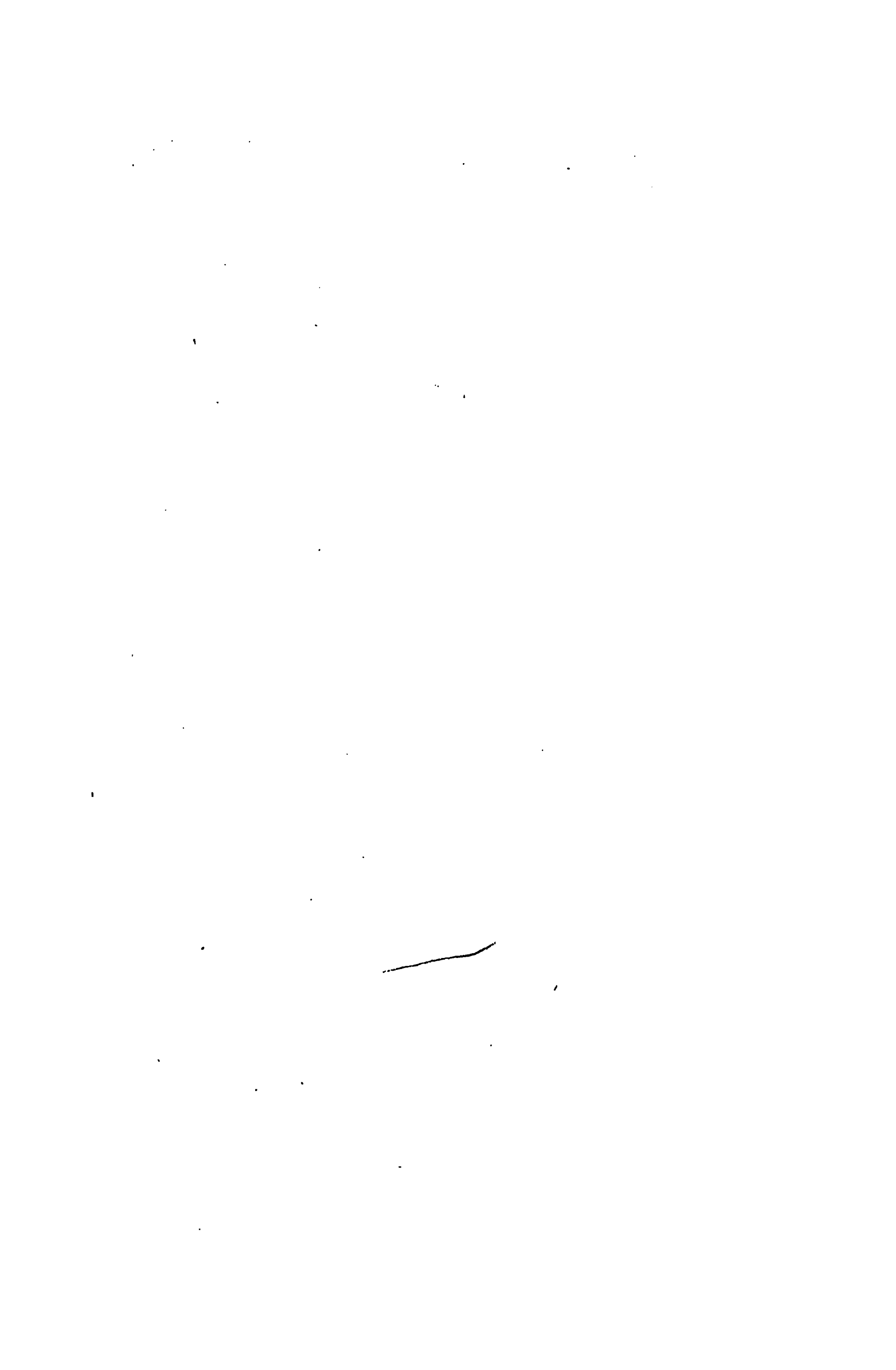




LES LETTRES DE S. AUGUSTIN,

TRADUITES EN FRANCOIS

SUR L'EDITION NOUVELLE

des Peres Benedictins de la Congregation de S. Maur,

OÙ ELLES SONT

RANGÉES SELON L'ORDRE DES TEMPS,

REVÛES ET CORRIGEES SUR LES ANCIENS MANUSCRITS,

Et augmentées de quelques Lettres qui n'avoient point encore paru :

AVEC DES NOTES SUR LES POINTS D'HISTOIRE, de Chronologie, & autres qui peuvent avoir besoin d'éclaircissement.

Par M. DU BOIS, *de l'Académie Françoise, Gouverneur de M. le Duc de Guise.*

TOME I.



A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

MDCLXXXXVII.

AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.





A SON ALTESSE MADEMOISELLE DE GUISE.



ADEMOISELLE,

Comme je ne puis douter que quelque tort que j'aye pu faire

aux Lettres de ſaint Auguſtin, par les défauts de ma Traduction, le public ne me ſçache gré de luy avoir donné en nôtre langue un Ouvrage d'un ſi grand prix, je ne puis auſſi me diſpenſer de luy apprendre icy que c'eſt à Vôtre Alteſſe qu'il en a l'obligation; puiſque c'eſt Elle qui m'a donné moyen de venir à bout de ce travail, par la douceur du repos dont ſes bontez font joüir tous ceux qui ont l'honneur d'être à Elle. Mais MADEMOISELLE, cette raiſon n'eſt pas la ſeule qui m'ait fait prendre la liberté de mettre le nom de Vôtre Alteſſe à la tête de cet Ouvrage; & il y a long-temps que je ſouhaittois d'avoir occaſion de luy donner quelque marque publique de mon reſpect

& de ma reconnoiſſance. Cette maiſon ſi diſtinguée entre les maiſons Souveraines de l'Europe, & dont Vôtre Alteſſe ſoûtient ſi bien la dignité, m'en auroit aſſez fourni de ſujets, & qui même auroient eu rapport à la Religion; puiſque ces grands Princes dont Vôtre Alteſſe eſt deſcenduë en ont été les principaux appuis dans ce Royaume; & qu'aujourdhuy même nous voyons le Chef de cette illuſtre maiſon devenu la terreur des Infideles, par les victoires ſignalées qu'il vient de remporter ſur eux; & ayant encore les armes à la main contre cette puiſſance formidable qui fait profeſſion d'être ennemie du nom Chrêtien. Mais je ſçay, MADEMOISELLE, *que ce*

qui peut étre d'une plus grande utilité pour l'Eglise est toûjours ce qui est le plus selon le cœur de Vôtre Altesse ; & la connoissance que j'en ay ne me permet pas de douter qu'elle ne soit sans comparaison plus touchée du present que je luy fais, que de ce qui ne regarderoit que la gloire de son nom & de sa maison. C'est l'effet de ce fonds de Religion & de foy que tout le monde revere dans Vôtre Altesse, & dont on voit en elle des marques si éclatantes, par un reglement de vie toûjours égal à luy même, & digne d'étre proposé en exemple à toutes les personnes de son rang ; par cet esprit de justice & d'équité qu'elle fait voir dans toute la conduite de ses affaires ; par cette

charité ſans bornes, qui s'étend à toutes les neceßitez qui luy ſont connuës; par le ſoin qu'elle a d'établir & de maintenir le bien dans ſes terres, d'y fonder des Hôpitaux, d'y envoyer des mißions, & d'y entretenir des écoles de charité; mais ſur tout par cette conſtance & cette reſignation ſi Chrêtienne & ſi exemplaire, qu'il a plû à Dieu de mettre à tant de rudes épreuves, & dont la ſenſibilité naturelle de Vôtre Alteſſe releve le prix au dela de tout ce qu'on en peut dire. Je ſens la peine que je luy fais, & je n'oſerois aller plus loin; mais je n'ay pû me contenir entierement, ny reſiſter au plaiſir de faire entendre à tout le monde, que ce qu'on doit à la vertu a encore plus de

part que l'attachement & la reconnoissance au profond respect avec lequel je seray toute ma vie,

MADEMOISELLE,

DE VOTRE ALTESSE,

Le tres-humble, tres-obeïssant
& tres-obligé Serviteur * * * *



AVERTISSEMENT.

IL n'eſt pas neceſſaire de s'étendre beaucoup icy ſur le merite des Lettres de ſaint Auguſtin ; le ſeul nom de leur Autheur fait leur éloge, & il ſuffit de dire qu'elles ont toûjours été regardées comme la plus excellente partie des productions de cet eſprit incomparable, & qu'elles tiennent entre ſes Ouvrages le même rang qu'il tient luy-même entre les Peres de l'Egliſe. En effet, les Lettres ſont toûjours ce qu'il y a de meilleur parmy les Ouvrages de toutes ſortes d'Autheurs. Les égards qu'il faut avoir dans ceux que l'on fait avec deſſein de les rendre publics, leur ôtent un certain caractere de

naïveté & de simplicité qui fait tout le prix des bonnes choses ; l'art y offusque la nature, & l'esprit s'y montre bien plus que le cœur. Dans les Lettres au contraire c'est toûjours le cœur qui parle. Elles sont à l'égard des autres Ouvrages ce que la conversation est à l'égard des harangues & des actions publiques ; & comme il n'y a personne qui n'aimât sans comparaison mieux converser avec tout ce qu'il y a eu de grands Hommes que de les entendre parler en public, il n'y a personne aussi qui ne soit plus touché de ce qu'ils nous ont laissé de Lettres, que de tout le reste de leurs Ouvrages ; parce qu'enfin on ayme à voir les hommes tels qu'ils sont ; & que ce qui les montre sous leur forme naturelle est toûjours ce qui plaît le plus.

C'est ce qui fait que l'on a tant de goût pour les Confessions de saint Augustin, & qu'on ne se lasse

point de les lire. Auſſi ne l'entend-on pas ſeulement parler dans ce Livre-là, on l'y voit, & juſques au fond du cœur. Il en eſt de même de ſes Lettres ; & il s'y eſt tellement bien peint, que l'on peut dire qu'on l'y voit, avec ce caractere ſi ſingulier d'eſprit, de raiſon, de ſageſſe, d'honnêteté & de ſainteté qui le releve ſi fort au deſſus de tout ce qu'il y a eu de plus grand & de plus ſaint depuis les Apôtres.

Cette ſainteté ſi éminente ſe fait voir dans ces Lettres à une infinité de marques ; mais celle qui touche le plus, & qu'on ne ſçauroit aſſez admirer, c'eſt que dans tout ce grand nombre de Lettres, où ſaint Auguſtin a eu affaire à tant de differentes ſortes d'eſprits, dont quelques-uns étoient les plus déraiſonnables du monde, & les plus propres à donner de l'impatience & du dépit, & où il a eu à combattre des erreurs ſi capables de réveil-

ler l'amertume d'un zele où il s'en ſeroit conſervé tant ſoit peu, on ne puiſſe pas appercevoir le moindre mouvement de colere, d'aigreur, de hauteur, non plus que de vanité ou de mépris pour qui que ce ſoit, & qu'on n'y voye jamais que douceur, modeſtie, condeſcendance, humilité & charité. Une telle extinction des ſentimens de la nature épouvante; & comme les exemples ne font pas moins d'effet que les inſtructions, cet air de ſainteté qui paroît dans les Lettres de ſaint Auguſtin édifie de telle ſorte, que quand l'attention du Lecteur ne ſe porteroit qu'à luy, il y auroit toûjours beaucoup à profiter dans cette lecture.

Mais ſi la ſainteté de cette Homme incomparable ſe voit icy dans toute ſon étenduë, on y voit auſſi toute ſa doctrine, dont on peut dire que ſes Lettres ſont un excellent abregé; puiſque la diverſité

des ſujets de ſes Lettres luy a donné lieu de parler de tout, & d'y établir ſes principes ſur tout, en ſorte que qui ſçait bien les Lettres de ſaint Auguſtin le ſçait tout entier. Or qui ſçait bien ſaint Auguſtin, ſçait la Religion Chrêtienne : on peut dire même qu'il eſt difficile de la bien ſçavoir ſans cela, puiſque c'eſt à ce S. Docteur que l'Egliſe a l'obligation d'avoir trouvé les principes qui font de toute la Religion un corps de doctrine le mieux joint & le mieux ſuivi qui ſe puiſſe imaginer, & qui n'eſt pas moins admirable par l'union & le rapport de ſes parties, que par la ſainteté & la ſublimité de tout ce qui le compoſe.

Tous les Peres ont travaillé ſur l'Ecriture, & chacun d'eux en a developpé divers endroits détachez ; mais ſaint Auguſtin eſt le ſeul qui ait été capable de la digerer toute entiere, d'en donner le

une aſſez juſte étenduë ; & l'on peut dire qu'elles ne laiſſent rien à deſirer, ny pour les choſes de doctrine, ny pour celles de pratique ; & qu'aprés l'Ecriture, il n'y a point de Livre au monde où l'on puiſſe trouver un ſi grand amas de veritez ſolides, lumineuſes & édifiantes.

Voilà ce qui m'a fait penſer à les donner au public dans nôtre langue ; & dans ce deſſein je n'ay pas eu à deliberer pour le choix de l'édition ſurquoy je travaillerois, puiſque celle des Reverends Peres Benedictins eſt ſans comparaiſon la plus parfaite de toutes. Ces Lettres s'y trouvent revûës avec le plus grand ſoin du monde, & corrigées d'une infinité de fautes ſur une prodigieuſe quantité de manuſcrits ramaſſez de toutes les parties de l'Europe ; & au lieu que dans les autres éditions elles ſont ſans aucun ordre, on les voit dans celle-

cy rangées ſelon l'ordre des temps, ce qui contribuë merveilleuſement à les faire bien entendre, & qui fait que l'on ſuit ſaint Auguſtin pas à pas dans les principales actions de ſa vie : elles ſont même augmentées dans cette édition de quelques-unes qui n'avoient pas encore paru.

Les douze ou treize premieres ſont ſur des matieres philoſophiques, dont ſaint Auguſtin s'entretenoit avec ſes amis dans les premiers temps de ſa converſion. Mais outre que tout ce qui vient de ce grand Homme plaît par la beauté de ſon eſprit, & par un certain caractere d'honnêteté qui reluit dans tous ſes Ouvrages ; on voit dans ſes premieres Lettres, qui ſont comme ſes coups d'eſſay, combien il étoit tendre pour ſes amis, regulier & exact à tous les devoirs de la vie civile, appliqué à la recherche de la verité, détaché des ſens, plein de Dieu, & ſoigneux de travailler

ſur luy-même. De là en avant ce ne ſont plus que des ſujets de doctrine & de pieté, ſur tout depuis qu'il fut fait Prêtre, & aſſocié par l'Evêque Valere ſon predeceſſeur à la conduite de l'Egliſe d'Hyppone.

On trouvera un grand nombre de Lettres contre les Donatiſtes ; mais quoiqu'il ſemble que cette diſpute ne nous regarde plus, puiſqu'il y a tant de ſiecles que ce malheureux ſchiſme eſt éteint, ce que ſaint Auguſtin écrit ſur quelque ſujet que ce ſoit eſt de tous les temps ; parce que tout ce qu'il traite il le traite par principes, qui ſont choſes de tous les temps, & où nous ne trouvons pas moins à profiter que ceux pour qui il écrivoit. En effet toute la matiere de l'unité de l'Egliſe, du Baptême, des effets de ce Sacrement, de ce qui en fait la vertu, de la patience avec laquelle on doit tolerer les

méchans, eſt divinement traitée dans les Lettres contre les Donatiſtes; & toutes ces inſtructions, ſi neceſſaires dans tous les temps, ſe trouvent dans ce qui ſemble ne regarder que celuy où ce ſchiſme diviſoit ſi malheureuſement l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Pour ſes Lettres contre les Pelagiens & les Demipelagiens, tout le monde ſçait aſſez que la doctrine qu'il y enſeigne eſt de tous les temps, puiſqu'on a toûjours également beſoin de ſçavoir quel eſt le prix de la grace de Jeſus-Chriſt, & quelle en eſt la force & l'étenduë, & que cette connoiſſance eſt le fondement de la confiance & de l'humilité Chrêtienne. Du reſte ces Lettres ſont pleines de tout ce qu'on peut deſirer d'inſtructions pour toutes ſortes de perſonnes, Evêques, Prêtres, gens de guerre, Magiſtrats, particuliers, hommes & femmes mariées ou dans le veſ-

vage, vierges consacrées à Dieu, gens du monde & solitaires ; & il n'y a aucune de toutes ces conditions qui n'y puisse trouver dequoy s'instruire amplement de tous ses devoirs.

Mais par dessus ce qu'il y a dans les Lettres de saint Augustin de capable d'éclairer les Fideles & d'édifier leur pieté, on y trouve encore une infinité de choses singulieres & curieuses sur l'ancienne discipline de l'Eglise, aussi bien que de faits & d'évenemens considerables, & cet Ouvrage n'est pas moins plein d'érudition que d'onction & de verité.

On y voit toute la suite de cette celebre dispute entre saint Jerôme & saint Augustin, sur l'endroit de l'Epître aux Galates où il est parlé de la correction faite à saint Pierre par saint Paul, & sur quoy saint Jerôme, aprés s'être long-temps défendu, avec tout ce que son esprit

& ſon érudition luy pouvoient fournir, donna enfin les mains, & ſe rangea du côté de ſaint Auguſtin.

On y voit en quelle veneration étoit ce grand Homme, combien il étoit reſpecté par les plus grands Saints, & par les plus illuſtres perſonnages de ſon temps. On l'y voit conſulté de toutes parts comme l'oracle de l'Egliſe ; employé dans toutes les grandes affaires, & toûjours à la tête de tout, comme dans la celebre Conference de Carthage, & dans tout ce qui ſe fit en Affrique contre les Pelagiens. On y voit que quand il s'agiſſoit de parler ou d'écrire, il étoit toûjours chargé de tout ; ſans parler d'une infinité d'autres particularitez qui nous meneroient trop loin, & qui font voir qu'il n'y a jamais eu de merite ſi reconnu ny ſi diſtingué que le ſien.

Pour le ſtile de ſes Lettres, auſſi

bien que de tous ses autres Ouvrages, c'est le stile d'un homme qui met toute sa confiance dans la force de la verité ; & qui ne veut point que l'art & les ornemens du langage partagent avec elle l'effet qu'elle peut faire sur les cœurs. Neanmoins, comme il avoit naturellement l'esprit beau, tout ce qu'il écrit porte avec soy certaines graces naturelles, qui font aisément connoître la bonté du fonds dont il sort. Saint Augustin avoit son tour & sa maniere d'écrire, comme tout le monde ; & elle n'est pas même sans quelques défauts, qui neanmoins sont plûtôt ceux de son siecle que les siens, car en ce temps-là c'étoit une chose peu connuë que la bonne maniere d'écrire ; mais ce sont des défauts peu considerables, & qui disparoissent dés que les choses passent d'une langue dans une autre, quoy qu'on se soit attaché avec beaucoup de

ſoin à conſerver non ſeulement le fonds des choſes & des penſées, mais l'air même & le tour de ſaint Auguſtin, autant que la difference des langues le peut permettre.

Ce qui peut faire quelque peine dans le ſtile de ſaint Auguſtin, c'eſt qu'il eſt extremément chargé, & qu'il y a ſouvent beaucoup de choſes incidentes qui viennent ſe mêler dans le diſcours principal; car il ne veut rien perdre; & quand il trouve quelque verité ſur ſon chemin, il ne manque jamais de la toucher, & ſur tout celles qui alloient à combattre les hereſies de ſon temps. Mais s'il fatigue le Lecteur, ce n'eſt que par luy faire trop de bien; & ceux qui ſont avides de veritez, & qui liſent pour s'inſtruire, & non pas pour s'amuſer, n'auront garde de s'en plaindre. Auſſi eſt-ce de cette ſorte qu'il faut lire ſaint Auguſtin; il a compté qu'il écrivoit pour des gens qui

avoient leur ſalut à cœur, & à qui on ne pouvoit jamais trop dire, quand on ne leur diſoit rien que de ſolide & de vray. Mais quoique ces veritez incidentes, que ſaint Auguſtin entremêle quelquefois dans ſon diſcours, ſemblent en interrompre le fil, il revient incontinent; & jamais homme n'a mieux ſuivi ſa pointe que celuy-là. Il ne laiſſe jamais rien d'imparfait; & ſi ſon diſcours peche en quelque choſe, c'eſt plûtôt par étre trop complet que par ne l'étre pas aſſez. Il le voyoit mieux que perſonne; mais, comme il dit excellemment luy-même, ceux qui écrivent, & qui ont affaire à toutes ſortes d'eſprits, ſont bien empeſchez; *& comme ce qui fait la peine de ceux qui apprennent, c'eſt qu'ils ne ſçauroient entendre ce qui eſt ſerré, & qu'ils ne liſent pas volontiers ce qui eſt étendu, ce qui fait celle de ceux qui enſeignent, c'eſt que ce qui eſt ſerré eſt inutile pour les eſprits*

Lettre 162. nombre 9.

bouchez, & que ce qui est étendu l'est tout de même pour les paresseux.

Aux endroits de ces Lettres qui peuvent avoir besoin d'éclaircissement, comme les points d'Histoire, de Chronologie, & autres semblables, le Lecteur trouvera des notes, qu'on a faites les plus courtes qu'on a pû, pour ne le pas ennuyer. On y a fait entrer celles des Peres Benedictins, qui sont toutes fort sçavantes & fort justes; mais on a été un peu plus loin qu'eux en beaucoup d'endroits; parce que les personnes pour qui les traductions sont faites principalement ayant moins d'étude & de connoissance de l'antiquité, ont besoin qu'on s'étende davantage sur les choses qui demandent quelque éclaircissement. Lors que ce qui étoit necessaire au Lecteur pour lire avec plaisir & avec fruit ce qui regarde certains évenemens considerables; comme la Conference de Cartha-

ge, & l'Hiſtoire des Pelagiens & des Demipelagiens, s'eſt trouvé d'une trop grande étenduë pour en pouvoir faire des notes, on en a fait des Avertiſſemens, qu'on a mis à la tête des Lettres, où l'on commence d'entendre parler de ces choſes-là.

Outre les notes d'éclairciſſement, il y en a encore de marginales, pour aider la memoire du Lecteur, & pour luy donner moyen de retrouver ce qu'il aura lû. On a mis auſſi en majuſcules, à l'exemple des Peres Benedictins, les premiers mots des Sentences les plus remarquables, & qui peuvent ſervir de regles & de principes.

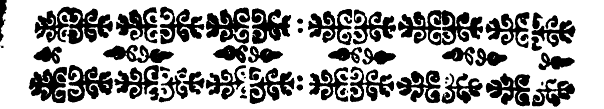
Enfin, on a marqué à côté de chaque Lettre quel rang elle tenoit dans les anciennes éditions; & cela pour la commodité de ceux qui n'ayant pas la nouvelle, voudront confronter le Latin avec le François.

AVERTISSEMENT.

Parmy les Lettres de ſaint Auguſtin, on a toûjours mis celles des perſonnes qui luy ont écrit, comme de ſaint Jerôme, de ſaint Paulin, d'Evode, de Severe, & de pluſieurs autres, parce que ces Lettres ſervent à faire mieux entendre les réponſes de ſaint Auguſtin. Mais quoique les éditions Latines des Lettres de ſaint Auguſtin mettent d'ordinaire en caractere Italique celles qui ne ſont pas de luy, on les a miſes icy en Romain comme les autres; parce que cette ſorte de caractere fatigue beaucoup moins la vûë. Ces Lettres ſont diviſées icy par nombres, & quelques-unes même par Chapitres, comme dans le Latin. Mais au lieu que dans le Latin il n'y a d'*à linea* qu'aux endroits des nombres, on en a fait icy davantage; parce que ces diviſions ſoulagent beaucoup ceux qui liſent.

Au reſte quelque correcte que

ſoit l'édition nouvelle, on n'a pû ſi bien la purger des fautes qui ſe trouvoient dans les autres éditions, qu'il ne s'y en ſoit encore gliſſé quelques-unes. Ce ſont choſes qui ne ſe voyent preſque pas quand on ne fait que lire, mais que l'application qu'il faut avoir en traduiſant fait appercevoir. On les a marquées à la marge fort exactement, avec les corrections; auſſi bien que les endroits où l'on a crû devoir ſuivre la leçon des manuſcripts cottez par les Peres Benedictins, plûtôt que celle qu'ils ont miſe dans le texte. On trouvera même un petit errata de ces fautes du texte Latin, & des corrections, en faveur de ceux qui voudront les examiner, ou les mettre ſur leurs Livres. On trouvera enfin à châque volume des Tables des matieres fort amples & fort exactes.



TABLE

DE TOUTES LES LETTRES DE SAINT AUGUSTIN,

Rangées en diverses Classes selon les matieres.

Le premier Volume inoctavo, comprend les 64. premieres Lettres.

Le second comprend depuis la 65. *jusques à la* 108.

Le troisiéme comprend depuis la 109. *jusques à la* 140.

Le quatriéme comprend depuis la 141. *jusques à la* 171.

Le cinquiéme comprend depuis la 172. *jusques à la* 207.

Le sixiéme comprend depuis la 208. *jusques à la* 270.

LETTRES THEOLOGIQUES.

LETTRES POLEMIQUES.

LETTRES

Qui peuvent servir de Commentaires sur des passages de l'Ecriture.

LETTRES

Sur l'Eglise & sur diverses matieres Ecclesiastiques.

LETTRES

Qui regardent les mœurs & la pratique de ce qui peut conduire à la perfection Chrétienne.

LETTRES PHILOSOPHIQUES.

LETTRES HISTORIQUES.

SELON LES MATIERES.

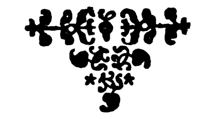
LETTRES DIVERSES.



TABLE

DES LETTRES

contenuës en ce Volume.





TABLE

DES MÊMES LETTRES

selon l'ordre de l'Alphabet.

A

G

H

I

L

M

N

P



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris, le 12. d'Octobre 1682. Signées par le Roy en son Conseil PARAYRE, & scellées du grand Seau en cire jaune : Il est permis au Sieur *** de faire imprimer, vendre & débiter *Les Lettres de saint Augustin par luy traduites en François, sur l'Edition nouvelle des Religieux Benedictins de la Congregation de saint Maur, &c.* par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, en tel volume, marges & caracteres qu'il jugera à propos, & ce pendant l'espace de VINGT ANNE'ES consecutives, à compter du jour que lesdites *Lettres* seront achevées d'imprimer pour la premiere fois : pendant lequel temps Sa Majesté défend à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter lesdites *Lettres de saint Augustin en François*, sous pretexte de changement, correction, augmentation, & même de traduction nouvelle, en quelque sorte & maniere que ce soit, sans la permission dudit Sieur *** ou de ceux qui auront droit de luy à peine de 6000. livres d'amende, applicables un tiers à Sa Majesté, un tiers à l'Hôpital General de Paris, & l'autre tiers audit Sieur ***, confiscation des Exemplaires contrefaits, & des caracteres, presses & ustanciles qui auront servi à les imprimer, & de tous dépens, dommages & interêts envers ledit Sieur ***, ainsi qu'il est plus au long porté par lesdites Lettres, à l'Extrait desquelles mis au commencement ou à la fin de ladite impression, Sa Majesté veut qu'il soit adjoûté foy comme à l'Original, & qu'elles soient tenuës pour bien & dûëment signifiées à tous ceux qu'il appartiendra.

Registrées sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris. Signé, ANGOT *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 1. Jour de Juillet 1684.

Et ledit Sieur *** a permis à JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, d'imprimer, vendre & débiter lesdites *Lettres de S. Augustin*, suivant l'accord fait entr'eux.

APPROBATIONS

APPROBATION

DE MONSIEUR CHASSEBRAS,

Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Societé de Sorbonne, & ancien Curé & Archiprêtre de sainte Magdelaine.

LEs Epîtres de ſaint Auguſtin n'ont pas beſoin de nôtre approbation. Pour ce qui eſt de cette traduction, nous pouvons aſſûrer que c'eſt une copie ſi achevée, qu'elle n'eſt differente de l'original que par le ſeul langage. Encore voit-on que le ſaint Eſprit, qui ſanctifie les langues, s'eſt voulu ſervir de la plume de l'Autheur de cette verſion, non ſeulement pour la rendre uniforme dans le ſens des paroles, qui eſt exactement exprimé, mais pour y inſinuer encore le même air de pieté qui ſe remarque dans tous les ouvrages de ce grand Docteur de l'Egliſe. Nous ſommes aſſûrez que par la lecture que les perſonnes devotes & religieuſes en feront ils reſſentiront un goût de devotion tout particulier; & que les Sçavans profiteront des remarques & apoſtilles, où l'on trouve l'éclairciſſement d'un grand nombre de difficultez qui regardent l'hiſtoire Eccleſiaſtique & même les matieres que ſaint Auguſtin traite dans ſes Epîtres, leſquelles remarques ſe trouvant entierement conformes au ſentiment, & à la foy de l'Egliſe, meritent auſſi l'approba-

tion de tous les Docteurs Catholiques. C'est en foy de quoy nous soussigné Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & de la societé de Sorbonne, avons signé la presente. A Paris le vingt-quatriéme Juillet mil six cens quatre-vingt quatre.

CHASSEBRAS.

APPROBATION

DE MESSIRE CLAUDE LE CARON, Prêtre Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Maison Royalle de Navarre, & Curé de saint Pierre aux Bœufs.

COmme depuis les Apôtres l'Eglise n'a point eu de Docteur plus éclairé que S. Augustin, aussi n'y a-t'il point de peuples qui ne souhaitent avec ardeur d'entendre sa langue, ou de trouver au moins un fidelle interprete qui luy explique ses sentimens. Le bonheur de recevoir les oracles de la verité de la propre bouche de ce grand Saint a été reservé, par une providence speciale de Dieu, aux Eglises d'Affrique, dit saint Paulin. Mais pour faire entendre à toute la France les paroles & la doctrine de saint Augustin, voicy un sçavant Autheur qui nous donne la traduction des Epîtres de ce saint Evêque, où l'on trouvera tout son esprit, & qui sont comme un abregé

de toute sa doctrine. Les gens du monde apprendront dans ces Lettres les fondemens d'une amitié Chrêtienne ; les Catholiques de tout état & de toute condition puiseront dans cette source la pureté de la morale & les regles de leur conduite ; les Schismatiques & les Heretiques même de ce temps y trouveront la condamnation de leurs erreurs. L'Autheur n'a rien oublié de ce qui pouvoit servir à l'éclaircissement de plusieurs passages qui sont obscurs ; & ses sçavantes notes répandent une grande lumiere dans tout cet Ouvrage, il a donné par là des marques de son érudition, & de la parfaite intelligence qu'il a des sentimens de ce saint Docteur, tellement qu'on peut dire de luy avec justice, qu'il a exprimé cet Ecrivain, dont parle le Fils de Dieu dans l'Evanglie, *qui est bien instruit de ce qui regarde le Royaume du Ciel, & qui tire de son thresor des choses nouvelles & anciennes.* C'est pourquoy nous estimons que la lecture de ces Epîtres sera agreable aux Sçavans, & tres-avantageuse à tout le monde. Nous sommes d'ailleurs persuadez que cette traduction ne contient rien qui ne soit entierement conforme aux regles de la foy, & aux Maximes de la Morale Chrêtienne que ce saint Docteur a enseignées. Fait à Paris ce vingt-huitiéme Juillet 1684.

LE CARON.

APPROBATION

DE MONSIEUR GERBAIS,

Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Societé de Sorbonne, Professeur Royal en Eloquence, & Principal du College de Reims.

J'Ay lû la Traduction des Epîtres de ſaint Auguſtin, avec les notes qui l'accompagnent : La Traduction eſt fidele & élegante, & les notes ſont ſçavantes & judicieuſes : de maniere que cet excellent ouvrage pourra également ſervir à enrichir nôtre langue & à éclaircir la doctrine de ſaint Auguſtin, dont les Epîtres ſont comme le préſis. A Paris le dix-neuviéme Juillet 1684.

GERBAIS.

APPROBATION
DU REVEREND PERE ROBINE, Augustin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

J'Approuve avec joye la Traduction des Lettres de S. Augustin. Les saints Peres, les souverains Pontifes, les Conciles, toute l'Eglise a consacré la doctrine de cet Aigle des Docteurs, quand elle en a fait les Oracles de ses décisions. L'Autheur de cette Traduction merite une loüange immortelle d'avoir donné ses soins & son temps à un travail si utile au public. J'exhorte donc les fidelles de s'appliquer à la lecture de cet ouvrage, dans lequel ils trouveront les plus belles maximes de la morale Chrêtienne, & apprendront à former Jesus-Christ en eux. Fait à Paris le premier jour de Juillet 1684.

F. NICOLAS ROBINE Augustin.

APPROBATION

DE MONSIEUR ROULLAND, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris.

LEs Lettres de saint Augustin, étant une des plus belles parties de ses ouvrages, celuy à qui Dieu a inspiré le dessein de les mettre en nôtre langue, a fait un present au public qu'on ne sçauroit assez estimer. Les personnes de pieté qui aiment à lire les bonnes choses quand elles sont agreables, & écrites avec pureté, prendront un grand plaisir à l'étude de ce livre. Il les instruira des plus importantes veritez de la foy & de la morale Chrêtienne, & leur apprendra à écrire de la maniere qui convient à des Chrêtiens. Les gens de lettres trouveront leur compte dans les notes solides dont l'Autheur a enrichi cette Traduction, où il fait parler saint Augustin selon les regles exactes de nôtre langue sans changer son sens, ny affoiblir ses expressions. Ainsi on peut dire qu'il ne manque rien à la perfection de cet Ouvrage; & on assûre les fidelles qu'ils le peuvent lire sans scrupule & sans crainte, puisqu'il ne contient rien, soit dans les Lettres, soit dans les notes & éclaircissemens, qui ne soit conforme à la foy de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine. C'est le témoignage que je rends à cet Ouvrage, qui a pour titre, *Les Lettres de saint Augustin, traduites en françois, sur l'édition nouvelle des Peres Benedictins de la Congregation,*

de ſaint Maur, *&c.* Aujourd'huy ſixiéme jour de Juillet 1684.

THOMAS ROULLAND.

APPROBATION DE MONSIEUR TULLOU, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Curé de S. Benoiſt; & de Monſieur de Riviere, Docteur en la même Faculté, & Vicaire dans la même Egliſe.

LEs Lettres de ſaint Auguſtin ont toûjours été regardées comme le plus excellent de ſes Ouvrages, & comme celuy où ce ſaint Docteur nous a laiſſé de plus grandes marques de la vaſte étenduë de ſon eſprit. La diverſité des matieres qui y ſont traitées, & toûjours d'une maniere fort ſolide, leur donne encore cet avantage ſur tous les autres Ouvrages du même Pere, qu'il n'y en a aucun qui puiſſe être d'une plus grande utilité: puiſque tous les états & toutes les conditions qui partagent la vie des hommes, y trouvent des principes & des regles certaines pour remplir fidellement tous leurs devoirs, ſelon l'eſprit de l'Evangile. C'eſt ſans doute ce qui a déterminé le ſçavant Homme qui donne au public la Traduction de ces Lettres, à y conſacrer ſes ſoins & ſes veilles; & on peut dire qu'il leur a donné toute la delicateſſe de nôtre langue, ſans leur rien ôter de la beauté & de la force qu'elles ont dans leur original.

Il leur a même ajoûté un nouvel éclat, soit en rectifiant par un heureux effort d'esprit differens endroits, qui n'avoient point de sens, où qui n'en avoient qu'un tres obscur dans le latin, tel que nous l'avons ; soit enfin par quantité de sçavantes notes, par lesquelles il a donné en peu de mots à toutes sortes de personnes, assez d'intelligence de l'histoire pour pouvoir avancer sans dégoût dans la lecture de ces Lettres. Mais ce qui releve encore plus le merite de cet Ouvrage, c'est que son Autheur n'a pas rencontré la moindre occasion, d'établir ou la verité de nos Mysteres, ou l'antiquité de nos ceremonies, qu'il n'en ait heureusement profité ; ce qui marque en même temps son amour pour la religion, & le desir qu'il a d'en entretenir l'esprit dans ceux qui voudront profiter de son travail. C'est le jugement que nous avons fait de ce Livre, aprés l'avoir leu avec beaucoup d'application ; & nous esperons que ceux qui le liront de même, entreront aisément dans les mêmes sentimens. Nous les assurons qu'ils le peuvent faire avec d'autant moins de crainte, qu'il ne contient rien que d'ortodoxe, & qui ne soit tres-propre pour leur instruction & pour leur édification. A Paris le vingt-un Juillet 1684.

TULLOU Curé de S. Benoist. DE RIVIERE.

FAUTES DU TEXTE LATIN des Lettres de ſaint Auguſtin, avec les corrections qu'on en a faites en traduiſant.

Quelques-unes de ces corrections ſon fondées ſur des conjectures des Peres Benedictins, & ſe reconnoiſſent à cette marque BB. *d'autres ſur les manuſcrits, & ſe reconnoîtront à celle-cy* MSS. *& d'autres ſur les anciennes Editions, dont la Leçon a paru préferable à celle de la nouvelle, & ſe reconnoîtront à cette marque* ED.

On n'a point marqué ce qui n'eſt que faute d'impreſſion, & qui ſe trouve dans l'errata des Peres Benedictins.

BB. P*Age* 2. a, *ligne* 8. Dei veri, *liſez* tegendi veri.

p. 10. d, *l.* 5. prius noſtra cogitatio, *l.* non prius noſtra cogitatio.

MSS. *p.* 13. f, *l.* 6. angeris, *l.* ageres.

p. 16. d, *l.* 1. quam tibi non ſibi, l. quam tamen non ſivi.

p. 19. b, *l.* 7. quamquam jam exceſſerim, *l.* quamquam non exceſſerim.

MSS. *ibid.* d, *l.* 5. ex officina majorum, *l.* ex officina majorini.

p. 26. b, *l.* 4. *aprés* diligis me, *& aprés*

voluisti, *de la ligne suivante, mettez des points interrogans.*

p. 34. f, *l.* 6. principalem, *l.* principem.

p. 35. b, *l.* 7. Constantinopolitani, *l.* Cæsariensis.

ibid. c, *l.* 8. quos indices, *l.* quos indice.

p. 37. c, *l.* 1. atque ideo, *l.* atque adeo.

ibid. l. 3. sapientiæ, *l.* spei.

p. 43. a, *l.* 4. non gaudere, *l.* gaudere.

BB. *p.* 49. c, *l.* 2. posteaquam dies quadragesimæ, *l.* postea, quum dies quadragesima.

p. 53. f, *l. derniere*, audire, *l.* adire.

p. 74. c, *l.* 5. aut Elias eo tempore jejunaverit, *l.* aut Elias non eo tempore jejunaverit.

p. 91. b, *l.* 6. cum quibus postea non cognovit, *l.* cum quibus postea quæ non cognovit.

p. 98. d, *l.* 2. quia sustinuit, *l.* quâ sustinuit.

p. 128. f, *il faut que* & resurreximus cum illo, *soit de caractere romain.*

p. 159. b, *l.* 1. à patre nostro, *l.* ab Episcopo vestro.

MSS. *p.* 166. f, *l.* 2. quæ quandoque concordantes delere non poteritis, qui nunc concordare nolitis, *l.* quæ quoniam concordantes delere non poteritis, concordare nolitis.

MSS. *p.* 167. f, *l.* 4. cùm autem, *l.* quod autem.

p. 173. b, *l.* 3. *il faut que* Evangelio illius comprobato, *soit de caractere*

italique.

p. 204. e, *l.* 5. cum Episcopos, *l.* quam cum Episcopos.

p. 206. b, *l.* 1. & ego sentio quamquam durus videar, *l.* & ego sentio quantum durus videar.

ibid. c, *l.* 3. ut longè, *l.* ut non longè.

ibid. e, *l.* 7. sed cum latina lingua cujus inopiâ in nostris regionibus Evangelica dispensatio multum laborat, illic autem ejusdem linguæ usus omnino sit, *l.* sed cum punicâ linguâ sit instructus, cujus inopiâ in nostris regionibus Evangelica dispensatio multum laborat, illic autem ejusdem linguæ usus communis sit.

p. 207. d, *l.* 4. Hipponensem, *l.* Cataquensem.

ibid. e, *l.* 3. professione, *l.* profusione.

MSS. *p.* 218. e, *l.* 8. vestri Episcopi, *l.* nostri Episcopi.

p. 223. c, *l.* 10. si defendenda res est, *l.* si defendenda res non est.

p. 23[illegible]. b, *l.* 6. salubriter regulâ, *l.* salubri terriculo.

p. 256. e, *l.* 2. Scheda fecit, *l.* Schediam fecit.

p. 258. b, *l.* 8. nolite ante tempus judicare, ut non judicemini, *l.* nolite ante tempus judicare, & nolite judicare ut non judicemini.

p. 259. b, *l.* 5. inde ergo, *l.* non inde ergo.

p. 299. b, *l.* 2. dum Sidrac, *l.* Deum

Sidrac.

p. 304. b, *l.* 5. baptiſans, *l.* baptiſaſtis.

p. 306. *l. derniere*, de quo non ago, *l.* de quo nunc ago.

p. 328. a, *l.* 3. timeantur annonæ *au nominatif pluriel*, *l.* timeatur annonæ *au datif.*

p. 339. d, *l.* 5. cingitur, *l.* cingatur.

p. 341. e, *l.* 8. ſemper affluant, *l.* ſemper effluant.

p. 357. c, *l.* 7. conquaſſavit, *l.* conquaſſabit.

p. 379. f, *l.* 10. ideo ſi velint, ideo velint.

p. 380. g, *l. derniere*, noluerunt, *l.* voluerunt.

p. 398. e, *l.* 8. *aprés* timeamus, *un point interrogant.*

MSS. *p.* 399. d, *l.* 2. virtus, *l.* veritas.

ibid. f, *l.* 3. Ariſtotelico more tamquam Iſocraticam, *l.* Ariſtotelicam ore tamquam Iſocratico.

MSS. *p.* 404. e, *l.* 9. tantas, *l.* tantus.

p. 406. f, *l.* 5. ipſe aderat, *l.* ipſa aderat.

p. 408. g, *l.* 3. *aprés* pauciſſimis, *une virgule.*

ibid. g, *l.* 3. *aprés* multiplicantur, *mettez deux points, en ſorte que le ſens recommence à* præclariſſima ingenia, *qui eſt un accuſatif pluriel & non pas un nominatif.*

p. 409. c, *l.* 8. *aprés* tantis, *il faut une virgule, & ôter celle qui eſt aprés*

restant.

p. 412. c, *l.* 8. etiam, *l.* & jam.

p. 418. d, *l.* 9. qui sacerdos, *l.* cui sacerdoti.

MSS. *p.* 425. g, *l.* 6. vicissitudinis, *l.* necessitudinis.

p. 438. f, *l.* 1. *aprés* quomodo cantavit, *il faut un point interrogant.*

p. 439. f, *l.* 10. omnia largitur & præscit, *l.* omnia igitur præscit.

p. 447. d, *l.* 3. paupertate, *l.* pauper.

MSS. *p.* 465. d, *l.* 7. *aprés* pro arbitrio, *effacez* interim quod constat peccatum primi hominis.

p. 474. e, *l.* 1. *il faut un point aprés le mot* quæris.

ibid. *l.* 4. *aprés* nescias, *il ne faut qu'un point & une virgule, au lieu d'un point.*

p. 526. d, *l.* 9. aut me, *l.* aut si me.

p. 561. d, *l.* 6. in corpore, *l.* incorporeæ.

ibid. g, *l.* 3. *aprés* vi corporis, *mettez une virgule, & effacez celle qui est aprés* efficitur.

p. 562. b, *l.* 8. *ôtez la virgule qui est aprés* jam dixi, *& la mettez aprés* vegeto.

p. 566. f, *l.* 6. aut rationem mundo, *l.* ut rationem mundo.

p. 598. a, *l.* 8. si modicum biberit, *l.* si ut modicum biberet.

p. 632. g, *l.* 2. dicta, *l* delicta.

p. 634. e, *l.* 7. usitatioribus, *l.* inusitatioribus.

ibid. g, *l.* 6. quæ sequantur advertis, & ambo ista exhorrescas admonet veritatis indicium, *l.* quæ sequantur advertis: si verum, an amabo exhor-

rescas, & in eo qui admonet veritatis indicium, &c.

ED. *p.* 791. e, *l.* 2. ad nos, *l.* ad vos.

BB. *p.* 796. f, *l.* 1. meruimus, *l.* non meruimus.

p. 834. c, *l.* 3. quid si enim, *l.* quid si etiam.

ibid. d, *l.* 7. tanti pendenda, *l.* tam parvi pendenda.

p. 835. f, *l.* 8. quod ipsum, *l.* quo id ipsum.

p. 839. b, *l.* 4. in mente tua, *l.* in me tua.

p. 850. c, *l.* 6. ab suæ sectæ, *l.* à sua secta.

p. 851. d, *l.* 6. ne velarentur, *l.* ne revelarentur.

p. 863. f, l. 4. quod quemadmodum, *effacez* quod.

p. 867. c, *l.* 7. quod in re possit inveniri purgatâ, *l.* quod in re posset invenire purgata.

MSS. *p.* 887. b, *l.* 5. pro visu, *l.* pro, jussu.

BB. *p.* 892. c, *l.* 8. factum, *l.* fractum.

p. 893. c, *l.* 4. & consuetudinis violentia requiritur, *l.* & consuetudinis violentiâ requiruntur.

p. 894. d, *l.* 4. incorruptibili, *l.* corruptibili.

p. 900. g, *l.* 3. quâ contingit, *l.* quâ non contingit.

LES LETTRES

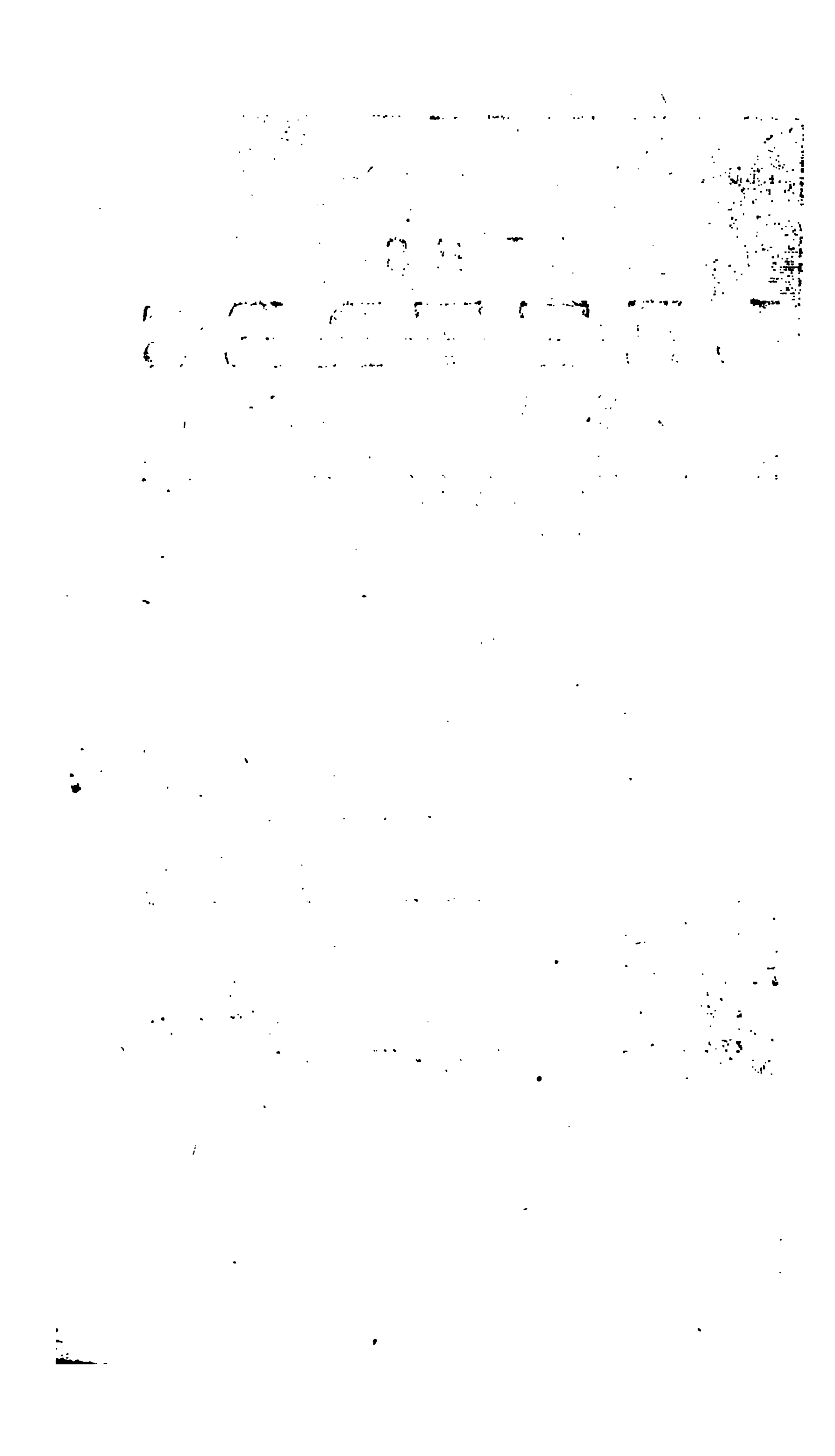
LES
LETTRES
DE S. AUGUSTIN
RANGE'ES SELON L'ORDRE DES TEMPS,
ET DIVISE'ES EN QUATRE CLASSES.

La premiere contient celles qu'il a écrites depuis l'an 386. jusques à l'an 295. qu'il fut fait Evêque.

La seconde celles qu'il a écrites depuis l'an 396. jusques au temps de la Conference que les Evêques Catholiques eurent à Carthage avec les Donatistes, & de la découverte de l'heresie Pelagienne en Afrique, c'est-à-dire, depuis l'an 396. jusques à l'an 410.

La troisiéme contient celles qu'il a écrites depuis l'an 411. *jusques à la fin de sa vie, c'est-à-dire, jusques à l'an* 430.

Et la quatriéme contient celles dont le temps n'est point connu au juste; quoiqu'on sçache, qu'elles n'ont été écrites que depuis qu'il fut fait Evêque.





LES LETTRES DE S. AUGUSTIN.

PREMIERE CLASSE.

LETTRE I.*

S. Augustin explique à Hermogenien dans quelle veuë il a écrit les Livres contre les Academiciens, & luy demande son avis sur ce qu'il dit de ces Philosophes vers la fin du troisiéme Livre.

I. CLASSE. AN. 386.

* Ecrite vers la fin de l'année 386. C'étoit auparavant la 213. & celle qui étoit la 1. est presentement la 132.

AUGUSTIN A HERMOGENIEN.



JE ne suis pas si hardy que d'attaquer les Academiciens, non pas même par maniere de jeu. Et ce qui me donne tant de veneration pour l'autorité de ces grands Hommes, c'est que je suis persuadé que leurs sentimens étoient tout autres que ceux

I. CLASSE. AN. 386.

qu'on leur attribuë communément. Bien loin donc de m'étre mis en devoir de les combattre, & d'avoir esperé de les vaincre, ce qui seroit entierement au dessus de mes forces, j'ay tâché au contraire de les imiter autant que j'en suis capable. Car il me semble qu'au point où étoient les choses en ce temps-là, il étoit bien plus à propos de conduire par un canal ombragé & couvert de ronces & d'épines, ce qui pourroit sortir de plus pur des sources que Platon avoit ouvertes, & de le transmettre par ce moyen à un petit nombre de gens, que non pas de le faire couler à découvert ; & de l'exposer aux bestes qui n'auroient pas manqué de le salir & de le troubler.

Application des Academiciens à cacher la verité, & pour quelle fin.

Car ne peut-on pas mettre au rang des bestes ceux qui croient que l'ame même est quelque chose de corporel ? Et c'est contre ceux qui sont prevenus de ce sentiment, que les Platoniciens ont sagement & utilement employé cet art de cacher la verité * qui leur est particulier.

* On a lû dans cet endroit *tegendi veri*, selon la conjecture des PP. Benedictins, que toute la suite justifie, au lieu de *Dei veri*, qui n'a point de sens.

Mais presentement que nous ne voyons plus d'autres Philosophes que ces gens qui se veulent faire passer pour tels par leur habit, & qui me paroissent tres indignes d'un si grand nom, je croy qu'il

est à propos de ramener à l'esperance de trouver la verité, ceux qui pourroient s'être laissé persuader par les subtilitez des faux Academiciens *, que l'homme est incapable de rien voir avec certitude : autrement ce qui a été autrefois sagement dispensé pour extirper des erreurs si enracinées, ne serviroit presentement qu'à fermer les esprits à ce qu'il y a de plus certain & de mieux connu.

I. CLASSE. AN. 386.

* C'étoient ceux qui croyoient que tout étoit douteux, au lieu que les vrais Academiciens ne faisoient que semblant de le croire.

2. Toutes ces diverses sectes s'appliquoient en ce temps-là avec tant d'ardeur à la recherche des connoissances, que tout ce qu'il y avoit à craindre étoit qu'on ne prist le faux pour le vray, & c'est ce que les Academiciens tâchoient d'empêcher. En effet chacun ébranlé par leurs argumens dans ce qu'il avoit crû le mieux sçavoir, s'appliquoit à chercher quelque chose de meilleur : & on s'y portoit avec d'autant plus de courage que la science des mœurs étoit plus en regne ; & avec d'autant plus de precaution, que l'on étoit plus persuadé que la verité étoit tres-cachée, & que la difficulté de la démêler n'étoit pas moindre de la part des choses, que de la part de l'esprit. Mais presentement on craint tellement la peine, & on neglige si fort

I. CLASSE. AN. 386.

les lettres & les connoissances, que dés que l'on fera entendre que des Philosophes tres habiles ont crû que les hommes sont incapables de rien connoître avec certitude, voila les esprits fermez pour jamais à tout ce qu'on leur voudroit apprendre. Car ils ne presument pas d'avoir plus de lumiere & de penetration que ces Philosophes; ny de pouvoir découvrir ce que Carneades même avec tant de travail, d'esprit, de loisir, & d'étude, & dans le cours d'une si longue vie n'a pas été capable de trouver. Que s'ils vont jusqu'à prendre sur leur paresse de lire les livres où ces Philosophes semblent établir que la connoissance du vray est interdite aux hommes, cela les jette dans un si profond assoupissement, que rien n'est capable de les reveiller; non pas même cette trompette celeste des écritures par laquelle Dieu nous fait entendre ses oracles.

3. Comme donc rien ne me contente & ne m'asseure davantage que les jugemens si justes & si sinceres que vous portez de mes ouvrages; & que je fais un si grand fonds sur ce que je voy en vous de discernement & d'amitié, que je vous tiens aussi peu capable de vous méprendre que de deguiser; examinez

je vous prie ce que j'avance vers la fin du troisiéme livre *, & qu'on ne doit peut-être donner que comme une conjecture, & non pas comme une opinion arrêtée ; mais dont l'utilité doit l'emporter sur ce qu'on y pourroit trouver d'incroyable, & faites m'en sçavoir vôtre sentiment. Du reste je ne me flatte pas d'avoir triomphé des Academiciens dans cet ouvrage, comme vous dites avec plus d'amitié que de verité. Mais au moins je me sçay bon gré de m'être mis au dessus du desespoir de trouver la verité, qui est la nouriture de l'esprit ; & d'avoir par-là rompu cette chaîne importune qui me retenoit encore, & qui m'empêchoit de me coler, pour ainsi dire, aux mammelles de la Philosophie.

I. CLASSE. AN 386.

* Contre les Academiciens.

LETTRE II. *

S. Augustin témoigne à Zenobe combien il souhaitteroit qu'ils pussent resoudre ensemble une question qu'ils avoient commencé d'examiner.

* Ecrite vers la fin de l'année 386. C'estoit auparavant la 214. & celle qui étoit la 2. est presentement la 135.

AUGUSTIN A ZENOBE. *

1. NOus convenons l'un & l'autre, si je ne me trompe, que de tout ce qui peut être l'objet des sens, il n'y

* C'est ce même Zenobe à qui Saint Aug. adresse ses Livres *de l'Ordre*, qui se trouvent dans le pre-

I. CLASSE. AN. 386.

mier Volume de ses Ouvrages, & qu'il composa l'an 386.

a rien qui puisse demeurer un seul instant dans le même état ; mais que tout cela passe & s'écoule, & n'a point de durée permanente, ou pour mieux dire, n'a point d'être. C'est pour cela que la vraye & la celeste Philosophie nous exhorte à reprimer & à éteindre en nous l'amour de ces sortes de choses, qui n'est qu'une source d'erreurs & de peines ; afin que tout ce que l'esprit a d'ardeur & de mouvement le porte, pendant même qu'il est encore engagé dans le corps, vers ce qui subsiste toujours dans le même état, & qui plaît par son propre fonds, & non point par une beauté empruntée.

Amour des choses sensibles, source de toutes nos erreurs, & de toutes nos peines.

A quoy nous devons tendre.

Cependant quoique mon esprit vous voye en luy même, selon ce que vous étes veritablement, & que l'on peut aimer en vous sans étre exposé à aucune des inquietudes qui sont inseparables de l'amour de tout ce qui passe ; j'avouë que quand vous nous quittez, & que je me voy éloigné de vous, je trouve fort à dire le plaisir de vous voir & de vous entretenir, & que je ne puis m'empescher de chercher & de desirer l'un & l'autre, autant que les rencontres & les assujettissemens de la vie, nous peuvent permettre de vous avoir. Mais c'est un défaut qui ne vous déplaît point en moy, si

je ne me trompe, & dont vous craindriez que vos amis fussent gueris, quoique d'ailleurs vous leur souhaittiez toute sorte de bien. Que si vous avez assez de force d'esprit pour connoître que c'est une foiblesse, & pour avoir pitié de ceux qui l'ont, je demeure d'accord que vous étes bien plus avancé que je ne suis. Car comme j'ay de la peine à me passer de mes amis, je suis bien aise aussi qu'ils en ayent à se passer de moy. Je prens garde neanmoins, & je travaille autant que je puis, à ne rien aimer que ce qui ne me sçauroit étre enlevé malgré moy. Mais enfin en quelque disposition où vous soyez sur ce sujet, je vous avertis qu'autant que nous nous sommes chers à nous mêmes, autant devons nous avoir d'impatience de vuider la question que nous avons commencé d'agiter avec vous. Je n'aurois garde de la terminer avec Alipe * quand il le voudroit : mais il est bien éloigné de le vouloir ; & il est trop honneste pour m'engager à chercher dans nos exercices d'esprit dequoi vous retenir avec nous, pendant que vos affaires vous appellent ailleurs.

I. CLASSE. AN. 386.

Comment S. Augustin étoit pour ses amis.

* On verra qui étoit Alipe dans une note sur la Lettre 27. nombre 5.

I. CLASSE. AN. 387.

LETTRE III. *

* Ecrite l'an 387. C'étoit auparavant la 151. & celle qui étoit la 3. est presentement la 137.

Nebride dans une de ses Lettres avoit appellé S. Augustin heureux, & S. Augustin luy répond qu'on ne le devoit pas trouver heureux, puisqu'il ignoroit tant de choses : Ensuite il examine en quoy consiste la veritable felicité.

AUGUSTIN A NEBRIDE. [a]

1. JE ne sçay si ce que je sens n'est qu'un effet de ce qu'il y a de doux & d'insinuant dans vos paroles, ou si j'ay un veritable sujet de le sentir : car cela est venu tout d'un coup, & sans que je me fusse donné le loisir de bien penser jusques à quel point je puis m'en fier à ce que vous me dites. Vous ne sçavez encore ce que je veux dire ; c'est en un mot qu'il s'en faut peu que vous ne m'ayez persuadé, non pas tout à fait que je suis heureux, car cela n'appartient qu'au sage, mais que je le suis en quelque sorte,

a. Nebride étoit un jeune homme d'auprés de Carthage grand amy de S. Augustin, qu'il vint chercher jusqu'à Milan ; où à sa priere il enseigna la grammaire avec Verecundus. Il se convertit à peu prés au même temps que S. Augustin, & étant retourné en Afrique, il convertit toute sa famille : il y mourut avant l'an 391. S. Augustin en parle souvent dans ses Confessions, & louë son esprit & ses mœurs.

comme nous disons de certains corps qu'ils sont ronds ou quarrez, quoiqu'ils ne le soient pas dans cette derniere exactitude qui n'est connuë que de peu de gens ; & comme nous disons de nous mêmes que nous sommes des hommes, quelque éloignez que nous soyons de cette idée si parfaite que Platon avoit de l'homme. Je lûs vôtre Lettre à la lampe ayant déja soupé, & sur le point de me mettre au lit, mais non pas de m'endormir. Car aprés que je fus couché je demeuray encore long-temps à penser & à m'entretenir de cette sorte avec moy-même. Nebride a t'il donc raison de croire que je sois heureux ? Non sans doute ; car il ne sçauroit disconvenir que je ne sois encore bien éloigné de la sagesse. Mais peut être que sans y être arrivé, on ne laisse pas de pouvoir être heureux ? Comment cela seroit-il possible? car n'est-ce pas une grande misere que de n'être pas de ceux que l'on peut appeller sages ; & y a t-il même d'autre misere que celle là ? Que veut donc dire Nebride ? Ce qu'il a lû de moy auroit-il été capable de le persuader que je suis de ce nombre là ? Il n'est pas homme à se laisser éblouir jusqu'à ce point, par un transport de joye & d'amitié, luy qui se conduit dans tous

I. CLASSE. AN. 387.

I. CLASSE. AN. 387.

ses jugemens avec tant de maturité & de circonspection. Voicy donc ce que c'est; il m'a dit ce qu'il a cru me pouvoir dire de plus doux, ayant trouvé luy même de la douceur & du plaisir dans la lecture de cet ouvrage : il me l'a dit en se laissant aller à sa joye; & il n'a pas crû que quand c'est la joye qui parle, il fallût peser les mots. Mais s'il avoit lû *les Soliloques*, il auroit été bien autrement transporté : cependant il n'auroit pû me porter plus haut qu'il a fait, quand il m'a dit que j'estois heureux. Il m'a donné du premier coup ce qu'il y a de plus grand; & il ne s'est rien reservé qu'il me pût donner dans un plus grand sujet de joye. Voila ce que c'est que de s'abandonner à la joye.

2. Mais où est cette heureuse vie? où est cet heureux état? où est-il? Je sçay qu'il est de cet état de rejetter les atomes d'Epicure. Je sçay qu'il en est de sçavoir que hors du monde il n'y a ny haut ny bas. Je sçay qu'il en est de sçavoir que les parties d'une sphere les plus proches de ses poles vont moins viste quand elle tourne, que celles qui en sont plus éloignées; & beaucoup d'autres choses semblables qui me sont connuës. Mais peut-on dire pour cela

que je ſois heureux, moy qui ne ſçay pas pourquoi le monde eſt de la grandeur dont il eſt, les figures des parties dont il eſt composé, n'ayant rien qui le determine à cette grandeur là plûtoſt qu'à une autre ? Car rien ne ſçauroit empêcher qu'on ne me diſe, & qu'on ne me force même d'avoüer, que les corps ſont diviſibles à l'infini; en ſorte que de quelque corps que ce puiſſe étre on en tirera tel nombre de petits corps que l'on voudra. Puiſqu'il n'y a donc point de corps dont on puiſſe dire qu'il eſt le plus petit qui puiſſe étre, pourquoi dirons-nous du monde qu'il eſt le plus grand qu'il peut étre ? ſi ce n'eſt qu'il y ait quelque grande verité cachée dans ce que je dis une fois à Alipe, qu'au lieu que les nombres intelligibles peuvent étre augmentez à l'infini, mais non pas diminuez à proportion, puiſqu'il n'y a rien au deſſous de l'unité; les nombres ſenſibles au contraire, tels que ſont la quantité & l'étenduë des corps peuvent étre diminuez, mais non pas augmentez à l'infini; & peut-étre que c'eſt ſur ce fondement que les Philoſophes font conſiſter la richeſſe dans les choſes intelligibles, & la pauvreté dans les choſes ſenſibles. Car qu'y a t'il de plus pauvre

I. CLASSE. AN. 387.

& de plus miserable que de pouvoir toûjours aller en diminuant ? Et au contraire quel état plus heureux & plus riche, pour parler ainsi, que de croître tant qu'on veut, d'aller où l'on veut, & de revenir quand on veut, & jusques où l'on veut, & d'aimer souverainement ce qui ne souffre ny diminution ny defaillance ? Aussi ceux qui entendent les misteres de ces nombres n'aiment-ils rien tant que l'unité. Et c'est avec grande raison, puisqu'elle est le principe de tout ce qu'il y a d'aimable dans tout le reste.

Mais enfin pourquoi le monde est-il de la grandeur dont il est ? Car ne pouvoit-il pas étre plus ou moins grand ? Je n'en sçay rien ; & tout ce que je sçay c'est qu'il est tel qu'il est. Et pourquoi est-il où il est plûtost qu'ailleurs ? Mais pourquoi faire de ces sortes de questions qu'on pourroit toujours également faire de quelque grandeur & de quelque maniere que le monde pût étre ? Aprés tout ; ce qui me faisoit le plus de peine est que les corps se puissent diviser à l'infini, quoique peut étre la proprieté contraire que j'avois remarquée dans les nombres satisfit à cette difficulté.

3. Mais attendons un peu, continuay-

je, & examinons ce qui me vient dans l'esprit à ce moment. On dit que ce monde sensible n'est qu'une image de je ne sçay quel autre monde purement intelligible. Or sur le sujet des images, au moins de celles que les miroirs nous representent, nous voyons quelque chose de singulier & de merveilleux : car au lieu que les plus grands miroirs ne grossissent point les images qu'ils renvoyent, non pas même celle des plus petits objets, nous voyons au contraire que les petits miroirs, comme sont les prunelles des yeux diminuent celles des plus petits objets même *, plus ou moins à proportion de la petitesse du miroir. Quelle merveille est donc cecy, qu'en diminuant les miroirs on diminuë les images des corps, & qu'en augmentant les miroirs on n'augmente point ces images ? sans doute qu'il y a là dessous quelque grande verité cachée. Mais il faut dormir presentement, aussi bien ce qui fait que Nebride me croit heureux ce n'est pas de chercher, mais d'avoir trouvé. Mais qu'ay-je trouvé qui luy ait peu donner cette opinion de moy ? c'est peut être ce raisonnement qui est comme mon raisonnement favori, & que je rappelle souvent avec un fort grand plaisir.

* S. Augustin n'avoit pas pris garde que ce qui fait que les prunelles des yeux, & les autres miroirs de cette espece diminuent les objets, c'est la convexité, & non pas la petitesse de ces sortes de miroirs. Mais ce qui regarde l'optique & la dioptrique, n'étoit guere connu en ce temps-là.

I. CLASSE. AN. 387.

4. Dequoy sommes nous composez? d'ame & de corps. De ces deux parties laquelle vaut le mieux? l'ame; car qu'estime t'on dans le corps? la beauté; & qu'est-ce que cette beauté? une certaine proportion de parties, avec une couleur agreable aux yeux. Or cette beauté même ne vaut-elle pas mieux où elle est vraye, que là où elle est fausse? sans doute. Et où est-ce qu'elle est vraye? dans l'ame. L'ame est donc plus aimable que le corps. Mais dans quelle partie de l'ame est cette verité des choses? dans l'intelligence. Qu'est-ce qui combat & qui offusque l'intelligence? les sens: il faut donc resister aux sens de toutes nos forces. Mais quoy si les choses sensibles nous plaisent? il faut faire en sorte de n'y prendre plus de plaisir. Et comment cela se fait-il? A force de s'en priver, & de rechercher quelque chose de meilleur. Mais si l'ame meurt avec le corps? La verité mourroit donc aussi; ou il faudroit dire qu'intelligence & verité ne sont pas la même chose; ou que l'intelligence n'est pas dans l'ame; ou que ce qui enferme quelque chose d'immortel peut mourir. Or rien de tout cela ne sçauroit être, comme il est prouvé dans nos *Soliloques*, & j'en suis pleinement convaincu,

La privation des plaisirs en éteint le goût.

vaincu. Cependant je ne sçay quelle impression que la coutume a faite en nous, nous fait encore trembler & chanceler sur ce sujet dans les maux & les accidens de la vie. Mais quand l'ame mourroit (ce qui me paroist absolument impossible) toûjours ay-je veu tres-clairement depuis que je suis icy en repos, qu'on ne devroit pas pour cela mettre le bon-heur de la vie dans les plaisirs sensibles. I. CLASSE. AN. 387.

Ce sont peut étre ces sortes de veuës & de connoissances qui font que mon cher Nebride me trouve heureux en quelque sorte, si je ne le suis pas tout à fait. Pourquoy n'en jugerois-je pas comme luy; & qu'y a t'il à perdre pour moy quand je me laisseray aller à la bonne opinion qu'il en a? Aprés avoir ainsi raisonné en moy même, je fis ma priere à Dieu à l'ordinaire, & ensuite je m'endormis.

5. J'ay été bien aise de vous écrire tout cecy, puis que je vous fais plaisir de vous dire tout ce qui me passe par l'esprit, & que vous m'en remerciez. Je me réjoüis de ce que je vous plais jusques à ce point: Et à qui puis-je exposer mes folies plus librement qu'à celuy à qui je ne sçaurois deplaire? Que si l'amitié d'un homme pour un autre peut étre un effet

I. CLASSE. AN. 387.

de la fortune, voyez combien je ſuis heureux de trouver tant de plaiſir dans ce que je tiens du hazard ? Car j'avouë que je deſire qu'il m'arrive de ces biens là toujours de plus en plus ; quoique les veritables ſages, qui ſeuls meritent qu'on les trouve heureux, ne veüillent pas qu'on deſire ny qu'on craigne ce qui vient de la fortune.

Voilà ce me ſemble, dequoy vous piquer d'honneur, & vous obliger à m'écrire plus au long qu'à vôtre ordinaire : faites donc je vous prie, qu'on vous liſe un peu plus long-temps ; car je ne ſçaurois vous dire combien j'ay de plaiſir à lire tout ce qui vient de vous.

LETTRE IV. *

* Ecrite l'an 387. C'étoit auparavant la 117. & celle qui étoit la 4. eſt preſentement la 136.

Saint Auguſtin parle à Nebride, du progrés qu'il a fait dans la contemplation des choſes éternelles, pendant le temps qu'il a paſſé dans la retraite.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

1. VOus ne ſçauriez croire quelle a été ma ſurpriſe, lors qu'en repaſſant vos Lettres, pour voir à combien j'avois encore à faire réponſe, je n'en ay trouvé qu'une ſeule. C'eſt celle par

laquelle vous me priez de vous rendre conte du progrez qu'un loisir semblable à celuy dont vous croyez que je pourrois joüir avec vous, ou dont vous souhaitteriez de pouvoir joüir avec moy, m'a donné lieu de faire dans la connoissance de ce qui distingue les choses purement intelligibles, de celles qui ne s'aperçoivent que par les sens. Sur cela je croy que vous n'ignorez pas que COMME LES FAUSSES OPINIONS s'enracinent d'autant plus dans l'esprit, qu'on s'en occupe davantage, & qu'on se les rend plus familieres, la même chose arrive, & à bien plus forte raison, en matiere de veritez.

I. CLASSE. AN. 387.

Combien il est utile de s'occuper de ce qui est vray.

Mais cela se fait par un progrés pareil à celuy de l'âge, qui est tellement insensible, que quelque grande que soit la difference qu'il y a entre un enfant & un homme fait, si on avoit commencé dés nôtre enfance à nous demander chaque jour, si nous n'étions pas des enfans, nous aurions toujours répondu que ouy, sans pouvoir marquer le point precis, où il auroit fallu dire que nous n'étions plus enfans.

2. Ne croyez pourtant pas que je veüille dire par là, que j'aye fait assez de progrez dans la connoissance de ces sortes de choses, & que mon intelligence y

I. CLASSE. AN. 387.

soit assez affermie, pour me pouvoir regarder en cela comme un homme fait. Je ne suis encore qu'un enfant; mais comme on dit un joly enfant, & qui donne de bonnes esperances. Car les yeux de mon esprit offusquez & apesantis, pour ainsi dire, par les impressions & les soins des choses sensibles, se relevent & se purifient par le secours de ce raisonnement que vous connoissez. L'INTELLIGENCE est au dessus de cette faculté grossiere qui aperçoit les choses sensibles; & par consequent ce que nous connoissons par l'intelligence a plus d'être & de verité, que ce que nous voyons.

Combien l'ame de S. Augustin étoit degagée des sens, dés les premiers temps de sa conversion.

Songez un peu je vous prie de vôtre côté, s'il y a quelque chose de considerable à opposer à ce raisonnement. Ce que je vous puis dire, c'est que lorsque je m'en sers pour me renouveller, & qu'aprés avoir imploré le secours de Dieu, je tâche de m'élever vers luy, & vers les choses qui sont vrayes de toute verité; cette veuë anticipée de ce qui demeure éternellement, me remplit quelquefois jusqu'au point d'avoir besoin d'appeller ce même raisonnement à mon secours, pour me persuader de l'existence de ce qui nous environne,

& qui nous eſt auſſi preſent que nous mêmes.

I. CLASSE. AN. 387.

Comme vous tenez conte encore plus exactement que moy des réponſes que je vous dois ; voyez de vôtre côté s'il m'en reſte encore quelqu'une à vous faire : car de me trouver tout d'un coup quitte envers vous, moy qui croyois vous devoir tant, cela m'eſt un peu ſuſpect ; quoique je croye que vous avez receu des lettres de moy auſquelles vous n'avez pas fait réponſe.

LETTRE V. *

* Ecrite vers la fin de l'année 388. C'étoit auparavant la 114. & celle qui étoit la 5. eſt preſentement la 138.

Nebride plaint S. Auguſtin de ce que les affaires des particuliers conſument ſon loiſir, & le detournent de la contemplation de la verité.

NEBRIDE A AUGUSTIN.

1. EST-IL donc vray, mon cher Auguſtin, que les affaires des particuliers conſument tout ce que vous avez de temps & de forces, & que vous ne ſçauriez vous revoir dans ce loiſir que vous aimez tant ? Pourquoy êtes vous ſi bon que de vous laiſſer ainſi detourner ? Ces gens-là ne ſçavent-ils point quels ſont les exercices qui ſont ſelon vôtre cœur, &

I. CLASSE. AN. 388.

* On verra qui étoit Romanien par une note sur la Lettre 15.

aprés quoy vous soupirez ? Vos amis ne sçauroient ils le leur faire entendre ? A quoy songent donc Romanien * & Lucinien ? Que ne suis-je à portée de parler à ces gens qui vous détournent ? je leur dirois, je leur crierois de toute ma force que ce que vous aimez c'est de vaquer à Dieu, de le servir, & de vous attacher à luy. Si je pouvois vous attirer à ma maison des champs, & vous y tenir en repos & en liberté, ces gens qui vous aiment tant, & pour qui vous avez trop de complaisance, auroient beau dire que je vous aurois enlevé; je ne m'en mettrois guere en peine.

* Ecrite vers le commencement de l'année 389. C'étoit auparavant la 71. & celle qui étoit la 6. est presentement la 92.

LETTRE VI. *

Nebride propose à saint Augustin la pensée qu'il avoit que la memoire ne pouvoit agir sans l'imagination, & que ce n'est pas des sens, mais d'elle même que l'imagination tire les images des choses.

NEBRIDE A AUGUSTIN.

1. JE garde ce que j'ay de lettres de vous aussi cherement que la prunelle de mes yeux. Car il n'y a rien de plus grand, non par l'étenduë, mais par les choses qui y sont grandes, & soute-

nuës de grandes preuves. Il me ſemble que j'y entens parler & Platon, & Plotin, & Jeſus-Chriſt même. J'y trouve une éloquence qui charme les oreilles, une breveté qui fait qu'elles ne laſſent point, un fonds de lumiere & de ſageſſe qui fait qu'on y profite d'autant plus qu'on les entend mieux. Ayez donc ſoin, je vous ſupplie, de me faire part de ce qui vous viendra dans l'eſprit de meilleur & de plus ſaint. Quant à cette lettre vous y ferez reponce lorſque vous aurez trouvé quelque choſe d'exquis, ſur la nature de la memoire & de l'imagination. Ce qu'il m'en paroiſt, c'eſt que l'imagination peut agir ſans la memoire; mais jamais la memoire ſans les phantômes de l'imagination.

I. CLASSE. AN. 389.

Et quoi, direz vous, quand nous nous ſouvenons d'avoir compris ou penſé quelque choſe, quelle part l'imagination peut-elle avoir à cette action de la memoire? Mais je vous répons qu'elle y a part, parce que dans toutes nos perceptions, & dans toutes nos penſées nous formons toujours quelque choſe de corporel & de ſujet au temps, & qui dés-là appartient à l'imagination; c'eſt à dire, que nous revêtons ces perceptions & ces penſées de quelques paroles, qui

I. CLASSE. AN. 389. sont choses sujettes au temps, & du ressort de l'imagination; ou qu'il se fait dans nôtre esprit quelque autre sorte d'impression qui se peint dans l'imagination, & que la memoire conserve par ce moyen. Je vous dis cecy en desordre à mon ordinaire, & sans y avoir beaucoup pensé; vous l'examinerez; & rejettant ce qu'il y a de faux, vous me marquerez par vos lettres ce qu'il faut tenir pour vray.

2. Mais voicy une autre question: Pourquoy ne disons nous pas que ce qu'il y a d'images dans l'imagination y est né, plûtost que d'y avoir été transmis par les sens? Car de la même maniere qu'encore que l'esprit n'emprunte rien des sens pour voir les choses purement intellectuelles, les sens ne laissent pas de luy donner occasion de les considerer, ne se peut-il pas faire tout de même que les sens ne fassent que donner occasion à l'imagination de s'arrêter sur les images dont elle est pleine sans les avoir empruntez d'eux? Et c'est peut-étre ce qui fait qu'elle est capable de voir ce que les sens ne voyent point; ce qui marque que ses images ne sont pas seulement en elle, mais qu'elles en viennent. Je seray bien aise de sçavoir encore ce que vous pensez sur ce sujet.

I. CLASSE. AN. 389.

LETTRE VII. *

Saint Augustin examine ce que Nebride luy avoit proposé par la lettre precedente.

* Ecrite l'an 389. C'étoit auparavant la 72. & celle qui étoit la 7. est presentement la 143.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

CHAP. I.

1. J'ENTRE en matiere tout d'abord & sans preface, ayant beaucoup de choses à vous dire, & ne doutant point que vous ne les attendiez avec impatience.

Vous croyez qu'il ne sçauroit y avoir de memoire sans ces images & ces representations interieures que nous appellons des phantômes; mais je ne suis pas de vôtre avis.

Il faut donc remarquer en premier lieu, que ce ne sont pas seulement les choses sujettes au temps, qui sont du ressort de la memoire; mais encore celles qui demeurent. Car encore que le propre de la memoire soit de conserver ce qui peut rester du passé, elle s'étend sur les choses que nous quittons, aussi bien que sur celles qui nous quittent. Quand je me souviens de mon Pere, par exemple, je me souviens de quelque chose qui m'a quitté, & qui n'est plus. Mais quand je me souviens de Carthage, je me souviens d'une chose qui est encore,

I. CLASSE. AN. 389.

mais que j'ay quittée. Cependant dans l'un & dans l'autre c'est le passé que ma memoire conserve, & le souvenir que j'en ay vient de ce que j'ay vû, & non pas de ce que je voy.

2. Mais me direz vous, que conclurez vous de cela, puisque vous ne sçauriez vous souvenir ny de l'un ny de l'autre qu'à l'aide de ces images & de ces representations qui appartiennent à l'imagination? Tout ce que j'en veux conclure en cet endroit, est que ce qu'on appelle *la memoire* comprend aussi bien des choses qui subsistent, que des choses qui sont passées. Appliquez vous maintenant pour voir ce que je tire de là. Il y en a qui traitent d'erreur & de fausseté cette admirable pensée de Socrate, que ce que nous apprenons ne survient pas en nous de nouveau, mais qu'il ne fait que se reveiller, & sortir du fonds de nôtre memoire, soûtenant qu'il n'y a que les choses passées qui appartiennent à la memoire; & que selon Platon même ce que nous apprenons par voye d'intelligence étant de la nature des choses eternelles, & qui ne peuvent perir, on ne peut pas le mettre au même rang que les choses passées.

Reminiscence des Platoniciens.

Mais ils ne prennent pas garde que

cette premiere veüe par laquelle les choses d'intelligence ont paru à nôtre esprit est passée ; & que comme il s'en est detourné pour regarder d'autres objets, & qui se voyent d'une autre maniere, ce n'est que par reminiscence, c'est à dire, par une action de la memoire que nous y revenons.

I. CLASSE. AN. 389.

L'Eternité, par exemple, est une chose qui ne passe point, pour ne rien dire de plusieurs autres, & qui pour étre presente à nôtre esprit n'a pas besoin d'y étre rappellée par ces phantômes de l'imagination. C'est neanmoins la memoire qui l'y rappelle. La memoire peut donc agir independamment de l'imagination.

3. QUANT à ce qu'il vous semble que l'ame peut imaginer des choses corporelles sans l'entremise des sens, voici par où il est aisé de vous en faire voir la fausseté. S'il est vray que l'ame avant que d'avoir fait aucun usage des sens corporels pour la perception des corps, peut se les representer par son imagination, & s'il est vray d'ailleurs, comme la raison ne permet pas d'en douter, que les mouvemens de l'ame étoient bien plus purs & plus droits avant qu'elle fût assujettie à ses sens, qui sont si sujets à la tromper, CHAP. II

I. CLASSE. AN. 389.

il s'ensuivra que l'état d'un homme endormi est preferable à celuy d'un homme qui veille ; & celuy d'un phrenetique, à celuy d'un homme qui est dans son bon sens. Car on dira que ces images que l'ame voit dans le sommeil, ou dans la phrenesie, sont celles qui faisoient impression sur elle, dés avant que d'avoir rien contracté de vain & de phantastique, par l'action de ses sens ; & que par consequent, le Soleil que voit cet homme endormi, vaut mieux que celuy qui nous éclaire quand nous sommes éveillez ; & que toutes les chimeres qui passent par la teste de ce phrenetique, valent mieux que les realitez que nous voyons.

Que si ces consequences sont absurdes, comme vous voyez qu'elles le sont, il faut convenir, mon cher Nebride, que l'imagination n'est qu'une playe faite à l'ame par les sens, qui ne luy sont pas, comme vous pretendez, une occasion d'exciter ces representations en elle-même ; mais qui sont la veritable cause de ces impressions de mensonge & de fausseté.

Quant à ce qui vous met en peine, sçavoir comment il se peut faire que nous imaginions des figures & des visa-

ges que nous n'avons jamais veus, c'est avec beaucoup de raiſon que cela vous met en peine ; & pour vous ſatisfaire là-deſſus, je feray cette lettre bien plus longue qu'à l'ordinaire ; mais elle ne le ſera pas trop pour vous, car celles où je m'étends le plus, ſont toujours celles qui vous plaiſent davantage.

I. CLASSE. AN. 389.

4. Entre ces images qui ſont en nous, & que pluſieurs appellent des *phantoſmes*, auſſi bien que vous, il y en a de trois ſortes ; les unes qui nous ont été tranſmiſes par les ſens ; d'autres qui ont été formées par l'imagination ; & d'autres enfin qui ſont nées de la conſideration de quelques veritez ſpeculatives.

Trois ſortes d'images dans le reſervoir de l'imagination.

Dans le premier genre ſont celles qui me repreſentent vôtre viſage, par exemple, ou la ville de Carthage, ou nôtre défunt amy Verecundus [a], & enfin toutes celles par leſquelles mon eſprit ſe fi-

a. Verecundus étoit de Milan, où il enſeignoit la Grammaire, pendant que S. Auguſtin y enſeignoit la Rethorique. Ce fut-là, qu'il fit amitié avec S. Auguſtin. Il étoit Payen, & cela luy fit porter avec peine la converſion de nôtre Saint ; mais il ſe convertit luy-même, & receut le baptême dans la maladie dont il mourut. Il avoit preſté ſa maiſon de campagne à ſaint Auguſtin & à ſes amis, pour s'y retirer aprés leur converſion, & ſe preparer au baptême ; & ce fut-là que ce Saint compoſa ſes Livres *contre les Academiciens*, ceux *de la vie heureuſe* & *de l'Ordre*, & *ſes Soliloques*.

B ij

I. CLASSE. AN. 389.

gure, quoique ce puisse étre de tout ce que j'ay autrefois veu & senti, soit qu'il subsiste encore, ou qu'il ne subsiste plus.

Dans le second genre, sont celles par lesquelles nous nous representons ce que nous n'avons point vû ; mais que nous nous imaginons étre, ou avoir été, de telle ou de telle maniere ; comme tout ce que nous feignons, & que nous supposons, pour donner du jour à nos discours, & qui ne va point à nous cacher la verité ; ce que nous nous figurons quand nous lisons l'Histoire, ou quand on nous dit des fables, ou que nous en composons nous mêmes, soit à dessein, soit par erreur, & par la fausseté de nos pensées & de nos conjectures. C'est ainsi, par exemple, que je me represente le visage d'Enée, tel qu'il me plaît, ou que le hazard le veut ; celuy de Medée avec ses dragons volans ; celuy de Chremés ou de Parmenon *. Au même genre appartiennent encore toutes les fictions, sous le voile desquelles les Sages ont caché quelque verité ; ou tout ce que la folie, ou la superstition des hommes nous a fait donner pour vray ; comme le fleuve infernal Phlegeton, les cinq cavernes que l'on donne pour habitation aux peuples de tenebres. L'essieu par

* Ce sont des interlocuteurs, de quelques Comedies de Terence.

où l'on ſuppoſe que la terre ſoit percée du midy au ſeptentrion, & tenuë en état avec le Ciel, & une infinité d'autres chimeres nées dans l'imagination des Poëtes, ou des heretiques. Il y faut encore adjoûter toutes les ſuppoſitions que l'on fait quelquefois en raiſonnant; comme ſi l'on diſoit, ſuppoſons qu'il y euſt trois mondes l'un ſur l'autre, tels que celuy-cy, ou que la terre fut quarrée, & ainſi du reſte.

I. CLASSE. AN. 389.

Enfin, il faut mettre dans le troiſiéme genre, les images qui ſe forment en nous par l'étude des nombres & des dimenſions; & dont les unes ont dans la nature quelque choſe qui leur répond, (comme quand à force de penſer & de raiſonner, on trouve quelle eſt la figure du monde, & qu'on ſe la repreſente telle qu'elle eſt en effet,) & les autres ne reſſemblent à rien de ſubſiſtant; mais nous repreſentent ſeulement ce que nous avons appris, ou par des figures dans l'étude de la geometrie, ou par les valeurs & les cadences des ſons, dans celle de la muſique, ou par une infinité d'autres proportions qui ſe trouvent dans les nombres. Car encore que ſelon moy ce ſoient autant de veritez que nôtre intelligence conçoit, elles ne laiſſent pas

I. CLASSE. AN. 389. d'engendrer dans l'imagination quelque chose de faux, dont la raison a de la peine à se défendre ; & c'est un mal ; mais un mal necessaire, & qui est presque inseparablement attaché aux regles & à la methode qu'il faut suivre pour parler avec ordre. Car nôtre imagination ne manque point de se representer les divisions & les consequences par des marques à peu prés semblables aux jettons, dont nous nous servons pour le calcul.

5. Quant aux phantômes du premier genre, je croy que vous convenez qu'ils n'étoient point dans l'ame avant qu'elle fût engagée dans les sens ; & il seroit superflu de s'arrêter à le prouver.

Pour les deux autres on peut encore moins s'empécher d'en convenir ; puisqu'il est clair que l'ame avant d'avoir été frapée par ce qu'il y a de vain dans les sens, & dans les choses sensibles, étoit d'autant moins sujette à la fausseté ; & qu'on ne sçauroit douter que dans ces deux autres sortes d'images, il n'y ait bien plus de fausseté, que dans celles qui nous sont imprimées par les choses sensibles. Car à l'égard de celles que l'imagination même a formées, ou qui viennent de l'impression que nos erreurs, ou nos fictions ont

ont faites en nous, elles n'ont rien que de faux, comme vous voyez ; & sont par consequent quelque chose de bien moins vray, que celles qui nous sont venües de ce que nous avons vû & senti.

I. CLASSE. AN. 389.

Pour les dernieres, quoiqu'elles semblent nées des raisons & des principes des sciences qui ne conduisent point à l'erreur, des-là neanmoins que je me les represente comme quelque chose d'étendu & de corporel, ces mêmes raisons & ces mêmes sciences m'en découvrent la fausseté. Voilà ce qui fait que je suis tres persuadé que l'ame avant d'avoir fait usage des sens, & d'avoir receu par le ministere de ces instrumens d'erreur, les impressions que font en elle les choses passageres & perissables, n'étoit point livrée à la fausseté de cette foule de phantômes.

CHAP. III.

Comment l'imagination qui n'est pleine que de ce qu'elle a tiré des sens, peut representer à l'ame ce qui n'a jamais frappé les sens.

6. COMMENT arrive t'il donc que nous nous representons ce que nous n'avons jamais vû ? C'est sans doute par une certaine faculté naturelle de l'ame, qui la rend capable d'augmenter ou de diminuer les images qui luy restent de ce qu'elle a vû, & qui est aisée à apercevoir dans ce que nous faisons sur le sujet des nombres.

C'est ainsi, par exemple, qu'en se

I. CLASSE. AN. 389.

remettant devant les yeux de l'esprit l'image d'un Corbeau, que la veüe de ces sortes d'oiseaux a formée en nous, on en fera, à force d'ajoûter ou de diminuer, une autre sorte d'image qui ne ressemblera à rien de ce que nous avons vû. Et c'est pour nous étre accoutumez à former de tels phantômes, & à les rouler dans nôtre esprit, qu'il s'en presente à nous de cette sorte sans que nous les appellions, & qu'ils viennent souvent broüiller & interrompre nos pensées. Il est donc clair que l'ame en adjoûtant, ou en ostant à ce qui luy a été imprimé par les sens, peut produire des images qu'aucun des sens ne luy a imprimées toutes entieres; mais qui sont neanmoins composées de diverses pieces de ce qui luy a été transmis par les sens. C'est ainsi qu'encore que nous soyons nez, & que nous ayons été nourris en terre ferme, & loin des bords de la mer, la veüe d'un verre d'eau nous a rendus capables dés nôtre enfance d'imaginer cette vaste étenduë de la mer. Mais nous n'aurions pû nous representer le goût des fraises & des cornilles avant que d'en avoir mangé, comme nous avons fait depuis en Italie. De-là vient que les aveugles nez ne sçavent ce qu'on leur veut dire, quand

on leur parle de lumiere & de couleurs; car comme il n'y a jamais rien eu de coloré dans leurs sens, ils n'ont aucune idée de la couleur dans l'imagination. I. CLASSE. AN. 389.

7. Et vous ne devez pas vous étonner que l'ame quand elle est jettée dans chacun de nous, n'ayant point encore été frappée par aucune impression venant du dehors, soit vuide des images de ce qui se voit dans la nature, ou de ce que nous sommes capables de feindre. Car ces images sont si peu la cause des mouvemens de l'ame, que même les divers changemens de visage qui nous arrivent par des mouvemens de colere ou de joye, se produisent sans qu'ils nous soyent connus * par aucune image interieure qui nous apprenne que nous les pouvons produire en nous. Ils ne font que suivre par des ressors cachez, & que je vous laisse à mediter, l'agitation de certaines autres impressions qui ont la force d'ébranler l'ame, sans le secours des images que les choses corporelles & figurées ont mises en nous: & c'est ce qui nous doit faire comprendre, que l'ame étant capable de tant de differens mouvemens, qui ne tiennent rien de ces images & de ces phantômes sur lesquels vous m'avez consulté, ce n'est point l'application

* Il y a icy une negative à suppléer dans le texte latin, & il faut lire *non prius* au lieu de *prius*.

I. CLASSE. AN. 389.

de l'ame aux choſes corporelles & figurées, qui la plonge dans le corps, & qui l'y attache; puiſqu'elle eſt incapable d'étre touchée de ces images, au moins à ce qu'il me paroît, qu'aprés qu'elle a commencé de faire uſage de ſon corps & de ſes ſens. Ainſi je me ſens obligé, mon tres-cher & tres-aimable Nebride, & par l'amitié qui eſt entre nous, & par la fidelité que Dieu veut que nous ayons les uns pour les autres, de vous conjurer de ne faire nulle amitié * avec ces ombres & ces phantômes de la region de tenebres, & de n'entrer en aucune familiarité avec eux, ou ſi vous l'avez fait juſques icy, de travailler ſans relâche à vous en ſeparer, & à rompre tout commerce. Car C'EST NOUS TROMPER que de croire que nous reſiſtons à nos ſens, comme la ſainte Religion que nous profeſſons nous y oblige, tant que nous repaſſons encore avec plaiſir ſur les mal-heureuſes impreſſions qui nous en reſtent, & qui ſont comme autant de playes qu'ils ont faites à nôtre ame.

* S. Auguſtin parle icy contre ceux pour qui penſer n'eſt autre choſe que faire agir leur imagination, & repaſſer ce qu'ils y trouvent.

I. CLASSE. AN. 389.

LETTRE VIII. *

Nebride propose à saint Augustin la question comment les Demons nous peuvent envoyer des songes & des illusions nocturnes.

* Ecrite fort peu de temps aprés la precedente l'an 389. C'étoit auparavant la 245. & celle qui étoit la 8. est presentement la 28.

NEBRIDE A AUGUSTIN.

I. L'IMPATIENCE que j'ay d'entrer en matiere ne me permet pas de faire aucune preface. Dites moy donc, mon cher Augustin, comment il se peut faire que les puissances Superieures, je veux dire les puissances de l'air, nous fassent voir en songe ce qu'il leur plaist? Par quel art, par quelles machines, par quelles drogues rendent-elles leurs pensées capables d'ébranler nôtre ame, & d'y en exciter de semblables? Sont-ce les images mêmes qui se forment dans leur corps * ou dans leur imagination qu'ils nous presentent, & qu'ils nous font voir? Mais si ce sont des choses qui se passent dans leur corps, il faut donc que nous ayons des yeux corporels au dedans pour être capables de les voir en dormant. Que si ce n'est pas dans leur corps que ces images se forment, mais dans leur imagination, & que de là ils les fassent passer dans la nôtre; pourquoy ne

* Les Anciens croïent que les demons avoient des corps.

I. CLASSE. AN. 389.

puis-je pas aussi faire passer dans la vôtre, & vous faire voir en songe ce que j'auray formé dans la mienne, puisque j'ay une imagination tout comme les demons, & capable aussi bien que la leur de representer ce qu'il me plaît? Cependant je ne puis vous envoyer aucun songe, & je voy clairement que ceux que nous avons ne viennent que de nos corps: car les impressions que les mouvemens de l'ame font dans le corps, par la liaison intime qui est entre l'un & l'autre, se vont peindre dans l'imagination par des voyes secrettes & merveilleuses, & c'est ce qui fait la plufpart de nos songes. C'est ainsi que si nous avons soif en dormant, nous songerons que nous beuvons; si nous avons faim, nous songerons que nous mangeons; & ainsi des autres choses, que le rapport & la liaison du corps, & de l'ame fait passer dans l'imagination. Ne vous étonnez pas si un homme aussi ignorant que je le suis s'explique si mal sur des choses si obscures: c'est à vous à les éclaircir autant que vous en serez capable.

Songes, effets de l'imagination.

I. CLASSE.
AN. 389.

LETTRE IX. *

Saint Augustin répond à la question proposée par Nebride.

* Ecrite l'an 389. C'étoit auparavant la 115. & celle qui étoit la 9. est presentement la 40.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

I. QUOIQUE le fond de mon cœur vous soit connu, vous ne sçavez peut etre pas combien je souhaitterois d'étre avec vous, & j'espere que Dieu permettra enfin que j'aye cette joye.

J'ay lû la lettre si pleine de raison, par laquelle vous vous plaignez de vous trouver seul, & en quelque façon abandonné de vos amis, dont la presence est ce qui peut faire toute la douceur de vôtre vie. Mais que puis-je vous conseiller sur ce sujet, que ce que je ne doute point que vous ne fassiez, c'est à dire, de rentrer en vous même, & d'élever vôtre esprit à Dieu autant qu'il vous est possible? Car vous nous trouverez en luy, & d'une maniere bien plus solide que dans ces images corporelles dont nous avons besoin pour les operations de la memoire, mais qui n'ont rien de comparable à cette pensée si pure & si élevée, qui nous fait voir que ce qui nous unit l'un à l'autre, est d'une

I. CLASSE. AN. 389.

nature bien au dessus de celle des corps & des lieux.

2. En repassant les lettres que vous m'avez écrites, & ausquelles j'ay fait une réponse longue & étenduë, sçachant bien que vous n'aimez pas qu'on vous paye de doutes & de conjectures, j'avoüe que je me suis trouvé embarassé par la difficulté de la question que vous me » proposez. Vous demandez comment les » puissances de l'air, c'est à dire, les De- » mons, peuvent nous imprimer des pen- » sées & des songes comme ils font quel- » quefois. C'est une chose tres profonde, & que vous voyez bien qu'on ne sçauroit traiter comme il faut, que dans une longue conference, ou par un juste volume. Neanmoins connoissant comme je fais l'étendüe & la penetration de vôtre esprit, je ne laisseray pas de jetter icy quelques preliminaires sur cette question, qui vous mettront sur les voyes de trouver le reste de vous même, ou qui vous feront voir au moins qu'on ne doit pas desesperer de la resoudre & de l'expliquer d'une maniere fort vray-semblable.

Comment les demons nous peuvent imprimer des

3. Il n'y a pas lieu de douter que tous les mouvemens de l'ame n'impriment quelque chose dans le corps : nos sens même quelque foibles & quelque impar-

faits qu'ils ſoient, s'en aperçoivent quand ces mouvemens ſont un peu conſiderables, comme ſont ceux de la colere, de la triſteſſe, ou de la joye; d'où il eſt aiſé de juger, que toutes nos pensées ſont quelques impreſſions dans nôtre corps, trop foibles pour la plûpart pour que nous puiſſions les apercevoir; mais que les animaux aériens ou celeſtes, dont les ſens ſont d'une activité qui ſurpaſſe infiniment celle des nôtres, y peuvent apercevoir tres-aiſement. Comme donc ces impreſſions que les mouvemens de l'ame font dans le corps, demeurent & conſervent un certain rapport avec les pensées qui les ont faites, quiconque ſçaura les toucher & les ébranler, excitera en nous à ſon gré des ſonges & des pensées, & avec une merveilleuſe facilité.

I. CLASSE. AN. 389. penſées ou des ſonges.

Les demons ont des corps ſelon les anciens.

Car aprés ce que nous voyons que les joüeurs d'inſtrumens, les danſeurs de corde, & les autres faiſeurs de tours de ſoupleſſe deviennent capables de faire, & avec une facilité incroyable, par le ſeul exercice des parties exterieures du corps, qui n'ont rien que de peſant & de groſſier en comparaiſon de celles du dedans; aurons-nous de la peine à croire que ces animaux aériens & celeſtes, que leur ſubtilité naturelle rend capables de penetrer

I. CLASSE. AN. 389

les autres corps, ayent encore plus de facilité à nous remuer au dedans, comme il leur plaist, & d'une maniere qui nous est imperceptible à la verité, mais dont nous ne laissons pas de sentir les effets ? Car sentons-nous comment il arrive que l'abondance de la bile, qui s'augmente à force de nous mettre en colere, excite en nous aprés cela de plus frequens mouvemens de colere ? Elle y en excite neanmoins, & nous le sentons.

4. Que si vous ne convenez pas d'abord de la justesse de cette comparaison, faites y un peu de reflexion, & vous trouverez que quand l'esprit se trouve perpetuellement gesné par quelque chose qui l'empêche d'avancer & d'executer ce qu'il desire, il est perpetuellement en colere. Car LA COLERE n'est autre chose, si je ne me trompe, qu'un mouvement ardent & turbulent, qui tend à nous delivrer de ce qui nous ôte le libre exercice de nos actions. De-là vient que ce n'est pas seulement contre les hommes que nous nous mettons en colere, mais contre tout ce qui nous empêche de faire ce que nous voudrions. C'est ainsi que quand une plume n'écrit pas bien, la colere nous prend, & nous la fait mettre en pieces : autant en font les joüeurs à leurs

Ce que c'est que la colere.

dez & à leurs cartes ; les peintres à leurs pinceaux, & tous les autres ouvriers à leurs outils, quand ils ne vont pas bien à leur gré. Or les Medecins asseurent qu'à force de se mettre ainsi en colere, la bile devient plus abondante, & cette abondance de bile fait ensuite qu'on se met en colere encore plus facilement, & pour les moindres sujets. Ainsi ce que le mouvement de l'ame a fait dans le corps, excite à son tour de nouveaux mouvemens dans l'ame.

5. On pourroit étendre cecy davantage, & le rendre encore plus sensible & plus clair, par un grand nombre d'experiences : mais joignez à cette lettre celle que je vous ay écrite depuis peu sur le sujet de la memoire & des phantômes qui se conservent dans l'imagination, & la relisez avec soin ; car il me paroist par la réponse que vous m'y avez faite, que vous ne l'avez pas bien entendüe. Aprés donc ce que vous aurez vû dans celle-cy, faites attention à ce que je dis dans l'autre de cette faculté de l'ame, qui fait qu'en augmentant ou diminuant elle peut varier les idées de tout ce qu'elle connoît ; & peut étre que vous comprendrez comment il est possible que ses pensées ou ses songes luy representent ce qu'elle n'a jamais vû.

I. CLASSE. AN 389.

LETTRE X. *

Saint Augustin parle à Nebride des moyens de passer leur vie ensemble, & des avantages de la retraite.

* Ecrite l'an 389. C'étoit auparavant la 116. & celle qui étoit la 10. est presentement la 71.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

I. JAMAIS aucune des difficultez dont vous m'avez demandé la solution n'a donné tant d'agitation à mon esprit, que la plainte que vous faites dans vôtre derniere lettre, que je neglige de chercher les moyens de passer nôtre vie ensemble. Car le crime dont vous m'accusez par là n'est pas leger, & ne m'exposeroit pas à des suites peu fâcheuses, s'il étoit vray que j'en fusse coupable. Mais comme de tres-bonnes & de tres-solides raisons me persuadent que pour vivre selon nos veües, je suis mieux icy qu'à Carthage, & même qu'à la campagne; je ne sçay, mon cher Nebride, comment je dois faire avec vous. Faut-il que je vous envoye une voiture propre pour vous amener icy, où Lucinien soutient que vous pouvez venir en litiere sans aucune incommodité ? Mais comment est-ce que vôtre mere qui ne pouvoit se resoudre à vous laisser partir quand vous

etiez en parfaite ſanté, conſentira que vous veniez dans l'état où vous étes? Faut-il que j'aille vous trouver? Mais j'ay icy des perſonnes que je ne puis mener avec moy, & que je ne croy pas devoir quitter: car vous étes en état de pouvoir converſer utilement & agreablement avec vous même; & pour eux on en eſt encore à les mettre dans cet état-là. Faut-il que j'aille & vienne, & que je ſois tantôt avec vous, tantôt avec eux? Mais ce n'eſt-là ny vivre enſemble, ny vivre comme nous avons reſolu; car d'icy où vous étes, le trajet n'eſt pas petit: c'eſt un voyage, & de s'embarquer à le faire ſouvent, ce n'eſt pas-là ce repos & ce loiſir que nous cherchons. Adjoûtez à cela mes infirmitez corporelles, qui font, comme vous ſçavez, que je ne puis pas tout ce que je voudrois, & qu'il faut que je me borne à ne vouloir que ce que je puis.

I. CLASSE. AN. 389.

2. De paſſer donc ſa vie à faire ou à diſpoſer des voyages, qu'on ne ſçauroit faire ſans peine & ſans embarras, cela ne convient guere à quiconque penſe à ce dernier voyage qu'on appelle la mort, qui ſeul comme vous ſçavez merite qu'on y penſe, & qu'on s'en occupe. Il eſt vray qu'on voit quelques perſonnes choiſies de

Qu'il faut un don de

I. CLASSE. AN. 389.

Dieu particulier pour conserver la tranquillité de l'esprit dans la vie active.

Dieu pour le gouvernement des Eglises, à qui il a été donné de conserver le calme & la tranquillité de leur esprit, dans le tracas des voyages qu'ils sont obligez de faire pour visiter leur troupeau; & de ne laisser pas dans toutes ces agitations, d'attendre courageusement la mort, & même de la desirer ardemment. Mais pour ceux qui n'ont cherché dans les Charges Ecclesiastiques que les honneurs qui y sont attachez, & ceux qui pouvant mener une vie privée se jettent dans l'embarras des affaires, je ne croy pas qu'aprés le peu de cas qu'ils ont fait du repos & du calme dans lequel ils auroient pû se sanctifier & se deifier, pour parler ainsi, il leur soit donné de s'apprivoiser avec la mort au milieu du tumulte & de l'agitation des voyages & des affaires; & de pouvoir contracter avec elle cette familiarité où nous aspirons.

Qu'il faut du repos pour pouvoir se preparer à la mort.

Si cela n'est pas ainsi, il faut que je sois l'homme du monde le plus stupide, ou tout au moins le plus foible, de ne pouvoir aimer ny goûter les vrais biens qu'à proportion que je me trouve affranchi des agitations & des soins de cette vie. Croyez-moy, mon cher Nebride, POUR PARVENIR à ne rien craindre, sans qu'il y ait rien dans cette disposition

de cœur, qui ſoit l'effet ny de l'endurciſſement, ny de l'audace & de la preſomption, ny de la vanité, ny de la ſuperſtition, il faut vivre dans une grande retraite & une grande ſeparation du tumulte de toutes les choſes qui paſſent. Or c'eſt dans cette diſpoſition que conſiſte la joye ſolide & veritable, à laquelle nul autre plaiſir ne ſe peut comparer.

3. Mais peut-eſtre que les hommes ſont incapables d'arriver à un ſi grand bien ? D'où vient donc cette ſecurité où l'on ſe trouve quelquefois ? D'où vient qu'elle eſt d'autant plus ordinaire, qu'on a plus de ſoin de ſe retirer dans le ſecret de ſon cœur pour y adorer Dieu ? D'où vient que l'on conſerve tres ſouvent cette tranquillité dans les actions mêmes exterieures, lorſque c'eſt de ce ſanctuaire que l'on part pour ſe porter à l'action ? D'où vient que dans la chaleur même de l'action & du diſcours, nous ſentons que nous ne craignons point la mort ; & que dans le calme du ſilence nous allons même juſqu'à la deſirer ? Enfin je vous demande à vous, dont je connois le ſoin & l'application à vous porter vers les choſes d'enhaut, (car je ne ferois pas cette queſtion à tout le monde,) je vous demande donc, ſi aprés que vous avez

Condition neceſſaire pour conſerver la tranquillité de l'eſprit.

I. CLASSE. AN. 389.

éprouvé combien on mene une douce vie lorsque l'esprit est mort à l'affection de tout ce qu'il y a de corporel, vous pouvez douter que l'homme puisse arriver au point de ne rien craindre, & d'être par consequent veritablement sage; & si vous pouvez dire que vous vous soyez jamais trouvé dans cette disposition, qui est comme la base & le soûtien de la raison, si ce n'est dans les temps où vous êtiez rentré le plus avant dans le fonds de vôtre cœur? Cela étant ainsi, vous voyez que c'est à vous à chercher de vôtre côté, comment nous pourrions parvenir à passer nôtre vie ensemble. Car pour ce qu'il y a à faire auprés de vôtre mere, que vôtre frere Victor n'abandonne point, vous le sçavez mieux que moy. Je finis là pour vous laisser plein de cette pensée.

On a lû icy dans le Latin *ageres*, que les Manuscrits favorisent, au lieu d'*angeris*, qui n'a point de sens.

LETTRE XI. *

* Ecrite l'an 389. C'étoit auparavant la 218. & celle qui étoit la 11. est presentement la 75.

Comment l'inseparabilité des trois personnes divines s'accorde avec ce qu'on dit, qu'il n'y a que le Fils qui se soit fait homme.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

1. CE que vous m'avez écrit sur les mesures que nous aurions à prendre, pour passer nôtre vie ensemble, & que

que vous aviez accompagné de ces ſortes de plaintes & de reproches que l'amitié donne droit de faire, m'étoit demeuré dans l'eſprit, & me faiſoit une peine extreme; & j'étois reſolu juſques à ce que cela fut reglé entre nous de ne vous écrire, & de ne vous demander de réponſe, que ſur ce point là; & de laiſſer à part tout ce qui fait le ſujet de nos meditations & de nos études. Mais vous m'avez mis en repos tout d'un coup, par un mot de vôtre derniere lettre, où vous dites avec beaucoup de raiſon & de verité, qu'il ne nous reſte rien à chercher ſur ce ſujet, puiſque nous ſommes en telle diſpoſition que celuy de nous deux qui ſera le premier en état d'aller trouver l'autre, le fera infailliblement.

Me trouvant donc en repos par-là, je me ſuis mis à repaſſer ce que j'ay de lettres de vous, pour voir à combien de queſtions j'avois encore à répondre; & j'y en ay trouvé un ſi grand nombre, que quelques faciles à reſoudre qu'elles puſſent être, il y auroit dequoi conſumer tout ce qu'on pourroit avoir d'eſprit & de loiſir. Mais outre cela elles ſont ſi difficiles, que quand je n'aurois à repondre qu'à une ſeule, je me trouverois beaucoup chargé.

I. CLASSE. AN. 389.

L'effet que j'attens de cette preface, c'est que vous cesserez de me faire de nouvelles questions, jusques à ce que je sois entierement quitte envers vous de tout le passé; & que dans les réponses que vous me ferez, vous vous contenterez de me dire vôtre avis sur les resolutions que je vous auray données. Je sçay qu'en cela je parle contre moy même: car il y a quelque chose de si grand & de si divin dans vos pensées, que pour peu que vous differiez de m'en faire part, je conte cela pour une grande perte.

La religion veut que nous tâchions de passer de la Foy à l'intelligence.

2. Voicy donc ce qui me paroît de cette union misterieuse, qui s'est faite pour nôtre salut, entre la nature Divine, & la nature humaine, selon ce que nôtre sainte Religion nous oblige de croire, & qu'elle veut même que nous nous rendions capables de concevoir. Si j'ay choisi cette question pour y répondre plûtôt qu'aux autres, ce n'est pas que ce soit la plus aisée; mais c'est qu'encore qu'il y ait quelque plaisir à demêler celles qui ne regardent que les choses de ce monde, & qui n'ont nul rapport à la vie bien-heureuse où nous tendons, il est toujours fâcheux d'y consumer du temps qu'on pourroit employer à quelque chose de meilleur.

Belle regle sur l'employ du temps.

Ce qu'il

Pour venir donc au sujet que j'ay entre-

pris de traiter presentement, je ne m'étonne pas que vous soyez en peine pourquoy l'on dit que c'est le Fils qui s'est uni à la nature humaine, plûtôt que le Pere & le saint Esprit; puisque les trois personnes de la tres-sainte Trinité sont tellement inseparables, que tout ce que fait cette adorable Trinité doit être regardé comme fait en commun par le Pere, le Fils & le saint Esprit; en sorte que comme le Pere ne fait rien que le Fils & le saint Esprit ne le fassent, le saint Esprit ne fait rien que le Pere & le Fils ne fassent, & le Fils ne fait rien que le Pere & le saint Esprit ne fassent pareillement. C'est ce que la Foy Catholique nous apprend; & il y a même quelques ames assez pures & assez saintes pour le comprendre. Ne semble t'il donc pas qu'on doive conclure de-là que toute la Trinité s'est unie à la nature de l'homme? Car s'il n'y a que le Fils qui s'y soit uni, & non pas le Pere & le saint Esprit, les personnes de la Trinité peuvent donc agir separement les unes des autres. Cependant on chante, & l'on celebre dans nos saints Misteres l'union du Fils avec la nature humaine, comme étant particuliere au Fils, & ne regardant que luy. Voilà quelle est vôtre difficulté; & elle est si grande

I. CLASSE. AN. 389. Comment il faut concevoir quand on dit, que c'est le Fils de Dieu qui s'est incarné, & non pas le Pere, ny le Saint Esprit.

I. CLASSE. AN. 389.

& ſur un ſujet ſi élevé, que je ne ſçaurois ny vous expliquer aſſez nettement icy ce que j'en penſe, ny vous le prouver aſſez ſolidement. Mais comme je ſçay à qui je parle, ſi je ne puis vous developer ce que j'ay dans l'eſprit, je tâcheray au moins de vous le faire entrevoir. Car ayant autant de penetration que vous en avez, & m'entendant à demi mot, comme vous faites, il vous ſera aiſé de trouver le reſte, & de ſuppléer de vous même ce qui manquera à ce que je vous auray dit.

Trois choſes qui ſe trouvent en toute ſubſtance.

3. Il n'y a point de nature ny de ſubſtance, mon cher Nebride, qui ne renferme ces trois choſes. 1. D'être. 2. D'être cecy ou cela. 3. De demeurer ce qu'elle eſt autant qu'il luy convient.

L'un nous découvre le principe qui donne l'être à toutes choſes. L'autre l'idée & comme le modele ſur quoy chaque choſe a été faite ce qu'elle eſt, & qui donne à chacune ſon eſpece & ſa forme particuliere. La derniere nous montre le principe de conſiſtence qui ſoûtient & conſerve toutes choſes.

S'il eſt donc poſſible & ſi l'on peut concevoir que quelque choſe ſoit ſans être cecy ou cela, & ſans demeurer ce qu'elle eſt autant que ſa nature le com-

I. CLASSE. AN. 389.

porte, ou qu'elle ait le second sans avoir le premier & le dernier, ou le dernier sans avoir les deux premiers ; on pourra aussi concevoir que quelqu'une des personnes de la Trinité fasse quelque chose separement des deux autres. Que si au contraire il faut necessairement que dés qu'une chose est, elle soit cecy ou cela, & qu'elle demeure ce qu'elle est autant que sa nature le comporte, il est clair que les trois personnes ne peuvent rien faire separement.

Pourquoy les trois personnes de la Sainte Trinité agissent indivisiblement.

Je voy bien que je n'ay encore fait qu'établir ce qui rend vôtre question difficile à resoudre ; mais jay été bien aise de vous faire voir en peu de mots, quelle beauté & quelle sublimité renferme cette verité de la foy Catholique ; que toutes les operations de la sainte Trinité sont necessairement communes aux trois personnes divines.

4. Voicy maintenant comment on peut se satisfaire sur ce qui fait vôtre difficulté. A ce principe de détermination qu'on attribuë particulierement au Fils, & qui fait que chaque chose est ce qu'elle est, appartient tout ce qu'on peut appeller art & discipline, (s'il est permis de se servir de ces mots pour exprimer de si grandes choses,) & tout ce qui va à for-

Par où il est vray de dire que c'est le Fils qui s'est incarné, plûtôt que le Pere ou le S. Esprit.

I. CLASSE. AN. 389.

mer & à conduire l'intelligence, & à luy donner ce qui la peut rendre capable de bien penser. Comme donc la fin & l'effet de l'union de la nature divine, & de la nature humaine a été de nous donner des Regles pour bien vivre, renfermées dans la majesté lumineuse des paroles de Jesus-Christ, & dans la sainteté de ses exemples, c'est avec beaucoup de raison que tout cela s'attribuë particulierement au Fils.

Car il y a une infinité de choses que vous trouverez assez de vous même, sans que je vous en apporte aucune en exemple, dans lesquelles entre plusieurs proprietez essentielles, il y en a toujours quelqu'une qui tient le dessus, & qui la distingue & la tire à part en quelque sorte. C'est ce que nous voyons même dans ces trois sortes de questions si connües qu'on peut faire sur chaque chose. Car il est clair que quand on demande si une chose est, on demande par une consequence necessaire, & ce qu'elle est, puisque tout ce qui est, est quelque chose de particulier & de different de toute autre chose; & ce qu'elle a de bon ou de mauvais, puisqu'il n'y a rien qui n'ait son degré de perfection ou d'imperfection. De même en demandant ce qu'est une

chose, on suppose necessairement, & qu'elle est, & qu'elle a quelque degré de perfection ou d'imperfection: & enfin en demandant ce qu'elle a de bon ou de mauvais, on suppose & qu'elle est, & qu'elle est quelque chose de precis & de determiné. Mais quoique ces trois sortes de questions soient toutes enfermées l'une dans l'autre, neanmoins quand l'esprit se porte particulierement à une des trois, c'est de celle-là que l'on dit qu'il s'agit, & non pas de toutes. Il est donc vray qu'encore que cet art celeste necessaire aux hommes pour les former, & les rendre ce qu'ils doivent étre, soit ce qui se distingue particulierement dans le mistere de l'Incarnation, on ne peut pas dire que ce qui se fait par là ne soit pas, & ne soit pas tres excellent & tres desirable. Mais comme la connoissance doit marcher devant pour nous faire arriver à ce qui est, & où il nous est bon de demeurer, il falloit que cet art & cette science celeste qui nous forme, nous parût la premiere; & c'est ce qui s'est fait par le mistere de l'union, par laquelle la nature Divine a été jointe à la nature humaine, & qui appartient particulierement au Fils; mais de laquelle neanmoins devoit suivre par une conse-

Connoissance de

I. CLASSE. AN. 389.

Dieu dans les hommes, fruit de l'incarnation du Verbe.

quence necessaire,& la connoissance que le Fils nous donne du Pere, qui est ce Principe par qui sont toutes choses, & la douceur celeste & ineffable que nous trouvons interieurement à demeurer dans cette connoissance, & à mépriser pour cela toutes les choses perissables ; ce qui est le don qu'on attribuë particulierement au saint Esprit.

Ainsi quoique tout cela s'opere en commun & par indivis, pour ainsi dire, par les trois personnes Divines, il falloit nous le montrer separement, à cause de nôtre foiblesse, & de l'imbecillité de nôtre nature tombée de l'unité dans la multiplicité. Car COMMENT est-ce que Dieu nous auroit relevez & ramenez à ce qu'il est, s'il n'étoit décendu en quelque sorte jusques dans ce que nous sommes ? Si cette lettre ne satisfait pas à tout ce que vous pouvez avoir de difficulté sur ce sujet, vous y trouverez au moins dequoy donner à vos pensées, comme un point fixe, d'où vôtre esprit, dont je connois la penetration, pourra aller plus avant à la découverte de ce mistere. Ce sera par la pieté que vous en obtiendrez l'intelligence ; car c'est le moyen le plus seur pour y parvenir, & à quoy nous devons le plus nous attacher.

Par où on arrive à l'intelligence des Misteres.

I. CLASSE. AN. 389.

LETTRE XII. *

Augustin reprend la question qu'il avoit commencé de traiter dans la lettre precedente.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

* Ecrite l'an 389. C'étoit auparavant la 269. & celle qui étoit la 12. est presentement la 67.

DANS le conte que vous me faites des lettres que vous m'avez nites, j'en trouve plus que je n'en ay ceu. Cependant je ne doute non plus ce que vous me dites, que vous douez de ce que je vous dis. Car encore ue je ne puisse fournir à vous faire répnse, je n'ay pas moins de soin de garr vos lettres, que vous de les multier. Nous ne sommes point en méconsur ce que je vous en ay écrit de grans, puisque je conviens de ne vous en oir écrit que deux de cette sorte. Or repassant les vôtres, j'ay trouvé que vois répondu à cinq de vos questions; cela prés qu'il y en a une qui n'est touée qu'en passant: & quoy que j'aye pû e reposer du reste sur la penetration de tre esprit, peut-étre qu'il n'y aura pas dequoy satisfaire vôtre avidité. Mais faut qu'elle se borne, & que vous trouez bon que j'abrege quelquefois; à

I. CLASSE. AN. 389.

condition neanmoins, que si pour vouloir épargner les mots je manque à me faire entendre, vous ne m'épargnerez point; & que selon le droit que l'amitié vous donne sur moy, & qui est le plus grand qu'il puisse étre, parce qu'il n'y a rien qui me soit plus doux que ce qui en est le fondement, vous recommencerez vos poursuites jusques au parfait payement de ce qui vous sera deu de reste. Vous pouvez donc ne mettre cette lettre qu'au nombre des petites; mais elle ne laissera pas, s'il vous plaist, de diminuer le conte des réponses que je vous doy, puisque vous pretendez que toutes vos lettres l'augmentent quelque petites qu'elles soient.

En cet endroit du texte Latin, au lieu de *quam tibi non sibi* qui n'avoit point de sens du tout, on a lû *quam tamen non sivi*, & la suite fait voir que c'est ainsi qu'il faut lire.

Quant à ce que vous demandez, pourquoy l'on dit que c'est le Fils qui s'est incarné plûtost que le Pere, puisqu'ils sont inseparables, il vous sera aisé de vous satisfaire là dessus, si vous rappellez les entretiens où je vous ay fait entendre, (autant que je suis capable de faire entendre une chose aussi ineffable,) ce que c'est que ce Fils de Dieu qui s'est uni à nôtre nature. Et pour le retoucher encore icy en peu de mots; ce qu'on appelle le Fils, c'est cette forme de Dieu, cet art & cette raison suprême par laquelle tou-

Ce que c'est que le Fils de Dieu.

tes choses ont été faites. Or tout ce qui s'est fait par cet homme uni à la nature Divine, n'a eu pour but que de nous instruire & de nous former..... I. CLASSE. AN. 389.

Le reste de cette lettre est perdu, & il y a un vuide de 67. lignes dans le manuscrit du Vatican d'où elle a été tirée.

LETTRE XIII. *

Nebride avoit proposé à Saint Augustin cette question, si l'ame outre le corps à quoy nous voyons qu'elle est unie, n'en avoit point quelqu'autre plus subtil, & qui en fût inseparable. Saint Augustin luy fait voir que cette question est inutile, & qu'il n'y a nul moyen de la resoudre, & le prie de n'y plus penser.

* Ecrite sur la fin de l'année 389. C'étoit auparavant la 218. & celle qui étoit la 13. est presentement la 68.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

1. JE ne puis me resoudre à vous écrire des choses communes & ordinaires, car je sçay que vous ne vous en accommodez pas, & je ne puis non plus vous en écrire de nouvelles & de non communes, parce que je n'en ay pas le temps, n'ayant pas eu, depuis que je vous ay quitté, un seul moment de loisir pour mediter les choses que nous avons accoûtumé de traiter entre nous. Les nuits d'hiver sont fort longues, & je ne les

I. CLASSE. AN. 389.

passe pas toutes entieres à dormir ; mais dans tout ce que j'ay de loisir, rien ne se presente à mon esprit, que ce qui va à m'asseurer mon loisir & mon repos. Mais pourtant ne vous diray-je rien ? Ce n'est pas là vôtre conte, ny le mien non plus. Voici donc ce que j'ay pû tirer de moy vers la fin de cette nuit, & que j'ay fait écrire sous moy.

2. Je croy que vous vous souvenez de la question que nous avons souvent agitée entre nous, & qui nous a beaucoup tourmentez, sçavoir si l'ame n'a point quelque corps, ou quelque maniere de corps, dont elle soit inseparable, & que quelques-uns appellent son *vehicule*. Ce corps, quel qu'il soit, est une chose qui peut changer de lieu, & qui n'est pas par consequent au nombre des choses qu'on appelle de pure intelligence ; or il ne faut pas esperer d'arriver par l'intelligence à la connoissance des choses qui ne sont pas de son ressort.

Entre celles-là, neanmoins, il y en a qu'on peut connoître en quelque sorte, lors qu'elles sont de celles sur quoy les sens ont quelque prise. Mais pour celles qui ne sont non plus du ressort des sens que de celuy de l'intelligence, tout ce qu'on s'en peut figurer n'est

que chimere & illusion ; & ce que nous examinons est de ce genre-là, quand ce seroit quelque chose, & peut-être même que ce n'est rien. Mettons nous donc en repos sur une question si frivole, & ne songeons plus qu'à nous élever, avec le secours de Dieu, vers la pureté de cette nature, qui est souverainement vivante.

3. Vous me direz, peut-être, qu'encore que les corps ne soient pas du nombre des choses qui nous sont connües par la pure intelligence, nous ne laissons pas de connoître par là quelque chose de ce qui regarde les corps ; comme, par exemple, qu'il y en a. Car n'est-ce pas là une chose, que non seulement on ne peut nier, mais qui est plûtôt de celles que l'intelligence connoît avec certitude, que de celles que les sens ne connoissent qu'avec vray-semblance ? Ainsi, me direz-vous, quoique le corps en luy même ne soit connu que de cette maniere vray-semblable plûtôt que certaine, dont nous connoissons ce qui tombe sous nos sens, on connoît neanmoins avec certitude, qu'il y a en nature des choses qu'on appelle des corps, & qui ne sont perceptibles qu'aux sens, mais dont l'existence est connuë à l'intelligence ; d'où

I. CLASSE. AN. 389.

nous conclurons, qu'encore que ces sortes de corps, qui, selon quelques-uns, servent de soutien & de vehicule à l'ame, pour passer d'un lieu à un autre, ne soient d'eux-mêmes perceptibles qu'à des sens plus subtils & plus exquis que les nostres, leur existence peut étre connuë par l'intelligence.

Deux instrumens de connoissance & de perception dans l'homme, les sens & l'intelligence.

4. Mais souvenez-vous que ce que nous appellons concevoir, se fait en nous de deux manieres, ou interieurement par la seule action de l'ame & de l'intelligence, comme lors que nous concevons l'existence de l'intelligence même, ou par les impressions & les avertissemens des sens, pour parler ainsi, comme lors que nous concevons qu'il y a des corps.

Verité éternelle, source primitive de toutes nos connoissances.

. Dans l'une & dans l'autre maniere de concevoir, nôtre connoissance n'est, pour ainsi dire, que la reponse que nous fait la verité éternelle que nous consultons interieurement; mais que nous consultons dans l'une, sur ce que nous trouvons en nous mêmes, & dans l'autre sur ce qui nous est rapporté par les sens. Or si ce que je viens de dire est vray, comme personne n'en doute, il est clair qu'on ne sçauroit rien sçavoir de l'existence de ces sortes de corps, à moins que les sens

n'en rapportent quelque chose. Je ne sçay s'il y a des animaux, dont les sens soient assez exquis pour cela; mais comme les nôtres n'y sçauroient atteindre, je croy avoir bien prouvé ce que j'ay entrepris, c'est à dire, que nous n'avons aucune voye pour resoudre cette question. Pensez-y, je vous prie, & faites moy sçavoir ce qui vous sera venu dans l'esprit en y pensant.

I. CLASSE. AN. 389.

LETTRE XIV. *

Sur la question que Nebride avoit faite à S. Augustin, pourquoy le Soleil ne fait pas la même chose que les autres Astres, & si l'idée de chaque homme en particulier se trouve enfermée dans la raison & la verité suprême & éternelle?

* Ecrite sur la fin de l'année 389. C'étoit auparavant la 115. & celle qui étoit la 14. est presentement la 72.

AUGUSTIN A NEBRIDE.

1. SI j'ay fait réponse à vos dernieres lettres plûtost qu'aux autres, ce n'est pas que je meprise vos premieres questions, ny qu'elles me plaisent moins que les dernieres; mais c'est que pour y répondre je medite quelque chose de plus grand que vous ne pensez. Vous me demandez une lettre plus longue que les plus longues que je vous aye en-

I. CLASSE. core écrites ; mais je n'ay pas tant de
AN. 389. loisir que vous croyez, ny que vous sçavez que j'en souhaite, & que j'en ay toujours souhaité. Ne me demandez point pourquoy cela est ainsi, car j'aurois plûtost fait de vous dire tout ce qui me detourne, que de vous dire pourquoy je m'en trouve chargé.

» 2. Vous demandez pourquoy le Soleil
» ne fait pas les mêmes choses que les au-
» tres Astres, puisque tous les hommes
» quoique ce soient autant d'étres diffe-
» rens les uns des autres, font neanmoins
» les mêmes choses. Mais en vain chercherois-je la raison de ce qui n'est pas. Car si nous faisons des choses qui nous sont communes, le Soleil en fait aussi plusieurs qui luy sont communes avec les autres Astres ; & s'il en fait qui luy soient particulieres, nous en faisons aussi qui nous le sont. Je marche, & vous aussi. Le Soleil se meut, & les autres Astres aussi. Je veille, & vous aussi. Le Soleil luit, & les autres Astres aussi. Je raisonne, & vous aussi. Le Soleil tourne, & les autres Astres aussi, quoiqu'il n'y ait nulle comparaison à faire entre les actions de l'esprit, & tout ce qui est sensible aux yeux. Que si vous voulez comparer l'intelligence à l'intelligence, nous aurions sujet de croire qu'il y a plus de

de conformité de celle du Soleil à celle des autres Aſtres (s'il eſt vray qu'il y ait quelque intelligence dans ces grands corps) que de celle d'un homme à celle d'un autre homme. Mais dans les mouvemens même de nos corps ; ſi vous y regardez d'auſſi prés que vous avez accoutumé de regarder à tout, vous trouverez qu'il n'y en a pas deux ſemblables. Car quand deux hommes marchent de front du levant au couchant, croyez-vous qu'ils faſſent autant de chemin l'un que l'autre ? Vous avez trop d'eſprit pour ne pas voir que celuy qui eſt le plus prés du nord paſſera l'autre, s'il va de même viteſſe ; & que s'il ne le paſſe point, il faut qu'il marche plus lentement. Je ſçay bien que cette difference eſt inſenſible ; mais je ſçay auſſi que vous voulez que l'on raiſonne ſur ce qui eſt, & que l'eſprit aperçoit, quoy que les ſens ne l'apperçoivent pas.

I. CLASSE. AN. 389.

Et quand nous irions du ſeptentrion au midy côte à côte, & nous tenant attachez l'un à l'autre, & que nous marcherions ſur un chemin de marbre ou d'ivoire parfaitement poly ; il y auroit toujours quelque difference entre le mouvement de mon corps & celuy du vôtre ; comme entre mon viſage & le vôtre ; le

I. CLASSE. AN. 389.
mouvement de mon poux & celuy du vôtre. Posez même si vous voulez, que ce soient les deux enfans de Glaucus qui marchent ainsi au lieu de nous, vous ne ferez encore rien ; & quelque parfaitement semblables que puissent étre ces deux jumeaux, le mouvement de chacun sera aussi necessairement different de l'autre que leurs personnes.

3. Mais, direz vous, il n'y a que la raison qui voye cette difference, & les sens même voyent celle du Soleil & des autres Astres. Si c'est la difference de grandeur qui se trouve entre le Soleil & les autres Astres, à quoy vous veüillez que je fasse attention, souvenez-vous de combien l'on pretend que les autres Astres soient plus éloignez de nous que le Soleil ; & vous verrez combien il y a sujet de douter de cette difference apparente de grandeur. Et quand elle seroit, comme je le croy, telle qu'elle nous paroît, n'en voyons-nous pas d'aussi sensibles entre les hommes, témoin ce Nævius, plus grand d'un pied que les plus grands hommes, qui ne passent pas six pieds, & de la taille duquel vous ne voudriez faire la mesure de mes lettres, que parce que vous n'avez point trouvé d'homme de la grandeur de celuy-là ?

Si l'on trouve donc de telles inégalitez entre les choses qui sont sur la terre, vous étonnerez-vous qu'il y en ait entre celles qui sont dans le Ciel ? I. CLASSE. AN 389.

Que si vous trouvez étrange que nul autre Astre que le Soleil ne fasse le jour; dites-moy, je vous prie, quel homme a paru dans le monde avec un éclat approchant de celuy de cet homme auquel Dieu s'est uni d'une maniere bien plus intime qu'à tout ce qu'il y a eu d'autres Saints ? Ne trouverez-vous pas plus de difference entre cet homme, & tous les autres, qu'il n'y en a entre le Soleil & les autres Astres ? Si vous faites reflexion à cette comparaison, peut-être qu'ayant autant d'esprit que vous en avez, vous trouverez qu'encore que je ne l'aye touchée qu'en passant & par occasion; elle resoud une question que vous m'avez autrefois proposée touchant l'humanité de Jesus-Christ.

4. Vous demandez en second lieu. Si « cette verité & cette sagesse suprême, ce « modelle & ce principe de toutes cho- « ses, par qui elles ont toutes été faites, « & que nôtre sainte Religion reconnoît « pour le Fils de Dieu, renferme en soy « non seulement l'idée de l'homme en « general, mais celle de chaque homme «

I. CLASSE. » en particulier ? C'est une fort grande
AN. 389. » question ; ce que j'en puis juger, est que dans la creation de l'homme il n'est intervenu que l'idée generale de l'espece, & non pas celle de Nebride ny d'Augustin en particulier ; mais que cependant celles de tous les hommes qui ont été, & qui seront produits dans la succession de tous les âges, subsistent & se conservent dans cette raison vivante. Ce que je dis icy est fort obscur, & je ne voy pas de comparaison par où on le pût éclaircir, si ce n'est peut-étre celle des arts, & des connoissances qui sont dans nôtre esprit.

L'idée que j'ay de l'angle, par exemple, est unique, aussi-bien que celle que j'ay du quarré, ainsi quand je veux faire entendre un angle, il ne s'en presente à moy qu'une seule idée; cependant quand je veux décrire un quarré, il faut que j'aye dans l'esprit l'idée de quatre angles assemblez. C'est ainsi que chaque homme en particulier a été fait sur l'idée generale de l'homme : Mais quand il est question de la creation de tout un peuple, quoiqu'il n'y intervienne qu'une seule idée, ce n'est plus l'idée singuliere d'un homme, c'est l'idée generale de plusieurs, veus & conceus tout à la fois.

Comme donc Nebride fait partie de l'universalité des hommes, & que l'universalité est composée de plusieurs choses singulieres, il faut necessairement que Dieu, createur de l'universalité, ait eu l'idée de chacune des choses singulieres qui la composent; & dés-là, que cette universalité enferme l'idée de plusieurs hommes, ce n'est plus l'idée de l'homme en general, quoique d'ailleurs par une merveille ineffable l'idée de toute cette multitude se reduise à une seule : vous rangerez tout cecy en y pensant. Cependant je vous prie de vous en contenter; quoique cette lettre * ne soit pas tout à fait de la taille de Nævius.

I. CLASSE. AN. 389.

* Dans le Latin, il faut lire icy, *non* au lieu de *jam*, & le sens le demande visiblement.

LETTRE XV. *

S. Augustin promet à Romanien de luy envoyer le Livre de la veritable Religion, & l'exhorte à bien employer son loisir.

* Ecrite l'an 390. C'étoit auparavant la 113. & celle qui étoit la 15. est presentement la 73.

AUGUSTIN A ROMANIEN. [a]

a. Romanien étoit de Thagaste aussi bien que Saint Augustin, dont il étoit amy intime, & qu'il assista en plusieurs occasions de ses biens & de son credit. Saint Augustin l'avoit entraîné avec luy, dans les erreurs des Manicheens; mais il servit aussi à l'en retirer. Il luy adressa son Livre contre les Academiciens, & depuis encore, celuy de la veritable Religion, qu'il

I. CLASSE. AN. 390.

1. CETTE lettre vous fera voir que le papier me manque, & que je ne suis guere mieux en parchemin. J'ay employé ce que j'avois de tablettes d'ivoire pour écrire à vôtre Oncle, & je vous le dis afin que vous me pardonniez, si je me sers de ce morceau de parchemin pour vous écrire ; car ce que j'avois à luy mander ne se pouvoit differer, & je n'ay pû me resoudre à ne vous pas écrire aussi en même temps ; vous voyez le besoin que j'ay que vous me renvoyiez ce qu'il se trouvera chez vous de tablettes qui m'appartiennent.

J'ay écrit * quelque chose sur la Religion Catholique, selon ce qu'il a plu à Dieu de m'inspirer ; & j'ay dessein de vous l'envoyer, avant que d'aller vers vous, pourveu que le papier ne me manque pas, & que vous vous contentiez d'une écriture, telle qu'il en peut sortir de la boutique de * Majorin. Pour les Livres dont vous me parlez j'en ay perdu la memoire, à cela prés que je sçay que ceux de l'Orateur en font. Mais

* C'est le Livre de la veritable religion, adressé à ce même Romanien.

* On a suivi les Manuscrits, qui portent *majorini*, au lieu de *majorum*, qui n'a point de sens.

composa principalement pour l'attirer à l'Eglise Catholique, à quoy il reussit à la fin, & luy donna Saint Paulin pour amy, comme on verra par la Lettre 27. *Ce Livre de la veritable Religion est un des plus excellens Ouvrages de saint Augustin : il est traduit, & imprimé à Paris, chez Pierre le Petit.*

je n'aurois pû vous mander autre chose, sinon que vous pouviez prendre ceux qu'il vous plairoit, & je vous le dis encore, car c'est tout ce que je puis faire étant absent. I. CLASSE. AN. 390.

2. Vous m'avez fait un fort grand plaisir, de me faire part dans vôtre derniere lettre de vôtre joye domestique. Mais

Au calme de la mer voulez-vous qu'on se fie? *Virg. 5. Æneid.*

Vous ne le voulez pas sans doute, & vous sçavez trop bien, le peu de sujet qu'il y a de s'y fier. Mais enfin puisque par le repos que Dieu vous procure, il vous met en état de penser à quelque chose de meilleur qu'à ce qui vous occupoit auparavant, profitez du bien qu'il vous fait. Car quand un pareil bonheur nous arrive, ce n'est pas à nous même que nous en devons sçavoir gré, mais à ceux qui nous le procurent; & ce bonheur est d'un grand prix, puisqu'EN CONSERVANT le calme & la tranquillité de l'esprit dans l'administration des biens de la terre, autant que ces sortes d'occupations le permettent, & en nous y conduisant selon les Loix de la justice & de la charité, nous gagnons les biens du Ciel; pourveu que nous pre- *Degagement de*

I. CLASSE. AN. 390. *l'esprit dans la possession & administration des biens de la terre.* nions-garde que ce que nous possedons ne nous possede, & que nous ne nous trouvions comme liez & envelopez dans la multiplicité de ces soins. Car la verité même nous a dit de sa propre bouche, *si vous n'êtes pas fideles dans l'administration d'un bien étranger, comment vous donneroit-on le vôtre propre?* Luc. 16. 12.

Debarrassons-nous donc des soins de tout ce qui passe, pour chercher les biens durables & solides : tenons-nous toûjours élevez au dessus de tout ce que nous possedons icy bas. Car PLUS L'ABEILLE a de miel, plus ses ailes luy sont necessaires, puisque son propre miel est pour elle une glu qui la fait mourir, quand elle s'y enfonce trop avant.

LETTRE XVI. *

* Ecrite l'an 390. C'étoit auparavant la 43. & celle qui étoit la 16. est presentement la 74.

Maxime Grammairien de Madaure [a] & Payen, tâche de défendre son idolatrie, en

a. MADAURE étoit une Ville Episcopale de la Province de Numidie, assez proche de Tagaste. Nôtre Saint y fut envoyé jeune, pour y étudier aux Humanitez & en Rethorique, & peut être que ce Maxime y fut son Maître. Les Habitans de cette Ville, tout payens qu'ils étoient, avoient tant de veneration pour saint Augustin, qu'ils l'appelloient leur Pere (comme on voit par la Lettre 232.) & luy aussi les y appelle ses Peres, à cause qu'il avoit étudié quelque temps dans leur Ville.

disant qu'il n'adore qu'un seul Dieu sous divers noms : il trouve mauvais qu'on prefere des hommes morts aux dieux des Gentils, & fait un crime aux Chrêtiens de la veneration qu'ils avoient pour les tombeaux des Martyrs, & de ce qu'ils n'admettoient pas tout le monde à la celebration de leurs Misteres. I. CLASSE. AN. 390.

MAXIME DE MADAURE A AUGUSTIN.

I. QUAND le plaisir que vos lettres me font ne m'obligeroit pas à tâcher de m'en attirer, il faut bien que je vous rende la pareille, aprés avoir été attaqué depuis peu par des railleries si fines, mais qui n'ont rien qui puisse blesser l'amitié ; autrement vous pouriez prendre mon silence pour un effet de chagrin : ce que je vous diray se resentira de la caducité de mon âge, mais j'espere que vous ne laisserez pas de le bien recevoir.

Quand les Grecs disent que le Mont Olimpe étoit la demeure des Dieux, on voit bien que c'est une fable ; mais une verité visible, & dont on ne sçauroit disconvenir, c'est que la place publique de nôtre Ville est habitée par un grand nombre de divinitez, dont nous ressen-

I. CLASSE. AN. 390.

tons le secours & l'assistance.

Or qu'il y ait un Dieu souverain qui soit sans commencement, & qui sans avoir rien engendré de semblable à luy, soit neanmoins le Pere commun de toutes choses, qui est-ce qui est assez stupide & assez grossier pour en douter?

C'est celuy-là dont nous adorons sous divers noms la puissance repanduë dans toutes les parties du monde, sans que personne sçache quel est son veritable nom: car le mot de DIEU est un mot commun à toutes les Religions. Ainsi en honorant separement par diverses sortes de culte, ce qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout entier.

2. Mais j'avouë que ma patience est à bout sur un desordre que je voy. Car qui peut souffrir qu'on mette un je ne sçay quel *Migdon* au dessus de Jupiter qui lance le tonnerre, qu'on prefere *Sanaé* à Junon, à Minerve, à Venus, & à Vesta; & qu'enfin, ce qui est horrible à penser, on éleve au dessus des Dieux immortels, le Martyr des Martys *Namphanion* * qu'on fasse aller Lucitas de pair avec eux, qu'on luy rende un culte pareil à celuy qui leur est dû, & qu'on honore de la même maniere une infinité d'autres gens, dont les noms sont en

* Namphanion est un Martyr, dont le Martirologe Romain fait mention au 4. Juillet.

horreur aux Dieux & aux hommes, & qui faisant une fin digne de leur vie, ont affecté de mourir d'une maniere qui leur pût étre glorieuse, & ont par là mis le comble aux autres crimes que leur conscience leur reprochoit. Cependant leurs tombeaux sont honorez, & les hommes oubliant ce qu'ils doivent aux Manes de leurs ancétres, sont assez fous pour y faire la presse; & par-là se verifie cette parole d'un Poëte indigné d'une telle folie.

I. CLASSE. AN. 390.

Tombeaux des Martyrs en veneration, dés les premiers Siecles.

Et dans les Temples de ses Dieux
Rome ose jurer par des ombres.

Lucain.

Il me semble que cela me represente ce qu'on vit à la bataille d'Actium * où les monstres d'Egipte lançoient des traits contre les Dieux des Romains, mais qui ne pouvoient étre d'aucun effet.

* C'est cette celebre bataille, où Marc Antoine fut défait par Auguste.

3. Ce que je demanderois à un homme aussi sage que vous l'étes, c'est que laissant à part cette vigueur d'éloquence que tout le monde reconnoît en vous, & sans vous servir de la maniere de raisonner de Chrisippe, ny des souplesses de la dialectique, qui vont à ne laisser rien de certain; vous voulussiez m'exposer nettement quel est ce Dieu que vous pretendez vous autres Chrêtiens qui n'appartient qu'à vous, & que vous nous

Reproches des Payens fondez sur ce qu'ils avoient ouy dire confusement du Mistere de l'Eucharistie.

I. CLASSE. AN. 390. faites accroire que vous voyez dans de certains lieux particuliers & retirez.

Car pour nous, nous adorons nos Dieux au grand jour ; nous leur faisons des Prieres toutes saintes, que tout le monde entend, & nous tâchons de nous les rendre propices par des Sacrifices de bonne odeur, que nous exposons aux yeux & au jugement de tout le monde.

4. Mais il ne faut pas qu'un vieillard comme moy s'engage à entrer plus avant en lice avec vous, & j'en reviens volontiers à ce mot du Poëte latin,

Virgil. Buc. Ecclog. 3.

Chacun par son plaisir est toujours entraîné :

Du reste je ne doute point qu'aprés avoir abandonné la Religion que je professe, car je puis vous faire ce reproche tout grand homme que vous étes, vous ne laissiez mettre la main sur cette lettre à quelqu'un qui la fera perir par le fer ou par le feu. Mais en tout cas il n'y aura que le papier de perdu, puisque ce que je viens de vous dire subsistera toujours dans le cœur de tous ceux qui sont veritablement attachez au culte des Dieux. Qu'ils vous conservent ces Dieux sous le nom desquels, & par lesquels tout tant que nous sommes de mortels sur la terre, nous adorons le

Pere commun des Dieux, & des hommes, par differentes sortes de culte à la verité, mais qui dans leur varieté s'accordent & ne tendent qu'à la même fin.

LETTRE XVII. *

Saint Augustin repond à la lettre precedente, & fait voir que tout ce qu'elle contient est digne de risée, plûtost que de réponse.

* Ecrite l'an 390. C'étoit auparavant la 44. & celle qui étoit la 17. est presentement la 39.

AUGUSTIN A MAXIME DE MADAURE.

1. CE que nous faisons est-ce tout de bon, ou n'est-ce qu'un jeu? car de la maniere dont vôtre lettre est tournée, il semble que vous ayez eû dessein de vous réjoüir, plûtost que d'entrer serieusement en matiere; & ce pourroit étre la foiblesse de vôtre cause, aussitôt que l'enjouëment de vôtre humeur & de vôtre esprit, qui vous a fait prendre ce party-là. Car en premier lieu, je ne voy pas à quoy tend cette comparaison du Mont Olimpe, & de la place de vôtre Ville; si ce n'est peut-étre à me faire souvenir, que Jupiter a autrefois campé sur cette montagne, pendant qu'il faisoit la guerre à son pere, com-

I. CLASSE. AN. 390.

me on apprend de l'Histoire, que les vôtres mêmes appellent *sacrée*; & que dans cette place il y a deux statuës de Mars, nud dans l'une, & armé dans l'autre; & tout auprés une figure d'un homme, qui avec trois doits qu'il avance vers celle de Mars, tient en bride cette divinité malencontreuse à toute la Ville. Vous vous seriez bien gardé de faire mention de vôtre place publique, & de me faire souvenir par-là, de ces sortes de divinitez, si vous n'aviez eu dessein de vous joüer plûtôt que de
» parler serieusement. Mais sur ce que
» vous me dites que de pareils Dieux sont
» comme les membres du seul veritable
» Dieu, je vous avertis avec toute la liberté que vous me donnez, de prendre bien garde à ne pas tomber dans ces railleries sacrileges. Car ce seul Dieu, dont vous parlez, est sans doute celuy qui est reconnu de tout le monde, & sur lequel les ignorans conviennent avec les sçavans, comme quelques anciens ont dit. Or direz-vous, que celuy dont la force, pour ne pas dire la cruauté, est reprimée par la figure d'un homme mort, soit un membre de celuy-là? Il me seroit aisé de vous pousser sur ce sujet; car vous voyez bien tout ce qu'on

pourroit dire contre cela : mais je me retiens, de peur que vous ne disiez que ce sont les armes de la Rethorique que j'employe contre vous, plûtôt que celles de la verité. I. CLASSE. AN. 390.

2. Quant aux railleries que la bizarrerie de certains noms Affriquains de personnes qui ne sont plus, vous donne lieu de faire contre nôtre religion, & qu'il semble que vous ayez trouvées fort bonnes, je ne sçay si je dois m'arrester à y repondre ; car si ces choses-là vous paroissent aussi frivoles qu'elles le sont, & que vous n'ayez songé qu'à vous joüer, je n'ay guere le temps de m'amuser à soutenir la raillerie. Si au contraire vous traitez cela comme quelque chose de serieux, j'admire, que sur cette bizarrerie de noms vous ne vous soyez pas souvenu, qu'il y a des *Euccadirez* parmy vos Prêtres, & des *Abbaddirez* parmy vos dieux ! Je ne puis croire que vous n'y ayez pensé ; mais comme vous étes homme qui entendez raillerie, vous étes bien aise de vous égayer, en nous livrant ainsi tout ce qu'il y a de ridicule dans vos superstitions : car il faudroit avoir oublié que vous étes Affriquain aussi bien que moy, & que vous vivez en Affrique, pour croire que la bizarrerie des

I. CLASSE. AN. 390.

noms du païs soit une chose qui vaille la peine d'être relevée. S'il étoit question d'aller jusqu'à la signification de ces noms-là, vous sçavez que *Namphanion* signifie un homme qui vient *d'un pied favorable**, c'est à dire, un homme dont l'arrivée apporte quelque chose d'heureux, & c'est une façon de parler, dont on se sert même dans la langue latine. Peut-être, que la Punique vous déplaît; mais vous ne sçauriez nier pour cela qu'on n'ait écrit de tres bonnes choses en cette langue, ny faire que vous ne soyez du païs où elle est en usage. Que si ce n'est pas le son du mot qui vous choque, mais la façon de parler enfermée dans ce nom là, prenez vous en aussi à Virgile, qui fait dire à Evandre, pour inviter vôtre Hercule au sacrifice qu'il luy avoit preparé.

* *Pede secundo*, le françois n'a point de façon de parler, qui réponde à celle là.

Virg. Æneid. 8.

Viens à nous d'un pied favorable
Viens nos offrandes recevoir.

Car vouloir qu'Hercule vienne *d'un pied favorable*, c'est vouloir qu'Hercule soit *Namphanion*: y a t-il donc là quelque sujet de nous insulter & de nous railler? Si nous voulions vous rendre la pareille, quelle matiere ne nous fourniroit point le Dieu Crottier, la Deesse Cloacine, la Venus Chauve, la Deesse Crainte,

Crainte, la Deesse Palleur, la Deesse Fievre, & une infinité d'autres, ausquels la superstition Romaine a basti des Temples, & ordonné des sacrifices? Car si vous les rejettez, vous rejettez donc les Dieux de Rome; & dés-là il faut que vous ne soyez pas initié aux misteres des Romains. D'où vient donc que vous faites le degoûté des noms d'Affrique, comme pourroit faire l'homme du monde le plus attaché au culte & à la Religion des anciens Romains? I. CLASSE. AN. 390.

3. Mais il me paroît, que vous vous mocquez peut-être encore plus que nous de tout ce fatras de Religion, & que vous vous en faites seulement un jeu & un amusement, pour passer la vie. Car ne nous le faites-vous pas assez entendre, lorsque vous avez recours à ce vers de Virgile, comme à vôtre principale défense.

Chacun par son plaisir est toûjours entraisné? *Virg. Bucc. Eccl. 3.*

Que si vous suivez Virgile en cela, vous le suivez aussi sans doute dans ce qu'il dit, que

Saturne est le premier, qui d'Olimpe chassé
Par son fils Iupiter, dans ces lieux a passé. *Virg. Æneid. 8.*

I. CLASSE. AN. 390.

Sans conter beaucoup d'autres endroits, où il fait entendre que vos Dieux ont été des hommes. Car il avoit lû vos Histoires les plus anciennes & les plus authentiques, aussi bien que Ciceron, qui marque la même chose dans ses dialogues plus fortement que nous ne l'aurions osé desirer; ne faisant nulle difficulté d'en instruire tout le monde, autant que la conjoncture des temps le pouvoit permettre.

4. Quant à l'avantage que vous pretendez, que vôtre Religion ait au dessus de la nôtre, en ce que vous adorez vos Dieux publiquement, au lieu que nos assemblées sont secrettes & particulieres; je vous demande en premier lieu, comment vous avez oublié vôtre Dieu Bacchus, aux misteres duquel vous n'admettez qu'un tres petit nombre de gens consacrez? Et quand vous nous parlez de la celebration publique de vos misteres, que faites-vous autre chose que nous remettre devant les yeux ces Bacchanales, où l'on voit les décurions & les autres chefs de vôtre Ville courir les ruës comme des furieux? Car si vous pretendez que c'est une divinité qui vous possede, songez un peu quelle divinité ce peut étre, puis qu'elle oste la raison?

Que ſi ce n'eſt qu'une fureur feinte & affectée, que pouvons-nous croire de ce que vous tenez caché, à en juger par ce que vous faites en public ; & à quoy bon un menſonge ſi infame ? Si vous étes inſpirez & tranſportez d'un eſprit de divination, d'où vient que vous ne prediſez rien ? & ſi vous étes dans vôtre bon ſens, pourquoy pillez-vous tous ceux qui ſe rencontrent dans vôtre chemin ? I. CLASSE. AN. 390.

5. Pourquoy ne nous mocquerions nous donc pas de vos Dieux, puiſque tous ceux qui vous connoîtront, & qui liront vôtre lettre, verront bien qu'en nous faiſant ſouvenir de tout ce que je viens de dire, & de beaucoup d'autres choſes dont je ne parle point icy, vous vous en mocquez vous même adroitement.

Si vous voulez donc que nous traitions ces choſes-là d'une maniere convenable à vôtre âge & à vôtre ſageſſe, & à ce que nos amis communs peuvent deſirer de vous ; mettez quelque choſe en avant qui merite d'étre diſcuté ; & plaidez la cauſe de vos Dieux, de telle ſorte, que vous ne paroiſſiez pas un prevaricateur qui nous fournit dequoy les attaquer, plûtôt qu'un homme qui ſonge à les défendre.

I. CLASSE. AN. 390.

Calomnie des Payens sur le culte des morts, repoussée.

Mais afin qu'il ne vous arrive pas de tomber sans y penser, dans des calomnies sacrileges, sçachez que parmy les Chrêtiens & les Catholiques, dont vous avez même une Eglise dans vôtre Ville, on n'adore point les morts, & qu'on ne rend les honneurs divins à aucune creature, mais au seul Dieu, qui a creé toutes choses. Nous nous étendrons davantage sur ce sujet, avec le secours de ce même Dieu, quand vous voudrez que nous le traitions tout de bon.

LETTRE XVIII. *

* Ecrite l'an 390. C'étoit auparavant la 63. & celle qui étoit la 18. est presentement la 81.

De trois sortes de natures : Dieu, les esprits, & les corps.

AUGUSTIN A CELESTIN. [a]

1. IL y a une chose que je voudrois vous pouvoir dire sans cesse. C'est qu'il faut vous défaire de tous les soins inutiles, & faire succeder à ceux là ceux qui sont veritablement utiles & sa-

a. On ne sçait point qui est ce Celestin, quelques-uns neanmoins croyent que ce peut être ce même Diacre de Rome, à qui saint Augustin écrivit la Lettre 192. l'an 418. & qui fut Pape quelques années aprés : ce qui favorise cette conjecture, c'est que S. Augustin luy parle dans cette Lettre 192. comme à un homme avec qui il étoit en amitié de longue main.

lutaires : car de vivre icy bas exempts de toutes ſortes de ſoins, c'eſt ce que nous ne devons pas pretendre. I. CLASSE. AN 390.

Je vous ay écrit ſans avoir eu de reponſe, & vous ay envoyé ce que j'avois de preſt & de mis au net, des Livres que j'ay faits contre les Manicheens, ſans que vous m'ayez rien fait ſçavoir de ce que vous en penſez. Preſentement je croy qu'il eſt temps que je vous les redemande, & que vous me les renvoyiez. C'eſt ce que je vous prie de faire inceſſamment, & de m'apprendre en même temps, quel uſage vous en faites, & de quelles armes vous croyez encore avoir beſoin pour ruiner cette erreur.

2. Voici quelque choſe de court, mais de grand, & qui, comme je vous connois, eſt tout à fait propre pour vous.

Diſtribution de tous les étres en trois Claſſes.

Il y a une nature muable par rapport au lieu, auſſi bien qu'au temps, & c'eſt le corps.

Il y a une nature muable par rapport au temps, mais non pas au lieu, & c'eſt l'ame.

Et enfin, il y a une nature qui n'eſt non plus muable par rapport au lieu, que par rapport au temps, & c'eſt Dieu.

Ce qui eſt donc muable de quelque maniere que ce puiſſe étre, eſt creatu-

I. CLASSE. AN. 390.

re, & ce qui est immuable c'est le Createur.

Or comme les choses ne sont qu'autant qu'elles subsistent, & qu'elles sont unes; & que l'unité est le principe de toute beauté, il est aisé de voir dans cette division des differentes natures, ce qui possede l'étre souverainement; ce qui est dans le plus bas degré de l'étre, mais qui ne laisse pas d'avoir une veritable existence; & ce qui est entre deux, au dessus du plus bas genre des étres, & au dessous de l'étre Souverain.

Cet étre Souverain est la felicité par essence. Cet étre du plus bas genre est incapable de bonheur & de mal-heur. Celuy du milieu est mal-heureux, quand il panche vers les étres du dernier genre; & heureux, quand il se porte vers l'étre souverain.

Abregé de toute la Religion & de toute la morale Chrêtienne.

Or QUI CROIT EN JESUS-CHRIST, ne se laisse point aller à l'amour de ce qui est dans ce bas étage des étres, ne s'en orgüeillit point, en s'arrestant avec complaisance dans l'étage du milieu, & c'est par là, qu'il devient capable de s'unir au souverain étre. Voilà tout ce que la Religion demande de nous; voila à quoy tendent tous ses preceptes; voilà dequoy elle tâche de nous inspirer l'amour.

I. CLASSE. AN. 390.

LETTRE XIX. *

S. Augustin envoye ses Ouvrages à Gayus, & l'exhorte à se tenir ferme dans les bonnes dispositions où il l'a laissé.

* Ecrite l'an 390. C'étoit auparavant la 84. & celle qui étoit la 19. est presentement la 82.

AUGUSTIN A GAYUS.

1. JE ne vous sçaurois dire combien j'ay trouvé de douceur dans le souvenir qui m'est resté de vous, & combien j'y en trouve encore toutes les fois que je le rappelle. Cette maniere de parler si modeste, & que toute l'ardeur avec laquelle vous poussez vos questions, ne dérange point, me revient souvent dans l'esprit : Car c'est une chose singuliere & difficile à trouver dans le même homme, que de proposer les questions si vivement, & d'écouter si paisiblement. Aussi ne me lasserois-je point de conferer avec vous, & je voudrois étre en état de le faire tout autant que vous le pourriez desirer ; mais il seroit bien difficile presentement. Il seroit tres difficile encore une fois, & ne me demandez point pourquoy : nous en trouverons peut-être quelque jour les moyens, & j'en prie Dieu de tout mon cœur ; mais presentement les choses ne sont pas en cet état.

I. CLASSE. AN. 390.

J'ay chargé celuy qui vous porte cette lettre de vous donner tous mes ouvrages à lire. Il y en a beaucoup; mais je sçay que dans les sentimens où vous étes pour moy, il n'y en sçauroit trop avoir. Si ce que vous y trouverez merite vôtre approbation, & qu'il vous paroisse vray, ne le regardez point comme venant de moy, mais comme m'ayant été donné; & élevez vous vers celuy qui vous a donné à vous même ce qui vous l'aura fait approuver. Car QUAND NOUS LISONS quelque chose de vray, ce n'est ny le Livre, ny l'Auteur même qui nous le fait trouver vray: c'est quelque chose que nous portons en nous même de bien élevé au dessus des corps & de la lumiere sensible, & qui est une impression & un rejallissement de la lumiere éternelle de la verité.

Humilité de saint Augustin.

D'où nous vient le discernement de la verité.

Si au contraire vous trouvez dans mes ouvrages quelque chose de faux, & que vous ne puissiez approuver, c'est ce que vous devez regarder comme venant veritablement de moy, & comme une crasse qui sort de ce que l'esprit de l'homme porte en luy d'impur & de tenebreux.

Je ne vous exhorte point à me proposer de nouvelles questions; car il me semble que je vous voy déja la plume à

la main pour m'en faire. Je ne vous exhorte point non plus à vous tenir ferme à ce que vous connoissez de vray : car pour peu qu'on vous connoisse, on ne sçauroit douter de la fermeté & de la solidité de vôtre esprit ; & dans le peu de temps que j'ay été avec vous, il me semble que j'ay vû jusqu'au fond de vôtre cœur & de vos entrailles ; & qu'il n'y a rien en vous qui ne me soit parfaitement connu. J'espere de la providence & de la misericorde de Dieu qu'il ne permettra pas qu'un homme d'un si bon cœur & d'un si bon esprit se separe jamais du troupeau de JESUS-CHRIST, qui n'est autre que l'Eglise Catholique.*

I. CLASSE. AN. 390.

* C'est le schisme des Donatistes que saint Augustin a eu en veuë en cet endroit.

LETTRE XX. *

* Ecrite l'an 390. C'étoit autrefois la 126. & celle qui étoit la 20. est presentement la 233.

S. Augustin remercie Antonin de son amitié, & de la bonne opinion qu'il avoit de luy. Il luy donne sur cela d'excellentes instructions, & souhaitte de voir toute sa famille professer la Religion Catholique.

AUGUSTIN A ANTONIN.

1. DE deux que nous estions qui vous devions des réponses, l'un vous satisfait surabondamment, puisqu'il va vous trouver luy même ; & comme

I. CLASSE. AN. 390.

c'est m'entendre que de l'entendre, je me serois dispensé de vous écrire s'il ne l'avoit voulu absolument, quoy qu'avec un tel porteur mes lettres soient fort inutiles. Ainsi quand je serois avec vous je ne vous entretiendrois peut-être pas si amplement que je feray, & par la lettre que vous aurez de moy, & par un homme dans le cœur de qui vous sçavez que vous me trouverez tout entier. J'ay leu & releu avec beaucoup d'attention la lettre de vôtre sainteté, & j'ay eu une grande joye d'y trouver des marques d'un cœur si Chrêtien, si éloigné de la fausse pieté de ces mal-heureux temps, & si plein d'amitié pour moy.

Fausse pieté dans tous les temps.

2. Je me rejoüis donc avec vous, & je rends graces pour vous à nôtre Seigneur & nôtre Dieu, de la Foy, de l'Esperance, & de la Charité qui est en vous: Et je vous rends graces aussi en sa presence, de ce que vous avez assez bonne opinion de moy, pour croire que je le sers fidellement. Il y auroit neanmoins plus de lieu de se réjoüir avec vous de ce que vous avez le cœur assez pur pour aimer cela en moy. Car c'est un grand bien pour vous que d'aimer le bien; & c'est l'aimer que d'aimer quelqu'un parce que vous le croyez bon, soit qu'il le

soit veritablement ou non. Il n'y a sur cela qu'à prendre-garde à ne se pas meprendre, non en jugeant bien d'un homme, mais en ne jugeant pas selon la verité de ce qui est le bien de l'homme.

I. CLASSE. AN. 390.

Pour vous, mon cher Frere, comme vous ne vous méprenez point dans la creance, & la persuasion où vous étes, que c'est un grand bien que de servir Dieu avec fidelité & pureté de cœur, dés là que vous aimez quelqu'un, parce que vous croyez qu'il a part à un si grand bien, vous recueïllez de cette amitié un fruit certain, quand même celuy que vous aimez ne seroit pas tel que vous pensez : Ainsi il y a toujours lieu de se rejoüir en cela avec vous. Mais pour celuy que vous aimez, ce n'est qu'autant qu'il est tel que vous pensez, qu'on se doit rejoüir avec luy, & non pas precisement de ce que la creance que vous avez qu'il est tel, vous le fait aimer : C'est à celuy qui ne peut non plus se meprendre dans le jugement qu'il fait des hommes, que dans la connoissance qu'il a de ce qui est le veritable bien de l'homme, c'est à luy, dis-je, à juger de ce que je suis, & du progrez que je puis avoir fait dans son service.

Sur quoy il importe le plus de ne se pas meprendre.

Pour vous, vôtre recompense vous est

Sur quoy l'amitié doit

I. CLASSE. AN. 390. *être fondée entre Chrétiens.*

ſeure, & vous étes veritablement heureux de cela ſeul que l'amitié ſi tendre, & ſi cordiale que vous avez pour moy eſt fondée ſur ce que vous me croyez tel que doit étre un veritable ſerviteur de Dieu. Quoy qu'il en ſoit, j'ay toujours un grand ſujet de vous remercier de ce que les loüanges que vous me donnez comme tel, me ſont une exhortation puiſſante pour m'inſpirer le deſir de le devenir, & j'en auray encore davantage ſi vous avez ſoin de prier pour moy, comme vous voulez que je prie pour vous. Car les prieres que nous faiſons à Dieu pour nos Freres luy ſont bien plus agreables, lors qu'elles ſont accompagnées du ſacrifice de leur Charité.

3. Je ſaluë de tout mon cœur l'enfant que Dieu vous a donné, & je ſouhaite qu'il croiſſe & qu'il ſe nourriſſe dans les preceptes & la doctrine ſalutaire de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Je ſouhaite auſſi de voir toute vôtre maiſon dans l'unité d'une même Foy, & dans la pieté veritable qui ne ſe trouve nulle part ailleurs que dans l'Egliſe Catholique *. Si vous croyez que je puiſſe contribuer par mes ſoins & par mon travail à les y faire entrer, ne craignez point de m'employer : vous ſçavez le

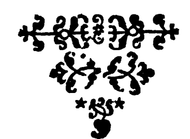
* Saint Auguſtin a eu les Donatiſtes en veuë dans cet endroit-là.

pouvoir que les droits de la Charité vous donnent ſur tous ceux qui ſervent nôtre commun maître.

I. CLASSE. AN. 390.

Cependant je vous exhorte à ne perdre point d'occaſion d'inſpirer à vôtre femme, & de faire croître de plus en plus en elle par la lecture de l'Ecriture ſainte, & par des entretiens aſſaiſonnez de ſageſſe & de pieté, une crainte de Dieu ſolide & veritable. Car DE'S QU'ON en eſt venu au point d'étre en ſoucy du ſalut de ſon ame, & par conſequent de chercher ſans entétement & ſans opiniâtreté à connoître la volonté de Dieu, il eſt aisé, avec le ſecours d'un guide éclairé, de voir quelle difference il y a de la ſeule & veritable Egliſe, c'eſt à dire de l'Egliſe Catholique, avec quelque ſocieté ſchiſmatique que ce puiſſe étre.

Quel eſt le principal fondement ſur lequel on peut appuyer l'eſperance de la converſion des heretiques.



I. CLASSE.
AN. 391.

LETTRE XXI. *

* Ecrite l'an 391. C'étoit auparavant la 148. & celle qui étoit la 21. est presentement la 234.

Saint Augustin avoit été ordonné Prêtre de l'Eglise d'Hippone *, *& destiné particulierement à la Predication de la parole de Dieu, & voyant combien il est difficile de remplir les devoirs d'un saint Prêtre; il prie l'Evêque Valere de trouver bon qu'il se retire pour quelque temps, afin de travailler par l'étude & par la priere, à se rendre capable de l'employ dont on l'avoit chargé.*

* Voyez la note sur le titre de la lettre 29.

Cette lettre est d'une grande instruction pour ceux qu'on éleve aux Charges Ecclesiastiques.

AUGUSTIN Prêtre de JESUS-CHRIST, saluë son tres venerable maître le saint Evêque VALERE [a] qu'il cherit dans le Seigneur, comme son Pere par les sentimens d'une tres sincere Charité.

a. Valere Evêque d'Hippone étoit Grec de naissance. Le peu d'usage qu'il avoit de la langue Latine, comme dit Possidius dans la vie de saint Augustin, le fit penser à mettre ce Saint en état de parler en sa place, ce qui étoit une chose extraordinaire dans l'Eglise d'Afrique, où les Prêtres ne preschoient point en presence des Evêques. C'est sur cela que saint Augustin luy écrivit cette lettre, par laquelle il luy demande du temps pour se preparer à un si saint employ. Possidius & saint Augustin même parlent de Valere comme d'un homme fort saint, & fort zelé pour l'Eglise.

I. CLASSE. AN. 391.

1. JE commence par vous conjurer de considerer avec tout ce que vous avez de lumieres naturelles & chrêtiennes, que comme il n'y a rien au monde de plus agreable, & sur tout en ce temps cy *, que les dignitez d'Evêque, de Prêtre, & de Diacre, ny de plus doux, & de plus aisé que d'en exercer les fonctions quand on veut faire les choses par maniere d'acquit, & flatter les hommes dans leurs desordres ; aussi n'y a-t'il rien de plus mal-heureux, de plus pernicieux, & de plus damnable devant Dieu. Et qu'au contraire il n'y a rien de plus saint ny de plus heureux devant Dieu, mais en même temps de plus penible, de plus difficile & de plus orageux, sur tout en ce temps-cy, que les fonctions de ces mêmes dignitez, quand on les veut faire selon les Regles de la sainte milice que nous professons.

* C'est à dire depuis que les persecutions étoient cessées.

Comment on doit regarder les Charges Ecclesiastiques.

Or je n'ay point encore étudié ces Regles ; & dans le temps que je commençois à m'y appliquer, Dieu a permis pour mes pechez, car je n'en voy point d'autre cause, qu'on m'ait fait violence pour me placer au gouvernail immediatement aprés le maître Pilote, moy qui ne sçavois pas seulement manier un aviron.

Saint Augustin ordonné Prêtre, malgré luy.

I. CLASSE. AN. 391.

2. Je croy que par là Dieu a voulu châtier ma temerité; car avant d'avoir essayé ce metier-là, je censurois les fautes de la plûpart des Nautonniers, comme si j'eusse été bien meilleur & bien plus habile qu'eux; & je n'ay commencé à sentir combien mes censures étoient temeraires, que lorsque je me suis vû engagé dans cet employ, quoy qu'il m'ait paru de tout temps tres scabreux & tres difficile. C'est ce qui me faisoit repandre, dans le temps de mon ordination, ces larmes que je ne pûs cacher à quelques-uns de mes Freres, qui ne sçachant point la cause de ma douleur, s'efforçoient avec beaucoup de charité de me consoler, par tout ce qu'ils me pouvoient dire de meilleur, mais dont rien n'alloit à la cause du mal.

Ses larmes dans le temps de son ordination.

Cependant j'ay trouvé encore bien plus que je ne pensois alors: ce n'est pas que j'aye essuyé des orages que je n'eusse pas preveus, & à quoy ce que j'avois ou leu, ou appris des autres, ou pensé moy-même ne me donnât lieu de m'attendre; mais je ne sçavois pas combien peu je pouvois trouver de secours, pour les éviter ou les soûtenir, dans ce que je puis avoir de force & d'industrie. Je le comptois pour quelque chose, mais Dieu s'est

s'est mocqué de moy en me mettant à l'épreuve ; & il m'a montré à moy même ce que je suis.

3. Que s'il l'a fait par un effet de sa misericorde plûtost que de sa colere, comme cette reconnoissance même de ma misere & de mon infirmité me donne lieu de le croire, il faut au moins que j'aye recours à tout ce qu'il y a de remedes & de confortatifs dans les saintes Ecritures ; & qu'à force de lecture & de prieres, je tâche d'obtenir des forces proportionées à un employ si perilleux, ne l'ayant pû faire jusqu'icy parceque je n'en ay pas eu le loisir. Car j'ay été ordonné lorsque je songeois à prendre du temps pour étudier dans cette veüe les saintes Ecritures ; & à me procurer le repos necessaire pour vacquer à une si grande affaire.

Cependant j'avoüe qu'il s'en falloit beaucoup que je ne connusse alors ce qui me manquoit pour un employ comme celuy dont je me trouve accablé presentement. Que si aprés que j'ay connu par experience ce qui est necessaire à un homme chargé de la dispensation des Sacremens & de la parole de Dieu, vous ne voulez pas me donner le temps d'acquerir ce que je voy qui me manque,

I. CLASSE

AN. 391.

Il y a icy deux points interrogans a suppléer dans le Latin, & le sens le demande visiblement.

vous voulez donc que je perisse, Valere mon cher Pere Où est donc vôtre charité? M'aimez vous? aimez vous l'Eglise que vous voulez que je serve dans l'état où je suis? vous l'aimez sans doute & vous m'aimez aussi, j'en suis assuré. Comment cela se fait il donc? C'est que vous me croyez capable; mais je me connois mieux que vous ne me connoissez, & cependant je ne me connoîtrois pas encore, si l'experience ne m'avoit appris ce que je suis.

4. Vôtre sainteté me demandera peut être ce que c'est qui me manque pour être aussi instruit que j'aurois besoin de l'être? il me manque tant de choses que j'aurois plûtost fait de vous dire ce que j'ay dés-ja, que ce que je n'ay pas encore. J'ose dire que je sçay & que j'embrasse avec une foy pleine & entiere ce qu'il faut faire & croire pour être sauvé. Mais la maniere de le dispenser, sans chercher ce qui m'est propre, plûtost que ce qui est propre aux autres pour les sauver, c'est ce que je ne sçay point. Et je trouveray peut-être, ou plûtost je trouveray sans doute dans les Livres saints des instructions salutaires qui peuvent rendre le ministre de JESUS-CHRIST capable d'exercer utilement les fonctions Eccle-

1. *Cor.* 10. 33.

Dispositions necessaires aux ministres de l'Eglise.

siastiques, & de se comporter de telle sorte au milieu des mechans qu'il y vive avec la paix de sa conscience ; ou qu'il y meure pour ne pas perdre cette vie qui est l'unique objet des soûpirs d'un cœur plein de la douceur & de l'humilité de JESUS-CHRIST. I. CLASSE. AN. 391.

Et comment est-ce qu'on en vient à ce point la, sinon en demandant, en cherchant, en frappant à la porte, comme dit le même JESUS-CHRIST, c'est à dire, à force de lecture, de prieres, & de larmes ? C'est pour cela que j'ay fait demander à vôtre charité par quelques uns de mes Freres, & que je vous demande encore presentement, le peu de temps qu'il y a d'icy à Pâques. *Moyens pour les acquerir.* *Math. 7. 7.*

5. Car qu'auray-je à répondre au Seigneur, quand il me jugera ? luy diray-je, qu'étant une fois embarqué dans les emplois Ecclesiastiques, il ne m'a plus été possible de m'instruire de ce qui m'étoit necessaire pour m'en bien acquitter ?

Mais ne me repondra t-il pas, mauvais serviteur que vous étes, si quelqu'un avoit voulu envahir ces fonds de l'Eglise, dont on recüeille les revenus avec tant de soin, n'auriez vous pas de l'avis de tout le monde, & par l'ordre même de quelques-uns, quitté l'heritage spiri-

I. CLASSE. AN. 391.

tuel, que j'ay arrosé de mon sang, pour aller défendre devant le juge l'heritage temporel ? Et si le premier Juge avoit prononcé contre vous, n'auriez-vous pas même passé la mer pour faire casser son jugement ? personne se plaindroit-il, quand vous seriez absent de vôtre Eglise, un an ou davantage, pour conserver dequoy fournir, non aux besoins spirituels des pauvres, mais seulement à leurs besoins corporels, à quoy les fruits des arbres vivans de mon Eglise auroient même pourveu bien aisément, & d'une maniere qui m'auroit été bien plus agreable, s'ils avoient été bien cultivez ? Comment pouvez vous donc vous excuser, sur ce que le loisir vous a manqué pour vous rendre sçavant dans l'agriculture spirituelle ?

Dites moy donc, je vous prie, mon cher Pere, ce que j'auray à repondre ? diray-je que le saint vieillard Valere, pour me trop aimer, & pour avoir trop bonne opinion de ma capacité, ne m'a pas voulu donner le temps d'aprendre ce qui m'étoit necessaire ?

6. Songez bien à tout ce que je viens de vous dire ; je vous en conjure par la bonté, mais aussi par la severité de Jesus-Christ, & par la justice, aussi-bien que

par la misericorde de celuy qui vous a inspiré pour moy une charité que je respecte si fort, que je ne veux avoir rien à dire contre vous, non pas même pour ma défense, & pour le salut de mon ame. Vous prenez Dieu & Jesus-Christ à témoin de la pureté de vos intentions, & de la charité sincere que vous avez pour moy : mais je ne doute pas que vous n'en ayez, & j'en jurerois moy-même, s'il étoit besoin. J'implore donc cette même affection & cette même charité, & vous prie d'avoir pitié de moy, & de m'accorder le temps que je vous ay demandé, pour l'employer à ce que je vous ay dit quand je vous l'ay demandé. Je vous conjure aussi de m'aider, par le secours de vos prieres, afin que Dieu benisse mes desirs, & que mon absence ne soit pas sans fruit, pour l'Eglise de Jesus-Christ, pour mes freres, & pour tous ceux qui servent nôtre commun maître.

I. CLASSE. AN. 391.

Je sçay que Dieu aura égard, & surtout dans une occasion comme celle-cy, aux prieres que vous luy offrirez avec toute la charité que vous avez pour moy. Elle luy sera comme un sacrifice de bonne odeur, par le merite duquel il me fera la grace de tirer des saintes Ecritures, & peut être en moins de temps que je ne

I. CLASSE. AN. 391.

vous en ay demandé, les instructions qui me sont necessaires.

LETTRE XXII. *

* Ecrite l'an 391. C'étoit auparavant la 44. & celle qui étoit la 22. est presentement la 255.

S. Augustin deplore l'abus de certains festins qui se faisoient en Affrique dans les cimetieres, & sur les tombeaux des Martyrs, sous pretexte de religion; & conjure Aurele Evêque de Carthage d'y mettre ordre. Il se plaint aussi de ce qu'on voyoit parmy les Ecclesiastiques mêmes, un esprit de contention & de vanité.

AUGUSTIN PRESTRE, A L'EVESQUE AURELE[a].

a. Aurele n'étoit point Affriquain, comme il paroît par cette lettre même, nombre 4. mais des Gaules ou d'Italie. Comme c'étoit la coutume de ce temps là, que ceux qui vouloient se donner tout à fait à Dieu, s'éloignoient le plus qu'ils pouvoient de leur païs, & de leurs connoissances, Aurele se retira en Affrique, où aprés avoir été quelque temps Diacre de l'Eglise de Carthage, il en fut fait Evêque aprés la mort de Genethlius en 391. au moins ne fut-ce point avant l'année 390, puisque Genethlius presida cette année-là, au 2. Concile de Carthage. L'Evêque de Carthage étoit Primat de toute l'Affrique & c'étoit à luy qu'appartenoit la convocation des Conciles. Aussi trouve t'on que pendant 40. ans qu'Aurele possèda cette dignité, il en assembla plus de vingt où furent traitées les plus importantes affaires de l'Eglise. Il presida à tout ce qui se fit en Affrique contre les Pelagiens, & fut reconnu pour saint aprés sa mort, que l'Eglise de Carthage celebre le 20. Juillet, comme l'on voit dans un Calendrier fort ancien de cette Eglise, que le sçavant P. Mabillon vient

I. CLASSE. AN. 392. CHAP. I.

'Ay été long-temps en peine de ce que je pourrois vous dire de plus ca- e de vous marquer la reconnoissan- [ue j'ay de la lettre que vous avez voulu m'écrire ; & ne pouvant rien ver qui pût égaler l'ardeur de mon & de mon affection qui étoit déja grande, & que la lecture de vô- ettre a encore augmentée ; je me ıbandonné à Dieu dans l'esperance ıtant que mes forces le comportent, : rendroit capable de vous écrire, [ui conviendroit le mieux, & à selon vôtre dignité, & le soin lequel vous veillez pour le bien 'Eglise, & à moy selon ce que je avoir de zele à y travailler sous vos es.

ne me défens point sur ce que vous ez que mes prieres vous sont de que secours : je m'en réjoüis au con- e, esperant que vous me rendrez la ille, & que Dieu m'exaucera, sinon

ıner au public. Son nom se trouve encore dans :anies de l'Eglise de Milan au Breviare Ambrosien int Charles fit imprimer en 1582. Il y est imme- ıent aprés saint Augustin, & l'Office s'en fait a même Eglise le 3. Novembre. Il y a toujours : liaison tres étroite entre saint Augustin & saint : comme on verra en plusieurs de ces lettres. Et luy que saint Augustin addresse ses Livres *de la é & du travail des Moines.*

I. CLASSE. par le merite des miennes, au moins par
AN. 392. celuy des vôtres. Je ne sçaurois assez vous remercier de la bonté avec laquelle vous avez approuvé que nôtre frere Alipe demeurât parmy nous[a] pour servir d'exemple à ceux de nos freres qui voudroient se separer des soins & des embarras du siecle, & je prie Dieu qu'il vous en recompense par une effusion abondante de ses graces. C'est une obligation que vous a toute la petite communauté[b] qui commence à se former parmy nous, & un

a. Si saint Augustin remercie Aurele de ce qu'il avoit trouvé bon qu'Alype demeurât quelques temps dans ce Monastere, c'est que l'Evêque de Carthage avoit droit de prendre par tout ceux dont il avoit besoin pour le ministere Ecclesiastique.

b. Dés que saint Augustin eut été ordonné Prêtre, il établit dans l'Evêché ou dans le Presbitere une communauté de Clercs que Possidius auteur de sa vie appelle *Monastere*, parce qu'on donnoit alors ce nom là, à toutes les maisons de retraite. Il en avoit formé un à son retour d'Italie dans sa maison de campagne auprés de Thagaste; où il passa environ 3. ans avec ceux de ses amis, & de ses Disciples qui voulurent se joindre à luy. Ils y vivoient dans un entier degagement de toutes les affaires du siecle, uniquement appliquez au jeûne, à la priere, à l'étude, aux bonnes œuvres & à la meditation de la Loy de Dieu. C'est ce qui se continua dans le Monastere d'Hippone, où l'on avoit pour modelle & pour regle la maniere de vie qui fut établie sous les Apôtres, & principalement en ce qui regarde la proprieté des biens, qui étoit entierement bannie de cette communauté : elle devint comme un seminaire de saints Evêques d'où il en fut tiré dans la suite un fort grand nombre, comme Evode, Profuturus, Possidius, &c.

effet de cette charité qui rend presens en esprit, ceux même dont on est absent & separé de corps, & qui vous a fait étendre vos soins jusques sur des personnes qui sont si éloignées de vous. Aussi ne manquons nous pas d'offrir nos prieres à Dieu afin qu'il luy plaise de soûtenir, & vous & le troupeau qui vous a été confié; que son secours ne vous abandonne jamais, & qu'en toutes rencontres il fasse sentir à son Eglise par vôtre ministere des effets de sa misericorde, tels que les larmes & les prieres des gens de bien les luy demandent pour elle.

I. CLASSE. AN. 392.

2. Car nous ne desesperons point que dans la place où vous étes, & avec la dignité dont vous étes revêtu, & dont le caractere reside en vous bien plus excellemment par la grace interieure que par l'éclat exterieur, Dieu ne vous donne moyen de purger l'Eglise d'Affrique de beaucoup de corruptions & de desordres, dont elle a la douleur de se voir deshonnorée dans beaucoup de ses membres, sans avoir la consolation d'en trouver que bien peu qui en gemissent. Dieu nous donne même une grande confiance que vous en viendrez à bout, ou par vôtre authorité, ou par celle des Conciles.

I. CLASSE. AN. 392. Car c'est une chose bien étrange que de trois sortes de vices dont l'Apôtre parle dans un même endroit, comme de quelque chose qu'on ne sçauroit assez detester ny éviter avec assez de soin, & qui sont la source d'une infinité d'autres, il n'y a que celuy du milieu qui soit puni severement dans l'Eglise. Pour les deux autres on s'est accoûtumé peu à peu à les regarder comme supportables, & presentement à peine passent-ils pour des vices. *Ne vous laissez point aller*, dit le vase d'élection, *aux debauches, & aux yvrogneries, aux impudicitez & aux dissolutions, à l'esprit de contention & de fourberie, mais revêtez vous de Iesus-Christ, & ne cherchez point à satisfaire vôtre chair dans les desirs de sa sensualité.*

Rom. 13. 13. 14.

Severité de l'Eglise, pour les crimes d'impureté.

3. De ces trois sortes de vices, celuy des dissolutions & des impudicitez est regardé comme un si grand crime, que quiconque s'y laisse aller est jugé indigne non seulement des charges Ecclesiastiques [a], mais même de la participation

a. Cette discipline a été observée sans contradiction dans l'Eglise prés de mille ans. Le Pere Morin la porte même encore plus loin Livre 4. de la penitence, ch. 14. & 15. Hincmar Archevêque de Reims au 9. siecle paroît un des premiers qui ait enseigné qu'on pouvoit rétablir les Clercs dans l'exercice de leurs ordres aprés leur cheute ; mais seulement quand le crime étoit secret, & que l'on en avoit fait une parfaite peni-

des Sacremens : & c'est avec beaucoup de raison qu'on en use de la sorte. Mais pourquoy n'en use t'on pas ainsi à l'égard des deux autres ? pourquoy est-ce que les debauches & les yvrogneries passent tellement pour permises qu'on les tourne en fête & en solemnité pour honnorer la memoire des Martyrs, non seulement aux jours qui leur sont particulierement consacrez, ce qui seroit toujours un abus deplorable à quiconque voit ces choses là par d'autres yeux que ceux de la chair, mais tous les jours de l'année ?

I. CLASSE. AN. 392.

Coutume abusive de manger dans les lieux saints.

S'il n'y avoit que du crime dans ces desordres, & qu'ils n'allassent pas jusques au sacrilege, peut être que nous nous en ferions un exercice de ce que nous pouvons avoir de force & de patience; quoyque dans un endroit ou l'Apôtre fait l'énumeration de plusieurs crimes, entre lesquels il marque expressement l'yvrognerie, il conclut en disant que dés que quelqu'un est entaché de ces sortes de vices, *il ne faut pas même manger avec luy.* 1. Cor. 5. 11.

tence. Encore ne s'est il laissé aller à cette indulgence aussi bien que saint Anselme Archevêque de Cantorbery, que parce qu'ayant été trompez l'un & l'autre par les fausses decretales qui courent sous le nom de saint Gregoire & de Calixte, ils ont cru que c'étoit le sentiment de ces deux Papes.

I. CLASSE. AN. 392.

Que si malgré tout ce que l'Apôtre a pû dire, on ne laisse pas de tolerer cette infamie dans le dereglement des maisons particulieres, & dans les festins que les murailles qui les enferment derobent à la veüe du public, si l'on va même jusqu'à recevoir le corps de JESUS-CHRIST * avec ceux avec qui l'Apôtre nous deffend de manger même le pain commun, qu'aumoins on bannisse ce desordre des sepulchres des corps Saints; des lieux où l'on dispense les Sacremens, & de la maison de priere. Car comment pourrons nous empêcher qu'on ne commette dans le particulier de ces sortes d'excez, tant qu'on aura la liberté de les commettre publiquement dans les lieux Saints, & qu'ils passeront même pour un honneur que l'on rend aux Martyrs?

* Foy de l'Eglise sur l'Eucharistie clairement exprimée.

4. Quand ce desordre seroit en regne par toute la terre, dés-là que l'Affrique seule commenceroit à l'abolir, son exemple meriteroit d'être suivi de tous les autres Païs. Mais puis qu'on ne le voit, ny dans la meilleure partie de l'Italie, ny dans la plus part des Eglises d'outre mer; dans les unes parce qu'il n'y a jamais eu de lieu, & dans les autres parce que les soins de ce qu'il y a eu d'Evêques veritablement saints, & qui songeoient

serieusement à la vie future, & les châ- I. CLASSE.
timens qu'ils en ont fait, l'ont ou étouf- AN. 392.
fé dés sa naissance, ou arraché des lieux où il étoit le plus enraciné; hesitons nous encore aprés de si grands exemples sur les moyens de corriger cet abus, nous à qui Dieu, par un bien fait dont nous ne sçaurions assez le remercier, nous a donné un Evêque de ces païs-là? Ce Prelat est d'ailleurs si doux & si reglé, si sage & si appliqué au bien du troupeau que le Seigneur luy a confié, que quand il seroit né en Affrique il n'auroit pas de peine à entrer dans les raisons tirées de l'Ecriture, par lesquelles on luy feroit voir qu'il faut travailler à guerir cette playe, qu'une liberté degenerée en licence a peu à peu faite à l'Eglise. Mais le venin de cette peste est si malin, qu'à peine le pourra t'on étouffer que par l'authorité d'un Concile. Neanmoins s'il faut qu'une Eglise particuliere commence d'y remedier, ce doit étre celle de Carthage. Car autant qu'il y auroit de temerité à entreprendre de changer ce qui se pratique de bon dans l'Eglise de Carthage, autant y auroit-il d'impudence à vouloir persister dans ce qu'elle auroit corrigé. Et quel Evêque pourroit on desirer pour cela que celuy qui avoit ce de-

I. CLASSE. AN. 392.

fordre en horreur dés le temps qu'il n'étoit que Diacre ?

5. Il est donc temps d'extirper presentement ce qu'on ne pouvoit alors que deplorer, & il faut le faire non avec dureté, mais dans un esprit de douceur, comme dit l'Ecriture. Je vous parle comme je me parlerois à moy même, & la charité si pure dont vôtre lettre paroît remplie me fait prendre cette liberté. Il faut donc, autant que j'en puis juger, agir en cela sans dureté, sans aigreur, sans hauteur. Ce n'est pas par-là qu'on en vient à bout : c'est par voye d'instruction plûtost que par voye d'autorité, & par des remontrances plûtost que par des menaces. C'est ainsi qu'il faut traiter avec la multitude, & garder la severité pour les pechez des particuliers. Que si nous en venons jusques aux menaces, ce doit être en gemissant *, & que ces menaces soient celles que l'Ecriture même nous fait de la vengeance à venir, afin que nos discours inspirent non la crainte du pouvoir que nôtre caractere nous donne, mais celle de Dieu. Par-là, nous ébranlerons d'abord les personnes spirituelles, ou celles qui approchent de cet état, & nous ne doutons point que leur autorité & leurs

Gal. 6. 1.

De quelle maniere les Evêques se doivent prendre à déraciner les abus.

* C'est ainsi que saint Augustin en a usé, comme l'on peut voir dans la lettre 29. nombre 7.

remontrances, douces à la verité, mais pourtant vives & pressantes, n'emportent ensuite le reste de la multitude.

I. CLASSE. AN. 392.

6. Mais parce que le petit peuple charnel & peu instruit, croit que ces sortes de festins non seulement honnorent la memoire des Martyrs, mais qu'ils vont même au soulagement des morts; la voye la plus facile & la plus douce pour les faire revenir d'un desordre si honteux, c'est d'appuyer de l'authorité de l'Ecriture les deffenses qu'on leur fera; & comme il faut croire que les oblations qu'on fait pour les ames des deffunts ne leur sont pas inutiles *, il faut reduire les peuples à les faire modestement & sans faste, à ne point vendre mais donner gratuitement & de bon cœur à tout le monde de ce qu'ils offriront sur les tombeaux de leurs proches, & à distribuer sur le champ aux pauvres ce qu'ils auront devotion d'offrir en argent; par ce moyen ils ne diront pas qu'on leur veüille faire oublier le soin de leurs proches, ce qui pourroit leur faire une grande peine, & il ne se passera rien dans l'Eglise de contraire à l'honnêteté & à la pieté. Voilà pour ce qui regarde ces desordres de debauches & d'yvrogneries.

* La foy du 4. siecle, étoit donc que les ames des défunts étoient soulagées par les prieres & les bonnes œuvres des fidelles.

I. CLASSE. AN. 392. CHAP. II.

7. Quant aux querelles, aux animositez, & aux fourberies, à peine puis-je me resoudre d'en parler, voyant ces vices plus en regne parmy nous que dans le peuple même. C'est l'orgueil & l'avidité qu'on a de l'estime des hommes qui est la racine de ces maux là, & qui d'ordinaire produit aussi l'hipocrisie. Ainsi le seul moyen de les combattre, est de tâcher d'inspirer aux Ecclesiastiques la crainte de Dieu & la charité, par des exhortations frequentes, & tirées de l'Ecriture sainte. Mais il faut que celuy qui l'entreprendra soit luy même un exemple de patience & d'humilité, & qu'on voye qu'il exige toûjours bien moins de respect qu'on ne luy en veut rendre, en sorte neanmoins que s'il ne reçoit pas entierement tout ce qu'on luy en rendroit, il ne le rejette pas aussi entierement, mais qu'il s'en conserve seulement autant qu'il est necessaire pour ceux même qui le luy rendent, à qui il ne pourroit étre utile, s'il n'étoit dans quelque sorte d'estime & de consideration; & qu'il n'en prenne rien pour luy même ne regardant que Dieu seul, & meprisant tous les jugemens & toutes les loüanges des hommes. Car le même Apôtre qui a dit écrivant à Timotheé *que personne ne*

Source des animositez parmy les Ecclesiastiques.

Quels doivent étre ceux qui attaquent les vices.

1. Tim. 4. 12.

ous meprise sous pretexte que vous étes e, a dit dans un autre endroit : *Si je hois à plaire aux hommes je ne serois serviteur de* JESUS-CHRIST. I. CLASSE. AN. 392. *Gal. 1. 10.*

. C'EST une grande chose que de e point rejoüir de se voir loüé & honé des hommes, & de retrancher tout appareil exterieur qui va à se faire dre du respect, ou s'il est necessaire 1 conserver quelque chose, de le rapter tout entier au bien & au salut de x qui nous en rendent. Aussi n'est-pas en vain qu'il est dit que *Dieu bri- les os de tous ceux qui veulent plaire hommes ;* Car qu'y a t'il de plus foi-& de plus depourveu de cette vi-& de cette fermeté interieure figu-par les os, qu'un homme qui se laisse ttre par les langues des medisans, oy qu'il connoisse la fausseté de leurs omnies ? L'on n'y seroit pas sensible au int qu'on est, si l'amour des loüanges hommes n'avoit peu à peu brisé nos , c'est à dire consumé toute la vigueur nôtre esprit. J'ay une grande opinion celle du vôtre, ainsi c'est à moy même que je dis les choses dont je m'entreens icy avec vous : mais je croy que us ne laissez pas d'y faire attention, & voir combien il est difficile d'être

Jusques à quel point & dans quelle veuë, les ministres de l'Eglise peuvent s'attirer du respect.

Psal. 52. 6.

I. CLASSE. AN. 392.



comme je dis. Nous parlons d'un ennemy dont on ne connoît point les forces à moins de luy avoir declaré la guerre; Car NOUS N'AVONS PAS grande peine à nous passer de loüanges quand on ne nous en donne point, mais il est bien difficile de ne pas prendre plaisir à celles qu'on nous donne. Cependant NOUS devons étre tellement attachez & attentifs à Dieu, & dependre si uniquement de luy, que nous ne manquions jamais, autant qu'il est possible, de redresser ceux qui nous loüent, soit quand ils croient voir en nous ce qui n'y est pas, ou qu'ils nous attribuent ce qui vient de Dieu, ou qu'ils nous loüent de ce qui ne le merite pas, comme de tout ce que nous pouvons avoir de commun avec les bêtes, ou avec les mechans.

De quelle maniere on doit recevoir les loüanges.

Supposé méme qu'on ne nous loüe que de ce qui est veritablement bon; supposé que nous soyons devant Dieu tels qu'on nous croit, & que ce ne soit pas à nous qu'on attribue ce que nous avons de bon, mais à celuy qui est le seul autheur de tout ce qui est veritablement loüable, en sorte que les loüanges qu'on nous donne ne se rapportent proprement qu'à luy; sçachons gré à ceux qui nous loüent de ce que le vray bien leur plaist, & non

Par où on peut étre bien aise d'étre loüé.

as à nous de ce que nous plaisons aux ommes. I. CLASSE. AN. 392.

Voilà ce que je me dis sans cesse à soy-même, ou plûtost que me dit celuy ui est aussi bien le principe de toutes les onnes pensées qui nous viennent inte-ieurement, que de tout ce que nous rouvons dans l'Ecriture de preceptes alutaires. Cependant quoique je sois ans cesse en garde contre l'ennemy, j'en eçoy souvent des blessures ne pouvant n'empêcher de sentir quelque plaisir des oüanges qu'on me donne.

Dieu seul auteur de tout ce que nous pensons de bon.

Humble aveu de S. Augustin.

9. Je vous écris cecy afin que si vôtre ainteté n'en a pas besoin, soit pour avoir elle même pensé quelque chose de meil-eur & de plus utile sur ce sujet, ou par-ce qu'étant exempte du mal le remede ne luy est pas necessaire, au moins elle connoisse mes maux; & qu'elle voye ce que j'ay besoin qu'elle demande à Dieu pour moy. C'est ce que je vous conjure par la bonté de celuy qui nous ordonne de porter les fardeaux les uns des autres de ne vous lasser point de faire dans vos prieres. *Gal. 6. 2.*

Il y a beaucoup d'autres choses dans ma vie dont j'ay sujet de gemir, & que je deplorerois avec vous si je pouvois vous entretenir autrement que par écrit. Mais

I. CLASSE. AN. 392.

si nôtre tres-cher & tres venerable frere le saint vieillard Saturnin [a] vouloit venir vers nous lorsque ses affaires le luy permettront; j'ay reconnu en luy, dans le temps que j'étois auprés de vous, tant de zele & d'affection pour vous, qu'il me semble que je pourrois à peu prés luy dire toutes choses comme à vous même. Je vous conjure donc autant que j'en suis capable d'obtenir cela de luy: car ceux d'Hippone ne me laisseroient jamais aller si loin *; leurs craintes sur cela vont jusques à l'excez, & il s'en faut bien

* Il y avoit plus de 80. lieuës d'Hippone à Carthage.

a. Il y a bien de l'apparence que c'est le même Saturnin Evêque d'Usale dont parle saint Augustin au Livre 22. de la Cité de Dieu, chapitre 8. & qu'il avoit veu à Carthage à son retour d'Italie en 388. avec Aurele lors Diacre, & depuis Evêque de cette Eglise.

Le titre de *Senex* que saint Augustin donne icy à Saturnin ne se donnoit dans les Provinces Ecclesiastiques d'Affrique autres que celle de Carthage, qu'aux Evêques qui en étoient Primats, & qui ne parvenoient à cette dignité que par l'antiquité de leur ordination. Mais dans la Province de Carthage, la dignité de Primat, & même celle de Primat General de toute l'Affrique, étoit attachée au Siége de cette Eglise, parce que Carthage étoit la Ville Capitale de la Province Proconsulaire, ainsi nommée, parce qu'elle étoit toujours gouvernée par un Proconsul, d'où vient aussi qu'elle est quelquefois nommée simplement Affrique. Cependant on ne laissoit pas de donner le titre de *Senex* à celuy des Evêques de cette Province qui étoit le plus ancien d'ordination, comme il paroît par le Concile de Carthage de l'année 397. où Victor est appellé *Senex*, quoyqu'il ne fût qu'Evêque de Puppi qui étoit aussi bien qu'Usale sous l'Evêché de Carthage.

ls ne se fient en moy, comme je me ois en vous. I. CLASSE. AN. 392.

Dés avant d'avoir receu vôtre lettre, s avions appris par nôtre saint frere henius la liberalité avec laquelle s avez donné un fonds de terre à nos es, il nous a dit encore beaucoup d'au- choses que nous avions une gran- nvie de sçavoir. J'espere qu'avec la e de Dieu nous verrons bien-tôt mpli ce qui nous reste encore à de- .

LETTRE XXIII. *

* Ecrite l'an 392. C'étoit autrefois la 203. & celle qui étoit la 23. est presentement la 98.

ugustin ayant ouy dire que Maximin vêque Donatiste [a] avoit rebaptisé un iacre Catholique, qui s'étoit jetté du côté

a Les Donatistes étoient ces Schismatiques fameux oient rompu de communion avec l'Eglise dés l'an l'occasion de Cecilien Evêque de Carthage, que es autres Evêques condamnerent & deposerent, pretexte qu'il avoit été ordonné par des Evê- oupables, à ce qu'ils pretendoient, d'avoir livré ntes Ecritures aux Payens. On verra toute cette re amplement deduite dans la lettre 43. & dans urs autres. Ils furent appellez Donatistes à cause certain Donat chef de leur faction, qui fut con- é par le Pape Melchiade & ses collegues, comme rra par la suite de ces lettres. La fureur de ces natiques alloit jusqu'à ne reconnoître pour Chrê- que ceux de leur communion, en sorte que lorsqu- uelque Catholique passoit de leur côté, ils le isoient, comptant pour rien le baptême qu'il avoit lans l'Eglise Catholique.

I. CLASSE. AN. 392. *de ces schismatiques, demande à Maximin l'éclaircissement de ce fait-là, & l'exhorte ou à se declarer Catholique, s'il n'est pas du sentiment des Donatistes, ou à entrer en conference de vive voix, ou par écrit sur leur separation d'avec l'Eglise Catholique.*

AUGUSTIN Prêtre de l'Eglise Catholique, à son tres-cher Seigneur, & tres venerable Frere MAXIMIN [a], salut en nôtre Seigneur.

1. AVANT que d'en venir à ce qui m'oblige de vous écrire, je croy vous devoir rendre raison en peu de mots du titre de cette lettre, afin qu'il ne fasse de peine, ny à vous, ny à personne. Je vous y appelle *mon Seigneur*, parce qu'il est écrit qu'encore que l'état de nôtre vocation soit un état de liberté, il ne faut pas que cette liberté serve de pretexte au dereglement de la chair, ny qu'elle empêche que nous ne soyons prêts par une Charité toute sincere & toute spiri- Gal. 5. 13.

b. Maximin pour lors Evêque Donatiste à Sinit petite Ville voisine d'Hippone, étant revenu à l'unité demeura Evêque Catholique du même siege. C'est celuy dont il est parlé dans la Lettre 105. & contre qui les Donatistes publierent ce Decret. *Quiconque sera lié de communion avec Maximin, se doit attendre à voir brusler sa maison.* Saint Augustin parle encore de ce Prelat au 22. Livre *de la Cité de Dieu* chapitre 8.

tuelle à nous ſervir les uns les autres. I. CLASSE. AN. 392.
Ainſi puiſque c'eſt dans la veüe de vous rendre ſervice qu'un mouvement de cette charité me porte à vous écrire : J'ay pû vous appeller *mon Seigneur*, & en cela je ne fais que ſuivre les ordres de nôtre ſeul & veritable Seigneur.

Si je dis que vous m'étes *tres-cher*, c'eſt que Dieu voit bien, non ſeulement que je vous aime, mais que je vous aime comme moy-même, puiſque ma conſcience me rend temoignage que je vous ſouhaitte les mêmes biens que je me ſouhaitte à moy-même.

Que ſi je dis que vous m'étes *tres venerable*, ce n'eſt pas pour rendre honneur à vôtre Epiſcopat, puiſque vous n'étes point Evêque à mon égard, ce que je ne dis pas pour vous offencer, mais avec cette ſimplicité d'eſprit qui demande qu'il n'y ait dans nôtre bouche que le oüy & le non. Auſſi n'eſt-ce pas une choſe nouvelle ny pour vous ny pour quiconque nous connoît les uns & les autres, que je ne vous reconnois non *Math.5.37.* plus pour Evêque que vous me reconnoiſſez pour Prêtre.

Vous ne laiſſez pas neanmoins de m'être *tres venerable*, parce que vous étes homme, & que l'homme eſt fait à l'i- *Gen.1.27.*

I. CLASSE. AN. 392. mage de Dieu, & que par le rang qu'il tient entre les creatures, & par l'excellence de sa nature, il a été établi & constitué en honneur : Mais il faut pour s'y maintenir qu'il comprenne ce qu'il faut comprendre, car il est écrit que *l'homme ayant été établi en honneur n'a point compris ses avantages, & qu'il est devenu semblable aux bêtes destituées d'intelligence.*

Psal. 8. 6. & 48. 21.

Pourquoy ne vous honnorerois-je donc pas en tant qu'homme, & d'autant plus que tant que vous vivrez je ne dois pas desesperer de vôtre salut & de vôtre resipiscence ?

Enfin si je vous appelle *mon Frere*, c'est parce que Dieu nous ordonne, comme vous sçavez, de traiter de freres ceux même qui ne veulent pas être nos freres. Et cela fait extremement au sujet sur lequel j'ay à vous entretenir dans cette lettre. Je vous supplie de la lire avec un esprit de paix, aprés ce que je viens de vous dire pour rendre raison de ce que j'ay mis à la tête.

2. Comme je parlois un jour de la mal-heureuse & deplorable coutume qui fait qu'en Affrique des gens qui se disent Chrêtiens ont bien la temerité de rebaptiser d'autres Chrêtiens, & que je

faiſois voir combien cela étoit deteſtable, il ſe trouva quelques perſonnes qui dirent du bien de voûs, & qui aſſeurerent que vous n'en uſiez pas ainſi. J'avoüe que je ne les creû pas d'abord ; mais depuis ayant fait reflexion qu'il n'étoit pas impoſſible qu'un homme qui ſongeroit à l'Eternité fut aſſez vivement frappé de la crainte de Dieu pour s'abſtenir d'un crime ſi viſible, je creû que cela pourroit étre, & je me rejoüiſſois pour vous de ce que par cette conduite vous vous rapprochiez un peu de l'Egliſe Catholique.

I. CLASSE. AN. 392.

Je cherchois même une occaſion de conferer avec vous, afin de convenir s'il étoit poſſible ſur le peu qu'il pouvoit reſter de different entre nous, lorſqu'on me vint dire il y a quelques jours que vous aviez rebaptiſé [a] un Diacre Catholique de Mutugenne *.

* Mutugenne étoit une Bourgade du Dioceſe d'Hippone ; il en eſt encore parlé dans la lettre 137. à Donat Prêtre Donatiſte dans cette Bourgade.

a. On a toûjours regardé la rebaptiſation, comme un crime horrible, & ſaint Leon Lettre 135. à Neonas Evêque de Ravenne en parle comme d'un *ſacrilege irremiſſible*, parce que, combatre l'unité du baptême, c'eſt combatre l'unité de Dieu, à qui le baptême noûs conſacre, l'unité de la foy qui nous unit à luy, l'unité du ſacrifice de Jeſus-Chriſt en qui nous ſommes baptiſez : *Il n'y a*, dit ſaint Paul, *qu'un Seigneur, qu'une Foy, & qu'un baptême* ; Que ſi c'eſt un Catholique que l'on rebaptiſe, le crime eſt ſans comparaiſon plus grand, parceque c'eſt combatre encore l'unité de l'Egliſe, & l'unité de l'eſprit qu'elle a reçû, & qu'elle ſeule peut donner,

I. CLASSE. AN. 392.

Je fus touché au dernier point de la cheute de ce miserable, & de vous voir vous même tombé dans un crime où je ne m'attendois plus que vous fussiez capable de tomber. Car le moyen de n'être pas percé de douleur dans une telle occasion, quand on sçait ce que c'est que l'Eglise Catholique, que toutes les nations sont l'heritage de JESUS-CHRIST & que son domaine s'étend par toute la terre? vous le sçavez comme moy, & si vous ne le sçaviez pas il vous seroit aisé de l'apprendre pour peu que vous voulussiez y faire de reflexion.

Psal. 2. 8.

Si c'est donc un peché que de rebaptiser un heretique même à qui ce sceau de la sainteté a déja été imprimé selon que les regles du Christianisme le prescrivent, quel horrible crime est-ce que de rebaptiser un Catholique? Mais comme je n'étois pas encore bien persuadé de la chose, & que je conservois toujours la bonne opinion qu'on m'avoit donnée de vous, je fus moy-même à Mutugenne où je ne sceû voir ce miserable; j'appris seulement de ses parens que vous l'aviez fait Diacre parmy vous, & je demeure encore persuadé par la bonne opinion que j'ay de vous, que vous ne l'avez point rebaptisé.

3. Je vous conjure donc, mon tres-cher Frere, par la divinité & l'humanité de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, de me mander comment la chose s'est passée, & de compter que vôtre lettre sera leüe publiquement dans l'Eglise à tous nos freres. Je suis bien aise de vous en avertir, de peur que si je l'avois fait, sans vous l'avoir dit vous ne le trouvassiez mauvais, & que vous ne creussiez avoir sujet de vous en plaindre à nos amis communs.

I. CLASSE. AN. 392.

Je ne voy pas ce qui pourroit vous empêcher de me donner l'éclaircissement que je vous demande ; car si vous rebaptisez, vous n'avez rien à craindre de ceux de vôtre party pour m'avoir mandé que vous faites ce qu'ils vous feroient faire quand vous ne le voudriez pas, & tout ce que vous me pourrez dire de raisons pour justifier cette coutume, ne peut que vous attirer leurs loüanges plûtost que leur indignation. Que si vous ne rebaptisez pas, armez vous de la liberté d'un chrêtien, Maximin mon cher frere, & que le souvenir de ce que vous devez à JESUS-CHRIST vous mette au dessus de tout ce que les hommes sont capables de dire & de faire.

LES HONNEURS & le faste de ce

Belle leçon pour ceux

I. CLASSE. AN. 392.

qui sont dans les dignitez de l'Eglise.

Honneurs qu'on rendoit aux Evêques dés les premiers Siecles.

siecle passent, & devant le tribunal de JESUS-CHRIST où chacun sera accusé par sa propre conscience, & jugé par celuy qui en connoît le fonds, de quel secours nous pourront être & ces thrônes élevez de tant de marches, & ces chaires couvertes d'un daix, & ces troupes de Vierges consacrées à Dieu qui viennent au devant de nous en chantant des hymnes & des Cantiques ? Nos honneurs d'apresent deviendront pour nous des fardeaux qui nous accableront, & ce qui nous releve presentement nous eccrasera. Et quand ces honneurs, qu'il est du bien de l'Eglise qu'on rende à nôtre caractere, ne nous seroient point imputez à crime, comme en effet, Dieu ne nous en imputera rien, si nous les recevons avec une intention pure ; toujours ne couvriront ils pas les crimes dont nous nous trouverons chargez d'ailleurs.

4. Pourquoy vous cachez vous donc d'une conduite si religieuse & si sainte ? Et s'il est vray que bien loin de rebaptiser ceux qui l'ont été dans l'Eglise Catholique, vous approuviez son baptême comme celuy de la seule veritable mere qui ouvre son sein à toutes les nations pour les regenerer, & qui aprés les avoir regenerées les nourrit du lait de ses mam-

melles, & que vous la reconnoissiez pour le seul heritage de JESUS-CHRIST, dont l'étendüe n'est pas moindre que celle de toute la terre, pourquoy ne vous en d'éclarez vous pas hautement & courageusement? Pourquoy cachez vous sous le boisseau la lumiere d'un exemple si salutaire? Pourquoy ne vous depoüillez vous pas des vieux haillons de la crainte & de la servitude, pour vous revêtir de la liberté Chrêtienne? Pourquoy ne criez vous pas à haute voix, je ne connois qu'un baptême, un sceau, & une consecration qui se fait au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit: par tout où je le trouve de cette sorte je ne sçaurois ne le pas approuver. Dieu me garde d'aneantir ce que je reconnois qui vient de JESUS-CHRIST, & de passer l'éponge sur le caractere de mon Roy.

I. CLASSE. AN. 392. *Psal.* 2. 8. Math. 5. 15.

Ceux même qui ont partagé les habits de JESUS-CHRIST, n'ont osé déchirer sa robe, quoy qu'ils le vissent mourant, & qu'ils ne crussent point qu'il deût resusciter. Quoy des persecuteurs qui le voyoient pendu à une Croix n'ont pas voulu entamer sa robe; & des Chrêtiens qui croyent qu'il est assis dans le Ciel à la droite de son Pere, osent bien aneantir son Sacrement?

Joan. 19. 24.

I. CLASSE. AN. 392.

Si nous étions encore au temps de l'ancienne Loy, & que je fusse Juif, c'est à dire ce qu'on pouvoit étre de meilleur en ce temps là, j'aurois receu la circoncision comme le sceau de la Justice de la Foy, qui n'a été aboli que par l'avenement de JESUS-CHRIST, & qui étoit alors si important & si necessaire, qu'un Ange fut sur le point d'étouffer le Fils de Moïse, si sa mere ne l'eût promptement circoncis; par où elle le mit à couvert du mal-heur dont il étoit menacé. Ce même Sacrement arrêta le cours du Jourdain & le fit remonter vers sa source; Et quoy que JESUS-CHRIST l'ait aboli par sa Croix, il a voulu le recevoir à sa naissance, pour nous marquer qu'il n'a pas été rejetté comme mauvais, mais qu'il a seulement fait place à quelque chose de meilleur & de plus convenable au temps * où nous sommes. Car comme la circoncision a cessé par le premier advenement de Jesus-Christ, le baptême cessera tout de même par le second. Et de la même maniere que depuis l'établissement de la liberté de la Foy, & l'aneantissement de l'ancienne servitude, il n'y a plus de circoncision pour les Chrêtiens, ainsi depuis que les justes seront introduits dans le Royaume

Rom. 4. 11.

Exod. 4. 24.

Josue 3. & 5.

Pourquoy Jesus-Christ a voulu étre circoncis.

* C'est à dire le temps de la nouvelle alliance.

du Seigneur, & les mechans precipitez dans l'Enfer, il n'y aura plus de baptême; & il ne ſubſiſtera dans le Ciel que la circonciſion du cœur, & la pureté de la conſcience figurée par l'un & l'autre de ces deux Sacremens. I. CLASSE. AN. 392. Rom. 2. 29. Pet. 3. 21.

Remettons nous donc au temps de l'ancienne Loy : ſuppoſons que je fuſſe Juif, & qu'un Samaritain voulant quiter ſon erreur que Jeſus-Chriſt même a condamnée, quand il à dit à une femme de cette ſecte, *vous adorez ce que vous ne connoiſſez-pas, mais nous ſçavons ce que nous adorons, car le ſalut vient des Iuifs.* Joan. 4. 22. Supoſons dis-je qu'un Samaritain me vint trouver pour embraſſer le Judaiſme, ſerois-je aſſez temeraire pour le vouloir circoncire de nouveau, & trouvant en luy ce qui auroit été fait par l'ordre de Dieu, ne ſerois-je pas forcé de l'approuver, bien loin de le vouloir recommencer quoy qu'il eût été fait parmy des heretiques? Auſſi bien ne trouverois-je pas dans le corps d'un homme déja circoncis où placer une nouvelle circonciſion, puiſque l'endroit où elle ſe fait eſt unique. Comment donc puis-je trouver lieu de placer de nouveau le baptême de Jeſus-Chriſt dans le cœur d'un homme des-ja baptiſé en ſon nom? Et ſur

I. CLASSE. qui peut on redoubler le baptême, com-
AN 392. me l'on fait parmy vous, que sur des gens qui sont doubles de cœur?

5. Si donc vous ne rebaptisez personne, dites hautement les raisons qui vous en empêchent; & bien loin de craindre de me l'écrire, rejoüissez-vous d'avoir une occasion de vous en expliquer publiquement: Que tout ce que ceux de vôtre party sçauroient faire, ne vous fasse point de peur; Si cela leur deplaît, ils ne sont pas dignes de vous avoir; & s'il n'y a rien en cela qui ne leur plaise, il faut esperer de la misericorde de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui craignent de luy deplaire, & qui cherchent à luy plaire, qu'on verra bien-tôt la paix entre nous; & que sous pretexte de se conserver chacun dans sa dignité, on n'entretiendra plus les peuples dans ces mal heureuses divisions, qui empeschent que des Chrêtiens qui mangent tous les jours le pain commun à la même table, ne soient unis à la table de Jesus-Christ. Car n'est-ce pas une chose deplorable, qu'un mary & une femme, qui prennent le même Jesus-Christ à témoin, de la fidelité qu'ils se promettent l'un à l'autre, déchirent en se separant de communion le corps du même Jesus-Christ,

Christ ? Si un tel scandale qui fait triompher le demon, & perir un si grand nombre d'ames, se trouvoit éteint dans ce canton, par vôtre moderation & vôtre sagesse, & par un effet de la charité que nous devons à celuy qui a versé son sang pour nous, & que l'exemple que vous auriez donné, se repandant dans toute l'Affrique, devint le principe de la guerison d'un si grand mal, qu'elle recompense n'auriez vous point sujet d'attendre de Dieu ? Que je crains, que ne pouvant voir le fonds de mon cœur, vous ne vous imaginiez, que c'est l'artifice plûtôt que la charité qui me fait parler ! Mais que puis-je faire que de prendre Dieu à témoin de mes intentions, comme je vous prens pour juge de mes paroles ?

I. CLASSE. AN. 392.

6. Laissons à part les vains reproches que les ignorans de part & d'autre se font ordinairement : n'alleguez point contre moy ce qui s'est passé du temps de Macaire [a], comme je n'allegueray

a. Vers le milieu du 4. siecle l'Empereur Constant envoya en Affrique deux personnes considerables de sa Cour, nommez Paul & Macaire, pour distribuer ses aumônes dans les Eglises où les pauvres souffroient beaucoup. Il étoit de notorieté publique qu'ils n'avoient point d'autre commission, comme on voit par ce qu'en dit Optat Evêque de Mileve. Mais il arriva que comme en distribuant ces aumônes, ils exhortoient

I. CLASSE. AN. 392.

point contre vous la fureur & les cruautez des Circoncellions b. Si vous n'avez

les schismatiques à rentrer dans le sein de l'Eglise, ceux-cy, & entr'autres Donat Evêque de Carthage, & un autre Donat Evêque de Bagaye, attroupperent un grand nombre de Circoncellions, qui courant le païs y firent des desordres, des brigandages & des cruautez inouyes; ensorte que les autres Evêques Donatistes, à qui on les imputoit justement, furent obligez de demander eux mêmes au Comte Taurin des forces suffisantes pour arrester ces furieux, sur qui ils ne pouvoient plus rien. Les troupes de ce Comte en tuerent plusieurs, dont les Donatistes ne laisserent pas de faire des Martyrs, mettant même en ce rang-là ceux de ces miserables, qui par une fureur inouye, se donnoient la mort à eux mêmes, comme on verra en plusieurs endroits de ces lettres. Cependant le nombre en augmentoit de jour en jour, ensorte que Paul & Macaire furent obligez pour la seureté de leurs personnes, & des aumônes de l'Empereur, de demander main forte au Comte Silvestre. Quelques-uns des soldats qu'il leur envoya pour escorte, ayant été maltraitez par les Circoncellions, le reste de la milice en fut si irrité, qu'il ne fut pas au pouvoir des chefs, de les empescher de vanger leurs compagnons. Voila d'où les Donatistes prirent occasion de donner à l'Eglise le nom de *Macarienne*, & de reprocher si souvent aux Catholiques les temps *Macariens*, comme nous voyons en cet endroit, & encore dans la Lettre 44. nombre 4. & dans la 49. nombre 3. quoique l'Eglise n'y eût aucune part, & que rien de tout cela ne fût fait, *ny avec la participation, ny du conseil, ny de l'aveu des Evêques Catholiques*: comme Optat le proteste en son 3. Livre. Ce fut à la sollicitation, ou du moins à l'occasion de la commission de Paul & de Macaire, que le Concile de Carthage qui est appellé *le premier*, fut assemblé par Gratus, qui dans la preface parle du schisme comme terminé par le zele de l'Empereur, & par le ministere de Paul & de Macaire, qu'il nomme serviteurs de Dieu, & les ministres d'un si saint œuvre.

b. Les Circoncellions étoient une espece de Dona-

point de part à l'un, je n'en ay pas davantage à l'autre. L'aire du Seigneur n'a pas encore été criblée ; il faut necessairement qu'il y ait des pailles : mais ayons soin d'en être le froment ; c'est à quoy doivent tendre nos travaux & nos prieres. I. CLASSE. AN. 392.

Pour moy, je n'ay pas pû ne vous rien dire sur nôtre Diacre rebaptisé ; & je sçay quel crime ce seroit à moy que de me taire sur un tel sujet. Car MON PLAN n'est pas de couler le temps dans les emplois Ecclesiastiques ; & de me contenter d'en recueïllir les honneurs. Je songe à me mettre en état de rendre au Prince des Pasteurs le compte que je luy dois des brebis dont il m'a confié le soin. Ainsi quand ce que je vous écris sur ce sujet vous feroit quelque peine, il faut que

Belle regle pour ceux qui sont dans les Charges Ecclesiastiques.

tistes, fort honorez parmy ces schismatiques, & qu'ils égaloient aux Moines de la communion Catholique, parce qu'ils faisoient profession de continence : du reste c'étoient proprement des brigans qui se tenoient attroupez & courroient ça & là, exerçant toutes sortes de cruautez & de violences. C'est de-là qu'étoit venu le nom de *Circoncellions*, comme dit saint Augustin même, sur le Ps. 132. *Circumcelliones dicti quia circum cellas vagantur.* La fureur de ces sortes de gens alloit jusqu'à se donner la mort eux-mêmes, & rien ne leur étoit plus ordinaire, que de se precipiter du haut des rochers, & de se jetter dans le feu & dans l'eau ; ce qu'ils faisoient dautant plus volontiers, que ceux qui finissoient de cette sorte, étoient honorez parmy les Donatistes comme des martyrs.

I. CLASSE. AN. 392.

vous pardonniez à la juste crainte que j'ay, que si je dissimulois en cette occasion vous n'en rebaptisassiez encore d'autres.

J'ay donc resolu d'employer tout ce que Dieu me donnera de talent & de force à éclaircir cette question, en conferant avec vous dans un esprit de paix; afin de donner moyen à tous ceux de nôtre communion de discerner l'Eglise Catholique d'avec toutes les societez heretiques ou schismatiques, & de leur faire connoître combien on doit se garder de ces pernicieuses zizanies du champ de l'Eglise, & de ces sarmens separez du tronc de la veritable vigne. Si vous voulez bien entrer en conference avec moy sur ce sujet, & convenir que nos lettres soient leües publiquement au peuple de part & d'autre, j'en auray la plus grande joye du monde. Mais quand vous ne le voudriez pas, je ne puis me dispenser de le faire de mon côté pour l'instruction des Catholiques. Que si vous ne daignez pas me faire réponse, j'ay resolu au moins de lire les miennes afin de leur faire voir combien vous vous defiez de la bonté de vôtre cause, & combien il seroit honteux aprés cela d'aller se faire rebaptiser parmy vous.

Math. 13. 38. *Joan.* 15. 4.

7. Je ne feray pourtant point ce que je viens de vous dire, tant que nous aurons des troupes icy autour, de peur qu'on ne croye parmy vous que je cherche à exciter du tumulte plûtost qu'à pacifier les choses. Ce ne sera donc qu'aprés que les troupes se seront retirées, afin que tous ceux qui seront temoins de nos disputes voyent que ce que je souhaitte n'est pas que personne soit reduit par la force à se ranger à nôtre communion, mais que les choses s'éclaircissent dans un esprit de paix, en sorte que ceux qui cherchent la verité la puissent voir.

I. CLASSE. AN. 392. *Egards de S. Augustin.*

Comme donc vous ne serez plus exposez à la terreur des armes de la puissance temporelle, faites de vôtre part que nous ne le soyons plus à celle des Circoncellions attroupez.

Venons au fonds: traitons les choses par la raison & par l'Ecriture: demandons, cherchons, frappons à la porte, dans un esprit de paix; afin de meriter d'obtenir, & de trouver, & que la porte nous soit ouverte. Peut étre que Dieu benissant nos efforts & les Prieres que nous luy ferons de part & d'autre dans l'unité d'un même esprit, nous verrons que cette impieté qui des-honore

Math. 7. 7. & 8.

I. CLASSE. AN. 392.

l'Affrique commencera de s'abolir.

Si vous craignez que je ne veüille entrer en matiere avant le depart des troupes, ne me faittes point de réponse qu'elles ne se soient retirées ; & s'il m'arrivoit de lire ma lettre au peuple pendant qu'elles sont encore icy, vous n'aurez qu'à la produire pour faire voir que je vous auray trompé. Dieu me garde par sa misericorde que vous ayez à me reprocher une action si honteuse, & si contraire aux saintes Regles que je me suis proposé de suivre, quand Jesus-Christ m'a inspiré le dessein de porter son joug.

8. Mon Evêque vous auroit écrit sur ce sujet, plûtost que moy, s'il avoit été icy, & si tout cecy s'étoit fait par ses ordres ou avec sa participation [a]. Mais comme il étoit absent quand on m'a apporté la nouvelle de ce Diacre rebaptisé tout fraîchement, j'ay cru que je ne serois jamais mieux en état de satisfaire à mon devoir sur ce sujet, que dans le temps que j'étois le plus vivement touché de

a. Il paroît par cet endroit, que saint Augustin quoiqu'il ne fût encore que Prêtre, gouvernoit le Diocese d'Hippone, du moins en l'absence de Valere, & qu'il étoit comme son Vicaire general ; ce qui se confirme par ce qu'il dit un peu plus haut nombre 6. de la sollicitude où il étoit, pour le compte qu'il devoit rendre à Jesus-Christ des Brebis dont le soin luy avoit été confié.

ce mal-heur qui donne la mort à un de mes freres. Peut étre que Dieu fera par sa providence & par sa misericorde que cette douleur sera recompensée par la Paix à quoy cecy pourra donner lieu. Je le prie, mon tres-cher Seigneur & mon tres honnoré frere, qu'il vous inspire un esprit de Paix.

I. CLASSE. AN. 392.

LETTRE XXIV. *

* Ecrite vers la fin de l'année 394. C'étoit auparavant la 35. & celle qui étoit la 24. est presentement la 201.

L'Evêque Alipe avoit envoyé à saint Paulin quelques ouvrages de saint Augustin : Saint Paulin l'en remercie par cette lettre, & luy envoye en reconnoissance de ce present l'Histoire d'Eusebe. Il temoigne desirer d'apprendre diverses particularitez de la vie d'Alipe, & luy en dit quelques unes de la sienne, le priant vers la fin d'agreer un pain qu'il luy envoye, selon la coûtume de ces temps là, en signe de Communion.

PAULIN [a] pecheur & THERESE pe-

a. C'est le grand saint Paulin Evéque de Nole. Il étoit d'une famille Romaine, illustre par la dignité Consulaire, & par celle de Senateur. Il avoit été luy même Consul dés sa premiere jeunesse; mais ny cette dignité, ny ses biens, qui étoient immenses, ny tout ce qu'il avoit d'ailleurs de talens & d'avantages, ne purent le retenir dans le siecle, quand il plut à Dieu de l'appeller à la perfection Chrétienne. Il se retira donc avec Therese sa femme, qu'il ne regarda plus que comme sa

I. CLASSE. AN. 394.

chereſſe, à leur tres ſaint Pere & tres honoré Seigneur ALIPE.

I. C'EST une affection & une charité bien ſincere & bien pure que celle que vous nous témoignez d'avoir pour nous, nôtre tres ſaint & tres aimable Seigneur. Car les lettres que Julien un de nos domeſtiques nous a apportées de vous à ſon retour de Carthage portent le caractere viſible, non d'une affection ordinaire, & que nous ne commençaſſions qu'à ce moment de reconnoître dans vôtre ſainteté, mais de cette veritable charité que nous connoiſſions déja en elle, & qui eſt emanée de celuy qui nous a predeſtinez dés le commencement du monde pour être à luy & en

Ephes. I. 4.

ſœur. Il étoit âgé de 38. ans quand il fut baptiſé à Bordeaux lieu de ſa naiſſance, par ſaint Dauphin qui en étoit Evêque; & peu de temps aprés, il fut fait Prêtre à Barcellonne le jour de Noël, l'an 392. ou 393. par l'Evêque Lampius, que le peuple força en quelque maniere de l'ordonner. Il eut pour Maître dans la pieté ſaint Martin & ſaint Ambroiſe, & ayant renoncé à tous ſes biens, qu'il diſtribua aux pauvres, il ſe retira à Nole en Italie, dont il fut fait Evêque, vers l'an 409. Il mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vécu, à la fin du mois de Juin l'an 431. Saint Martin diſoit de luy, qu'il étoit preſque le ſeul de ſon temps qui eût accompli l'Evangile, & qui eût montré par ſon exemple, qu'il n'étoit pas impoſſible de pratiquer le conſeil que Jeſus-Chriſt donne aux riches, de renoncer à tout pour le ſuivre.

qui nous avons été faits avant même que d'être nez, puisque c'est luy qui nous a faits, & non pas nous mêmes, & qu'il a fait dés le commencement tout ce qui devoit étre dans la suite des temps.

I. CLASSE. AN. 394.

Psal. 99. 3.

C'est donc par la prescience & l'operation de celuy qui nous a crées dans une parfaite conformité de volontez, & dans l'unité de la foy, ou la foy de l'unité, que nous nous trouvons unis avec vous par une charité qui nous lie avant même que nous nous soyons jamais veûs, & que nous nous connoissions les uns les autres, si ce n'est autant que l'esprit de Dieu nous fait connoître reciproquement.

Nous nous en rejoüissons donc, & nous nous en glorifions dans le Seigneur qui seul par toute la terre produit la Charité dans les siens par le saint Esprit qu'il a repandu sur toute chair, abrevant & réjoüissant par les eaux de son fleuve celeste sa ville cherie dont il vous a fait un des Princes * vous ayant élevé sur un des trônes de la dignité Apostolique que vous remplissez si dignement. Il a bien voulu aussi nous relever tout brisez que nous étions de nos chutes, & nous tirer de la poussiere de nôtre pauvreté pour nous associer à vôtre partage. Mais

Ioël. 2. 28.

Psal. 45. 5.

* On a lû icy *principem* suivant un ancien manuscrit, au lieu de *principalem*.

Psal. 112. 7. & 8.

I. CLASSE. AN. 394.

nous nous rejoüissons encore d'avantage de ce qu'il nous a mis dans vôtre cœur, & de ce qu'il nous y a mis si avant que nous pouvons dire avec une entiere confiance que vous nous aimez, comme nous n'en pouvons douter aprés que vous nous avez prevenus par des demonstrations & des gages de vôtre amitié qui ne souffrent rien de commun ny de mediocre dans l'amitié reciproque que nous avons pour vous, ny dans l'asseurance que nous avons de la vôtre.

Respect de S. Paulin pour les Ouvrages de S. Augustin.

2. Car nous ne pouvions recevoir de plus grande marque de vos soins & de vôtre amitié que l'ouvrage en cinq livres que vous nous avez envoyé du tres-excellent homme nôtre saint Frere en Jesus-Christ Augustin [a], & qui nous a remplis d'une si grande admiration que

a. On trouve cinq ouvrages faits contre les Manicheens par saint Augustin avant qu'il fût fait Evêque. Le premier, est celuy *des mœurs de l'Eglise, & des mœurs des Manicheens*, le second *sur la Genese contre les Manicheens*, le 3. *des deux ames*, le 4. *contre Fortunat*, & le cinquiéme contre *Adimante*. Il parle de tous dans le premier Livre de la reveuë qu'il a faite de ses Ouvrages: du premier au chapitre 7. du 2. au chapitre 10. du 3. au chapitre 15. du 4. au chapitre 16. & du 5. au chapitre 22. ce sont apparemment ceux qu'il avoit envoyez à saint Paulin, il paroît neanmoins par la Lettre 27. nombre 4. que le Livre de la veritable religion étoit de ce nombre là, ou au moins qu'il luy avoit été envoyé avec ceux qui sont contre les Manicheens. *Le Livre* des mœurs de l'Eglise, *est traduit & imprimé à Paris.*

nous le regardons comme un ouvrage inſpiré d'enhaut.

Ainſi dans la confiance que nous avons que l'affection que vous avez pour nous, & qui nous eſt ſi chere & ſi pretieuſe nous ſervira de recommandation auprés de luy, & qu'elle luy fera excuſer nôtre peu de ſuffiſance, nous prenons la liberté de luy écrire. Nous eſperons auſſi que vous voudrez bien rendre pour nous le ſalut à tous les ſaints de la part de qui vôtre ſainteté a bien voulu nous ſaluer, ſoit ceux qui ſont ſes cooperateurs dans les fonctions Eccleſiaſtiques, ou ceux qui travaillent dans les monaſteres à ſe rendre les imitateurs de ſa foy & de ſa vertu. Car quoique vous viviez au milieu du peuple, ſur lequel vous étes établi, & que par une ſollicitude vrayement Paſtorale, vous veilliez ſur le troupeau du Seigneur, vous n'avez pas laiſſé de vous faire une retraite & un deſert, où vous vous tenez affranchi de la corruption du ſiecle, & des engagemens de la chair & du ſang, & ſeparé de la multitude avec un petit nombre d'ames pures, diſtingué même dans ce petit nombre, par la grace d'une vocation particuliere

Alliance de la vie active, & de la vie retirée.

3. Or quelque éloigné que je ſois, de

I. CLASSE. AN. 394.

pouvoir aller de pair avec vous, en quoy que ce soit, je vous envoye en revanche du present que vous m'avez fait, l'Histoire generale du venerable Eusebe Evêque de Cesarée *. Je n'ay pu vous satisfaire plûtôt sur ce sujet, parce que je n'avois point ce Livre; mais l'ayant fait chercher à Rome selon l'avis que vous m'aviez donné, je l'ay trouvé entre les mains de mon tres saint Pere Domnion qui me l'a accordé d'autant plus volontiers que je luy avois fait sçavoir que c'étoit pour vous.

* Il faut lire icy dans le latin *Cæsariensis* suivant les manuscrits du Vatican & les editions même de Grave & de Rosvveyde, des lettres de S. Paulin, & non pas *Constantinopolitani*.

Comme vous avez bien voulu me marquer les lieux où vous pourriez être, & me donner une voye pour vous faire tenir cet Ouvrage, je m'en sers, & j'écris à vôtre venerable collegue dans l'Episcopat * nôtre saint Pere Aurele, afin que si vous étiez à Hippone, il vous y fist tenir mes lettres avec la coppie de cet Ouvrage qu'il fera faire à Carthage.

* Le Latin porte *socium coronæ tuæ*, voyez la note sur le nombre 3. de la lettre 33.

J'ay aussi prié nos saints freres Comez & Evode, que vous m'avez fait connoître par vos lettres, de luy écrire la même chose, afin que mon cher Pere Domnion ne demeurât pas trop long-temps privé de son Livre, & que celuy qu'on vous envoyeroit vous demeurât sans que vous fussiez obligé de le rendre.

* Il faut lire icy dans le latin *indice*, au lieu d'*indices*, qui n'a point de sens, & en effet, le texte des lettres de saint Paulin porte *indice*.

4. Au reſte, puiſque vous m'avez dé- I. CLASSE.
ja comblé des marques de vôtre amitié, AN. 394.
ſans que je le meritaſſe, ny que j'euſſe ſujet de l'eſperer. Je vous demande encore comme une grace tres particuliere, de vouloir bien en échange de l'Hiſtoire que je vous envoye m'apprendre celle de vôtre ſainteté, de quelle famille vous étes, quel eſt le lieu de vôtre naiſſance, par où le Seigneur vous a appellé, & par où aprés avoir été choiſi & ſeparé dés Gal. 1. 15.
le ventre de vôtre mere, vous avez commencé d'entrer dans le ſein de celle à qui ſeule eſt reſervée la joye de donner des Pſal. 12. 9.
enfans à Dieu; & par où enfin vous avez été élevé à la dignité Royale du Sacerdoce. Car ce que vous m'avez dit, que c'eſt à Milan que vous avez commencé d'entendre parler de moy, lorſque vous y fûtes initié par le ſaint Baptême, reveille ma curioſité, & l'envie que j'ay de vous connoître par tous les endroits; & j'auray une grande joye ſi j'apprens que vous ayez été, ou attiré à la foy, ou ordonné Prêtre par nôtre tres venerable Pere Ambroiſe, & qu'ainſi nous luy appartenions tous deux également, puis qu'encore que j'aye été baptiſé à Bordeaux par Dauphin [a], & enſui- a

a. Delphin ou Dauphin étoit Evêque de Bordeaux,

I. CLASSE.
AN. 394.
Particularitez de la vie de saint Paulin.

te ordonné Prêtre à Barcelone en Espagne, où la violence du peuple qui se laissa transporter tout d'un coup à l'envie de me voir Prêtre, obligea Lampius * de m'ordonner malgré moy, ce sont les soins & la charité d'Ambroise, qui m'ont nourri dans la foy, & qui me soutiennent encore dans l'ordre du Sacerdoce, & il a voulu que je fusse de son Clergé, ensorte que quelque part que je sois, je suis censé Prêtre de son Eglise.

* C'est apparemment celuy qui assista au Concile de Tolede, l'an 400.

5. Or afin que vous n'ignoriez rien de ce qui me regarde, je vous diray qu'il n'y a pas long-temps que ce vieux pecheur qui vous parle, a été tiré des tenebres & de l'ombre de la mort, & qu'il a commencé de respirer l'esprit qui donne la vie : qu'il n'y a pas long-temps qu'il a mis la main à la charruë, & qu'il a commencé à porter la croix du Seigneur : obtenez-moy par vos prieres la grace de la porter jusques à la fin. Vous mettrez le comble à vos merites, en sou-

Math. 4. 16.

Luc. 9. 62.

Math. 10. 38.

saint Paulin le nomme son Pere, & dit qu'il a fait à son égard l'Office de saint Pierre *en le peschant dans* les eaux du siecle. Il en parle comme de l'Apôtre de Guienne, & dit dans le fragment du Poëme XI. sur saint Felix que Dauphin est à l'Aquitaine, ce que saint Ambroise est à l'Italie, saint Vincent à l'Espagne, saint Martin à la France, saint Cyprien à l'Affrique, & saint Felix à Nole. Le Martirologe Romain met sa mort au 24. Decembre.

tenant nôtre foiblesse & nôtre pesanteur par vôtre secours, puisque le Saint qui assistera ceux qui gemissent sous le poids de leur infirmité (j'aurois dit celuy qui assistera son frere, si je parlois d'un autre que de moy, mais je n'ose pas me qualifier vôtre frere) sera élevé en honneur comme une ville puissante. Vous étes comme cette grande ville de l'Evangile bastie sur la montagne, ou comme cette lampe élevée sur le chandelier toute brillante de la lumiere des sept dons du saint Esprit ; mais pour nous, nous sommes cachez & comme étouffez sous le boisseau de nos pechez. Secourez-nous par vos lettres, & faites nous part de cette lumiere, dont vous brillez sur le chandelier d'or de l'Eglise. Vos paroles nous seront une lampe qui éclairera nos pas, & dont l'huile servira d'onction à nôtre tête ; nôtre foy s'allumera par le souffle de vôtre bouche, & ce qui en sortira nous sera, & une lumiere pour nous éclairer, & une viande pour nous nourrir.

I. CLASSE. AN. 394.

Pro. 18. 19.

Mat. 5. 14.

Ibid. 5. 15.

Psal. 118. 105.

6. Que la paix & la grace de Dieu demeurent avec vous, & que la couronne de justice vous soit gardée pour le dernier jour, Nôtre tres-cher Pere & tres venerable Seigneur : nous vous sup-

2. Th. 4. 8.

I. CLASSE. AN. 394. plions de vouloir bien saluër de nôtre part avec beaucoup d'affection & de soumission nos saints freres, (si toutefois nous osons les nommer de ce nom-là) je veux dire les cooperateurs de vôtre sainteté, & les imitateurs de ses vertus, tant des Eglises & des Monasteres de vôtre Diocese, que de ceux de Carthage, d'Hippone, & de tous les autres endroits de l'Affrique qui nous sont connus. Si le Livre même du saint Pere Domnion va jusqu'à vous, vous aurez la bonté de le renvoyer aprés l'avoir fait transcrire : mandez-moy, je vous prie, laquelle de mes hymnes vous avez veuë. Nous envoyons un pain à Vôtre sainteté en signe de communion, & comme un simbole qui nous represente l'essence immuable de la tres sainte Trini-
a té. Il deviendra pour nous une Eulogie[a]

a. Le mot *d'Eulogie* dont saint Paulin se sert en cet endroit signifie *benediction*. Il a été premierement employé pour signifier la sainte Eucharistie, comme on voit dans saint Paul, & dans quelques anciens Peres. Ensuite on a donné ce nom la au pain que l'on distribuoit publiquement dans l'Eglise, & qui tenoit lieu de communion à ceux qui ne pouvoient pas communier, comme aux Cathecumenes. *Ce que reçoivent les Cathecumenes*, dit saint Augustin Livre 2. de la remission des pechez chapitre 26. *n'est pas à la verité le corps de Jesus-Christ ; mais il ne laisse pas d'être saint, & plus saint que le pain dont nous nous nourrissons*. Il y avoit encore d'autres *Eulogies* particulieres, & c'étoient ordinairement des pains, que les Prêtres & les Evêques envoyoient à

& un

& un pain de benediction, si vous avez la bonté de l'agréer.

I. CLASSE. AN. 394.

LETTRE XXV. *

* Ecrite l'an 394. C'étoit auparavant la 31. & celle qui étoit la 25. est presentement la 195.

Saint Paulin écrit à saint Augustin, dont l'Evêque Alipe luy avoit envoyé les cinq Livres contre les Manicheens : il luy témoigne par les grandes loüanges qu'il luy donne, le cas qu'il fait de l'Ouvrage & de l'Auteur, & le prie d'agreer un pain qu'il luy envoye.

PAULIN pecheur, & THERESE pecheresse, à nôtre tres-cher & tres-venerable frere AUGUSTIN.

1. SI je prens la liberté de vous écrire, & si je me mets au dessus de la crainte & de la retenuë qui m'en ont empesché jusques icy, c'est la charité de Jesus-Christ qui me donne cette confiance, comme c'est elle qui nous lie par l'unité de la foy, quelques éloignez que nous soyons l'un de l'autre. Aussi vous a-t-

leurs amis, en signe d'amitié & de communion, aprés les avoir benis à table. Mais la maniere dont saint Paulin parle icy, & à la fin de la lettre suivante, donne lieu de penser que quand un Prêtre envoyoit de ces pains à un Evêque, ou même des Prêtres à des Prêtres, à qui ils vouloient rendre honneur, ils ne les benissoient pas, & les envoyoient au contraire pour être benis par eux.

I. CLASSE. AN. 394. elle mis bien avant dans mon cœur, par la lecture de l'Ouvrage en cinq Livres, que le tres saint & tres venerable Evêque Alipe m'a envoyé de vous, j'y ay tant trouvé non seulement d'érudition, mais d'onction & de grace, que j'en fais la nourriture de mon ame, & le remede de mes maux, & j'espere qu'il ne contribuera pas seulement à nôtre instruction, mais à celle de plusieurs Eglises.

Je lis donc presentement cet Ouvrage, j'en fais mes delices, j'en tire ma nourriture, non celle qui perit, mais celle qui demeure, & qui nous soutient pour la vie éternelle par la foy qui nous incorpore à Jesus-Christ, puisque c'est par les ouvrages & les exemples des vrais fideles qui s'accroissent & se fortifient, & la foy qui nous fait mépriser toutes les choses visibles, pour ne tendre qu'aux invisibles, & la charité qui croit tout ce qui est conforme à la verité de Dieu tout-puissant que nous adorons.

Ioan. 6. 27.

2. Cor. 4. 18.

1. Cor. 13. 7.

Math. 5. 12.

Veneration de S. Paulin pour S. Augustin.

O veritable sel de la terre, qui preserve nos cœurs de la corruption des erreurs de ce siecle! O lampe si dignement placée sur le chandelier de l'Eglise, dont la lumiere nourrie de l'huile sainte des sept dons du saint Esprit, qui luy sont comme autant de meches, se repand sur tou-

Math. 5. 15.

es les Villes Catholiques, & dissipant I. CLASSE.
es tenebres des heretiques, met la verité AN. 394.
n evidence, malgré tout ce qui seroit
apable de l'obscurcir!

2. Vous voyez, mon tres-cher Frere,
que je ne sçaurois assez admirer, ny
ssez aimer en Jesus-Christ, vous voiez
ombien je me trouve heureux de vous
onnoître, & à quel point je suis rem-
pli d'amour & d'admiration pour vous,
par l'avantage que jay de m'entretenir
ous les jours avec vous, & de respirer
e souffle de vôtre bouche. Car elle est
omme un tuyau d'eau vive, & comme
ne veine des sources du Ciel, & l'on
peut dire que Jesus-Christ est devenu
en vous une fontaine d'eau vive qui re-
allit jusques dans la vie éternelle: Aussi
non ame a-t-elle une soif ardente de
vous; & je suis comme une terre seche
qui ne respire que d'être abreuvée des
eaux salutaires que vous repandez.

Respect de S. Paulin pour les Ouvrages de S. Augustin.

Ioan. 4. 14.

Psal. 62. 2.

Me trouvant donc suffisamment armé
contre les Manicheens par ces cinq livres
comme par un nouveau Pentateuque, je
vous prie, si vous avez encore d'autres
armes prêtes contre les autres ennemis
de la foy, de les tirer de vôtre arsenal,
& de m'en armer, comme d'autant d'ar-
mes de justice, puisque nôtre ennemy

I. CLASSE. AN. 394. ayant tant d'artifices pour nous nuire, il faut luy opposer autant de nouvelles armes, qu'il dresse de nouvelles machines contre nous. Car je suis un pecheur encore gemissant sous le poids de mes miseres, & aussi neuf dans la milice de Jesus-Christ que je suis exercé dans celle de l'iniquité. *Humilité de saint Paulin.* Je me suis laissé éblouïr jusqu'à present par le faux éclat de la sagesse humaine; & comme j'ay consumé mon temps à l'étude vaine & inutile de cette fausse sagesse, je ne suis jusqu'à present devant Dieu qu'un enfant qui ne sçait pas encore parler, & qui n'a point encore d'intelligence. Psal. 6. 8. Rom. 1. 21. Ps. 120. 1. Mais aprés m'être trouvé desseché & envieilly au milieu de mes ennemis, & dissipé dans la vanité de mes pensées, j'ay levé mes yeux vers les montagnes, c'est à dire vers les preceptes de la Loy, & les dons de la grace, par où le Seigneur m'a envoyé son secours; Ps. 102. 10. Ps. 145. 6. car il ne m'a pas traité selon ce que mon iniquité meritoit; il a éclairé mon aveuglement, il a brisé mes chaînes, il a abaissé mon pernicieux élevement, afin de me relever par une humilité salutaire.

3. Tout ce que je puis faire est donc de suivre, d'un pas encore foible & chancelant, le chemin que les justes me

frayent, & de tâcher d'arriver avec le secours de vos prieres au terme où Dieu m'a destiné en me prenant. Donnez la main à cet enfant qui ne fait encore que se traîner, & aprenez luy à marcher sur vos pas; car il ne faut pas mesurer mon âge par ma naissance corporelle, mais par ma naissance spirituelle. Selon l'une je suis à peu prés de l'âge de celuy que les Apôtres guerirent * auprés de la belle porte du Temple par la vertu de la parole de Jesus-Christ; Mais selon l'autre, à peine mon âge peut-il étre comparé à celuy de ces Innocens qui perirent dans le carnage, où Herode croyoit que Jesus-Christ se trouveroit envelopé, & dont l'immolation fut comme le prelude de celle de l'agneau sans tache. Comme je ne suis donc * à l'égard de l'âge spirituel qu'un enfant encore à la mammelle, & qui ne fait que commencer à goûter le laict de la parole de Dieu, nourrissez moy de vos saints discours, & contentez l'avidité que j'ay pour ce qui coule des mammelles de vôtre foy, de vôtre esperance * & de vôtre charité.

A regarder les devoirs reciproques des Chrêtiens les uns envers les autres, vous étes mon Frere, mais du côté de l'esprit & de l'intelligence, vous étes

I. CLASSE. AN. 394.

Phil. 3. 12.

* Qui avoit un peu plus de 40. ans.

Act. 3. 7. & *cap.* 4. 22.

Luc 2. 21.

* Il faut lire icy dans le latin *atque adeò*, au lieu de *atque ideò*.

* Il faut lire icy *spei*, dans le latin au lieu de *sapientiæ*.

I. CLASSE. AN. 394.

mon Pere ; quoique vous soyez peut-être plus jeune que moy ; car une sagesse telle qu'on la peut acquerir avec le plus d'âge & d'experience vous a élevé tout jeune que vous étes à cette maturité, & à ce point de merite qui fait respecter les vieillards.

Ayez donc soin de me nourrir & de me fortifier dans les saintes lettres, puisque j'y suis si nouveau, comme je viens de vous dire. Je suis comme un homme sans experience pour la navigation, & qui aprés beaucoup de perils & de naufrages échape à peine de la fureur des flots. Vous donc qui étes en terre ferme recüeillez-moy dans vôtre sein, afin que si j'en suis digne, nous navigions ensemble jusqu'au port du salut. Cependant soûtenez-moy par vos prieres qui me feront comme une planche salutaire dans les perils de cette vie, & dans l'abîme de mes pechez d'où je tâche de me tirer, afin qu'étant depoüillé de tout, je puisse échapper des flots & des tempêtes de ce monde comme d'un naufrage.

S. Paulin avoit renoncé à tout pour suivre Iesus-Christ avoit

4. C'est pour cela que j'ay fait comme un homme qui étant reduit à se sauver à la nage, quitte non seulement son bagage, mais ses habits ; & je l'ay fait,

afin qu'étant libre de tous les empêchemens de la chair, & de ces soins du lendemain dont Jesus-Christ nous ordonne de nous deffaire, je puisse passer la mer orageuse de cette vie qui nous separe de Dieu, & dont nos pechez sont comme les tempêtes prêtes à tout moment de nous submerger.

I. CLASSE. AN. 394.

quitté des biens immenses.

Je ne me vante pas neanmoins d'avoir conduit ce grand dessein à sa perfection; & quand je pourrois m'en glorifier ce seroit en Dieu que je m'en glorifierois, puisque c'est à luy qu'appartient l'accomplissement de tous nos bons desseins. Mais au moins mon ame souhaite de desirer la justice du Seigneur. Voyez donc combien elle est éloignée de l'accomplir effectivement puisqu'elle en est encore à souhaiter de la desirer.

2.Cor.10. 17.

Pſ.118.20.

Cependant j'aime la beauté de la maison de Dieu, & j'aurois souhaité s'il avoit été à mon choix de n'y tenir que le dernier rang. Mais celuy à qui il a pleu de me choisir & de me separer dés le ventre de ma Mere pour me degager des affections de la chair & du sang, & m'attirer à sa grace, a voulu aussi me tirer de la poussiere & de l'abîme de mes miseres, tout depourveu de merites que je suis, pour me placer parmy les Prin-

Pſal.25.8.

Pſal.83.12.

Humilité de saint Paulin.

Gal.1.15.

Pſal. 112. 7.8.

I. CLASSE. AN. 394. ces de son peuple, & m'associer à vôtre partage, m'égalant à vous par la dignité du Sacerdoce, quelque avantage de merites que vous ayez au dessus de moy.

5. Ce n'est donc pas par un effet de ma presomption, mais de la providence & du bon plaisir de Dieu, que j'ose me qualifier vôtre frere; & je crains d'autant moins de m'élever jusqu'à cet honneur, quelque indigne que j'en sois, que je sçay qu'étant aussi saint que vous l'étes, & aussi fidelle à la verité, vous

Rom. 12. 16. n'aspirez point aux choses élevées, mais que vous vous accommodez de ce qu'il y a de plus humble & de plus bas.

C'est ce qui me fait esperer que vous recevrez volontiers & du fonds du cœur l'affection que j'ay pour vous; & je croy que le tres saint Evêque Alipe, qui veut bien que je l'appelle mon Pere, vous l'aura déja fait agreer. Car ayant commencé à m'aimer sans me connoître, moy que tant de terres & de mers separent de luy, & de m'aimer beaucoup au dessus de mes merites par l'esprit de cette veritable charité qui s'étend par tout, qui embrasse tout, & qui sçait joindre ceux qui sont les plus éloignez, & rendre les absens presens, j'espere que son exemple vous conviera à faire la même

chose. C'est luy qui pour premiere marque de son affection nous a fait ce grand present de vos livres, que nous regardons aussi comme un gage de la vôtre ; & autant qu'il a eu de soin de nous faire connoître vôtre sainteté, non seulement par ce qu'il nous a dit d'elle, mais bien plus plainement encore par ces fruits de son éloquence & de sa foy, & de nous mettre par là en état de ne la pouvoir aimer mediocrement, autant croyons nous qu'il en aura eu de vous porter à nous rendre la pareille, & à nous aimer cherement à son exemple. I. CLASSE. AN. 394.

Que la grace de Dieu qui est en vous y demeure éternellement, nôtre tres-cher & tres venerable Frere en Jesus-Christ. Nous saluons avec beaucoup d'affection toute vôtre maison, & tous ceux qui sont les cooperateurs & les imitateurs de vos travaux & de vos vertus. Nous vous envoyons un pain en signe d'union & d'amitié, & nous vous prions qu'en le recevant de bon cœur vous en fassiez un pain de benediction.



I. CLASSE.
AN. 395.

LETTRE XXVI. *

* Ecrite au commencement de l'année 395. C'étoit auparavant la 39. & celle qui étoit la 26. est presentement la 123.

S. Augustin, exhorte Licentius au mépris du monde, se servant même pour cela de certains vers que Licentius luy avoit adressez.

AUGUSTIN A LICENTIUS.[a]

1. JE n'ay jamais pensé trouver une occasion pour vous écrire : Cela paroît incroyable, mais je croy que Licentius ne doutera pas de ce que je luy dis. Ne m'en demandez point les raisons : quand je pourrois vous les dire, la foy que vous avez à mes paroles m'en dispenseroit ; & il suffit que de tous ceux qui m'ont apporté de vos lettres, il n'y en a eu aucun par qui j'aye pû vous faire réponse.

Quant à ce que vous avez souhaité que je demandasse, je l'ay fait par une lettre autant que j'ay crû qu'il étoit à

a. Licentius étoit fils de ce Romanien, à qui la lettre 15. est adressée. Son Pere le mit dés sa jeunesse, sous la conduite de saint Augustin, & il est un des interlocuteurs dans les Livres de ce Saint contre les Academiciens. Une si bonne éducation ne l'empescha pas de se laisser aller aux dereglemens ordinaires de la jeunesse ; & c'est d'où saint Augustin & saint Paulin tâcherent de le retirer comme on voit par cette lettre, & par la 32.

ɔs, vous verrez quel en aura été le I. CLASSE. AN. 395.
:z : si la chose n'est pas consommée,
ray de nouvelles instances quand
m'en donnerez avis, ou que je le
ray d'ailleurs.

ɔilà pour les affaires de ce monde, qui
comme un bruit importun que fait
ur de nous la chaîne de nôtre morta-
l est temps presentement que je vous
uvre l'agitation de mon cœur sur
esperances éternelles, & sur ce qui
roit vous conduire à Dieu.

Que j'ay peur, mon cher Licentius,
craignant & refusant comme vous
s de plier le col sous le joug de la
sse, vous ne vous trouviez à la fin
rablement engagé dans les embarras
iecle, à ne pouvoir plus vous en
! Il est vray que la sagesse même
tient d'abord dans les liens & dans
espece de servitude, & qu'elle nous
passer par de certains travaux neces-
s pour nous dompter, & pour nous
er : mais ensuite elle nous met en
té ; elle se donne à nous, & nous n'a-
plus qu'à en joüir ; ces chaînes pas-
res tombent, & elle ne nous tient
que par ses embrassemens éternels,
ont une autre espece de chaîne, tres
à la verité, mais qu'on porte avec

Premieres peines de ceux qui se donnent à Dieu, bien recompensées par les douceurs dont elles sont suivies.

I. CLASSE. AN. 395.

un plaisir qui surpasse tout ce qu'on en peut dire.

Il y a quelque pesanteur dans les premieres, je l'avoüe; mais les dernieres sont si douces qu'on ne sçauroit dire qu'elles sont pesantes, quoique d'ailleurs elles soient si fortes qu'on ne sçauroit dire non plus qu'elles sont legeres. Que sont-elles donc? Ce que nous ne sçaurions exprimer par nos paroles, mais qui ne laisse pas d'étre capable de nourrir nôtre foy, de soûtenir nôtre esperance, & d'animer nôtre Charité.

Fausseté & vanité des plaisirs du siecle.

Il en est tout au contraire des chaînes qui nous attachent au monde. L'ON N'Y trouve rien de plus effectif que leur pesanteur, & rien de plus imaginaire que leur douceur; rien de plus certain que la douleur qu'elles font souffrir, & rien de plus incertain que le plaisir qu'on en espere; rien de plus dur que la peine qu'on a à les porter, & rien de plus fragile que le repos qu'on y trouve: Enfin rien de plus reel que la misere qu'on y souffre, & rien de plus vain que le bonheur qu'on s'en promet.

Cependant ce sont celles dont vous vous chargez, & dans lesquelles vous vous engagez, lorsque vous aspirez aux honneurs & aux établissemens du mon-

de, & que vous ne trouvez vos peines bien employées qu'autant qu'elles vous avancent de ce côté-là. Vous vous jettez de gayeté de cœur où nul attrait ny nulle violence ne devroit être capable de vous porter. Vous me direz peut-être avec cet esclave de Terence.

I. CLASSE. AN. 395.

Quoy vous repandez icy
des paroles de sagesse.

Adelph. 5. 1.

Recevez les donc & les ramassez, afin qu'il ne soit pas dit que je les repande.

Mais quand vous danseriez comme l'on dit à la cadence d'un autre air pendant que je vous chante celuy cy, je ne croirois pas ma peine perdüe, car il anime & rejoüit au moins celuy qui le chante, quoy que celuy à qui on le chante, & de si bon cœur, demeure sans mouvement.

J'ay trouvé dans vos lettres quelques façons de parler qui ne m'ont pas plu, mais il n'est pas temps de songer à des mots quand on est dans la peine où je suis sur vos actions & sur tout le plan de vôtre vie.

Il y a en cet endroit un poëme, ou une lettre en vers de Licentius à saint Augustin, dont on a cru que le Lecteur se passeroit aisement : car ce n'est qu'une saillie de jeune homme, où Licentius étalle tout ce qu'il avoit d'érudition prophane, & de connoissance de la fable ; mais qui au fond ne tend qu'à plaindre son malheur, de ce qu'il n'étoit plus

I. CLASSE.
AN. 395.

avec saint Augustin, sans lequel il se trouvoit court à tout bout de champ dans l'étude des sciences; à loüer l'esprit, les talens & la sainteté de ce grand Homme; à luy faire des protestations d'amitié & de respect; à soupirer aprés le temps qu'il avoit passé auprés de luy; à deplorer les engagemens qui l'empeschoient de l'aller rejoindre; & à luy protester enfin qu'aprés tout, il étoit prêt de tout quitter pour cela, & que saint Augustin n'avoit qu'à parler.

3. Si vos vers n'étoient pas bien tournez, si les regles de la quantité n'y étoient pas bien observées, s'ils choquoient l'oreille par des mesures inégales vous en auriez honte; vous n'auriez point de repos que vous ne les eussiez retournez, corrigez & relimez, consultant & observant tout ce que l'art de la poësie vous pourroit fournir. Et vous souffrez en vous ce que vous ne voudriez pas souffrir dans vos vers; vous souffrez que vôtre cœur soit dans le desordre; qu'il ne soit point tourné selon les loix de nôtre Dieu, & que vôtre vie ne reponde en aucune maniere, ny aux souhaits de vos veritables amis, ny à ce que vous avez d'érudition & de connoissances. Abandonnez vous donc le soin de vous-même jusqu'à ce point-là? Comment se peut-il faire, que vous fassiez moins de cas de vôtre cœur que du son de vos paroles; & que pendant que vous craignez si fort d'offenser les oreilles des grammairiens, par des syllabes

mal arrangées, vous craigniez ſi peu d'offenſer Dieu par la depravation de vos mœurs ? Vous dites, que je n'ay qu'à commander, & que rien ne ſera capable d'empeſcher que vous ne vous rangiez auprés de moy, & que vous ne marchiez dans la même voye ; & n'eſt-ce pas ce que je demande il y a ſi long-temps, & ſurquoy il n'y a rien que je n'employe, & commandemens, & inſtances, & prieres, & ſupplications ?

Que ſi vous étes ſourd à ma voix, le ſerez vous à la vôtre propre ? preſtez l'oreille à vos propres vers : écoutez vous vous-même, cœur dur & inſenſible que vous étes : qu'ay-je affaire de vos paroles toutes d'or, pendant que vous aurez un cœur de fer ? par quels vers aſſez touchans, ou plûtôt par quelles larmes aſſez ameres pourrois-je exprimer le regret que j'ay, & que vos beaux vers ne font qu'augmenter, de ne pouvoir gagner une ame & un eſprit comme le vôtre pour en faire un ſacrifice à nôtre Dieu ?

Quoy vous attendez que je vous commande d'étre homme de bien, d'étre en repos, d'étre heureux ! comme s'il ne me pouvoit rien arriver de plus agreable que de pouvoir joüir de vôtre eſprit

I. CLASSE. AN. 395 pour Jesus-Christ, ou que vous ne sçeussiez pas, & que vous ne reconnussiez pas même dans vos vers l'ardeur & l'avidité, pour ainsi dire, avec laquelle je souhaitterois de vous avoir ? Rappellez un peu la situation d'esprit dans laquelle vous m'avez écrit, & dites moy encore *que je n'ay qu'à commander.* Ne faut-il que cela ? je vous le commande : donnez vous donc à moy, mon cher Licentius, donnez vous à mon Seigneur qui est le vôtre comme le mien & qui vous a donné un si bon esprit. Car moy que suis-je qu'un homme né pour vous servir par luy, & pour le servir avec vous ?

5. Ne vous commande-t'il pas luy même ce que je desire, & ne dit-il pas à haute voix dans l'Evangile : *Venez à moy vous tous qui pliez sous le poids des afflictions & des peines, & je vous soulageray. Chargez vous de mon joug & ne craignez point de vous ranger sous ma discipline : je suis doux & humble de cœur ; & vous trouverez auprés de moy le repos de vos ames, car mon joug est doux & mon fardeau leger ?* Si vous n'écoutez pas ces paroles, ou qu'elles ne touchent que vos oreilles, que peut-on attendre du commandement que vous pourroit faire celuy qui n'est que serviteur non plus que vous ;

Math. 11. 28. 29. & 30.

vous ; & que puis-je ſinon gemir & pleu- I. CLASSE.
rer de ce que c'eſt en vain que le Sei- AN. 395.
gneur vous commande, ou plûtôt qu'il
vous exhorte, & qu'il vous prie de venir à luy, afin qu'il vous ſoulage & qu'il vous delaſſe de vos travaux & de vos fatigues ? Peut-étre qu'à un col encore roide & élevé comme le vôtre, le joug du monde eſt plus doux que celuy de Jeſus-Chriſt ; mais quand celuy-cy ſeroit auſſi penible qu'il eſt doux, ſongez-vous bien qui eſt celuy qui vous l'impoſe, & quelle eſt la recompenſe qu'il nous promet ſi nous le portons ?

Math. 11. 28.

Allez dans la campagne de Rome : vous y trouverez le tres-ſaint & tres illuſtre ſerviteur de Dieu Paulin, & vous apprendrez de combien de faſte, & de grandeur mondaine il s'eſt déchargé ſans heſiter, pour plier le col ſous le joug de Jeſus-Chriſt, avec une humilité d'autant plus courageuſe qu'elle a été plus profonde : Et preſentement il goûte la paix & la joye, marchant à grand pas dans la voye du ſalut, ſous la conduite du divin Sauveur à qui il s'eſt abandonné. Vous verrez quelle eſt la beauté de l'eſprit de ce Saint homme, qui ne s'en ſert plus que pour offrir des ſacrifices de loüanges à celuy qui le luy a donné,

I. CLASSE. AN. 395. & en qui il fait retourner tout ce qu'il en a reçû de bon; de peur de tout perdre en manquant de tout rapporter à celuy de qui il tient tout.

6. Pourquoy ces inquietudes & ces agitations interieures qui vous déchirent? Pourquoy prestez-vous plûtôt l'oreille au murmure trompeur des voluptez qui vous flattent, qu'à la voix de celuy qui vous parle? Tout cela vous trompe, mon cher Licentius, tout cela meurt & precipite dans la mort: il n'y a que la verité qui ne trompe point; &

Jean. 14. 6. il n'y a que Jesus-Christ qui soit la verité.

Matth. 11. 28. 29. & 30. Allons à luy, pour n'être plus exposez aux peines qui nous travaillent; & si nous voulons qu'il nous delasse, prenons son joug sur nous, & apprenons de luy qu'il est doux & humble de cœur, & nous trouverons le repos de nos ames, car son joug est doux, & son fardeau leger.

Quoy le Diable veut que vous luy serviez de parure & d'ornement! Si vous aviez trouvé en terre un Calice d'or, ne le donneriez-vous pas à l'Eglise? Vous avez reçû de Dieu, un esprit tout d'or, & vous le faites servir à la volupté: vous en faites comme un vase, dans lequel vous vous presentez & vous

offrez vous mêmes au demon. Qu'à Dieu ne plaise, mon cher Licentius: ainsi puissiez-vous sentir quelque jour avec quelle douleur je vous écris; combien je devrois vous faire pitié dans ce que je sens pour vous; & combien vous devriez en être touché pour moy, si vous ne l'êtes pas pour vous-même.

II. CLASSE. AN. 395.

Zele & charité tendre de saint Augustin.

LETTRE XXVII. *

* Ecrite au commencement de l'année 395. C'étoit auparavant la 32. & celle qui étoit la 27. est presentement la 165.

S. Augustin fait réponse à saint Paulin, & luy rend des témoignages reciproques de respect & d'amitié. Il luy promet de luy apprendre toutes les particularitez de la vie de l'Evêque Alipe; luy recommande Romanien, qui étoit le porteur de la lettre, & Licentius fils de Romanien, & luy témoigne la crainte où il étoit pour ce jeune homme, qui prenoit le train ordinaire des gens du monde.

AUGUSTIN à son tres-cher Frere le tres-saint & tres venerable Seigneur PAULIN, qu'il ne sçauroit assez loüer en JESUS-CHRIST, salut dans le même JESUS-CHRIST.

QUOY, mon cher frere, un aussi saint Homme que vous m'étoit

I. CLASSE. AN. 395.

inconnu, & vous l'étes encore à mes yeux ! J'exhorte mon ame à prendre patience sur ce sujet ; mais elle a bien de la peine à m'obeïr ; ou pour mieux dire, elle ne m'obeït point. Car puis-je dire qu'elle m'obeït lors que je suis tourmenté au point que je le suis de l'envie de vous voir ? Si je souffrois des peines corporelles, & que le calme de mon esprit n'en fût point troublé, cela s'appelleroit prendre patience ; mais puis-je dire, que je prens en patience de ne vous point voir, lors que la peine que j'en ay, me trouble comme elle fait ? Peut-étre même que ce seroit une chose à me devoir faire impatienter contre moy-même, que de prendre en patience de ne pas voir un homme comme vous.

Il est donc bon que cette peine me soit insupportable, puisque je ne serois pas supportable moy même, si je la pouvois supporter. Il y a quelque chose d'incomprehensible dans ce qui se passe en moy ; mais qui n'en est pas moins vray. J'ay de la douleur de ne vous point voir, & ma douleur même me console : car je n'aimerois point cette force d'esprit, qui me feroit prendre en patience de ne point voir les personnes qui vous ressemblent. Le desir même de nôtre co-

leste patrie ne doit point étre sans impatience ; jusques-là que l'impatience d'y arriver est ce qui nous fait porter patiemment les peines de cette vie. Comment donc se pourroit-il faire, qu'on desirât de vous voir, & qu'on prit en patience de ne vous point voir ? Pour moy je ne sçaurois accorder l'un avec l'autre, & comme je trouverois quelque chose de dur & de denaturé, pour ainsi dire, à ne point sentir de peine de ne vous point voir, celle que j'en sens me fait plaisir, & ce plaisir la soulage en quelque sorte : ainsi je me console, non par la cessation ou par l'adoucissement, mais par la veuë de ma douleur.

I. CLASSE. AN. 395.

Il faut lire icy dans le latin, *gaudere te vise*, au lieu de *non gaudere*, qui n'a point de sens.

Peut-étre que cette sainte sagesse, qui vous éleve si fort au dessus de moy, vous fera trouver à redire que je m'afflige de ne vous pas connoître, puis qu'en m'ouvrant vôtre cœur, comme vous avez fait, vous vous étes fait connoître à moy par ce qui est veritablement vous.

Mais je vous prie de considerer, que s'il m'étoit arrivé de vous rencontrer & de vous connoître, ou dans la Ville où vous demeurez, ou quelque part ailleurs, avec tout ce que vous avez d'amitié pour moy, & de recommandable du côté de la vertu & de la sainteté, & que je ne

I. CLASSE. A.N. 395. pusse découvrir vôtre demeure, il me seroit tres pardonnable de m'en affliger; comment puis-je donc ne me point affliger, tant que je ne verray point vôtre visage, & que je ne connoîtray point la demeure de vôtre ame, qui m'est presentement connuë comme la mienne propre?

2. Car le moyen de ne la pas connoître, aprés avoir lû vôtre lettre, d'où l'on voit couler, pour ainsi dire, le laict & le miel; qui marque si bien cette simplicité de cœur, avec laquelle vous cherchez Dieu, dans le sentiment que vous avez de sa bonté; & dont toutes les paroles vont à luy rendre la gloire qui luy est deuë? Tous nos freres l'ont leuë aussi bien que moy, & ne se lassent point de la relire; admirant avec une joye que je ne sçaurois vous exprimer les dons & les merites si excellens & si abondans, dont il a plû à Dieu de vous combler.

Sap. 1. 1.

Ceux même qui l'ont déja leuë, me l'enlevent encore, parce qu'elle les enleve toutes les fois qu'ils la lisent. Aussi repand-elle la bonne odeur de Jesus-Christ avec une abondance & une suavité qui ne se peut dire: Plus elle nous découvre le fond de vôtre cœur, plus elle nous donne d'ardeur de vous aller

2. Cor. 14.

trouver. Elle vous fait d'autant plus desirer qu'elle vous fait mieux connoître ; & nous fait porter vôtre absence avec d'autant plus de peine, qu'elle vous rend plus present aux yeux de nôtre esprit. Elle vous fait aimer de tout le monde, & fait que tout le monde desire d'être aimé de vous ; & qu'on ne se lasse point de loüer & de benir celuy dont la grace vous a fait ce que vous êtes.

I. CLASSE. AN. 395.

On y voit cette sainte sollicitude, avec laquelle vous tâchez de reveiller Jesus-Christ, afin qu'il appaise les flots & les vents ; & qu'il vous procure un calme qui vous puisse faire heureusement arriver au port du veritable repos, qui ne se trouve qu'en luy.

Mat. 8. 25.

On y voit une femme, qui bien loin de servir de guide à son mary, dans les voyes de la volupté & de la molesse, a été ramenée par ce mary à cette fermeté toute mâle, figurée par la solidité de l'os dont la femme a été tirée. Comme elle n'est donc plus qu'un avec vous, & quelle vous est d'autant plus intimément unie, que les liens qui vous joignent, & qui vous reduisent en un sont plus chastes & plus purs, nous croyons nous acquitter envers elle, en luy rendant en vous ce que nous devons aux honneste-

Gen. 2. 21.

I. CLASSE. AN. 395. tez & à la sainteté de tous les deux.

On y voit les grandeurs de la terre, que l'écriture nous figure par la hauteur des cedres du liban, abbattuës & Psal.36.35. couppées par le pied, pour être employées par la charité au bâtiment d'une arche incorruptible, & capable de soûtenir les flots & les tempestes de la mer de ce siecle. On y voit un Chrêtien méprisant la gloire, pour arriver à la gloire; & foulant aux pieds le monde, pour Rom.4.13. être heritier du monde. On l'y voit enfin Psal.136.9. écrasant contre la pierre, qui est Jesus-Christ, les enfans de Babilone, c'est à dire tout ce qui tient de la confusion & de l'orgueil de ce siecle.

3. Voilà ce que presente à nos yeux, comme un saint & delicieux spectacle, 1. Tim. 15. cette lettre pleine d'une foy non feinte, d'une esperance solide, & d'une tres-pure charité. Qu'elle exprime bien cette Psal. 83. 1. soif ardente dont vôtre ame brûle & se consume dans le desir qui la fait soupirer aprés la maison du Seigneur! Quelles flames du saint amour, quels thresors de charité ne fait-elle point découvrir dans vôtre cœur? combien est-elle pleine de reconnoissance envers Dieu, & combien capable d'en obtenir de nouvelles graces? Que peut-on dire, qui

éclate le plus vivement dans cette lettre, de la douceur, ou de l'ardeur ; de l'onction ou de la lumiere ? Car autant qu'elle repand de douceur dans l'ame, autant y jette-t'elle de feu : autant qu'elle y fait tomber de rosée, autant y fait-elle luire de clarté & de serenité.

Que puis-je donc faire, qui m'aquitte envers vous de cette admirable lettre, sinon de me donner tout entier à vous, en celuy à qui vous étes tout entier ? Peut-étre que c'est peu de chose ; mais au moins est-ce tout ce que j'ay, & je ne puis même dire que ce soit peu de chose aprés les grandes loüanges que vous me donnez dans cette même lettre. Car de traiter de peu ce que je vous donne, quand je me donne à vous, c'est en quelque façon la dementir. D'un côté j'aurois honte de croire tant de bien de moy : mais je serois encore plus fâché de ne vous pas croire. Par où me tireray-je donc de cet embarras ? Ce sera en ne me croyant pas tel que vous me croyez, parce qu'il s'en faut beaucoup, que je ne me trouve tel ; & en croyant que vous m'aimez, puisque je le voy par des marques si sensibles. Ainsi je ne seray ny presomptueux, ny ingrat ; & en me donnant tout à vous, je pourray

I. CLASSE. AN. 395.

toûjours dire que je ne vous donne pas peu de chose, puisque je vous donne ce que vous aimez si fort, & dont vous faites tant de cas; & si je ne vous donne pas un homme tel que vous pensez, au moins je vous donne matiere de prier Dieu qu'il le rende tel. C'est ce que je vous conjure d'autant plus instamment de faire qu'en me croyant ce que je ne suis pas, vous negligeriez peut-étre de demander à Dieu pour moy ce que je n'ay pas.

4. Celuy qui portera cette lettre à vôtre Charité est un de mes meilleurs amis *, & avec qui je suis dés nôtre jeunesse dans une liaison tres étroite. C'est à luy qu'est adressé le Livre *de la veritable Religion*, que vôtre sainteté a leu avec plaisir, selon ce que je voy par sa lettre, & que l'approbation & le merite de celuy qui vous l'a envoyé vous ont encore fait trouver plus agreable. Mais plus celuy qui vous donnera cette lettre est de mes amis, moins devez vous juger de moy par le bien qu'il vous en pourra dire. Car je me suis souvent apperceu que quelque éloigné qu'il soit de vouloir tromper, son amitié seduisoit son jugement, jusques à luy faire croire que je possedois de certains dons

* C'étoit Romanien à qui est adressée la lettre 15.

que je demande encore tous les jours à Dieu de toute l'ardeur de mon cœur. Or s'il a peu me parler ainsi en face, que ne dira-t'il point en mon absence en suivant le mouvement de son affection plûtost que l'exactitude de la verité ?

I. CLASSE. AN. 395.

Vous pourrez voir tous mes ouvrages par son moyen : car de tous ceux que j'ay faits, soit contre les heretiques, soit pour l'édification des Catholiques, il n'y en a aucun qu'il n'ait. Mais quand vous les lirez, mon cher Paulin, ne vous laissez pas transporter de telle sorte par ce qu'il y a de vray, & en quoy je n'ay été que l'organe & l'instrument de la verité Eternelle, que vous ne preniez garde à ce qui vient du fonds de mon infirmité ; de peur que l'avidité avec laquelle vous vous repaissez de ce que la verité vous presente de bon & de droit par la main d'un foible ministre, ne vous fasse passer par dessus mes fautes, pour lesquelles il faudroit implorer sur moy la misericorde de Dieu. Si vous regardez de prés à mes ouvrages, ce sera dans ce qu'une censure bien fondée vous y fera trouver à redire, que vous me verrez tel que je suis ; comme ce sera dans ce que vous y trouverez de bon, & que

Humilité de saint Augustin.

I. CLASSE. AN. 395. le don du saint Esprit qui est en vous vous fera goûter, que vous reconnoîtrez, que vous loüerez, & que vous aimerez celuy en qui est la source de la
Psal. 35. 10. vie, & par la lumiere de qui nous verrons la lumiere Eternelle, non sous des
1. Cor. 13. 12 enigmes comme icy bas, mais sans voiles & à visage découvert.

C'est ainsi que quand je les relis moy-
1. Cor. 5. 8. même, je gemis de ce que j'y trouve qui tient du vieux levain de ma corruption; & quand j'y trouve quelque chose d'emané des sources toutes pures de la
Psal. 2. 11. verité, je m'en réjoüis dans le Seigneur, mais en tremblant; car *qu'avons-nous*
1. Cor. 4. 7. *qui ne nous ait été donné?* Mais toujours, dira-t'on, celuy à qui Dieu a fait une part plus abondante de ses richesses, est preferable à celuy qui en a moins reçû: il est vray; mais aussi CELUY qui ayant peu reçû rend graces à Dieu de ce qu'il a, & luy en donne toute la gloire, est preferable à celuy qui ayant beaucoup reçû, veut qu'on luy en donne la gloire à luy même. Priez Dieu pour moy, mon cher frere, je vous en conjure, afin que je parle toujours ainsi, & que mon cœur ne demente point ma bouche, priez le qu'il me fasse la grace
Psal. 17. 4. de l'invoquer, en luy donnant la gloire

ut, & ſans m'en vouloir donner ſur & par-là, je ſeray délivré de mes mis. I. CLASSE. AN. 395.

Il y a encore une choſe qui vous faire aimer celuy qui vous donnera lettre, c'eſt qu'il eſt Parent proche tres-ſaint & tres-venerable Evêque e que vous aimez ſi tendrement, & tant de raiſon ; car autant qu'on e de bien de ce ſaint Homme, au-en réjallit-il de gloire ſur la gran-des miſericordes de Dieu, & des reilles de ſa grace. Comme il a donc ar vos lettres que vous ſeriez bien de ſçavoir toute ſon Hiſtoire, l'ami-u'il a pour vous, luy faiſoit deſirer ous ſatisfaire ; mais ſa modeſtie l'en eſchoit : ainſi le voyant en balance e ſon affection & ſa retenuë, je me chargé de ce ſoin-là pour l'en d'é-ger, ſelon qu'il m'a témoigné le deſi-ar une de ſes lettres. Je vous feray bien-tôt connoître ALIPE[a], d'un a

Il y a lieu de croire, que ſaint Auguſtin ne man-is de tenir parole à ſaint Paulin, ſur le ſujet e, & nous ſçaurions beaucoup plus de choſes de nier, ſi nous avions ce que nôtre Saint écrivit rticularitez de la vie de ſon amy. Voici à peu e qu'on en ſçait. Alipe étoit de Thagaſte auſſi ue ſaint Auguſtin, un peu moins âgé que luy, & même été ſon diſciple. Ses mœurs étoient pures premiere jeuneſſe ; & quoy qu'il ſe fût laiſſé

I. CLASSE. AN. 399.

aller d'abord à quelques desordres, il s'en tira avec un courage, que saint Augustin admire dans ses Confessions Livre 6. chapitre 12. Cependant, il étoit encore attaché aux spectacles des Gladiateurs, lors qu'étant entré un jour par hazard, dans l'échole de saint Augustin à Carthage, Dieu permit que ce Saint parla avec tant de force contre ceux qui se laissoient aller à la vanité de ces spectacles, qu'Alipe en fut dépris tout d'un coup. Mais il s'y replongea depuis à Rome, par une avanture, qui fait bien voir avec quel soin on doit éviter les occasions. Car s'étant laissé entraîner aux spectacles par quelqu'un de ses amis, mais avec une resolution ferme de n'y prendre aucune part, ensorte qu'il s'y tenoit même les yeux fermez ; il arriva qu'un grand cry des spectateurs, qui s'éleva tout d'un coup, les luy ayant fait ouvrir, pour voir ce qui y avoit donné lieu, il se trouva plus possedé que jamais de cette folle passion, dont Dieu le guerit neanmoins entierement quelque temps aprés.

Il étoit allé à Rome, pour y apprendre le Droit, & ayant été fait Assesseur d'un des principaux Officiers des Finances, il donna une marque de sa fermeté & de sa probité, en resistant à un des plus puissans de la Cour, qui avoit entrepris de faire passer quelque chose qui n'étoit pas dans l'ordre. Tout le monde admira, dit saint Augustin, Livre 6. de ses Confessions chapitre 10. que ny les promesses, ny les menaces ne pussent rien sur luy ; & luy au contraire admiroit, qu'il se trouvât des gens qui preferassent quelque avantage que ce fût, à leur devoir & à la justice.

Ces rares qualitez avoient donné lieu à saint Augustin de lier avec Alipe une étroite amitié, qui a duré autant que leur vie, ensorte que saint Augustin, dans ses Confessions Livre 9. chapitre 4. l'appelle *le frere de son cœur*. Ils se donnerent ensemble à Jesus-Christ, Alipe même eut part à cette conversion miraculeuse de saint Augustin, comme l'on voit au Livre 8. des Confessions chapitre 12. Ils furent baptisez ensemble & de la même main, se retirerent ensemble dans la maison de Verecundus auprés de Milan, & étant ensuite repassez en Affrique, comme saint Augustin le marque dans le 22. Livre de la cité de Dieu chapitre 8. ils demeurerent prés de trois ans, avec quelques autres de

eurs amis, dans cette retraite que saint Augustin s'étoit faite, d'une petite maison qu'il avoit auprés de Thagaste : de là saint Augustin l'ayant attiré dans le Monastere qu'il établit à Hiponne, incontinant aprés qu'il en eut été ordonné Prêtre, il y servit d'exemple & de modelle à tous ceux qui s'y étoient retirez : comme on peut voir par la *Lettre* 22. *nombre* 1. Il fit ensuite un voyage en Palestine, vers l'an 393. pour voir S. Jerôme & pour achever de se former auprés de luy dans l'étude des Ecritures Saintes, comme on voit par la *Lettre* 28. *nombre* 1. Vers l'an 394. le peuple & le Clergé de Thagaste l'élurent pour leur Evêque, & aussi-tôt aprés il écrivit à saint Paulin, pour avoir par son moyen quelques Livres, dont il crut avoir besoin, pour se remplir de la connoissance des choses Ecclesiastiques, & lier en même temps une sainte amitié avec un si grand homme. Il assista aux Conciles de Carthage des années 401. & 403. à la conference de Carthage en 411. où il fut un des sept choisis, pour parler au nom de tous les autres Evéques Catholiques, au Concile de Numidie, tenu contre les Pelagiens l'an 416. & encore à ceux de Carthage de 418. & 419. Il partagea avec saint Augustin l'honneur de toutes les grandes affaires de l'Eglise d'Affrique, & saint Augustin le mettoit de tout, comme on verra dans la suite de ses lettres, dont il y en a plusieurs, où ils écrivent en commun, & entr'autre cette lettre celebre sur la grace, qu'ils écrivirent ensemble l'an 417. à saint Paulin, qui paroissoit un peu ébranlé par les artifices des Pelagiens de son voisinage, & sur tout de Julien qu'il aimoit. Aprés le Concile de 418. saint Augustin & Alipe firent un voyage ensemble en Mauritanie, pour quelques affaires Ecclesiastiques, dont le Pape Zozime les avoit chargez, & ils eurent conjointement une conference à Cesarée avec Emery Evéque pour les Donatistes en cette Ville capitale de la Province. La lettre 220. nous apprend encore un autre voyage qu'ils firent ensemble à Tubunes, l'entretien qu'ils y eurent avec le Comte Boniface, & les conseils qu'ils luy donnerent sur les desirs qu'il leur marquoit de se retirer du monde. ALIPE âgé de plus de 60. ans fut obligé d'aller à la Cour, qui étoit alors à Ravenne, & de là à Rome, & ce fut dans ce voyage sans doute, qu'il vit le Pape Boniface, avec

I. CLASSE. AN. 395.

I. CLASSE. AN. 395.

bout à l'autre, avec la grace du Seigneur : aussi-bien craindrois-je qu'il n'eût eu quelque peine à vous découvrir luy même toutes les graces que le Seigneur luy a faites. Car comme ce qu'il vous auroit écrit, n'auroit pas été pour vous seul, il auroit peu craindre que ceux qui ne sont pas accoûtumez à ces choses là ne s'imaginassent qu'il auroit songé à se faire valoir luy-même, plûtost qu'à celebrer la grandeur des graces & des misericordes de Dieu sur les hommes. Ainsi vous qui sçavez comment on les doit prendre vous vous seriez trouvé frustré, par ce menagement qu'il auroit eu pour

lequel il eut de fort grandes communications pour les affaires de l'Eglise. Il lia, tant en son nom qu'en celuy de saint Augustin, une étroite amitié avec ce Pape, qui le chargea de porter à nôtre Saint deux lettres des Pelagiens, dont S. Augustin adressa depuis la refutation à ce même Pape. Enfin il nous paroît encore par la lettre 224. un autre voyage d'Alipe à Rome, d'où il envoya à son ami cinq livres de Julien, & le temps de cette lettre nous fait voir, que ce voyage doit avoir été fait vers l'an 428. On verra dans la suite de ces lettres beaucoup d'autres particularitez de la vie d'Alipe, du reste, il y a bien de l'apparence qu'il fut un de ces Evêques qui s'enfermerent avec saint Augustin dans Hippone durant le siege des Vandales, & que ce fut entre ses bras que ce Saint homme rendit son ame à Dieu. Le Martyrologe Romain met la fête d'Alipe au 15. jour d'Aoust en ces termes ; *A Thagaste en Affrique, saint Alipe Evêque, qui aprés avoir été Disciple de S. Augustin, fut son compagnon dans sa conversion, son Collegue dans l'Episcopat, son second dans la guerre qu'il fit aux heretiques, & enfin son associé dans la gloire du Ciel.*

les

les foibles, de ce qui auroit peu vous faire le mieux connoître un homme qui vous regarde comme son frere, & qui ne croit pas devoir avoir rien de caché pour vous. Je vous aurois même satisfait sur ce sujet dés à present, & vous auriez déja Alipe tout entier devant vos yeux, sans la precipitation du depart de celuy qui vous porte cette lettre. Je vous le recommande encore une fois, & vous supplie de luy parler avec la même bonté & la même liberté que s'il y avoit aussi long-temps qu'il vous fut connu qu'à moy. Car s'il arrive que vous l'obligiez par là de se decouvrir à vous, j'espere que vos paroles acheveront, ou au moins avanceront beaucoup la guerison de ses maux, qui est ce que j'ay en veüe, & qui me fait souhaitter qu'il se trouve pressé & comme accablé de toutes parts par les instances de ceux qui aiment leurs amis d'une amitié veritable, & qui n'est point selon le siecle.

I. CLASSE. AN. 395.

6. Quand il n'auroit pas été vous trouver, j'avois toujours resolu de vous écrire pour vous charger du soin de son fils que je regarde comme le mien propre *, & dont vous trouverez le nom dans quelques-uns de mes ouvrages; Ce feroit une grande joye pour moy de

* C'est ce même Licentius à qui la lettre precedente est adressée.

I. CLASSE. AN. 395.

le voir sous vôtre main, afin qu'il pût tirer de vos exemples encore plus que de vos paroles, la consolation, l'instruction, & le courage dont il a besoin. Car je souhaiterois passionnement que dans l'âge encore tendre où il est, l'ivraye qui commence à monter se changeât en bon grain; & qu'au lieu de s'exposer aux perils où il veut se jetter, il en voulût croire ceux qui les ont essuyez. Vôtre charité pourra voir par les vers qu'il m'avoit addressez, & par la lettre que je luy écris, ce qui m'afflige, ce que je crains, & ce que je desire sur son sujet. Je ne desespere pas que la misericorde du Seigneur ne se serve de vous pour me delivrer de tant de craintes & d'inquietudes.

Mat. 13. 36.

Docilité de saint Augustin.

Comme vous devez voir plusieurs de mes ouvrages, la plus grande marque d'amitié que vous me puissiez donner est de me reprendre sur ce que vous ne trouverez pas bien, & d'être à mon égard ce juste que souhaitoit David pour le corriger & le châtier avec une severité charitable: car vous n'êtes pas de ceux qui repandent sur la tête ce parfum de la flaterie que ce saint Prophete craignoit si fort.

Ps. 140. 5.

Tous nos freres, non seulement ceux

qui demeurent avec nous, & ceux qui vivent enſemble en divers autres lieux dans le ſervice de Dieu, mais preſque tous ceux qui vous connoiſſent, & avec qui nous ſommes unis en Jeſus-Chriſt par quelque liaiſon particuliere, vous ſaluent avec beaucoup de reſpect, & ont un grand deſir de voir un homme, dont le cœur paroît ſi plein de bonté, de droiture & de ſainteté. Je n'oſe vous rien demander ſur ce ſujet: mais ſi les fonctions Eccleſiaſtiques vous laiſſoient quelque liberté, vous voyez bien quelle eſt la ſoif dont toute l'Affrique eſt alterée auſſi bien que moy.

I. CLASSE. AN. 395.

I. CLASSE. AN. 395.

LETTRE XXVIII. *

* Ecrite l'an 394. ou 395. C'étoit auparavant la 8. & celle qui étoit la 28. est presentement la 166.

S. Augustin prie saint Ierôme de s'appliquer à traduire en latin ce qu'il y avoit de meilleurs interpretes grecs sur l'Ecriture, plûtost que de traduire de nouveau l'Ecriture même sur l'Hebreu. Il luy demande raison de la difference qui se trouve entre les traductions, & met celle des 70. au dessus de toutes. Il se plaint ensuite de ce que saint Ierôme dans un endroit de son explication de l'Epître aux Galates semble se déclarer partisan du mensonge; & luy fait voir que ce qu'il dit en cet endroit va à ruiner toute l'authorité de l'Ecriture.

AUGUSTIN salüe son tres-cher frere & collegue dans le Sacerdoce le tres venerable Seigneur JERÔME. [a]

a. A qui saint Jerôme n'est-il point connu? Il étoit né en Hongrie de Parens Chrêtiens dans le 4. siecle, & il dit luy même qu'il étoit encore fort jeune, quand Julien l'Apostat fut tué. Il avoit déja fait un grand progrez dans l'étude, lors qu'il quitta ses parens pour se retirer dans la solitude de la Syrie, où il se donna tout entier à la penitence, & à l'étude des Saintes Ecritures. Il fut fait Prêtre par Paulin Evêque d'Antioche; Mais il ne consentit à son ordination, qu'à condition qu'il continueroit de vivre dans la retraite, & saint Epiphane Evêque de Cypre ne put jamais obtenir de luy, qu'il celebrât les Saints Misteres, ny qu'il s'attachât à aucune Eglise, pour y prendre soin des ames. Il servit quelque

1. ON ne connoît point si bien ceux dont on voit tous les jours le visage, que je connois l'application si honnête, si tranquille, si douce & si chrêtienne avec laquelle vous étudiez les saintes lettres. Ainsi dans l'extreme desir que j'ay de vous connoître tout entier, il ne me manque que la moindre partie, c'est à dire de connoître vôtre personne. Je puis dire même que ce que m'en a rapporté mon frere Alipe qui vous a veu dans un temps où il étoit déja tres digne de l'Episcopat, & qui est presentement un tres saint Evêque, m'en a si bien imprimé l'idée, que c'est à peu prés comme si je vous avois vû moy-même. Aussi vous ay-je vû par les yeux de cet homme, qui est tellement uni avec moy, qu'on ne sçauroit nous connoître l'un & l'autre qu'on ne trouve que si nous sommes deux c'est de corps, mais que nous ne sommes qu'un même esprit, c'est à dire du côté de l'amitié, de la confiance, & de la conformité des sentimens; car pour le merite il y a

I. CLASSE. AN. 395. CHAP. I.

temps de Secretaire au Pape Damase. Il a été Disciple de saint Gregoire de Nazianze, & s'est vû consulté par les Papes, par saint Augustin, & par les plus grands hommes de son siecle, comme un oracle; & aprés avoir éclairé l'Eglise Orientale & Occidentale, durant 40. ans, il mourut à Bethleem l'an 420.

[k] CLASSE. AN. 395. grande difference de luy à moy.

M'aimant donc comme vous faites, & par la charité de l'esprit commun qui nous lie & nous unit en un même corps, & par ce que les entretiens d'Alipe vous ont inspiré de particulier pour moy. Il me semble que je ne dois point me regarder comme un inconnu à vôtre égard, & qu'ainsi ce n'est point trop entreprendre à moy que de vous recommander comme je fais nôtre frere Profuturus [a], pour qui nous esperons avec vos instructions & vos secours joints à ce que nous pourrons y contribuer l'effet de ce que son nom promet *. Si je prens en cela trop de liberté c'est seulement parce que son merite est tel, que j'aurois plûtost besoin de sa recommandation auprés de vous, que luy de la mienne.

* Profuturus signifie en latin, *qui doit apporter de l'utilité.*

Si je voulois me tenir à la mesure ordinaire des lettres, je pourrois finir icy

a. PROFUTURUS avoit été nourri dans le Monastere de saint Augustin qui avoit pour luy une amitié & une confiance toute particuliere, comme on peut voir par la Lettre 38. Dans le temps qu'il se disposoit à partir, pour aller trouver saint Jerôme, il fut fait Evêque de Cirte, & mourut bien-tôt aprés : de sorte que cette lettre ne fut point renduë en ce temps-là à saint Jerôme. Evode Evêque d'Uzale, qui avoit été nourri avec Profuturus dans le même Monastere, rapporte dans la Lettre 158. nombre 9. qu'il luy étoit apparu en songe aprés sa mort, & qu'il luy avoit predit quelque chose qui n'avoit pas manqué d'arriver.

celle-cy : mais je ne puis m'empêcher de vous communiquer quelque chose de ce qui regarde les études par lesquelles nous tâchons de nous rendre sçavans en Jesus-Christ nôtre Seigneur, qui nous a enrichis par vôtre ministere d'un si grand nombre de connoissances tres-utiles, & tres-capables de nous aider à marcher dans le chemin qu'il nous a marqué.

I. CLASSE. AN. 395.

CHAP. II.

2. Nous souhaiterions donc, & tout ce qu'il y a dans les Eglises d'Affrique de personnes studieuses vous le demande avec nous, que vous voulussiez bien vous appliquer à traduire les ouvrages des Auteurs Grecs qui ont le mieux travaillé sur nos écritures. Car il ne tient qu'à vous que nous ne profitions aussi bien que les autres Eglises du travail de ces grands Hommes ; & sur tout de celuy que vous citez le plus volontiers dans vos lettres. Pour ce qui est d'une nouvelle version de l'écriture, je voudrois que vous n'y songeassiez point, ou qu'au-moins vous fissiez comme vous avez fait sur Job ; c'est à dire que vous vous contentassiez de marquer les endroits où vous traduiriez autrement que les 70, dont la version est celle qui a le plus d'authorité. Je ne sçaurois assez m'étonner qu'il y ait encore des choses dans le texte

I. CLASSE. AN. 395.

Autorité de la version des 70.

Hebreu qui ayent échappé à tous ces autres interpretes si versez dans la connoissance de cette langue. Car je ne parle point icy des 70. à l'authorité desquels je croy qu'on doit defferer plus qu'à celle de tous les autres, quoique je n'ose rien prononcer sur cette conformité d'esprit & de pensées qui les a fait trouver tous plus parfaitement d'accord qu'un seul homme ne sçauroit étre d'accord avec luy-même. Ce qui m'étonne le plus, c'est de voir que les nouveaux interpretes qui sçavoient si bien, à ce qu'on dit, la force des mots & les regles des phrases hebraïques, & qui s'y attachoient si scrupuleusement, non seulement ne conviennent pas entr'eux, mais qu'ils ayent même laissé un si grand nombre d'endroits qui soient encore à developer. Car ces endroits là sont ou clairs ou obscurs ; s'ils sont clairs, comment s'y sont-ils mépris ? s'ils sont obscurs, ne pourriez vous pas aussi vous y méprendre ? Voilà surquoy je supplie vôtre charité de vouloir bien nous éclaircir.

CHAP. III.

3. J'ay veu un ouvrage qu'on dit étre de vous sur les Epîtres de saint Paul ; & j'avoüe que j'ay eu beaucoup de douleur de voir sur l'endroit où saint Paul dit

qu'il reprit ſaint Pierre de cette diſſimulation pernicieuſe dont il uſoit envers les Gentils, qu'un auſſi grand Homme que vous, ou qui que ce puiſſe étre qui eſt auteur de cet ouvrage ſe déclare partiſan du menſonge; & j'en auray toujours une extrême peine juſques à ce qu'on ait ſatisfait aux difficultez que j'ay ſur ce ſujet, ſi toutefois il eſt poſſible d'y ſatisfaire.

I. CLASSE. AN. 395.

Gal. 2. 11. 12. & 13.

Car il me paroît qu'il n'y a rien de plus pernicieux que de croire qu'il y ait du menſonge dans les livres ſacrez, ou pour dire la même choſe en d'autres termes, que ceux par leſquels l'Ecriture ſainte nous a été donnée, & qui ont été comme les Secretaires du ſaint Eſprit, ayent menty dans quelque endroit de leurs livres. Car quand on pourroit mettre en queſtion ſi un homme de bien peut uſer de menſonge en quelques rencontres, il ne s'enſuivroit pas que les auteurs de ces livres tout divins euſſent dû en uſer. C'eſt une queſtion toute differente, ou plûtoſt il n'y a pas de queſtion ſur ce ſujet, puiſque dés qu'on admettra le moindre menſonge même officieux dans ce qui nous doit étre d'une ſi grande authorité, il n'y aura rien dans ces livres de difficile à croire, ou de gênant

I. CLASSE. AN. 395.

Combien il est pernicieux de s'imaginer qu'il y ait le moindre mensonge en quelque endroit que ce soit de l'Ecriture.

pour les mœurs, qu'on n'élude par ce pernicieux principe, & qu'on ne mette au rang de ces mensonges officieux, dont les Auteurs Canoniques auront crû qu'il étoit de leur devoir d'user en quelques rencontres.

4. Et s'il est vray que quand l'Apôtre saint Paul dit à saint Pierre : *Si tout Juif que vous étes, vous vivez à la maniere des Gentils, & non à celle des Juifs, comment obligez-vous les Gentils de Judaïser ?* il ait usé de mensonge pour appaiser le bruit qu'on faisoit sur la condescendance de saint Pierre, & qu'au fonds il trouvoit que saint Pierre faisoit bien dans une chose en quoy il a dit, & nous a même laissé par écrit que cet Apôtre faisoit mal ; comment nous défendrons-nous, par exemple, contre ces méchans qui s'éleveront un jour selon la prediction du même Apôtre, & qui condamneront le mariage ; & que leur repondrons-nous quand ils nous diront que tout ce que ce saint Apôtre a dit pour en établir la sainteté, n'a été qu'un mensonge officieux, par où il a cru devoir empêcher le bruit qu'auroient pû faire ceux qui avoient de l'attache à leurs femmes, & qu'en cela il a dit, non ce qu'il a cru vray, mais ce qu'il a trouvé necessaire

Gal. 2. 14.

1. Tim. 4. 3.

Heb. 13. 4.

pour appaiser ces sortes de bruits ? Et sans chercher d'autres exemples, ne pourra t'on pas dire que même dans les endroits de l'Ecriture qui vont à relever la gloire & la grandeur de Dieu, il y a du mensonge officieux pour reveiller l'assoupissement des hommes, & les exciter à l'aimer ? Ainsi il n'y aura plus rien que de chancellant dans l'authorité toute sainte de ces divins Livres.

I. CLASSE. AN. 395.

Nous voyons avec quel soin l'Apôtre insiste sur la verité de la Resurrection de Jesus-Christ, lors qu'il dit, *Si Iesus-Christ n'est point resuscité, toute nôtre predication est vaine, & nôtre foy pareillement; nous nous trouverons même avoir été de faux temoins dans ce que nous avons dit de la part de Dieu, puis que nous avons rendu temoignage contre Dieu qu'il a resuscité Iesus-Christ, quoy qu'il ne l'ait point resuscité.* Si quelqu'un avoit dit à saint Paul, qu'y a-t'il dans ce mensonge qui vous doive faire tant d'horreur, puisque ce que vous avez dit par là, quoique faux va à faire honneur à Dieu ? N'auroit-il pas detesté la folie de celuy qui luy auroit parlé de la sorte ? N'auroit-il pas mis tout en usage pour faire voir à tout le monde que son cœur étoit d'accord avec ses paroles, & n'auroit-il pas

1. Cor. 15. 13. 14. & 15.

I. CLASSE.
AN. 395.

crié à haute voix que CE N'EST pas un moindre crime, & que c'en est peut-être même un plus grand de pretendre honnorer Dieu par la fausseté que de deshonorer sa verité ? Il faut donc travailler à inspirer aux hommes une telle opinion de la verité & de la sainteté des saintes Ecritures, que quand ils les lisent, ils se gardent bien d'aimer & de prendre pour bonnes les interpretations qui supposeroient du mensonge officieux en quelque endroit de ces divins Livres; & leur faire comprendre qu'il vaut mieux passer ce qu'ils n'entendent pas, que de s'imaginer que la verité soit dans ce qu'ils pensent, plûtost que dans les oracles de la verité; autrement ce seroit vouloir que chacun se croye luy-même au lieu de croire l'Ecriture.

5. Je pourrois, selon le peu qu'il a plû à Dieu me donner de force & de lumiere, faire voir que tous les passages dont on abuse pour prouver qu'il est quelquefois bon de mentir se doivent prendre tout autrement qu'on ne les prend, & qu'il n'y en a pas un dont on ne puisse justifier incontestablement la verité. Car l'Ecriture est aussi éloignée de favoriser le mensonge que d'en user. Un aussi bon esprit que le vôtre n'a pas

Combien l'Ecriture est éloignée de favoriser le mensonge.

besoin qu'on entre dans ce detail; & je ne pourrois vous rien dire sur ce sujet que vous ne trouviez bien mieux que moy lors que vous y regarderez de prés en lisant ces endroits-là. Vôtre pieté vous y fera faire attention puisque vous voyez bien que si l'on se persuade une fois que les Auteurs Canoniques peuvent avoir usé de mensonge officieux dans les livres qu'ils nous ont laissez, il n'y aura plus rien que de chancellant dans l'authorité de l'Ecriture, & que chacun sera maître de croire ou de ne pas croire ce qu'il luy plaira; à moins que vous ne nous puissiez donner des regles seures pour discerner les endroits où le mensonge peut avoir lieu.

I. CLASSE. AN. 395.

Si vous nous en pouvez donner, je vous prie qu'elles soient de celles qui ne supposent rien de faux ny de douteux, & je vous conjure par l'humanité de la verité incarnée de ne vous point trouver chargé ny importuné de ce que je vous demande sur ce sujet; & de songer que si vous avez pû employer la verité en faveur du mensonge, ce seroit une faute bien legere à moy, si toutefois c'en étoit une, quand il m'arriveroit d'employer l'erreur en faveur de la verité.

I. CLASSE. AN. 395. CHAP. IV.

6. Il y a beaucoup d'autres choses touchant nos études Chrêtiennes dont je voudrois conferer avec vous, mais cela ne se peut faire par des lettres ; je le feray mieux par celuy de nos freres que nous envoyons vers vous, & pour lequel je me rejoüis du secours & de la nourriture spirituelle qu'il tirera de vos entretiens. Je doute neanmoins qu'il puisse contenir tout ce que je voudrois puiser en vous ; ce que je ne dis pas pour diminuer son merite, ny pour me mettre au dessus de luy : car s'il y a en moy plus de capacité pour recevoir ce que je tirerois de vous, c'est qu'il y a bien du vuide, au lieu que je voy qu'il se remplit de jour en jour ; & par là il est bien au dessus de moy. Mais enfin si je le voy de retour en bonne santé, comme je l'espere avec la grace du Seigneur, quelque pleïn qu'il revienne, & quoiqu'il puisse repandre dans mon sein de ce qu'il aura tiré de vous, il n'y aura pas dequoy me remplir tout entier, ny dequoy contenter l'avidité où je suis pour tout ce qui vient de vous : ainsi il sera toujours le plus riche, & moy le plus pauvre.

Humilité & docilité

Il porte avec luy quelques-uns de mes ouvrages. Si vous daignez y jeter

les yeux, daignez aussi les corriger avec cette severité charitable qu'on doit avoir pour ses freres. Car quand David a dit: *que le juste me corrige avec charité, mais que les pecheurs ne repandent jamais leur huile sur ma tête*, je croy qu'il n'a voulu dire autre chose sinon que celuy qui nous reprend, & qui en nous reprenant nous redresse & nous guerit, nous aime bien plus veritablement que celuy qui repend sur nôtre tête l'huile & le parfum de la flatterie. Pour moy je suis presque toujours mauvais juge de mes propres ouvrages, tantôt par trop de deffiance de moy-même, tantôt par trop de pente à être content de ce que j'ay fait. Je voy bien quelquefois mes fautes, mais j'aime encore mieux que des gens plus habiles que moy me les montrent, de peur qu'aprés m'être repris moy-même, & avec raison, je ne revienne à me flatter, & à me faire accroire qu'il y a dans ma censure plus de scrupule & de timidité que de justice & de fondement.

I. CLASSE. AN. 395. *de saint Augustin.*

I. CLASSE.

AN. 395.

LETTRE XXIX. *

* Ecrite l'an 395. Celle qui étoit auparavant la 29. est presentement la 167.

Saint Augustin qui n'étoit encore alors que Prêtre d'Hippone, raconte à Alipe Evêque de Thagaste de quelle maniere il est enfin venu à bout de faire cesser parmy les Catholiques d'Hippone de certains festins pleins d'excez & de desordres qu'on avoit accoutumé de faire en Affrique dans les Eglises les jours des festes des Saints, & particulierement des Martyrs.

Cette lettre n'avoit point encore été imprimée : on l'a tirée d'un manuscrit des Religieux de Cîteaux du Monastere de sainte Croix en Jerusalem à Rome.

Lettre du Prêtre de l'Eglise d'Hippone [a] à ALIPE Evêque de THAGASTE sur ce qui s'est passé le jour de la fête de LEONTIUS [b] jadis Evêque D'HIPPONE.

a. La Ville d'Hippone étoit ce qu'on appelle presentement Bonne au Royaume d'Alger, & sur le bord de la mer. Valere qui en étoit Evêque avant saint Augustin ne se contenta pas d'attacher ce saint Homme à son Eglise, de l'ordonner Prêtre, & de le charger de la Predication de la parole de Dieu, comme on a veu par la lettre 21. Il le fit bien-tôt aprés son Coevêque ou son Coadjuteur, comme on voit par la lettre 31. nombre 4. Cette Ville étoit de la Province Ecclesiastique de Numidie, & il falloit qu'elle fût forte puis qu'elle soutint 14. mois durant le siege des Vandales qui la prirent enfin l'an 430. Nôtre Saint y mourut durant le siege.

b. On n'a rien d'assuré du temps qu'a vêcu saint

I. L'ABSENCE

1. L'ABSENCE de nôtre frere Macaire ne me permet pas de vous rien dire de certain jusqu'à present sur l'affaire que vous sçavez, & que je ne puis manquer d'avoir à cœur : on dit qu'il reviendra bien-tôt, & nous ferons avec la grace du Seigneur tout ce qui se pourra faire. I. CLASSE. AN. 395.

Ceux qui se sont trouvez icy ne manqueront pas apparemment de repandre ce qui s'y est passé, & de faire sçavoir à leurs amis & à leurs connoissances le soin que nous avons de nôtre peuple : neanmoins je croy que la grace que le Seigneur nous a faite en cela, merite que nous nous en entretenions dans le commerce de lettres, par lequel nous nous consolons l'un avec l'autre ; & il me semble que je suis d'autant plus obligé de vous en rendre compte, que je suis plus persuadé que le soin que vous avez de ce qui nous regarde, & qui ne sçauroit manquer d'être accompagné de

Leonce. Mais il est à croire que ç'a été sur la fin du 3. siecle, avant le schisme des Donatistes ; c'est à dire, avant l'an 311. puisque les Donatistes en faisoient la feste aussi-bien que les Catholiques. Ce ne peut-être au moins que depuis l'année 225. puisque ce n'est que depuis ce temps-là, qu'on commença à bâtir des Eglises. Il se trouve quelques sermons de S. Augustin, qui ont été preschez dans celle que saint Leonce avoit bâtie à Hippone, & qu'on appella depuis de son nom.

I. CLASSE. AN. 395. prieres, a beaucoup contribué à nous l'obtenir de Dieu.

2. Pour ne rien oublier donc de ce qui s'est passé, & afin qu'aprés avoir joint vos prieres aux nôtres, pour demander à Dieu ce bien fait de sa misericorde, vous vous joigniez à nous pour luy en rendre graces, je vous diray qu'ayant appris incontinent aprés vôtre départ, comme on me le disoit déja dés le temps que vous étiez icy, que le peuple faisoit du bruit, & ne pouvoit souffrir qu'on deffendît cette ancienne pratique dont ils s'efforçoient en vain de cacher les debauches & les excez sous le nom de *réjoüissance*, il se rencontra par une disposition secrette de la toute puissance de Dieu, que le quatriéme jour de la semaine la suite de l'Evangile nous presenta pour sujet de nos entretiens ordinaires ce verset de saint Mathieu: *Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & ne jettez point les perles aux pourceaux.* Je fis donc voir ce que c'étoit que ces *chiens* & ces *pourceaux*, jusqu'à faire rougir ceux qui murmurent & qui aboyent contre les Loix de Dieu, & ceux qui se veautrent dans la fange des voluptez charnelles; & ma conclusion fut qu'ils vissent donc quel crime

Math. 7. 6.

c'étoit que de faire dans l'enclos de l'Eglise, comme une action de Religion, ce qu'ils ne sçauroient faire dans leurs maisons, sans qu'on fût obligé de les exclure de la participation de ces *choses saintes*, & de ces *perles*, dont la dispensation a été confiée aux ministres de l'Eglise.

I. CLASSE. AN. 395.

3. Mais quoique ce que je dîs, eût été tres bien reçû, l'affaire n'étoit pas faite pour cela, parce qu'il s'y étoit trouvé peu de monde; & que ce que j'avois dit, s'étant repandu par ceux qui l'avoient entendu, & ayant été agité selon le talent & l'humeur de chacun, trouva beaucoup d'opposition dans la pluspart des esprits. Ensuite le quarantiéme jour [a] étant arrivé, & s'étant trouvé un fort grand monde à l'explication de l'Evangile, on lut l'endroit où il est dit, que nôtre Seigneur chassa du temple les vendeurs de bœufs & de brebis, & ren-

a

Math. 21. 12.

a. Le latin porte en cet endroit *dies quadragesima*, c'est à dire le premier jour de Carême; mais si l'action, dont parle icy saint Augustin, se fût passée en Carême, il n'auroit pas manqué de se faire une raison de ce saint temps, pour combattre ces festins scandaleux qu'il avoit entrepris d'abolir. Ainsi au lieu de *dies quadragesima*, on a lû selon la conjecture des PP. BB. *dies quadragesima*, c'est à dire le 40. jour aprés Pâques, qui est le jour de l'Ascension qui se rencontroit cette année-là, la veille de la fête de saint Leonce.

I. CLASSE. AN. 395. verſa les bureaux des changeurs, reprochant à tous ces gens-là, d'avoir fait une retraite de voleurs de la maiſon de ſon Pere, qui étoit une maiſon de Priere; & aprés avoir reveillé leur attention, en reprenant la matiere des débauches & des yvrogneries qui ſe commettoient dans l'Egliſe, je relûs moy-même cet endroit de l'Evangile, & leur repreſentay enſuite, combien plus durement nôtre Seigneur auroit banni du Temple la débauche & l'yvrognerie, qui ſont des choſes honteuſes & criminelles par elles mêmes, quelque part que l'on les commette, puiſqu'il en avoit chaſſé avec tant de marques d'indignation & de colere un commerce, qui de luy même eſt permis, & qui n'étoit que des choſes neceſſaires pour les ſacrifices de ce temps-là. Puis je leur demanday à eux mêmes ce qu'il leur en ſembloit, & lequel étoit le plus propre à donner à la maiſon de Priere un air de retraite de voleurs, ou de la voir pleine d'yvrognes, ou d'y voir ſeulement quelques gens établis pour vendre des choſes neceſſaires?

4. Comme on me tenoit des endroits de l'Ecriture tout marquez & tout preſts à lire, j'ajoûtay qu'il n'étoit jamais arri-

vé au peuple Juif, quelque grossier & charnel qu'il fût, de manger dans leur Temple, quoique l'on n'y offrit point encore le Corps & le Sang du Seigneur [a], & beaucoup moins d'y faire des festins pleins d'yvrogneries & de débauche; & qu'on ne trouvoit point dans toute l'Histoire sainte, qu'ils se fussent jamais enyvrez, sous pretexte de Religion, que lors qu'ils firent la fête de la consecration du veau d'or; & sur le champ je pris le Livre & leur lûs le passage tout entier: à quoy j'ajoûtay avec le plus de demonstration de douleur qu'il me fut possible, qu'aumoins le serviteur de Dieu Moyse satisfit la douleur où il étoit de cette fureur du peuple Juif, en brisant les deux tables de pierre où la Loy étoit écrite de la main de Dieu; & qu'il étoit bien étrange qu'ayant affaire à des enfans de la nouvelle alliance, dont le caractere & la difference d'avec les Juifs, doit étre, selon l'Apôtre, d'avoir la Loy de Dieu écrite dans leurs cœurs, nous ne pussions pas les briser ny les ramollir;

I. CLASSE. AN. 395.

a

Exod. 32. 6.

Ibid. 32. 19.

2. *Cor.* 3. 3.

a. Ce raisonnement de saint Augustin suppose necessairement la Foy de l'Eglise sur l'Eucharistie. Car si ce qu'on offre dans nos Eglises n'étoit que la figure du corps & du sang du Seigneur, elles n'auroient nul avantage sur le Temple des Juifs, dont tous les sacrifices étoient des figures de ce corps & de ce sang adorable.

I. CLASSE. AN. 395. & qu'ils persistassent à vouloir pratiquer tous les ans dans les solemnitez des Saints, ce que le peuple Juif n'a fait qu'une fois, & dans une action d'idolatrie.

5. Ensuite je rendis au Lecteur le Livre de l'Exode, & voulant pousser ma pointe contre l'yvrognerie autant que le temps me le permettoit, je pris les Epîtres de saint Paul, & je leur fis voir à quels crimes elle se trouve jointe dans cet endroit de l'Apôtre : *Si quelqu'un de vos freres est ou fornicateur, ou idolatre, ou avare, ou medisant, ou yvrogne, ou ravisseur du bien d'autruy, vous ne devez pas seulement manger avec luy.* Sur cela je marquay en gemissant à quoy donc on s'expose en mangeant avec ceux qui sont sujets à s'enyvrer, quand cela ne leur arriveroit que dans les maisons particulieres : & tout de suite je lûs ce qui suit dans saint Paul un peu aprés, *ne vous y trompez pas, ny les fornicateurs, ny les idolatres, ny les adulteres, ny les impudiques, ny les abominables, ny les larrons, ny les avares, ny les* YVROGNES, *ny les medisans, ny les ravisseurs du bien d'autruy, n'auront point de part au Royaume de Dieu. C'est ce que vous avez été autrefois, mais vous avez été lavez, mais vous avez*

(Marginal notes: 1. Cor. 5. 11. — 1. Cor. 6. 9. 10. & 11.)

été justifiez au nom de Jesus-Christ Nôtre Sauveur, & par l'esprit de nôtre Dieu : aprés avoir lû le passage, je les priay de considerer comment des fideles qui au mépris de leur saint Baptême, souffroient & portoient encore dans leur cœur, c'est à dire dans le Temple du Dieu vivant, les soüilleures de ces desordres qui ferment la porte du Royaume du Ciel, pouvoient entendre sans rougir de honte ces paroles de l'Apôtre, *Vous avez été lavez.* Delà je vins à cet autre endroit de saint Paul ; *lors que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus celebrer la Cene du Seigneur, car chacun commence par manger le souper qu'il a apporté ; ainsi on en voit qui n'ont rien à manger pendant que les autres mangent & boivent jusqu'à s'enyvrer : méprisez-vous donc ainsi l'Eglise de Dieu ?* Surquoy je leur fis remarquer qu'on ne devoit donc faire dans l'Eglise aucune sorte de festins, quelques honnestes & quelques sobres qu'ils peussent être, puisque l'Apôtre ne dit pas, n'avez-vous pas vos maisons pour vous enyvrer, comme s'il n'étoit défendu que de s'enyvrer dans l'Eglise; mais *n'avez-vous pas vos maisons pour boire & pour manger ;* c'est à dire, pour faire ce que l'honnesteté ne défend point dans les maisons par-

I. CLASSE. AN. 395.

1. Cor. 3. 16.

Ibid. 4. 11.

1. Cor. 20. & 21.

Ibid. v. 22.

I. CLASSE. AN 395.

ticulieres, où l'on peut manger selon son besoin ; mais qui ne se doit jamais faire dans l'Eglise ; que cependant la corruption des mœurs & le mal-heur des temps nous avoit reduits au point de souhaiter, je ne dis pas qu'on ne s'enyvrât point dans les maisons particulieres, mais qu'on ne s'enyvrât que là.

6. Je rapportay encore cet endroit de l'Evangile que j'avois expliqué le jour de devant, & où il est dit sur le sujet des faux prophetes, qu'on les reconnoît par leurs fruits ; & je les fis souvenir, que ces fruits dont l'Evangile parle, ne sont autre chose que les œuvres : ensuite examinant de quel genre de fruits pouvoit être l'yvrognerie, je lûs cet endroit de l'épître aux Galates : *Il est aisé de connoître les œuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la dissolution, l'idolatrie, les empoisonnemens, les inimitiez, les dissentions, les jalousies, les querelles, les divisions, les heresies, les envies, les* YVROGNERIES, *les débauches & autres semblables, surquoy je vous declare, comme je l'ay déja fait, que ceux qui les commettront, n'auront point de part au Royaume de Dieu*, & leur demanday, si selon la regle de Jesus-Christ, qui veut que nous jugions des hommes par

Math. 7. 16.

Gal. 5. 19. 20. & 21.

leurs fruits, on prendroit jamais pour des Chrêtiens, des gens dont les œuvres & les fruits sont l'yvrognerie & la débauche? aprés quoy je continuay de lire: que *les fruits de l'esprit au contraire sont, la charité, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la foy, la douceur, la temperance:* & je leur fis remarquer combien il étoit honteux & deplorable, que non seulement les actions particulieres de leur vie; mais leurs actions mêmes de religion ne fussent que de ces fruits de la chair, & qu'ils les portassent jusques dans l'Eglise, sous pretexte d'en honorer les solemnitez; ensorte que si on les laissoit faire, on verroit tout ce grand espace plein d'yvrognes attroupez pour boire & pour manger, au lieu de songer à honorer Dieu, & à celebrer les fêtes des Saints, par les offrandes de ces fruits de l'esprit, que l'Ecriture leur demande; & que nous ne cessons point de les convier de produire: employant pour cela nos gemissemens & nos larmes, & tout ce que l'autorité de l'Ecriture nous fournit pour les y porter.

I. CLASSE. AN. 395.

Ibid. v. 22.

7. Ensuite ayant rendu le Livre, je fis mettre tout le monde en prieres, & ayant prié moy même de toutes mes forces autant que la chose le demandoit, &

I. CLASSE. AN. 395. qu'il plût à Dieu de m'en faire la grace, je tâchay de leur mettre vivement devant les yeux, le peril où nous étions exposez eux & moy: eux par leurs desordres, & moy par le compte que j'avois à rendre de leurs ames au Prince des
1. Pet. 5. 4. Pasteurs; les conjurant par les humiliations, les outrages, les coups, les cra-
Math. 27. chats, les soufflets, la couronne d'épines qu'il a bien voulu souffrir pour nous, enfin par sa Croix & par son Sang: que s'ils étoient si ennemis d'eux mêmes, ils eussent au moins pitié de moy; qu'ils se souvinssent de la charité si tendre, qu'a pour moy le saint Evêque Valere, qui m'a chargé pour leur bien, d'un employ aussi perilleux que celuy de leur dispenser la parole de la verité, & qui leur a dit si souvent, qu'il regardoit mon arrivée en ce lieu, comme une marque que Dieu avoit exaucé les prieres qu'il faisoit pour eux, & que quand il s'est rejoüy de me voir auprés de luy, il étoit bien éloigné de croire que ce seroit pour me perdre avec eux, ou pour étre témoin de leur perte; mais pour entrer & avancer tous ensemble dans le chemin de la vie. Enfin je leur dis que je mettois ma confiance en celuy qui ne ment point; & qui aprés avoir annoncé la

venüe de Jeſus-Chriſt Nôtre Seigneur par la bouche de ſon Prophete, nous dit par la même voix, & dans le même Pſeaume, *Si ſes enfans abandonnent ma Loy, & ne marchent pas ſelon mes preceptes; s'ils prophanent mes ordonnances, & qu'ils ne gardent pas mes commandemens, je châtieray leurs crimes par la verge, & leurs iniquitez par les fleaux de ma colere, mais je ne retireray point ma miſericorde de deſſus eux:* que je ne pouvois douter de l'effet de cette parole; & que s'ils mépriſoient tout ce qu'on venoit de leur dire & de leur lire, j'eſtois aſſeuré que Dieu les frapperoit de la verge de ſa fureur, plûtoſt que de permettre qu'ils fuſſent damnez avec ce monde: je pouſſay cette menace de la maniere que m'inſpira celuy qui conduiſoit mon eſprit & ma langue, dans une conjoncture ſi importante, & où il y alloit de tout pour ceux à qui je parlois. En cet endroit nous fondions tous en larmes, & ce ne fut pas moy qui commençay, mes larmes ne firent que ſuivre les leur, & voyant que ce que je leur diſois les faiſoit pleurer amerement, j'avouë que je ne pû jamais me retenir: aprés donc qu'on eut bien pleuré de part & d'autre, je finis plein d'eſperance de les ramener.

I. CLASSE. AN. 395.

Pſal. 88. 31. 32.

1. Cor. 11. 32.

I. CLASSE. AN. 395.

8. Dés le matin du lendemain qui étoit le jour où ils avoient accoûtumé de se preparer à faire bonne chere, on me vint dire que quelques-uns de ceux même qui avoient assisté au discours du jour precedent, murmuroient encore; & que l'impression de la coûtume étoit si forte, qu'ils ne pouvoient s'empescher de dire entr'eux, » pourquoy nous oster presentement, ce qu'on nous souffre depuis si long-temps? quoy ceux qui nous ont laissé faire ce qu'on nous veut oster aujourd'huy, n'étoient-ils pas Chrêtiens aussi bien que ceux-cy? Les voyant donc dans cette disposition, je ne sçavois plus quelles machines employer pour les émouvoir, & ma resolution étoit, si je les trouvois obstinez à vouloir faire comme par le passé, de leur lire cet endroit du Prophete Ezechiel (Ezech. 33. 9.): *celuy qui est établi pour veiller sur les autres, sera hors de blâme quand il aura annoncé le peril, quoique ceux à qui il l'annonce, ne daignent pas se mettre en devoir de l'éviter*, & ensuite de secouër mes vestemens sur eux (Luc. 10. 10. 11.), & de me retirer. Mais le Seigneur me fit voir qu'il ne nous abandonne point, & par combien d'effets de sa bonté il nous sollicite à nous confier en luy. Car un peu avant qu'il falût monter en chaire, ceux là

même que j'avois sçû qui se plaignoient de ce qu'on leur vouloit oster leur ancienne coutume me vinrent trouver. Je les traitay avec le plus de douceur qu'il me fut possible, & je les eu bien-tôt gagnez : aprés quoy le temps de monter en chaire étant venu, sans m'arrester à faire lire ce que j'avois resolu, & qui ne me paroissoit plus necessaire, je parlay encore en peu de mots de l'affaire dont il s'agissoit ; & je leur dis que la meilleure & la plus courte réponse que je pouvois faire à ceux qui disoient pourquoy nous oster presentement ce qu'on nous souffre il y a si long-temps, étoit de dire, ostons au moins presentement ce qu'il y a si long-temps qu'on auroit dû oster.

I. CLASSE. AN. 395.

9. Neanmoins de peur qu'il ne semblât que nous voulussions charger ceux qui étoient avant nous, & qui par condescendance pour une multitude mal instruite ont permis un desordre si visible, ou qui n'ont osé s'y opposer ; je leur fis entendre que ce qui avoit introduit cette coutume, étoit vray-semblablement que l'Eglise se voyant en paix aprés tant de persecutions, elle trouva que dans cette foule de Payens qui se presentoient pour embrasser le Christianisme,

Origine de la coûtume de manger dans les Eglises.

I. CLASSE. AN. 395. il y en avoit qui étant accoutumez à passer les jours des festes de leurs Idoles dans la rejoüissance des festins, se rebutoient sur ce qu'on les vouloit faire renoncer à ces pernicieux plaisirs, à quoy ils étoient si accoutumez qu'ils ne s'en pouvoient passer : que c'étoit pour cela que nos Peres avoient trouvé à propos de condescendre à leur infirmité en ce point là, & de leur laisser celebrer les fêtes des Martyrs par des festins qui étoient au moins exemts de sacrilege, s'ils ne l'étoient pas de luxe & de debauche : mais que pour des peuples unis de longue main par le saint nœud qui nous lie au nom de Jesus-Christ, & accoutumez au joug d'une authorité si sainte, on ne pouvoit s'empescher de les faire vivre selon les loix salutaires de la sobrieté Chrêtienne, contre lesquelles le respect & la crainte qu'ils ont pour le Legislateur ne leur permettent pas de se soulever : qu'ainsi il étoit temps que ceux qui se disent Chrêtiens, & qui auroient honte de ne le pas être, com-
1. Pier. 4. 1. mençassent à vivre selon la volonté de Jesus-Christ ; & qu'étant affermis dans sa sainte Religion, ils rejettassent ce qu'on n'avoit cy-devant toleré que pour ne leur en pas fermer l'entrée.

10. Enfin je les exhortay à ſuivre l'exemple des Egliſes d'outre-mer, dont les unes n'ont jamais ſçû ce que c'eſt que cette mal-heureuſe coutume, & les autres s'en ſont corrigées par la docilité qu'elles ont eüe pour les avis & les remontrances de leurs ſaints Paſteurs. Et parce qu'on alleguoit les feſtins qui ſe font tous les jours à Rome dans l'Egliſe de ſaint Pierre, je leur dis premierement que je ſçavois que ſouvent on les avoit deffendus; & que ce qui avoit empêché qu'on ne fût venu à bout juſques icy d'arrêter un ſi grand deſordre, c'eſt que le lieu où il ſe commet eſt fort éloigné de celuy où l'Evêque ſe tient ordinairement: que dans une ſi grande Ville le nombre des charnels eſt fort grand; & qu'il eſt encore beaucoup augmenté par cette foule d'étrangers qui abordent ſans ceſſe à Rome, & qui s'attachent d'autant plus opiniatrement à cette mal-heureuſe coutume qu'ils ſont plus groſſiers & moins inſtruits. Qu'au reſte ſi nous honorions veritablement l'Apôtre ſaint Pierre, nous devions obeïr à ſes preceptes, & nous attacher plûtôt à ſes epîtres, où ſes ſouhaits ſont exprimez, qu'à ce qui ſe pratique dans ſon Egliſe où ils ne ſont pas

I. CLASSE. AN. 395.

I. CLASSE. AN. 395. suivis ; & ayant aussi-tôt pris le livre des Epîtres j'y lûs ces paroles de saint Pierre. *Aprés que Jesus-Christ a donc souffert pour nous en sa chair, armez-vous de cette pensée que celuy qui est mort dans sa chair comme luy, a cessé de pecher ; en sorte que durant tout le temps qui luy reste de cette vie mortelle il ne vive plus selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu. Car il vous doit suffire que dans le temps de vôtre premiere vie vous ayez suivi la volonté de la nature, vivant dans les impudicitez, les mauvais desirs, les yvrogneries, les festins de debauche, & dans le culte sacrilege des Idoles.* Aprés cela voyant que tout le monde commençoit à se tourner du bon côté, & à detester leur mauvaise coutume, je les exhortay à se trouver l'apresdînée à la lecture de l'Ecriture & à la Psalmodie, à quoy nous voulions passer tout le jour dans une pureté bien differente de ce qui se faisoit autrefois ; adjoûtant que selon qu'ils seroient soigneux de venir aprés midy on discerneroit aisement s'ils étoient resolus de vivre selon l'esprit, ou s'ils vouloient continuer à vivre selon leur ventre. Ainsi finit le discours aprés avoir fait les lectures accoutumées.

1. Pet. 4. 1. &c.

11. Aprés midy le concours fut encore bien

re bien plus grand qu'il n'avoit été le matin, & le temps se passa à lire l'Ecriture, & à Psalmodier alternativement jusqu'à l'heure que nous devions sortir * avec l'Evêque : on dit même encore deux Psaumes aprés que nous fûmes sortis, & le Saint Vieillard m'obligea malgré moy de leur parler encore; car je ne demandois que de me voir au bout d'une journée si dangereuse. Je leur parlay donc en peu de mots, pour rendre graces à Dieu, & comme nous entendions le bruit des festins qui se faisoient dans l'Eglise des heretiques, où ils beuvoient & mangeoient encore dans le temps que je parlois, je dis au peuple que comme l'obscurité de la nuit relevoit la beauté du jour, & que l'opposition du noir donnoit de l'éclat au blanc, ainsi la maniere toute spirituelle & toute sainte, dont nous celebrions la fête, pour laquelle nous étions assemblez, recevoit un nouvel éclat, par l'opposition des excez qui se faisoient de l'autre côté ; & je les exhortay à ne soupirer plus qu'aprés les festins de la nature de celuy que nous venions de celebrer, si toutefois ils avoient goûté combien le Seigneur est doux : que pour les autres qui faisoient leur capital de ce qui sera un jour

I. CLASSE. AN. 395.

* C'est à dire de la sacristie ou du lieu où l'Evêque avec ses Officiers se preparoient pour aller prendre leur place à l'Eglise.

1. Pier. 2. 3.

I. CLASSE. AN. 395. détruit, ils avoient grand sujet de trembler, parce que chacun aura le sort de
1.Cor. 6.13. ce qui aura été l'objet de son culte ; &
Psal. 113. 8. qu'ainsi ceux qui auront fait leur Dieu
Phil. 3. 19. de leur ventre, qui est ce que l'Apôtre reproche à des gens semblables à ceux dont nous parlions, periront infailliblement ; puisque, comme dit le même Apôtre, *quoique les viandes soient pour le*
1.Cor. 6.13. *ventre, & le ventre pour les viandes, Dieu détruira l'un & l'autre.*

Abregé de toute la morale Chrêtienne.

Que nous avions donc grand interest de nous attacher à ce qui ne perit point ; & qui étant infiniment éloigné de tout ce qui touche les sens ne peut étre atteint que par la pureté d'un esprit qui se sanctifie en se degageant de toutes les choses sensibles. Aprés avoir dit sur ce sujet ce qu'il plut à Dieu de m'inspirer de propre pour la conjoncture presente, on dit l'Office du soir *, & ensuite nous étant retirez avec l'Evêque nos freres dirent encore une hymne avant que de partir de là ; & même une grande partie du peuple demeura dans l'Eglise à Psalmodier jusqu'à l'entrée de la nuit.

* Office du soir ou Vêpres tous les jours.

12. Voilà en peu de mots ce que je ne doute point que vous n'eussiez grande envie d'aprendre. Priez Dieu qu'il

luy plaise de detourner de dessus nous tous les scandales qui pourroient empêcher l'effet de ce que nous entreprenons pour son service, & tout ce qui pourroit nous jetter dans l'abbattement & le decouragement. Ce que nous aprenons si souvent des grandes faveurs que sa misericorde répand sur l'Eglise de Thagaste nous fait du bien aussi bien qu'à vous, & contribüe beaucoup à nous tenir dans la ferveur & dans la joye. Le vaisseau sur quoy sont nos Freres n'est pas encore de retour à Hasne * où l'on a pour Prêtre nôtre frere Argentius. Les Circoncellions ont fait une irruption dans nôtre Eglise, & ont brisé l'autel en pieces. L'affaire se poursuit presentement; priez Dieu qu'on s'y conduise avec un esprit de paix, & d'une maniere digne de l'Eglise Catholique, & capable de confondre la fureur & la violence des heretiques. J'ay envoyé vôtre lettre à l'Aziarque [a]. Perseverez dans le service du Seigneur, mes tres-

I. CLASSE. AN. 395.

* Bourgade maritime du Diocese d'Hippone.

a

a. Les Aziarques étoient des dignitez Sacerdotales du Paganisme, & il y en avoit dans chaque Province: depuis même que les Empereurs se furent faits Chrêtiens, ces dignitez ne laissoient pas de subsister avec leurs marques d'honneur ordinaires, mais sans autre fonction que de donner des jeux & des spectacles au peuple à leurs propres depens.

I. CLASSE. AN. 395.

saints Freres, & vous souvenez toujours de nous. Ainsi soit-il.

LETTRE XXX. *

* Ecrite l'an 395. C'étoit auparavant la 33. & celle qui étoit la 30. est presentement la 172.

Saint Paulin n'ayant point reçû de réponse à sa premiere lettre, écrit de nouveau à saint Augustin.

PAULIN pecheur, & THERESE pecheresse à leur tres-cher Frere & Seigneur AUGUSTIN.

1. IL y a déja long-temps, mon cher Frere en Jesus-Christ nôtre Seigneur, que je vous connois sans que vous le sçachiez; & que vous ayant vû dans vos ouvrages si saints & si édifiants je vous ay embrassé, tout absent que vous étiez, de toute l'affection de mon cœur. Je vous écrivis * même dés ces premiers momens, afin d'entrer avec vous dans un commerce plus intime & plus familier, & je croy que Dieu aura permis que la lettre que je vous ay écrite, vous ait été rendüe.

* Il faut lire icy dans le Latin *adire* au lieu d'*audire*, c'est ainsi que lit un des manuscrits de la Bibliotheque de M. Bigot, & c'est une façon de parler familiere à saint Paulin, comme on voit dans sa lettre 15. à Pammachius nombre 2. *ut te spiritali aditu visitarem*, & dans la lettre 11. à Severe nombre 3. *ut litteris adeas*.

Mais comme celuy que nous avons envoyé dés avant l'hyver * pour vous

* Sur la fin de l'année 394.

porter de nos lettres, & à quelques autres serviteurs de Dieu, ne revient point encore, nous n'avons pû demeurer plus long-temps sans vous donner quelque nouvelle marque de nôtre respect, ny resister à l'extrême envie que nous aurions de nous attirer de vos lettres. Celle-cy sera donc la seconde que vous recevrez de nous, si la premiere vous a été rendüe; ou la premiere, si l'autre n'a pas eu encore le bon-heur de tomber entre vos mains.

I. CLASSE. AN. 395.

2. Or comme vous êtes de ces spirituels qui jugent de tout, ce ne sera pas par la datte de nos lettres, & par le temps où nous avons commencé de vous rendre nos devoirs, que vous jugerez de celuy où nous avons commencé de vous aimer. Car nous prenons à témoin celuy qui seul repand de toutes parts la charité dans les siens, que dés le moment que nous vous avons connu dans ce que les saints Evêques Aurele & Alipe nous ont envoyé de vos ouvrages contre les Manicheens, nous nous sommes trouvé dans le cœur une sorte de tendresse & d'amitié pour vous qui nous a paru, non comme quelque chose de nouveau, & qui ne fit que commencer de se former; mais comme un

1. Cor. 2. 15.

1. Cor. 12. 11.

I. CLASSE. AN. 395. sentiment né avec nous, & qui n'auroit fait que se reveiller : de sorte que si nous ne sçavons pas écrire, nous sçavons au moins aimer ; nôtre affection supplée à nôtre peu de lumiere, & l'esprit de charité qui la produit nous éclairant, nous rend capables de connoître vôtre merite. Et il ne faut pas s'étonner que tout absens & tout inconnus que nous sommes les uns aux autres, nous nous soyons reciproquement & connus & presens ; puisque nous sommes membres d'un même corps, que nous n'avons qu'un même chef, que nous sommes arrosez de la même grace, que nous mangeons le même pain, que nous marchons dans la même voye, que nous sommes domestiques de la même maison ; & qu'enfin la foy & l'esperance qui nous soutiennent dans le temps present, & nous font avancer vers l'eternité sont les mêmes ; & qu'ainsi nous ne sommes qu'un dans l'esprit & dans le corps du même Seigneur, de l'unité duquel nous ne sçaurions nous separer sans nous perdre & nous détruire nous mêmes.

1. Cor. 12. 12. & 13. Ibid. 10 16. & 17. Gal. 6. 10.

3. Il nous manque donc bien peu, quand il ne nous manque que de nous voir ; & nous n'y perdons que ce plaisir

dont les yeux se repaissent dans la veüe des choses qui passent ; si toutesfois ce que les spirituels voyent quand ils se voyent les uns les autres, se peut mettre au rang des choses qui passent, puisque nos corps mêmes subsisteront éternellement par la vertu de la resurrection que nous attendons de la puissance de Jesus-Christ, tout indignes que nous sommes, & de la bonté de son Pere. Ainsi nous ne sçaurions nous empêcher de souhaitter qu'il plaise à Dieu par Jesus-Christ nôtre Seigneur de satisfaire l'extrême envie que nous avons de voir vôtre visage. Ce ne seroit pas seulement une grande joye pour nos yeux, mais un grand avantage pour nos ames, dont la pauvreté s'enrichiroit de vôtre abondance. C'est ce qui ne laissera pas de se faire si vous le voulez bien, & sur tout dans cette occasion lors que nos chers enfans en Jesus-Christ Romain & Agile que nous vous recommandons comme d'autres nous mêmes, reviendront vers nous, aprés avoir consommé l'œuvre de charité pour laquelle nous vous demandons instamment le secours de la vôtre : car vous sçavez ce que promet le Tres-haut à ceux qui assisteront leurs freres. Si vous voulez

I. CLASSE. AN. 395.

I. CLASSE. AN. 395 donc bien nous honorer de quelque fruit de la grace qui vous a été donnée, il n'y a rien que vous ne puissiez leur confier avec toute sorte de seureté, puis que vous pouvez les regarder l'un & l'autre comme n'étant avec nous qu'une même ame, & un même cœur en Jesus-Christ.

Act. 4. 32.

Col. 4. 18. Que la grace de Dieu demeure avec vous à jamais comme elle y est, nôtre tres-cher, tres-venerable & tres-desirable frere en Jesus-Christ nôtre Seigneur. Salüez, s'il vous plaist, de nôtre part tous les Saints qui nous sont particulierement unis, & recommandez nous aux prieres de tous, afin que nous recevions le secours des leurs aussi bien que celuy des vôtres.

II. CLASSE. AN. 396.

II. CLASSE.

Contenant les Lettres que S. Augustin a écrites depuis qu'il fut fait Evêque, jusqu'à la conference de Carthage, & avant la découverte de l'heresie Pelagienne en Affrique, c'est à dire depuis l'an de Nôtre Seigneur 396. jusques à l'an 410.

LETTRE XXXI.*

* Ecrite au commencement de l'année 396. C'étoit auparavant la 34. & celle qui étoit la 31, est presentement la 25.

S. Augustin remercie saint Paulin de sa 2. lettre, & luy apprend qu'il avoit été ordonné Coevêque ou Coadjuteur de Valere Evêque d'Hippone ; ensuite il le convie à passer en Affrique, se promettant de la presence de saint Paulin, beaucoup de consolation pour luy, & beaucoup d'édification pour tous ceux de ce païs-là.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher Seigneur & frere PAULIN, & sa tres-chere sœur THERÉSE qu'il regarde comme des Saints que Dieu a favorisez des plus excellens dons de sa grace.

II. CLASSE. AN. 396.

1. J'ESTOIS dans une grande impatience que vous eussiez reçû la lettre par laquelle je repons à la premiere que vous m'avez écrite (si toutefois je suis capable de repondre à ce qui vient de vous) afin d'avoir la consolation de penser que j'étois avec vous de la maniere que nôtre éloignement le peut permettre, lors que j'ay reçû vôtre deuxiéme lettre qui est comme un nouveau gain que le retardement même de la mienne m'a procuré. C'est ainsi que la bonté du Seigneur, au lieu de nous accorder ce que nous souhaitons, nous donne souvent quelque chose qui vaut mieux. Car de quelque prix qu'eût été ce que vous auriez pû m'écrire aprés avoir reçû ma lettre, c'est encore tout autre chose que vous m'ayez écrit avant de l'avoir reçûë; & j'aurois été privé de la joye que m'a donné cette derniere lettre, si la mienne vous avoit été rendüe aussi promptement que je l'avois souhaité. Ainsi d'avoir déja celle-cy, & de pouvoir encore esperer une réponse à la mienne, ce sont deux plaisirs pour un; & Dieu par une effusion plus abondante de sa bonté a fait que sans que je puisse me reprocher le retardement de

ma lettre, il m'ait produit les marques les plus touchantes qu'il voyoit que je pouvois desirer de vôtre amitié.

2. Nous avons reçû en Jesus-Christ avec une tres-grande joye nos saints freres Romain & Agile qui nous ont été comme une seconde lettre de vôtre part, mais une lettre qui entend & qui répond. Ils nous ont donné d'autant plus d'envie de vous voir que c'est presque vous voir, que de les voir; car ils nous ont appris plus de choses de vous que nous ne sçaurions souhaiter que vous nous en aprissiez par vos lettres; & ils l'ont fait d'une maniere dont les lettres ne sont point capables, c'est à dire avec de telles demonstrations de joye qu'il sembloit qu'on vous voyoit sur leur visage, dans leurs yeux, & dans leur cœur. Ce qu'ils ont encore au dessus des lettres, c'est qu'au lieu que les lettres n'ont point de part aux bonnes choses qu'elles portent, & qu'elles n'en profitent point, quelque utiles qu'elles puissent être à ceux qui les lisent, ces lettres vivantes nous ont representé vôtre esprit & vôtre cœur d'une maniere qui fait voir en elles d'autant plus de grace & de sainteté, qu'elles vous ont copié plus fidellement & plus parfaitement,

II. CLASSE. AN. 396.

Aussi avons-nous tâché d'en tirer le même avantage pour nous-mêmes en transcrivant, pour ainsi dire, dans nos cœurs tout ce que nous avons eu soin de nous faire dire de vous par ces deux serviteurs de Dieu.

3. Avec tout cela nous n'avons sçû les voir partir d'auprés de nous sans beaucoup de regret, quoique ce fût pour aller vers vous ; & voyez je vous prie de combien de differens mouvemens nous avons été agitez à leur depart. Nous nous trouvions d'autant plus obligez de les laisser partir qu'ils avoient plus d'ardeur de vous obeïr & de vous rejoindre : mais cette ardeur même reveilloit plus vivement l'idée qu'ils nous avoient donnée de vous, puis qu'elle nous faisoit voir combien vous leur êtes chers. Ainsi plus nous trouvions de justice dans les instances qu'ils nous faisoient de les laisser aller, plus nous y avions de peine ; & nous n'aurions pû
» nous y resoudre, sans que cette separa-
» tion ne nous desunit point, puis que nous
» sommes membres d'un même corps, que
» nous n'avons qu'un même chef, que
» nous sommes arrosez de la même grace,
» que nous mangeons le même pain, que
» nous marchons dans la même voye, &

e nous sommes domestiques de la mê- II. CLASSE.
e maison. Ce sont vos propres paro- AN. 396.
; * & je croy que vous les reconnois- * Lettre 30. nombre 2.
z ; mais elles sont à moy comme à vous,
uisque autant qu'il est certain que ce
u'elles expriment est vray, autant est-
certain qu'il nous vient de celuy qui
ant nôtre commun chef, communi-
ue sa verité à tous ceux qu'il joint en-
mble dans l'unité d'un même corps.
elles expriment quelque chose qui
ous ait été donné particulierement, je
s en aime d'autant mieux, & c'est ce
ui a fait qu'elles se sont trouvées com-
e à l'entrée de mon cœur, & qu'elles
'en ont peu laisser rien sortir sans mar-
her en tête, & sans tenir le rang qui
ur appartient d'autant mieux qu'elles
iennent de vous. Qui peut douter,
uintes ames cheries de Dieu, membres
u sacré Corps dont nous sommes, qui Rom. 12. 5.
eut douter qu'un même esprit ne nous
nime & ne nous vivifie, sinon ceux à
ui la charité qui nous unit, n'est point
onnuë ?

4. Mais je voudrois sçavoir si l'ab-
ence & l'éloignement qui nous separe
ous fait autant de peine qu'à moy. Car
'il vous en fait moins, j'avoüe que je
'aime point cette force en vous, à moins

II. CLASSE. AN. 396.

qu'elle ne vienne du peu de sujet que vous avez de desirer de me voir, au prix de celuy que j'ay de desirer de vous voir. Pour moy je ne serois point content de moy-même si je portois patiemment vôtre absence; car cela me feroit chercher avec moins d'empressement les moyens de nous voir, & je ne sçaurois appeller force ce qui produit la negligence. Mais vôtre charité verra combien je suis icy attaché par le soin de cette Eglise, lors qu'elle sçaura que le saint Evêque Valere, qui vous salüe de tout son cœur, & qui ne souhaite pas moins que moy de vous voir, comme vous apprendrez de ceux qui retournent vers vous, ne se contentant pas de m'avoir pour Prêtre, a partagé son fardeau avec moy en me faisant son Coevêque [a]. La volonté

Saint Augustin ordonné Evêque dés le vivant de son predecesseur.

a. Possidius chapitre 8. dit que saint Augustin refusoit de se laisser ordonner Evêque d'Hippone, du vivant de Valere, parce qu'il étoit persuadé que les Loix de l'Eglise ne souffroient point ces sortes d'ordinations : cependant il y consentit enfin sur ce qu'on l'assura qu'elles étoient en usage, non seulement dans l'Eglise d'Affrique, mais même dans quelques autres païs au delà de la mer, neanmoins ayant appris depuis qu'elles avoient été défenduës par le Concile de Nicée, il declare dans la lettre 213. qu'encore qu'il eût choisi Eraclius pour son successeur, il ne vouloit pas qu'on l'ordonnât de son vivant. Ce fut environ l'an 393. qu'il fut élu Evêque selon la cronologie de Prosper; & un peu devant la fête de Noël, comme on voit par la 25. Homelie des cinquante.

du Seigneur ſur cela m'a paru ſi marquée, & par l'ardeur de la charité de ce ſaint Homme, & par les ſouhaits & l'empreſſement de tout le peuple, que voyant d'ailleurs qu'il y avoit des exemples de pareille choſe, je n'ay oſé y reſiſter.

II. CLASSE. AN. 396.

Mais quoique le joug de Jeſus-Chriſt n'ait de luy-même rien que de doux, & ſon fardeau rien que de leger, ce qu'il y a encore en moy de moins fort & de moins ſouple qu'il ne faudroit, fait que cette chaîne me bleſſe, & que ce fardeau me peſe; & je le porterois bien plus aiſement & plus doucement, ſi j'avois la conſolation de vous avoir icy, vous qui vivez, à ce que j'apprens, libre & degagé de ces ſortes de ſoins. Ainſi il me ſemble que je ne dois point craindre de vous ſupplier & de vous conjurer de paſſer en Affrique. Vous trouverez que cette partie de la terre ſi fameuſe par ſa ſechereſſe eſt encore plus alterée de perſonnes qui vous reſſemblent que de la roſée du Ciel.

Matth. 11. 30.

5. Au reſte Dieu ſçait bien que ſi je ſouhaite de vous voir icy, ce n'eſt pas ſeulement pour ma ſatisfaction particuliere, ny même pour la ſeule édification de ceux qui ont ſçû par nous, ou par les

II. CLASSE. AN. 396.

bruit qui s'en est repandu, de c
maniere vous vous êtes donné à J
Christ, & ce que vous avez quitté
luy; mais c'est principalement poı
mour de ceux qui n'en ont poin
parler, ou qui ont peine à le croir
qui pourroient en étre touchez,
sçavoient avec certitude. Je sçay
que vous vous acquittez fidelleme
ce que vous avez entrepris, & que
desirez d'étre utile à vos freres pa
tre exemple; mais je voudrois qu
tre lumiere pût luire aux yeux de
qui habitent ces contrées, afin
voyant vos bonnes œuvres ils en
fiassent nôtre Pere qui est dans le
Des pescheurs pour avoir quitté
filets & leur barque à la voix du
gneur qui les appella, ont crû po
dire qu'ils avoient tout quitté. En
C'EST tout quitter que de quitter
tout ce qu'on a, tout ce qu'on
roit jamais pretendre. Mais ce
pourroit pretendre, on ne le
qu'aux yeux de Dieu, & ce qu'
on le quitte même aux yeux des
mes. Or DANS l'amour des choses
geres & superfluës, on est lié bien
étroitement par celles qu'on possed
par celles qu'on ne fait que desirer

Math. 5. 16.

Math. 4. 20.

Marc 10. 28.

d'où vient que celuy qui consulta Jesus-Christ sur ce qu'il avoit à faire pour acquerir la vie éternelle, se retira si triste, aprés que Jesus-Christ luy eut dit que s'il vouloit étre parfait, il falloit qu'il vendit tout son bien, & qu'en le distribuant aux pauvres, il s'en fit un tresor dans le Ciel, sinon de ce qu'il possedoit de grands biens comme l'Evangile remarque ? Car de vouloir bien ne se point incorporer, pour ainsi dire, ce que l'on n'a pas encore, c'est beaucoup moins que de s'arracher ce qu'on s'est déja incorporé. Dans l'un c'est comme vouloir bien nous priver des viandes qu'on nous presente ; & dans l'autre c'est nous ôter ce qui est déja passé en nôtre substance. Quelle joye est-ce donc pour ceux qui sont veritablement animez de la charité chrêtienne, de voir que les paroles de l'Evangile ayent la force de faire faire avec plaisir ce que ce jeune homme ne put entendre, de la bouche même du Seigneur, sans étre penetré de douleur & de tristesse ? *Ibid.*

II. CLASSE. AN. 396. Math. 19. 16.

6. Je ne sçaurois trouver de paroles capables d'exprimer ce que je pense & que j'ay dans le cœur sur ce sujet ; car d'entreprendre d'en parler, c'est entreprendre de loüer Jesus-Christ, c'est à dire, de

II. CLASSE. AN. 396.

faire ce qui est au dessus de la force des Anges mêmes ; & vous voyez combien c'est peu de chose que ce que je viens de vous en dire, & qui va à rendre gloire à Jesus-Christ de ce qu'il a fait en vous, plûtôt qu'à vous en loüer vous-mêmes. C'est surquoy je ne doute point qu'ayant autant de lumiere & de pieté que vous en avez, vous ne soyez en garde contre les embusches de l'ennemy ; & que vous n'ayez soin de vous tenir dans la douceur & l'humilité de cœur, qui convient à des Disciples de Jesus-Christ. Car IL VAUDROIT MIEUX garder ses biens & se tenir dans l'humilité, que de sçavoir bon gré à soy-même de les avoir abandonnez, & de s'en faire un sujet d'orgueil. Comme donc c'est à Jesus-Christ, & non pas à vous, que la gloire de ce que vous avez fait sur ce sujet est deuë ; c'est proprement cette gloire de Jesus-Christ que je voudrois exposer aux yeux des fideles de cette contrée ; afin que l'exemple du mary & de la femme aprît aux personnes de l'un & de l'autre sexe à mépriser le faste & les grandeurs du siecle, & à ne pas desesperer d'atteindre à la perfection à quoy nous sommes appellez. Et je ne sçay si vous pouvez exercer une plus grande charité

La charité veut quelquefois

envers le prochain, qu'en prenant autant de soin de faire connoître ce que vous étes, que vous en avez eu de le devenir.

II. CLASSE AN. 396.

qu'on fasse connoître le bien qu'on fait.

7. Je recommande Vetustin à vôtre bonté & à vôtre charité. Cet enfant est dans un état à faire pitié aux personnes les moins chrêtiennes; il vous dira les causes de ses mal-heurs & de son voyage: pour ce qui est de sa resolution de se donner tout à fait à Dieu, nous en jugerons plus certainement avec un peu de temps, lors qu'il sera dans un âge plus ferme, & hors des craintes où il est presentement. Je vous envoye mes trois livres *du libre arbitre*: Plût à Dieu que cette matiere y fût traitée avec une clarté & une solidité qui répondît à leur volume, & à leur longueur: mais je crains d'autant moins de vous donner tant à lire de mes ouvrages, que je suis plus persuadé de l'affection que vous avez pour moy. Ce qui m'a fait resoudre de vous les envoyer, c'est que je sçay que vous ne les trouveriez pas, au moins tous, entre les mains de mon frere Romanien, par lequel j'ay fait réponse à vôtre premiere lettre. Il emportoit à cela prés tout ce que j'ay jamais écrit, & je vous en

II. CLASSE. AN. 396.

donnois avis ; afin que si je ne pouvois pas vous envoyer tous ces livres, au moins vous sçeussiez où les trouver pour les lire.

Je croy que ce discernement & cette sagacité spirituelle que Dieu vous a donnée, vous auront fait remarquer aisément ce qu'il y a de bon & de sain dans le cœur de cet homme, & ce qu'il y a encore de malade ; & que vous aurez vû par ma premiere lettre combien il m'est étroitement uni aussi bien que son fils ; & avec combien d'affection je recommande l'un & l'autre à vôtre charité. J'espere que le Seigneur se servira de vous pour les édifier dans la Foy ; & c'est tout ce que nous avons à luy demander ; car de vôtre côté je sçay combien vous desireriez de leur être utile.

* Romain & Agile.

8. J'ay appris de nos saints freres * que vous écriviez contre les Payens : Je vous conjure, si vous m'aimez, de m'envoyer incessamment ce que vous aurez fait. Car je vous regarde comme un organe du saint Esprit, dont nous avons tout sujet d'attendre des réponses telles que nous les pouvons souhaitter contre des objections sinon fortes par elles mêmes, au moins embarrassantes

par la multitude des paroles. Je croy que vôtre sagesse a les ouvrages du tres saint Pape * Ambroise, je voudrois fort avoir ceux où il refute si au long & si solidement l'orgueil & l'ignorance de quelques-uns qui soûtiennent que Nôtre Seigneur avoit beaucoup appris dans les livres de Platon. *

II. CLASSE. AN 396.

* En ce temps là le nom de Pape se donnoit à tous les Evêques.

* Ces Livres de saint Ambroise sont perdus.

9. Nôtre saint frere Severe autrefois nôtre condisciple, & presentement Evêque de Mileve, où il étoit déja tres-connu, se joint à nous pour salüer vôtre sainteté. C'est ce que font aussi tous ceux qui vivent avec nous dans le service du Seigneur souhaitant de vous voir autant qu'ils vous aiment, & vous aimant autant que vous le meritez. Nous vous envoyons un pain, qui deviendra un pain de benediction par l'affection & la bonté avec laquelle vous l'agreerez. Que Dieu vous preserve à jamais de la corruption de ce siecle comme il vous a favorisez des plus excellens dons de sa grace, mon tres-cher Seigneur & frere, & ma tres-chere & tres-honorée sœur.

II. CLASSE. AN. 396.

* Ecrite l'an 395. C'étoit auparavant la 36. & celle qui etoit la 32. est presentement la 27.

LETTRE XXXII. *

Saint Paulin écrit à Romanien sur le bonheur de l'Eglise d'Hippone d'avoir saint Augustin pour Coadjuteur de l'Evêque. Il exhorte Licentius que saint Augustin luy avoit recommandé à mépriser toutes les pretentions qu'il pouvoit avoir dans le monde & à la Cour pour se donner tout à fait à Iesus-Christ.

PAULIN & THERESE saluënt leur tres-honorable frere, le tres-estimable Seigneur ROMANIEN.

I. NOus vous écrivons le lendemain de l'arrivée de nos freres, dans l'attente desquels vous nous aviez laissez, & qui sont enfin de retour d'Afrique. Ils ont comblé nos souhaits en nous apportant des lettres des saints personnages Aurele, Alipe, Augustin, Profuturus, & Severe * qui sont tous presentement Evêques. Nous nous hâtons donc de vous faire part de la joye que nous donne l'heureux succez d'un voyage qui nous tenoit en peine ; & les lettres si fraîches de tant d'excellens Hommes. Si de vôtre côté vous avez apris la même chose de ces saints & ve-

* C'est ce même Severe Evêque de Mileve dont S. Augus. parle dans la lettre precedente nombre 9.

erables Prelats par l'arrivée de quel- **II. CLASSE. AN. 396.**
ue autre vaisseau, toujours vous sera-
e quelque plaisir que nous vous con-
rmions ce que vous sçavez déja, &
ue nous renouvellions vôtre joye. Si
u contraire cette lettre vous en porte
es premieres nouvelles, rejoüissez-vous
vec nous de ce que Jesus-Christ a per-
nis que nous ayons assez d'amis en vô-
re païs pour étre avertis les premiers,
u tout au moins des premiers, de ce
ue la providence de celuy qui est, com- *6. Psal. 67. 36.*
ne dit l'Ecriture, toujours admirable
n ses Saints, y fait pour sa gloire & pour
e bien de son Eglise.

2. Et ce n'est pas seulement de ce *Quelle opinion S. Paulin avoit de S. Augustin.*
u'Augustin a été élevé à l'Episcopat
u'il y a lieu de se rejoüir; mais de ce
ue par un effet de la bonté de Dieu sur
es Eglises d'Affrique, elles sont assez
ieureuses pour recevoir les paroles de
vie de la bouche de ce grand Homme,
lont l'élevation nouvelle & singuliere
n'est qu'une multiplication & une effu-
sion plus abondante des graces & des
bienfaits du Seigneur; puis que ce n'est
pas pour succeder à l'Evêque, mais pour
luy aider, qu'Augustin a été consacré;
& que sans que l'Eglise d'Hippone ait
perdu Valere, elle a Augustin pour Coe-

II. CLASSE. AN. 396. vêque. C'est ainsi que Dieu a recompensé la pureté & la simplicité de cœur de ce saint Vieillard, qui par l'éloignement qu'il a toujours eu de tout esprit d'envie, & de jalousie, a merité d'avoir pour Collegue celuy qu'il souhaitoit si fort d'avoir pour successeur. L'auroit-on peu croire si on ne l'avoit vû; & ne peut-on pas dire de cette œuvre du Tout-puissant, cela paroît impossible aux hommes, mais tout est possible à Dieu? (Luc. 18. 27.) Rejoüissons-nous donc dans celuy qui fait seul des choses grandes & admirables, (Ps. 71. 18.) & qui fait que plusieurs sont comme un seul dans la même maison; (Psal. 67. 7.) de ce qu'il a visité son peuple par une effusion de sa misericorde sur luy; (Luc. 1. 68. & 69.) de ce qu'il a élevé une forteresse dans la maison de David son serviteur; de ce qu'il a envoyé du renfort à son Eglise par ses troupes d'elite pour briser les cornes des pecheurs, (Ps. 74. 11.) comme dit le Prophete, c'est à dire pour terrasser les Manicheens & les Donatistes.

3. Plaise à Dieu que cette voix du Seigneur qui retentit presentement par la bouche d'Augustin, comme par une trompette celeste, frappe les oreilles de nôtre cher fils Licentius, & qu'il l'entende de cette oreille interieure par la- (Math. 13.)

lle Jesus-Christ entre dans le cœur, d'où l'ennemy n'enleve point la se-nce de la parole ! O s'il le pouvoit endrer en Jesus-Christ, & en faire s la pieté un digne fils d'Augustin nme il en a fait dans les belles lettres digne fils de Romanien ! ce seroit s que Licentius se voyant exaucé du s-haut se trouveroit veritablement verain Pontife de Jesus-Christ *. us voyons par ce qu'Augustin nous crit la peine où il est sur son sujet ; & s esperons de la toute puissance de ce in Sauveur, que les souhaits si purs Augustin forme pour Licentius, l'em-teront sur les souhaits de chair & de g que Licentius forme pour luy-mê-. Croyez moy, il se trouvera vaincu gré luy par la foy de son saint maître, l ne sera pas assez mal-heureux pour neurer victorieux dans un combat il ne sçauroit vaincre sans se perdre. ır ne nous presenter pas devant vous mains vuides, nous vous envoyons q pains que vous regarderez comme pains de munition de la milice de ıs-Christ, sous les étendars de qui ıs combattons tous les jours selon loix de la temperance & de la so-té. Ils sont pour vous & pour nôtre

II. CLASSE. AN. 396.

Luc. 8. 12.

* Cecy a rapport à un songe de Licentius, comme il paroît vers la fin du nombre 4.

II. CLASSE. AN. 396. fils Licentius : car nous ne pouvons pas l'exclure de ces symboles de benediction, luy que nous desirons si fort de nous voir uny dans la communion des mêmes graces qu'il plaît à Dieu de nous faire. Il faut même que nous luy disions quelque chose, de peur qu'il refusât de prendre pour luy ce que nous vous avons dit de luy, quoique ce qu'on adresse à Mition * soit dit aussi pour Æschine. Mais n'empruntons rien des étrangers, puisque sans puiser ailleurs que dans nos saintes lettres, il n'y a rien que nous ne puissions exprimer ; & qu'il n'est pas d'une teste saine de prendre des autres dequoy parler. Or nous pouvons dire par la misericorde de Dieu, que nous avons la teste saine ; puisque nous sommes d'un corps, dont Jesus-Christ est la teste. (Eph. 4. 15.)

* Interlocuteurs de Terence.

Que Dieu vous conserve longues années, & que nous ayons la joye de vous voir toujours heureux en Jesus-Christ, avec toute vôtre maison, nôtre tres-honorable & tres-desirable Seigneur & frere. Voici donc pour Licentius.

Prov. 1. 8. 4. Prestez l'oreille, mon fils, à la voix de vôtre Pere, & soumettez-vous à ses loix ; je veux dire, à la foy d'Augustin, & ne rejetez point les conseils de vôtre

mere, c'est à dire, les conseils du même II. CLASSE.
Augustin, qui vous ayant porté dans son AN. 396.
sein dés vôtre enfance, a pour vous une tendresse de mere, & qui aprés vous avoir nourri du laict des connoissances humaines, vous presente maintenant ses mammelles spirituelles, pour vous faire croître dans le Seigneur. Car encore qu'à vous regarder selon l'âge & le cours de la vie naturelle, vous soyez bien-tôt un homme fait, il voit que vous n'étes encore qu'un enfant au berceau de la vie spirituelle, & qu'à peine étes-vous capable de commencer à marcher dans la voye de Jesus-Christ, en effet, c'est tout ce que vous pourriez faire avec le secours de ce grand Homme, qui comme une mere & une nourrice pleine de tendresse, vous tend la main pour vous soûtenir & vous aider à marcher. Si vous voulez bien l'écouter & le suivre, vous mettrez par là une couronne de grace Prov. 4. 9.
sur vôtre tête, pour parler encore avec Salomon, & vous serez alors veritablement *Consul* & *Pontife*, non selon les illusions d'un songe trompeur, mais par l'operation de la verité qui est Jesus-Christ, dont la force toute-puissante accomplira en vous par des effets reéls le presage de ce songe. Car vous serez

II. CLASSE. AN. 396.

veritablement & *Consul* & *Pontife*, mon cher Licentius, si vous instruisant des divines leçons des Prophetes & des Apôtres, vous vous mettez en état d'être à Augustin ce qu'étoit Elisée au Prophete Elie, & Timothée à saint Paul. Ce sera en vous attachant ainsi inseparablement à ce grand Homme, que vous meriterez par la sainteté & la pureté de vôtre cœur, d'être élevé à l'honneur du Sacerdoce, qui est comme une espece de Consulat spirituel, & de dispenser au peuple la doctrine du salut.

5. Mais c'est assez d'exhortations & de remontrances : car ayant été dés vôtre enfance embrasé de l'amour de la sagesse, de la verité, & du souverain bien; comme vous l'avez été par les soins du grand Augustin, il ne faut pas employer beaucoup de travail & de paroles, pour vous persuader de venir à Jesus-Christ, qui seul est cette sagesse & cette verité que vous aimez.

Que si Augustin n'avoit pas été capable d'obtenir de vous ce qu'il n'a souhaité que pour vous-même, que pourroit-on attendre de moy, qui suis si fort au dessous de luy ; & qui manque de tous les talens dont cette grande ame est ornée ?

Mais comme la confiance que j'ay dans la vertu de ses paroles, & dans la bonté de vôtre naturel, me fait croire qu'il y a beaucoup moins à faire en vous qu'il n'y a déja de fait, j'ose joindre mes paroles aux siennes ; & j'en espere ce double avantage que je m'égaleray en quelque sorte à Augustin, au moins en ce qui regarde le soin de vôtre salut, & que je m'associeray à tous ceux qui aiment vôtre bien. Si ce n'est pas par quelque chose d'effectif, (car c'est là le partage d'Augustin, & c'est à luy que la gloire de vous conduire à la perfection est reservée,) ce sera au moins par quelques marques de mes bonnes intentions.

Comme je crains, Mon cher fils, d'avoir blessé vos oreilles par la rudesse de mes paroles, qui n'ont point d'autre arrangement que celuy que le hazard leur donne, & que l'ennuy que je vous ay causé ne passe de vos oreilles jusques dans vôtre cœur : je me suis souvenu de la lettre en vers * que vous avez écrite à Augustin, & qui m'a fait voir que vous aimiez la musique des vers, dont j'ay été touché aussi bien que vous, lorsque j'étois à vôtre âge ; & ce souvenir m'a fait aviser de mettre aussi la poësie en

* Dans la lettre 26.

II. CLASSE. AN. 396. usage, pour adoucir ce que je pourrois avoir aigri ; & pour vous exciter par l'harmonie des vers, à vous donner à celuy qui est l'auteur & la source de toute harmonie & de toute proportion. Je vous prie de les écouter favorablement, & de ne pas mepriser des paroles qui n'ont que le desir de vôtre salut pour principe. Car quelques meprisables qu'elles puissent étre par elles-mêmes, vous y trouverez une affection & une sollicitude paternelle, qui vous les doit faire agréer. Mais par dessus cela, vous y trouverez le nom de Jesus-Christ : ce nom qui est au dessus de tout nom, & qui merite tant de respect, que rien de ce qui le porte ne sçauroit étre meprisé de ceux qui croyent.

Phil. 2. 9.

Ne differe donc plus, songe au temps que tu pers,
Et du siecle à la fin romps les indignes fers.
Sous le joug du Seigneur, il faut baisser la teste ;
Cet éclat des grandeurs qui te charme & t'arreste
Peut surprendre les cœurs aux chimeres livrez,
Et n'a qu'un faux brillant pour les yeux épurez.
Rome qui des plus Sains peut amollir les forces,
Pour te faire perir étalle ses amorces :
Mais si tu veux surgir heureusement au port,
Que dans toute ta course Augustin soit ton nort ;
Ne le perds point de veuë, & quelque soit l'orage,
Donne la voile au vent sans craindre le naufrage.
Sur tout, mon fils, sur tout daigne icy m'écouter,

Je ne puis trop le dire, & trop le repeter ;
Fuy les pieges tendus dans le metier des armes.
La gloire des Heros paroît pleine de charmes,
Mais que ses faux brillans qui seduisent tes yeux
Vendent cher leur éclat aux cœurs ambitieux !
Un éternel ennuy sans cesse les devore,
Ce fragile bonheur que leur orgueil adore
Ne les fait arriver au faiste des grandeurs,
Que pour les abîmer dans le fonds des malheurs.
Tu repais ton esprit d'une vaine esperance ;
Mais lors que chargé d'ans, pour toute recompense
De tes exploits guerriers, de tes rudes travaux,
Tu n'auras recueilli qu'un long tissu de maux,
On te verra déchu de l'espoir qui t'entraisne,
Par de foibles efforts vouloir rompre ta chaisne,
Et du grand Augustin rappelant les avis,
Desirer, mais trop tard, de les avoir suivis.
Ainsi, capable encor de conseils salutaires,
Ecoute deux viellards qui te servent de peres.
Sous les loix de Jesus viens enfin te ranger.
Mon joug est doux, dit-il, & mon fardeau leger.
Embrasse ce fardeau, courbe à ce joug ta teste ;
Souffre qu'un heureux frein ta folle course arreste,
Pendant que tu n'as point l'engagement si doux,
A la foible nature, ou de pere ou d'époux ;
Pendant que les grandeurs non encor possedées,
N'ont pas entierement corrompu tes idées.
Ce joug si doux de Christ brise tous nos liens :
Qui s'abbaisse à ses pieds, voit tout dessous les siens ;
Qui ne suit que Jesus, qui sur luy seul se fonde,
Est maître de soy-même, & des maîtres du monde.
Tu ne seras esclave en ne servant que luy,
Ny de tes passions, ny de celles d'autruy.
Tu vois cet orgueilleux, que sa grandeur enyvre,

II. CLASSE.
AN. 396.

II. CLASSE. AN. 396.

Que ces esprits rampans se font honneur de suivre
Sur ce char de triomphe, en idole paré,
Et d'un peuple grossier sottement admiré.
Son éclat, ses grandeurs, & son pouvoir supréme
Ne rendent pas son cœur plus maître de luy méme:
Des hommes dependant en tout temps, en tout lieu,
Il ne sçait s'affranchir que de la Loy de Dieu.
Cette esclave achetée, & qui luy paroît belle
Luy fait porter ses fers, & le tient en tutelle,
Et toujours maîtrisé d'amis, vallets, parens,
Il gage ses bourreaux, & paye ses tyrans.
Rome de tant de gens si follement aimée,
A quel prix leur mets-tu ton vent, & ta fumée?
Que n'ont point à souffrir tous ces ambitieux,
Combien d'indignes soins, de projets odieux,
Dans Rome aux grands emplois leur ouvrent le passage?
Tu le sçais, courtisan, dont le lasche courage
Cent fois parmy les grands vit ses soins confondus,
Et d'un infame eunuque éprouva les rebuts!
Mais les honneurs aquis par cette servitude
Valent-ils tant de maux, & tant d'inquietudes?
Mettent-ils au dessus du commun des mortels,
Ceux que le demon voit au pied de ses autels,
Offrir à du metail & culte & sacrifice,
Et reverer des dieux forgez par l'avarice?
Cependant, ô mon fils, plus miserable encor,
Tu fais tes dieux de ceux qui n'ont de dieu que l'or!
Et c'est pour les servir que tu restes dans Rome!
Tu preferes leur joug, au joug du fils de l'homme.
A ces adorateurs d'un insensible bois
Tu rens ce qui n'est dû qu'à ce maître des Rois:
Et negligeant son sang, son amour, & sa grace,
Tu leur offre tes vœux, tu les mets à sa place,

Qui

te cherit pas, ô mon frere Augustin, II. CLASSE.
: pareils Dieux depandre son destin; A N. 396.
1 aveugle erreur reçoive pour salaire
donner de Christ l'exemple salutaire.
: pas un Oracle emané de sa voix,
l ne peu servir deux maîtres à la fois? Math. 6. 24.
qu une foy seule, un seul Christ, un seul pere,
à ce seul bût que tend chaque mystere. Eph. 4. 4.
& même esprit d it nous animer tous, 1. Cor. 12. 13.
on unité l'unique Dieu jaloux
s cœurs des mortels veut regner sans partage,
te quiconque à tout autre s'engage.
nc de ton erreur & ne presume plus
voir allier le monde avec Jesus,
Empires se font une éternelle guerre,
indrois plûtost le Ciel avec la terre.
toy tout entier à cet unique Roy,
qu'étant à luy que tu seras à toy,
s ces faux plaisirs que le monde t'étalle,
ne ton esprit vers sa terre natale.
gloire des Saints fasse tous tes desirs,
re desormais qu'aux celestes plaisirs,
e dans la chair par le peché plongée
t, si tu le veux, s'en verra degagée.
ux plaisirs de sens n'aspire desormais
osseder un bien qui ne finit jamais.
e que m'inspire un amour pur & tendre:
! t'exaucera, si tu daignes m'entendre:
ant Augustin s'exprime par ma voix;
rouves en moy deux peres à la fois.
rme l'oreille à la voix qui t'appelle,
ux en souffriront une douleur mortelle:
s saintes leçons trouvent place en ton cœur,
ux d'un si grand bien beniront le Seigneur.

II. CLASSE. AN. 396.

Tous deux de leurs avis ont aidé ta jeunesse;
Des deux en méme temps consolé la vielleſſe.
L'un & l'autre pour toy forment les mémes vœux;
Par ta docilité rends l'un & l'autre heureux.
D'Auguſtin pour ton bien je partage le zelle;
Par là j'oſe avec luy me mettre en paralelle.
Auprés de deux Torrens qui verſent dans ton cœur
D'un celeſte Nectar la divine liqueur,
Je ne ſuis qu'un ruiſſeau dont l'indigente ſource
Peut à peine fournir dequoy marquer ſa courſe.
L'un eſt Alipe, & l'autre eſt le grand Auguſtin,
Tous deux unis à toy par un heureux deſtin.
Si le ſang du premier t'a donné la naiſſance,
Les travaux du ſecond ont formé ton enfance.
L'un & l'autre te porte, & tu tardes encor
A prendre vers le Ciel un genereux eſſor.
Pour Dieu ton cœur eſt fait, il a beau ſe défendre,
A ſes loix toſt ou tard on le verra ſe rendre.
Il aſpire à l'hymen, aux honneurs, aux plaiſirs,
Juſqu'icy ces faux biens ont reglé tes deſirs:
Mais du divin Jeſus la grace triomphante
En deprendra bien-toſt ton ame languiſſante.
De deux juſtes bien-toſt les ſoupirs & les vœux
De pecheur te rendront & juſte & ſaint comme eux.
La tendreſſe du ſang & l'amitié ſincere
Se marquent à l'envy dans la voix ſalutaire,
Dont ces oingts du Seigneur, d'un ſaint zele emportez
T'invitent à l'amour des celeſtes beautez.
Reviens donc à la fin où cette voix t'appelle:
Le Ciel eſt proprement ta maiſon paternelle,
A ce riche heritage il eſt temps de ſonger;
La terre n'eſt pour toy qu'un païs étranger.
Tu vois que tous les tiens ſont dans l'heureuſe voye

II. CLASSE. AN. 396.

Qui conduit au sejour de l'immortelle joye.
Marche donc sur leurs pas, & né pour les vrays biens
Fuy les biens étrangers & recherche les tiens.
Si tu ne les connois, si ton cœur ne les aime;
On te verra toujours banny loin de toy même,
Ne faire que courir de desirs en desirs,
Sans jamais arriver aux solides plaisirs;
Finissons: c'est assez faire parler ma lyre.
Reçois, mon fils, reçois ce que vient de te dire,
Celuy qui ne desire & ne craint rien pour toy
Qu'il ne craigne luy-même ou ne veuille pour soy.
Ou ces vers de Jesus t'ouvriront l'heritage,
Ou ces vers contre toy porteront témoignage.
Qu'il plaise à la bonté de ce Divin Sauveur,
D'accorder ton retour aux soûpirs de mon cœur.
Qu'à ses divines loix il te rende fidelle
Pour t'ouvrir le chemin de la gloire éternelle.
Enfin puisse-tu vivre heureux dés ces bas lieux,
En vivant pour le Dieu de la terre & des Cieux.
Par là ton cœur vivra dans une paix profonde,
Au lieu que l'on est mort quand on vit pour le monde.
Entre ces deux états, il n'est point de milieu:
Et l'homme n'est vivant qu'autant qu'il vit pour Dieu.

LETTRE XXXIII.*

Saint Augustin ayant appris que Proculeien Evêque Donatiste à Hippone souhaitoit de s'éclaircir avec luy par une conference, la luy offre pour tâcher de convenir & de faire cesser le schisme.

* Ecrite l'an 396. un peu aprés que S. Augustin fût fait Evêque. C'étoit auparavant la 147. & celle qui étoit la 33. est presentement la 30.

II. CLASSE. AN. 396.

AUGUSTIN salüe son tres-cher & tres-honorable Seigneur PROCULEIEN.

I. JE croy que les vains discours de ceux qui pourroient trouver à redire au titre de ma lettre, ne meritent pas que je m'arrête beaucoup à vous en rendre raison. Car encore que quelques-uns puissent être en doute lequel de nous deux est dans l'erreur jusqu'à ce que nôtre differend soit pleinement éclaircy ; dés-là que nous travaillons reciproquement à nous detromper l'un l'autre, nous nous rendons service l'un à l'autre, si c'est avec une intention droite que nous cherchions à faire cesser le mal-heureux schisme qui nous divise. Or que ce soit là ce que je cherche sincerement, & avec ce tremblement & cette attention sur la pureté de mes intentions que doit inspirer l'humilité chrêtienne ; celuy qui voit le fonds des cœurs le sçait, s'il y a des hommes qui l'ignorent. Du reste vous n'aurez pas de peine à comprendre ce que je puis honorer en vous. Ce n'est pas à la verité l'égarement & le schisme, puisque je voudrois en pouvoir retirer tous ceux qui y sont engagez : c'est vous-même que j'honore, oüy, je vous honore, je le

declare ſans heſiter ; & ce n'eſt pas ſeulement à raiſon de la dignité de la nature humaine qui nous eſt commune, & qui nous unit dans une même ſocieté ; mais encore à cauſe de certaines marques d'un eſprit pacifique qui reluiſent particulierement en vous ; & qui font que je ne deſeſpere pas que vous ne ſoyez capable d'embraſſer la verité lors qu'elle vous ſera connuë. Quant à l'amour que je vous porte, il va auſſi loin que me l'ordonne celuy qui nous a aimez jusqu'à l'ignominie de la Croix. II. CLASSE. AN. 396.

2. Que ſi j'ay demeuré juſqu'icy ſans vous rien dire, c'eſt que je ne croyois pas que vous fuſſiez dans les ſentimens où mon frere Evode [a], que je ne ſçau- a

a. EVODE étoit de Tagaſte auſſi-bien que ſaint Auguſtin, & attaché à luy par une amitié fort étroite & fort ancienne. Il commençoit de s'avancer dans le monde, & étoit déja un de ces Officiers, qu'on appelloit agens des affaires de l'Empereur, lors qu'ayant été touché de Dieu, il quitta tout pour le ſervir, & fut baptiſé avant ſaint Auguſtin même, comme ce Saint le rapporte au 9. Livre de ſes Confeſſions chapitre 8. il étoit paſſé en Italie avec ſaint Auguſtin, & il ſe trouva à la mort de Sainte Monique à Oſtie : il repaſſa enſuite en Affrique avec ſon ami, & ſe retira avec luy dans le monaſtere d'Hippone, d'où il fut tiré, pour être fait Evêque d'Uzale : à la place de ce Saturnin, dont il eſt parlé dans la lettre 22. nombre 9. Il étoit au Concile de Carthage de l'an 401. & par celuy de l'an 404. il fut deputé à la Cour avec l'Evêque Theaſius contre les Donatiſtes, avec plein pouvoir de traiter au nom de toute l'Egliſe d'Affrique : l'inſtruction qu'on leur don-

II. CLASSE. AN. 396. rois ne pas croire, m'est venu dire avec la plus grande joye du monde que vous étiez. Car s'étant trouvé avec vous par rencontre dans une maison où l'on est venu à parler de ce qui fait l'objet de nos esperances, c'est à dire, de l'heritage de Jesus-Christ; il m'a rapporté que vous aviez dit que vous seriez bien aise de conferer avec nous en presence de quelques gens de bien. Je ne sçaurois vous dire la joye que j'ay de ce que vous avez bien voulu me faire cette proposition, & je ne puis negliger de profiter de ce que vous m'offrez avec tant de bonté, & d'employer tout ce qu'il plaira à Dieu de me donner de force & de lumiere pour examiner avec vous ce qui a pû

na, se voit dans le Code Affriquain. La derniere chose qu'on sçait de luy, est que sur quelque trouble qui s'étoit élevé dans le monastere d'Adrumet vers l'an 427. à l'occasion de la lettre de nôtre Saint, au Prêtre Sixte depuis Pape, touchant la grace & le libre arbitre, l'Abbé Valentin proposa d'écrire à Evode, comme à celuy qui pouvoit éclaircir toutes ces difficultez. Le Pere Sirmond tres-sçavant Jesuite nous a donné dans son Histoire des Predestinations le commencement de la reponse d'Evode, qu'il avoit trouvé dans un manuscrit de S. Maximin de Treves. Nous avons dans le 6. tome de saint Augustin un écrit *de fide contra Manichaeos*, qu'on croit être d'Evode, & l'on voit aussi dans l'Appendix du 10. tome deux Livres qu'un Ecclesiastique adresse au même Evode, sur les miracles faits à Uzale, par les reliques de saint Estienne. On trouvera icy plusieurs lettres de luy à saint Augustin, & plusieurs de saint Augustin à luy.

faire naître, & ce qui peut entretenir une si funeste & si deplorable division dans l'Eglise, à qui Jesus-Christ a dit en la quittant, *je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix.* II. CLASSE. AN. 395. Joan. 14. 27.

3. J'ay sçû que vous vous étiez plaint que le même Evode vous avoit répondu quelque chose de dur & d'injurieux. Mais je vous prie de ne prendre point comme une injure ce qui luy a pû échapper de moins mesuré. Car je le connois, & je sçay que ce n'est point par hauteur qu'il vous a parlé de la sorte. Si dans la chaleur d'une dispute où il s'agissoit de soutenir sa foy, l'amour qu'il a pour l'Eglise luy a fait dire quelque chose qui vous ait fait de la peine, ce n'a pas été par aucun dessein de vous insulter, mais par le zele de sa cause, & parce qu'il a cru devoir faire le personnage d'un homme qui confere & qui dispute, & non pas celuy d'un complaisant & d'un flatteur. Car ce seroit debiter cette huile que le Prophete craignoit qu'on ne repandit sur sa tête, quand il disoit, *que le juste me reprenne & me corrige avec charité, mais que le pecheur ne repande jamais son huile sur ma tête,* aimant mieux être redressé par la severité charitable du juste, que trompé par les douceurs Ps. 140. 5.

II. CLASSE. AN. 396. de la complaisance & de la flatterie. C'est ce qui a fait dire à un autre Prophete *ceux qui vous disent que vous êtes heureux vous jettent dans l'erreur.* Et de là vient qu'on dit d'ordinaire de ceux que les fausses complaisances rendent arrogans & pleins d'eux-mêmes que *leur tête s'enfle* à force d'être arrosée de cette huîle des pecheurs ; c'est à dire à force qu'ils ont été flattez par de fausses loüanges, au lieu d'avoir été redressez par la severité charitable de la verité.

Isay. 3. 12.

Ce n'est pas que je veüille dire que mon frere Evode soit à vôtre égard ce juste, dont parle le Prophete, & qu'il vous ait redressé : je serois fâché que vous prissiez ainsi ce que je viens de vous dire, & je craindrois que quelque soin que j'aye d'éviter tout ce qui pouvoit vous blesser, vous ne creussiez que je voulusse moy-même vous faire injure. Ce juste qui nous redresse, n'est autre que celuy qui a dit *je suis la verité.* Ainsi QUAND il sort de la bouche de qui que ce puisse être quelque chose de vray qui nous redresse, il ne faut pas que ce qu'il y peut avoir de rude nous empêche d'en profiter ; & alors ce qui nous redresse, n'est pas celuy qui l'aura dit, & qui est peut-être un pecheur ; mais la verité même, c'est à dire, Jesus-Christ,

Joan. 14. 6.

qui eſt ce juſte dont parle le Prophete, & dont la ſeverité charitable ne permet pas que l'huîle des pecheurs, c'eſt à dire le parfum, doux à la verité, mais pernicieux de la flatterie ſe repande ſur nôtre tête. Du reſte quand il ſeroit arrivé à Evode de parler avec un peu trop de chaleur en ſoutenant ſa communion, vous le devez pardonner à ſon âge, & à ce qu'il a cru devoir à la cauſe qu'il défendoit.

II. CLASSE. AN. 396. Pſ. 140. 5.

4. Je vous conjure donc que cela ne vous faſſe pas oublier que vous avez promis que nous traiterions, & que nous examinerions paiſiblement une queſtion ſi importante, & où il y va du ſalut de tout le monde. Cela ſe fera en preſence de qui vous voudrez: mais il faut qu'on écrive tout ce que nous dirons, afin que nous ne parlions pas en l'air. Par là nous éviterons le trouble & le deſordre dans nôtre conference; & s'il nous arrivoit de ne nous pas ſouvenir de ce que nous aurions dit, il n'y aura qu'à lire pour le retrouver. Si vous voulez même, nous commencerons par conferer en particulier par lettres, ou de vive voix, & avec les livres ſur la table, & en quel lieu il vous plaira. Car peut-être qu'entre ceux que nous pourrions prendre pour

II. CLASSE. AN. 396.

témoins de nôtre conference il se trouveroit de ces esprits ardens, qui au lieu d'avoir attention à ce que nous y traiterions pour nôtre salut, ne songeroient qu'au plaisir de nous voir aux mains. Cela n'empêchera pas que nous ne fassions ensuite connoître au peuple le resultat de nos conferences : ou si vous aimez mieux que nous conferions par écrit ; nous pourrons lire nos lettres au peuple de part & d'autre, afin de parvenir à cette union tant desirée, qui ne fera plus qu'un même peuple de nous tous. Enfin vous n'avez qu'à ordonner, de quelque maniere que vous puissiez souhaiter que soit la conference, je l'accepte. Je me fais fort pour mon tres-saint & tres-venerable Pere Valere qui est presentement absent ; & je repons sans hesiter qu'il agréera avec la plus grande joye du monde tout ce que nous arrêterons. Car je sçay à quel point il aime la paix, & combien il est éloigné de tout ce qui tient de la fausse gloire.

5. Qu'avons-nous à faire des vieilles querelles de ceux qui ne sont plus ! Les playes que l'animosité de quelques gens possedez de l'esprit d'orgueil a faites à quelques-uns de nos membres, & dont la pourriture est enfin arrivée jus-

qu'au point d'ôter le ſentiment qui fait qu'on a recours au medecin, n'ont-elles pas aſſez duré ? II. CLASSE. AN. 396.

Vous voyez combien les maiſons & les familles ſont honteuſement & miſerablement divisées : le mary & la femme n'ont qu'un même lict, & ils ont different autel ; ils jurent par Jeſus-Chriſt qu'ils vivront d'accord l'un avec l'autre, & ils ne ſont pas d'accord ſur Jeſus-Chriſt : les enfans dorment ſous même toit avec leurs Peres, & ils prient en differentes Egliſes ; ils ſont en diſpute ſur l'heritage de Jeſus-Chriſt avec ceux dont ils eſperent l'heritage. Les maîtres & les eſclaves ſont partagez ſur leur commun maître qui s'eſt revétu de la forme de ſerviteur, pour étre, par la ſervitude où il s'eſt reduit, le liberateur des uns & des autres. Ceux de vôtre côté nous rendent honneur, ceux du nôtre vous en rendent. Et comme les vôtres nous conjurent par nôtre couronne [a] quand ils ont quelque choſe à nous demander ; les nôtres en uſent de mê- Phil. 2. 7.

a. Le mot de *couronne* eſt pris icy pour dignité ; & il paroît par cet endroit, que comme les Donatiſtes reſpectoient les Evêques Catholiques, les Catholiques reſpectoient auſſi les Evêques Donatiſtes ; & qu'encore qu'une dignité uſurpée, & qui ne ſervoit qu'à entretenir le ſchiſme, fût une choſe bien peu reſpectable, on

II. CLASSE. AN. 396.

me envers vous : nous laissons faire tout le monde de part & d'autre, & ne voulons blesser personne. Que nous a fait le seul Jesus-Christ dont nôtre desunion divise les membres ?

Evêques juges des affaires temporelles.

Les hommes nous traitent de saints & de serviteurs de Dieu, lors qu'ils ont recours à nous pour faire juger leurs affaires temporelles, qui se traitent tous les jours devant nous. Ne songerons-nous jamais à traiter entre nous l'affaire de nôtre salut & du leur ? jusques à quand serons-nous si honteusement & si mal-heureusement divisez, non sur des choses pour lesquelles on nous fait tous les jours des salutations si profondes, c'est à dire sur de l'or ou de l'argent, des bestiaux ou des fonds de terre, mais sur Jesus-Christ même nôtre maître & nôtre chef ? ne songeons-nous point que quelque profondement que s'abaissent devant nous ceux qui demandent que nous les mettions d'accord sur la terre, ce divin chef, en qui nous ne sommes point d'accord ; s'est encore

laissoit faire tout le monde. Les Evêques, Donatistes étoient même bien plus jaloux que les autres de ces sortes d'honneurs : & ils alloient jusques à souffrir qu'on l'on jurât par eux, se mettant ainsi en quelque sorte à la place de Dieu, comme Optat Evêque de Mileve le leur reproche dans son 2. Livre contre Parmenien.

baissé plus profondement, puis qu'il ſt deſcendu du haut du Ciel juſques ur la croix? II. CLASSE. AN. 396. Phil. 2. 8.

6. Je vous conjure donc par cette louceur & cette bonté qui paroît en ous, & qui en fait dire tant de bien, le faire voir en cette rencontre que ce l'eſt pas un faux ſemblant & un perſonage que vous ayez affecté pour arriver des honneurs qui paſſent. Laiſſez-vous oucher au mal-heur de nôtre ſeparaion, & reſolvez-vous enfin de traiter affaire à fonds dans un eſprit de paix, lemandant avec nous à Dieu ſon ſecours z ſes lumieres, de peur que cette mêne credulité des peuples qui ſe laiſſent niſerablement entraîner par le reſpect u'ils ont pour nos dignitez, ne nous ccable un jour au jugement de Dieu. C'eſt ce que nous ne ſçaurions éviter, à noins qu'une charité non feinte ne nous amene, & ne nous les faſſe ramener vec nous de la diviſion & de l'erreur, pour marcher tous enſemble dans les voyes de la verité & de la paix. Je ſouhaite, mon tres-cher & tres-honoré Seigneur, que vous ſoyez veritablement heureux aux yeux de Dieu.

II. CLASSE.
AN. 396.

* Ecrite peu de temps aprés la precedente.
C'étoit auparavant la 168. & celle qui étoit la 34. est presentement la 31.

LETTRE XXXIV. *

Un jeune homme qui avoit accoûtumé de battre sa Mere, & qui en étoit même venu jusqu'à la menacer de la tuer, passa dans le parti des Donatistes qui le rebaptiserent. Saint Augustin demande à Eusebe si cela s'est fait par l'ordre de ce même Proculeien Evêque Donatiste à Hippone à qui la lettre precedente est addressée, comme Victor Prêtre Donatiste l'avoit fait mettre dans les registres publics, & declare qu'il est tout prêt, si Proculeien y consent, de conferer amiablement avec luy sur les raisons pretenduës de leur separation.

AUGUSTIN à son tres-cher & tres-honoré frere, le tres-excellent Seigneur EUSEBE, salut.

1. DIEU qui voit ce qu'il y a de plus caché dans le cœur des hommes sçait qu'autant que j'aime & que je desire la paix entre les Chrêtiens, autant suis-je touché des entreprises impies & sacrileges de ceux qui continuent si indignement de la troubler. Il sçait que dans cette douleur même que j'en ay il n'y a rien que de pacifique; & que

ce que je cherche n'est pas que personne ne soit forcé à se ranger malgré luy à la communion de l'Eglise Catholique, mais qu'on fasse clairement connoître la verité à tous ceux qui sont dans l'erreur; & que Dieu se servant de nôtre ministere elle paroisse telle qu'elle est, aprés quoy elle se fera assez rechercher & embrasser elle-même.

II. CLASSE. AN. 396.

Zele de S. Augustin pacifique.

2. Or quoyqu'on voye tous les jours de funestes effets de la mal-heureuse division qui partage les Chrêtiens, il y a long-temps qu'on n'a rien vû de si execrable que ce qui vient d'arriver. Un jeune homme emporté jusqu'à battre sa mere, & que le respect même des saints jours [a] où les loix épargnent les plus infames scelerats, & suspendent leur supplice, ne pouvoit obliger d'épargner les flancs qui l'ont porté, ayant été repris de son crime par son Evêque, menace cette pauvre mere de se jetter parmy les

a. Saint Augustin veut marquer par là le temps de la passion, ou peut-être du Carême entier, durant lequel on cessoit toutes les poursuites criminelles, comme on voit par la Loy de Gratian, *cod.l.3.tit.12. de feriis*, ce que l'Empereur Arcade ordonne même à l'égard des causes Civiles pendant la quinzaine de Pâques. Et saint Leon au 2. Sermon du Carême dit, qu'à l'imitation de ce que fait l'Eglise en ce même temps à l'égard des pecheurs, les Empereurs Chrêtiens delivroient aussi des criminels. Voyez le sçavant M. Menage *de amoenit. juris*, chapitre 26.

II. CLASSE. AN. 396. Donatistes, & de pousser sa fureur jusqu'à luy ôter la vie. En effet il se jetta parmy ces heretiques, & ce furieux alteré du sang de sa propre mere y est reçû : on l'habille de blanc[a]; on le place au dedans du balustre sur un lieu élevé pour le montrer à toute l'assemblée; & pendant que tout le monde gemit du crime de ce matricide, on l'expose en veüe comme un homme renouvellé : une telle action pourroit-elle étre approuvée par un homme de vôtre poids?

5. Je connois trop vôtre sagesse pour le croire. Quoy un enfant est denaturé jusqu'au point de frapper & d'outrager celle qui l'a nourri & engendré corporellement : l'Eglise sa Mere spirituelle veut l'en empécher, & il la frappe & l'outrage elle-méme dans les Sacremens par lesquels elle l'a engendré & nourri spirituellement? Ne vous semble-t'il pas entendre ce parricide qui dit dans le transport de sa fureur, comment me vengeray-je de l'Eglise qui veut m'empécher

a. La coutume étoit de revêtir les nouveaux baptisés d'une Robe blanche pour representer l'innocence dont ils étoient revêtus par le baptême. C'est la nuit d'entre le Samedy saint & le jour de Pâques qu'on donnoit le baptême solemnellement; & les Neophites ne quittoient cet habit blanc qu'au bout de 8. jours : de là est venu le nom du Samedy & Dimanche *in albis*.

pécher de battre ma mere ? Le voicy : " II. CLASSE.
je la frapperay elle-méme de la maniere " AN. 396.
dont je le puis : je feray qu'il se passera "
des choses en moy, dont la douleur re- "
tombera sur ses membres : je me don- "
neray à ceux qui sçavent effacer la grace "
par laquelle elle m'a engendré, & dé- "
truiray la forme que j'ay receüe dans "
son sein. Ainsi de ces deux Meres il n'y "
en aura aucune à qui je ne fasse sentir "
ce qu'il y a de plus cruel ; & celle qui "
m'a engendré la derniere aura la douleur "
de me perdre la premiere. Je veux m'ô- "
ter, pour la faire souffrir, la vie spirituelle "
qu'elle m'avoit donnée ; & conserver "
pour faire mourir l'autre, la vie corpo- "
relle que je tiens d'elle. "

Car à quoy pouvons-nous nous attendre, Eusebe mon tres-honoré frere, sinon à voir ce nouveau Donatiste s'armer presentement en toute liberté pour executer contre cette pauvre femme aussi accablée de vieillesse, que desolée par sa viduité, ce qu'on l'a empéché de faire tant qu'il a été Catholique ? Car n'a-t'il pas assez fait connoître le dessein que sa fureur luy en a fait concevoir lors qu'il a dit à sa mere, je passeray "
dans le party des Donatistes, & je trem- "
peray mes mains dans vôtre sang ? Il a "

II. CLASSE. AN. 396. déja executé une partie de sa promesse; & nous voyons sous des habits blancs cette conscience ensanglantée : il ne luy reste plus qu'à tremper ses mains dans le sang de sa mere; & puis qu'on s'accommode de pareilles choses, il faut que ceux qui ont eu soin de travailler à sa sanctification, fassent ensorte que dans les huit jours qu'il doit porter son habit blanc, il soit quitte de tout ce qu'il a voüé.

4. La main de Dieu est assez puissante pour garantir cette pauvre veuve de la violence de ce furieux, & pour le détourner luy-même d'un dessein si criminel. Pour moy dans la douleur où je suis, puis-je moins faire que de parler? & pendant qu'ils ont la liberté de faire ce qu'ils font, peut-on vouloir que je me taise? Dieu me garde d'avoir assez de lâcheté pour n'oser parler, de peur de leur deplaire, pendant qu'il me dit

Tit. 1. 9. par son Apôtre, qu'il faut qu'un Evêque reprime ceux qui enseignent ce qu'on ne doit pas enseigner.

Que si j'ay fait dresser & inserer dans les registres un acte solemnel d'une action aussi sacrilege que celle-là, je l'ay fait afin que quand il m'arrivera d'en parler, & sur tout ailleurs qu'icy, on ne dise

pas que c'est une chose inventée ; car dans Hippone même, quoique la chose ait été déclarée par les Officiers publics, on dit déja qu'elle s'est faite sans l'ordre de Proculeien.

5. Or que puis-je faire de plus doux & de plus moderé dans une affaire de cette importance, que de la traiter avec un homme constitué en dignité comme vous, & d'ailleurs aussi sage que vous l'étes, & aussi amateur de la paix ? Je vous conjure donc, comme j'ay déja fait par quelques-uns de nos freres, que je vous ay envoyez, & qui sont de tres-gens de bien, & de tres-honestes gens, de vouloir bien vous informer s'il est vray que ce soit sans l'ordre de Proculeien que Victor son Prêtre ait fait ce qu'il a fait mettre dans les actes publics ; ou si ceux qui tiennent les actes y ont mis autre chose que ce que Victor leur aura dit, quoiqu'ils soient tous de même communion. Que si Proculeien veut bien que nous traitions paisiblement entre nous toute la question du schisme qui nous divise, afin que l'erreur, qui est déja assez connuë, le soit encore davantage, j'accepte ce party-là de tout mon cœur. Car j'ay appris qu'il avoit dit, qu'il faudroit que nous travaillassions

II. CLASSE. AN. 396.

ensemble à chercher la verité par les écritures, en presence seulement de dix personnes d'honneur & de probité de part & d'autre, pour ne pas tomber dans l'inconvenient du tumulte inseparable de toutes les conferences qui se font devant le peuple. Quant à ce qu'on m'a rapporté, qu'il disoit que je devois me trouver à Constantine [a] pendant qu'ils y étoient assemblez, ou qu'il faut que j'aille à Mileve [b] où ils doivent bien-tôt tenir un Concile. Ce ne sont pas des propositions à faire, puisque je ne suis chargé que du soin de l'Eglise d'Hippone. Ainsi je n'ay proprement affaire qu'à Proculeien : s'il se croit moins fort que moy, qu'il appelle à son secours tel de ses collegues qu'il voudra choisir. Car nous n'entreprenons rien hors de nos Dioceses sur ce qui regarde l'Eglise, qu'autant que nos confreres nous le per-

a. Constantine étoit la Metropole de la Province de Numidie pour le Civil : car pour le premier siege Episcopal de cette Province, il n'étoit pas fixé dans un certain lieu, mais suivoit toûjours l'Evêque le plus ancien d'ordination.

b. Mileve étoit une ville d'Affrique, qui s'appelle presentement Mele dans le Royaume de Tunis à 30. mille de Cirte ou Constantine, en tirant du côté de Steffe, c'est où fut tenu l'an 416. ce celebre Concile contre les Pelagiens, dont les Peres écrivirent au Pape Innocent premier la lettre 176.

mettent, ou qu'ils nous en chargent. II. CLASSE. AN. 396.

6. Aprés tout je ne comprens pas ce qu'un vieux Evêque comme Proculeien (car il se pretend Evêque) peut craindre en moy qui ne suis qu'un apprentif & un novice. Seroit-ce ce que je puis avoir de connoissance des lettres humaines qu'il n'a peut-étre jamais apprises, ou dont il n'a qu'une teinture fort legere? Mais qu'est-ce que cela fait pour une question qui se doit decider uniquement par l'Ecriture, ou par ce qui s'est conservé dans les registres publics, ou dans les actes des Eglises? ce sont choses qu'il manie depuis si long-temps qu'il y devroit étre bien plus habile que moy. Mais enfin nous avons icy presentement mon Collegue Samsucius * Evêque de Tours, qui ne s'est jamais appliqué à ce qui fait que Proculeien me craint. Que ce soit avec luy qu'il confere: je le prieray de tenir ma place, & j'espere de la bonté de Jesus-Christ que je l'obtiendray aisement; & qu'étant tres-instruit dans la vraye foy, quoy qu'il le soit peu dans la politesse du langage, Dieu l'assistera dans le combat où il entrera pour la verité. Proculeien n'a donc nul pretexte de nous renvoyer à d'autres, & de refuser de traiter entre nous ce qui

* Voyez la note sur le titre de la lettre 62.

II. CLASSE. AN. 396. nous regarde uniquement ; quoique, comme j'ay dit, il n'y a aucun de ces autres-là avec qui je ne confere, quand il voudra les appeller à son secours.

LETTRE XXXV. *

* Ecrite l'an 396. C'étoit auparavant la 169. & celle qui étoit la 35. est presentement la 24.

Saint Augustin prie de nouveau Eusebe de faire ensorte que Proculeien reprime la licence des Clercs Donatistes ; faute dequoy il declare qu'il ne pourra s'empêcher de luy en faire faire une sommation dans les formes.

AUGUSTIN à son tres-cher & tres-honoré frere, le tres-excellent Seigneur EUSEBE, salut.

1. JE n'ay point pretendu, comme vous croyez, vous rendre juge contre vôtre gré entre des Evêques ; quoique quand j'aurois souhaité cela de vous il me seroit aisé de montrer que dans une question aussi claire que celle qui est entre nous, il n'y a rien dont vous ne peussiez être juge, & qu'il est assez extraordinaire qu'en même temps que vous craignez de l'être, vous ne craignez point de juger en faveur d'une des parties sans en avoir entendu aucune. Mais je laisse cela à part quant à present. Tout

ce que je vous avois demandé par ma premiere lettre (& je vous prie de le bien remarquer au moins dans celle-cy) c'est de sçavoir de Proculeien s'il est vray qu'il ait ordonné à son Prêtre Victor ce que les Officiers publics ont declaré que ce Prêtre leur avoit rapporté ; ou s'ils ont mis dans leurs registres autre chose que ce que Victor leur a dit ; & ensuite dans quelle disposition il est sur la proposition d'examiner tous nos differends entre nous. Or il me semble que de prier un homme de demander une chose à quelqu'un, & de faire sçavoir sa réponse, ce n'est pas le vouloir faire juge. C'est donc tout ce que je vous prie encore presentement de vouloir faire, & je ne donnerois pas même cette peine à vôtre Excellence, sans que je voy que Proculeien ne veut point recevoir de mes lettres. Puis qu'il ne le veut pas, il me semble que je ne puis rien faire de plus doux que de prier un homme de vôtre consideration & de ses amis, comme vous étes, de le faire expliquer sur un sujet surquoy dans la place où je suis il ne m'est pas permis de me taire. Quant à ce que vous dites que vous condamnez la fureur de ce jeune homme qui battoit sa mere, & que si Proculeien avoit sçu jus-

II. CLASSE. AN. 396.

II. CLASSE. AN. 396.

qu'où elle alloit, il ne l'auroit pas reçeu dans sa communion, je n'ay qu'à vous répondre en deux mots qu'il faut donc qu'il l'en chasse presentement qu'il le sçait.

Combien l'Eglise a toujours été jalouse de la sainteté de ses Ministres.

2. Mais voicy encore une autre affaire. Un Soûdiacre de l'Eglise d'Ispane nommé Primus avoit avec des Vierges consacrées à Dieu un commerce qui n'étoit pas dans l'ordre; & comme on vouloit l'en retirer, & qu'il méprisoit les avis salutaires qu'on luy donnoit sur ce sujet, on a été reduit à le priver de sa clericature. Ce châtiment n'ayant fait que l'irriter, il s'est jetté parmy les Donatistes où il a été rebaptisé. Il y a même deux de ces Vierges, qui faisoient valoir avec luy un fonds appartenant à l'Eglise, qu'il a emmenées, ou qui l'ont suivi volontairement, & qui ont été rebaptisées aussi bien que luy; & presentement on le voit courir avec des troupes de circoncellions & de femmes vagabondes, qui n'ont renoncé au mariage que pour n'être assujetties à aucune sorte de regle, s'abandonner à toutes sortes d'yvrogneries & de debauches, & goûter la joye d'avoir presentement sur cela toute la liberté qu'on ne luy vouloit pas laisser dans l'Eglise Catholique. Voilà encore une chose que Proculeien ignore peut-être aussi

bien que l'autre : faites la luy donc ſçavoir, s'il vous plaît, afin qu'il chaſſe de ſa communion un homme qui ne s'y eſt jetté que par le depit d'avoir été privé de ſa clericature dans la communion Catholique, en punition de ſa deſobeiſſance & de ſes dereglemens,

Regularité de ſaint Auguſtin.

3. Quant à moy voicy la regle que j'obſerve par la miſericorde du Seigneur ; c'eſt que ſi quelqu'un de ceux que les loix de la diſcipline les obligent de degrader, ſe preſente pour entrer dans la communion Catholique, je ne le reçois qu'à condition qu'il ſubira l'humiliation de a penitence qu'eux-mêmes auroient pû uy impoſer, s'il avoit voulu demeurer army eux. Voyez, je vous prie, combien 'eſt une choſe execrable que ce qu'ils ont de perſuader ceux, dont nous châions la mauvaiſe vie ſelon la ſeverité e la diſcipline Eccleſiaſtique, de s'aller aire rebaptiſer parmy eux ; & pour en voir le pretexte de leur faire dire qu'ils ont payens : c'eſt à dire, de leur faire faire ne declaration ſi horrible & ſi impie ue les Martyrs n'ont donné leur ſang ue pour s'empêcher de la faire. Et le ruit de ce renouvellement & de cette anctification, que ces Apoſtats pretenlent avoir reçeüe, quoy qu'ils n'ayent

II. CLASSE. AN. 396. fait qu'augmenter leur corruption & leur mechanceté, c'est de fouler aux pieds sous le voile de cette nouvelle grace, qui n'est dans le fonds qu'un nouveau pretexte à leur fureur sacrilege, les saintes Loix de la discipline dont ils ne pouvoient porter le joug.

Que si l'on trouve que j'ay tort de tâcher d'apporter quelque remede à ces maux par vôtre moyen, qu'au moins on ne trouve pas mauvais que je fasse denoncer à Proculeien par un acte public tout ce que je viens de dire, je croy qu'on ne sçauroit me le refuser dans une ville Romaine[a]. Et que personne n'entreprenne de me persuader de me taire dans une occasion où Dieu, comme je le fais voir, & par l'Evangile, & par ainsi les écrits des Apôtres, nous commande de parler, de prêcher sa parole, de refuter ceux qui enseignent ce qu'il ne faudroit pas enseigner, & enfin d'insister à temps & à contre temps. Que s'ils osent recommencer leurs violences & leurs brigandages ordinaires: j'espere que le Seigneur qui a soumis à

2. Tim. 4. 2.
Tit. 1. 9.

a. Il nomme Hippone ville Romaine, parce qu'elle joüissoit des droits de Bourgeoisie, ou de Colonie Romaine, comme il paroît encore par le 2. Livre contre les lettres de Petilien, chapitre 83. & par le 22. Livre de la Cité de Dieu, chapitre 8.

ſon joug toutes les puiſſances de la ter- II. CLASSE.
re, & qui les a toutes reunies dans le AN. 396.
ſein de ſon Egliſe repandüe par tout le
monde, ne manquera pas de la proteger.

4. Il eſt bon que vous ſçachiez encore ce qui s'eſt paſſé ſur le ſujet de la fille d'un de ceux qui ſont valoir le fonds de l'Egliſe. Ils l'ont gagnée contre le gré de ſes parens, quoy qu'elle fût déja Cathecumene parmy nous, & aprés l'avoir baptiſée ils l'ont miſe au nombre de eurs Vierges. Son Pere vouloit uſer de 'authorité paternelle pour la faire reenir à la communion Catholique; & oyant que je ne voulois point qu'elle y ût reçûë, aprés les marques qu'elle avoit onnée de ſon mauvais fonds, à moins u'elle ne revint par ſon propre choix z de ſon bon gré. Ce Païſan ſe mit en evoir d'employer les coups pour le ıy faire vouloir; mais je l'arrêtay ſur le hamp, & l'empêchay de luy mal faire.

Cependant comme nous paſſions ſur :s terres de Spane, un Preſtre de Prouleien s'étant trouvé ſur le chemin, z au milieu d'un heritage appartenant une femme Catholique qui eſt une erſonne de merite, commença à crier prés nous avec la plus grande inſolence lu monde, nous traitant de perſecu-

II. CLASSE. AN. 396. teurs & de traîtres, & disant les mêmes injures à la femme sur le fonds de qui il étoit. Quoy qu'il nous outrageât ainsi en face, je ne voulus rien luy repondre; & je retins même tous ceux qui étoient avec moy: & quand je dis sur cela qu'on examine qui sont les traîtres & les persecuteurs d'eux ou de nous,
» on me répond, nous ne voulons point
» disputer, mais nous voulons rebaptiser:
» laissez-nous ravager vôtre troupeau, que
» nous déchirerons comme des loups ravissans, & pour vous si vous étes de bons Pasteurs, demeurez dans le silence. Car n'est-ce pas là ce que veut dire Proculeien, quand il m'a fait dire (si toutesfois c'est de sa part & par son ordre qu'on me
» l'a dit,) Si vous étes Chrêtien, laissez
» tout cela au jugement de Dieu, & quand
» nous n'en userions pas de même, il n'y
» a point d'autre party pour vous que de
» vous taire. Ce même Prêtre, dont je viens de vous parler, a été encore assez emporté pour menacer ce Vilageois fermier du bien de l'Eglise.

5. Faites donc encore sçavoir tout cecy à Proculeien, Tres-excellent Eusebe, afin qu'il reprime cette licence de ses clercs, dont je vous fais icy mes plaintes; & mandez moy, s'il vous plaît, non

ce que vous pensez de tout cecy, car je ne songe point du tout à vous en rendre juge, mais ce qu'ils vous y auront répondu. Je prie Dieu, mon tres-cher & tres-honorable Seigneur & frere, qu'il vous conserve par sa misericorde.

II. CLASSE. AN. 396.

LETTRE XXXVI. *

* Ecrite sur la fin de l'année 396. ou sur le commencement de la suivante. C'étoit auparavant la 86. & celle qui étoit la 36. est presentement la 32.

Saint Augustin refute dans cette lettre une dissertation tres-impertinente, par laquelle un certain homme de la ville de Rome avoit pretendu prouver qu'on étoit obligé de jeûner le samedy.

Il y a dans cette lettre plusieurs belles antiquitez sur la matiere du jeûne.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-honoré frere & Collegue dans l'Ordre Sacerdotal, CASULAN.

CHAP. I.

1. JE ne sçay comment il est arrivé que je n'aye pas fait reponse à vôtre premiere lettre : mais je sçay bien que ce n'est ny par negligence, ny par mépris. Car je suis fort touché de vôtre application à l'étude, & vôtre maniere de parler même me fait plaisir. Ainsi je souhaite de vous voir employer la vigueur de vôtre jeunesse, à profiter de plus en

II. CLASSE. AN. 396. plus dans la science de la parole de Dieu, & à vous en remplir pour le bien & l'edification de l'Eglise; & c'est à quoy je vous exhorte de tout mon cœur. Mais ayant reçû vôtre seconde lettre, où vous m'interpellez par le droit de la charité fraternelle, dans laquelle nous ne sommes qu'un, de vous faire enfin quelque reponse, je n'ay pû differer davantage à vous satisfaire; & quelques pressantes que soient mes autres occupations, j'ay resolu de m'aquitter envers vous de ce devoir.

2. Sur la question que vous me faites *s'il est permis de jeûner le Samedy*, je vous repons en un mot que si cela n'étoit jamais permis, Moïse, ny Elie, ny Jesus-Christ n'auroient pas jeûné quarente jours de suite. Par ce même raisonnement on pourroit aussi conclure qu'il n'est pas défendu de jeûner le Dimanche. Cependant si l'on vouloit jeûner ce jour-là comme quelques-uns jeûnent le Samedy, l'Eglise s'en trouveroit scandalisée, & avec raison. CAR DANS LES CHOSES surquoy l'Ecriture ne determine rien de certain, les coutumes reçeües parmy les Chrêtiens, ou établies par nos Peres doivent tenir lieu de Loy; & si chacun vouloit disputer sur ces cho-

Ieûne du Dimanche interdit.

ses-là, & que sous pretexte de la coutume établie dans un endroit on condamnât ce qui se pratique en d'autres, ce seroient des procez sans fin, & la verité ne nous fournissant rien de certain pour les decider, il seroit fort à craindre que les disputes s'échauffant n'allassent jusqu'à alterer la charité. C'est ce que celuy dont vous m'avez envoyé la dissertation avec vôtre premiere lettre afin que j'y repondisse, n'a pas eu assez de soin d'éviter. II. CLASSE. AN. 396.

3. Le peu de loisir que j'ay ne me permet pas de ramasser une à une toutes les opinions de cet homme-là, & d'employer à les refuter le temps qui m'est necessaire pour d'autres ouvrages plus pressez. Mais si vous voulez vous-même examiner un peu de prés l'écrit de ce Romain, vous verrez aisement avec cet esprit qui reluit dans vos lettres, & que je cheris en vous comme un don particulier de Dieu, qu'il ne craint point de déchirer avec des paroles tres-injurieuses presque toute l'Eglise de Jesus-Christ, ou pour mieux dire toute sans exception, puis qu'il n'épargne pas les Romains mêmes, dont il croit avoir entrepris la défense, ne s'apercevant pas que les injures qu'il dit aux autres retombent sur eux. CHAP. II.

Si cela etoit que serviroit-il aux R
de jeûner le Samedy, puisque se
principes de cet homme il faudro
clure que les autres jours, qu'ils
nent point, se passent en excez & e
gneries? Que si au contraire ce sor
Luc 21.34. ses tres differentes que d'appesan
cœur par la crapule & l'yvrogne
qui est toujours un mal, ou de re
quelque chose du jeûne, en dem
toutefois dans les bornes de la s
& de la temperance comme un ch
ne sçauroit trouver mauvais qu'on
se le jour du Dimanche, il fau
apprenne à distinguer les repas des
d'avec les excez & les yvrogne
Phil. 3. 19. ceux qui se font un Dieu de leur v
autrement ceux de Rome même
coupables de ce vice les jours qu

:he ny aucun autre jour, mais si II. CLASSE.
peut se dispenser de jeûner le Sa- AN. 396.
, aussi bien que le Dimanche.

Et plût à Dieu qu'en proposant
ıême en decidant cette question, il
t au moins abstenu d'outrager & de
nnier ouvertement, comme il fait,
ise Catholique repandüe par toute
rre, sans épargner que l'Eglise de
.e & quelques autres Eglises d'Occi-
en tres-petit nombre. Car qui peut
rir que cet homme dise de tout ce
y a de Chrêtiens en Orient, & de
ûpart de ceux d'Occident, & de
de serviteurs & de servantes de
-Christ, sur cela seul qu'ils dînent
medy, quoy qu'ils ne le fassent qu'en
ınt les bornes de la temperance
:tienne, que ce sont des gens qui
dans la chair & qui ne sçauroient « Rom. 8.
e à Dieu; que c'est d'eux qu'il est « 8.
, que les méchans se détournent de moy, «
veux point regarder leurs voyes; qu'ils «
un Dieu de leur ventre; qu'ils pre- « Philip. 3.
ıt la sinagogue à l'Eglise; que ce «
des enfans de l'esclave, dont la loy « Gal. 4.
pas la justice, mais la volupté; qu'ils « 31.
illent pour leur sensualité; qu'ils «
servent point les regles; qu'ils ne « Rom. 8.
que chair; qu'ils ne goûtent que ce « 5. 6.

II. CLASSE. » qui donne la mort; & beaucoup d'a
AN. 396. » choses semblables ? Quand il ne
roit ainsi que d'un seul, de ceux qu
vent Dieu, l'écouteroit-on, & ne l
roit-on pas ? Mais c'est toute l'E
dont la coutume est presque par to
ne point jeûner le Samedy, c'est
Colos. 1. 6. sainte Epouse de Jesus-Christ, qui
& qui fructifie par tout le monde
cet homme outrage & déchire de l
te. Je l'avertis donc quel qu'il
être, de reprimer son zele : du re
ne le juge point ; & vous y avez
pourveu, puisque vous ne m'ave
voulu dire son nom.

CHAP. III. » 5. Le fils de l'homme, *dit-il*, est
» tre du Sabbat, & il vaut sans com
» bien mieux faire du bien ce jour-là q
On ne dinoit point les jours de jeûne. » mal. Mais si c'est faire du mal q
dîner, il n'y a point de Dimancl
nous n'en fassions. Et lorsque pou
der ce qu'il est obligé d'avoüer, qu
Apôtres ont mangé le jour du Sabb
» dit, que c'est qu'il n'étoit pas
» temps-là de jeûner, & que Jesus-C
Mat. 9. 15. nous l'apprend, quand il dit, *que l*
viendra que l'Epoux sera osté aux e
» *de l'Epoux, & qu'alors ils jeûneront;*
» que comme il y a un temps de joye,
» aussi un temps de tristesse & de pl

il devoit prendre-garde en premier lieu, que Jesus-Christ parle en cet endroit du jeûne en general, & non pas de celuy du Samedy. Mais de plus, s'il est vray, comme il le pretend, que le jeûne convient au temps de tristesse, & le manger au temps de joye, le jeûne du Samedy est ruiné; parce, dit l'Ecriture, que *Dieu se reposa le septiéme jour de toutes ses œuvres.* Gen. 2. 2. Car quoy que ce puisse être que Dieu nous ait voulu marquer par ce repos, toujours est-il certain que ce jour du repos de Dieu est un jour de joye, & non pas de tristesse & de larmes, si ce n'est qu'il veüille dire que la sanctification du jour du Sabbat consacré par le repos de Dieu, convie les Juifs à la joye, & les Chrêtiens aux larmes. Mais enfin il ne trouvera pas que sur jeûner ou ne pas jeûner le Samedy il y ait rien de marqué, ny quand il est parlé du repos de Dieu au septiéme jour aprés toutes ses œuvres, ny dans l'endroit où l'observation du Sabbat est prescrite au peuple Juif. Il est seulement ordonné à l'homme dans cet endroit de s'abstenir ce jour-là de ses œuvres; c'est à dire, de toute œuvre servile; & ce peuple, qui étoit *Exod.* 20. 10. alors le peuple de Dieu, regardant cette observation comme une figure du repos

II. CLASSE AN. 399

7. Mais, dit-il, comment po
Luc 18.11. nous éviter d'étre condamnez :
Pharisien, si nous ne jeûnons qu
fois la semaine ? Comme si le Pl
avoit esté condamné pour ne jeû
deux fois la semaine, au lieu qu
fut que parce qu'il s'élevoit avec
au dessus du Publicain. Cét H
pourroit dire avec tout autant
son que ceux qui ne donnent que
me de leurs revenus aux pauvres
condamnez avec le Pharisien, q
cela entre ses bonnes œuvres. (
dant nous sommes réduits à so
pour la plus part des Chrêtiens,
allassent jusques-là, & nous n'en
vons que bien peu qui le fassen
Ibid. v. 12. Pharisien se vantoit aussi de n'étr
injuste, adultere, ny ravisseur d

De la même maniere donc qu'il est tres-salutaire d'imiter le Pharisien dans les choses dont il se vantoit, & qui sont tres-certainement bonnes, pourveu qu'au lieu de l'imiter dans cette arrogance & cet orgueil, dont il estoit plein, & qui les rend inutiles, on les pratique avec une humble pieté qu'il n'avoit pas; de même c'est une pratique tres-sainte à un homme qui est humblement fidelle, & fidellement humble que de jeûner deux fois la semaine; quoy qu'elle fût fort inutile à qui seroit tel que ce Pharisien, dont même l'Evangile ne dit pas qu'il fut condamné, mais que le Publicain fut justifié preferablement à luy.

II. CLASSE. AN. 396.

Ibid. v. 14.

8. L'Auteur de la Dissertation ajoûte, que si l'on entend bien ces paroles de Jesus-Christ, *Si vôtre justice ne va plus loin que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume du Ciel*, & que l'on veuille y satisfaire, il faut jeûner plus de deux fois la semaine. Mais il se rencontre heureusement que la semaine est de sept jours; & que sans qu'on jeûne ny le Samedy ny le Dimanche, il reste encore cinq jours à jeûner. Ainsi il y a dequoy passer plus de deux fois le Pharisien qui

Math. 5. 21.

II. CLASSE. AN. 396.

ne jeûnoit que deux jours la semaine : qu'on en jeûne trois, le voilà déja passé; qu'on en jeûne quatre, ou même cinq, en sorte qu'il n'y ait que le Samedy & le Dimanche d'excepté, comme font plusieurs durant toute leur vie, & sur tout dans les Monasteres, on passera non seulement le Pharisien qui ne jeûnoit que deux fois, mais ceux même d'entre les Chrêtiens qui jeûnent le Mercredy, le Vendredy, & le Samedy, comme fait ordinairement le peuple de Rome. Cependant ce faiseur de dissertations traitera encore de charnels & d'amateurs de leur ventre ceux qui jeûnent toute la semaine, hors le Samedy & le Dimanche; & qui ces jours-là même ne donnent pas à leur corps tout ce qu'il demanderoit; comme si le boire & le manger des autres jours ne satisfaisoit point la chair; & qu'il n'y eût que le dîner du Samedy où le ventre trouvât son compte.

Luc. 18. 12

CHAP. V.

9. Il ne luy suffit pas qu'on jeûne trois fois la semaine, ce qui suffit neanmoins pour aller plus loin que le Pharisien, il veut qu'on jeûne tous les jours hors le Dimanche, & il s'en explique par ces paroles. « Ceux qui ne sont plus qu'une « même chair avec Jesus-Christ, & qui « purifiez du vieux levain de leur corrup-

vivent ſous ſa ſainte diſcipline, « II. CLASSE.
›ivent bien garder de celebrer des « AN 396.
ıs de volupté le jour du Samedy « 1. Cor. 5. 8.
ceux qui ne reconnoiſſent point de «
, & avec les Princes de Sodome & «
:uple de Gomorre. Ils doivent au «
:aire obſerver avec ceux qui recher- «
t la ſainteté, & qui ſe ſont conſa- «
au ſervice de Dieu, le jeûne établi «
es Loix & les coutumes de l'Egli- «
fin que ſe purifiant chaque jour de «
maine dans les fontaines de la prie- «
u jeûne & de l'aumône, & expiant «
:e moyen les moindres fautes qu'ils «
roient avoir commiſes, ils puiſſent «
; l'Alogie * du Dimanche, chanter «
nble d'un même cœur : *Seigneur* «
avez appaiſé la faim & la ſoif de «
ame. «

* Ce mot eſt expliqué nõbre 11. Pſ. 106. 9.

ır quand il parle de la ſorte, & qu'il
· qu'on jeûne tous les jours hors le
ıanche, il ne prend pas garde qu'il
lamne tous ces Chrétiens d'Orient &
:cident, dont aucun ne jeûne le Sa-
y, & même l'Egliſe de Rome. Car
qu'aprés avoir dit que ceux qui vi-
: ſous la diſcipline de Jeſus-Chriſt
'ent bien ſe garder de celebrer des «
ns de volupté le jour du Samedy, «
: ceux qui ne reconnoiſſent point de «

II. CLASSE. AN.396

» Loy, & avec les Princes de So(
» & le peuple de Gomorre; & qu'au
» traire ils doivent pratiquer avec
» qui recherchent la sainteté, &
» sont consacrés au service de Die
» jeûne établi par les Loix & la co
» de l'Eglise; lors, dis-je, qu'apré
parlé de la sorte, il explique ce qu
que ce *jeûne établi*, en disant q
moindres fautes qu'on commet c
» des six jours de la semaine, se d
» aussi expier chaque jour dans le
» taines de la priere, du jeûne, & d
» mône; il est clair que selon luy
qui jeûnent moins de six jours la
ne n'observent donc point ce jeûn
bli; qu'ils ne se sont point consac
» service de Dieu; & qu'ils ne se
» fient point des taches que l'on
» tracte sous le poids de la mortali
» nous portons. Ceux de la ville de
sont donc enveloppez comme les
dans la condamnation outrageuse
Homme; & c'est à eux à voir ce qu
à faire là dessus; puis qu'il n'y a p
personne parmy eux, hors un tre
nombre de Clercs & de Moin
ayent accoutumé de jeûner tous le
& que dans cette Eglise-là on p
pas devoir jeûner le Jeudy.

:o. D'ailleurs si la moindre faute que " II. CLASSE.
1 commet chaque jour se doit aussi " AN. 395.
ier chaque jour par le jeûne, comme "
: suppose, comment nous purifierons- "
is de celles où il nous arrivera de tom-
le Dimanche, qui est un jour où nous
çaurions jeûner sans scandale? Que s'il
end que les Chrêtiens ne tombent ja-
s le Dimanche dans aucune faute,
là ce grand Jeûneur, qui traite si mal
: qui *songent à leur ventre*, fait plus
nneur au ventre que personne; puis
selon luy, le jour où l'on dîne est le
où l'on ne peche point.

ais peut-étre qu'il donne au jeûne
amedy la vertu d'effacer seul toutes
utes qu'on commet les autres jours,
Dimanche même; & que ce jour
l'on jeûne tout entier est le seul où
a le privilege de ne point pecher.
ment est-ce donc qu'il convient
les autres Chrêtiens en mettant le
anche au dessus du Samedy? Car
medy est sans doute beaucoup plus
s'il est vray que l'on ne peche point
ır-là, & qu'en le jeûnant tout en-
n efface les pechés de tous les au-
ours, & ceux du Dimanche même.
oy que cette pretention ne vous
ra pas raisonnable.

II. CLASSE. AN. 396.

11. Mais prenez-garde que cet homme qui se croit si spirituel, & qui traite de charnels ceux qui dînent * le Samedy, ne se contente pas le Dimanche d'un dîner mediocre, il veut aller jusqu'à l'Alogie; c'est à dire selon la signification de ce mot grec, jusqu'à un excés qui commence à faire perdre la raison; car c'est ce que veut dire le mot d'Alogie; & de-là vient qu'on appelle *Alogues* les animaux privés de raison ausquels les amateurs de leur ventre sont semblables; & l'on ne donne le nom d'Alogie à ces sortes de festins, que parce que l'ame, qui est le siege de la raison, y est comme noyée dans le boire & dans le manger. Cependant c'est de ces Alogies du Dimanche, où l'on ne feroit que remplir le ventre sans nourrir l'esprit, que cet homme pretend que nous devons prendre sujet de chanter, *Seigneur vous avés appaisé la soif & la faim de mon ame.*

* jeûner c'étoit ne point dîner & ne manger que le soir.

Ps. 106. 9.

Voilà ce Spirituel qui traite les autres de charnels : voilà ce grand Jeûneur qui ne songe point à son ventre, & qui nous exhorte à prendre-garde que la loy du ventre ne nous fasse secoüer le joug de la Loy de Dieu, & à ne pas perdre le Pain du Ciel pour une viande terrestre,

:ant que c'eſt le manger qui a fait II. CLASSE.
Adam dans le Paradis, & qui a AN. 396.
üillé Eſaü de ſon droit d'aîneſſe. Gen. 3. 6.
ì cet homme qui nous avertit que Ibid. 25.33.
ntation de la gourmandiſe eſt cel-
ɔnt le demon ſe ſert le plus ordinai-
:nt pour nous perdre, & par laquel-
nous offre peu pour nous ôter tout.
à cét Homme qui nous apprend que
mateurs de leur ventre ne ſe met-
guere en peines de ſe rendre ſçavans
la Loy de Dieu.

.. Ne ſemble-t'il pas vouloir éta-
par ces paroles qu'on doit auſſi jeû-
e Dimanche ? Autrement le Same-
qui eſt le jour où nôtre Seigneur re-
dans le Sepulchre, ſera plus ſaint
le Dimanche, qui eſt celuy de ſa
ırrection. Car s'il eſt vray, comme
ülte des paroles de cét Homme, que
e jeûne du Samedy on évite tout «
ıé ce jour-là, & qu'on efface même «
: qu'on a contractez les autres jours, «
eu que le Dimanche on tombe dans «
:ntation de la gourmandiſe, on ſe «
: aux embûches du demon, on pe- «
omme fit Adam dans le Paradis ter- « Ibid. 3. 6
e, & l'on perd les droits de l'aîneſ- « Heb. 12.
ɔirituelle ; ſans doute que le Samedy « 16.
ılus ſaint que le Dimanche ; ſur tout

. ſe réjoüiſſe & qu'on chante, *S*
Pſ. 106. 9. *vous avez remply la faim & la ſoif*
ame. Car ſi les jours que nous j
ſont ceux où nous ne pechons
& ſi en jeûnant le Samedy nous e
les pechés des ſix autres jours, i
ſuit clairement qu'il n'y a point d
leur jour que le Samedy, ny de pir
Dimanche. Croyez-moy, mon
frere, nul n'entend la Loy com
Homme-là, que ceux qui ne l'ent
point.

Quand on conçoit bien que
Gen. 3. 6. fit perir Adam, ce ne fut pas préci
le fruit qu'il mangea, mais de
mangé au mêpris de la défenſe
en avoit été faite ; & que ce n'
non plus pour avoir mangé des
les qu'Eſaü, petit-fils du ſaint Pat

tres-bien que COMME il n'y a rien que de saint dans les repas des Saints & des veritables Fideles, de même il n'y a rien que d'impie dans les jeûnes mêmes des incredules & des sacrileges. Ce qui fait donc, qu'on prefere le Dimanche au Samedy, c'est la foy & le respect de la Resurrection de Jesus-Christ, & non pas la liberté de manger, ny la gayeté des chansons & des excez du vin. II. CLASSE. AN. 396. Tite 1. 15.

13. Moyse (dit-il) jeûna quarante jours sans manger un morceau de pain, ny boire une goutte d'eau ; & pour nous apprendre à quel dessein il cite cet exemple, il ajoûte, voilà cet Amy de Dieu « qui a merité d'habiter dans cette nuée « mysterieuse, ce Porteur de la Loy, ce « Chef du peuple, qui en jeûnant six fois « le Samedy dans l'étenduë de ces qua- « rante jours, bien loin d'accumuler des « pechez, s'est fait un tresor de merites. « Mais comment nôtre faiseur de Dissertations n'a-t'il point vû l'objection que ses propres paroles nous donnent lieu de luy faire ? Car si de ce que Moïse a jeûné six fois le Samedy dans ces 40. jours il en infere qu'il faut jeûner le Samedy, qu'il infere donc aussi qu'il faut jeûner le Dimanche, de ce que Moïse CHAP. VI. Deut. 99. Exod. 24. 18.

en general que presentement que
Christ est venu, & que la solemn
Dimanche est établie, il faut q
Chrêtiens portent leur jeûne enco
loin que celuy de Moïse; il faudra
(ce qu'à Dieu ne plaise) jeûner
le Dimanche. Si au contraire il n'
de la sorte que pour prevenir l'ob
qu'on luy auroit pû faire, que
xemple qu'il allegue du jeûne de
il s'ensuivroit qu'on devroit jeûner
manche aussi bien que les autres
& si en disant qu'en ce temps
solemnité du Dimanche, & le
qui l'a introduite étoient reservez
glise qui devoit venir, il n'a voul
entendre autre chose sinon que
n'a jeûne le Dimanche, que par
Jesus-Christ qui a consacré ce Sai

quoy Jesus-Christ même a jeûné 40. jours de suite aussi bien que Moïse ? Car ne semble-t'il pas, que puisqu'il a bien donné son sang à boire à ses Disciples, avant même que de l'avoir répandu à sa passion ; il falloit aussi qu'encore qu'il n'eût pas encore consacré le Dimanche par sa Resurrection, il rompît le jeûne chaque lendemain du Samedy pendant les 40. jours qu'il jeûna ; afin de marquer par-là, qu'il ne falloit pas jeûner le Dimanche ? Vous voyez donc clairement que ce que cet Homme allegue du jeûne de Moïse, ne prouve non plus qu'on doit jeûner le Samedy, qu'il prouve qu'on doit jeûner le Dimanche.

II. CLASSE. AN. 396.

14. Quand il s'emporte contre le dîner du Samedy (quoique rien n'empesche que l'on n'y garde les Loix de la sobrieté & de la modestie) comme on pourroit faire contre les festins où il y auroit le plus de luxe, d'excez & d'yvrogneries, il n'a pas pris garde à ce que le dîner du Dimanche donne lieu de luy objecter. Ainsi il seroit inutile de le suivre & de le refuter pied à pied, puisque tout ce qu'il dit ne va que contre les excez & la débauche, & non pas à établir le jeûne du Samedy, & qu'il ne fait que repeter les mêmes choses, &

II. CLASSE. AN. 396.

parler en l'air sans toucher la question. Car la question est si l'on doit jeûner le Samedy ; & non pas si l'on peut ce jour-là s'abandonner à des excez, où ceux qui craignent Dieu ne tombent pas le Dimanche même, quoique personne ne jeûne ce jour-là.

Mais quel autre que luy auroit été assez témeraire pour oser dire, comme il „ fait, que ce qui nous jette dans le pe- „ ché le jour sanctifié ne sçauroit être „ agreable à Dieu, ny reçû de luy ; par où il insinüe, & que le Samedy est un jour sanctifié, & que c'est se jetter dans le peché que de dîner ? Car delà il s'ensuit, ou que le Dimanche n'est pas un jour sanctifié, & que le Samedy est preferable au Dimanche ; ou que quand le Dimanche même seroit un jour sanctifié, dés-là que nous dînons ce jour-là, nous tombons dans le peché.

CHAP. VII.

15. Il s'efforce de prouver par l'Ecriture qu'il faut jeûner le Samedy, mais sans y pouvoir rien trouver qui le prouve : il allegue ce passage de l'Exode. Exod. 32. 6. *Iacob mangea, & beut du vin, & se remplit de viandes, & se retira de son Dieu & de son Sauveur, & il en perit vingt-trois mille en un seul jour.* Mais il n'y a pas que le peuple mangea le Samedy ; & que ce fut

pour cela qu'il se retira de son Dieu & de son Sauveur. Aussi voyons-nous que quand l'Apôtre cite ce passage, il n'en conclut pas qu'il ne faut donc pas dîner le Samedy, comme firent ces gens-là ; mais qu'il faut bien se garder de tomber dans la fornication, comme firent quelques-uns d'eux qui furent frappez de mort jusqu'au nombre de 23000. en un seul jour.

II. CLASSE. AN. 396.

1. Cor. 10. 8.

C'est avec aussi peu de raison qu'il cite cet autre passage : *le peuple s'assit pour boire & pour manger, & se leva pour folastrer.* L'Apôtre employe le même passage ; mais c'est contre l'idolatrie, & non pas contre le dîner du Samedy. Or que ce qui est rapporté en cet endroit de l'Exode soit arrivé ce jour-là, c'est ce que nôtre faiseur de dissertations ne trouve point, & qu'il n'avance sur aucun autre fondement que sur la temerité de ses conjectures.

Exod. 32. 6.

1. Cor. 10. 7.

Comme donc il se peut faire qu'aprés avoir jeûné on s'enyvre dés qu'on vient à rompre le jeûne, comme font ceux qui sont sujets à ce vice-là ; de même, il se peut tres-bien faire, qu'encore qu'on ne jeûne point on dîne tres-modestement, comme font ceux qui gardent les regles de la temperance : à quel pro-

II. CLASSE. AN. 396. Eph. 5. 18.

pos est-ce donc, que cet homme pour montrer qu'il faut jeûner le Samedy, cite ce témoignage de l'Apôtre; *Ne vous laissez pas aller aux excez du vin, d'où naissent toutes sortes de dissolutions*, comme s'il y avoit, évitez le dîner du Samedy, d'où naissent toutes sortes de dissolutions? Or de la même maniere que les Chrêtiens qui craignent Dieu observent dans le dîner du Dimanche ce precepte de l'Apôtre de ne se point laisser aller aux excez du vin, d'où naissent toutes sortes de dissolutions, ils l'observent tout de même dans le dîner du Samedy.

Ibid.

» 16. Afin, dit-il, de fermer la bou-
» che à ceux qui sont dans l'erreur, qu'ils
» sçachent que lors qu'on jeûne, si l'on n'a-
» quiert point de merite envers Dieu, au
» moins on ne l'offense point: c'est même
» un merite que de ne le point offenser.
Mais qui est-ce qui peut parler de la sorte, sinon ceux qui parlent sans songer à ce qu'ils disent? Quoy, quand les Payens jeûnent ils n'offensent point Dieu? Et quand il auroit voulu parler des Chrêtiens, qui est-ce qui peut dire que celuy qui voudroit jeûner le Dimanche n'offenseroit point Dieu, puisque cela ne se peut faire sans scandaliser toute l'Eglise?

II. CLASSE. AN. 396.

Il allegue ensuite plusieurs endroits de l'Ecriture, mais qui ne prouvent rien moins que ce qu'il pretend. C'est par le jeûne, dit-il, qu'Elie a merité d'être enlevé en corps & en ame dans le « Paradis, comme si ceux qui ne jeûnent « pas le Samedy, préchoient moins le me- « rite du jeûne, que ceux qui observent avec toute l'Eglise de ne pas jeûner le Dimanche, ou que le jeûne d'Elie ne fût pas * du temps où le peuple de Dieu jeûnoit même le jour du Sabbat. Appliquez encore à cette objection du jeûne d'Elie, ce que nous avons répondu à celle du jeûne de Moyse.

C'est par le jeûne (continuë-t'il) que « Daniel évita la rage des lions; comme « si l'Ecriture portoit que Daniel eût jeûné le jour du Sabbat, ou qu'il eût été ce jour-là dans la fosse aux lions, au lieu qu'elle marque au contraire, qu'il y dîna. C'est par le jeûne, dit-il encore, « que les trois enfans ont été victorieux « du feu, & qu'ils ont reçû & adoré dans « la fournaise, comme dans un lieu de ra- « fraîchissement, le Seigneur qui les y vint « visiter. Mais tous ces exemples des Saints « ne prouvent point qu'il y ait aucun jour particulier où l'on doive jeûner; & le prouvent encore moins du jour du Sab-

* Il faut lire icy dans le latin *aut Elias non eo tempore, &c.* au lieu de *aut Elias eo tempore*, & le sens le demande visiblement.

bat que d'aucun autre, puiſque l'Ecri-
II. CLASSE. AN. 396. ture ne marque point que ce ſoit ce jour-là, que les trois enfans ayent été jettez dans la fournaiſe, ny qu'ils y ayent demeuré aſſez long-temps, pour qu'on puiſſe dire qu'ils y ont jeûné; & qu'au contraire elle donne ſujet de croire qu'ils n'y ont pas été l'eſpace d'une heure, puiſque l'Hymne qu'ils y chanterent ne dura pas ce temps-là; & qu'ils ne s'y promenerent, au milieu de ces flames innocentes, qu'autant de temps qu'il en fallut pour l'achever. Mais peut-étre que cét Homme appelle jeûner de paſſer une heure ſans manger: ſi cela eſt, il n'a rien à reprocher à ceux qui dînent le Samedy: car le temps qu'ils demeurent ſans manger depuis le matin juſques au dîner, fait un jeûne beaucoup plus long que celuy des trois enfans dans la fournaiſe.

17. Il cite encore ce paſſage de l'A-
Rom. 14. 3. pôtre. « *Le Royaume de Dieu ne conſiſte pas dans le boire & dans le manger, mais dans la juſtice, la paix, & la joye que donne le ſaint Eſprit*, » pretendant que le Royaume de Dieu en cét endroit ſignifie l'Egliſe, parce que c'eſt principalement dans l'Egliſe que Dieu regne. Mais le deſſein de l'Apôtre en cet endroit,

est-ce de persuader aux Chrêtiens qu'il faut jeûner le Samedy ? parle-t'il même dans ce lieu-là du jeûne d'aucun autre jour ? Et n'est-il pas clair qu'il n'a songé qu'à reprendre, & ceux qui croyoient que pour être pur il falloit s'abstenir de certaines viandes, selon la pratique des Juifs, & les preceptes de l'ancienne Loy, & ceux qui scandalisoient les foibles, par la liberté qu'ils se donnoient de manger indifferemment de toutes choses ? Aussi n'est-ce qu'aprés avoir dit qu'il ne faut pas faire perir par nôtre manger, celuy pour qui Jesus-Christ est mort, ny exposer à la calomnie le bien dont nous joüissons, qu'il ajoûte : que *le Royaume de Dieu ne consiste ny dans le boire ny dans le manger.* Car s'il étoit vray qu'on deût entendre ces paroles de l'Apôtre, comme cet Homme le pretend, ensorte que ce *Royaume de Dieu* signifiât l'Eglise ; & que ce qu'on appelle être de l'Eglise, consistât non dans le boire & dans le manger, mais uniquement dans le jeûne ; il s'ensuivroit non seulement que nous devrions jeûner le Samedy, mais que nous ne devrions jamais manger, de peur de sortir de ce *Royaume de Dieu.* Cependant je croy qu'il avoüera, que s'il y a un jour

II. CLASSE. AN. 396.

Ibid. v. 15. & 16.

Ibid. 14. 17.

II. CLASSE. AN. 396. où nous appartenions plus intimément à l'Eglise, c'est sans doute le jour du Dimanche, auquel neanmoins il nous permet de ne pas jeûner.

CHAP. VIII. 18. Pourquoy est-ce, dit-il encore, » que nous manquons d'offrir au principal » Seigneur le sacrifice qui luy est si cher, » que l'esprit desire & que les Anges loüent? (Aprés quoy il allegue ces paroles de l'Ange à Tobie.) *C'est une bon-* » *ne chose que la priere avec le jeûne & l'au-* » *mône.* Je ne sçay ce qu'il veut dire par » ce *principal Seigneur:* peut-être que c'est une faute de copiste qui vous a échappé en revoyant l'écrit. Il veut donc que le jeûne soit le sacrifice qui est cher au Seigneur, comme s'il étoit question du jeûne en general, au lieu qu'il ne s'agit icy que du jeûne du Samedy. Mais d'ailleurs pour ne point jeûner le Dimanche, manque-t'on d'offrir ce jour-là au Seineur *le sacrifice qui luy est cher?*

Tob. 12. 8.

Il continüe d'entasser des passages qui ne font rien du tout à ce qu'il a entrepris de prouver. Il faut, dit-il, immoler au Seigneur le sacrifice de loüanges; & pour faire venir à quelque prix que ce soit cette parole du Prophete à son sujet, » c'est ce sacrifice là, dit-il, qu'il faut » immoler, & non pas celebrer des festins

e chair & de ſang, où regne l'yvrogne- « II. CLASSE.
e, & dont le demon fait pulluler, non « AN. 396.
es loüanges qui ſont deües à Dieu, mais «
es paroles de blaſpheme. O erreur! O «
veuglement! Quoy, parce qu'on ne jeû-
e point le Dimanche on pourra donc
ire qu'on n'offre point ce jour-là au Sei-
neur *le ſacrifice de loüanges*, & qu'on
celebre *des feſtins pleins d'yvrognerie*,
'où le diable fait *pulluler des paroles*
e blaſpheme? c'eſt ce qu'on ne ſçau-
oit dire ſans crime. Qu'il comprenne
onc que quand il eſt dit qu'il faut im-
noler au Seigneur le ſacrifice de loüan- Ibidem.
es, ce n'eſt point le jeûne que l'Ecri-
ure nous recommande en cet endroit.
Car il y a de certains jours où l'on ne
eûne point, & ce ſont particulierement
es jours de fêtes: mais il n'y en a aucun
ù l'Egliſe repanduë par toute la terre
'offre à Dieu le ſacrifice de loüanges;
utrement comme on ne jeûne point de-
uis Pâques juſques à la Pentecôte, il
udroit dire que ces cinquante jours ſe
aſſent ſans que l'Egliſe offre à Dieu le
crifice de loüanges, & c'eſt ce qu'un
hrêtien ne ſçauroit dire à moins d'avoir
erdu le ſens, puiſque c'eſt le ſeul temps
ù l'on chante *l'alleluia* dans la plûpart
es Egliſes; & que c'eſt celuy où on

Antiquité de la coûtume de ne point jeûner depuis Pâques juſques à la Pentecôte.

II. CLASSE. AN. 399. *Ce que c'est que l'alleluia.* le chante le plus en toutes; & qu'il n'y a point de Chrêtien, quelque peu instruit qu'il puisse étre, qui ne sçache que *l'alleluia* est un Cantique de loüanges.

19. Il avouë neanmoins que le dîner du Dimanche, quoique accompagné de quelque sorte de rejoüissance, est exempt d'excez & d'yvrogneries. Car aprés avoir dit que tous ces peuples qui sortis des » Juifs & des Gentils portent le nom de » Chrêtiens, mais parmy lesquels il n'y a » qu'un petit nombre d'Elûs qui soient » veritablement fideles, doivent offrir à » Dieu le Samedy au lieu de l'encens & » du sang des Victimes de l'ancienne Loy, » le sacrifice d'un jeûne agreable à Dieu » par les loüanges dont il est accompagné, » & qui soit comme un feu pour consumer » nos pechez, il adjoûte, afin qu'ayant » écouté Dieu il nous exauce, & aprés » cela nous trouverons des maisons pour » boire & pour manger sans excez nean- » moins & sans aller jusques à l'yvrogne- » rie; quoyqu'avec une rejoüissance à la- » quelle la celebrité du Dimanche ne lais- » se rien à desirer. Ce n'est donc plus une *Alogie* que l'on celebre le Dimanche comme il avoit dit plus haut, mais une *Eulogie* ou un festin d'action de graces. Mais enfin que luy a fait le jour du Sa-

medy, qui est un jour que Dieu même a sanctifié, & pourquoy ne veut-il pas qu'on puisse boire & manger & se rejoüir ce jour-là, en gardant les regles de la temperance, puisque nous pouvons nous y preparer par le jeûne du jour precedent, comme il pretend qu'on se prepare au dîner du Dimanche par le jeûne du Samedy? Est-ce que ce seroit un crime que de dîner deux jours de suite? Cette pretention seroit outrageuse à l'Eglise Romaine aussi bien qu'aux autres; puisque dans le temps même qu'on jeûne à Rome le Mercredy, le Vendredy, & le Samedy, on y dîne trois jours de suite, c'est à dire, le Dimanche, le Lundy, & le Mardy.

20. Il est certain, continuë-t'il, « que la vie des brebis est entre les mains « des Pasteurs, mais mal-heur à ceux « qui disent que le bien est mal, que « les tenebres sont lumiere, & la lumiere « tenebres; que l'amer est doux, & que le « doux est amer. Mais je ne voy pas ce qu'il veut dire: peut-étre qu'il n'a voulu faire entendre autre chose par là sinon, comme vous dites, que le peuple de Rome, qui suit la Loy de son Pasteur & de son Evêque, jeûne avec luy le Samedy; ou qu'il n'a pris ce tour-là en vous écrivant, qu'à l'occasion de quelque chose

Isaïe 5. 20.

II. CLASSE. d'approchant que vous luy aviez écrit.
AN. 396. Quoy qu'il en soit je croy qu'au moins il ne vous persuadera pas que sous pretexte de loüer une ville Chrêtienne qui jeûne le Samedy, il faille condamner tout le monde Chrêtien qui dîne ce jour-là. C'est ce qu'il fait quand il dit, mal-heur
Ibid.
» à ceux qui disent que le bien est mal;
» que la lumiere est tenebres, & que les
» tenebres sont lumiere; que le doux est
» amer, & que l'amer est doux, c'est à dire
» ceux qui ne sont pas pour le jeûne du Samedy; car ce *bien*, cette *lumiere*, & cette *douceur* ne veulent dire autre chose que le jeûne de ce jour-là; au lieu qu'il traite de *mal*, de *tenebres*, & *d'amertume*, la coutume de jeûner ce même jour. Car n'est-ce pas condamner toute la terre que de condamner cette multitude innombrable de Chrêtiens qui dînent le Samedy? Il ne s'écoute pas luy-même, & ne prend pas garde à ce qu'il met dans ses propres écrits de capable de réprimer une audace si temeraire. Car immediatement aprés ces dernieres paroles, il cite ce
Col. 2. 16.
» passage de saint Paul *que personne ne vous*
» *condamne donc pour le boire & pour le man-*
» *ger*; & c'est precisément ce qu'il fait quand il traite, comme nous venons de

voir, ceux qui boivent & mangent le Samedy. II. CLASSE AN. 396.

Comment eſt-ce que ce mot du grand ſaint Paul ne l'a point fait ſouvenir de cette autre parole du même Apôtre : *Que celuy qui mange ne mépriſe point celuy qui n'oſe manger ; & que celuy-là ne mépriſe point non plus celuy qui mange ?* Rom. 14. 3. Plût à Dieu qu'il eût voulu garder entre ceux qui jeûnent le Samedy & ceux qui ne jeûnent pas ce jour là, cette ſage moderation qui fait éviter les ſcandales ; & que comme ceux qui mangent ce jour-là ne doivent point mépriſer ceux qui le paſſent ſans manger, de même il ne prît pas ſujet du jeûne qu'il obſerve ce jour-là, de condamner ceux qui ne l'obſervent pas.

21. Saint Pierre même, continüe-t'il, « le chef des Apôtres, le portier du Paradis, « & le fondement de l'Egliſe, aprés « avoir vaincu Simon le Magicien, figure « du Diable qu'on ne peut vaincre que par « le jeûne, a enſeigné cette pratique aux « Romains, dont la Foy eſt annoncée par « toute la terre. Mais quoy faut-il donc « rapporter la pratique contraire qui s'obſerve par tout à des enſeignemens que les autres Apôtres auront donnez contraires à ceux de ſaint Pierre ? Comme CHAP. IX. Rom. 1. 8.

II. CLASSE. AN. 396.

donc saint Pierre & ses Condisciples ont vêcu en paix les uns avec les autres; que ceux qui ont reçû la Foy par saint Pierre; & qui jeûnent le Samedy, vivent aussi en paix avec ceux qui l'ont reçûë de ses Condisciples & qui dînent ce jour-là. Il est vray que c'est l'opinion de quelques-uns (quoique plusieurs d'entre les Romains mêmes en fassent voir la fausseté) que l'Apôtre saint Pierre devant venir au combat le jour du Dimanche contre Simon le Magicien jeûna le jour de devant, & toute l'Eglise de Rome avec luy pour se preparer à une occasion si perilleuse; & qu'en étant sorti si heureusement & si glorieusement, la coutume de jeûner le Samedy en est demeurée à cette Eglise, que quelques autres Eglises d'Occident ont suivie en ce point là. Mais le demon, dont cet homme icy pretend que Simon le Magicien étoit la figure, ne nous tente pas seulement le Samedy ou le Dimanche; & il n'y a point de jour où il ne nous dresse des embûches; on ne jeûne pas neanmoins tous les jours pour s'en garentir, puisqu'on ne jeûne ny le Dimanche, ny tout le temps qui est entre Pâques & la Pentecôte; ny même en divers endroits les jours des solemnitez des Mar-

Histoire du combat de saint Pierre contre Simon le Magicien reconnuë fausse par les Romains mêmes.

Fêtes des Martyrs exemptes de jeûne.

tyrs, & toutes les autres fêtes. Cepen- CLASSE.
dant nous ne laissons pas de demeurer AN. 396.
victorieux du demon, pourveu que nos
yeux soient toujours tournez vers le Sei- Psal. 24.15
gneur afin qu'il preserve nos pieds des
pieges qui nous sont tendus, & que soit
que nous beuvions, soit que nous man- Cor.10.31.
gions, soit que nous fassions quelque
autre chose que ce puisse étre, nous
fassions tout à la gloire de Dieu. Et
qu'autant qu'il est en nous nous ne
soyons occasion de sçandale ny aux Juifs, Ib. v. 32.
ny aux Gentils, ny à l'Eglise de Dieu.
C'est à quoy ne prennent pas assez gar-
de ceux qui deviennent aux autres Rom. 14.
une occasion de chûte ou par leur jeû- 13.
ne, ou par leur manger; & qui faute
de garder de justes mesures dans l'un
ou dans l'autre, bien loin de surmonter
le demon le font triompher par les scan-
dales qu'ils excitent.

22. Que si l'on répond que ce qui a été enseigné à Rome par saint Pierre touchant le jeûne du Samedy l'a été tout de même à Jerusalem par saint Jacques, à Ephese par saint Jean, & par chacun des autres Apôtres dans les Eglises qu'ils ont gouvernées, mais que tout le reste du monde s'est écarté de cette doctrine, & qu'elle ne s'est conservée qu'à Rome;

II. CLASSE. AN. 396.

& que d'autres repliquent au contraire qu'il y a plus d'apparence que c'est dans l'Orient, d'où l'Evangile a été porté dans les autres parties de la terre, qu'on a conservé ce que les autres Apôtres avoient établi avec saint Pierre de ne point jeûner le Samedy ; & qu'on ne s'est écarté de cette tradition des Apôtres que dans quelques contrées de l'Occident où est située la ville de Rome ; voilà une question qu'on ne sçauroit decider ; & qui bien loin de faire cesser les disputes, n'est bonne qu'à en produire de nouvelles. L'UNITE' de la foy, qui est la même par toute l'Eglise, est donc ce qui fait la beauté du corps de l'Epouse de Jesus-Christ, selon cette parole du Prophete, *toute la beauté de la fille du Roy est au dedans* ; & si dans le culte que produit cette unité de foy il se trouve quelques pratiques differentes, qui n'alterent point la verité de la Foy, cette diversité d'observations n'est que la varieté de la robe de cette sainte Epouse, selon ce qui est dit au même endroit qu'elle est *revêtuë d'une robe en broderie d'or, semée de diverses fleurs.*

2. Tim. 23.

Ps. 44. 14.

La varieté des pratiques de diverses Eglises ne blesse point l'unité.

Mais il faut prendre-garde que les diverses observations qui font la varieté de cette robe, ne degenerent en divisions qui la déchirent.

23. Enfin,

23. Enfin, continuë nostre Faiseur de « II. CLASSE.
Dissertations, si les Juifs en celebrant le « AN. 396.
Samedy se declarent ennemis du Diman- « CHAP.
che, comment est-ce qu'un Chrêtien « X.
peut celebrer le Samedy? prenons donc «
party; & si nous voulons être Chrêtiens «
celebrons le Dimanche; ou soyons Juifs «
si nous voulons celebrer le Samedy, car «
nul ne peut servir deux maistres. Ne semble-t'il pas, à l'entendre parler, qu'il y ait pour le Samedy un autre Seigneur que pour le Dimanche? Et comment ne prend-il point garde à cette parole de Jesus-Christ qu'il a luy-même rapportée. *Le Fils de l'Homme est Seigneur du jour du Sabbat, aussi bien que des autres jours*? De vouloir que nous ayons pour le Samedy la même horreur que les Juifs ont pour le Dimanche, n'est-ce pas comme s'il vouloit que nous ne reçussions non plus la Loy & les Prophetes qu'ils reçoivent l'Evangile & les écrits des Apostres? Or vous voyez assez combien cette pretention seroit pernicieuse.

Luc. 6. 15.

Mais, dit-il, *tout ce qu'il y a de vieux est passé, & tout est renouvellé en Iesus-Christ*, il est vray; & c'est pour cela que nous ne nous abstenons point de travailler le Samedy comme les Juifs, quoy qu'en memoire du repos signifié par ce

2. Cor. 5. 17

II. CLASSE. AN. 396. jour-là nous rompions le jeûne en gardant toutesfois les bornes de la frugalité & de la sobrieté Chrêtienne. Que si quelques-uns de nos freres ne croyent pas devoir celebrer par la cessation du jeûne le repos marqué par ce jour-là, quoique nous ayons tous une même
Ps. 44.14. foy sur ce repos, cette varieté de la robe de nostre Reine, ne nous fera point entrer avec eux dans des disputes qui pourroient aller jusques à diviser ses membres. Car quoique l'observation exterieure du repos du Sabbat soit cessée, parce que tout ce qu'il y a de vieux
2. Cor. 5. 17 est passé, il ne s'ensuit pas de ce que nous dînons ce jour-là, aussi bien que le Dimanche, sans toutesfois nous abstenir superstitieusement du travail ; il ne s'ensuit pas, dis-je, que nous servions deux maistres, puisqu'il n'y a qu'un Seigneur qui est également maistre du Sabbat &
Luc 6. 5. du Dimanche.

24. Mais lors que pour expliquer ce
» qu'il avoit dit que *tout ce qu'il y a de vieux*
» *est passé*, il ajoûte, qu'en Jesus-Christ
» l'Autel a fait place à un autre Autel,
» le glaîve du sacrifice au jeûne, le feu à
» la priere, les victimes au pain, le sang au Calice. Il ne sçait pas que le nom par où il exprime l'Autel de la nouvelle

Alliance, est celuy qui est le plus en usage dans les Livres de la Loy & des Prophetes ; que c'est celuy que l'Ecriture donne à l'Autel qui fut mis dans le Tabernacle dressé par Moïse ; & qu'au contraire celuy par où il exprime les Autels de l'ancienne Alliance se trouve dans les écrits des Apôtres, & que c'est celuy-là que l'Apôtre saint Jean employe, quand il dit que les Ames des Martyrs estoient sous l'*Autel*, d'où elles élevoient leurs cris vers Dieu. Il dit que *le jeûne a pris la place du glaîve*, mais ne se souvient-il point de ce glaîve trenchant des deux côtez que l'un & l'autre Testament mettent à la main des Soldats Evangeliques ? Il dit que le feu des Sacrifices a cedé la place à la priere ; mais ne prioit-on pas dés le temps de l'ancienne Loy, & Jesus-Christ n'a-t'il pas répandu son feu dans tout le monde ? Il dit que les victimes ont fait place à l'offrande du pain, mais ne sçait-il pas qu'on expose encore presentement des pains sur la table du Seigneur, comme on faisoit dans l'ancienne Loy, & que quand il s'en approche, il participe au corps de l'Agneau sans tache ? Enfin quand il dit que le sang des victimes a fait place au Calice, comment ne songe-

II. CLASSE. AN. 396.

Exod. 4. 5. 6.

Apoc. 6. 10. & 11.

Eph. 6. 17. & Heb. 4. 12.

Luc 12. 46.

II. CLASSE. AN. 396.

Doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie clairement exprimée.

2. Cor. 5. 17

t'il point que c'est du Sang qu'il prend même presentement dans ce Calice? N'auroit-il donc pas mieux parlé, & d'une maniere bien plus conforme à la verité, si pour expliquer ce qui est écrit que *tout ce qu'il y a de vieux est passé, & que tout est renouvellé en Iesus-Christ*, il avoit dit que l'Autel a succedé à l'Autel, le glaîve au glaîve, le feu au feu, le pain au pain, la victime à la victime, & le sang au sang. Car nous voyons dans tout ce que je viens de dire, que tout ce qu'il y avoit de vieux & de charnel a fait place à la nouveauté spirituelle de nos Mysteres. Et c'est ainsi qu'il faut comprendre que le Sabbat exterieur & charnel a fait place au Sabbat spirituel, soit qu'on jeûne ou qu'on ne jeûne pas ce septiéme jour qui revient par une revolution continuelle dans le cours des années; puis que dans le Sabbat spirituel que nous celebrons, on soupire aprés le repos veritable & eternel, au lieu que l'autre n'estant qu'un repos passager, on en rejette presentement l'observation comme superstitieuse.

Quel est l'esprit & l'observation du Sabbat.

Heb. 4. 9.

CHAP. XI.

25. Tout ce qui suit, & par où l'Auteur conclut sa Dissertation a encore moins de rapport que ce que nous avons vû à la question s'il faut jeûner le Samedy ou non. Il en est de même de tous

:s autres endroits, à quoy je n'ay pas rû me devoir arrêter : Je vous en laisse examen & le jugement ; & je croy que ous n'y aurez pas de peine aprés ce que : viens de vous dire ; si toutefois vous rouvez que cela vous puisse estre de juelque secours. II. CLASSE. AN. 396.

Aprés avoir donc, à ce que je croy, uffisamment répondu à cét Homme-là, i vous me demandez quelle est ma ›ensée sur ce qui fait le sujet de sa Dissertation, je vous diray que je voy jue le jeûne nous est prescrit par l'E-rangile, & par les écrits des Apô-tres, c'est à dire par tout le nouveau Testament ; mais je ne trouve point que ny Jésus-Christ, ny les Apôtres ayent determiné les jours où l'on doit jeûner, ny ceux où on ne le doit pas : ainsi je croy qu'il est plus à propos de ne pas jeûner le Samedy ; non que ce soit une chose necessaire pour obtenir le repos où nous tendons ; & où nous n'arriverons que par la foy & par la justice, en quoy consiste la beauté interieure de cette fille du Roy dont parle le Prophete, mais afin que ce relâche, que nous nous accordons nous soit une marque de ce repos éternel qui est le veritable Sabbat.

Math. 9. 15.

Sentiment de S. Aug. sur le jeûne du Samedy, pourquoy il trouve plus à propos de ne pas jeûner ce jour-là.

26. Mais soit qu'on jeûne ou qu'on ne

II. CLASSE. AN. 396. jeûne pas le Samedy, ce qui me paroist de plus seur pour chacun, & de plus capable d'entretenir la paix, c'est *que*

1. Cor. 8. 8. *celuy qui mange ne méprise point celuy qui n'ose manger; & que celuy-là ne condamne*

Rom. 14. 3. *point celuy qui mange. Car nous ne serons ny plus riches devant Dieu, quand nous mangerons, ny plus pauvres quand nous ne mangerons pas.*

C'est ainsi que nous devons conserver l'union avec ceux parmy lesquels nous vivons, & avec qui nous vivons pour Dieu, sans rien faire qui les puisse blesser. Car autant qu'il est vray que

Rom. 14. 20. c'est un mal, comme dit l'Apôtre, que de manger, quand par son manger on scandalise les autres, autant est-il vray que c'est un mal que de jeûner quand on cause du scandale par son jeûne. N'imitons donc ny ceux qui voyant que saint

Math. 11. 18. Jean ne beuvoit ny ne mangeoit, disoient, *il est possedé du Demon*; ny ceux qui voyant que J.C. beuvoit & mangeoit, disoient, *voilà un homme qui aime à manger, & à boire du vin; & qui frequente les Publicains & les gens de mauvai-*

Ibid. v. 19. *se vie.* Car Jesus-Christ dans ce même endroit de l'Evangile nous donne un avis tres-necessaire, quand il dit ensuite de ce que je viens de rapporter,

& la sagesse a esté justifiée par ses enfans. Que si vous voulez sçavoir qui sont ces enfans de la sagesse, l'Ecriture même vous l'apprend quand elle dit, *Les Enfans de la Sagesse c'est l'assemblée des Iustes.* Ce sont ceux-là qui quand ils mangent ne méprisent point ceux qui n'osent manger; & qui lors qu'ils n'osent manger ne condamnent point ceux qui mangent; mais qui méprisent & qui condamnent ceux qui font naistre des scandales, ou par leur jeûne, ou par leur manger.

II. CLASSE. AN. 396.

Ibid.

Eccli. 3. 1.

Rom. 14. 3.

27. Quant au jeûne du Samedy il n'y a pas grand inconvenient à l'observer, puis que l'Eglise de Rome l'observe aussi bien que quelques autres Eglises voisines; & quelques-unes mémes assez éloignées, quoy qu'en petit nombre. Mais de jeûner le Dimanche ce seroit un tres-grand scandale, sur tout depuis la découverte de cette Heresie si detestable & si manifestement contraire à la Foy Catholique & à l'autorité de l'Ecriture, je veux dire de l'Heresie des Manichéens, qui affectent d'ordonner à ceux qu'ils appellent leurs *auditeurs* de jeûner le Dimanche, & qui regardent ce jour-là, comme un jour particulierement consacré au jeûne; c'est ce qui fait qu'on a encore plus d'hor-

Ieûne du Dimanche en horreur dans toute l'Eglise à cause des Manichéens

II. CLASSE. AN. 396.

reur pour le jeûne du Dimanche. Il seroit neanmoins pardonnable de jeûner ce jour-là à ceux qui pourroient pousser le jeûne jusqu'à passer plus d'une semaine entiere sans manger, pour approcher d'autant plus du jeûne de quarante jours, comme nous sçavons qu'il y en a qui l'ont fait; nous avons même appris de quelques-uns de nos freres tres-dignes de foy, qu'il s'en est trouvé un qui a poussé son jeûne jusques aux quarante jours. Car comme il n'y a nulle consequence à tirer contre la coutume de ne pas jeûner le Samedy, de ce qu'au temps de nos Peres Moyse & Elie ont jeûné quarante jours de suite; on n'en sçauroit tirer non plus contre la coutume de ne pas jeûner le Dimanche, de l'exemple de ceux qui pourroient passer sept jours entiers sans manger, puisque ce ne seroit pas par choix, ny par aucune affectation particuliere qu'ils jeûneroient ce jour-là, mais parce qu'il se rencontreroit dans le nombre des jours qu'ils auroient fait vœu de jeûner tout de suite. Mais quand il faut interrompre le jeûne dans l'étenduë de la semaine, le Dimanche est le jour où on le peut faire le plus à propos. Que si on ne prend de la nourriture qu'aprés sept jours, alors, comme j'ay dit, on ne

Jeûne de 40. jours entiers sans rien manger.

jeûne pas le Dimanche pour jeûner le Dimanche, mais parce qu'il se trouve dans le nombre des jours qu'on a fait vœu de jeûner.

II. CLASSE. AN. 396.

Priscillianistes.

28. Les Priscillianistes qui ont beaucoup de rapport avec les Manichéens veulent aussi qu'on jeûne le Dimanche; & se fondent sur un passage des Actes des Apostres dans l'endroit où il est parlé de ce que fit saint Paul à Troade, mais ce passage ne doit faire aucune peine. Il porte que le premier jour de la semaine les Disciples estant assemblez pour rompre le pain, Paul, qui devoit partir le lendemain, se mit à leur parler, & continua son discours jusques à minuit. Ensuite il est dit que de cette chambre haute où ils estoient assemblez, saint Paul décendit pour resusciter un jeûne homme qui s'étant endormi sur une fenestre étoit tombé du haut en bas, & qu'on avoit emporté mort; aprés quoi l'Ecriture ajoûte que ce saint Apôtre étant remonté, & ayant rompu le pain & mangé, parla encore jusqu'au point du jour, aprés quoy il s'en alla. Voila ce que porte ce passage: mais Dieu nous garde d'en inferer que les Apostres eussent accoutumé de jeûner le jour du Seigneur. Il est vray que ce jour-là s'appelloit alors

Surquoi ils se fondoient pour jeûner le Dimanche.

Act. 20. 7. 8. &c.

II. CLASSE. AN. 396. *le jour de la semaine*, c'est à dire, le jour par excellence, ce qui paroît clairement par l'Evangile; car c'est ainsi que trois Evangelistes nomment le jour de la Resurrection de Jesus-Christ que nous appellons presentement le Dimanche,& saint Mathieu est le seul qui l'appelle *le* Math. 30.1. *premier jour de la semaine* Il faut donc dire ou que cette assemblée se fit à la fin du jour du Sabbat,& au commencement de la nuit suivante,qui appartenoit déja à ce *jour de la semaine* qu'on appelle presentement le Dimanche, & qu'ainsi ce fut en attendant cette fraction du pain, qui se fait dans la celebration du Sacrement du Corps de Jesus-Christ, que saint Paul continua son discours jusques à minuit; en sorte qu'aprés la celebration des mysteres, il reprit son discours jusques au point du jour; parce qu'il se pressoit pour partir le Dimanche de grand matin: ou que si elle se fit à l'entrée de la nuit qui suit le Dimanche,& non pas de celle, qui le precede, dés-là que l'Ecriture marque que saint Paul devoit partir le lendemain, elle fait voir que s'il parla si long-temps avant la fraction du pain, ce n'étoit pas le jeûne qui les obligeast de la differer, mais parce qu'il vouloit leur donner avant de par-

tir toutes les inſtructions dont ils avoient besoin. Ainſi ce qui arriva dans cette occaſion ne ſe doit pas rapporter à aucune coutume qu'ils euſſent de jeûner le Dimanche ; mais à l'ardeur qu'ils avoient d'écouter un diſcours ſi neceſſaire, & qu'ils ne crurent pas devoir interrompre pour manger, voyant que l'Apôtre étoit preſſé de partir ; & que toutes les courſes qu'il étoit obligé de faire de tous côtez ne luy permettoient pas de les viſiter ſouvent, ne l'ayant peut-étre jamais eu que cette fois là, ou ſçachant même, comme il eſt dit plus bas, que du jour qu'il ſeroit party de ce pays-là, ils ne reverroient plus ſon viſage. Ce paſſage fait donc voir au contraire que ce n'eſtoit point leur coutume que de jeûner le Dimanche ; & c'eſt de peur qu'on ne le crût, que l'Auteur du Livre des Actes a eu ſoin de marquer ce qui obligea ſaint Paul à parler ſi long-temps, & pour nous apprendre que dans des occaſions comme celle-là, il ne faut pas preferer le manger à des actions plus preſſantes. C'eſt l'inſtruction que nous devons tirer de cette ardeur avec laquelle ceux de Troade écoutoient ce que leur diſoit S. Paul ; & de la ſoif avec laquelle ils recevoient les eaux ſa-

II. CLASSE. AN. 396.

Act. 20. 7.

II. CLASSE. AN. 396. lutaires de ſes paroles; & qui étant d'autant plus grande qu'ils ſçavoient qu'ils l'alloient perdre pour ne le plus revoir, leur fit oublier & le dîner & le ſouper.

29. Or quoique dés lors la pratique fût de ne point jeûner le Dimanche, le ſcandale n'auroit pas été fort grand, quand dans une neceſſité comme celle où ſe trouva l'Apôtre ſaint Paul, on auroit paſſé tout le Dimanche juſqu'à minuit, & même juſqu'au point du jour ſuivant ſans prendre de nourriture. Mais preſentement que des heretiques & entr'autres les Manichéens, qui ſont les plus impies de tous, ont commencé de jeûner le Dimanche, non par aucune neceſſité, mais pour s'en faire une pratique de Religion par un dogme arreſté entre eux, & que cela eſt connu de tous les peuples Catholiques; je ne croy pas que même dans une neceſſité pareille à celle où ſe trouva ſaint Paul, on dût faire ce qu'il fit. Car il ſeroit à craindre qu'on ne fît plus de mal par le ſcandale que l'on cauſeroit, qu'on ne pourroit faire de bien par la predication de la parole de Dieu. Mais enfin quelque cauſe ou quelque neceſſité qu'un Chrêtien puiſſe avoir de jeûner le Dimanche, comme

le mesme Livre des Actes nous apprend que dans le vaisseau où étoit saint Paul, le peril du naufrage fit qu'on jeûna quatorze jours consecutifs,& par consequent deux Dimanches ; nous devons tenir comme une maxime indubitable qu'à moins de s'estre obligé par vœu à passer de suite un grand nombre de jours sans manger, le Dimanche n'est point un jour où l'on doive jeûner.

II. CLASSE. AN. 396.

Act. 7.33.

30. Ce qui fait que c'est principalement le Mercredy & le Vendredy que l'Eglise a accoutumé de jeûner, c'est qu'il paroît par l'Evangile que ce fut le Mercredy que les Juifs tinrent conseil pour faire mourir nostre Seigneur, & que le Vendredy fut le jour de sa Passion, comme tout le monde sçait. Entre ces deux-là se trouve le jour sur le soir duquel le Seigneur mangea la Pâques avec ses Disciples ; & ce soir-là termine le jour que nous appellons le Jeudy ; en sorte que la nuit suivante qui est celle où Jesus-Christ fut livré appartenoit au Vendredy. Et de là vient qu'encore que le Vendredy fût le premier jour des pains sans levain, saint Mathieu dit que c'étoit le Jeudy ; parce que le Vendredy commençoit par le soir du jour precedent ; & que c'é-

CH. XIII. *Raison de la pratique de jeûner le Mercredy & le Vendredy qui s'observoit autrefois par toute l'Eglise.*

Math. 26. 17.

II. CLASSE. AN. 396. toit dés le soir du Jeudy qu'on devoit faire la Cene Paschale, où l'on commençoit d'user du pain sans levain, & où l'on mangeoit l'Agneau Paschal. D'où il s'ensuit que ce fut le Mercredy que Nostre-Seigneur dit à ses Disciples; *Vous sçavez que dans deux jours on celebrera la Pâque & que le Fils de l'Homme sera livré pour être crucifié.* (Math. 26. 2) Ce qui fait donc que ce jour-là est consacré au jeûne, c'est ce que l'Evangeliste ajoûte, qu'*alors les Princes des Prestres & les Senateurs du Peuple s'assemblerent dans la salle du grand Prestre appellé Caïphe; & tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir de Iesus, & de le faire mourir.* (Ibid. v. 3. & 4.) Aprés ce jour-là vient celuy que l'Evangile appelle *le premier jour des pains sans levain,* & c'est celuy auquel les Disciples s'étant approchez de Jesus luy dirent, *où voulez-vous que nous vous preparions ce qui est necessaire pour manger la Pâque?* (Ibid. v. 17. Ibidem.) Ce fut le lendemain de celuy-là, c'est à dire, le Vendredy que Nôtre-Seigneur fut crucifié, comme tout le monde en convient; & c'est pour cela que ce jour est pareillement consacré au jeûne: car le jeûne marque l'humiliation; témoin cette parole du Prophete: *I'humiliois mon ame par le jeûne.* (Psal. 34. 13.)

31. Aprés ce jour-là vient celuy du Samedy, auquel le Corps de Jesus-Christ reposa dans le Sepulchre, comme lors de la creation du monde Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septiéme jour, & c'est sur le sujet de ce même jour qu'on a vû se former dans la robbe de nôtre Reine cette varieté qui fait que quelques-uns, & entr'autres tous les peuples d'Orient, ont jugé plus à propos de rompre le jeûne ce jour-là pour marquer le repos auquel il est consacré; & que d'autres au contraire, comme l'Eglise de Rome, & quelques autres Eglises d'Occident, observent le jeûne en memoire de l'humiliation & de la mort du Seigneur. Neanmoins les uns & les autres conviennent dans le jeûne du Samedy qui precede la fête de Pâques; & ceux-mêmes qui dînent tous les autres Samedis de l'année jeûnent tres-devotement celuy-là; ce qu'ils font une fois tous les ans en memoire de la douleur où furent les Disciples tout ce jour-là pour la mort du Seigneur: que s'ils ne jeûnent pas les autres Samedis, c'est en memoire du repos signifié par ce même jour. Car il y a deux choses qui nous font esperer la felicité des Justes, & la fin de toute mi-

II. CLASSE. AN. 396.

Psal. 44. 10

Pourquoi quelques Eglises jeûnoient le Samedy & les autres non.

Ieûne du Samedy de Pâques general.

II. CLASSE. AN. 399. sere, la mort, & la resurrection. Dans la mort se trouve ce repos, dont il est
Isa. 26. 20. dit par le Prophete, *Entrez, mon peuple, dans des lieux souterrains; tenez-vous y cachez pour quelque temps, jusques à ce que la colere du Seigneur soit passée;* Et dans la resurrection se trouve ce qui fait la felicité parfaite de l'homme, à laquelle
1. Cor. 15. 43. le son corps a part aussi bien que son esprit. C'est ce qui a fait qu'on n'a pas trouvé à propos de jeûner aucun des deux jours qui designent l'un & l'autre; & qu'on a mieux aimé les passer dans la sainte joye d'un repas modeste & Chrêtien, à la reserve du seul Samedy de Pâques, auquel on a cru devoir marquer & celebrer par le jeûne la memoire de la douleur où furent les Disciples pour la mort de Nôtre-Seigneur.

CH. XIV. 32. Mais parce que nous ne trouvons point, comme j'ay déja dit, que ny l'Evangile ny les écrits des Apôtres nous ayent marqué aucun jour certain pour jeûner, & que cela, aussi bien que beaucoup d'autres choses, a produit quelque
Ps. 144. 10. varieté dans la robbe de la fille du Roy qui est l'Eglise. Je vous diray ce que le
Belle regle donnée à S. Augus. par S. Ambroise, venerable Ambroise Evêque de Milan, de la main de qui j'ay été baptisé, me répondit un jour que je le consultay

sur

ſur ce ſujet. Nous étions à Milan avec ma mere qui ſe trouvoit en peine s'il falloit jeûner le Samedy, ſelon la coutume de la ville d'où nous ſommes; ou ne pas jeûner, ſelon celle de Milan. Je fus donc trouver l'homme de Dieu pour la tirer de cette peine; car pour nous, comme nous n'étions encore que Cathecumenes, nous ne prenions pas grand interêt à ces ſortes de choſes; & voicy la réponſe que j'en eus. Je ne « puis, me dit-il, vous preſcrire ſur cela « que ce que je fais moy-même; & par « là je crus d'abord que tout ce qu'il me vouloit faire entendre étoit qu'il ne falloit point jeûner le Samedy; parce que je ſçavois que c'étoit ce qu'il pratiquoit: mais il ajoûta, quand je ſuis icy je ne « jeûne point le Samedy; mais quand je « ſuis à Rome je jeûne ce jour-là. Ainſi « dans quelque Egliſe que vous vous trouviez, « ſuivez-en les coutumes; ſi vous ne « voulez ne cauſer de ſcandale à perſonne, « & que perſonne ne vous en cauſe. « Je rapportay cette réponſe à ma Mere, & ce fut aſſez: elle obeït ſans heſiter; & nous crûmes auſſi que c'étoit la regle qu'il falloit ſuivre.

II. CLASSE. AN. 397.

pour ſe conformer aux regles des lieux où l'on ſe trouve.

Mais parce qu'il ſe rencontre en quelques endroits, & particulierement

II. CLASSE. AN. 396.

en Affrique, qu'entre les Eglises d'une même contrée, ou quelquesfois entre ceux d'une même Eglise, il y en aura qui jeûnent le Samedy, & d'autres non; il me semble qu'il faut se conformer à ceux qui ont les peuples sous leur charge. Ainsi si vous m'en voulez croire je conclus aprés tout ce que vous m'avez obligé de dire sur ce sujet, que j'ay peut-être traité avec trop d'étenduë, que vous ne devez point sur cela resister à vôtre Evêque; & que sans vous amuser à disputer, vous ne devez faire aucun scrupule d'en user comme il en use.

LETTRE XXXVII. *

* Tirée du 4 Tome des ouvrages de saint Augus. écrite environ l'an 397. Celle qui étoit auparavant la 37. est presentement la 109.

Saint Augustin ayant sçeu que Simplicien lisoit & estimoit ses ouvrages, témoigne à cét Evêque la joye qu'il en a, & les soûmet à sa censure, & particulierement ce qu'il se preparoit à écrire sur les questions que Simplicien luy avoit proposées.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint & tres-veritablement aimable Pere, le tres-venerable Seigneur SIMPLICIEN. [a]

a Simplicien fut envoyé à Milan par le Pape Damase selon Baronius, pour assister saint Ambroi-

1. J'Ay reçû la lettre que vôtre Sainteté a bien voulu m'écrire, où j'ay trouvé de grands sujets de joye pour moy, puis que j'y voy que vous ne m'oubliez point, que vous m'aimez toujours, & que vous vous réjoüissez avec tant de bonté de tous les dons qu'il a plu à Dieu de me départir, non en consideration d'aucun merite qui fût en moy, mais par sa pure misericorde. Je reçois donc, mon tres-saint, tres-venerable, & tres-aimable Seigneur, avec toute la reconnoissance dont mon cœur est capable, ces marques de vôtre affection paternelle, qui n'est pas une chose nouvelle pour moy, & dont il y a long-temps que j'ay ressenti des effets.

II. CLASSE. AN. 397.

Tite. 3. 5.

2. Du reste je me trouve trop bien recompensé du travail que j'ay employé à la composition de quelques ouvrages,

se dans l'administration de son Evêché qu'on luy avoit fait prendre par force, n'estant encore que Cathecumene. Saint Augustin le nomme pere de saint Ambroise, parce qu'il avoit été son parrain dans le Baptême, & il le nomme aussi le sien, parce qu'il luy avoit beaucoup servy dans sa conversion : il en parle toujours comme d'un grand serviteur de Dieu. Les grandes graces qu'on voyoit reluire en ce saint Homme, & la capacité qu'il s'étoit acquise par l'étude, & par une longue experience le firent élire successeur de saint Ambroise l'an 397. comme on voit dans la vie de celuy-cy écrite par saint Paulin, & par le 1. chap. du 2. liv. de la reveuë que saint Augustin a faite de ses ouvrages.

II. CLASSE. AN. 397.

puis que vous avez bien voulu les lire; & je ne sçay d'où me vient un si grand bonheur, si ce n'est que le Seigneur, sous la main duquel je tiens mon ame abaissée, ait voulu par là calmer les inquietudes & les craintes dont je ne puis m'empécher d'estre agité dans ces occasions; ayant grand sujet d'apprehender qu'encore que je marche dans un champ aussi applani qu'est celuy de la verité, mon incapacité, ou mon inadvertence ne m'y fassent faire quelque faux pas. Car sçachant de quel esprit vous etes animé, je sçay à qui je plais quand je vous plais; & ce divin Esprit, seul Auteur & seul Distributeur de toutes les graces r'asseure mon obeïssance par le jugement que vous prononcez.

Quelle étoit la disposition de S. Aug. dans la composition de ses ouvrages.

Or comme dans la composition de ces ouvrages je n'ay été que le Ministre de tout ce que vous y trouvez de bon, & qu'ils n'ont été faits que par la vertu de cette parole toute-puissante qui ayant dit lors de la creation du monde que la lumiere soit faite, aussi-tost la lumiere fut faite; de même dans l'approbation que vous y donnez, c'est Dieu qui parle, & qui voit que ce qu'il a fait est bon.

Gen. 1. 3.

Gen. 1. 10.

3. Pour ce qui regarde les questions

que vous m'avez chargé de traiter [a], mon peu de lumiere pourroit m'empêcher de les penetrer ; mais j'espere qu'avec le secours de vos merites & de vos prieres, Dieu me fera la grace de les resoudre. La seule chose que j'ay à souhaiter de vous, c'est que vous demandiez à Dieu le secours necessaire à ma foiblesse; & que vous veüilliez bien apporter non seulement l'attention d'un Lecteur, mais encore la severité d'un censeur à la lecture des choses à quoy vôtre bonté paternelle m'oblige de m'exercer, & même de tout ce qui pourra venir jusques à vôtre sainteté de mes autres ouvrages. Car si je voy dans ce que j'écris des veritez émanées des tresors de la Sagesse éternelle, j'y voy aussi bien des fautes sorties du fonds de mes miseres. Je prie le Seigneur qu'il vous conserve.

II. CLASSE. AN. 397.

a

a. Saint Augustin s'acquitta de ce que Simplicien avoit desiré de luy, & fit sur ces questions les deux Livres qui se trouvent dans le 4. Tome de ses Oeuvres. Ce fut en travaillant à cet Ouvrage qu'il commença d'être éclairé de Dieu sur la matiere de la predestination & de la grace ; comme il nous en asseure luy-même dans le Livre de la Predestination des Saints, chapitre 4.

II. CLASSE.

AN. 397.

LETTRE XXXVIII.*

Saint Augustin parle à Profuturus de la patience dans les maladies. De la mort de l'Evêque Megalius, & du soin qu'on doit avoir de reprimer la colere.

* Ecrite l'an 397. C'étoit auparavant la 149. & celle qui étoit la 58. est presentement la 243.

AUGUSTIN à son frere PROFUTURUS*.

* On a veu qui étoit ce Profuturus dans une note sur la lettre 28.

1. QUANT à l'esprit je suis bien, c'est à dire autant que le comporte la mesure de la grace & des forces qu'il plaît au Seigneur de me donner ; mais quant au corps j'ay un mal [a] qui m'oblige de demeurer au lit, ne pouvant me tenir ny assis ny debout. Cependant à cet égard-là même je ne puis dire aucune chose sinon que je suis bien, puis que je suis comme Dieu veut que je sois. Car QUAND nous ne voulons pas ce qu'il veut, c'est nous qui sommes en faute, & non pas, luy qui ne sçauroit rien faire ny permettre que de juste. Il n'y a rien en cela que vous ne sçachiez ; mais comme vous êtes un autre moy-même, je me porte naturellement à vous parler

Patience de S. August. dans ses maux.

Volonté de l'homme toujours vitieuse quād elle n'est pas conforme à celle de Dieu.

a. Le latin porte *rhagadis & exochadis dolore & tumore*, on appelle *rhagades* de certaines gersures ou crevasses fort douloureuses qui se font à la partie où viennent les hemorroïdes, & *exochades* de petites tumeurs qui viennent dans le même endroit.

comme je me parle à moy-même. II. CLASSE. AN. 397.

Belle instruction pour les malades.

Je recommande donc à vos Saintes prieres, & mes jours & mes nuits : les jours, afin que j'use sobrement des soulagemens que je suis obligé de chercher; & les nuits, afin que je souffre avec patience, & que le Seigneur soit avec moy; & qu'ainsi, il n'y ait point de mal que je craigne, quoique je marche au milieu des ombres de la mort.

2. Je ne doute point que vous n'ayez appris la mort du Primat Megalius [a]; car il y a tantôt 24. jours qu'il est enterré. Je serois bien aise de sçavoir si vous aurez déja vû son successeur à la primatie com-

a. MAGALIUS étoit Evêque de Calame, ville voisine d'Hippone, & Primat de Numidie. C'est luy qui avoit sacré saint Augustin; quoique par jalousie ou mécontentement il eût écrit luy-même une lettre contre nôtre Saint, pour empêcher son Ordination, l'accusant d'avoir donné sous l'apparence d'Eulogies des malefices à une femme, du consentement de son mari, qui pretendoit par là s'en faire aimer. Megalius pressé dans un Concile de prouver cette accusation l'abandonna, reçonnut sa faute, & par une humilité dont sa dignité de Primat l'eût pû dispenser, demanda publiquement pardon d'avoir trop legerement donné creance à cette imposture. C'est par respect pour cette action si édifiante, que Possidius n'a point parlé de l'accusation de Megalius; & nous ne la sçavons de nôtre Saint même, que par la necessité où les Donatistes le mirent de s'en justifier en la luy reprochant souvent, comme on voit par le 3. Livre contre Petilien chapitre 16. le 3. contre Cresconius chapitre 80. & le 4. chapitre 64.

dre-garde au milieu de toutes ces
tions qu'aucune haine contre pe
ne se glisse dans nôtre cœur, &
ferme la porte à Dieu même, bie
de nous laisser en état de nous en
avec Dieu dans ce secret de nôtre
pour l'adorer & pour le prier. (
QUI DONNE entrée à la haine,
que la colere de chacun luy par
juste, & cette justice qu'il y tro
luy faisant garder avec quelque so
plaisir dans le vase de son cœur, el
grit par le sejour qu'elle y fait, & i
le vase par son aigreur. Ainsi II
BIEN plus seur de ne se mettre j
en colere, quelque sujet qu'on en
avoir, que de s'exposer, sous pr
d'une juste colere, au danger d'en
jusques à la haine, en quoy toute
degenere tres facilement.

Comment la haine se forme dans le cœur.

Combien la moindre colere est dangereuse.

en hazard de fermer la porte à un homme de bien, par trop de crainte de se méprendre. Mais il n'en est pas ainsi des mouvemens de l'ame ; & IL VAUT SANS comparaison mieux fermer la porte de nôtre cœur à une colere juste qui se presente, que de la laisser entrer au hazard de ne la pouvoir chasser, & de la trouver en moins de rien passée de la grosseur d'un filet à celle d'une poutre. Car elle croît avec une vitesse incroyable, lors qu'elle n'est plus reserrée par la honte, & qu'on a une fois laissé coucher le Soleil sur elle. Vous jugerez aisément quelle est la peine & l'inquietude où je suis quand je vous parle de la sorte, si vous vous souvenez de ce que vous me dîtes un jour comme nous allions ensemble en un certain lieu.

II. CLASSE, AN. 397.

3. Je salüe mon frere Severe, & ceux qui sont auprés de luy, je luy écrirois même si le porteur de cette lettre étoit moins pressé de partir. Je prie vôtre sainteté de rendre graces pour moy à nôtre frere Victor de ce qu'il nous a donné avis qu'il alloit à Constantine ; & de nous aider à obtenir de luy qu'il veüille bien revenir par Calame [a], comme il

a. Calame étoit une ville d'Affrique de la Province Ecclesiastique de Carthage, située entre Hippone &

II. CLASSE. AN. 397.

m'a promis, pour l'affaire qu'il sçait; & dont je me trouve chargé en quelque sorte par les prieres & les instances de Nectarius [a] le majeur. Je prie le Seigneur qu'il vous conserve.

---

* Ecrite l'an 397. C'étoit auparavant la 17. & celle qui étoit la 59. est presentement la 26.

LETTRE XXXIX. *

Saint Jerôme recommande Presidius à saint Augustin, & le prie de saluër de sa part l'Evêque Alipe.

* Le nom de Pape se donnoit à tous les Evêques.

JERÔME salüe en JESUS-CHRIST son tres-saint Seigneur le Bien-heureux * PAPE AUGUSTIN.

CHAP. I.

1. JE vous écrivis l'année passée par mon frere le Soudiacre Asterius, ne voulant perdre aucune occasion de vous salüer, & je croy que vous aurez reçû ma lettre. Presentement je vous écris par mon saint frere le Diacre Presidius * & je commence par vous prier de vous souvenir toujours de moy. Ensuite je vous recommande le porteur de

* C'est apperamment ce même Presidius à qui S. August. écri-

Constantine, Possidius disciple de saint Augustin; & qui nous a laissé sa vie, en étoit Evêque.

a. Ce NECTARIUS est apparemment ce payen de Calame, qui écrivit à saint Augustin les lettres 90. & 103. ausquelles nôtre Saint répondit par les 91. & 104. Et la qualité de *Majeur* qu'il luy donne icy, est peut-être la même qu'avoit à Tubursique, celuy qu'il appelle Chef ou *Majeur des Celicoles*, dans la lettre 44. nomb. 13.

cette lettre avec lequel je ſuis lié d'une amitié tres étroite, & vous prie de l'aider & de l'aſſiſter dans toutes les choſes où il aura beſoin de vous. Rien ne luy manque du côté du temporel par la miſericorde de Jeſus-Chriſt; mais ce qu'il ſouhaitte paſſionnément, c'eſt de faire amitié avec les gens de bien. C'eſt le plus grand avantage qu'on luy puiſſe procurer que de luy en donner les moyens : il vous dira luy-même ce qui l'a obligé de paſſer en Occident.

II. CLASSE. AN. 397.

vit en 404. la lettre 74. & qui avoit été fait Evêque depuis celle-cy, comme on voit par le titre de l'autre.

2. Pour nous, quoique nous ſoyons retirez dans un Monaſtere, nous ne laiſſons pas d'étre expoſez à un grand nombre d'agitations, qui ſont les peines attachées à nôtre exil. Mais nous eſperons de la miſericorde de celuy qui a dit *ayez confiance, j'ay vaincu le monde*, que par ſa protection & ſon ſecours nous remporterons la victoire ſur le demon nôtre ennemy. Je vous prie de ſalüer de ma part vôtre ſaint frere le venerable Pape Alipe. Tous nos ſaints freres qui tâchent de ſervir Dieu avec nous dans nôtre Monaſtere vous ſalüent. Je prie Jeſus-Chriſt nôtre Dieu qu'il vous conſerve en ſanté, mon tres-ſaint & tres-venerable Seigneur & Pape, & qu'il vous faſſe toujours ſouvenir de moy.

Iean 16.33.

II. CLASSE.

AN. 397.

LETTRE XL. *

* Ecrite l'an 397. C'étoit auparavant la 9. & celle qui étoit la 40. est presentement la 62.

Saint Augustin parle à saint Jerôme dans le commencement de cette lettre du Livre de ce saint des Ecrivains Ecclesiastiques *qu'on avoit porté en Affrique sous un autre nom; Ensuite il revient à ce que saint Jerôme avoit dit dans son explication de l'Epitre aux Galates qu'il y avoit du mensonge officieux dans ce que saint Paul rapporte de la correction qu'il fit à saint Pierre; & luy montre comme il avoit déja fait dans la lettre* 28. *que cela alloit à ruiner toute l'authorité de l'Ecriture. Enfin il le prie de faire un recüeil des erreurs d'Origene & de tous les heretiques.*

AUGUSTIN saluë son tres-honoré Seigneur, & son tres-cher Frere & Collegue dans l'Ordre Sacerdotal, JERÔME.

CHAP. I.

1. JE vous suis bien obligé, de ce que pour vous avoir salué au bas d'une lettre, & y avoir mis mon nom, vous avez bien voulu m'en écrire une toute entiere. Cependant je la trouve encore bien plus courte que je ne voudrois; puisque tout ce qui vient de vous l'est toujours trop pour moy, de quelque

étenduë qu'il puiſſe étre ; & quoique je ſois accablé d'une infinité d'affaires, dont je me trouve chargé pour les autres, & qui ne regardent même que des interêts temporels ; je ne vous pardonnerois pas volontiers de m'avoir écrit en ſi peu de mots, ſi je ne penſois pas combien moins je me les ſuis attiré. Acceptez donc, je vous prie, le commerce de lettres que je vous propoſe : nous ne laiſſerions pas d'étre un même cœur en Jeſus-Chriſt, par l'unité de l'eſprit qui nous lie, quand nous ne nous dirions rien l'un à l'autre : mais ce ſeroit toûjours une eſpece de ſeparation, que celle des lieux ne doit pas faire entre-nous. Ce n'eſt pas que vous ne nous ſoyez preſque auſſi connu que nous le pouvons ſouhaiter par vos Livres *des greniers du Seigneur* ; Et ſi c'étoit ne vous point connoître que de ne point voir vôtre viſage, vous ne vous connoîtriez pas vous-même, puiſque vous ne le voyez pas non plus que nous. Si au contraire ce qui fait que vous vous connoiſſez vous-même, c'eſt que vous connoiſſez vôtre eſprit, nous le connoiſſons auſſi beaucoup par vos Ouvrages, qui nous font benir Dieu de vous avoir fait tel que vous étes, & pour vous & pour nous,

II. CLASSE. AN. 397.

II. CLASSE.

AN. 397.

CHAP. II.

& pour tous ceux qui lisent vos L

2. Il y en a un entr'autres qu'or a apporté depuis peu, dont nous r vons pas encore le titre ; ne l'ayant trouvé marqué à l'ordinaire sur l miere page. Neanmoins celuy ch il s'est trouvé, dit, que vous l'ave tulé *l'Epitaphe* *; Et nous pourrion re que vous luy avez donné ce non tous ceux dont nous y avons tro vies & le catalogue des écrits é morts. Mais comme il y en a bea qui étoient vivans dans le temps livre a été fait, & qui le sont mê core aujourdhuy, nous serions que vous l'eussiez intitulé de la & nous le sommes qu'on le puisse du reste l'ouvrage nous paroît d'un de utilité.

* C'est le Livre des Ecrivains Ecclesiastiques comme il paroît par la fin de cette lettre.

CHAP. III.

3. Nous avons trouvé dans vô plication de l'Epître de saint Pa Galates une chose qui nous fait coup de peine. Car si on admet u dans l'Ecriture des mensonges o que luy restera-t'il d'autorité, & pourrons-nous tirer de capable d'a l'opiniâtreté du mensonge & de l' Quoique nous puissions alleguer divins Livres pour appuyer quel rité, celuy qui soutiendra le sen

De quelle consequence il seroit de supposer le

ıtraire dira que cet endroit eſt un de ıx où les Auteurs Canoniques ont cru ȷoir uſer de quelque menſonge offi- ux, & où eſt-ce qu'on ne pourra pas ›liquer cette réponſe, ſi l'on peut non lement croire, mais aſſeurer que l'A- tre ſaint Paul uſe de cette ſorte de nſonge, lors qu'il dit que ſaint Pierre ſaint Barnabé ne marchoient pas droit on la verité de l'Evangile; quoy qu'a- ıt que de conter cette Hiſtoire il pren- Dieu à témoin de la verité de ce qu'il : ? Car s'il eſt vray que ſaint Pierre & Barnabé marchaſſent en cela ſelon la rité de l'Evangile, il faut que S. Paul ait nti; & s'il a menti en cet endroit-là, où urrons-nous nous aſſeurer qu'il ait dit ıy ? Aura-t'il dit vray quand nous trou- rons qu'il a parlé ſelon nos ſentimens nos opinions, & aura-t'il uſé de men- ıge dans ce qui les choque ? Dés que tre regle ſera établie on ne manque- pas de raiſons pour faire voir que dans s endroits-là non ſeulement il a pû le ire, mais qu'il l'a dû : & il n'eſt pas ſoin de s'étendre pour prouver ce que dis, & ſur tout à vous, qui voyez tout un coup où vont les choſes, & à qui ne faut qu'un mot. Auſſi ſuis-je bien oigné de préſumer aſſez de moy pour

II. CLASSE. AN. 397.

moindre menſonge, officieux dãs quelque endroit de l'écriture.

Gal. 2. 14.

II CLASSE. AN. 397.

me croire capable d'augmenter.
foibles étincelles de mon esprit ;
sors de lumiere dont Dieu a re
vôtre ; & je sçay que personne n'
propre que vous-même à corrige
vous est echappé dans cet endroit

CHAP. IV. 1. Cor. 9. 20.

Explication d'un passage important de saint Paul, dont saint Jerôme se prevaloit.

4. Car vous n'avez pas besoir
vous dise comment il faut entei
que dit le même Apôtre qu'il s
Juif avec les Juifs pour gagner le
& tout ce qu'il ajoûte dans le mê
droit, non par un esprit de me
& de deguisement, mais par une
compatissante : de la même mani
celuy qui sert un malade se fait e
que façon malade avec luy, non
sant semblant d'avoir la fievre, r
se mettant en la place du malad
voir de quelle maniere il voudrc
servy s'il étoit en pareil état. C
Paul étoit né Juif ; & quoy qu'il
venu Chrêtien il n'avoit pas poi
rejetté les Sacremens des Juifs q
avoient été donnez dans le temp
Loy ; & qui convenoient à leur ét

Act. 22. 3.

S'il se mit donc en devoir d'e
brer quelques-uns dans le temp
étoit déja Apôtre de Jesus-Christ
seulement pour montrer qu'il n'y
rien de pernicieux ; & que ceux qu
d

droient les obſerver ſelon la tradition de leurs Peres le pouvoient, quoiqu'ils euſſent embraſſé la Foy de Jeſus-Chriſt. Mais il les avertiſſoit en même temps de n'y point mettre leur eſperance, parce qu'ils n'étoient que la figure de ce ſalut dont la verité avoit été apportée par l'avenement du Seigneur Jeſus. Et de là vient qu'il ne vouloit point du tout qu'on chargeât les Gentils d'un fardeau auſſi peſant & auſſi inutile que celuy de ces obſervations auſquelles ils n'étoient point accoutumez, & qui même leur donnoient de l'éloignement de la Foy en Jeſus-Chriſt.

II. CLASSE. AN. 397.

5. Ce ne fut donc pas de ce que ſaint Pierre obſervoit les traditions de ſes Peres que ſaint Paul le reprit : il étoit libre à ſaint Pierre de les obſerver ſans uſer de deguiſement ; & il n'y avoit aucun mal ; car on y étoit acoutumé ; & quoiqu'elles fuſſent inutiles, au moins ne nuiſoient-elles point. Mais ce fut de ce qu'il *obligeoit les Gentils de Iudaïſer* ; ce qui marque qu'il obſervoit ces traditions comme quelque choſe de neceſſaire à ſalut, même aprés la venüe de Jeſus-Chriſt ; & c'eſt ce que la verité combattit & refuta fortement par les paroles vrayement Apoſtoliques de ſaint Paul.

Gal. 2. 14.

Quel fut le veritable ſujet de la correction que S. Paul fit à ſaint Pierre.

Gal. 2. 14.

II. CLASSE. AN. 397. Saint Pierre n'ignoroit pas ce que saint Paul luy dit en cette occasion ; mais les egards qu'il avoit pour les circoncis luy
Ibid. v. 12. faisoient faire cette faute.

Ainsi il n'y a point eu de jeu ny de feinte dans la correction qui luy fut faite par saint Paul ; & il n'y a rien que de vray dans ce que ce saint Apôtre a rapporté de cette Histoire. Voilà à quoy il s'en faut tenir ; autrement l'Ecriture sainte, qui n'a été transmise à tout ce qui viendra dans la succession de tous les siecles, que pour étre la baze & le soûtien de la Foy, n'aura plus rien que de douteux & de flottant si on y admet du mensonge. Il n'est pas possible d'expliquer ny même à propos de mettre par écrit combien de pernicieuses consequences se tireroient de ce principe, si on l'avoit laissé passer : nous pourrions nous en entretenir plus à propos & avec moins de danger si nous étions l'un avec l'autre.

6. Qu'est-ce donc que saint Paul nous dit qu'il avoit rejetté de ce qu'il avoit trouvé dans les Juifs ? c'étoit ce qu'ils avoient de mauvais, & sur tout l'igno-
Rom. 10. 3. rance de cette justice qui vient de Dieu, & cet entêtement de leur propre justice, qui les empêchoit de se soumettre à Dieu.

pour recevoir de luy celle dont il est l'Auteur. C'étoit cet attachement aux sacremens de l'ancienne Loy qui faisoit que même aprés la Passion & la Resurrection de Jesus-Christ, aprés l'institution & la manifestation du sacrement de grace selon l'ordre de Melchisedech, ils vouloient toujours les observer, non seulement pour ne se pas éloigner d'une coutume établie, mais comme si ces observations qui avoient été necessaires autrefois, puisque ce n'est pas en vain que les Machabées en ont été les Martyrs, eussent encore été de necessité de salut. Enfin c'étoit cette haine qu'ils avoient pour les Predicateurs de la grace de Jesus-Christ, & qui les leur faisoit persecuter comme des ennemis de la Loy. Ce sont ces erreurs des Juifs & quelques autres du même genre que l'Apôtre méprisoit comme de la boüe, & que l'ardeur avec laquelle il souhaitoit de gagner Jesus-Christ luy faisoit même regarder comme pernicieuses; & non pas la simple observation des ceremonies legales; pourveu qu'on les pratiquât comme avoient fait les anciens, & comme il faisoit luy-même, c'est à dire sans en faire dependre le salut, & non pas comme les Juifs qui pretendoient qu'il falloit les observer, ny

II. CLASSE. AN. 397.

2. *Mach.* 7. 4.

Philip. 3. 8.

De quelle maniere il pouvoit être permis aux Iuifs devenus Chrêtiens, d'observer enco-

Juif, on pourra pretendre tout de m
que ce qu'il a dit que pour gagner
qui n'avoient point de Loy, il a
Ibid. v. 21. avec eux comme n'en ayant point,
fie qu'il a ſacrifié aux Idoles pour
ſemblant d'étre Gentil. S'il a donc
tiqué les ceremonies de la Loy, il l'
comme Juif naturel qu'il étoit, &
ce qu'il a dit de ſa conduite à l'égar
Juifs & des Gentils ne veut pas dire
ait fait ſemblant d'étre ce qu'il n'
pas; mais qu'il a cru qu'il falloit
ceux qui étoient dans l'erreur, av
même charité qu'on voudroit étre
ſi l'on y étoit; & ſe mettre ainſi en
place, non par feinte & par diſſim
tion, mais par une tendreſſe comp
ſante. Auſſi eſt-ce la maxime gen
qu'il veut que l'on infere de ſon diſc
quand aprés ce que je viens de rap
ter, il ajoûte que pour gagner les foi
Ibid. v. 22. il eſt devenu foible avec eux : ce
montre que la concluſion par laquel

termine son discours en disant immediatement aprés ces dernieres paroles, qu'il s'étoit fait tout à tous pour sauver tout le monde, ne signifie autre chose sinon qu'il compatissoit aux foiblesses de chacun, comme si c'eussent été les siennes propres ; & c'est ce qu'il fait assez voir quand il dit encore ailleurs *qui peut être foible sans que je m'affoiblisse avec luy ?* Car il n'a pas voulu faire entendre par là qu'il fit semblant d'avoir les foiblesses de tout le monde, mais qu'il y compatissoit.

II. CLASSE. AN. 397.

2. Cor. 11. 22.

7. Armez-vous donc, je vous prie, de cette sainte severité, que le courage & la charité d'un Chrêtien luy doivent inspirer contre luy même en pareille occasion. Corrigez vôtre propre ouvrage, & chantez hautement la Palinodie : puisque la verité des Chrêtiens a sans comparaison plus de charmes que l'Helene des Grecs [a]. Aussi les Martyrs ont-ils combatu bien plus courageusement pour l'une, contre la Babilone de ce siecle, que les Heros de la Grece pour l'autre, contre la ville de Troyes. Et ce que

a. Tout cela est une allusion à l'avanture fabuleuse d'un Poëte appellé Stesichore, qui frappé d'aveuglement par Castor & Pollux, pour avoir mal parlé d'Helene leur sœur, dans un certain Poëme, recouvra la veuë pour s'être dedit dans un autre.

II. CLASSE. AN. 397.

je souhaite par là, n'est pas que Dieu vous rende les yeux du cœur, car je suis tres-éloigné de croire que vous les ayez perdus, mais que les ayant aussi sains & aussi ouverts que vous les avez, vous vous en serviez pour remarquer ce qui ne vous a échapé que par quelque sorte d'inadvertance, & faute d'avoir pris garde combien il est ruineux à la religion, de laisser croire que les regles de la pieté & de l'honesteté ayent permis aux Auteurs des Livres Canoniques, d'user de mensonge en quelques endroits de ces divins Livres.

CHAP. V.

8. Il y a déja quelque temps, que je vous avois écrit une autre lettre, qui ne vous a point été renduë, parce que celuy qui la devoit porter * n'a point fait le voyage, à quoy il se preparoit. On m'y a fait remarquer, comme je dictois celle-cy, une chose que je ne dois pas manquer de vous dire, c'est que quand vous feriez d'un autre avis que moy, & que cet avis seroit vray, comme il faudroit qu'il le fût pour étre préferable au mien, toujours devriez-vous pardonner sans peine à mes craintes; puisque si un autre peut bien faire servir la verité à favoriser le mensonge, c'est une faute bien legere à moy, si toutefois c'en est une,

* Profuturus. Voyez la note sur le nombre 1. de la lettre 28.

que de m'étre laiſſé prevenir d'une erreur, qui ne va qu'à favoriſer la verité.

9. Quant à ce que vous avez bien voulu me répondre touchant Origene [a] je ſçavois bien que non ſeulement dans les matieres Eccleſiaſtiques; mais generalement en tout, il faut loüer & approuver tout ce qu'il y a de bon & de vray; & au contraire condamner & rejetter tout ce qu'on trouve de mauvais & de faux. Mais ce que je deſirois d'un Homme auſſi ſage & auſſi éclairé que vous l'étes, & que je deſire encore, ce ſeroit que vous nous marquaſſiez toutes les erreurs, par leſquelles un auſſi grand Homme que celuy-là s'eſt écarté de la vraye foy. Je croy même, que puiſque

a. Origene eſt connu de tout le monde, il naquit vers la fin du premier ſiecle, & a vêcu aſſez avant dans le 2. ſon Pere Leonides ayant été mis en priſon pour la Foy. Origene qui n'avoit alors que 17. ans luy écrivit pour l'exhorter au Martyre. Il brûloit dés-lors du deſir de s'y preſenter, & il l'eût ſouffert avec ſon Pere, ſi ſa Mere ne luy eût caché ſes habits pour l'empeſcher de ſortir. Il inſtruiſoit les Cathecumenes dans l'Egliſe d'Alexandrie, dés l'âge de 18. ans, enſuite il y enſeigna les Saintes lettres, & il ſortit de ſon ecole un grand nombre de Martyrs. Sa doctrine, ſes travaux, ſes ouvrages, ſes perſecutions ont été celebres dans les ſiecles ſuivans. Si l'on trouve des erreurs dans ſes livres, il y en a une partie qui y a été inſerée par ſes ennemis dés ſon vivant. Il mourut âgé de 69. ans, & fut enſeveli dans la ville de Tir, ſous les Empereurs Gallus & Voluſien.

II. CLASSE. AN. 397.

dans le Livre où vous avez fait le Cataloque de tous les écrivains Ecclesiastiques, dont vous avez pû vous souvenir, vous avez voulu marquer jusques aux heretiques mêmes, quoy qu'il y en ait quelques-uns d'oubliez par quelque raison que je voudrois bien sçavoir, il eût été à propos d'ajoûter quelles sont les erreurs dont on se doit garder dans la doctrine de chacun de ces Auteurs.

Que si c'est la crainte de trop grossir ce Volume, qui a fait que vous vous étes contenté de nommer les heretiques, sans vous arrester à marquer ce que l'authorité de l'Eglise Catholique a condamné en chacun d'eux; je vous conjure de ne vous point trouver chargé de la tache que la charité que j'ay pour nos freres, me fait prendre la liberté de vous donner, qui est d'ajoûter à tous les autres Ouvrages, que la grace de Nôtre Seigneur & nôtre Dieu a fait couler de vôtre plume, & par lesquels vous avez animé le courage, & soulagé le travail de ceux qui ne peuvent étudier les Saintes Lettres qu'en latin, une enumeration abregée de tous les mauvais dogmes des heretiques, qui par orgueil, par ignorance, ou par opiniâtreté ont tâché de corrompre la pureté de nôtre foy. Si

occupations vous permettent
er à cét Ouvrage, il sera d'un
urs à ceux à qui le manque de
gnorance des langues, ne per-
s de lire tout ce qui seroit ne-
ur s'instruire de tout ce dé-
us presserois davantage sur ce
ne craignois de marquer par
u de confiance en vôtre cha-
ous recommande nôtre frere
ur de cette lettre, comme un
ont l'estime où il est en tout
, ne me permet pas de vous
un témoignage tres-avanta-

II. CLASSE. AN. 397.

TTRE XLI. *

istin dans cette lettre écrite au ipe & au sien, à Aurele Evêque ige, se rejoüit avec luy de ce qu'il ireusement executé quelque chose oit pensé de fort utile pour son ; & le prie de luy envoyer quel- s des Sermons qui avoient été Peuple en sa presence par les son Eglise.

* Ecrite peu de temps aprés que S. Augustin fût fait Evêque. C'étoit auparavant la 77. & celle qui étoit la 41. est presentement la 26.

& AUGUSTIN saluënt en -CHRIST leur tres-cher Collegue, dans l'Ordre Epis-

ie, depuis que nous avons appris
lettres que Dieu vous a fait la gra
xecuter les saintes pensées qu'i
avoit inspirées sur le sujet de ceux
freres que vous avez ordonnez,
Sermons qui se font au peuple e
presence par les Prêtres [a], dont la
rend vôtre charité plus sensib
cœurs que leur voix ne l'est aux c
Que Dieu soit donc remercié : v
que nous pouvons & penser, &
écrire de meilleur ; & cette p
courte renferme ce qu'on peut er
de plus consolant, ce qu'on peu

a. Il y avoit déja long-temps que les Prêtr
en possession de prêcher dans les Eglises de
témoin les Sermons d'Origene & de saint Chr
Il ne paroît pas qu'ils ayent été admis à cette
dans l'Italie & dans les Gaules, avant le 6. sie
2. Concile de Vaison la leur donna, l'an 529.
gustin fut le premier en Affrique, en faveur d

cevoir de plus grand, & ce qu'on peut faire de plus utile. Que Dieu soit donc remercié encore une fois, de ce qu'il vous a donné un cœur si appliqué au bien de vos brebis, & de ce qu'il a mis en évidence ce que vous aviez dans le fonds de l'ame, où la veüe des hommes ne va point, ensorte qu'aprés vous avoir fait vouloir le bien, il vous a donné moyen de faire paroître ce qui étoit caché dans le secret de vôtre volonté. Qu'on en voye donc l'effet; que tout le monde le voye; & que la lumiere des œuvres comme celle-là luise aux yeux des hommes; afin que les voyant, ils s'en réjoüissent, & qu'ils glorifient nôtre Pere, qui est dans le Ciel: puissiez-vous avoir toujours de pareils sujets de vous réjoüir dans le Seigneur; & qu'il veüille bien exaucer les prieres que vous luy faites pour ceux, par la bouche de qui vous voulez bien l'entendre parler.

II. CLASSE. AN. 397.

Qu'on entre donc dans la voye de JESUS-CHRIST: qu'on y marche, qu'on y courre; que ses benedictions se repandent sur les grands & sur les petits, & qu'ils soient comblez de joye à la voix de ceux qui leur disent *nous irons dans la maison du Seigneur.* Que les uns marchent devant, & que les au-

Psal. 121. 1.

II. CLASSE. AN. 397.

tres suivent & deviennent les imitateurs des premiers, comme les premiers le sont de Jesus-Christ. Qu'on voye les Chrêtiens comme des fourmis spirituelles, marcher à gros boüillons dans les routes de l'éternité. Que ces saintes Abeilles répandent de toutes parts la bonne odeur de leurs œuvres : Que ces celestes plantes rapportent leurs fruits par la patience. Que la perseverance jusqu'à la fin leur produise le salut ; & que le Seigneur ne souffre pas que nous soyons tentez au delà de nos forces ; mais qu'en permetant la tentation, il fasse que nous la puissions soutenir, & que nous en sortions avec avantage.

Luc 8. 15. Math. 10. 12. 1. Cor. 10.

Par où nous pouvons esperer d'étre exaucez.

2. Priez pour nous, vous dont les prieres sont dignes d'étre exaucées, puis que vous n'approchez point de Dieu pour luy offrir le sacrifice de loüanges, sans luy porter en même temps dans vos œuvres celuy d'une tres pure charité. Priez-le qu'il nous fasse la grace que ces mêmes biens reluisent en nous. Car ce Dieu que vous priez sçait avec quelle joye nous les voyons reluire en vous. C'est ce que nous desirons ; c'est en quoy nous trouvons une abondance de consolations qui répand la joye dans nos ames, à proportion de nos douleurs.

Nous voyons en cela l'effet des promesses de Jesus-Christ ; & ce nous est un gage de la seureté de celles qui restent à accomplir. Nous vous conjurons par celuy qui nous a fait tant de graces, & qui par vôtre ministere a repandu cette benediction sur vôtre peuple, d'ordonner qu'aprés qu'on aura écrit & corrigé exactement les sermons de vos Prêtres, on nous envoye ceux que vous jugerez à propos. Car de mon côté je ne neglige point ce que vous m'avez commandé ; & je suis presentement dans l'attente du jugement que vous aurez fait des sept clefs ou des sept regles de Tichonius * comme je vous ay déja mandé plusieurs fois. Nous vous recommandons tres-instamment nôtre frere Hilarin Medecin d'Hippone & premier Magistrat de la Ville. Pour nôtre frere Romain nous sçavons que vous y pensez ; & nous n'avons rien à souhaiter sinon que Dieu vous soit favorable dans ce que vous faites pour luy. Ainsi soit-il.

II. CLASSE. AN. 397.

* Ce sont ces regles dont S. Augustin parle dans le 3. Livre *de Doctrina Christiana* chapitre 30.

II. CLASSE.

AN. 397.

* Ecrite l'an 397. sur la fin du mois d'Aoust.

Celle qui étoit auparavant la 42. est presentement la 232.

LETTRE XLII. *

Saint Augustin aprés avoir été plus d'un an sans recevoir de lettres de saint Paulin luy en demande, & le prie de luy envoyer son ouvrage contre les Payens lors qu'il sera achevé.

Cette lettre n'avoit point encore été imprimée avant l'édition des PP. BB. qui l'ont tirée d'un Livre d'ecorce d'arbre qui apartenoit autrefois à l'Eglise de Narbonne, & qui est presentement de la Biblioteque de Monsieur de Fief-Marcu.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint frere & tres-illustre Seigneur PAULIN, & sa tres-sainte sœur & tres-honorée Dame THERESE.

1. L'AUROIT-on cru que nous eussions été reduits à employer nôtre frere Severe pour vous demander cette réponse que nous desirons si ardemment, & que vous differez de nous faire depuis si long-temps ? Quoy vous nous faites passer deux étez avec cette soif, & au milieu de l'Affrique ? Que puis-je donc vous dire sur ce sujet, sinon qu'il est bien étrange que vous ne vous acquittiez pas de ce que vous devez, vous qui donnez tous les jours si liberalement ce qui est à vous ? Peut-étre n'avez-vous tant differé de nous écrire que pour nous en-

voyer en même temps vôtre ouvrage contre les Payens, que je vous avois témoigné desirer fort *, & qui n'étoit pas encore achevé dans ce temps-là. Il y aura dequoy se consoler si aprés nous avoir fait jeûner si long-temps vous nous presentez une table si bien servie; Mais si elle n'est pas prête, nous ne cesserons point de nous plaindre, que vous ne nous donniez de quoy nous soûtenir en attendant l'heure du festin. Je vous prie de saluer nos freres de ma part, & particulierement Romain & Agile *. Ceux qui sont avec nous vous saluent quoy qu'ils soient en colere aussi bien que nous; car l'on y est d'autant plus qu'on vous aime davantage.

II. CLASSE. AN. 397.

* Dans la lettre 31. nombre 8.

* Ce sont ceux dont il est parlé dans la lettre 31. nombre 2.

LETTRE XLIII. *

* Ecrite sur la fin de l'année 397. ou au commencement de la suivante. C'étoit auparavant la 162. & celle qui étoit la 43. est presentement la 16.

Saint Augustin fait voir dans cette lettre quelle est l'impudence des Donatistes de persister encore dans leur schisme, aprés avoir été convaincus dans tant de jugemens solemnels de la fausseté des pretextes dont ils pretendoient l'authoriser.

On voit dans cette lettre ce qui avoit donné lieu au schime des Donatistes.

UGUSTIN saluë ses tres-chers freres, les

II. CLASSE. AN. 397.

tres-estimables Seigneurs GLC
ELEUSIUS, FELIX, GRAMMATI
a & tous ceux qui trouveront bo
les salüe. *

CHAP. I.

Tit. 3. 10.

1. JE sçay bien que saint Paul di
prés avoir averti une fois un
tique il n'y a plus qu'à l'éviter; par
quiconque est dans cet état est pe
& qu'il ne peche qu'avec connoi
& se condamnant luy-même. M
NE FAUT PAS mettre au rang des l
ques ceux même, dont les erreu
les plus pernicieuses, pourveu qu
les deffendent point opiniâtréme
on doit particulierement faire cett
ce à ceux dont les erreurs ne sont
les fruits de leur présomption & d
témerité; & qui ne s'y trouvant
gez que par le mal-heur que leurs
ont eu de s'y laisser séduire, se m

Grande difference à faire entre les heretiques.

a. Ceux à qui s'adresse cette lettre & la
étoient sans doute de la Ville de Tubursique,
saint Augustin dit au commencement de la
que Fortunius, Evêque Donatiste de cette Vill
leur Evêque; & qu'il les y exhorte, nombre
faire souvenir de sa promesse : cette Ville éto
entre Hippone & Constantine. Eleusius l'un
apparemment celuy dont il est parlé à la fin de l
204. à Dulcitius, où saint Augustin l'appelle
cher fils. Il avoit été Tribun à Thamugade,
convertit comme quelques autres, par la lectu
deux lettres.

en peine de chercher la verité, prêts à revenir de leurs égaremens dés qu'elle leur paroîtra. Si je ne vous croyois dans cette disposition je me garderois bien de vous écrire ; quoy qu'en même temps que j'avertis qu'on évite les heretiques, de peur qu'ils ne trompent les simples & les foibles, je ne refuse pas de mettre toutes choses en usage pour ramener ceux mêmes qui sont les plus enflez, & de l'orgueil le plus odieux ; & qui par leur entêtement & leur opiniâtreté sont le plus hors d'état d'entendre raison. C'est ce qui a fait que j'ay écrit plusieurs fois à des principaux d'entre les Donatistes, non des lettres de communion, parce qu'il y a long-temps que leur opiniâtreté leur fait refuser d'en recevoir de ceux qui sont dans l'unité de l'Eglise Catholique repanduë par toute la terre, mais des lettres particulieres telles que nous en pourrions écrire à des Payens mêmes ; & quoy qu'ils en ayent lû quelques-unes, ils n'ont point voulu jusques icy, ou comme il est plus vray semblable, ils n'ont pû y faire aucune réponse. Par là nous croyons avoir satisfait au devoir de la charité que le saint Esprit nous aprend que nous devons non seulement à ceux de nôtre communion,

II. CLASSE. AN. 398. mais à tout le monde, lors qu'il dit par la bouche de l'Apôtre, *que le Seigneur*
1. Thess. 3. 12. *vous fasse croître de plus en plus dans la charité que vous avez les uns pour les autres, & même pour tout le monde*; & ailleurs encore qu'il faut reprendre avec douceur ceux qui ont des sentimens
2. Tim. 2. 26. contraires à la verité, dans l'esperance que Dieu, pour la leur faire connoître, pourra leur donner un jour l'esprit de penitence, & les tirer des pieges où le diable les tient, disposant d'eux selon sa volonté.

2. J'ay voulu commencer par ce que je viens de vous dire, de peur qu'on ne m'accuse d'imprudence, & peut-être même d'impudence, de vous avoir écrit à vous qui n'étes point de nôtre communion; & d'avoir voulu entrer en matiere avec vous sur l'affaire de vôtre salut, quoique s'il étoit question entre nous de quelque argent, ou de quelque heritage, & que je vous écrivisse pour terminer nôtre differend, personne n'y trouveroit à redire, tant les hommes font cas des choses de ce monde, & tant ils en font peu de leur ame. Cette lettre sera donc ma défense au jugement de Dieu, qui sçait dans quel esprit je fais ce que je fais, & qui a prononcé cet oracle: *Heu-*

reux les pacifiques, car ils seront appellez Enfans de Dieu.

II. CLASSE. AN. 398.

Math. 5. 9.

CHAP. II.

3. Vous vous souvenez donc bien que comme nous étions dans vôtre ville, & que nous traittions avec vous quelques points de ce qui regarde l'unité de l'Eglise, on produisit de vôtre part certains actes qui portent que Cecilien autrefois Evêque de nôtre communion à Carthage, fut condamné avec ceux qui l'avoient ordonné, & quelques autres de ses Collegues, par prés de soixante & dix Evêques; & que ces actes representent la conduite de Felix Evêque d'Aptonge a comme beaucoup plus odieuse & plus criminelle que celle des autres. Aprés la lecture de ces actes nous répondîmes qu'il ne falloit pas s'étonner que ceux qui firent ce schisme en ce temps-là, & qui à l'instigation de gens perdus, & ennemis declarez de ces Evêques, furent assez temeraires pour les condamner sans connoissance de cause,

a. Aptonge étoit une ville peu celebre proche de Carthage, & dans la Province même de Carthage. Ce Felix qui en étoit Evêque ayant ordonné Cecilien l'an 311. les factieux qui vouloient perdre Cecilien, accuserent Felix d'avoir livré les Ecritures aux Payens pour les brûler; & condamnerent l'Ordinateur & ses Collegues dans cette assemblée de 70. Evêques tenuë à Carthage fort peu aprés l'Ordination de Cecilien, à la place duquel ils ordonnerent Majorin.

II. CLASSE. AN. 398.

& sans qu'ils eussent été oüis, ayent eu soin de dresser ces actes: Mais que par d'autres actes Ecclesiastiques que nous avons il paroît [a] que Second Evêque de Tigisy [b] qui étoit alors Primat de Numidie, fit le procés à quelques Evêques accusez d'avoir livré aux Payens les Livres sacrez [c]; & qu'encore qu'ils fussent presens, & qu'ils eussent même avoüé leur crime, il en remit la punition à

Ceux qui condamnerent Cecilien, coupa-

a. Il parle de ce qui se passa à Cirte dans un Concile d'onze ou douze Evêques, où presida Second Evêque de Tigisy qui étoit accusé, & l'on peut dire même convaincu d'avoir livré les saintes Ecritures. Optat parle de ce Concile au 1. Livre contre Parmenien & saint Augustin en rapporte les actes au 3. Livre contre Cresconius, chapitre 27.

b. Tigisy étoit une ville Episcopale de la Mauritanie Cesarienne. Procope au 2. Livre de la guerre des Gots, dit qu'elle avoit été bâtie par les Pheniciens & les Cananeens chassez de la Palestine par Josué; & que de son temps, c'est à dire au 6. siecle, on y voyoit encore deux colonnes avec cette inscription en Phenicien, NOUS SOMMES CEUX QUI AVONS ECHAPPÉ AU BRIGAND JESUS FILS DE NAVÉ. Sur les ruines de cette Ville se trouve presentement la Bourgade appellée *el col de Mudechares*, qui n'est qu'à cinq lieuës d'Alger, & où s'établirent une partie des Maures qui furent chassez d'Espagne. *Baudr.*

c. Un des principaux moyens que la rage des Payens leur fit inventer pour abolir la Religion Chrêtienne fut de faire brûler les saintes Ecritures, qui sont le fondement de la foy & le soûtien de la pieté des Fideles. Ils faisoient mettre les Evêques en prison pour les obliger de leur livrer ces divins Livres; & l'Eglise punissoit tres-sévérement ceux qui estoient assez lâches pour racheter leur liberté par un tel sacrilege.

II. CLASSE.
AN. 398.

Dieu, & les laiſſa dans leurs ſieges comme auparavant : qu'il ſe trouve que ces Evêques ſont du nombre de ceux qui condamnerent Cecilien dans un autre Concile où preſidoit le même Second ; & que ce furent les ſuffrages de ce même Evêque à qui il venoit de pardonner, aprés les avoir convaincus en leur preſence, & leur avoir fait avoüer leur crime, qui le forcerent de condamner des abſens comme coupables du même crime.

bles eux-mêmes du crime qu'on luy imputoit.

4. Nous dîmes enſuite que quelque temps aprés l'ordination de Majorin, que les Schiſmatiques par une entrepriſe criminelle avoient inſtalé dans le ſiege de Cecilien, élevant ainſi Autel contre Autel, & pouſſant la fureur de la diſcorde juſques à rompre l'Unité de Jeſus-Chriſt, ils prierent Conſtantin, qui gouvernoit l'Empire en ce temps-là, de nommer des Evêques pour juger du differend qu'ils avoient fait naître en Affrique, & qui troubloit la paix de l'Egliſe : que cela avoit été fait ; & que Cecilien avec ceux de ſes accuſateurs qui avoient paſſé la mer ayant comparu devant Melchiade lors Evêque de la ville de Rome, nommé par l'Empereur à la priere des Dona-

L'affaire de Cecilien portée devant Conſtantin.

II. CLASSE. AN. 398.

a Cecilien absous.

* Evêque des Cazes-noires, c'est celuy qui a donné le nom à tout le party.

* Premier Concile d'Arles l'an 314

Autres Evêques nommez par l'Empereur pour revoir la même affaire, aprés Melchiades & ses Collegues.

Cecilien absous pour la seconde fois.

* Par l'Empereur à Milan l'an 316.

tistes pour connoître de cette affaire avec quelques-uns de ses Collegues, a on n'avoit pû rien prouver contre luy; qu'ainsi il fut maintenu dans sa dignité, & le procedé de Donat *, qui étoit alors sa partie, condamné. Qu'aprés tout cela les mêmes gens persistant encore opiniâtrément dans le malheureux Schisme qu'ils avoient fait, le même Empereur avoit encore fait examiner & juger l'affaire dans un Concile tenu à Arles *; qu'ils appellerent encore du jugement des Evêques qui composoient ce Concile, & porterent de nouveau l'affaire devant Constantin; que là les deux parties presentes Cecilien fut declaré innocent *; que ses accusateurs se retirerent confondus, & qu'ils ne

a. Les Donatistes ayant demandé pour Juges des Evêques des Gaules, parce qu'elles étoient, disoient-ils, exemtes de ce crime de tradition dont il s'agissoit. On envoya à Rome Materne Evêque de Cologne, Rheticce Evêque d'Autun, Charin Evêque d'Arles, avec 15. autres Evesques d'Italie; & ce fut dans ce Concile de Rome tenu l'an 313. c'est à dire deux ans apres la naissance du schisme, que le Pape Melchiade jugea en faveur de Cecilien, mais sans examiner ce qu'on disoit de Felix. Surquoy les Donatistes faisant beaucoup de bruit, Constantin ordonna que l'affaire seroit reveuë à la rigueur par les Magistrats Civils. Elien Proconsul d'Affrique l'examina le 15. Fevrier 314. & Felix fut declaré innocent, l'unique piece qu'on produisoit contre luy ayant été reconnuë fausse par l'aveu même de celuy qui l'avoit fabriquée.

laisserent pas de persister dans leur opiniâtreté. Que l'affaire de Felix Evêque d'Aptonge ne fut point oubliée : qu'il fut renvoyé devant le Proconsul par ordre de l'Empereur, & qu'il paroît par les actes du procez qu'il fut pleinement justifié.

II. CLASSE. AN. 398. *Felix absous.*

5. Mais comme nous ne faisions que rapporter ces choses-là, n'ayant pas les actes en main, & que vous trouviez que ce n'étoit pas satisfaire à tout ce que vous attendiez de nôtre exactitude, nous les envoyâmes querir à l'Eglise de Gelisy : on les apporta en moins de deux jours, & on vous leut en un jour tout ce que le temps put permettre. On vous leut premierement l'endroit où il est dit que Second Evêque de Tigisy n'osa deposer des Evêques, accusez d'avoir livré aux Payens les saintes Ecritures, quoiqu'ils avoüassent leur crime ; & que depuis avec ces mêmes Evêques, il osa bien condamner Cecilien & ses Collegues absens, & bien éloignez d'avoüer. En suite on vous leut les actes du procez fait devant le Proconsul, par lesquels il paroît que Felix fut declaré innocent aprés une discussion tres-exacte de son affaire. Vous vous souvenez bien que c'est ce qu'on vous leut avant mi-

II. CLASSE. AN. 398.

dy ; & que l'apresdînée nous leûmes la requeste des Donatistes à Constantin, & ensuite les actes Ecclesiastiques de ce qui se passa à Rome devant les Juges qu'il avoit nommez ; par où l'on voit que Cecilien fut maintenu dans sa dignité, & ses accusateurs rejettez. Enfin on vous leut les Lettres mêmes de Constantin, par lesquelles toute la suite de ce que je viens de vous dire paroît de la maniere du monde la plus autentique.

CHAP. III.

6. Que vous faut-il donc aprés cela, que pouvez-vous desirer de plus ? Songez qu'il s'agit non de vôtre or, ou de vôtre argent, non de vos terres & de vos heritages, ny même de vôtre santé & de vôtre vie mortelle ; il s'agit de vôtre bonheur ou de vôtre malheur éternel : voilà le sujet des instances que je vous fais : reveillez-vous donc enfin & revenez à vous-mêmes. Ce que nous avons à examiner est aisé : ce ne sont point de ces questions profondes qui sont au dessus de la portée du commun des hommes, & à quoy il n'y a que les esprits les plus sublimes qui puissent atteindre : c'est la chose du monde la plus simple, la plus claire, & la plus courte. Nous disons que c'est temerairement

qu'un Concile, quoy que nombreux, a condamné des innocens & des absens, & nous le prouvons par les actes proconsulaires, qui declarent innocent du crime d'avoir livré les saintes Ecritures celuy que les actes de ce Concile que vous produisez, chargent comme le plus criminel de tous. Nous disons que la sentence renduë contre ceux-là a été prononcée par des Juges convaincus du même crime par leur propre aveu; & nous le prouvons par les actes Ecclesiastiques où sont nommez ces mesmes Evêques à qui Second Evêque de Tigisy, sous pretexte de conserver la paix, pardonna un crime averé; & avec lesquels ensuite, aux dépens de cette même paix, il condamna d'autres Evêques pour de pretendus crimes dont il n'avoit aucune connoissance *. Ce qui fait bien voir que ce qu'il en avoit fait auparavant n'avoit pas été par zele pour la paix, mais par crainte pour luy-même. Car Purpurius Evêque de Limat * luy avoit objecté qu'aprés que le Magistrat l'eut fait emprisonner pour l'obliger à livrer les saintes Ecritures, la liberté qu'on luy rendit tout d'un coup ne luy fut pas renduë pour rien; mais pour avoir en effet livré ou fait livrer ce qu'on luy demandoit; & l'inquietude où le

* Il faut lire icy dans le latin *cum quibus postea quæ non cognovit, &c.* au lieu de *posteà non cognovit*, qui n'a point de sens.

* Ville Episcopale de la Province de Numidie.

II. CLASSE. AN. 398. mit un ſoupçon ſi bien fondé fit qu'ayant pris conſeil du jeune Second ſon parent, & des autres Evêques qui étoient avec luy, il laiſſa à Dieu la punition d'un crime averé, & parut ſonger à conſerver la paix, quoy qu'il ne ſongeât en effet qu'à pourvoir à ſa ſeureté.

7. Car s'il avoit eu quelques ſentimens de paix dans le cœur, il ne luy ſeroit pas arrivé aprés cela avec ces mêmes Evêques qui avoient avoüé leur crime devant luy, & dont il avoit laiſſé la punition à Dieu, de condamner à Carthage des abſens, accuſez à la verité du même crime, mais que perſonne n'en avoit convaincus devant luy, & contre qui il ne voyoit aucune ſorte de conviction ; & il devoit d'autant plus craindre de troubler la paix & de rompre l'unité par ce qu'il alloit faire, que le lieu où la choſe ſe paſſoit eſt plus celebre ; & que le mal qui prendroit naiſſance dans cette Ville capitale ſe repandroit d'autant plus aiſément dans tout le reſte de l'Affrique.

Car la ville de Carthage ayant beaucoup de relation avec les pays d'outremer, dont elle eſt la plus voiſine, & étant connuë de toutes parts pour une ville tres-conſiderable, ſon Evêque n'a-

voit pas peu d'autorité & de considération ; & pouvoit par consequent ne se mettre pas beaucoup en peine du grand nombre d'ennemis qui avoient conspiré sa perte ; voyant qu'il demeuroit toûjours en commerce de lettres de Communion, & avec l'Eglise de Rome, où la dignité de la Chaire Apostolique s'est toûjours maintenuë, & avec les autres pays d'où l'Affrique même a reçû l'Evangile, & où il étoit prest de défendre sa cause, si ses adversaires entreprenoient d'obliger ces Eglises à rompre de communion avec luy. Comme donc il ne voulut point venir parmy ses confreres qu'il voyoit ou qu'il présumoit ou faisoit semblant, à ce qu'ils pretendent, de croire prévenus contre luy par ses ennemis, si Second avoit eu un veritable soin de conserver la paix, il devoit bien prendre-garde qu'on ne condamnât des absens qui n'avoient point voulu se présenter ny subir leur jugement. Car il ne s'agissoit pas de juger des Prêtres, des Diacres, ou des Clercs d'un ordre inferieur ; mais des Evêques comme eux, dont la cause demeuroit en son entier ; & qui pouvoient la porter devant d'autres de leurs confreres, & principalement devant ceux

II. CLASSE. AN. 398. qui preſident aux Egliſes Apoſtoliques, où la ſentence prononcée contre eux en leur abſence ne pouvoit étre d'aucune conſideration, étant renduë, non par des Juges dont ils euſſent decliné la juriſdiction aprés l'avoir reconnuë; mais par des Juges qu'ils avoient toûjours eu pour ſuſpects, & devant qui ils n'avoient jamais voulu comparoître.

8. Si Second qui étoit alors Primat n'eût été à la teſte de ce Concile que pour maintenir la paix, ce que je viens de dire le devoit arrêter; & peut-être qu'il auroit aiſément appaiſé ou ſuſpendu la rage dont ces Evêques étoient tranſportez contre les abſens, s'il leur avoit parlé à peu prés de cette ſorte.
» Preſentement, mes freres, que les
» Puiſſances ſeculieres font joüir l'Egliſe
» d'une profonde paix, aprés les perſecu-
» tions qui l'ont ravagée ſi long-temps, il
» ne faut pas qu'il ſoit dit que des Chrê-
» tiens & des Evêques ayent rompu l'U-
» nité Catholique que les Payens mémes
» n'attaquent plus. Ainſi ou remettons au
» Jugement de Dieu toutes ces malheu-
» reuſes affaires, dont l'Egliſe s'eſt veuë
» affligée à l'occaſion des perſecutions; ou
» s'il y en a parmy nous qui ayent de quoy
» prouver le crime de ceux qui ſont accu-

& dequoy les en convaincre quoy « II. CLASSE.
s le nient, & qui par cette raison « AN. 398.
;nent de communiquer avec eux, «
s aillent trouver nos freres & nos «
egues les Evêques des Eglises d'ou- «
ner ; & qu'ils commencent par se «
ıdre de ces accusez, & de la con- «
ıce qui fait que se sentant coupa- «
, ils ne veulent pas subir le juge- «
: de leurs confreres d'Affrique, afin «
de la part de ces Eglises on leur «
nce qu'ils ayent à se presenter, & à «
ıdre juridiquement à ce qui leur «
ɔbjecté. Alors s'ils refusent de le «
, on verra là comme icy que leur «
:e conscience les condamne ; & par «
.ettre circulaire envoyée dans tou- «
es parties de la terre où s'étend «
ise de Jesus-Christ, & dans laquel- «
seront nommez, & toute leur af- «
déduite, on les exclura de la com- «
.on de toutes les Eglises. Par ce «
:n nous nous mettrons à couvert du «
'er de faire un Schisme dans l'Egli- «
! Carthage, & nous y ordonnerons «
ıüte seureté un autre Evêque, lors «
:eux-cy seront exclus de la Com- «
on de toutes les Eglises du monde. «
i nous en ordonnions un autre sans «
precaution, peut-estre que les «

II. CLASSE. » Egliſes d'outre-mer ne voudroient point
AN. 398. » avoir de communion avec luy, ne re-
» gardant point comme deposé celuy
» qu'on ſçait avoir été ordonné, & à qui
» la nouvelle de ſon ordination a déja at-
» tiré des lettres de communion de quel-
» ques-unes de ces Egliſes. Ainſi la préci-
» pitation de nôtre ſentence feroit naître
» un grand ſcandale dans l'Egliſe au mi-
» lieu de la paix, en diviſant par le ſchiſ-
» me l'Unité de Jeſus-Chriſt, & en éle-
» vant un nouvel Autel, plûtôt contre
» toute la terre, qui ne ſçachant pas ce
» qui ſe paſſe demeure unie de commu-
» nion avec Cecilien, que contre Cecilien
» même.

9. Quand il ſe ſeroit trouvé quelque opiniâtre qui n'auroit pas voulu ſe rendre à un avis ſi ſage & ſi meſuré, qu'auroit-il pû faire, & comment auroit-il peu condamner ſes Confreres abſens, puiſqu'il n'auroit pas été maître des actes du Concile; & qu'il n'y auroit ſceu traiter ny decerner rien malgré le Primat? Et quand même la cabale auroit été aſſez forte contre ce premier Siege d'Affrique, pour en faire perſiſter quelques-uns à vouloir condamner ſur le champ ceux dont le Primat auroit voulu qu'on ſuſpendît le jugement;

n'auroit-il pas bien mieux vallu se separer de la communion de ces Evêques inquiets, & qui ne cherchoient qu'à troubler la paix, que de celle de toute la terre? Mais comme ils n'avoient pas dequoy prouver, devant les Eglises d'outre-mer, ce qu'on avançoit contre Cecilien & ceux qui l'avoient ordonné, ils ne voulurent point y porter le jugement de cette affaire; & même aprés l'avoir jugée, ils se garderent bien de dénoncer à ces Eglises ces Evêques condamnez en Affrique pour avoir livré les saintes Ecritures, afin qu'elles eussent à rompre de communion avec eux. Car s'ils se fussent mis en devoir de le faire; Cecilien & les autres n'eussent pas manqué de se pourvoir devant les Evêques d'outre-mer, & de se justifier, par un éclaircissement exact de toute leur affaire, contre les calomnies de leurs accusateurs.

10. Il est donc clair que c'est avec grande raison que l'on croit que ce méchant & pernicieux Concile n'a été composé pour la plûpart que d'Evêques coupables d'avoir eux-mêmes livré les saintes Ecritures aux Payens, & à qui Second Evêque de Tigisy avoit pardonné, quoy qu'ils avoüassent leur crime; &

II. CLASSE. AN. 398. que comme ce crime avoit fait du bruit, ils trouverent l'expedient d'en faire tomber le soupçon sur d'autres pour le détourner de dessus eux. Ainsi chacun chargeant des innocens sur la foy de ces Evêques, qui faisoient entendre par toute l'Affrique, que ceux qui avoient livré les Livres saints avoient été condamnez à Carthage, ce faux bruit forma comme un nuage sous lequel les veritables coupables demeurerent cachez.

Vous voyez par là, mes chers freres, qu'il est tres-possible, quoique quelques-uns des vôtres n'en convinssent pas, que ceux qui étoient demeurez d'accord d'avoir livré les saintes Ecritures, & qui avoient obtenu qu'on laissât à Dieu la punition de leur crime, ayent jugé & condamné ensuite dautres Evêques absens, comme coupables du même crime; puisque de ce qu'ils l'étoient eux-mêmes, ils n'en furent que plus disposez à se servir de l'occasion d'en charger d'autres par une fausse accusation, qui en donnant le change aux soupçons & aux recherches du public, les en mettroit à couvert. Car de pretendre qu'il n'est pas possible que les hommes condamnent dans les autres des crimes qu'ils auront

auront eux-mêmes commis, c'eſt con- tredire ces paroles de l'Apôtre, *Ce qui fait que vous étes inexcuſable, ô Homme qui condamnez les autres, c'eſt qu'en les condamnant vous vous condamnez vous-même, puiſque vous faites les mêmes choſes que vous condamnez*: elles expriment ſi préciſément ce que firent ces Evêques, qu'il ſemble qu'elles n'ayent été dites que pour eux. II. CLASSE. AN. 398. Rom. 2. 1.

2. Si Second n'avoit donc eu en veuë que de conſerver la paix & l'unité, lors qu'il remit à Dieu la punition de leur crime, cette même crainte de faire ſchiſme l'auroit arreſté tout de même au Concile de Carthage, où il ne s'agiſſoit point de pardonner à des criminels convaincus par leur propre aveu, puiſqu'aucun des accuſez n'étoit preſent, & où il n'y avoit pour conſerver la paix, qu'à s'abſtenir de condamner des abſens; ce qui étoit la choſe du monde la plus aiſée. Car il ne s'agiſſoit pas même de leur pardonner: c'eût été leur faire injure, puis qu'il n'y avoit nulle conviction contre eux; que bien loin qu'ils avoüaſſent, ils n'étoient pas même preſens; & que le pardon n'eſt que pour ceux dont la faute eſt conſtante. Quel a donc été leur aveuglement &

II. CLASSE. AN. 398.

leur emportement, de croire qu'ils ayent pû asseoir une condamnation sur un crime qui ne pouvoit pas même être un sujet de pardon, puisqu'il ne leur étoit point connu ? Ainsi nous voyons d'un côté qu'on remet à Dieu la punition d'un crime connu, pour ne se point engager à la recherche des autres coupables ; & de l'autre que pour couvrir des crimes connus, on en condamne qui ne l'étoient point. Mais ils l'étoient, dira-t'on : quand cela seroit, toujours auroit-il fallu s'abstenir de condamner les accusez, à qui on ne pouvoit pas imputer de se soustraire à une juridiction qu'ils eussent reconnuë, puisqu'ils n'avoient jamais voulu se presenter. On ne pouvoit pas leur imputer non plus de ne vouloir reconnoître aucun tribunal Ecclesiastique, quoy qu'ils refusassent de comparoître devant les Evêques d'Affrique, puisque l'Eglise ne consistoit pas dans ces seuls Evêques, & qu'il y en avoit des milliers au delà de la mer, pour juger les accusez, si leurs Collegues d'Affrique & de Numidie leur étoient suspects. Car est-ce donc en vain que

Eccl. XI. 7.

l'écriture s'écrie, *Ne blâmez personne sans l'avoir interrogé auparavant ; & aprés que vous l'aurez interrogé, chastiez-le selon*

que la justice demande? Si donc le saint Esprit ne veut pas qu'on blâme personne sans l'avoir interrogé auparavant, combien est-il plus criminel d'avoir non seulement blâmé, mais condamné des Evêques, qui étant absens n'ont pû être interrogez ny entendus sur les crimes dont ils étoient accusez? II. CLASSE. AN. 398.

12. Mais dites-moy je vous prie, mes freres, par où vos Auteurs auroient pû être assurez de ces pretendus crimes, qu'ils n'ont, disent-ils, condamnez qu'avec connoissance, puisque les accusez étoient absens, & qu'ayant toujours declaré que toute cette troupe de juges leur étoit suspecte, on ne pouvoit pas même leur imputer d'avoir voulu se soustraire à une juridiction qu'ils eussent reconnuë? Vous ne me sçauriez répondre autre chose sinon que vous n'en sçavez rien, puis qu'il n'y en a rien dans les actes: mais j'ay un moyen de vous faire voir quelle est la connoissance qu'ils en ont euë. Prenez-garde à ce qui se passa sur le sujet de Felix Evêque d'Aptonge; & remarquez d'abord que c'est celuy de tous contre lequel ils témoignerent le plus de chaleur. C'est donc tout au plus qu'ils ayent eû autant de connoissance du crime des autres que de celuy de cet Evê- *Innocence de Felix pre-*

II. CLASSE. AN. 398.

que. Cependant aprés une recherche la plus severe du monde il fut reconnu parfaitement innocent.

jugé de celle de Cecilien.

Avec quelle justice & en quelle conscience pourrions-nous donc douter de l'innocence de ceux dont l'accusation avoit été plus legere, & la condamnation moins atroce, puisque nous voyons que celuy qu'ils avoient poussé avec le plus de violence étoit innocent?

13. Aura-t'on recours à ce qui fut dit par quelqu'un dans le temps que nous traitions ces mêmes choses avec vous, & que vous-mêmes ne trouvâtes pas raisonnable, mais que je ne veux pas neanmoins passer sous silence? dira-t'on donc que ce n'étoit pas devant le Proconsul qu'un Evêque se devoit faire absoudre? Mais Felix avoit-il affecté ce tribunal? Son affaire n'y fut-elle pas renvoyée par l'Empereur qui ne pouvoit s'empêcher d'en connoître, & qui en étoit chargé devant Dieu, dés-là que ces Evêques l'avoient pris pour juge sur le different du schisme, & de l'accusation intentée contre ceux à qui on imputoit d'avoir livré les saintes Ecritures aux Payens; puisqu'ils luy avoient presenté leur requête sur ce sujet, & qu'ils avoient appellé à son jugement; à quoy neanmoins ils

refuserent de se rendre ? Si c'est donc un reproche à faire à Felix que d'avoir été absous par un juge seculier, quoy qu'il n'eût point demandé d'aller devant luy ; quel reproche ne doit-on point faire à ceux qui ont porté cette affaire devant l'Empereur ? Si au contraire ce n'est point un crime que d'appeller à l'Empereur ; ce n'en est point un non plus que de repondre devant luy, ny par consequent devant ceux qu'il luy aura plû de donner pour juges. Celuy qui trouva cette défaite voulut aussi faire un crime à Felix de ce que dans l'instruction de son affaire il y eut un homme appliqué à la question, & attaché au chevalet pour étre dechiré avec des ongles de fer. Mais Felix pouvoit-il empêcher que le juge qui cherchoit à s'éclaircir de la verité n'en vint jusqu'à un examen si rigoureux ; & n'eût-ce pas été avoüer le crime que de ne vouloir pas qu'on mît en usage tout ce qu'on croiroit capable de le verifier ?

Cependant quelque severe que ce Proconsul nous paroisse au milieu des voix terribles & menaçantes de ses Appariteurs, & des mains ensanglantées des Bourreaux, il n'auroit jamais condamné un de ses Collegues absent, & refusant de paroître devant luy ; & tant qu'il

II. CLASSE. AN. 398. y auroit eu d'autres tribunaux pour le juger, il se seroit bien gardé de l'entreprendre; ou s'il l'avoit fait, il en auroit reçû la punition par ces mêmes loix qui luy donnoient puissance de vie & de mort.

CHAP. V. 14. QUE si vous avez peine à vous rendre à ces Actes proconsulaires, rendez-vous au moins aux Actes Ecclesiastiques dont on vous leut toute la suite. Dira-t'on que l'Evêque de Rome Melchiade n'a pas dû s'attribuer la connoissance d'une affaire une fois jugée en Afrique par un Concile de 70. Evêques ayant le Primat à leur tête ? Mais ce n'est pas luy qui se l'est attribuée : c'est l'Empereur, qui à la priere des Donatistes mêmes nomma des Evêques pour en connoître avec celuy de Rome, & la juger selon la justice. Nous le prouvons, & par la requête des Donatistes mêmes, & par la declaration de l'Empereur : vous vous souvenez bien qu'on vous leut l'une & l'autre ; & il ne tient qu'à vous de le voir encore, & même d'en prendre copie. Lisez & pesez bien toutes choses: voyez avec combien de soin & d'envie de conserver ou de retablir la paix on examina tous les points de cette affaire; de quelle maniere on traita les accusa-

; de quels crimes quelques-uns
t se trouverent chargez ; & remar-
' qu'il demeura pour constant, par
propre aveu, qu'ils n'avoient rien
e contre Cecilien ; & qu'ils voulu-
rejetter toute l'affaire sur le peu-
qui suivoit Majorin *, c'est à dire
ne multitude seditieuse & ennemie
paix, qu'ils auroient été bien aises
ettre en cause ; esperant que quand
usation intentée contre Cecilien se-
poussée par cette multitude, elle
orteroit l'esprit des juges par ses cla-
es tumultueuses, & les reduiroit à
oncer à son gré sans preuve & sans
ien ; comme si une multitude fu-
e, corrompuë, & possedée de l'esprit
eur, eut dû être cruë dans ce
lle auroit imposé à Cecilien, aprés
n avoit trouvé dans soixante & dix
ques assez d'emportement & de te-
ité pour condamner leurs confreres,
seulement absens, mais innocens,
me il fut verifié sur le sujet de Felix.
ils vouloient donner pour accusa-
s à Cecilien une multitude pareille
lle qui les avoit emportez eux mê-
, & qui leur avoit fait condamner
innocens sans les entendre. Mais ils
oient pas trouvé des juges capables

II. CLASSE. AN. 398.

* C'est celuy qui fut ordonné par les Donatistes à la place de Cecilien.

II. CLASSE. AN. 398. de se laisser inspirer une conduite si insensée.

15. Il est aisé à des personnes de bon esprit comme vous de voir d'un côté dans cette Histoire la mechanceté des accusateurs, & de l'autre la sagesse & l'integrité des juges. Car ils tinrent ferme jusqu'au bout à ne vouloir point écouter contre Cecilien le peuple du party de Majorin, comme ne faisant point un accusateur certain & declaré ; & persisterent à demander ou des accusateurs, ou des témoins tels que l'ordre judiciaire les demande. Il en étoit venu d'Affrique avec les autres ; mais Donat à ce qu'on dit, les avoit fait retirer. Il promit neanmoins de les representer ; mais aprés l'avoir promis, non une fois, mais plusieurs, il ne voulut plus luy-même paroître devant les juges à qui il avoit avoüé tant de choses qui faisoient contre luy, qu'il étoit aisé de voir qu'il ne s'étoit retiré que pour n'étre pas present à sa propre condamnation qui ne tenoit plus à rien, puis qu'on avoit verifié en sa presence, & par son propre aveu, toutes les choses sur quoy on la pouvoit asseoir. Vous avez vû que quelques-uns se rendirent ensuite denonciateurs par écrit contre Cecilien ; que sur cela on recom-

nença à revoir le procez tout de nouveau ; quelles gens c'étoient que ces denonciateurs; &qu'ils ne pûrent rien prouver contre cet Evêque. Mais qu'est-il besoin de vous repeter ce que vous avez entendu lire, & que vous pouvez lire vous-même toutes les fois qu'il vous plaira ?

16. Vous n'avez pas oublié ce qui fut dit sur ces soixante & dix Evêques : on en faisoit sonner le nombre & l'authorité comme quelque chose de fort considerable ; mais elle n'arrêta pas ces juges si sages, qui voyant que ces Evêques avoient été assez emportez & assez aveugles pour condamner avec tant de precipitation leurs confreres absens, & qui n'avoient point été entendus, ne s'amuserent pas à regarder combien ils étoient, ny d'où ils étoient ; quoique d'ailleurs voyant cette affaire embroüillée d'une infinité de questions dependantes les unes des autres, & qu'il étoit impossible le demesler, ils n'y voulurent point entrer.

Et quand Melchiade vint à prononcer la sentence definitive, combien fit-il paroître de douceur, d'integrité, de sagesse, & de soin de conserver la paix ? Car il ne voulut point rompre de

Moderation de la sentence prononcée par Melchiade sur

II. CLASSE. AN. 398. *l'affaire de Cecilien.*

communion avec ceux de ses Collegues contre lesquels il n'y avoit rien eu de bien prouvé, & se contentant de charger Donat qu'il avoit trouvé le principal Auteur de tout le mal, il laissa les autres en état de revenir, s'ils avoient voulu, tout prest d'écrire des lettres de communion à ceux-mêmes qui avoient été ordonnez par Majorin ; en sorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux Evêques par le malheur des divisions, il vouloit que celuy qui avoit été ordonné le premier fût maintenu, & qu'on cherchât à établir l'autre dans une autre Eglise.

O le saint Homme ! O le vray Enfant de la paix! O le vray Pere du peuple Chrêtien! Comparez maintenant le petit nombre de ces Evêques icy avec le grand nombre de ceux-là, non pour les compter, mais pour opposer la conduite des uns à celle des autres. Autant que vous trouverez de moderation & de circonspection d'un côté, autant trouverez-vous de temerité & d'aveuglement de l'autre. Dans les uns la douceur n'a point affoibli l'integrité, & l'integrité n'a point alteré la douceur : dans les autres la fureur a servi de voile à la crainte, & la crainte d'aiguillon à la fureur. Ceux-là s'assemblent pour ve-

rifier les veritables crimes, & rejetter les fausses accusations ; & ceux-cy s'étoient assemblez pour couvrir par la condamnation d'un crime supposé, ceux dont ils étoient veritablement coupables.

II. CLASSE. AN. 398.

CHAP. VI.

17. Cecilien ayant donc de tels juges devant qui il étoit seur de faire paroître son innocence, si on l'obligeoit de se pourvoir devant eux, qu'elle apparence y avoit il qu'il voulût paroître devant les autres, & subir leur jugement ? Il ne l'auroit jamais dû faire quand il auroit été un étranger nouvellement arrivé à Carthage, & ordonné Evêque de cette Eglise incontinent aprés son arrivée, & quand il n'auroit pas été déja chargé comme il étoit de la haine de Lucille, qu'il s'étoit attirée, dés le temps qu'il n'étoit encore que Diacre, par une correction qu'il fut obligé de luy faire pour le maintien de la discipline de l'Eglise ; & quand il n'auroit pas sçû ce que cette femme si pecunieuse étoit capable de faire pour corrompre les simples ou pour faire agir les mechans.

Lucille, cause secrette de l'orage excité contre Cecilien.

Car pour consommer cet ouvrage d'iniquité il fallut que la haine de Lucille y entrât : sans cela le mauvais party ne se seroit pas trouvé le plus fort dans ce Concile, où des Evêques convaincus

II. CLASSE. AN. 398.

par leur propre aveu d'avoir livré les saintes Ecritures, condamnerent des innocens sans les entendre ; puisque ces malheureux qui chercherent une couverture à leur crime dans la diffamation d'autruy, afin que le monde emporté par un faux bruit cessât de rechercher les veritables coupables, ne faisoient pas le plus grand nombre, quoy qu'ils fussent les principaux promoteurs de cette affaire, & les plus authorisez par leur liaison avec le Primat qui leur avoit pardonné leur crime, dans la crainte qu'il avoit d'en étre luy-même convaincu. Il fallut donc songer à gagner les autres contre Cecilien ; & l'on trouve que l'argent de Lucille fut le principal moyen qu'on employa pour cela. On le voit par des Actes qui sont entre les mains de Zenophile homme consulaire, par lesquels il paroît qu'un Diacre nommé Nundinarius degradé par Silvain[a] Evêque de Cirte, aprés avoir essayé de l'apaiser par des lettres d'autres Evê-

Ceux qui condamnerent Cecilien gagnez par de l'argent.

a. Ce Silvain ayant été convaincu le 13. Decembre 320. de tous les chefs dont il étoit accusé par Nundinarius, devant Zenophile Gouverneur de Numidie, fut condamné & banni. Saint Augustin parle de ces actes en divers endroits, comme en la Lettre 53. & contre Cresconius livre 3. chapitre 9. Optat en fait aussi mention au 1. livre contre Parmenien, où l'on voit une partie des actes de cette procedure.

ques, & picqué de n'y avoir pas reüssi ; decouvrit beaucoup de choses ; & les declara même en justice ; & entr'autres que ce fut par l'argent de Lucille qu'on corrompit ces Evêques qui ont élevé Autel contre Autel dans l'Eglise de la Capitale de l'Affrique. Je sçay bien que ces Actes ne vous furent pas leus : mais vous vous souvenez bien aussi que c'est que le temps nous manqua. Or il fut d'autant plus aisé de corrompre ces Evêques que la vanité de quelques-uns d'eux leur avoit fait concevoir un secret depit de ce qu'un Evêque de Carthage avoit été ordonné par d'autres que par eux.

18. Cecilien voyant donc, par tout ce que nous venons de dire, que cette assemblée n'étoit pas une assemblée de juges, mais une conjuration faite contre luy, comment auroit-il pû se resoudre de sortir de son Eglise pour aller dans une maison particuliere se livrer à la haine d'une femme, & paroître devant des gens qu'il ne pouvoit plus regarder comme des Evêques prests à faire un examen juridique de son affaire ; mais comme des ennemis attroupez pour l'égorger ? Et quand il auroit voulu prendre ce party-là son peuple l'auroit-il souffert ; sur tout voyant que dans les Eglises d'ou-

II. CLASSE. AN. 398.

tre-mer, où ces inimitiez particulieres qui divisoient celle d'Affrique n'avoient point de lieu, il luy restoit un tribunal non corrompu, & non suspect; où son affaire pouvoit étre portée? Il n'avoit donc qu'à se tenir en repos; & il luy étoit aisé de voir que si ses ennemis refusoient de donner connoissance de ce qu'ils alloient faire aux Evéques d'outre-mer, dés-là il faudroit qu'ils rompissent de communion avec toutes les Eglises du monde, quoy qu'ils n'eussent rien à leur reprocher; & que si au contraire ils y portoient leurs accusations, alors il luy seroit aisé de s'en défendre, & de faire voir son innocence; comme vous avez vû qu'il fit, lors qu'ils eurent enfin recours aux Juges d'outre-mer, mais trop tard, puis qu'ils avoient déja fait schisme, & qu'ils étoient chargez du crime horrible d'avoir élevé Autel contre Autel.

S'ils avoient eu la justice & la verité pour eux ils auroient commencé par là: mais ils voulurent auparavant laisser prendre racine aux faux bruits qu'ils avoient semez, afin que l'opinion populaire fût un prejugé pour eux; ou, ce qui est encore plus vray-semblable, parce qu'aprés avoir condamné Cecilien comme ils voulurent, ils se croyoient en seureté

par leur grand nombre, & se flattoient de pouvoir éviter la honte de porter une si mauvaise affaire devant d'autres juges, qui n'étant point corrompus, pourroient aisement faire connoître la verité. II. CLASSE. AN. 398.

19. Mais comme toute la terre demeuroit unie de communion avec Cecilien, que c'étoit à luy que s'addressoient les lettres des Eglises d'outre-mer, & non pas à celuy qu'ils avoient malicieusement ordonné dans son Siege; ils eurent honte de demeurer dans le silence; voyant le reproche qu'on leur pouvoit faire de ce qu'ils souffroient que tant d'Eglises faute d'être averties communiquassent avec des Evêques condamnez, & de ce qu'ils se separoient eux-mêmes de la communion de toutes ces Eglises innocentes, en laissant par leur silence hors de la communion de toute la terre, un Evéque qu'ils avoient ordonné. Ils prirent donc enfin le party d'attaquer Cecilien devant les Evêques d'outre-mer; se preparant à goûter le plaisir de voir leur haine pleinement satisfaite, s'ils pouvoient tant faire par leurs artifices que de le faire succomber, ou resolus, s'ils succomboient eux-mêmes, de tenir bon; & de dire comme font tous les chicaneurs lors CHAP. VII.

II. CLASSE. AN. 398.

même qu'ils ont été le plus clairement convaincus, qu'ils étoient tombez entre les mains de mauvais Juges. Mais quand nous demeurerions d'accord que ces Evêques qui jugerent l'affaire à Rome ont été de mauvais Juges, ne pouvoient-ils pas en appeller à un Concile general de toute l'Eglise, où l'affaire auroit été discutée de nouveau avec ceux qui l'avoient jugée; & leur sentence cassée, s'il se fut trouvé qu'ils eussent mal jugé? L'ont-ils fait? qu'ils nous le montrent: car nous leur montrons aisement qu'ils ne l'ont pas fait, & il n'en faut point d'autre preuve que de voir que toute la terre est separée de communion d'avec eux: car cette separation même fait voir que s'ils l'ont fait ils ont succombé.

Appellation au Concile, resource de ceux qui pretendent avoir été mal condamnez.

20. Mais nous ne sçaurions être en doute sur ce point; & ce qu'ils ont fait, paroît clairement par les lettres de l'Empereur, où l'on voit qu'aprés le jugement qui declara Cecilien innocent, & qui fit connoître leur méchanceté, ils furent assez osez pour accuser des Evêques d'un aussi grand poids que ceux qui l'avoient rendu, d'avoir mal jugé; & pour porter cette accusation, non devant d'autres de leurs Collegues, mais devant l'Empereur,

l'Empereur, qui les renvoya à d'autres Evêques qu'il fit assembler à Arles; non que cela fût necessaire, mais parce qu'il ne put se défendre de leur importunité; & qu'il vouloit avoir dequoy fermer la bouche à leur impudence. Car toutes leurs clameurs & toutes leurs artifices ne pûrent faire resoudre cet Empereur si Chrêtien à prendre luy-même connoissance de la Sentence renduë à Rome par les Evêques qu'il y avoit fait assembler. Mais, comme j'ay déja dit, il nomma pour Juges d'autres Evêques, du jugement desquels les Donatistes appellerent encore à luy. C'est luy-même qui nous l'apprend par sa lettre, où il deteste leur procedé, comme vous avez vû. Et plût à Dieu qu'au moins la Sentence qu'il prononça, eût mis fin à leur fureur, & que comme il se laissa aller à leurs importunitez jusqu'à vouloir bien prendre connoissance de cette affaire aprés les Evêques (sous leur bon plaisir neanmoins, & à condition que si les Donatistes ne se soûmettoient à son jugement, aprés avoir eux-mêmes appellé devant luy, ils reconnoîtroient qu'ils n'avoient plus rien à dire) ils eussent voulu enfin se rendre à la verité. Il ordonna donc que les parties se trou-

II. CLASSE. AN. 398. *Act.* 7. 33.

Comment l'Empereur se resolut à prendre luy-même connoissance de l'affaire de Cecilien.

II. CLASSE. AN. 398.

veroient à Rome pour plaider leur cause. Cecilien ne s'y étant pas trouvé par je ne sçay quelle raison, l'Empereur pressé par les autres leur ordonna de le suivre à Milan; & comme quelques-uns d'eux commençoient à se dérober, trouvant mauvais apparemment que Constantin n'eût pas voulu à leur exemple condamner promptement Cecilien quoy qu'absent, cét Empereur s'asseura des autres par une sage précaution, & leur donna des gardes, qui les firent marcher à Milan. Cecilien s'y étant rendu, Constantin le fit paroître devant ses accusateurs; & aprés avoir examiné l'affaire avec tout le soin, toute l'application, & toute l'exactitude que nous voyons dans ses lettres, il rendit son jugement qui fait également connoître l'innocence de l'un, & la méchanceté des autres.

Cecilien jugé par Constantin & absous pour la troisiéme fois.

21. Et aprés cela ces gens-là baptisent encore hors de l'Eglise, & rebaptisent même les membres de l'Eglise autant qu'ils peuvent: ils sont dans le schisme, ils sont separez, & ils continuënt d'offrir le sacrifice. Ils saluënt les hommes par le souhait ordinaire de la paix, en même temps qu'ils leur ferment l'entrée de la paix, & du salut. Ils rom-

pent l'Unité de Jesus-Christ, ils calomnient son heritage, ils effacent son baptême, & ils trouvent mauvais que les Puissances seculieres les châtient de tous ces crimes par quelques peines temporelles pour tâcher de les garantir des peines éternelles que meritent leurs sacrileges? Pour nous, nous leur reprochons la fureur qui les tient dans le schisme; l'aveuglement qui fait qu'ils rebaptisent; le crime de leur separation d'avec l'heritage de Jesus-Christ repandu par toute la terre. Nous leur faisons voir dans les livres, qui sont les leurs aussi bien que les nôtres, des Eglises dont ils lisent tous les jours les noms, & avec lesquels ils n'ont point de communion. Lorsque dans leurs assemblées on lit les noms de ces Eglises dans les Livres sacrez, ils disent au Lecteur *la paix soit avec vous*; & ils ne veulent point de paix avec les peuples à qui ces divines Ecritures ont été addressées. Ils nous objectent des crimes supposez de gens qui ne sont plus, & à quoy nous n'avons point de part, quand ce seroient de veritables crimes; & ils ne prennent pas garde que dans ce que nous leur reprochons il n'y a rien dont chacun d'eux en particulier ne soit coupable;

II. CLASSE. AN. 398.

Psal. 28.

II. CLASSE. AN. 398. au lieu que ce qu'ils nous reprochent ne tombe que sur la paille de l'aire du Seigneur, & ne regarde point le froment. Ils ne veulent pas comprendre qu'encore qu'on demeure uni de communion avec les méchans, ce n'est qu'en approuvant le mal qu'ils font que l'on communique avec eux; & que ceux qui ne l'approuvent point, & qui ne pouvant y mettre ordre n'osent entreprendre d'arracher l'ivraye avant le temps de la moisson, de peur d'arracher aussi le froment, n'ont rien de commun avec eux que l'Autel de Jesus-Christ, & ne participent point à leurs actions, quoy qu'ils demeurent avec eux dans la même communion; & qu'ainsi bien loin de contracter par là aucune impureté, ils se rendent dignes des loüanges que l'Ecriture même donne à ceux qui depeur que le nom de Jesus-Christ soit blasphemé par le schisme, tolerent pour l'amour de l'Unité ce que l'amour de la justice leur fait haïr.

Luc 3. 17.

Par où l'on participe aux pechez d'autruy.

Math. 13. 29.

22. S'ils ont des oreilles pour entendre, qu'ils entendent ce que l'Esprit dit aux Eglises. Ecrivez à l'Ange d'Ephese, dit Jesus-Christ à saint Jean dans son Apocalipse, *Voicy ce que dit celuy qui tient*

Apoc. 2. 11.

Ibid. 2. 1. 3.

sept étoiles dans sa main droite, & qui marche au milieu des sept chandeliers d'or. Je sçay quelles sont vos œuvres, vôtre travail & vôtre patience : je sçay que vous ne pouvez souffrir les méchans, & qu'ayant éprouvé ceux qui se disent Apôtres quoyqu'ils ne le soient pas, & les ayant trouvez menteurs, vous avez pris patience; que vous les avez soufferts à cause de mon nom, & que vous ne vous étes point découragé. Ces paroles s'addressent non aux Anges des Cieux, mais aux Pasteurs des Eglises, comme on le voit clairement par la suite qui porte, *Mais j'ay un reproche à vous faire d'avoir relâché de vôtre premiere charité. Souvenez-vous donc d'où vous étes tombé : Faites penitence, & rentrez dans la pratique de vos premieres œuvres : autrement je viendray bien-tôt à vous; & j'ôteray vôtre chandelier de sa place, si vous ne faites penitence.* Il est clair que cela ne peut pas étre addressé aux Esprits Angeliques, en qui se conserve toûjours également la vive charité qui les sanctifie, dont il n'y a que le demon & ses anges qui soient décheus. Ce que Jesus-Christ appelle donc *la premiere charité* de l'Ange d'Ephese, c'est celle qui avoit fait supporter * les faux Apôtres à cet Evêque pour l'amour de Jesus-

II. CLASSE. AN. 398.

Ibid. v. 14.

* Il faut lire icy dans le latin *quâ sussi-*

II. CLASSE. AN. 398. *nuit*, au lieu de *quia sustinuit*, qui n'a point de sens. *Ibid.*

Christ ; & c'est celle à quoy on l'exhorte de revenir, quand on luy dit qu'il reprenne la pratique de *ses premieres œuvres*. Et aprés cela on nous objecte encore les crimes de quelques méchans, à quoy nous n'avons nulle part, & qui sont des crimes purement étrangers à nôtre égard, sans conter qu'ils sont douteux, & inconnus pour la plupart ; & que quand ils seroient veritables, & subsistans devant nos yeux, & que nous les tolererions pour conserver l'unité, l'amour du froment nous faisant épargner l'ivraye, tous ceux qui ont les oreilles du cœur ouvertes aux Oracles de l'Ecriture nous en louëroient, bien loin de nous en blâmer.

Math. 13. 29. Ibid. v. 43.

23. Aaron ne tolera-t'il pas la multitude qui s'oublia jusqu'au point de demander une idole, de la fabriquer & de l'adorer ? Moyse ne tolera-t'il pas ce grand nombre d'Israëlites qui murmuroient contre Dieu, & qui outrageoient si souvent la sainteté de son nom ? David ne tolera-t'il pas Saül son persecuteur qui en étoit venu à ce point de dépravation que de mépriser le Ciel pour chercher à la faveur de la magie du secours dans les Enfers ? Cependant David vange sa mort, & l'appelle *le Christ du Seigneur*,

Exod. 32. 1. *Ibid.* 16. 2. & 3. 1. *Rois* 19. 18. *Ibid.* 28. 7. 2. *Rois* 2. 14. & 15. *Ce que David respe-*

par respect pour le mystere de son onction. Samuël ne tolera-t'il pas les enfans d'Heli quelques corrompus qu'ils fussent, & les siens mêmes qui ne l'étoient pas moins; & le peuple pour n'avoir pas voulu les supporter, ne fut-il pas repris & châtié de Dieu? ce saint Prophete ne tolera-t'il pas ce peuple même enyvré de son orgueil, & qui n'avoit plus que du mépris pour son Dieu? Isaïe n'a-t'il pas toleré ceux à qui il fait tant de reproches, & si bien fondez? Jeremie, ceux qui luy firent souffrir tant de maux; & Zacharie, les Scribes & les Phariſiens tels que l'Ecriture nous les represente? Je sçay que je passe encore beaucoup d'autres exemples; & qui voudra consulter les saintes Ecritures, verra que tout ce qu'il y a eu de Saints, d'Amis & de Serviteurs de Dieu ont toûjours trouvé beaucoup à tolerer parmy le peuple dont ils étoient; & qu'encore qu'ils demeurassent unis avec eux dans la communion des Sacremens qui convenoient à ce temps-là, bien loin de contracter par là aucune impureté, ils étoient tres-loüables de la patience avec laquelle ils les supportoient pour conserver, comme dit l'Apôtre, l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Qu'ils con-

II. CLASSE. AN. 398.

Etoit dans Saul.

I. Rois 3. *Ibid. cap.* 8.

Ibid.

Eph. 4. 3.

II. CLASSE. AN. 398. siderent même ce qui s'est passé depuis l'avenement de Jesus-Christ par toute la terre, & combien il se trouveroit encore plus d'exemples de cette sainte tolerance, si on avoit pû les recüeillir tous, & les mettre par écrit ? Mais pour n'en point chercher ailleurs que dans les Livres Canoniques, n'y voyons-nous pas que Jesus-Christ même a toleré Judas, *Joan. 13. 26.* c'est à dire un demon, un voleur, un traître par qui il sçavoit qu'il devoit être vendu, & qu'il le laissa participer avec la troupe innocente du reste des Apôtres à ce prix de nôtre Redemption qui est connu des Fideles ? N'y voyons-nous pas que les Apôtres ont toleré les faux Apôtres ; & que saint Paul qui sans doute ne cherchoit pas ses propres interests, *Phil. 2. 21.* mais ceux de Jesus-Christ, ne laissoit pas de vivre avec ceux qui ne cherchoient que les leur, & de les tolerer avec une patience qui l'a couronné de gloire ? Enfin nous y voyons, comme j'ay déja marqué, que Dieu même loüe le Pasteur d'une Eglise, car ce n'est que la dignité d'Evêque qu'il designe par le nom *Apoc. 2. 2.* d'Ange, de ce qu'encore qu'il fût plein de haine pour les méchans, & qu'il les reconnût pour les avoir mis à l'épreuve, il les supportoit pour le nom de Jesus-Christ,

Connoissance du mystere de l'Eucharistie reservée aux baptisez.

24. Qu'ils prennent-garde à ce qu'ils font eux-mêmes : car ne tolerent-ils pas les violences, les meurtres & les incendies que font tous les jours les Circoncellions, & la folie populaire qui fait qu'on honore parmy eux les corps de quelques-uns qui se sont tuez eux-mêmes, en se jettant dans des precipices? N'ont-ils pas toleré les maux incroyables dont le seul Optat * a fait gemir si long-temps toute l'Affrique? Je ne veux point parler des tyrannies & des brigandages publics qu'ils exercent dans chaque ville d'Affrique, & même en chaque bourgade; & je m'en remets à ce que vous vous en direz entre vous, ou tout haut ou à l'oreille; car ce que je dis, ou plûtôt ce que je tais vous sautera aux yeux, de quelque côté que vous les tourniez. Or par ce que je dis là je ne charge point ceux que vous aimez dans cette communion, puisque ce n'est pas de ce qu'ils tolerent les mechans que nous les blâmons, mais de ce qu'ils le sont eux-mêmes intolerablement, en faisant subsister le schisme, en soutenant Autel contre Autel, en se tenant separez de l'heritage de Jesus-Christ qui selon les promesses qui en ont été faites il y a tant de siecles, est repandu par toute la terre. Ce que

II. CLASSE. AN. 398.

* Evêque de Thamugade, voyez la notte sur le nombre 3. de la lettre 53.

Psal. 2.8.

II. CLASSE. AN. 398.

nous leur reprochons & que nous deplorons c'est la paix violée ; c'est l'unité rompuë ; c'est la reiteration du baptême ; c'est la prophanation & l'aneantissement des Sacremens, dont la sainteté se conserve jusques dans les plus scelerats. Que s'ils font peu de conte de ce que je viens de dire, qu'ils prennent-garde aux exemples par où Dieu a fait connoître combien cette sorte de crime est atroce devant luy. Ils verront qu'au lieu que ceux qui s'étoient fait une Idole n'ont été punis que de la peine ordinaire de l'épée, la terre s'ouvrit pour devorer les chefs de ceux qui voulurent faire schisme dans le peuple de Dieu ; & que la multitude qui leur adheroit fut consumée par le feu : Qu'on juge par la comparaison des peines, lequel des deux crimes est le plus grand.

Nomb. 16. 32.

Schisme plus severement puni dans l'ancien testament que tous les autres crimes.

CHAP. IX.

25. LES saintes Ecritures sont livrées aux Payens durant la persecution ; ceux qui l'ont fait confessent leur crime ; on en laisse la punition à Dieu ; & en même temps on accuse du même crime des Evêques qui en étoient innocens ; & il se trouve des juges assez temeraires pour les condamner sans les entendre. Celuy de tous ces condamnez contre qui l'accusation étoit la plus atroce est

reconnu innocent par des preuves incontestables : On appelle des Evêques à l'Empereur : on le prend pour juge ; & quand il a prononcé on se mocque de son jugement. Voila ce qui se passa en ce temps-là & que vous lisez dans les Actes : pour ce qui se passe presentement, vous le voyez. Si vous doutez de l'un, au moins ne fermez pas les yeux à l'autre. Ne traitons l'affaire ny par les anciennes chartes, ny par ce qui se trouve dans les archives publiques, ny par les registres des Eglises, ny par ceux des Magistrats : nous avons devant les yeux un livre qui est bien d'une autre étenduë : c'est la terre toute entiere : c'est dans ce livre que nous lisons l'accomplissement de ce qui a été promis à Jesus-Christ par ces paroles de l'Ecriture : *vous estes mon fils & je vous ay engendré aujourd'huy : demandez-moy & je vous donneray toutes les nations pour vôtre heritage, & l'étenduë de toute la terre pour la posseder.* Quiconque est separé de communion d'avec cet heritage doit conter qu'il est desherité, quelques Livres qu'il ait en main ; & dés qu'on attaque ce saint heritage on fait assez voir qu'on n'est point du nombre des Enfans de Dieu. On est en differend sur le crime

II. CLASSE. A.N. 398.

Ps. 2. 7. 8.

II. CLASSE. AN. 398.

d'avoir livré les saintes Ecritures qui portent la promesse de cet heritage ; & qui est-ce qui doit passer pour convaincu d'avoir livré le testament aux flammes, sinon celuy qui conteste contre la volonté du testateur ? Que vous a fait, ô Donatistes, l'Eglise de Corinthe ? & ce que je dis de celle-là, je le dis de toutes les autres qui sont repanduës dans les parties de la terre les plus éloignées : que vous ont donc fait ces Eglises qui n'ont pû sçavoir ce que vous avez fait, ny qui sont ceux que vous avez diffamez ? quoy parce qu'en Affrique Cecilien a deplu à Lucille, la lumiere de Jesus-Christ s'est éclipsée de dessus toute la terre ?

Donatistes divisez entr'eux par une avanture comme celle qui avoit fait naître leur schisme.

26. Qu'ils sentent donc enfin ce qu'ils ont fait eux-mêmes ; Car Dieu a permis qu'au bout d'un certain temps ils se soient veus divisez entr'eux par une action toute semblable à celle qui les a separez de l'Eglise. Informez-vous qui est cette femme par les intrigues de laquelle Maximien [a], qu'on disoit parent de Donat,

a Maximien Diacre Donatiste de Carthage, irrité contre Primien son Evêque, se fit auteur d'un nouveau schisme dans le schisme même l'an 393. & alla jusqu'à faire déposer Primien dans le Concile de *Cabarsus*, & se faire ordonner en sa place. Mais l'année suivante un autre Concile du reste des Donatistes tenu à Bagaye condamna Maximien. Voyez saint Augustin sur le Pseaume 36. & la lettre 185. nomb. 17.

se separa de la communion de Primien ; & comment ayant assemblé quelques Evêques de sa faction, il condamna Primien absent, & fut ordonné Evêque en sa place ; de la même maniere que la faction des Evêques gagnez par Lucille avoit condamné Cecilien absent, & ordonné Majorin en sa place. Sur cela vous voudrez peut-être que la sentence d'absolution prononcée en faveur de Primien par les autres Evêques d'Affrique de sa communion, & contre la faction de Maximien passe pour bonne ; & vous ne voulez pas recevoir pour telle celle, par laquelle les Evêques d'outre-mer demeurez dans l'unité Catholique prononcerent en faveur de Cecilien contre la faction de Majorin. Mais repondez moy je vous prie, mes freres, ce que j'ay à vous demander n'est pas une chose bien extraordinaire & bien difficile à comprendre. Toute l'Eglise d'Affrique, quand elle ne seroit pas divisée, est à l'égard de toutes les autres Eglises du monde sans comparaison moins, & en nombre, & en authorité, que le party de Maximien à l'égard de celuy de Primien. Cependant tout ce que je vous demande, & qui me paroît tres-juste, c'est que vous mettiez le Concile assemblé sous Second

II. CLASSE. AN. 398.

II. CLASSE. AN. 398.

* Presque tous les Manuscrits portent *des Sieges Apostoliques.*

Evêque de Tigisy par la cabale de Lucille, pour condamner Cecilien absent, autant au dessous du Siege Apostolique,* & de toutes les autres Eglises du monde qui sont toujours demeurées unies de communion avec Cecilien, que vous mettez le Concile des Maximianistes assemblé tout de même par les intrigues de je ne sçay quelle autre femme, contre Primien absent, au dessous de tout ce que vous avez d'Eglises en Affrique, qui sont toûjours demeurées unies de communion avec luy. Y a-t'il rien de plus clair, & peut-on rien demander de plus juste ?

27. Tout ce que je viens de vous dire vous est connu : vous le voyez, & vous en gemissez. Mais Dieu voit aussi de son côté que rien ne vous tiendroit dans la separation pernicieuse & sacrilege où vous étes, si l'amour du Royaume de Dieu étoit plus fort en vous que les engagemens de la chair & du sang ; & si dans une chose où il ne s'agit pas de moins que d'éviter les supplices éternels, vous n'étiez point retenus par la crainte de faire de la peine à de certains amis qui ne vous feront d'aucun secours au jugement de Dieu.

Allez donc ; consultez ceux de vôtre

party : voyez s'ils ont quelque chose à répondre à ce que je viens de vous dire. S'ils produisent des Actes nous en produisons aussi : s'ils disent que les nôtres sont faux, qu'ils ne trouvent pas mauvais que nous en disions autant des leur : Mais enfin personne ne sçauroit ny aller jusques dans le Ciel effacer les promesses de Dieu, ny anneantir son Eglise de dessus la terre. Comme il a promis toute la terre à Jesus-Christ, son Eglise s'est aussi repanduë par toute la terre : elle enferme des bons & des mechans : mais comme les mechans sont les seuls qu'elle perd sur la terre, les bons sont aussi les seuls qu'elle admet dans le Ciel. Enfin ce discours que Dieu m'a fait la grace de vous faire, avec un amour pour la paix, & une charité pour vous, qui n'est connuë que de luy, sera si vous voulez l'instrument de vôtre conversion ; sinon il sera malgré vous le titre de vôtre condamnation.

II. CLASSE. AN. 398.

Psal. 2. 8.

II. CLASSE.
AN. 398.

* Ecrite environ le même temps que la precedente.

C'étoit auparavant la 163. & celle qui étoit la 44. est presentement la 17.

LETTRE XLIV. *

Saint Augustin rapporte dans cette Lettre la conference qu'il avoit euë avec Fortunius Evêque Donatiste ; & témoigne le desir qu'il a qu'on acheve de discuter les choses paisiblement, comme on avoit commencé ; mais dans une plus grande assemblée.

AUGUSTIN saluë ses tres-chers freres les tres-estimables Seigneurs GLORIUS, ELEUSIUS, & les deux FELIX.

1. EN allant à Cirte [a], nous avons passé par Tubursy ; & quoique nous fussions extrémement pressez, nous avons vû Fortunius, que vous avez pour Evêque en ce lieu-là, & nous l'avons trouvé tel, que vous nous aviez fait esperer. Car luy ayant fait sçavoir l'envie que nous avions de le voir, sur ce

a. Saint Augustin fit ce voyage à Cirte pour mettre un Evêque à la place de Profuturus, qui étoit mort peu de temps aprés son ordination. On voit au second Livre contre les lettres de Petilien chapitre 99. que Profuturus eut pour successeur Fortuné l'un des sept Evéques choisis pour la défence de l'Eglise dans la celebre Conference de Carthage de l'an 411. Tubursi étoit une ville Episcopale de la Province de Carthage.

que

que vous nous aviez dit de luy, il n'y fit nulle difficulté. II. CLASSE. AN. 398.

Je crus devoir aller chez luy, plûtost que d'exiger qu'il vint où j'étois, & je fus bien aise de rendre cette déference à son âge. J'y fus donc, accompagné de bien des gens, qui se trouverent pour lors avec moy; & le bruit s'étant répandu que j'y étois, il s'y jetta encore beaucoup de monde. Mais dans toute cette multitude, il s'en trouvoit peu qui desirassent de voir agiter dans un esprit de pieté, & d'une maniere salutaire & mesurée, une question aussi importante que celle que nous avions à traiter. Tous les autres étoient accourus, comme ils ont accoûtumé d'aller aux theatres; se faisant un spectacle de nôtre dispute, au lieu de la regarder comme une instruction Chrêtienne, pour découvrir la verité. Aussi ne pûrent-ils jamais se reduire à garder le silence; ny même à nous parler avec modestie, & l'un aprés l'autre, à la reserve du petit nombre de ceux qui paroissoient, comme j'ay dit, être venus là avec une intention droite, & par principe de religion. Ainsi chacun se donnant la liberté de parler selon son mouvement, c'étoit un bruit & une confusion étrange; & nous ne pûmes

Conference de S. Aug. avec Fortunius Evêque Donatistes.

II. CLASSE. AN. 398. jamais, ny Fortunius, ny moy, les obliger, ny par prieres, ny par menaces, à faire silence, & à nous écouter paisiblement.

2. La matiere fut neanmoins entamée & agitée jusques à un certain point; & nous parlâmes l'un aprés l'autre durant quelques heures, selon que le bruit des voix, qui cessoient de fois à autre, nous le permettoit. Mais voyant dés le commencement de la conference, que ceux pour le salut de qui elle se faisoit principalement, perdoient la memoire de ce que nous avions dit, & que nous avions peine à le retrouver nous-mêmes; Nous demandâmes des Scribes, pour mettre par écrit ce que nous disions; afin qu'il y eût plus d'exactitude, & moins de chaleur dans nôtre dispute; & que ce qui s'y passeroit pût étre connu de vous, & des autres de nos freres, qui n'y étoient pas presens. Fortunius, ou ceux de son party, resisterent longtemps à cette proposition; il l'accepta neanmoins à la fin; mais ce qu'il y avoit de Scribes capables de se bien acquiter de ce que nous demandions, ayant refusé par je ne sçay quelle raison, de nous prester leur main, nous eusmes recours à celle de quelques-uns de nos freres,

quoiqu'ils ne pussent pas nous suivre avec la même vitesse; & sur ce que nous promismes, que ce qu'ils feroient demeureroit-là, & sur la même table où ils l'auroient minuté, on consentit qu'ils écrivissent. Ils commençerent donc d'écrire ce que nous disions; & il y avoit déja quelque chose d'écrit de part & d'autre, lorsque ceux qui écrivoient ne pouvant soutenir le bruit de ceux qui nous interrompoient à tout propos, & le desordre que cela mettoit dans nôtre conference, furent obligez de quitter. Mais comme nous ne laissasmes pas de continuer la dispute, & de dire bien des choses de part & d'autre, selon qu'on laissoit à chacun de nous la liberté de parler; je suis bien aise de vous faire part de ce qui fut dit, autant que je puis m'en souvenir, afin que vous voyiez où la chose fut reduite. Vous pouvez même lire mes lettres à Fortunius, afin qu'il reconnoisse que je dis vray; ou que s'il a mieux retenu les choses, il vous en éclaircisse sur le champ.

II. CLASSE. AN. 398.

3. Il eut l'honesteté de commencer par louër la maniere dont je tâche de vivre, & qui luy est connuë, à ce qu'il dit, par le rapport que vous luy en avez fait, dans lequel je crains bien qu'il n'y

CHAP. II.

II. CLASSE. AN. 398. ait eu plus d'amitié que de verité.

Il ajoûta, que tout ce que vous luy avez appris que je fais, pourroit étre bon, s'il étoit fait par un Homme qui fût dans l'Eglise. Et delà nous vinsmes à examiner quelle est cette Eglise, dans laquelle il est utile de bien vivre? si c'est celle, qui selon la promesse faite dans les Ecritures si long-temps auparavant, s'est repanduë par toute la terre; ou celle qui est renfermée dans une petite partie de l'Affrique, & composée d'un petit nombre d'Affriquains. Sur cela, il voulut d'abord soutenir, que sa communion étoit répanduë par toute la terre, mais je luy demanday s'il pouvoit me donner de ces lettres de communion, qu'on appelle ordinairement des *lettres formées*[a], pour quelque Eglise que ce fût, où je voulusse aller, & luy fis voir que personne ne pouvoit douter que ce ne fût là un moyen tres-facile de vuider nô-

Bonnes œuvres inutiles hors de l'Eglise.

Psal. 2. 8.

Lettres de communion. a

a. Ces lettres étoient des lettres de communion, que les Evéques donnoient à leurs Diocesains, quand ils étoient obligez de faire quelque voyage. Les Evêques mémes en prenoient en pareil cas; & le 23. Canon de l'Eglise d'Affrique ordonne à tout Evêque qui doit passer la Mer, de prendre de son Primat des Lettres de Communion. Le refus qu'on auroit fait par toute la terre, de recevoir de ces sortes de Lettres, de la part des Donatistes, étoit une preuve manifeste de leur schisme; ce qui fait que saint Augustin presse cet argument contre eux, aussi-bien qu'Optat Livre 2.

tre differend; offrant de mon côté, s'il le souhaitoit, d'écrire de ces sortes de lettres à ces Eglises, que les écrits des Apôtres nous apprennent à l'un & à l'autre avoir été fondées de leur temps. II. CLASSE. AN. 398.

4. Mais comme ce qu'il avoit avancé étoit manifestement faux, il l'abandonna bien-tôt, aprés beaucoup de choses dites confusément de part & d'autre. Il allegua entr'autres cet avertissement de Jesus-Christ, *donnez vous garde des faux Prophetes : car il en viendra beaucoup à vous qu'on prendroit pour des brebis à leur exterieur, mais au dedans ce sont des loups ravissans : vous les reconnoîtrez par leurs fruits.* Math. 7. 15. Comme je répondis que nous pouvions nous servir contre eux du même passage, il vint à exagerer les persecutions, qu'il disoit que son party avoit si souvent essuyées ; pretendant que d'avoir souffert persecution, c'étoit pour ceux de ce party-là une marque qu'ils étoient veritablement Chrêtiens. Je voulois répondre à cela par l'Evangile ; mais il me prevint en citant ces paroles de Jesus-Christ, *heureux sont ceux qui souffrent persecution pour la justice, parce que le Royaume des Cieux est à eux.* Math. Aprés avoir témoigné la joye que j'avois qu'il les eut citées le premier, j'ajoûtay qu'il

II. CLASSE. AN. 398.

falloit donc voir si c'étoit pour la justice qu'ils avoient souffert persecution; par où je voulois venir à examiner une chose connuë de tout le monde, je veux dire, si dans le temps de ce qu'ils pretendent, que Macaire * leur a fait souffrir, ils étoient dans l'unité Catholique; ou si au contraire ils n'en étoient pas déja separez par le schisme. Car pour sçavoir s'ils ont souffert pour la justice, il n'y a qu'à voir s'ils ont eu un juste sujet de se separer de la communion de toute la terre; puisque s'il se trouve qu'ils n'ont pas eu raison de s'en separer, il est clair que c'est pour l'injustice & non pas pour la justice qu'ils ont souffert persecution, & qu'ils ne se peuvent pas mettre au nombre de ceux dont Jesus-Christ a voulu parler, quand il a dit, *heureux ceux qui souffrent persecution pour la justice.* Il allegua en cet endroit le crime beaucoup plus celebre que certain de ceux qu'ils accusent d'avoir livré les saintes Ecritures aux Payens. Mais nous répondismes, que c'étoient au contraire les auteurs de leur schisme qui les avoient livrées; & que s'ils ne vouloient pas s'en rapporter aux Actes que nous produisions, ils ne pouvoient pas nous obliger de nous en rapporter non plus à ceux qu'ils produisent.

* Voyez la note sur la lettre 23. nombre 6.

Ibidem.

5. Mais laiſſant à part cette queſtion ſur laquelle nous ne pouvions convenir, je luy demanday avec quelle juſtice ils avoient pû ſe ſeparer de communion d'avec tout ce qu'il y a d'autres Chrêtiens dans les plus anciennes Egliſes de la terre, qui ne ſe ſont point écartez de l'ordre qu'ils ont trouvé établi par une ſucceſſion perpetuelle ; & qui ne ſçachant point qui ſont ceux qui ont livré les ſaintes Ecritures en Affrique, n'ont pû entretenir de communion qu'avec ceux par qui ils ſçavoient que les chaires Epiſcopales étoient remplies. A cela il répondit que les Egliſes d'outre-mer ſont demeurées innocentes & irreprochables juſqu'au temps qu'elles ont conſenty à l'effuſion du ſang de ceux que la perſecution de Macaire a fait perir. J'aurois pû luy répondre que ce qu'ils peuvent trouver de plus odieux dans la conduite de Macaire ne donne point d'atteinte à l'innocence des Egliſes d'outre-mer, puis qu'ils ne ſçauroient prouver qu'elles l'ayent porté à faire ce qu'il a fait. Mais pour aller plus promptement au but, j'aimai mieux luy demander ſi quand même on ſuppoſeroit que les cruautez de Macaire ont rendu les Egliſes d'outre-mer coupables du moment qu'elles y

II. CLASSE. AN. 398. CH. III.

II. CLASSE. AN. 398.

ont consenty, ils pouvoient au moins prouver que jusques à ce temps-là les Donatistes fussent demeurez unis de communion avec les Eglises de l'Orient, & des autres parties de la terre ?

6. Sur cela il produisit un certain Livre par lequel il pretendoit montrer que le Concile de Sardique * avoit écrit à des Evêques Affriquains du party de Donat. En effet on trouve dans ce livre le nom de *Donat* entre les autres Evêques à qui ceux du Concile de Sardique avoient écrit. Mais je le priay de me dire si c'étoit ce même Donat dont le nom est demeuré à leur party ; parce qu'il se pouvoit faire que ce fût à un autre Evêque du même nom engagé dans quelque autre heresie que ce Concile eût écrit ; & que cela étoit d'autant plus vraisemblable, que ces lettres ne faisoient aucune mention de l'Affrique. Qu'ainsi ils auroient bien de la peine à prouver que ce Donat fût le Donat chef des Donatistes ; puis qu'ils ne pouvoient pas même prouver que ce fût nommement à des Evêques d'Affrique que ces lettres eussent été addressées. Car encore que le nom de *Donat* soit un nom Affriquain, il n'est pas impossible que quelqu'un en ce païs-là eût un nom Affriquain ; ou que quel-

* Ville de Thrace ou Bulgarie.

que Affriquain eût été Evêque en ce païs-là : que d'ailleurs ces lettres n'ayant aucune datte ny du jour, ny de l'année nous n'en pouvions porter aucun jugement certain. Mais comme nous avions oüy dire autrefois que les Arriens aprés s'être separez de l'Eglise Catholique avoient essayé de se lier en Affrique avec les Donatistes, mon frere Alipe m'en fit souvenir par un mot qu'il me dit à l'oreille. Alors ayant pris le Livre, & regardant les decrets de ce Concile * j'y trouvay qu'il condamnoit Athanase Evêque d'Alexandrie, qui s'est distingué entre tous les autres par ses disputes si celebres contre les Arriens, & Jule Evêque de Rome qui n'étoit pas moins Catholique. Et par là il demeura pour constant entre nous que ce Concile de Sardique étoit un Concile d'Arriens, ausquels ces Evêques Catholiques resistoient avec beaucoup de vigueur. Nous voulûmes donc prendre ce Livre & l'emporter, pour examiner encore plus exactement les circonstances des temps ; mais Fortunius ne voulut jamais, disant que nous le trouverions toujours là quand nous y voudrions voir quelque chose. Je le priay de me permettre au moins de le parapher de ma main ; craignant, je l'a-

II. CLASSE. AN. 398.

* Concile de Sardique Arrien de l'an 347.

II. CLASSE. AN. 398. voüe, que quand j'aurois besoin d'y avoir recours on ne m'en presentât quelqu'autre pour celuy-là ; mais il ne voulut non plus souffrir l'un que l'autre.

CHAP. IV. 7. ENSUITE il commença à me presser de répondre precisément à ce qu'il me demanderoit ; & la question qu'il me fit fut lequel des deux je croyois juste de celuy qui persecutoit, ou de celuy qui étoit persecuté. Je répondis que cette demande n'étoit pas bien conceuë ; puisqu'il se pouvoit faire que l'un & l'autre fussent mechans, & même que le plus mechant fut le persecuté, & le moins mechant le persecuteur. Qu'ainsi ce n'étoit pas une consequence que dés-là qu'on est persecuté on soit le plus homme de bien, quoique cela arrive d'ordinaire. Ensuite voyant qu'il insistoit fort là-dessus, comme pretendant que de ce que son party avoit souffert persecution on en devoit conclure que c'étoit le bon party ; Je luy demanday s'il croyoit qu'Ambroise Evêque de Milan fut un Chrêtien & un homme de bien ? Il se trouva forcé à soutenir que cet Evêque n'étoit ny l'un ny l'autre ; autrement on luy auroit demandé pourquoy donc il croyoit qu'il le fallût rebaptiser ? Comme il étoit donc obligé de nier qu'Am-

broise fût ny Chrêtien, ny homme de bien, & de marquer ce qui l'empêchoit de le croire tel, je fis voir quelle persecution cet Evêque avoit soufferte*, jusqu'à se voir assiegé dans son Eglise par des gens armez. Je luy demanday aussi s'il regardoit comme un Chrêtien & comme un homme de bien, ce Maximien qui avoit fait schisme dans leur party à Carthage; & comme il ne pouvoit répondre que negativement, je le fis souvenir de la persecution que Maximien avoit souffert, jusqu'à voir son Eglise demolie de fond en comble; & par ces exemples je tâchois de luy faire comprendre qu'il ne devoit plus persister à dire que la persecution fût dans celuy qui la souffre une marque assurée d'une justice veritablement Chrêtienne.

II. CLASSE. AN. 398.

* Persecution faite à S. Ambroise par l'Imperatrice Justine Arrienne, Mere de l'Empereur Valentinien.

8. Il allegua encore que dés le temps de la separation ses Auteurs cherchant tous les moyens possibles d'étouffer la faute de Cecilien, & ne pouvant encore se resoudre à ordonner Majorin à sa place, avoient commis à la conduite de ceux de leur communion à Carthage durant la vacance du siege un certain homme qui avoit été tué par les nôtres au milieu de son peuple. C'est ce que je n'avois jamais oüy dire entre tant de choses dont

II. CLASSE. AN. 398.
ils nous accusent, & sur quoy les nôtres ne se contentent pas de se tenir sur la défensive, en ayant bien davantage à leur reprocher, & de beaucoup plus atroces.

Il commença donc aprés cette Histoire à me presser de repondre lequel des deux je croyois juste, de celuy qui avoit tué, ou de celuy qui avoit été tué ; & cela comme s'il eût eu bien prouvé que la chose s'étoit passée comme il avoit dit. Je répondis qu'il falloit commencer par sçavoir si la chose étoit veritable ; & qu'il y a de la temerité à croire indifferemment tout ce qui se dit : mais qu'enfin il se pouvoit faire que l'un & l'autre fussent également méchans ; ou même que ce fût le plus méchant qui eût été tué par celuy qui l'étoit le moins, comme en effet il est tres-possible que celuy qui n'ôte que la vie du corps soit moins méchant que celuy qui rebaptise, & qui par là efface autant qu'il est en luy, & de l'ame & du corps, le caractere du baptême.

9. Cette réponse le devoit empêcher d'insister, & de dire, comme il fit, que quelque méchant que cét homme pût être, des Chrêtiens & des gens de bien ne devoient jamais le tuer, com-

me ſi nous voulions faire paſſer pour juſtes ceux de la communion même Catholique qui font de pareilles actions; quoyque d'ordinaire il ſoit auſſi difficile aux Donatiſtes de prouver celles qu'ils nous reprochent de cette nature, qu'il leur eſt facile de nous les reprocher en l'air; au lieu que l'on voit tous les jours pluſieurs de leurs Clercs, & même de leurs Prêtres, & de leurs Evêques accompagnez de gens tranſportez & furieux, exercer autant qu'ils peuvent, non ſeulement contre les Catholiques, mais quelquesfois même contre les leur, toutes ſortes de violences & de meurtres. Cependant diſſimulant tous ces crimes de ceux de ſon party, dont il eſt mieux informé que perſonne, il me preſſoit de luy dire, ſi jamais aucun juſte avoit ôté la vie à quelque méchant que ce fût? Cela ne faiſoit rien à nôtre ſujet, puiſque je demeurois d'accord que quiconque faiſoit de ces ſortes d'actions ne pouvoit étre juſte, quoy qu'il portât le nom de Chrêtien. Neanmoins pour le ramener au veritable point de la queſtion, je luy demanday s'il ne croyoit pas qu'Elie eût été juſte? & comme il ne le put nier, je luy marquay combien Elie avoit tué de faux Prophetes de ſa propre

II. CLASSE. AN. 398. main. En effet cela luy fit voir ce qu'il falloit voir, que des justes, au moins en ce temps-là, pouvoient faire ce que fit Elie; car ils le faisoient par le mouvement de l'esprit prophetique, & par l'ordre de Dieu; qui voit sans doute qui sont ceux à qui il est utile de perdre la vie. Cependant il me pressoit toujours de luy montrer, au moins depuis le temps de la nouvelle alliance, que quelque impie & quelque scelerat que ce pût étre, eût été mis à mort par un juste.

3. Rois 18. 40.

CHAP. V.

10. De là nous revinsmes à ce que nous avions déja touché auparavant, & par où je voulois luy faire comprendre que comme nous ne devions point leur reprocher les crimes de ceux de son party, ils ne devoient point non plus nous reprocher ceux que quelques-uns des nôtres pourroient avoir commis; ajoûtant qu'il étoit vray que l'on ne sçauroit faire voir par le nouveau Testament, qu'aucun juste eût jamais tué personne; mais que l'Evangile nous apprenoit, & par l'exemple de Jesus-Christ même, que des Innocens avoient toleré des scelerats; puisqu'il avoit souffert parmy des innocens, & auprés de sa personne même, celuy qui le devoit livrer; & qui avoit déja touché le prix de

L'exemple de Jesus-Christ même nous apprend à tolerer les méchans.

sa trahison : qu'il l'avoit même toleré II. CLASSE.
jusqu'à recevoir de luy le faux baiser AN. 398.
de paix par lequel ce malheureux le
livra ; & qu'encore qu'il eust declaré à Luc 22.47.
ses Apôtres qu'il y avoit parmy eux un
homme coupable d'un si grand crime,
il ne voulut point attendre qu'il fût sorty à celebrer pour la premiere fois le
Mystere de son Corps & de son Sang
qu'il donna indifferemment à tous. Comme la pluspart de ceux qui assistoient à
la Conference parurent touchez de cet
exemple, il voulut l'éluder en disant
que cette communion avec un scelerat
ne fut point nuisible aux Apôtres avant
la Passion de leur Maître, parce qu'ils
n'avoient été baptisez que du baptême
de saint Jean, & non pas de celuy de
Jesus-Christ. Mais je luy demanday sur
cela pourquoy donc l'Evangile disoit
que Jesus baptisoit bien plus de monde Joan. 4. 1. 2.
que Jean, quoique ce ne fût pas Jesus
qui baptisât luy-même, mais ses Disciples, Ibid. 3. 27.
c'est à dire luy par eux ? & comment ils pouvoient donner ce qu'ils n'avoient pas receu ? ce qui est le grand
principe que les Donatistes alleguent à
tout propos. Dira-t'on, ajoûtay-je, que
Jesus-Christ baptisoit du baptême de
Jean ? J'avois encore beaucoup d'autres

II. CLASSE. AN. 398

instances à luy faire contre ce qu'il avoit dit du baptême des Apôtres, comme par exemple, que puisque Jesus-Christ étoit l'Epoux, & que c'étoit à luy que l'Epouse appartenoit, comme saint Jean le declara luy-même, lorsque les Juifs luy demanderent ce qu'il pensoit du baptême de Jesus-Christ; cet Epoux n'avoit garde de baptiser du baptême de Jean; c'est à dire du baptême de celuy qui n'étoit que le serviteur ou l'amy de l'Epoux: Que si les Apôtres n'eussent point été baptisez au temps de la Passion, ils n'auroient pû recevoir l'Eucharistie: Que saint Pierre ayant prié Jesus-Christ de le laver tout entier, Jesus-Christ luy avoit répondu, que celuy qui avoit été une fois nettoyé n'avoit plus besoin de l'être, & qu'il étoit totalement pur; & que cette pureté parfaite ne se trouvoit point dans le baptême de Jean, mais dans celuy de Jesus-Christ, si celuy qui le reçoit en est digne; ce qui n'empêche pas neanmoins que quand il en seroit indigne; le Sacrement ne subsiste en luy, quoy qu'il n'y soit que pour sa condamnation, & non pas pour son salut. Fortunius voyant donc toutes ces instances que j'avois à luy faire, reconnut qu'il s'étoit engagé mal à propos dans

Ioan. 3. 29.

Preuve que les Apôtres ont été baptisez, quoy que l'Evangile n'en dise rien.

Jean 13. 9.

Ibid. v. 10.

Effet du baptême dépend de la disposition de celuy qui le reçoit

dans la question du baptême des Apôtres. II. CLASSE. AN. 398.

11. De là on passa à d'autres choses, plusieurs de part & d'autre se mêlant dans le discours, & quelqu'un d'eux ayant dit qu'ils alloient être encore persecutez par les nôtres, Fortunius ajoûta, qu'il voudroit bien voir quel personnage nous ferions dans cette persecution; & si nous consentirions ou non à de telles cruautez. Je luy répondis que Dieu voyoit le fonds de nos cœurs, où ils ne pouvoient penetrer; que c'étoit sans fondement qu'ils prenoient l'alarme; & que si on leur faisoit le mal qu'ils apprehendoient, ce seroient sans doute des méchans qui le leur feroient; mais qu'il y en avoit encore parmy eux de plus méchans: que quand quelques-uns des nôtres se porteroient contre eux à quelques violences sans nôtre consentement, & peut-être même malgré les efforts que nous aurions pû faire pour les en empêcher; nous ne serions pas obligez pour cela de les chasser de nôtre communion, parce que l'Apôtre nous avoit appris à tolerer le mal pour conserver la paix, lors qu'il dit, *Supportez-vous les uns les autres avec charité; ayant soin de conserver l'unité d'un même esprit par le* Ephes. 4. 2. & 3.

II. CLASSE. AN. 398.

lien de la paix; que pour eux ils n'avoient point conservé cet esprit de tolerance & de paix; puis qu'ils avoient rompu l'unité par un schisme dans lequel la crainte de diviser ce qui s'est divisé de soy-même, reduit ceux d'entre eux qui sont les plus doux & les plus souffrans, à supporter des choses sans comparaison plus dures que celles qu'ils n'ont pas voulu supporter pour éviter la premiere division. J'ajoûtay qu'encore que dans le temps de l'ancienne Loy l'amour de la paix & de l'unité qui fait supporter les méchans, n'eût pas été si recommandé & si marqué qu'il l'a été depuis, par l'exemple de Jesus-Christ, & par la charité de la loy nouvelle, les saints Prophetes n'ont jamais songé à se separer de l'unité de ce même peuple, à qui ils ont tant reproché d'excés & d'abominations, ny à sortir de la communion, par laquelle ils participoient tous ensemble aux Sacremens de ce temps-là.

12. Aprés cela on vint à parler, je ne sçay à quel propos, de Genethlius d'heureuse memoire Evêque de Carthage, & predecesseur d'Aurele; & l'on dit qu'il avoit fait supprimer une certaine constitution faite contre les Donatistes, & qu'il en avoit empêché l'execution; &

comme on le loüoit beaucoup de cette action, je dis qu'avec tout cela si ce même Genethlius fût tombé entre leurs mains, ils n'auroient pas laissé de le rebaptiser. Nous étions déja levez quand je dis cela, parce que le temps nous pressoit, & qu'il falloit nous en aller ; & la réponse de ce bon vieillard fut que c'étoit une chose desormais reglée que de rebaptiser ceux des nôtres qui se jettoient parmy eux ; ce qu'on voyoit assez qu'il disoit avec un grand sentiment de douleur. Ensuite s'étant mis à déplorer plusieurs des excez de ceux de son party qu'il marquoit ouvertement, aussi bien que les remontrances qu'il avoit accoûtumé de leur faire, par où il faisoit assez voir que le témoignage que toute sa ville luy rend d'avoir une grande aversion pour ces sortes d'actions, est tres-veritable, & m'ayant par là donné lieu de citer ces paroles d'Ezechiel, *comme l'ame du pere est à moy, celle du fils y est aussi : l'ame qui aura peché sera la seule qui mourra*, par lesquelles nous voyons clairement qu'il ne faut point imputer au pere la faute du fils, ny au fils celle du pere, tout le monde demeura d'accord que dans ces sortes de conferences nous ne devions point nous objecter les uns aux autres les violences

II. CLASSE. AN. 398

Ezech. 18. 4.

II. CLASSE. AN. 398. des méchans. Ainſi toute la diſpute étant reduite au ſeul point de ce qui les a obligez de ſe ſeparer, nous le conjurâmes avec toutes ſortes d'inſtances de joindre ſes efforts aux nôtres, dans un eſprit de paix & de douceur, afin que nous pûſſions terminer par un examen exact, une queſtion ſi importante. Comme il nous dit avec bonté que nous étions les ſeuls qui le demandions, & que les autres de nôtre côté n'en vouloient point venir là, nous luy promîmes de luy faire voir pluſieurs de nos Collegues, & de luy en amener juſqu'à dix qui ne le ſouhaitoient pas moins que nous, & qui étoient prêts d'entrer dans cet examen avec autant de douceur, de droiture, d'intention, & d'amour pour la paix, qu'il paroiſſoit en avoir remarqué en nous. Il promit de nous en fournir autant de ſon côté, & ſur cela nous nous ſeparâmes.

CHAP. VI. 13. JE vous exhorte donc & vous conjure par le Sang de Jeſus-Chriſt de le faire ſouvenir de ſa promeſſe, & de ne luy point donner de relâche juſqu'à ce que nous ayons trouvé moyen d'achever ce que nous avons commencé, & qu'il s'en faut peu, comme vous voyez, que nous n'ayons pouſſé juſqu'au bout. Car autant que j'en puis juger, difficile-

ment trouverez-vous entre vos Evêques un cœur & un esprit dans une aussi bonne disposition que celle où nous avons vû ce bon vieillard. Le lendemain il vint nous trouver, & nous entrâmes encore en matiere : mais comme nous étions pressez de nous rendre où nous allions pour l'ordination d'un Evêque, nous ne pûmes demeurer plus long-temps avec luy. Car sur ce qu'on nous avoit dit que le Chef des [a] Celicoles avoit aussi établi parmy eux un nouveau baptême, & seduit un grand nombre de gens par cette institution sacrilege, nous avions déja envoyé vers luy afin de pouvoir conferer avec luy sur ce sujet, autant que le peu de temps que nous avions le pouvoit permettre. Fortunius ayant donc sceu qu'il devoit venir, & nous voyant embarquez dans une autre affaire, nous quitta avec beaucoup de demonstrations de bonté & d'honnesteté, ayant aussi de son côté quelque affaire qui le pressoit.

II. CLASSE. AN. 398.

a. On ne sçait pas précisément quelles gens c'étoient que ces *Celicoles* ou adorateurs du Ciel ; mais seulement que leur superstition étoit un mélange de Judaïsme & de Paganisme. Car s'ils eussent été Chrêtiens, saint Augustin qui les connoissoit en eût fait mention dans son traité des heretiques ; & l'Empereur Honoré n'auroit pas fait une loy exprés contre eux, qui les condamnoit

II. CLASSE. AN. 398.

14. Mon avis est que pour éviter la foule, qui bien loin de nous aider ne fait que nous nuire & nous troubler, & pour pouvoir avec le secours du Seigneur achever tranquillement & amiablement une aussi grande affaire que celle que nous avons commencée, nous nous trouvions dans quelque bourgade peu considerable, où il n'y ait point d'Eglise ny à eux ny à nous, mais où il y ait pourtant des gens de l'une & de l'autre communion, comme pourroit être la bourgade de Titius. Si l'on trouve donc dans le territoire de Tubursy, ou de Thagaste [a] quelque lieu de la qualité que je viens de dire, faisons y porter les saintes Ecritures, & ce que nous pourrons avoir de memoires & d'instructions de part & d'autre; afin que mettant à part toute autre affaire, & n'étant point interrompus, nous employions à celle-cy autant de temps qu'elle en demandera; & que

à toutes les peines ordonnées contre les heretiques, si dans un an ils ne se faisoient Chrêtiens.

a. Thagaste est une ville de Numidie, dans le Royaume d'Alger, qui n'est illustre que pour avoir donné à l'Eglise saint Augustin & saint Alipe, qui en fut Evêque. Elle avoit été toute entiere dans le schisme des Donatistes, jusqu'en l'an 348. ou 349. qu'elle embrassa l'unité Catholique, par la terreur des loix de Constant; & de là en avant, il n'y parut plus aucune trace du schisme, & il n'y avoit point d'Evêque Donatiste en 411.

hacun priant de son côté nous puissions vec le secours de celuy à qui rien n'est lus agreable que la paix entre les Chréiens, examiner jusqu'au fonds, & terniner heureusement une affaire comnencée avec de si bonnes intentions. Faites-nous sçavoir quel sera sur cela vôtre avis ou celuy de Fortunius.

II. CLASSE. AN. 398.

LETTRE XLV. *

* Ecrite l'an 398. Celle qui étoit auparavant la 45. est presentement la 227.

Saint Augustin & l'Evêque Alipe se plaignent du silence de saint Paulin, & le prient de le rompre enfin aprés l'avoir gardé deux ans. Ils luy demandent aussi un ouvrage qu'ils avoient sceu que saint Paulin composoit contre les payens.

Cette Lettre n'avoit pas encore paru : Elle a été trouvée dans un Manuscrit de la Biblioteque de Messieurs de Fief-marcou.

ALIPE & AUGUSTIN saluënt en JESUS-CHRIST leur tres-cher frere le tres-illustre Seigneur PAULIN, & leur tres-chere sœur la tres-illustre Dame THERESE.

1. LE silence que vous gardez avec nous depuis deux ans entiers qu'il y a que nos tres-aimables freres Romain & Agile retournerent vers vous, ne nous rend point plus paresseux à vous

II. CLASSE. AN. 398. venerable Pere AUGUSTIN Evêque.

IL est écrit, *proposez vos difficultez à vôtre Pere, & il les resoudra ; à vos anciens, & ils y répondront.* C'est ce qui fait que j'ay crû devoir recourir au Prêtre du Seigneur, pour apprendre de sa bouche ce que la Loy ordonne sur ce que je vous exposeray par cette Lettre ; & pour être instruit sur diverses questions que je mettray par articles separez, vous suppliant de vouloir bien répondre en particulier à chacune.

I. QUESTION.

a J'ay appris qu'aux Arzuges [a] les Barbares dont on se sert pour conduire les voitures publiques, ou pour garder les fruits de la terre, ont accoûtumé de jurer par leurs demons, devant le Dixenier ou le Tribun preposé pour la garde des limites ; & que sur la Lettre du Dixenier, qui certifie qu'il a reçû le serment, les maîtres & les fermiers des heritages, ou les voyageurs qui passent par ce païs-là, se servent des Barbares, comme étant

a. C'étoit une contrée de l'Affrique, Limitrophe de la Province Bizacene, & de celle de Tripoli ; mais plus Meridionale, comme il paroît par la Lettre 93. nombre 14. & qui confinoit aux Barbares de l'Affrique. *Voyez le Pere Noris dans son Histoire Pelag. Liv. 2. ch. 8.*

desormais asseurez de leur fidelité, les uns pour la conservation de leurs fruits, les autres pour la seureté de leurs personnes. Pour moy je suis en peine sur ce sujet; & je ne sçay si le maître d'un heritage, qui prend à son service un barbare dont la fidelité n'est établie que sur un serment fait au nom des demons, ne devient point impur, ou les fruits qu'il fait garder par ce barbare; & si la même chose n'arrive point aux voyageurs qui prennent de ces gens-là pour guides. Je ne dois pas oublier de vous dire que ces Barbares qui ont prêté ce serment prennent de l'argent de ceux qui les employent à garder leurs fruits, ou des voyageurs qui les prennent pour guides; mais ce payement n'empêche pas que ce serment criminel n'ait été fait au Dixenier ou au Tribun; & je crains toûjours qu'il ne rende impur ou ceux qui employent le barbare, ou ce qu'on luy fait garder. Car quoique ce qui se passe entre le barbare & celuy qui l'employe soit un traité ou d'un côté l'on donne de l'argent, & de l'autre des ostages, à ce que j'ay appris, toujours y est-il intervenu un serment d'iniquité.

Je vous conjure donc de me rendre

II. CLASSE. AN. 398. sur cela une resolution précise, & qui ne laisse rien indécis; autrement elle ne fera qu'augmenter mes doutes & mes inquietudes.

II. QUESTION.

J'ay même appris que mes Fermiers exigent des Barbares la même sorte de serment pour la conservation de mes fruits. Dites-moy donc, je vous prie, si ce serment où l'on jure par les demons ne soüille point les fruits; & si un Chrêtien qui le sçait, & qui en mange, ou qui vit du prix de ces mêmes fruits, ne devient point impur.

III. QUESTION.

On m'a fait differents rapports de ce serment pris par mes fermiers, les uns disant qu'ils l'exigent, & les autres que non: Et supposé que ceux qui disent qu'ils l'exigent, ne disent pas vray, faut-il pour l'avoir seulement oüy dire que sur ce qui est écrit, que si quelqu'un dit qu'une chose a été immolée aux Idoles on doit s'abstenir d'en manger, quand ce ne seroit qu'à cause de celuy qui l'a dit, je m'abstienne d'user de ces fruits, ou de l'argent qui en sera provenu, si toutesfois il en est de cela

1. Cor. 10. 28.

comme de ce qui a été immolé aux Idoles : en ce cas que dois-je faire de ces fruits & de cet argent ?

IV. QUESTION.

Dois-je verifier par témoins lequel des deux a dit vray, de celuy qui dit que mes fermiers prennent ce serment des barbares, ou de celuy qui dit qu'ils ne le prennent pas ; & ne pas toucher à ces fruits, ou à cet argent, jusqu'à ce que la chose soit verifiée ?

V. QUESTION.

Supposé que le Barbare qui prête ce damnable serment pour la seureté des fruits, oblige le fermier ou le tribun Chrêtien de luy faire le même serment pour la seureté de ce qu'on luy promet, sçavoir si ce seul Chrêtien qui fait ce serment devient impur, & si sa soüilleure ne se repand point sur les choses pour lesquelles il jure : Ou lors que celuy qui garde les limites est Payen, sçavoir si en faisant ce même serment aux Barbares il ne rend point impurs ceux pour qui il le fait. Si celuy que j'auray envoyé aux Arzuges peut recevoir ce serment criminel des Barbares ; & si un Chrêtien ne devient point impur en le recevant.

II. CLASSE. AN. 398.

VI. QUESTION.

Si un Chrêtien peut manger de ce qui ſera ſorti d'une aire, ou d'un preſſoir dont il ſçait qu'on aura pris quelque choſe pour l'offrir au demon.

VII. QUESTION.

Si un Chrêtien peut prendre du bois pour ſon uſage dans un bois qu'il ſçait être conſacré au demon.

VIII. QUESTION.

Lors qu'on a été en doute ſi une piéce
1.Cor. 8.7. de chair qu'on aura achetée au marché n'a point été immolée aux Idoles, eſt-ce pecher que d'en manger, ſuppoſé qu'en effet elle ne leur ait pas été immolée, & qu'on en ſoit demeuré perſuadé.

IX. QUESTION.

Si l'on peche en faiſant une choſe ſur-quoy on aura été en doute ſi elle eſt bonne ou mauvaiſe, & qu'on ne fait neanmoins que la croyant bonne, quoy qu'auparavant on l'ait cruë mauvaiſe.

X. QUESTION.

S'il eſt permis à un Chrêtien de manger d'une choſe que quelqu'un aura dit

avoir été offerte aux Idoles, ou de la vendre, & de se servir du prix, quoique celuy qui l'a dit l'ait dit faussement; qu'il s'en soit dedit, & qu'en effet ce qu'il a dit se trouve faux.

II. CLASSE. AN. 398.

XI. QUESTION.

Si un Chrétien allant par Païs, & se trouvant sans aucuns vivres, en sorte qu'il ait passé un jour ou deux ou même davantage sans manger, n'en pouvant plus, & étant prêt à mourir, peut manger de ce qu'il trouvera avoir été offert aux Idoles, le pouvant faire sans que personne le voye, & ne pouvant trouver nulle autre chose; ou s'il doit se laisser mourir plûtôt que d'en manger.

XII. QUESTION.

Si sur ce qui est écrit que nous ne devons point resister au mal, un Chrétien qui voit un Barbare ou un sujet de l'Empire venir sur luy pour le tuer, peut le tuer luy-méme pour sauver sa vie; ou s'il est permis au moins de le repousser & de s'en défendre sans le tuer.

Math. 5.39.

XIII. QUESTION.

Si un Chrétien peut enclore son heritage de murailles pour le défendre de l'en-

II. CLASSE. AN. 398. nemy ; & s'il n'est point coupable d'homicide lors qu'il arrive qu'en se défendant de derriere ces murailles, on tuë quelques-uns des ennemis.

XIV. QUESTION.

Si l'on peut boire de l'eau d'un puits ou d'une fontaine où l'on aura jetté quelque chose de ce qui aura été offert aux Idoles, ou d'un puits qui se trouvera dans l'enceinte d'un temple d'Idoles abandonné ; ou en cas que l'Idole soit encore adoré dans le temple, s'il est permis à un Chrêtien de puiser de l'eau de ce puits ou de cette fontaine, & d'en boire ; quoy qu'on n'y ait jamais rien jetté de ce qui avoit été sacrifié.

XV. QUESTION.

Si un Chrêtien peut se baigner dans des bains où l'on sacrifie aux Idoles, ou même dans d'autres, lorsque les Payens s'y sont baignez aux jours de leurs fêtes; & si cela ne se peut non plus aprés que les Payens s'y sont baignez que dans le même temps.

XVI. QUESTION.

Si aprés que les Payens en venant de sacrifier aux Idoles les jours de leurs fêtes

fêtes se sont lavez dans une cuve, & y ont pratiquez quelques-unes de leurs superstitions sacrileges, un Chrétien qui le sçait peut se laver dans la même cuve.

II. CLASSE. AN. 398.

XVII. QUESTION.

On presente à un Chrétien prié à manger chez quelqu'un une viande qu'on luy a dit avoir été immolée aux Idoles; il s'abstient d'en manger. Ensuite il arrive qu'il trouve ailleurs la même viande à vendre, & qu'il l'achete sans la reconnoître; ou qu'on la luy presente chez quelqu'autre qui l'aura prié à manger où il ne la reconnoît point non plus, peche-t'il s'il en mange?

XVIII. QUESTION.

Un Chrétien peut-il acheter des legumes qu'il sçait avoir été élevées dans un jardin apartenant aux Idoles, ou aux Prêtres des Idoles; ou manger quelque fruit qui sera venu de ce jardin?

Or afin de vous soulager de la peine de chercher dans l'Ecriture ce qui regarde les sermens ou les Idoles, je vous marqueray ce que le Seigneur m'a fait la grace d'y trouver sur ce sujet. Si vous y trouvez quelque chose de meilleur ou de plus exprés, je vous conjure de m'en

II. CLASSE. AN. 398. faire part. J'ay trouvé en premier lieu que Laban dit à Jacob, *que le Dieu d'Abraham & le Dieu de Nachor soit juge entre nous*, sans que l'Ecriture exprime quel est ce Dieu de Nachor.

Gen. 31. 53.

2. J'ay trouvé qu'Abimelech & ceux qui étoient avec luy firent serment à Isaac, sans que l'Ecriture exprime non plus la qualité du serment. Et sur le sujet des Idoles j'ay trouvé dans le Livre des Juges, que le Seigneur commanda à Gedeon de luy offrir en holocauste le veau qu'il avoit immolé; Et dans celuy de Josué, qu'il est commandé au peuple de reserver, pour mettre dans les thresors du Seigneur, tout ce qu'il se trouveroit d'or, d'argent, & d'airain dans la ville de Jerico; en sorte que ces depoüilles d'une Ville mise en anathême furent une offrande sainte au Seigneur; ce que je n'accorde pas bien avec ces paroles du Deuteronome, *Vous ne laisserez rien entrer dans vôtre maison de ce qui aura été en abomination; autrement vous serez en anathême comme cela même.* Que le Seigneur vous conserve. Je vous saluë de toute l'affection de mon cœur, & vous conjure de prier pour moy.

Gen. 26. 31.

Jug. 6. 26.

Jos. 6. 19.

II. CLASSE. AN 398.

LETTRE XLVII. *

Saint Augustin répond à quelques-unes des questions que Publicola luy avoit proposées; & les resout par des principes qui suffisent pour toutes les autres.

* Ecrite l'an 398. C'étoit auparavant la 154. & celle qui étoit la 47 est presentement la 215.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-honoré fils PUBLICOLA.

1. VOs peines sont devenuës les miennes du moment que vôtre lettre me les a apprises. Ce n'est pas que je sois en doute sur tout ce qui vous y met; mais c'est que je ne voy pas bien comment vous en ôter; au moins de cette maniere decisive que vous demandez, & sans laquelle vous courez risque de tomber dans de plus grands doutes que ceux que vous aviez avant de recourir à moy. Car je sens que cela n'est pas en mon pouvoir; puisque de quelque maniere que je vous dise les choses qui me paroissent les plus certaines, si je ne vous persuade pas, vos doutes n'en seront que plus grands. Or je puis bien dire des choses capables de persuader; mais de persuader effectivement, c'est dequoy je ne sçaurois répondre. Cepen-

II. CLASSE. AN. 398.

dant aprés avoir un peu deliberé, j'ay crû que je devois vous faire réponse, afin que vous ne crûssiez pas que je voulusse manquer de vous donner tout le secours dont je suis capable.

2. Vous étes en peine si pour s'assurer de la fidelité d'un homme on peut se prevaloir du serment qu'il aura fait par les demons pour s'obliger à la garder. Je vous demande sur cela si celuy qui aura juré par de faux Dieux de garder fidelité, & qui ne l'aura pas gardée, ne vous paroît pas avoir peché doublement? Car s'il gardoit cette fidelité promise par un tel serment n'est-il pas vray qu'on ne le trouveroit coupable que d'avoir juré par de faux Dieux, & qu'on ne pourroit jamais trouver à redire qu'il eût gardé fidelité? Mais lors qu'aprés avoir juré par des choses par lesquelles on ne doit point jurer, il a encore fait ce qu'il s'étoit obligé par serment de ne point faire, sans doute qu'il a peché doublement. Ainsi celuy qui ne fait que se prevaloir de la fidelité que cet homme aura jurée par de faux Dieux, & qui ne se sert de luy que pour quelque chose de bon & de permis, ne participe point au peché qu'il a commis en jurant par des demons; mais seulement au pacte legitime qui luy fait

garder la Foy ; ce que je n'entens que de celle qui intervient dans les promesses & les conventions des hommes ; & non pas de celle qui nous rend fidelles en Jesus-Christ par le baptême ; car celle-cy est d'un genre bien different, & bien élevée au dessus de l'autre. II. CLASSE. AN. 398.

Mais enfin il est certain que de jurer par de faux Dieux avec dessein de garder son serment, c'est un moindre mal que de jurer par le vray Dieu avec dessein de tromper. Car PLUS LA CHOSE par laquelle on jure est sainte, plus le parjure est criminel. *Combien le parjure est criminel aux Chrétiens.*

Ainsi autre chose est de demander si l'on ne peche pas lors qu'on exige un serment d'un idolatre, qui ne peut jurer que par ses faux Dieux ; & autre chose de demander si l'on peut se prevaloir de la seureté établie par les sermens reciproques que d'autres se seront faits. Quant à la premiere question, on peut tirer quelque éclaircissement des endroits de l'Ecriture, que vous rapportez sur le sujet de Laban & d'Abimelech, si toutefois il est vray qu'Abimelech ait juré par ses Dieux, comme Laban jura par le Dieu de Nachor ; & peut-être que j'y trouverois de la difficulté, sans ce que nous voyons d'Isaac & de Jacob, *Gen. 31. 53.*

II. CLASSE. AN. 398.

& ce qu'il peut y avoir dans l'Ecriture de semblables exemples. Il est vray qu'on y en pourroit trouver encore sur ce qui

Math. 5. 34.

est dit dans le Nouveau Testament, qu'il ne faut point jurer du tout, quoique je sois persuadé que ce qui a fait, que Jesus-Christ nous a donné cette regle, ce n'est pas que ce soit un peché que de jurer

Pourquoy Jesus-Christ nous défend absolument de jurer.

Math. 5. 33.

d'une chose vraye ; mais c'est que de jurer à faux, c'est un horrible peché ; & que pour être moins en danger d'y tomber, il est bon de se tenir à la regle que Jesus-Christ nous donne de ne point jurer du tout. Je sçay bien que vous êtes d'un autre sentiment ; mais laissons cela à part ; & ne sortons point de ce que vous m'avez demandé ; vous pouvez éviter d'exiger aucun serment de personne, avec le même soin que vous évitez d'en faire ; quoique je ne trouve point dans l'Ecriture que nous ne fassions jurer personne, comme j'y trouve que nous ne jurions point.

Ibid.

Quant à la deuxiéme question : sçavoir, si nous pouvons nous prévaloir de la seureté établie par des sermens que d'autres auront faits entr'eux, si on y fait difficulté, je ne sçay si nous pourrons trouver en toute la terre un endroit où nous puissions vivre en seureté de

conſcience. Car dans toutes les Provinces non plus que ſur les frontieres, la paix ne ſubſiſte que ſur les ſermens des Barbares ; & delà il s'enſuivra, que non ſeulement les fruits de la terre, qu'on aura donnez en garde à des gens qui auront juré par les faux Dieux, seront ſoüillez ; mais generalement tout ce que nous poſſedons, & dont nous ne joüiſſons que par le benefice de la paix établie ſur la foy de ces ſortes de ſermens. Or c'eſt ce qu'on ne ſçauroit prétendre : vous ne devez donc plus avoir de peine ſur ce ſujet.

5. Tout de même un Chrêtien peche, lorſque ſçachant que l'on prend pour ſacrifier aux demons quelque partie des fruits qui ſont dans ſon aire ou dans ſon preſſoir, il le ſouffre le pouvant empêcher. Que ſi au contraire il le trouve fait, ſans avoir pû l'empêcher, il peut uſer du reſte de ces fruits, ſans craindre qu'ils ayent contracté aucune impureté, comme nous uſons des fontaines dont nous ſçavons tres certainement qu'on puiſe de l'eau pour l'uſage des ſacrifices. Il en eſt de même des bains : autrement il faudroit faire difficulté de reſpirer l'air, dans lequel ſe mélent les fumées des ſacrifices que l'on offre aux demons,

II. CLASSE. AN. 398.

& de l'encens qu'on leur brûle.

Ce qu'il y a donc de défendu, c'est de faire de quoy que ce puisse être, aucun usage qui aille, ou qui paroisse aller à rendre honneur aux faux Dieux, comme il arrive lors qu'encore que nous nous mocquions des idoles dans le fonds du cœur, nous faisons neanmoins exterieurement des choses par où ceux qui ne voyent pas ce qui s'y passe, peuvent être portez à les honorer. Ainsi lorsque par l'authorité du Prince, nous abbatons ou des Temples d'Idoles, ou des bois, ou d'autres choses qui leur sont consacrées, quoy qu'il paroisse assez par là, que nous les detestons bien loin de les honorer, nous devons neanmoins nous abstenir d'en rien prendre pour nôtre usage; afin que tout le monde voye que c'est la pieté, & non pas l'avarice, qui nous porte à les détruire. Mais lorsque sans rien appliquer de toutes ces choses à nôtre profit particulier, on les employe aux commoditez publiques, ou au culte du vray Dieu, on n'en fait que ce que l'on fait des hommes mêmes, lorsque de l'impieté sacrilege de l'Idolatrie, on les fait passer dans la veritable religion. C'est ce que Dieu nous a voulu faire entendre, lorsqu'il commanda qu'on prît dans un

bois consacré aux faux Dieux, de quoy faire brûler l'holocauste ; & qu'on apportât dans ses thresors tout ce qu'il se trouveroit d'or, d'argent & d'airain dans Jerico, comme il paroît par les endroits de l'Ecriture que vous avez rapportez. Ainsi quand il est dit dans le Deuterono-me. *Vous ne convoiterez ny leur or, ny leur argent ; & vous n'en prendrez rien pour vous, de peur que cela ne vous soit une occasion de chûte ; parce que tout cela est en abomination devant le Seigneur vôtre Dieu. Vous ne serrerez point dans vôtre maison, ce qui est en execration ; autrement vous serez vous-même anathême aussi bien que ce que vous aurez pris, & cét objet d'abomination vous fera tomber, & vous soüillera, parce qu'il est frappé d'anathême.* Il est visible qu'il n'est défendu par ces paroles, que de prendre de ces sortes de choses pour son usage particulier, ou de les transporter chez soy dans la veuë de les honorer. C'est alors que l'on tombe dans l'abomination & l'execration, & non pas lors qu'en détruisant ces objets de la superstition payenne, on fait cesser les honneurs sacrileges qu'on leur rendoit.

II. CLASSE. AN. 398. Iun. 6. 19. Deut. 7. 25. & 26.

4. Quant aux viandes immolées aux Idoles, tenez pour certain que nous n'avons rien à observer de plus que ce que

II. CLASSE. AN. 398. l'Apôtre nous a prescrit. Ainsi vous n'avez qu'à recourir à ce qu'il en a dit que
1. Cor. 8. & chapitre 10. je vous expliquerois, autant que j'en suis capable, s'il s'y trouvoit de l'obscurité. Soyez asseuré tout de même que celuy qui aprés avoir rejetté une viande qu'on luy dit avoir été immolée aux Idoles, vient à manger de la même viande sans la connoître ne peche point. Tous les legumes & tous les fruits quelque fonds qui les ait produits sont à celuy qui les a creés. Car *la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur* ; & *de tout*
Psal. 23. 1. *ce que Dieu a creé il n'y a rien qui ne soit bon.* Ce n'est que lorsque quelque chose de ce que la terre produit a été offert aux Idoles, qu'on le doit regarder comme leur étant consacré. Car si dés-là que des legumes viennent d'un jardin d'un temple d'Idoles, nous pretendions qu'il ne fût pas permis d'en manger, ne s'ensuivroit-il pas que les Apôtres ne devoient rien manger à Athenes, puisque toute cette Ville étoit consacrée à Minerve ? Il faut dire la même chose des puits & des fontaines qui sont dans les temples. Il est vray que quand on y jette quelque chose du sacrifice cela fait un peu plus de peine ; Cependant il en est de même que de l'air qui reçoit les

fumées des Sacrifices, comme nous avons déja dit. Que si l'on y vouloit faire quelque difference sur ce que le sacrifice dont les fumées se mêlent avec l'air n'est pas offert à l'air même, mais à quelque démon, ou à quelque Idole ; au lieu que c'est souvent aux eaux mêmes qu'on sacrifie, lors qu'on jette dans les puits ou dans les fontaines ce qui a servi de matiere au sacrifice, qu'on se souvienne que les sacrifices que des peuples sacrileges offrent sans cesse au Soleil, n'empêchent pas que nous ne nous servions de sa lumiere ; & que ceux que l'on offre aussi aux vents, qui semblent en engloutir & devorer les fumées, n'empêchent pas non plus que nous ne nous servions des vents, qui nous sont utiles à tant de choses.

II. CLASSE. AN. 398.

Quoy qu'on ait été en doute si une viande n'a point été offerte aux Idoles, on ne peche pas non plus lors qu'on en mange, s'il est vray qu'elle n'y ait point été offerte, & qu'on en soit demeuré persuadé. Car il est tres permis de redresser ses opinions, & de les ramener de la fausseté à la verité. QUE SI AU CONTRAIRE on prend pour bien ce qui est mal, & qu'on le fasse, on peche ; quoy qu'on croye que c'est un bien ; & ce

Pechez d'ignorance.

II. CLASSE. AN. 398. sont là les pechez d'ignorance, qui consistent à croire bien faire quand on fait mal.

Si on peut tüer pour défendre sa vie.

5. Quant à la pensée qu'on puisse tuer un homme pour s'empêcher d'en être tué, je ne sçaurois l'approuver[a]; si ce n'est peut-être à l'égard des soldats, ou de ceux qui se trouvent engagez à ces sortes d'actions par le devoir d'une charge publique; encore faut-il qu'ils n'agissent en cela que pour les autres, & non pas pour eux-mêmes; si ce n'est en tant qu'ils font eux-mêmes partie de la Republique, en vertu de l'authorité legitime qui reside en leur personne. Mais d'arrêter par la crainte ceux qui sont prêts à faire un mal, c'est leur faire du bien en quelque sorte. Ainsi quand il est dit, *ne resistez point aux mechans*, c'est seulement pour nous empécher de nous plaire à la vengeance, dont le propre est de nous faire un plaisir du mal d'autruy; & non pas pour nous empêcher de reprimer & de corriger ceux qui veulent mal faire.

Math. 5. 39.

En quel sens il est dit qu'il ne faut point resister aux méchans.

Ainsi celuy qui enferme son heritage de murailles n'est point coupable de la mort

a. Saint Augustin s'étoit déja declaré là-dessus, au premier Livre *du Libre Arbitre* chapitre 5. Il suit en cela saint Ambroise au 3. Livre *de Officiis*, chapitre 4. Et saint Cyprien Lettre 56. & 57.

de celuy que la chûte de ces murailles aura écrasé ; & le Chrétien dont le bœuf tuë quelqu'un d'un coup de corne, ou le cheval d'un coup de pied, n'est pas pour cela coupable d'homicide, & de ce que pareille chose peut arriver, il ne s'ensuit pas que le bœuf d'un Chrétien ne doit point avoir de cornes, ny son cheval de pieds, ny son chien de dents. C'est ainsi qu'encore que saint Paul averty des embûches que des scelerats luy dressoient eût obtenu du Tribun une escorte de soldats armez, il ne se seroit pas tenu coupable de la mort de ceux qui venant pour l'assassiner, auroient pû être tuez par ces soldats. DIEU NOUS garde de croire que quand nous ne faisons rien que de bon & de permis, ce qui en peut arriver de mal à quelqu'un contre nôtre volonté nous soit imputé ; autrement il ne faudroit avoir aucun ferrement d'agriculture, ny de nul autre usage, de peur que quelqu'un ne s'en servît pour se tuer, ou pour tuer quelqu'autre ; il ne faudroit avoir ny corde ny arbre, de peur que quelqu'un ne s'y pendit, ny faire de fenestres à nos maisons, de peur que quelqu'un ne s'en precipitât. On ne finiroit point si l'on vouloit marquer toutes les autres choses de cette espece :

II. CLASSE. AN. 398.

Act. 23. 23.

II. CLASSE. AN. 398.

car parmy celles-mêmes dont l'usage est bon & permis, il n'y en a aucune dont on ne puisse se servir pour nuire à quelqu'un.

6. Il ne me reste plus, ce me semble, qu'à vous répondre sur ce que doit faire un Chrêtien qui faisant voyage, & se sentant pressé de la faim, ne trouve rien qu'il puisse manger, qu'une viande immolée aux Idoles, dont il peut manger neanmoins sans que personne le voye; sçavoir s'il doit se laisser mourir de faim plûtôt que d'en manger. Mais comme il ne s'ensuit pas que cette viande, pour avoir été trouvée sur un Autel d'Idoles, leur ait été immolée; & qu'elle peut y avoir été laissée par des passans, ou tout exprez, ou par mégarde, ou y avoir été mise pour quelque autre sujet; je répons en trois mots, ou il est certain qu'elle a été immolée aux Idoles, ou il est certain qu'elle ne l'a pas été; ou l'on ne sçait ny l'un ny l'autre avec certitude: s'il est certain qu'elle l'a été, il est plus digne d'un Chrêtien d'avoir la force de s'en abstenir: si au contraire il est certain qu'elle ne l'a pas été, ou qu'on ne sçache ce qui en est, on peut en user sans aucun scrupule.

II. CLASSE. AN. 398.

LETTRE XLVIII. *

* Ecrite l'an 398. C'étoit auparavant la 81. & celle qui étoit la 48. est presentement la 93.

Eudoxe étoit Abbé d'un Monastere de l'Isle de Cabrere [a], *Saint Augustin l'exhorte luy & tous ses Religieux à employer utilement le repos dont ils joüissoient, en sorte neanmoins qu'ils fussent aussi prests d'en sortir, toutes les fois que l'Eglise auroit besoin d'eux, qu'éloignez de le quitter pour toute autre chose, & leur donne en tres peu de mots d'excellentes instructions sur tout ce qui peut contribuer à faire arriver à la perfection Chrêtienne.*

AUGUSTIN, & tous les Freres qui vivent avec luy, saluënt en JESUS-CHRIST son tres-cher Frere & collegue dans

a. De quatre Isles qui portent ce nom, il y en a une entre les côtes de la Toscane & l'Isle de Corse, qui est apparemment celle où Eudoxe étoit Abbé : car elle étoit alors pleine de Moines. Mascezel Prince Maure, envoyé par Honoré contre Gildon son frere, revolté contre les Romains, ayant passé par cette Isle, en emmena quelques solitaires avec luy, qui sont apparemment Eustase & André, dont saint Augustin parle en cette Lettre. Mascezel passoit avec eux les jours & les nuits à prier, jeûner & chanter des Pseaumes ; & merita par ce moyen de remporter une victoire, qui parut toute miraculeuse. Cette Isle étoit nommée *Cabrere*, à cause de la grande quantité de chevres qui s'y trouve ; on y faisoit par cette raison de ces tuniques de poil de chevres, qu'on appelloit des *cilices*, & dont les Solitaires étoient habillez. On entendra avec cet éclaircissement, ce que dit saint Augustin à la fin de cette Lettre.

II. CLASSE. AN. 398. le Sacerdoce, le tres-desirable Seigneur EUDOXE, & tous les Freres qui sont dans sa maison.

I. LE repos que vous goûtez en Jesus-Christ nous est un repos à nous-mêmes quand nous y pensons; quelque agitez que nous soyons d'une infinité de peines tres-cuisantes. Car n'étant tous qu'un même corps sous un même chef, vous souffrez en nous de nôtre agitation, & nous joüissons en vous de vôtre repos; *puisque si un des membres souffre, tous les autres souffrent avec luy; & que si un des membres reçoit quelque avantage tous se réjoüissent avec luy.* (1. Cor. 12. 26.) Nous vous exhortons donc, nous vous prions, & nous vous conjurons par la sublimité ineffable qui se trouve dans les humiliations de Jesus-Christ, & par la misericorde infinie qui tempere l'éclat de ses grandeurs, de vous souvenir de nous dans vos prieres, que nous croyons bien plus calmes, & plus vives que les nôtres, qui sont souvent offusquées & appesanties par les nuages & le tumulte des occupations seculieres. Car encore que nous n'en ayons point pour nous-mêmes, nous en sommes tellement accablez par ceux avec qui il nous est ordonné de faire

le faire trois mille pas de chemin lors qu'ils ne nous en demandent que mille, qu'à peine avons-nous le loisir de respirer. Nous esperons neanmoins que celuy devant le thrône duquel montent les gemissemens de ceux qui sont dans les fers, nous delivrera de toutes nos peines par le secours de vos prieres, si nous perseverons avec fidelité dans le ministere où il nous a établis ; & qu'il nous rendra la recompense qu'il nous a promise.

II. CLASSE. AN. 598.

Math. 5. 41.

Psal. 101. 21.

2. Pour vous, mes freres, nous vous conjurons par Jesus-Christ de tenir bon dans la vie que vous avez embrassée, & de perseverer jusqu'à la fin. Et s'il arrive que l'Eglise nôtre sainte Mere demande vôtre secours en quelque chose, prenez garde également, & qu'aucun empressement n'y aucun élevement de cœur ne vous porte à l'action, & que les charmes de vôtre saint loisir ne vous en éloignent ; mais obeissez à Dieu avec douceur & humilité de cœur : vivez dans une entiere soumission à ses ordres, puis que c'est luy qui vous gouverne, qui conduit dans sa justice ceux qui sont doux, & qui instruit les humbles de ses voyes. Ne preferez point vôtre repos aux besoins de l'Eglise ; & souvenez-vous que si tous les gens de bien s'étoient

Milieu à garder entre l'empressement de l'action & l'amour du repos & de la retraite.

Psal. 24. 9.

II. CLASSE. AN. 398. excusez de l'assister dans les travaux de l'enfantement, vous n'auriez sçû naître de la naissance spirituelle qui vous a fait ses Enfans.

Or de la même maniere qu'un homme qui marcheroit dans un chemin serré entre le feu & l'eau, auroit à prendre garde à tenir si bien le milieu, qu'il ne fût ny brûlé, ny submergé; ainsi devons-nous marcher entre les hauteurs de l'orgueil, & l'abîme de la paresse; sans nous écarter, comme dit l'Ecriture, ny à droit, ny à gauche. *Deut. 17. 11.*

Car il y en a qui sous pretexte qu'ils craignent de se laisser emporter trop haut vers la droite, tombent dans l'abîme de la gauche; & d'autres au contraire qui pensant éviter les eaux dormantes de la paresse & de l'oisiveté, se laissent emporter de l'autre côté par le vent du faste & de l'orguëil, & s'en vont en vapeur & en fumée.

Quel usage les personnes retirées doivent faire de leur repos.

3. Si vous aimez donc le repos dont vous joüissez, mes chers feres, que ce soit pour l'employer à vous sevrer & à detacher vôtre cœur de tous les plaisirs passagers. Souvenez-vous qu'en quelque lieu que nous soyons, nous sommes exposez aux embûches de cet ennemy de tout bien, qui craint que nous ne nous

rapprochions de Dieu, & qu'aprés nous II. CLASSE. AN. 398.
avoir vû ses esclaves, nous ne devenions ses juges : souvenez-vous qu'il n'y aura point pour nous de repos parfait jusqu'à ce que l'iniquité soit passée, & que la justice Psal. 56.2.
de Dieu ait éclatté dans son jugement. Psal. 93.15.

Tout de même, quand vous étes dans l'ardeur de l'action, & que vous vous appliquez ou à la priere, ou au jeûne, ou à l'aumône qui se fait ou en soulageant les besoins des pauvres, ou en remettant les injures comme Dieu nous Ephes. 4.32
a remis en Jesus-Christ ce que nous luy devions ; lors que vous combatez les mauvaises habitudes, & que vous châ- 1. Cor. 9.27.
tiez vôtre corps pour l'assujettir à l'esprit ; lors que vous supportez les tribula- Ephes. 4.2.
tions, & que vous vous supportez même les uns les autres avec charité : car que peut supporter celuy qui ne supporte pas son frere, lors que vous tâchez de découvrir les artifices & les embûches du tentateur, & que pour éteindre & repousser les traits embrasez qu'il Eph. 6. 16.
lance contre vous, vous vous servez du Ephes. 5.19.
bouclier de la Foy ; enfin lors que vous chantez au Seigneur dans le fond de vos cœurs, ou que vos voix s'unissent avec le mouvement de l'esprit ; faites toutes ces choses à la gloire de Dieu, qui opere 1. Cor. 10. 31.

II. CLASSE. tout en tous; & temperez de telle sorte
AN. 398. la ferveur de vôtre esprit que vôtre ame
Ibid. 12. 6. ne se glorifie que dans le Seigneur. Car voilà ce qui nous fait marcher d'un pas ferme dans la bonne voye, en nous faisant tenir les yeux sans cesse élevez vers
Psal. 24. 15 le Seigneur; parce que c'est à luy à degager nos pieds des pieges qui nous sont tendus. Quand on agit de cette sorte on ne tombe ny dans la lassitude par le travail, ny dans la langueur par le repos; on n'est ny turbulent ny endormy; & l'on évite également l'audace & la timidité; la précipitation & la pesanteur:
Pilip. 4. 9. observez ce que je viens de vous dire, & le Dieu de paix sera avec vous.

4. J'espere que vôtre charité ne trouvera pas mauvais que je vous aye parlé comme jay fait dans cette lettre; puis que ce n'a pas été par aucun doute où je sois, que vous ne pratiquiez tout ce que je viens de vous dire: mais j'ay crû que vous seriez d'autant plus portez à me recommander à Dieu dans vos prieres, que les choses mêmes que vous faites par sa grace vous rappelleroient le souvenir de ce que je vous en ay dit. Du
2. Cor. 2. 14 reste la bonne odeur de la sainte vie que vous menez en Jesus-Christ étoit déja venuë jusques à nous, avant même

ce que nous en avons appris de nos freres Eustase & André, qui sont venus icy d'auprés de vous. Le premier vient de nous devancer dans ce bien-heureux repos qui nous met à couvert de toutes les agitations à quoy l'on est exposé dans cette vie; & que les flots dont une Isle est battuë, nous representent si bien. Ainsi il n'en est plus à desirer d'y retourner, & il n'a plus besoin des cilices qu'on y trouve.

II. CLASSE. AN. 399.

LETTRE XLIX.*

Saint Augustin sollicite Honoré Evêque Donatiste de conferer avec luy par écrit, & de luy faire entendre amiablement comment ils pouvoient pretendre que l'Eglise, qui selon qu'il est prédit dans les saintes Ecritures, doit étre répanduë par toute la terre, ne consistât plus que dans le seul party de Donat.

* Ecrite l'an 399. C'étoit auparavant la 161. & celle qui étoit la 41. est presentement la 102.

AUGUSTIN Evêque de l'Eglise Catholique à HONORE' Evêque du party de Donat.

1. LA pensée que vous avez euë de conferer avec moy par écrit, & que vous avez bien voulu nous faire sçavoir par Eros, nôtre tres-cher & tres-

II. CLASSE. AN. 399. estimable frere en Jesus-Christ, m'a donné une tres-grande joye. Nous éviterons par ce moyen la foule & le tumulte qui pourroit troubler nôtre conference, que nous devons & commencer & finir dans un esprit de paix & de douceur, selon cet avis de l'Apôtre, *il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit étre moderé envers tout le monde, capable d'instruire, patient, & sçachant reprendre avec douceur ceux qui ont des sentimens contraires à la verité.* Voicy en peu de mots à quoy je voudrois que vous répondissiez.

2. Tim. 2. 24. & 25.

2. Comme nous voyons l'Eglise de Dieu, c'est à dire l'Eglise Catholique, répanduë par toute la terre, selon les predictions des Prophetes; nous ne croyons pas devoir douter de l'accomplissement si visible de leurs saints Oracles, confirmez par Jesus-Christ même dans l'Evangile, & par les Apôtres, qui ont répandu cette Eglise de toutes parts, comme il avoit été prédit.

Car il est dit du Fils de Dieu, dés le commencement du divin Livre des Pseaumes, *le Seigneur m'a dit vous êtes mon fils, je vous ay engendré aujourd'huy; demandez-moy, & je vous donneray les Nations pour vôtre heritage, & toute l'é-*

Psal. 2. 7. 8.

tenduë de la terre pour la posseder. Nôtre Seigneur Jesus-Christ luy-même nous a dit que son Evangile se répandroit dans toutes les Nations ; & l'Apôtre saint Paul long-temps avant que la parole de Dieu eût été portée en Affrique a dit à la teste de son Epître aux Romains, qu'il avoit reçû de Jesus-Christ, la grace & le ministere de l'Apostolat, pour faire obeïr en son nom toutes les Nations à la Foy. Aussi a-t'il prêché l'Evangile dans toute l'Asie, à commencer depuis Jerusalem jusqu'à l'Illirie ; ayant fondé & établi des Eglises de tous côtez, dans cette grande étenduë de païs ; quoique comme il dit luy-même, ce ne soit pas luy qui l'ait fait, mais la grace de Dieu qui étoit avec luy. Et quelle marque plus certaine en pourrions-nous souhaiter, que de voir dans ses Epîtres les noms des villes & des contrées où il a prêché ? Il a écrit aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephesiens, aux Philippiens, aux Thessaloniciens, aux Collossiens : Saint Jean a écrit pareillement à sept Eglises qu'il nous témoigne avoir été établies dans l'Orient, c'est à dire aux Eglises d'Ephese, de Smirne, de Sardes, de Philadelphe, de Laodicée, de Pergame, de Thiatire, qui par le

II. CLASSE. AN. 399.

Math. 24. 14.

Rom. 1. 5.

Rom. 15. 19.

1. *Cor.* 15.

Apoc. 1. 11.

II. CLASSE. AN. 399. nombre de sept nous designent l'Eglise universelle, & avec lesquelles nous sommes en communion aussi certainement que vous n'y étes pas.

3. Nous vous prions donc de vouloir bien nous dire, si vous le sçavez, par où il est arrivé que Jesus-Christ ait perdu son heritage répandu par toute la terre; & qu'il se soit trouvé tout d'un coup réduit à la seule Affrique, qu'encore ne possede-t'il pas toute entiere? Car au lieu que l'Eglise Catholique est en Affrique aussi bien qu'ailleurs, parce que Dieu a voulu qu'elle fût par tout, & qu'il a prédit que cela seroit ainsi, vôtre party, qu'on appelle le party de Donat, ne se trouve en aucune de ces contrées qui ont été consacrées par les actions, & instruites par les predications & les lettres des Apôtres. Et ne dites pas que nôtre Eglise n'est pas l'Eglise Catholique, mais l'Eglise de Macaire, * comme vous avez accoutumé de l'appeller; car vous devez sçavoir, & vous en serez facilement éclaircis quand vous le voudrez, que toutes ces Nations d'où l'Evangile de Jesus-Christ a été apporté en Affrique, ne sçavent ce que c'est que Macaire; & quoyqu'elles ne sçachent non plus ce que c'est que Do-

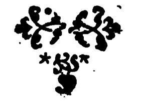
Psal. 2. 8.

* Voyez la note sur le nomb. 6. de la lettre 23.

nat, vous ne sçauriez nier que vôtre party ne s'appelle *le party de Donat*, & que ce ne soit sous ce nom-là qu'il est connu, par tout où vôtre communion est répanduë. Répondez-nous donc, s'il vous plaist, & nous apprenez comment Jesus-Christ a perdu son Eglise dans toute la terre, & comment il a commencé à n'en avoir plus que parmy vous? C'est à vous à nous le faire voir; car pour nous nôtre cause est suffisamment établie par ce qui se voit dans tout le monde de l'accomplissement des Propheties que nous lisons dans l'Ecriture.

II. CLASSE. AN. 392.

Voilà ce que l'envie que j'ay il y a long-temps, de conferer avec vous sur ce sujet, m'a obligé de dicter : car étant aussi voisins que nous le sommes, il nous sera aisé de traiter cette matiere par écrit, qui est la voye la plus propre à éviter le tumulte inseparable des conferences; & de l'éclaircir, avec la grace de Dieu, autant que l'état des choses le demande.



II. CLASSE.

AN. 399.

LETTRE L.*

* Ecrite l'an 399. C'étoit auparavant la 268. & celle qui étoit la 50. est presentement la 105.

AVERTISSEMENT.

On ne met icy cette lettre que pour servir de nombre, & pour n'être pas obligé de changer le chiffre de celles qui suivent; car elle est trop impertinente pour l'attribuer à saint Augustin, quand d'ailleurs la difference du stile ne feroit pas voir clairement qu'elle n'est pas de luy. On s'y plaint donc sous le nom de saint Augustin de la mort de soixante Chrêtiens massacrez par ceux de Suffec; & on leur promet de leur rendre une statuë d'Hercule qui leur avoit été enlevée.

AUGUSTIN Evêque aux Fondateurs, Chefs & anciens de la Colonie de SUFFEC. *

* C'étoit une ville de la Province Bizacene dont l'Evêque Donatiste Peregrin assista à la Conference de Carthage,

I. LE Ciel & la terre ont été frappez de l'énormité du crime, & de la cruauté inoüie qui a ensanglanté vos temples, & les ruës de vôtre ville; & qui fait qu'elles retentissent encore du bruit des meurtres que vous y avez commis. On a vû parmy vous les loix Romaines comptées pour rien, la terreur des Tribunaux legitimes foulée aux pieds sans aucun respect ny au-

II. CLASSE. AN. 399.

cune crainte des Empereurs. On y a vû répandre le sang innocent de soixante de nos freres * ; & avec tant de fureur, que celuy qui en avoit le plus mis à mort a été le plus honoré, & a tenu la premiere place dans vôtre Senat : mais venons à l'affaire principale. Si vous dites que l'Hercule étoit à vous, nous sommes prests de vous en rendre un autre : nous ne manquons ny de metail, ny de pierre de taille, ny de marbre même, ny d'ouvriers. On travaille avec soin à vous faire un Dieu ; à le bien sculper, & à l'embellir : nous y ajoûterons même du vermillon afin qu'il n'y manque rien de tout ce qui peut faire bien haut, le bruit de vos festes & de vos ceremonies. Si vous dites donc que l'Hercule vous appartenoit, il nous sera aisé de faire que chacun contribuë pour payer vôtre Dieu : mais rendez-nous aussi ce grand nombre de nos freres à qui vous avez arraché la vie ; car en vous rendant vôtre Hercule, il est bien juste que vous nous les rendiez.

* Le Martirologe Romain fait mention de ces Martyrs au 30. d'Aoust.



II. CLASSE.
AN. 399.

* Ecrite l'an 399. ou 400. C'étoit auparavant la 172. & celle qui étoit la 31. est presentement la 154.

LETTRE LI*

Saint Augustin ayant appris que Crispin Evêque Donatiste à Calame [a] vouloit bien conferer avec luy, propose quelques argumens à ce Donatiste pour entrer en matiere, & le presse d'y répondre, aprés avoir rendu raison du titre de sa lettre qui ne se trouve plus presentement.

1. CE qui m'a fait mettre ce titre à ma lettre, c'est que quelques-uns des vôtres-mêmes trouvent que je me rabaisse trop. Je vous le dis parce qu'on pourroit croire que ce que j'en fais soit pour vous insulter; mais je consens que vous me récriviez de la même maniere. Je ne vous dis rien de ce que vous m'aviez promis, ou que je vous pressois de me promettre à Carthage. De quelque maniere que cela se soit passé, comptons-le pour le passé; & que ce ne soit point une raison pour nous empêcher d'aller plus avant. Au point où les choses sont presentement, par la grace de Dieu, il n'y a plus d'excuse ny

a. C'est ce même Crispin dont il est parlé dans la Lettre 105. nombre quatriéme & dans une note sur la lettre 95. nombre premier; & à qui s'adresse la Lettre 66.

de pretexte : nous sommes l'un & l'autre en Numidie, & assez prests l'un de l'autre ; & il m'est revenu que vous vouliez encore entrer en dispute avec moy, sur ce qui nous separe de communion. Vous verrez donc dans cette lettre qu'il ne faut que deux mots pour vuider la question. Répondez-y, je vous prie, peut-être qu'il n'en faudra pas davantage & pour vous, & pour ceux qui desirent de nous entendre ; & si cela ne suffit pas, nous continuërons d'écrire de part & d'autre, autant qu'il sera necessaire pour voir le fonds de la question. Je croy que c'est le plus grand avantage que nous puissions tirer de la proximité des villes où nous demeurons vous & moy. Car de ma part je suis resolu de ne point traiter cette matiere avec vous autrement que par écrit ; soit afin que nous puissions être asseurez de ce que nous aurons dit, sans craindre le manque de memoire ; soit afin que ceux qui aiment ces sortes de conferences, & qui ne pourroient peut-être pas se trouver à celle que nous ferions de vive voix, profitent de ce que nous dirons.

Vous avez accoûtumé de faire beaucoup de bruit sur des choses qui se sont passées autrefois, & d'en dire tout ce

II. CLASSE. AN. 399. qu'il vous plaist, à quoy il n'y a pas un mot de vray. Peut-être qu'en cela vous êtes trompez plûtôt que vous n'avez dessein de tromper : mais si vous le trouvez bon nous jugerons des choses par l'état où elles sont presentement.

Vous n'ignorez pas sans doute qu'au temps de ce peuple qui a passé devant comme figure de l'Eglise, il y en a eu qui sont tombez dans une idolatrie sacrilege & qu'il s'est trouvé un Roy * sans religion qui a fait brûler les Livres saints. Cependant ny l'un ny l'autre de ces deux crimes n'ont été punis si severement que celuy de schisme : ce que l'Ecriture ne nous a marqué que pour nous faire entendre que ce dernier est le plus atroce. Car vous vous souvenez bien que la terre engloutit tout vivans les auteurs du schisme, & que leurs adherens furent consumez par le feu du Ciel; & il s'en faut bien que ny les adorateurs du veau d'or, ny celuy qui avoit brûlé un Livre sacré n'ayent été châtiez de la sorte.

Exod. 32.4.

* Joakim Roy de Juda.

Ieremie 36. 23.

Num. 16. 32. & *Psal.* 105. 17. & 18.

2. Vous nous objectez, & vous prenez pour cause de vôtre separation, des crimes qui sont aussi peu prouvez à l'égard de ceux des nôtres que vous en chargez, qu'ils le sont manifestement à

l'égard de quelques-uns des vôtres, que la terreur de la persecution reduisit à livrer les saintes Ecritures aux Payens pour les brûler. Comment est-ce donc qu'aprés avoir condamné de vos Evêques pour crime de schisme, *par l'Oracle d'un Concile universel* [a] de vôtre communion, comme il est dit dans des actes de ce Concile, vous les avez reconnus pour Evêques; & receus dans leurs sieges comme auparavant ? C'est ce que vous avez fait à l'égard de Felicien Evêque de Musty, & de Pretextat Evêque d'Assuri : car il n'est pas vray, comme vous avez accoûtumé de dire aux gens qui ne sçavent pas les choses, qu'ils fussent du nombre de ceux dont la faute n'avoit point éclaté, & à qui il avoit esté donné un certain délay pour rentrer dans vôtre communion, passé lequel la sentence renduë contre les autres étoit declarée commune avec eux. Ils

II. CLASSE. AN. 399.

a. Saint Augustin parle icy de ce Concile de Bagaye dont nous avons fait mention sur la Lettre 43. nombre 26. où furent condamnez entre autres Felicien & Pretextat deux des 20. Evêques qui avoient ordonné MAXIMIEN. Mais quoique Rogat fût déja nommé pour prendre la place de Pretextat, & que celuy-cy & Felicien eussent été traduits devant les Tribunaux de deux ou trois Proconsuls, pour les faire chasser de leurs Sieges, on n'en put jamais venir à bout ; & leurs adversaires mêmes furent enfin contraints, par le credit & l'autorité d'Optat Gildonien, de les recevoir avec honneur. Voyez la note sur le nombre 3.

II. CLASSE. AN. 399.

étoient de ceux qui furent condamnez dés le même jour que vous accordâtes un délay aux autres. Si vous le niez, je le prouveray par les propres paroles de vôtre Concile, & par les actes proconsulaires que nous avons en main, par lesquels il paroist que vous l'avez vous-même declaré plus d'une fois. Cherchez donc à vous défendre d'une autre maniere, si vous le pouvez : car de nier ce que je prouveray sur le champ, cela ne serviroit qu'à faire perdre du temps. Pourquoy donc Felicien & Pretextat ont-ils été condamnez de la sorte s'ils étoient innocens; & s'ils étoient coupables, pourquoy ont-ils été reconnus pour Evêques & remis dans leurs Sieges comme auparavant ? Si vous soûtenez qu'ils étoient innocens, pourquoy n'en croirons-nous pas autant de ceux que vos auteurs ont condamnez comme coupables d'avoir livré les saintes Ecritures, puisqu'au lieu que le Concile qui les condamna n'étoit que de soixante & dix Evêques, nous en voyons un de trois cens dix de leurs successeurs, & dont les décisions portent le titre magnifique d'*Oracles du Concile universel*, qui condamne comme coupables du crime de schisme des Evêques qui en étoient innocens ? Si au contraire

vous

vous soûtenez qu'ils étoient coupables, & qu'ils ont été tres-justement condamnez, que vous reste-t'il pour vous défendre de les avoir receus dans leurs mêmes Sieges, sinon de porter si haut l'avantage de la paix & de l'unité, que vous fassiez voir que plûtôt que de la rompre, il faut tolerer jusqu'à des crimes de cette sorte ? Et plût à Dieu que vous eussiez cette maxime, non dans la bouche, mais dans le cœur ; vous verriez alors que s'il a été permis en Affrique, pour conserver la paix dans le party de Donat, de recevoir dans leurs Sieges des Evêques condamnez pour un aussi grand sacrilege que le schisme ; on devoit à bien plus forte raison, ne pas donner d'atteinte, par des calomnies, & de fausses accusations, à la paix que Jesus-Christ a laissée à son Eglise répanduë par toute la terre.

II. CLASSE. AN. 399.

3. Vous avez aussi accoûtumé de nous reprocher que nous employons l'authorité des puissances seculieres pour vous persecuter ; & sur cela je ne veux point m'arrester à faire voir ce que vous meriteriez pour un aussi horrible sacrilege que celuy du schisme ; ny quelle est la moderation dont les sentimens du Christianisme nous font user envers vous. Mais

II. CLASSE. AN. 399.

si cette pretenduë persecution que vous nous reprochez est un crime, pourquoy avez-vous persecuté ces mêmes Maximianistes dont je viens de vous parler? Pourquoy vous étes-vous servis contre eux de l'authorité des Juges, envoyez par les Empereurs, que nôtre communion a engendrez à Jesus-Christ par l'Evangile? Pourquoy avez-vous esté jusques à employer non seulement les ordres des Magistrats, mais le bruit & les tumultes populaires, & la force des soldats, pour les chasser des Eglises dont ils étoient en possession dés la naissance du schisme?

Nous voyons encore les marques toutes fraisches de ce qu'ils ont souffert chacun de son côté pendant cette contestation: les actes font foy de ce que vous avez fait ordonner contre eux; & ces mêmes contrées, où la memoire de cet Optat[a], qui vous servoit de General,

a. Cet OPTAT étoit Evêque Donatiste de Tamugade, il fit souffrir des maux horibles à toute l'Affrique, par le grand credit qu'il avoit auprés de Gildon qui commandoit les armées Romaines dans cette partie de l'Emprre: c'est ce qui fait qu'on l'appelle ordinairement *Optat Gildonien*. Ce fut luy qui durant le temps de sa tyrannie força les Donatistes de recevoir Felicien de Musti & Pretextat d'Assur, deux Evêques qu'ils avoient chassez de leur communion avec des execrations horribles; & de recevoir même avec eux ceux qu'ils avoient baptisez aprés leur excommunication, &

:ſt en veneration comme celle d'un ſaint, retentiſſent encore du bruit des violences que vous leur avez faites. II. CLASSE. AN. 399.

4. Une autre choſe que vous avez encore accoutumé d'avancer, c'eſt que nous n'avons point le baptême de Jeſus-Chriſt, & qu'il n'eſt nulle part hors de vôtre communion. J'aurois bien des choſes à vous dire ſur ce ſujet, mais nous n'en avons plus beſoin contre vous, depuis que vous avez admis & approuvé le baptême des Maximianiſtes, en recevant Felicien & Pretextat. Car tous ceux qu'ils ont baptiſez dans le temps qu'ils communiquoient avec Maximien, & que vous les pourſuiviez avec tant de chaleur pour les chaſſer de leurs Egliſes, comme il paroît par les actes publics, ſont preſentement parmy vous, où ils ont été reçûs avec les Evêques qui les ont baptiſez. Aucun de ces gens-là, baptiſez hors de vôtre communion pendant le ſchiſme, n'a été rebaptiſé; & ce n'eſt pas ſeulement quand ils ſont en danger de mort que vous communiquez avec eux, mais on les voit tous les ans celebrer avec vous la fête de Pâques dans

qu'ils reçûrent ſans les rebaptiſer, de quoy S. Auguſtin ſe ſervit admirablement pour ruiner leur doctrine touchant le baptême. Cet Optat eut pour ſucceſſeur Gaudence contre lequel ſaint Auguſtin a écrit.

II. CLASSE. AN. 399. toutes les grandes Villes, où sont les Eglises Episcopales, aussi bien que dans les autres Eglises qui en dépendent. Et plût à Dieu que vous prissiez le party de soutenir que Felicien & Pretextat ont reconnu l'inutilité du baptême, qu'ils avoient donné dans le schisme à ceux qui y étoient avec eux, & la necessité de les rebaptiser dans vôtre communion, depuis qu'ils y ont été admis. Car s'il est vray qu'il ait fallu rebaptiser les uns, il falloit donc aussi reordonner les autres; puis qu'on ne sçauroit prétendre qu'ils eussent perdu le pouvoir de baptiser en se separant de vous, qu'en pretendant aussi qu'ils eussent perdu la qualité d'Evêques. Que s'ils étoient demeurez Evêques malgré leur separation; sans doute qu'ils pouvoient aussi baptiser: si au contraire, ils avoient perdu leur Caractere en se separant; il falloit donc, quand ils sont revenus, les reordonner pour leur rendre ce qu'ils avoient perdu. Mais cela ne vous doit pas mettre en peine, puisqu'autant qu'il est certain qu'ils sont revenus avec le même Caractere qu'ils avoient en vous quittant, autant est-il certain qu'ils ont pû incorporer legitimement à vôtre communion tous ceux qu'ils avoient baptisez dans le

ſchiſme de Maximien, & que vous avez reçûs avec eux, ſans qu'aucun ait été rebaptiſé. II. CLASSE. AN. 399.

5. Qui peut donc jamais aſſez déplorer que pendant que le baptême des Maximianiſtes eſt reçû, le baptême de l'Egliſe répanduë par toute la terre, ſoit aneanti & compté pour rien ? Que ce ſoit juſtement ou injuſtement que vous ayez condamné Felicien & Pretextat, que ce ſoit aprés les avoir entendus ou non, il ne m'importe. Mais dites-moy, je vous prie, quel Evêque des Corinthiens, des Galates, des Epheſiens, des Colloſſiens, des Philippiens, des Theſſaloniciens, & de toutes ces autres Villes, qui ſont partie de cette multitude, dont il eſt dit ; *toutes les nations de la terre ſe proſterneront devant luy pour l'adorer*, Quel Evêque, dis-je, de tous ces lieux-là a été là oüi & condamné par quelqu'un des vôtres ? Cependant vous recevez le baptême de ces deux Evêques condamnez, & vous effacez le baptême de tous ces autres, ou pour mieux dire, le baptême qui ne vient ny des uns ny des autres, mais uniquement de celuy dont il eſt dit, *c'eſt celuy-là qui baptiſe*. Pſal. 21. 28. Joan. 1. 33.

Mais je ne veux point pouſſer cela preſentement: prenez-garde ſeulement à des

II. CLASSE. AN. 399.

choses aussi palpables que celles que je vous represente ; voyez ce qu'un aveugle verroit. Quoy le baptême est parmy des gens condamnez, & il n'est pas parmy ceux qui n'ont jamais été entendus ? il est parmy des schismatiques reconnus pour tels par vous-mêmes, & nommément chassez de vôtre communion en cette qualité, & il n'est plus parmy des étrangers que vous avez si peu condamnez, que vous ne les avez pas seulement accusez, & qu'ils vous sont méme inconnus ? Il est dans une petite partie de l'Affrique, retranchée d'une autre partie, qui l'est elle-méme du reste de la terre, & il n'est pas dans ces parties de la terre, d'où l'Evangile a été porté en Affrique ? Je ne veux pas vous presser davantage : répondez seulement à ce que je viens de vous dire ; prenez-garde de quelle maniere l'impieté sacrilege du schisme est exagerée dans vôtre Concile contre les Maximianistes ; prenez-garde aux persecutions que vous avez fait souffrir, par le moyen des Puissances seculieres, à ceux que vous aviez retranchez de vôtre communion ; prenez-garde à la conduite que vous avez tenuë, lorsqu'en les recevant sans rebaptiser ceux qu'ils avoient baptisez dans le schisme,

vous avez approuvé leur baptême ; & dites-nous aprés cela, s'il est possible, par où vous pourrez vous excuser, je dis même devant les personnes les moins instruites, de vous être separez de toute la terre, par un schisme sans comparaison plus criminel que celuy que vous vous faites honneur d'avoir condamné dans les Maximianistes ? Je prie Dieu, que par un heureux retour l'amour de la paix de Jesus-Christ prenne le dessus dans vôtre cœur.

II. CLASSE. AN. 399.

LETTRE LII. *

* Ecrite la même année que la precedente. C'étoit auparavant la 170. & celle qui étoit la 52. est presentement la 155.

Saint Augustin presse Severin son parent engagé dans le schisme des Donatistes de sortir de cette communion sacrilege.

AUGUSTIN à son tres-cher frere, le tres-desirable Seigneur SEVERIN.

1. QUOIQUE vôtre lettre m'ait été renduë fort tard, & lors que je ne m'y attendois plus, je l'ay reçuë avec beaucoup de joye ; & ce qui m'en a fait le plus a été d'apprendre que celuy qui me l'a apportée n'est venu à Hippone que pour cela seul. Car j'ay pensé qu'il se pourroit faire que ce qui vous a fait souvenir de nôtre parenté, fût qu'ayant les-

II. CLASSE. AN. 399. prit aussi bon que je sçay que vous l'avez, vous voyez combien c'est une chose deplorable, qu'étant freres selon la chair, nous ne soyons pas unis ensemble dans le corps de Jesus-Christ. Cette pensée vous a peu venir d'autant plus aisement que cette *Ville placée sur la montagne*, & Math. 5. 14. dont Jesus-Christ a dit dans l'Evangile *qu'on ne sçauroit la cacher*, est plus visible & plus reconnoissable. Car cette Ville n'est autre chose que l'Eglise Catholique, c'est à dire universelle, que nous voyons répanduë par toute la terre. Personne ne sçauroit la meconnoître, & c'est ce qui a fait dire à Jesus-Christ qu'on ne la sçauroit cacher.

2. Cependant le party de Donat, qui Jean 15. 2. ne s'étend pas hors de l'Affrique, outrage tout le reste de la terre. Cette branche morte, pour n'avoir pas voulu porter des fruits de paix & de charité, ne prend pas garde qu'elle est retranchée de la racine des Eglises d'Orient d'où l'Evangile a été porté en Affrique; & en même temps que ces schismatiques adorent la terre de ces heureuses contrées quand on leur en apporte, nous voyons que si quelque Chrêtien de ses Eglises vient chez eux, ils comptent pour rien le caractere qu'il a reçû au baptême, & le rebaptisent.

Jeſus-Chriſt qui eſt la verité même a dit qu'il eſt le tronc de la vigne, & que ſes Diſciples en ſont les branches, & ſon pere le Vigneron. *Toute branche*, dit-il, *qui ne porte point de fruit en moy il la retranchera ; & celles mêmes qui en portent, il les taillera pour leur en faire porter davantage.* Il ne faut donc pas s'étonner que ceux qui n'ont point voulu porter des fruits de charité, ſoient retranchez du tronc de cette *vigne* qui s'eſt accruë juſques à remplir toute la terre.

II. CLASSE. AN. 399. *Ioan.* 15. 1. & 2. *Ibidem.* *Pſ.* 79. 10.

3. Si le crime dont les Auteurs du ſchiſme voulurent charger leurs confreres eût été un veritable crime, ils euſſent gagné leur cauſe devant les Egliſes d'outre-mer, d'où la foy Chrêtienne a été portée dans ces contrées ; & on eût vû les accuſez chaſſez de l'Egliſe, & les accuſateurs y demeurer. Mais comme nous trouvons que ce ſont les accuſez qui ſont demeurez dans l'Egliſe, & en communion avec les Egliſes Apoſtoliques dont ils liſent les noms dans les Livres ſaints, & que les accuſateurs au contraire ſont exclus, & ſeparez de la communion de ces Egliſes ; qui peut douter que la cauſe de ceux qui ont eû l'avantage devant des juges tels qu'on les pouvoit deſirer, ne fût la bonne ? Mais

II. CLASSE. AN. 399. quand il seroit vray que les accusateurs avoient raison, sans l'avoir pû faire entendre aux Eglises d'outre-mer, où la chose a été jugée; que leur ont fait toutes les autres Eglises du monde, dont les Evêques ne pouvoient condamner leurs confreres accusez, puis qu'ils n'avoient nullement été convaincus devant eux des crimes qu'on leur imposoit? Quel sujet ont donc les Donatistes de rebaptiser ceux qui viennent de ces Eglises! Quel sujet ont-ils d'effacer de dessus leur front le sceau & le caractere de Jesus-Christ? Quelque asseurez qu'ils eussent pû être du pretendu crime de leurs confreres d'Affrique, il suffit qu'ils ayent negligé d'en informer les Eglises d'outre-mer, pour dire que ce sont eux mêmes qui par un schisme detestable se sont separez de l'unité de Jesus-Christ. Ils n'ont rien à dire pour s'excuser; sur tout aprés qu'on a vû ces mêmes gens, qui sur de faux soupçons n'ont pas fait difficulté de rompre la paix & l'unité de Jesus-Christ, tolerer durant tant d'années, pour ne pas diviser le party de Donat, un si grand nombre de scelerats qui se sont élevez parmy eux.

4. Vous le sçavez, Severin mon cher frere, vous le voyez: mais je ne sçay

quelle accoutumance de chair & de sang vous tient dans cette communion. Il y a long-temps que j'en gemis, & que j'en souffre d'autant plus que je connois mieux la bonté de vôtre esprit; Et il y a long-temps que j'ay une grande envie de vous voir pour vous parler sur ce sujet. Car que servent & la proximité du sang, & le salut que l'on se donne les uns aux autres, si l'on neglige de s'instruire avec ses proches de ce qui peut faire arriver à l'heritage de Jesus-Christ & au salut éternel?

En voilà assez pour cette fois: ce seroit peu, & presque rien pour un cœur dur; mais pour un esprit tel que je connois le vôtre, c'est beaucoup; & c'est même quelque chose de grand. Car ce que je viens de vous dire n'est point à moy, qui ne suis rien que par l'attente où je suis de la misericorde de Dieu, mais à Dieu même; à ce Dieu tout puissant qui se fera sentir comme Juge dans le siecle futur à tous ceux qui auront méprisé sa bonté paternelle dans celuy-cy.

Humilité de saint Augustin.

II. CLASSE.

AN. 400.

LETTRE LIII. *

* Ecrite l'an 400. ou environ. C'étoit auparavant la 165. & celle qui étoit la 53. est presentement la 152.

Cette Lettre sert de réponse à celle qu'un Prêtre Donatiste avoit écritte à Generosus Catholique de Constantine pour le seduire; & dans laquelle il feignoit d'avoir reçû un Ordre d'enhaut par un Ange de le faire entrer dans le party des Donatistes, & faisoit fort sur la longue succession de ce qu'il y avoit eu d'Evêques de sa communion dans cette Ville. Saint Augustin pour donner plus de poids à sa lettre l'écrit au nom de deux de ses Collegues, aussi bien qu'au sien & oppose à cette pretenduë succession d'Evêques Donatistes de Constantine, la succession claire & certaine des Evêques de Rome depuis saint Pierre; & fournit d'ailleurs à Generosus dequoy confondre le Prêtre Donatiste.

FORTUNAT[a], ALIPE, & AUGUSTIN saluënt en Jesus-Christ leur tres-cher & tres-honorable frere GENEROSUS[b].

CHAP. I.

1. QUOIQUE la lettre qu'un Prêtre Donatiste vous a écrite vous ait trouvé dans une fermeté vrayement

a. Fortunat étoit Evêque de Cirte ou Constantine Metropole Civile de la même Province.

b. Generosus est peut-être celuy à qui nôtre S. écrivit la let. 116. & qui étoit alors Gouverneur de Numidie.

Catholique, & que vous n'ayez fait que vous en mocquer, neanmoins puis que vous avez bien voulu nous en faire part, nous vous prions de luy porter cette réponse, pour le ramener luy-même, s'il est capable de revenir de son égarement. Il dit qu'il luy a été ordonné par un Ange de vous mettre devant les yeux l'ordre & la suite de l'établissement du Christianisme dans vôtre Ville, à vous qui faites profession, non d'un Christianisme renfermé dans l'enceinte de ses murailles, ou dans l'étenduë de l'Affrique, & qui ne soit commun qu'aux seuls Affriquains ; mais de celuy qui est répandu par toute la terre, & qui a été & est encore annoncé à toutes les nations. Quoy ne leur suffit-il pas de persister sans rougir dans le mal-heureux schisme qui les tient retranchez du tronc de l'Eglise, & de ne point songer à s'y rejoindre pendant qu'ils le peuvent? faut-il qu'ils s'efforcent encore d'en retrancher les autres, pour en faire de ces sarmens steriles & arides qui ne doivent attendre que le feu éternel?

II. CLASSE. AN. 400.

Jean 15. 2. 6.

Quand donc un Ange vous seroit veritablement apparu à vous-même, au lieu qu'il est aisé de voir que la pretenduë apparition de celuy que ce Prêtre vou-

II. CLASSE. AN. 400. droit vous faire accroire que Dieu luy a envoyé pour l'amour de vous, n'est qu'un vain artifice pour vous seduire, & qu'il vous auroit dit à vous-même ce que cet homme pretend avoir eu ordre de vous dire, vous auriez dû vous souvenir de cette parole de l'Apôtre : *quand*

Gal. 1.8.9. *un Ange du Ciel vous annonceroit quelque chose de different de ce qui vous a été annoncé, il faudroit luy dire anathême.* Or il

Math. 24. 14. vous a été annoncé par la bouche de Jesus-Christ même que son Evangile doit être porté dans toutes les nations, & qu'aprés cela viendra la fin des siecles. Il vous a été annoncé par les Prophetes

Gal. 3. 16. & les Apôtres, que les promesses que Dieu a faites à Abraham & à sa race qui est Jesus-Christ sont comprises dans cette parole : *Toutes les nations seront benies*

Gen. 12.3. *dans vôtre race.*

Estant donc asseuré comme vous l'étes

Gal. 1. 8. de la verité de ces promesses, quand un Ange du Ciel vous diroit, separez-vous du Christianisme de toute la terre, & vous rangez dans le party de Donat, dont la lettre de l'Evêque de vôtre Ville vous explique le progrez, il faudroit luy dire anathême ; parce que ce seroit vouloir vous separer du tout, & vous referrer dans une partie, & par consequent

vous exclure des promesses de Dieu.

2. Que s'il en falloit venir à la suite & à la succession des Evêques, combien y a t'il plus de seureté à se tenir à celle que nous pouvons compter en commençant par l'Apôtre saint Pierre que Jesus-Christ regardoit comme la figure de toute l'Eglise, lors qu'il luy dit : *Ie bâtiray mon Eglise sur cette pierre, & les portes d'Enfer ne la surmonteront point.* Car à Pierre succeda Lin ; à Lin succeda Clement ; à Clement Anaclet ; à Anaclet Evariste ; à Evariste Alexandre ; à Alexandre Sixte ; à Sixte Telesphore ; à Telesphore Igin ; à Igin Anicet ; à Anicet Pie ; à Pie Soter ; à Soter Eleuthere ; à Eleuthere Victor ; à Victor Zephirin ; à Zephirin Callixte ; à Callixte Urbain ; à Urbain Pontian ; à Pontian Anthere ; à Anthere Fabian ; à Fabian Corneille ; à Corneille Luce ; à Luce Estienne ; à Estienne Xiste ; à Xiste Denis ; à Denis Felix ; à Felix Eutichien ; à Eutichien Gaïus ; à Gaïus Marcellin ; à Marcellin Marcel ; à Marcel Eusebe ; à Eusebe Miltiade ; à Miltiade Silvestre ; à Silvestre Marc ; à Marc Jule, à Jule Libere ; à Libere Damase ; à Damase Sirice, & à Sirice Anastase. Dans toute cette suite d'Evêques il ne s'en trouve point de Donatistes, & ces schisma-

II. CLASSE. AN. 400.

Comment Iesus-Christ regardoit S. Pierre dans cet endroit de saint Mathieu.

Mat. 16. 18.

Suite des Successeurs de S. Pierre jusqu'à l'an 400.

II. CLASSE. AN. 400. tiques n'ont point eu d'autre Evêque à Rome que celuy qu'ils y envoyerent, aprés l'avoir ordonné en Affrique, pour gouverner dans cette Ville un petit nombre d'Affricains connus sous le nom de *Montagnarts* ou de *Cutzupites*. [a]

3. Et quand dans cette succession d'Evêques, que l'on suit depuis saint Pierre jusques à Anastase qui occupe aujourd'huy le même Siege, il s'en seroit glissé quelqu'un, pendant ces temps de persecution, qui auroit été coupable d'avoir livré les saintes Ecritures aux Payens, on n'en auroit sçû tirer aucun préjugé contre l'Eglise, ny contre tout ce qu'il y auroit eu de Chrêtiens qui n'auroient point trempé dans ce crime; puisque Jesus-Christ a pourvû au repos & à la seureté des innocens, quand il a dit, sur le sujet des mauvais Pasteurs, *faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font: car ils disent & ne font pas.* (Mat. 23. 3.) Voilà ce qui assure l'esperance des fideles; & qui fait que se confiant non dans les hommes, mais dans le Seigneur, leur esperance est certaine,

a. On donna ce nom aux Donatistes, ou parce que la premiere Eglise qu'ils eurent à Rome, étoit sur une montagne selon la Chronique de saint Jerôme sur l'an 360. ou selon Optat Livre 2. à cause d'une caverne entourée de degrez, dans un lieu fort élevé hors de la ville, où ils tenoient leurs assemblées.

taine ; & qu'elle n'est point renversée par les orages des schismes & des divisions sacrileges, comme il est arrivé à ces gens icy, qui lisent tous les jours dans les Livres sacrez le nom des Eglises ausquelles les Apôtres ont écrit ; & qui n'y ont pas un seul Evêque. Car qu'y a-t'il de plus insensé, que de répondre aux lecteurs, aprés qu'ils ont lû ces Epîtres ; *La paix soit avec vous* *, & d'étre hors de la paix & de la communion des Eglises à qui elles ont été écrites ?

II. CLASSE. AN. 400.

* On voit encore un reste de cette ancienne coutume dans quelques Eglises, où aprés qu'on a chanté l'Epistre on porte le Livre des Epistres à baiser à tous ceux du chœur.

CHAP. II.

4. MAIS pour ne luy pas même laisser ce qui le flatte dans cette succession des Evêques de vôtre Ville de Constantine, faites luy voir ce qui se passa l'onziéme des Calandes de Juin * devant Munatius Felix, Pontife perpetuel, chargé du soin de la police de cette même Ville, sous le Consulat de Diocletien & de Maximien, celuy-cy étant Consul pour la septiéme fois, & l'autre pour la huitiéme. Car il est constant par les Actes qu'on en a, que quand l'Evêque Paul livra les saintes Ecritures il avoit pour Soûdiacre Silvain * qui les livra avec luy, & qui decouvrit encore aux Payens les vaisseaux qui servoient à l'Eglise ; & entr'autres une lampe & une boëte d'argent, qu'il deterra quelque bien cachées qu'el-

* C'est à dire le 19. May.

* Voyez la note sur le nomb. 17. de la lettre 43.

II. CLASSE. AN. 400.

les fussent; en sorte qu'un certain Victor ne put s'empêcher de luy dire, vous en seriez mort si vous ne les eussiez trouvées.

Cependant ce Silvain, si manifestement coupable d'avoir livré les saintes Ecritures, est celuy-là même que celuy qui vous a écrit compte entre ses Evêques; faisant valoir comme quelque chose de grand qu'il fût ordonné par le Primat, qui étoit alors Second Evêque de Tigisy. Que ces langues orgueilleuses se taisent donc; & que bien loin de charger les autres de faux crimes ils reconnoissent les leur.

Faites luy voir aussi, s'il le veut, les Actes Ecclesiastiques de ce qui se passa sous le même Second, dans l'assemblée tenuë chez Urbain Donat, où ce même Primat remit au jugement de Dieu la punition de Donat Evêque de Masculi, de Marin Evêque des Eaux de Tibily, & de Donat Evêque de Calame, convaincus par leur propre aveu d'avoir livré les saintes Ecritures *; & qui l'assisterent ensuite dans l'ordination de ce Silvain coupable du même crime.

* Voyez la fin du nomb. 3. de la lettre 43.

Faites luy voir les Actes de ce qui se passa sous Zenophile homme Consulaire, où un Diacre nommé Nundinarius animé contre ce même Silvain qui l'avoit

excommunié, découvrit tout ce que je viens de dire ; & le prouva plus clair que le jour, & par actes, & par témoins, & par un grand nombre de lettres.

II. CLASSE. AN. 400.

5. Il y a encore beaucoup d'autres choses que vous pourriez luy faire voir, s'il étoit en disposition de s'instruire, au lieu de contester. Comme la requête par où les Donatistes prient Constantin de commettre des Evêques des Gaules pour regler le different des Evêques d'Affrique ; les lettres de cet Empereur pour faire assembler des Evêques à Rome sur cette affaire ; les Actes de ce qui se passa à Rome où elle fut veuë & examinée par les Evêques qu'il y avoit envoyez ; d'autres lettres encore du même Empereur, qui portent que les Donatistes se pleignirent à luy du jugement de leurs Collegues, c'est à dire des Evéques qu'il avoit envoyez à Rome ; qu'il en nomma d'autres qui jugerent l'affaire tout de nouveau dans la ville d'Arles ; que les Donatistes appellerent encore du jugement de ceux-cy à l'Empereur ; qu'il prit luy-méme connoissance de l'affaire, & entendit les parties ; aprés quoy il declara avec les termes du monde les plus forts, & qui marquent le plus d'indignation contre les Donatistes, qu'ils furent confondus,

L'affaire de Cecilien reveuë par des Evêques de France, aprés le jugement du Pape Melchiades.

II. CLASSE. AN. 400. & que l'innocence de Cecilien fut clairement reconnuë. Il ne tiendra qu'à luy de voir tout ce que nous venons de dire, & il n'y a rien de plus capable de luy fermer la bouche ; & de faire qu'il cesse d'employer ses artifices contre la verité.

CHAP. III. 6. MAIS aprés tout ce n'est pas de tous ces actes que nous devons faire le fort de nôtre cause : c'est des saintes Ecritures, où toutes les nations, & toutes *Psal.* 2. 8. les parties de la terre sont promises à Jesus-Christ pour son heritage. Cependant ceux-cy s'en étant separez par un schisme sacrilege s'amusent à faire valoir les crimes de quelques-uns, qui ne sont dans l'aire du Seigneur que comme *Luc.* 3. 17. la paille qu'il faut se resoudre de laisser mélée avec le bon grain, jusqu'au jour du Jugement, que se fera la separation de l'un & de l'autre.

Ainsi que ces crimes soient vrais ou faux, ils ne regardent en aucune maniere le froment du Seigneur, qui croistra *Mat.* 13. 30. jusqu'à la fin des siecles dans tout le monde figuré par le champ de la Parabole. C'est Jesus-Christ même qui nous en asseure dans l'Evangile ; & nous devons nous en tenir à sa parole, & non pas à celle du faux Ange que cet homme

nous voudroit faire accroire qu'il a vû. II. CLASSE. AN. 400.

Mais Dieu par une juste retribution a permis que ces miserables Donatistes qui reprochent des crimes supposez à tout ce qu'il y a dans le monde de Chrêtiens innocens, mêlez parmy les méchans, comme le bon grain avec la paille ou l'ivraye, il a permis, dis-je, que ces Schismatiques aprés avoir condamné dans leur Concile universel * les Maximianistes qui ayant fait schisme parmy eux à Carthage avoient non seulement condamné Primien, * mais baptisé hors de sa communion, & rebaptisé ceux qu'il avoit baptisez, ayent ensuite reconnu pour Evêques, & admis dans leurs mêmes Sieges quelques-uns de ces Schismatiques qu'ils avoient condamnez; comme Felicien Evêque de Musty, & Pretextat Evêque d'Assury, que ce celebre Optat surnommé Gildonien * les obligea de recevoir dans leur communion, avec tous ceux qu'ils avoient baptisez pendant qu'ils en étoient separez.

Ibid. v. 25.

* De Bagaye.

* Evêque Donatiste de Carthage.

* Voyez la note sur le nombre 3. de la lettre 51.

S'ils ont donc pû sans se soüiller rétablir dans leur communion, & dans la dignité Episcopale, des gens qu'ils avoient condamnez de leur propre bouche, comme des scelerats & des sacri-

II. CLASSE. AN. 400. *Psal.* 105. 17. leges, & que leur Concile compare aux premiers Schismatiques que la terre engloutit tout vivans; qu'ils ouvrent enfin les yeux; & qu'ils voyent dans quel aveuglement & dans quelle fureur il faut étre pour soûtenir, comme ils font, que les crimes de quelques Affriquains inconnus au reste de la terre l'ont soüillée toute entiere; & que ces crimes devenus ceux de toute la terre, par la contagion de la communion que les autres Eglises ont conservée avec celle d'Affri- *Psal.* 2. 8. que, ont aneanty l'heritage dont Jesus-Christ étoit en possession dans toutes les Nations selon la promesse de son Pere. Car comment est-ce que cela se peut soûtenir par des gens qui pretendent pouvoir sans se soüiller, & sans perdre le caractere de Chrêtiens, communiquer avec des scelerats qu'eux-mêmes ont condamnez pour des crimes connus & averez?

7. Comme nous voyons donc que le même Apôtre qui a dit qu'il faudroit dire anathême à un Ange qui nous an- *Gal.* 1. 9. nonceroit quelque chose de contraire à ce qui nous a esté annoncé, a dit aussi 2. *Cor.* 11. 13. dans un autre endroit que Satan même se transforme en Ange de lumiere, & qu'ainsi il ne faut pas s'étonner que ses

ıiſtres ſe transforment auſſi en mi- II. CLASSE.
res de Juſtice ; il faut ou que celuy AN. 400.
vous a écrit ait été trompé par un An-
de Satan transformé en Ange de lu-
:re, s'il eſt vray qu'il ait vû un An-
miniſtre d'erreur qui cherche à faire
:ir des Chrêtiens de l'unité Catholi-
: ; ou qu'il ſoit luy-même un miniſtre
ſatan, transformé en miniſtre de Juſti-
s'il vous a dit faux, & qu'il n'ait
ı vû de ce qu'il vous a voulu faire
:roire. Cependant s'il veut faire at-
:tion à ce que nous venons de dire,
ıeut encore, à moins d'être deſeſperé-
nt opiniâtre, revenir ou de l'erreur
i l'a ſeduit, ou de la malice qu'il
:uë de vouloir ſeduire les autres. Si
us nous ſommes joints enſemble pour
ūs écrire à l'occaſion de ce qui s'eſt
ſſé de vous à luy, c'eſt ſans aucune ai-
:ur contre ſa perſonne ; & nous con-
vons à ſon égard la diſpoſition que
ırque l'Apôtre, quand il dit, *Il ne faut* 2. Tim. 2. 24.
s que le ſerviteur du Seigneur s'amuſe à
teſter ; mais il doit être doux envers tout
monde ; preſt à écouter, patient, & repre-
nt avec moderation ceux qui ont d'autres
timens qu'ils ne devroient : car qui ſçait
Dieu ne leur donnera point quelque jour
ſprit de penitence pour leur faire con-

II. CLASSE. AN. 400.

noître la verité, & si revenant de leur égarement, ils ne sortiront point des pieges du diable, qui les tient captifs, & fait d'eux ce qu'il luy plaist?

S'il nous est donc échappé quelque chose de dur, qu'il le rapporte, non à aucun esprit d'amertume & de division, mais à la charité qui nous fait desirer de le pouvoir ramener.

Que Dieu vous conserve en Jesus-Christ nôtre tres-cher & tres-honoré frere.

AVERTISSEMENT

SUR LES DEUX LETTRES QUI SUIVENT.

Les deux Lettres suivantes étant de la grandeur d'un juste volume, Saint Augustin les a mises au nombre de ses livres, & voicy ce qu'il en dit dans le second livre de la revûë qu'il a faite de ses ouvrages, chap. 20.

LEs deux Livres intitulez, *réponse aux questions proposées par Ianvier*, traitent de plusieurs choses qui regardent les Sacremens, & dont quelques-unes s'observent de la même maniere dans toute l'Eglise, & d'autres se pratiquent differemment en de certains lieux. On n'a pas pû les marquer toutes; mais on

s'est réduit à celles qui suffisoient pour resoudre les questions proposées. II. CLASSE. AN. 400.

Le premier Livre est proprement une Lettre, puis qu'on y voit en tête les noms de celuy qui écrit, & de celuy à qui il écrit. Mais ce qui me fait mettre cet ouvrage au rang de mes Livres, c'est que la seconde Partie est fort étenduë, & contient beaucoup plus de choses que la premiere ; & qu'on n'y voit point de noms au commencement.

Dans le premier Livre j'ay dit, en parlant de la manne que chacun y trouvoit le goût qu'il vouloit ; ce que je ne voy pas qu'on puisse prouver que par le livre de la Sagesse, que les Juifs ne reçoivent point comme une écriture canonique. *Sap. 16. 20.* Mais enfin ce que j'ay dit là se doit entendre de ce qu'il y avoit de fidelles & de saints parmy les Juifs ; & non pas de ceux qui murmurerent contre Dieu ; puisque s'ils eussent pû trouver *Num. 11. 4.* dans la manne le goût qu'ils auroient voulu, ils n'auroient pas desiré d'autre viande. Cét ouvrage commence par ces paroles, *Avant que de répondre à vos questions.*

II. CLASSE.

AN. 400.

REPONSE aux Questions proposées par Janvier.

LIVRE PREMIER. OU LETTRE LIV. *

* Ecrite l'an 400. C'étoit auparavant la 118, & celle qui étoit la 54. est presentement la 153.

Ianvier ayant demandé à saint Augustin comment on devoit se conduire dans les choses, sur quoy la pratique n'est pas uniforme dans tous les pays & dans toutes les Eglises, comme sont les jeûnes, les Festes, les Sacremens, & l'usage de l'Eucharistie; Saint Augustin luy répond, & l'instruit sur ce qu'il desiroit de sçavoir. On voit dans cette lettre plusieurs choses de l'ancienne discipline, tres-curieuses & tres-édifiantes.

AUGUSTIN, à son tres-cher fils JANVIER, salut en JESUS-CHRIST.

CHAP. I. I. AVANT que de répondre à vos questions, j'aurois voulu sçavoir ce que vous y auriez répondu vous-même si quelqu'un vous les avoit proposées. Car je n'aurois eu qu'à approuver ou à corriger vos réponses, & c'eût été un moyen bien court & bien facile de vous satisfaire. Voilà ce que j'aurois vou-

lu ; mais cela n'étant pas, j'aime mieux m'embarquer à vous faire un plus long discours que de differer davantage à vous répondre.

II. CLASSE. AN. 400.

Il faut donc en premier lieu que vous sçachiez, comme le point capital de tout ce que j'ay à vous dire, que le joug que Nôtre Seigneur Jesus-Christ nous a imposé, est tres-doux, & que le fardeau dont il nous a chargez est tres-leger, comme il dit luy même dans l'Evangile. Aussi n'a-t'il donné au peuple de la nouvelle Alliance, pour lien de leur societé, qu'un tres-petit nombre de Sacremens, dont l'observation est aussi facile que les merveilles qu'ils nous representent sont élevées. Tel est le baptême par lequel nous sommes consacrez au Nom de la Tres-sainte Trinité, & la communion de son Corps & de son Sang, & les autres choses que les saintes Ecritures nous prescrivent ; au nombre desquelles je ne prétens pas mettre celles qui se trouvent dans les cinq Livres de Moïse, & dont le peuple qui nous a precedé étoit chargé, selon qu'il convenoit à leur état de servitude, & à la disposition de leur cœur ; & que le demandoient ces temps de figures & de propheties.

Mat. 11. 30.

Combien les observations à quoy nous sommes assujettis par l'institution de J. C. sont peu de chose au prix de celles des Juifs.

Quant à celles que nous observons

II. CLASSE. AN. 400.

Observation generale dans toute l'Eglise, marque d'institution Apostolique.

par tradition, & sans qu'il y en ait rien d'écrit, si elles s'observent par toute la terre nous devons croire qu'on les a trouvées établies & ordonnées par les Apôtres, ou par les Conciles generaux, dont l'autorité est si grande & si utile dans l'Eglise, comme la celebration annuelle de la Passion, de la Resurrection & de l'Ascension de Jesus-Christ, & de la descente du saint Esprit, & les autres choses de cette sorte qui s'observent generalement dans toute l'Eglise.

CHAP. II.

Varieté de pratiques en diverses Eglises.

2. POUR celles qui s'observent differemment en divers lieux, comme ce que nous voyons que dans les uns on jeûne le Samedy, en d'autres non; que dans les uns on communie tous les jours au Corps & au Sang du Seigneur, dans d'autres seulement à de certains jours; que dans les uns on l'offre tous les jours, dans d'autres le Samedy seulement & le Dimanche, & dans d'autres le Dimanche seulement, on est libre sur ces choses-là, & sur toutes les autres de cette sorte; & il n'y a point sur cela de meilleure regle pour un Chrêtien sage & avisé, que de suivre ce qu'il voit pratiquer dans l'Eglise où il se trouve. Car tout ce qu'on voit clairement qui n'est ny contre la foy, ny contre les bonnes mœurs,

doit étre reçû indifferemment ; & le bien de la societé demande qu'on se tienne sur cela à ce que l'on trouve établi parmy ceux avec qui l'on vit. II. CLASSE. AN. 400.

3. Je vous diray à ce propos ce qui m'arriva à Milan, quoique je croye vous l'avoir déja dit. Ma Mere, qui m'avoit suivy en ce lieu-là, voyant que l'Eglise de Milan ne jeûnoit point le Samedy, étoit en inquietude, & ne sçavoit ce qu'elle avoit à faire. Je ne me mettois guere en peine en ce temps-là de pareilles choses. Cependant pour l'amour d'elle je consultay sur cela l'Evêque Ambroise de tres-heureuse memoire; & il me répondit qu'il n'avoit rien de meilleur à me dire que ce qu'il pratiquoit luy-même, parce que s'il connoissoit quelque chose de meilleur, il s'y tiendroit. Je crûs par là que sans nous rendre d'autre raison, il vouloit que par pure defference à son autorité nous nous abstinsions de jeûner le Samedy, mais il ajoûta, « quand je suis à « Rome je jeûne le Samedy, mais non pas « quand je suis icy. C'est ainsi que vous « devez faire: suivez ce qui se pratique dans « l'Eglise où vous vous trouverez, si vous « voulez ne donner de scandale à personne, « & que personne ne vous en donne.

Resolution dõnée par S. Ambroise à S. Aug. sur la difference des prati-

II. CLASSE. AN. 400. *ques de diverses Eglises.*

Je rapportay cette resolution à ma Mere, qui s'y rendit sans aucune peine, & ayant repassé plusieurs fois cette regle dans mon esprit, je l'ay toûjours regardée comme un Oracle qui m'auroit été rendu d'enhaut.

Car souvent j'ay eu la douleur de voir naître des troubles parmy les foibles, par l'entêtement & l'opiniastreté, ou par une certaine timidité superstitieuse de quelques-uns, qui ne trouvent rien de bien, sur ces sortes de choses, que ce qu'ils font, & à quoy ils s'attachent; les uns parce que c'est la coûtume de leur païs, les autres parce qu'ils l'ont vû faire dans quelque païs éloigné, se croyant d'autant plus habiles, qu'ils ont été plus loin que les autres, & qui disputent sur cela sans jamais se vouloir rendre; quoi qu'on ne puisse déterminer ny par l'autorité de l'Ecriture, ny par aucune tradition de l'Eglise universelle, ny par aucun avantage certain qu'il y ait d'un côté plûtôt que de l'autre pour le reglement des mœurs, à quoy il s'en faut tenir.

CH. III. *De l'usage de l'Eucharistie.*

4. L'UN dira qu'il ne faut pas recevoir l'Eucharistie tous les jours; parce que pour être plus digne d'approcher d'un si grand Sacrement, il faut choisir les

jours où l'on méne une vie plus pure & où l'on pratique plus exactement les regles de la temperance Chrêtienne, *car qui mange ce Pain indignement*, dit le grand Apôtre, *mange sa condamnation*. Un autre au contraire dira qu'il est vray que celuy dont l'ame est malade par le peché, & assez considerablement pour devoir s'abstenir d'un tel remede, doit étre separé de l'Autel par l'autorité de l'Evêque, & mis en penitence jusques à ce que la même autorité le r'appelle à la participation des saints Mysteres; parce que C'EST RECEVOIR indignement l'Eucharistie, que de la recevoir dans le temps qu'on devroit faire penitence; & qu'IL NE DOIT PAS dépendre de chacun de se separer ou de se rapprocher de la communion selon qu'il luy plaist. Mais que dés que les pechez d'un homme ne sont pas de ceux pour lesquels on le juge digne de l'excommunication,* le Corps du Seigneur est un remede dont il doit user chaque jour.

II. CLASSE. AN. 400.

1. *Cor.* 11. 29.

Separation de l'Autel pour les pechez considerables.

* C'est à dire de la separation de l'Autel dont les penitens étoient exclus.

Mais un troisiéme, qui pour les mettre d'accord les exhorteroit sur toutes choses à demeurer dans la paix de Jesus-Christ, parleroit peut-étre le *mieux de tous*, les laissant au reste dans la liberté de faire chacun, ce que les lumieres de

II. CLASSE. AN. 400. sa foy & de sa pieté luy conseilleront; puisque ny l'un ny l'autre ne prophane le Corps & le Sang du Seigneur; & qu'au contraire ils s'efforcent à l'envy de l'honorer. Aussi ne voyons-nous point

Luc 19. 6.

que Zachée qui reçût avec joye le Seigneur dans sa maison, & le Centenier

Mat. 8. 8.

qui ne se jugea pas digne qu'il entrât dans la sienne, soient entrez en contestation sur la maniere differente, & contraire en quelque sorte, dont chacun d'eux avoit honoré le Sauveur, ny qu'ils se soient voulu élever l'un au dessus de l'autre, sçachant bien qu'ils étoient l'un & l'autre accablez sous la misere du peché, & qu'ils avoient reçû misericorde l'un & l'autre.

Sap. 16. 20.

Ce que signifioit ce goût que chacũ trouvoit dans la manne tel qu'il luy plaisoit.

C'est ce qu'il semble que l'Ecriture nous apprenne, par ce qu'elle nous rapporte que la manne avoit pour chacun le goût qu'il luy plaisoit. Ainsi se diversifie dans le cœur de chaque Chrêtien, le goût de ce divin Sacrement, par lequel le monde a été vaincu. Car ce n'est que par le respect que celuy-là luy porte, qu'il ne veut pas le recevoir tous les jours, & c'est par le même principe que cet autre ne veut passer aucun jour sans le recevoir. Il n'y a qu'à se donner garde de mépriser cette viande Celeste, comme

comme il n'y avoit qu'à éviter de se degoûter de la manne. Et c'est ce qui a fait dire à l'Apôtre, que ceux qui faute de discerner l'Eucharistie des autres viandes ne luy rendent pas le respect qui luy est dû, la reçoivent indignement. Car aprés avoir dit qu'ils mangent & boivent leur condamnation, il en rend raison lors qu'il ajoûte, que c'est parce qu'ils ne discernent pas le Corps du Seigneur. C'est ce qu'on verra clairement par toute la suite de cet endroit de la premiere Epître aux Corinthiens, si on l'examine avec attention.

II. CLASSE. AN. 400.

1. *Cor.* 11. 29.

Ibid.

5. Un homme faisant voyage, se trouve durant le Carême, dans un lieu où l'on ne se donne la liberté de prendre les bains, ny de rompre le jeûne, non plus le jeudy que les autres jours de la semaine *. Cependant il ne veut pas jeûner ce jour-là ; & si on luy demande pourquoy, il répond, que c'est parce qu'on en use ainsi en son païs, comme si la coutume de son païs devoit l'emporter sur celle des autres. Car il ne me fera pas voir dans l'Ecriture ce qu'il pretend qu'on doit suivre. Il ne sçauroit non plus l'établir sur le consentement unanime de toute l'Eglise ; ny montrer qu'il soit de la foy ou des bonnes mœurs, de faire ce qu'il fait, ny que ce que font

CHAP. IV. *Du jeûne.*

* Il y avoit des lieux où l'on ne jeûnoit pas tous les jours dans le temps même du Carême.

II. CLASSE. AN. 400.

les autres y soit contraire. Mais ce qu'on peut faire voir avec certitude, c'est que par ces disputes sur une question inutile, on trouble le repos des fideles, & l'on viole la paix. Ainsi dans ces sortes de choses, je voudrois que quand l'un se rencontreroit dans le païs de l'autre, il s'accommodât aux pratiques qu'il y trouve établies. Mais si un homme par exemple avoit vû dans quelque païs éloigné, où les Chrêtiens seroient en plus grand nombre, & plus fervens, qu'on offre le sacrifice le soir aussi bien que le matin du Jeudy de la derniere semaine de Carême, & que sous ce pretexte étant de retour dans son païs, où la coutume seroit de ne l'offrir que vers le soir, il voulût condamner cette coutume, comme quelque chose de mauvais & d'illicite, ce seroit une puerilité dont nous devons bien nous garder; & qu'il faut corriger dans ceux dont nous sommes chargez, & tolerer dans les autres.

Sacrifice offert matin & soir le Jeudy saint en quelques Eglises.

CHAP. V.

6. Prenez donc garde auquel des trois genres que j'ay marquez se doit rapporter la premiere de vos questions qui est conçûë en ces termes. Que faut-il faire le
» Jeudy de la derniere semaine de Carême?
» faut-il offrir le Sacrifice le matin & encore
» le soir aprés le souper, à cause de ce

qui est écrit que ce fut aprés le souper « II. CLASSE.
que Jesus-Christ prit le pain, &c. Ou « AN. 400.
faut-il jeûner & n'offrir le Sacrifice qu'a- « *1. Cor.*
prés le souper ; ou bien jeûner & ensuite « *11. 25.*
ne souper qu'aprés l'oblation comme «
nous avons accoutumé ? «

Je répons donc à cette question que si l'Ecriture determine lequel des trois on doit faire, il est sans doute qu'il faut suivre ce qu'elle dit ; & nous n'aurons qu'à raisonner sur l'intelligence du mystere, & non plus sur la maniere de le celebrer. Autant en faut-il dire si quelqu'une de ces pratiques se trouve en usage dans toutes les Eglises du monde : car si cela étoit, il y auroit de la folie à mettre en question s'il la faut suivre : mais ny l'un ny l'autre ne nous paroît dans ce que vous demandez. C'est donc une chose du dernier genre, c'est à dire de celles sur quoy l'usage est different selon les païs. Que chacun suive donc sur cela la pratique qu'il trouvera établie dans les Eglises où il se rencontrera. Car on ne voit rien de part ny d'autre qui blesse la Foy ny les mœurs, pour lesquelles on ne trouve pas plus d'avantage dans un party que dans l'autre.

Or on ne doit changer ce que l'on trouve à redire dans les pratiques éta- *Belle regle sur ce qui se doit chan-*

II. CLASSE. AN. 400. ger, tolerer ou établir.

blies, & l'on n'en doit établir de nouvelles, qu'autant que le bien des mœurs ou l'interêt de la Foy le demandent. Car LES CHANGEMENS mêmes utiles ne laissent pas d'apporter quelque trouble par la nouveauté; & ce trouble fait que dés que le changement n'est point utile, il est nuisible.

Mysteres ne se celebroient le Jeudy saint qu'aprés le repas.

Luc. 22 20.

7. Et vous ne devez pas croire que ce qui fait que le Jeudy saint on celebre les mysteres aprés le repas, ce soit ce qui est écrit qu'aprés la Cene Jesus prit le Calice. Car peut-être que ce que l'Evangile apelle *Cene* en cet endroit, c'est la participation du Corps de Jesus-Christ; que ses Apôtres avoient déja reçû, & ensuite de quoy ils prirent le Calice; & en effet nous voyons que saint Paul donne le nom de *Cene du Seigneur* à la manducation de l'Eucharistie, quand il dit, *lors que vous vous assemblez comme vous faites ce n'est plus manger la Cene du Seigneur.*

1. Cor. 11. 20.

CHAP. VI.

CE qui a dû faire le plus de peine c'est de sçavoir si ce n'est qu'aprés le repas de ce jour-là, qu'il faut offrir ou recevoir l'Eucharistie: car l'Evangile porte que ce fut pendant que les Apôtres mangeoient, que Jesus-Christ prit du pain, & le benit. Il est encore marqué un peu

Math. 26. 26.

au dessus que le soir étant venu, Jesus se mit à table avec les douze, & que comme ils mangeoient il leur dit, un de vous me trahira; & ce ne fut qu'aprés cela qu'il leur donna le Sacrement. Ainsi il est clair que la premiere fois que les Disciples reçûrent le Corps & le Sang du Seigneur, ils ne le reçûrent point à jeun.

II. CLASSE. AN. 400.

Ibid. v. 21.

8. Mais faut-il pour cela condamner toute l'Eglise de ce que c'est toujours à jeun qu'on le reçoit? Car depuis ce temps-là il a semblé bon au saint Esprit que pour le respect d'un si grand Sacrement, le corps de Jesus-Christ entrât dans la bouche des Chrêtiens avant toute autre viande.

Toute l'Eglise communioit à jeun dés les premiers temps.

C'est pour cela que cette pratique s'observe par toute la terre; & de ce que Jesus-Christ ne donna le Sacrement à ses Disciples qu'aprés qu'ils eurent mangé, il ne s'ensuit pas que les Chrêtiens ne doivent s'assembler pour le recevoir qu'aprés avoir dîné ou soupé, ou qu'ils doivent participer aux mysteres au milieu de leur repas, comme faisoient ceux que l'Apôtre reprend. Si le Sauveur a reservé aprés la fin du repas l'institution de ce mystere, ç'a été afin que cette action ayant été la derniere de sa vie, elle demeurât plus profondément gravée dans

1. Cor. 11. 21. & 22.

II. CLASSE. AN. 400. le cœur & dans la memoire de ses Disciples, qu'il quitta immediatement aprés pour aller accomplir le sacrifice de sa Passion. Ainsi il ne s'arrêta point à leur prescrire de quelle maniere on recevroit l'Eucharistie de là en avant ; laissant cela à regler à ses Apôtres, par lesquels il devoit établir & former les Eglises. Car il est à croire que si Jesus-Christ avoit ordonné qu'on ne reçût l'Eucharistie qu'aprés avoir mangé, on n'auroit pas changé ce reglement.

Quant à ce que l'Apôtre a dit aux Corinthiens sur le sujet de ce Sacrement, *1. Cor. 11. 33. & 34.* que lors qu'ils s'assembleroient pour manger ils s'attendissent les uns les autres ; & que si quelqu'un étoit pressé de manger, il mangeât chez luy, de peur qu'ils ne s'assemblassent à leur condamnation ; il faut remarquer qu'il ajoûte tout de *Ibid. v. 34.* suite, qu'il reglera les autres choses lors qu'il sera avec eux : ce qui donne lieu de presumer que ce que l'Eglise entiere observe sur ce sujet par toute la terre avec une parfaite uniformité a été établi par ce grand Apôtre ; quoy qu'il n'ait pas voulu s'arrêter à le prescrire en detail dans une lettre.

CHAP. VII. 9. CELA n'a pas empêché que quelques-uns croyant, & avec fondement,

qu'une fois l'année, c'est à dire au jour de l'institution de ce mystere, on pouvoit offrir & recevoir le Corps & le Sang de Jesus-Christ aprés le repas, n'ayent été bien aise d'avoir cette liberté, comme pour en faire une commemoration plus expresse. Je croy que pour cela il est mieux de prendre l'heure de None, afin que ceux qui auront jeûné ce jour-là puissent se trouver à l'oblation aprés le repas que l'on prend vers la même heure. Nous n'obligeons donc personne de dîner avant que de celebrer la Cene du Seigneur; mais nous n'oserions aussi condamner ceux qui le font. Je croy neanmoins que cela ne s'est introduit que parce que dans la plûpart des lieux presque tout le monde prend les bains ce jour-là. Mais comme il y en a aussi quelques-uns qui jeûnent, on offre les saints mysteres, & le matin, en faveur de ceux qui dînent, parce qu'ils ne sçauroient porter tout à la fois le jeûne & les bains; & le soir en faveur de ceux qui jeûnent.

II. CLASSE. AN. 400.

Fondement de la coutume d'offrir le Sacrifice matin & soir le Ieudy saint.

10. Que si vous me demandez comment la coutume de prendre les bains le Jeudy saint s'est introduite, ce qu'il m'en paroît de plus vrai-semblable, c'est que comme il y auroit quelque indecence que ceux qui doivent étre baptisez

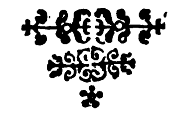
On prenoit les bains le Ieudy saint, & pourquoy?

II. CLASSE. AN. 400.

se presentassent aux sacrez fons le corps couvert de la crasse qui se contracte par l'observation du Carême, il est à propos qu'ils se baignent auparavant ; & l'on prend pour cela le Jeudy plûtôt qu'un autre jour, parce que c'est celuy de la celebration annuelle de la Cene du Seigneur. Or comme on a vû cette permission accordée à ceux qui devoient recevoir le baptême, plusieurs autres ont été bien aise de se baigner & de rompre le jeûne ce jour-là aussi bien qu'eux.

Soin de la paix preferable à tout.

Mais aprés ce que je viens de vous dire selon l'étenduë de mes lumieres, je dois vous avertir de ne le pratiquer qu'autant que les mesures de prudence & de paix qui conviennent à un enfant de l'Eglise le peuvent permettre. Je remets à un autre temps à vous satisfaire avec la grace du Seigneur sur vos autres questions.



II. CLASSE. AN. 400.

REPONSE
aux Questions proposées par Janvier.
LIVRE SECOND.
OU
LETTRE LV. *

* Ecrite fort peu de temps aprés la precedente. C'étoit auparavant la 119. & celle qui étoit la 55. est presentement la 117.

Saint Augustin explique dans cette Lettre pourquoy Pâques se celebre toujours aprés le quatorsiéme de la Lune de Mars ; pourquoy Iesus-Christ a voulu resusciter le troisiéme jour : pourquoy le lendemain du Sabbat : ce que signifie le jour du crucifiement de Iesus-Christ ; celuy que son Corps demeura dans le sepulchre ; & celuy de sa Resurrection ; pourquoy le saint Esprit est descendu le 50. jour aprés la resurrection de Iesus-Christ, & plusieurs autres choses dont il rend les plus belles raisons du monde, les plus édifiantes & les plus profondes ; & qui font le mieux voir ce que doit operer en nous la grace de la mort, & celle de la Resurrection de Iesus-Christ. Ensuite il montre quelles sont entre les pratiques qui s'observent dans l'Eglise, celles qu'il n'est pas permis de negliger, & celles qu'il faudroit ôter, si cela se pouvoit sans tomber dans un plus grand inconvenient.

1. APRES avoir lû la lettre par laquelle vous me sollicitez de CHAP. I.

II. CLASSE. AN. 400.

m'acquitter envers vous, en répondant à ce qui reste à resoudre des questions que vous m'avez proposées il y a déja long-temps, je n'ay pû differer d'avantage à satisfaire un desir si loüable, & qui me fait tant de plaisir ; & au milieu d'une infinité d'autres occupations, j'ay fait ma principale affaire de répondre à ce que vous m'avez proposé. Mais je ne veux pas parler davantage de vôtre lettre, de peur que cela même ne retarde ce que vous attendez de moy.

» 2. Vous demandez d'où vient que le
» jour où l'on celebre tous les ans la Pas-
» sion de nôtre Seigneur n'est pas toujours
» le même, comme celuy où l'on celebre
» sa Naissance ; & d'où vient qu'en cela on
» prend-garde à la Lune ou au Sabbat,
» supposé qu'en effet le Sabbat & la lune
» soient causes de cette variation.

D'où vient que le jour de Pâques n'est pas fixe comme le jour de Noël.

Remarquez donc en premier lieu que nous ne celebrons le jour de la naissance du Sauveur, que pour nous remettre en memoire qu'il est né pour nôtre salut; mais que cette fête n'enferme aucune signification mysterieuse : ainsi il n'a été besoin que de consacrer par une sainte solemnité le propre jour que Jesus-Christ a bien voulu naître. Mais il y a des solemnitez qui non seulement remettent en

memoire la chose dont on fait la fête, mais qui par dessus cela representent & signifient encore quelque chose de mysterieux & de saint. Telle est la solemnité de Pâques, qui ne nous remet pas seulement en memoire que Jesus-Christ est mort & resuscité ; mais qui represente encore par une signification mysterieuse les suites & les dependances du mystere principal[a]. Car Jesus-Christ étant mort pour nos pechez, comme dit l'Apôtre, & resuscité pour nôtre justification, le temps où l'on celebre la Passion & la Resurrection de ce divin Sauveur a dû encore être consacré par la commemoration de cet heureux changement qui nous fait passer de la mort à la vie.

II. CLASSE. AN. 400.

Belle explication de ce que represente la fête de Pâques.

a *Rom. 4. 25.*

C'est ce que nous apprend le mot même de PASQUES, qui n'est pas un mot Grec, comme on croit communément, mais un mot Hebreu, selon le témoignage de ceux qui sçavent l'une & l'autre langue. Car ce n'est pas à cause du mot Grec πάσχειν qui signifie *souffrir*, mais du mot Hebreu, qui signifie *passer*, qu'on a donné le nom de *Pâques* à cette fête, en memoire de ce passage qui fait passer les

D'où vient le mot de Pâques.

a Saint Irenée enseigne la même chose Livre 4. chapitre 3. aussi bien que Tertullien contre les Juifs chapitre 10. Lactance Livre 4. des Institutions chapitre 26. & saint Ambroise de la Pâque Mystique, ch. 1.

II. CLASSE. AN. 400. hommes de la mort à la vie, & que J. C. même nous a marqué, quand il a dit en
Ioan. 5. 24. propres termes, *celuy qui croit en moy passe de la mort à la vie*, & qu'a encore voulu exprimer le même Evangeliste qui rapporte ces paroles, lors que parlant du temps où Jesus-Christ étoit sur le point de celebrer avec ses Disciples la Pâque dans laquelle il institua la Cene mystique, il l'appelle l'heure où il devoit *passer*
Ioan. 13. 1. de ce monde à son Pere.

La fête de la Passion & de la Resurrection de Jesus-Christ nous represente donc le passage de cette vie mortelle à une autre vie où l'on ne meurt point; c'est à dire le passage de la mort à la vie.

CHAP. II. 3. CE *passage* ne s'accomplit en nous icy bas que par la Foy qui nous fait obtenir la remission de nos pechez, & produit en nous l'esperance de la vie eternelle, lorsque nous aimons Dieu & le
Gal. 5. 6. prochain; car la foy opere par la charité,
Habac. 2. 4. & le juste vit de la foy; *Or ce qu'on espere ne se voit pas encore: ce ne seroit plus esperance*
Rom. 8. 24. *si on le voyoit: car qui est-ce qui espere ce qu'il voit déja? mais esperant ce que nous ne voyons pas nous l'attendons avec patience.* C'est par cette foy, cette esperance &
Rom. 6. 14. cette charité que nous avons commencé d'être sous la grace; & c'est aussi par

là que nous sommes dés à present, non seulement morts avec Jesus-Christ, ayant été ensevelis avec luy par le baptême en signe de mort, comme dit l'Apôtre, & nôtre vieil homme ayant été crucifié avec luy, mais encore resuscitez avec luy; puisque, comme dit le même Apôtre, Dieu *nous a resuscitez, & fait asseoir dans le Ciel avec Iesus-Christ.* De là vient que le même Apôtre nous dit encore ailleurs, *si vous êtes resuscitez avec Iesus-Christ cherchez ce qui est dans le Ciel, où Iesus-Christ est assis à la droite de son Pere; goûtez les choses du Ciel, & non plus celles de la terre.* Et lors que pour nous marquer le fondement de ce qu'il demande de nous il adjoûte que nous sommes des morts, & que nôtre vie est cachée en Dieu avec Jesus-Christ; mais que lors que Jesus-Christ qui est nôtre vie viendra à paroître, nous paroîtrons aussi avec luy dans la gloire, il fait voir clairement que ce passage de la mort à la vie, qui se fait en nous par la Foy, ne s'accomplit icy bas que par l'esperance de la resurrection derniere, & de la gloire qui la suivra, lors que ce corps corruptible, c'est à dire cette chair dans laquelle nous gemissons presentement sera devenuë incorruptible, & que ce corps mortel sera

II. CLASSE. AN. 400.

Ibid. v. 3.

Ibid. 6. 6.

Eph. 2. 5. & 6.

Col. 3. 1. & 2.

Ibid. v. 3. & 4.

1. Cor. 15. 53.

II. CLASSE. revêtu d'immortalité. Car nous avons
AN. 400. bien dés à present par la foy les premices
de l'esprit, mais nous gemissons en-
Rom. 8. 23. & 24. core en nous-mêmes dans l'attente de l'effet de l'adoption, qui doit étre la délivrance de nos corps, n'étant encore sauvez qu'en esperance.

Pendant que nous en sommes encore
Ibid. v. 10. à l'esperance d'un si grand bien, nôtre corps, dit le même Apôtre, est dans un état de mort à cause du peché; quoique nôtre esprit soit vivant par la justice qui nous a été communiquée. Mais prenez-garde à ce qu'il ajoûte que si l'esprit de celuy qui a resuscité Jesus-Christ d'entre les morts habite en nous, celuy qui a
Ibid. v. 11. resuscité Jesus-Christ d'entre les morts redonnera aussi la vie à nos corps mortels par son esprit qui habite en nous. Toute l'Eglise qui gemit icy bas dans l'exil de nôtre mortalité, attend donc à la fin des siecles, ce qui nous a été montré par avance dans le corps de Jesus-Christ, qui est le premier-né d'en-
Col. 1. 18. tre les morts, & le chef dont le corps n'est autre que cette même Eglise.

CH. III. 4. VOILA ce qu'il faut bien remarquer: car il y en a eu, qui frappez de ce que
Col. 3. 1. l'Apôtre repete tant de fois, que nous sommes morts & resuscitez avec Jesus-

Christ ; & ne comprenant pas en quel sens il le faut entendre; se sont imaginez que la Resurrection étoit déja arrivée, & qu'il n'y en avoit plus d'autre à attendre à la fin des siecles. Tels étoient, comme dit le même Apôtre, Himeneus & Philetus, qui se sont écartez du chemin de la verité en disant que la Resurrection étoit déja arrivée, & ont par là renversé la foy de quelques-uns ; d'où vient donc que ce même Apôtre qui a dit que nous sommes resuscitez avec Jesus-Christ, reprend & déteste ceux qui disent que la resurrection est déja arrivée? C'est parce qu'en disant que nous sommes resuscitez avec Jesus-Christ, il n'a voulu nous faire entendre autre chose sinon que c'est par la communication des premices de l'esprit que cela s'est fait en nous. Mais comme il n'y auroit plus d'esperance, si ce que nous esperons se voyoit déja, & que c'est par ce que nous ne le voyons pas que nous en sommes encore à l'attendre avec patience; il nous reste à recevoir la redemption & la délivrance de nos corps, dans l'attente de laquelle nous gemissons en nous mêmes, portant nos maux avec patience, comme il est écrit, & nous réjoüissant dans nôtre esperance.

II. CLASSE. AN. 400.

2. Tim. 2. 18.

Ephes. 2. 6.

Rom. 8. 23.

Ibid. v. 24. & 25.

Rom. 8. 23.

Rom. 12. 12.

II. CLASSE. AN. 400.

5. Ce changement qui nous fait entrer dans une vie nouvelle est donc comme un passage de la mort à la vie, & il se fait dés à present par la foy, afin que la joye que nôtre esperance produit nous rende patiens dans nos maux, & nous soûtienne par cette pensée, que pendant que nôtre homme exterieur se détruit, l'interieur se renouvelle de jour en jour. C'est donc à cause de ce commencement de la vie nouvelle, c'est à cause de cet Homme nouveau, dont il nous est ordonné de nous revêtir en nous dépoüillant du vieil homme, & en nous défaisant du vieux levain, afin d'etre une pâte nouvelle, parce que Jesus-Christ qui est nôtre Agneau Pascal a été immolé; c'est, dis-je, à cause de cette nouvelle vie que le premier mois de l'année, qui est appellé dans l'Ecriture *le mois de renouvellement*, a été choisi pour celebrer ce mystere. Et c'est parce que le temps de l'Eglise fait la derniere des trois periodes de temps qui partagent tous les siecles, que la Resurrection de Jesus-Christ s'est faite le troisiéme jour aprés sa Mort. La premiere de ces periodes comprend le temps avant la Loy; la seconde le temps de la Loy, & la troisiéme celuy de la Grace, dans lequel on a vû devoilez les mysteres

Ibidem

2. *Cor.* 4. 16.

Rom. 6. 4.

Col. 3. 9. & 19.

1. *Cor.* 5. 7.

Pourquoy Paque se celebre au renouveau.

Exod. 23. 15

Pourquoy Iesus-Christ est resuscité le 3. jour.

3. *Periode de temps.*

mysteres qui étoient auparavant cachez sous les enigmes des Propheties.

II. CLASSE. AN. 400.

C'est ce qui nous est encore marqué par l'observation du nombre des jours de la Lune. Car le nombre de *sept* est souvent employé dans l'Ecriture comme un symbole de perfection ; & ce même nombre de sept, qui divise le cours des Lunes, regle aussi le jour où l'on celebre la Pâque, qui se trouve toûjours dans la troisiéme semaine de la Lune ; c'est à dire depuis le quatorze jusqu'au vingt & un.

CHAP. IV. *Pourquoy le jour de Pâques se regle sur la lune.*

6. Il y a encore en cela un autre mystere où vous trouverez peut-être quelque obscurité, si vous n'étes pas assez versé dans de certaines connoissances. Mais que cela ne vous fasse pas de peine ; & gardez-vous bien de croire que j'en vaille mieux pour en avoir été instruit dés mon enfance. Car ce n'est pas de ces sortes de choses que nous devons nous glorifier ; & si nous nous glorifions, ce doit étre de sçavoir & de comprendre que Dieu est le Seigneur, comme Dieu même nous dit par un Prophete.

Combien S. Augustin faisoit peu de cas des sciences humaines.

Ierem. 9. 24.

Les amateurs des connoissances naturelles ont donc recherché plusieurs choses touchant les mouvemens des astres & les proportions de ces mouve-

II. CLASSE. AN. 400.

mens ; & ceux qui les ont le mieux observez ont trouvé que ce qui nous paroît de l'accroissement ou du décroissement de la Lune, vient de ce que son Globe ne se montre pas toûjours à nous par le même côté ; & non d'aucune nouvelle substance qui luy survienne quand elle croît, ny qu'elle perde quand elle décroît, selon la réverie des Manichéens, qui disent qu'elle se remplit comme un vaisseau ; & que ce qui la remplit, c'est cette partie de la substance de Dieu qu'ils ont l'impieté de croire & de dire qui est mêlée avec les *Princes de tenebres*, & soüillée de leur impureté, & qui s'échapant à grand' peine de tous les endroits de l'Univers, & de tout ce qu'il y a de cloaques sur la terre, pour retourner vers Dieu, qui est en pleurs jusqu'à ce qu'elle revienne, s'en va dans la Lune, & la remplit quinze jours durant ; & que dans les autres quinze jours cette portion de la substance de Dieu passe de la Lune dans le Soleil, comme une liqueur qui seroit versée d'un vaisseau dans un autre. Mais avec toutes ces extravagances pleines d'impieté & de blasphème, ils n'ont jamais sceu rien inventer pour rendre raison, pourquoy la Lune paroît en croissant, & dans son renouvelle-

Ignorance & extravagance des Manichéens.

ment, & ſur ſon declin; pourquoy elle commence à décroître au bout de quinze jours; & pourquoy elle ne ſe remplit pas juſqu'au bout du mois avant que de ſe deſemplir.

II. CLASSE. AN. 400.

7. Ceux au contraire qui ont examiné ces choſes-là par les regles certaines des rapports & de la proportion des mouvemens, ont trouvé moyen, non ſeulement de rendre raiſon des Eclipſes de Soleil & de Lune, mais encore de les prédire, & de marquer préciſément par le calcul quand elles doivent arriver; en ſorte que ceux qui liſent & qui entendent ce qu'ils ont écrit, les prédiſent comme eux, & ne s'y trompent jamais. Ceux-là donc qui ayant été capables de penetrer les merveilles de la nature, comme il eſt dit dans le Livre de la Sageſſe, ne ſont pas excuſables de n'avoir pas trouvé Dieu, qui ſe trouve avec beaucoup moins de peine, puiſqu'il ne faut pour le trouver qu'une humble pieté, ceux-là, dis-je, ayant obſervé que les pointes du croiſſant de la vieille auſſi bien que de la nouvelle Lune, regardent toûjours la partie du monde oppoſée à celle où eſt le Soleil, en ont conclu que c'eſt du Soleil que la Lune reçoit ſa lumiere; & que plus elle

Sap. 13. 9.

Par où l'on trouve Dieu.

Ce qui fait les changemens de la Lune.

II. CLASSE. AN. 400.

s'en éloigne, plus la partie de son Globe qui regarde la terre en est éclairée; & qu'à mesure qu'elle se rapproche du Soleil aprés les premiers quinze jours, & & qu'elle luy presente un autre côté, celuy qui regarde la terre cesse peu à peu d'en étre éclairé; & c'est ce qui fait qu'elle nous paroît décroître.

Que si la Lune a une lumiere qui luy soit propre, il faut qu'il n'y ait qu'une moitié de son globe de lumineux; & que ce soit celle qu'elle commence à nous montrer peu à peu, à mesure qu'elle s'éloigne du Soleil, ce qui fait qu'elle nous semble croître, quoiqu'elle ne fasse que nous laisser voir ce qu'elle avoit, sans rien recevoir qu'elle n'eût pas; & qu'aprés que cette partie lumineuse s'est montrée toute entiere, elle commence peu à peu à se cacher, & c'est ce qui fait que la Lune nous paroît décroître. Mais de quelque côté que soit la verité entre ces deux opinions, toûjours est-ce une chose certaine & visible à quiconque y voudra prendre-garde, que la Lune ne nous paroît croître qu'à mesure qu'elle s'éloigne du Soleil, & qu'elle ne nous paroît décroître qu'à mesure qu'elle s'en rapproche & qu'elle passe de son côté.

8. PRENEZ-GARDE maintenant à ce que dit l'Ecriture, que le Sage demeure comme le Soleil, & que l'insensé change comme la Lune. Et qui est ce Sage qui demeure comme le Soleil, sinon ce Soleil de Justice, dont il est parlé dans la Sagesse, quand elle fait dire aux impies que le Soleil de Justice ne s'est point levé pour eux? Car pour ce Soleil visible aux yeux du corps, celuy qui fait tomber la pluye indifferemment sur les pecheurs & sur les justes, le fait lever aussi sur les méchans comme sur les bons. Mais l'Ecriture emprunte souvent des comparaisons des choses visibles pour faire entendre les choses invisibles.

II. CLASSE. AN. 400. CHAP. V.

Eccl. 26. 12.

Sap. 5. 6.

Math. 5. 45.

Et qui est cét insensé qui change comme la Lune, sinon Adam *en qui tous ont peché?* Car quand l'ame de l'homme s'éloigne du Soleil de justice, c'est à dire lors qu'elle cesse de contempler en elle-même l'immuable verité, elle tourne en bas, c'est à dire vers les choses exterieures, tout ce qu'elle a de vigueur & de force; & sa partie superieure & interieure s'obscurcit par là de plus en plus.

Rom. 5. 12.

Par où l'ame s'éloigne de Dieu.

Mais quand elle revient à se tourner vers cette sagesse inalterable; plus elle s'en approche par le mouvement de la

II. CLASSE. AN. 400. piété, plus l'homme interieur se renouvelle, quoique l'exterieur se detruise; & tout ce que nôtre esprit a de lumineux, qui regardoit la terre auparavant, s'en detourne, & ne regarde plus que le Ciel. C'est par là que nous mourons au monde de plus en plus, & que nôtre vie devient une vie cachée en Dieu avec Jesus-Christ.

2. Cor. 4. 16.

Col. 3. 3.

Ce que c'est proprement que changer en pis ou en mieux.

9. L'HOMME change donc en pis à mesure qu'il se porte vers les choses exterieures, & que par la vie qu'il mene il répand son cœur au dehors. Cependant il est alors plus au gré de la terre, c'est à dire de ceux qui ne goûtent que les choses de la terre. Car on loüe le pecheur dans les desirs de son ame, & celuy qui fait le mal reçoit des benedictions; & au contraire l'homme change en mieux à mesure qu'il detourne ses veuës & ses desseins de tout ce qui se voit sur la terre, & qu'il cesse d'y mettre sa gloire & son bon-heur, pour rentrer en luy-même, & se tourner tout entier vers les choses d'en-haut, & alors il déplaît à la terre, c'est à dire à ceux qui ne goûtent que les choses de la terre. De là vient que les impies au dernier jour, dans ce repentir infructueux que l'Ecriture nous represente, diront avec une

Rom. 8. 5.

Psal. 9. 24.

surprise épouvantable. *Quoy ce sont donc là ceux que nous méprisions, & dont nous faisions le sujet de nos railleries? Insensez que nous sommes nous regardions leur vie comme une folie.* Le saint Esprit donc pour nous representer par des choses visibles & corporelles, ces mysteres spirituels & invisibles, a voulu que ce passage d'une vie à l'autre que nous appellons *la Pâque*, fût celebré depuis le quatorziéme de la Lune en avant, non seulement parce que c'est aprés ce jour-là que commence la troisiéme semaine de la Lune, symbole de cette troisiéme periode des temps dont j'ay parlé, c'est à dire du temps de la grace, mais encore afin que le retour de la Lune, qui de ce jour-là commence à tourner sa partie éclairée vers le Ciel, nous marque le mouvement qui doit detourner nôtre cœur des choses visibles & exterieures, & le tourner vers celles qui sont interieures & invisibles; & il a voulu que cette solemnité allât jusqu'au vingt-&-uniéme de la Lune, parce que ce nombre est un produit de sept multiplié par trois, & que le septenaire est souvent dans l'Ecriture figure de totalité, & par consequent de l'Eglise qui represente tout le genre humain.

II. CLASSE. AN. 400.

Sap 5. 3. & 4.

Double raison pourquoy Pâque se celebre aprés le 14. de la Lune.

Nombre de 7. ce qu'il signifie dans l'Ecriture.

II. CLASSE. AN. 400. CHAP. VI.

10. De là vient que saint Jean dans son Apocalipse écrit à sept Eglises. Or comme l'Eglise, pendant qu'elle est dans les travaux de cette vie mortelle, est sujete à divers changemens, elle est designée dans l'Ecriture sous la figure de la Lune, comme dans ce passage des Pseaumes; *ils ont tiré leurs fleches du carquois pour transpercer durant l'obscurité de la Lune ceux qui ont le cœur droit.* Car jusqu'au temps où Jesus-Christ qui est nôtre vie, venant à paroître, comme dit l'Apôtre, nous paroîtrons aussi avec luy dans la gloire, l'Eglise est dans quelque sorte d'obscurité; parce que c'est le temps de son pelerinage, où elle gemit au milieu de l'iniquité qui l'environne; & tant que ce temps-là durera, il faut étre sur nos gardes contre les embûches des seducteurs que le Prophete designe par les fleches. Le même Prophete dans un autre endroit ayant en veuë ces Predicateurs fidelles de la verité, que l'Eglise fournit de toutes parts, dit que cette Lune est un témoin fidelle dans le Ciel: Et ailleurs encore où il celebre le regne de Jesus-Christ, il dit que sous son regne fleurira la justice & l'abondance de paix jusqu'à emporter la Lune: c'est à dire, que la paix ira toujours croissant, jus-

Apoc. 1. 4.

Eglise pourquoy designée par le mot de Lune dans l'Ecriture.

Psal. 10. 3.

Col. 3. 4.

Ps. 88. 38.

Psal. 71. 7.

qu'au point qu'elle abſorbera tout ce qu'il y a dans nôtre condition mortelle de ſujet au changement. La mort alors ſera détruite comme nôtre dernier ennemy ; & tout ce qu'il y a dans l'infirmité de la chair qui nous reſiſte, & qui fait qu'il n'y a point encore en nous de paix parfaite, ſera totalement détruit ; lors que ce corps mortel & corruptible ſera revêtu d'immortalité, & d'incorruptibilité.

II. CLASSE. AN. 400.

1. Cor. 15. 26.

Ibid. v. 54.

Explication allegorique de la cheute des murs de Ierico.

Auſſi voyons-nous que les murs de Jerico, dont le nom ſignifie *Lune* en Hebreu, tomberent aprés que l'Arche d'Alliance eut été portée ſept fois tout à l'entour. Car le but & l'effet de la predication du Royaume du Ciel repreſentée par cette ceremonie de l'Arche portée au tour de Jerico, n'eſt autre choſe que la deſtruction de toutes les eſperances de cette vie, comme d'autant de remparts qui empêchent l'eſperance des biens éternels de ſe rendre maîtreſſe de nôtre cœur ; & qui tombent par la vertu des ſept dons du ſaint Eſprit ; mais ſans que la liberté de nôtre volonté en ſouffre, comme les murs de Jerico tomberent d'eux-mêmes & ſans aucune violence par la vertu de l'Arche portée ſept fois tout à l'entour. Il y a encore d'autres

Ioſ. 6. 20.

Eſperances de cette vie contraires à celle des biens éternels.

II. CLASSE. AN. 400. endroits de l'Ecriture où sous la figure de la Lune elle nous represente l'Eglise dans les miseres & les travaux de cette vie mortelle, comme dans une terre étrangere, à l'égard de cette Jerusalem celeste dont les saints Anges sont les Citoyens.

11. Il ne faut pas neanmoins que les insensez, c'est à dire ceux qui ne veulent pas changer en mieux de la maniere que nous avons expliquée, s'imaginent qu'on doive adorer ces Astres, sous pretexte que l'Ecriture en tire des figures pour faire entendre les mysteres du Ciel. Car elle en tire tout de même de toutes les autres Creatures ; & cela ne nous doit pas jetter dans des superstitions sacrileges, qui nous feroient encourir la sentence de condamnation prononcée

Rom. 1. 25. par la bouche de l'Apôtre contre ceux qui ont rendu le culte souverain de l'adoration aux creatures, au lieu de le rendre au Createur qui est beny dans tous les siecles. Car de la même maniere qu'encore que l'Ecriture donne à Jesus-

Jean 1. 29. Christ les noms *d'Agneau* & de *Taureau*,

Ezech. 43. 19. qu'elle l'appelle *le Lion de la tribu de Juda*,

Apoc. 5. 5. qu'elle dise de Jesus-Christ qu'il étoit

1. Cor. 10. 4. *la pierre*, & que la montagne de Sion soit dans ces divins Livres la figure de

l'Eglise, nous n'adorons neanmoins ny agneaux, ny taureaux, ny bestes sauvages, ny pierres, ny montagnes; de même nous n'adorons ny le Soleil, ny la Lune, quoique l'Ecriture emprunte de ces corps celestes, aussi bien que de beaucoup de ceux que nous voyons sur la terre, des figures propres à nous instruire de ces mysteres. II. CLASSE. AN. 400.

12. AINSI il faut se mocquer des rêveries detestables des Astrologues, qui lors que nous leur reprochons les vaines fictions, par le moyen desquelles ils jettent les hommes dans les mêmes erreurs dont ils sont remplis, croyent se bien défendre en nous reprochant à leur tour, que nous reglons le temps de la celebration de la Pâque sur la position de la Lune & du Soleil. Car quand nous condamnons les folies des Astrologues, ce n'est pas au cours des Astres, & aux revolutions des saisons, qui sont des choses tres-sagement établies par la bonté, la sagesse, & la toute puissance de Dieu, que nous trouvons à redire; mais à l'erreur & au dereglement de ceux qui en abusent, en les faisant servir de fondement à mille opinions extravagantes. Les Astrologues ne sont donc pas mieux fondez à trouver mauvais que nous cher-

CHAP. VII.

Extravagance des reproches, que les Astrologues faisoient aux Chrêtiens.

II. CLASSE. AN. 400. chions des comparaisons & des figures dans les Astres pour representer nos mysteres, que les Augures à se plaindre de ce que l'Evangile nous dit, *soyez simples comme des Colombes*; ny les enchanteurs de serpens, de ce qu'il est dit au même endroit, *soyez prudens comme des serpens*; ny les joüeurs d'instrumens, de ce qu'il est parlé de la harpe dans les Pseaumes. Quoy, sous ombre que l'Ecriture se sert de ces sortes de choses pour exprimer ses mysteres, diront-ils que nous cherchons des pronostics de l'avenir dans le vol des oyseaux, que nous composons des poisons, ou que nous recherchons les vains plaisirs des spectacles? C'est ce qu'on ne sçauroit dire sans folie.

Math. 10. 16.

13. Nous sommes donc bien éloignez de tirer des presages de ce qui nous doit arriver, ny du cours annuel du Soleil, ny de celuy que la Lune fait chaque mois; & de regler par là ce que nous avons à faire. Ce seroit abandonner dans les tempêtes de cette vie le gouvernail du libre Arbitre, & nous mettre à la mercy des flots, qui nous jettant contre les écueils nous feroient faire naufrage à toute heure. Mais nous ne laissons pas pour exprimer des choses saintes de recevoir, avec Religion & pieté, des fi-

II. CLASSE.
AN. 400.

gures empruntées de ces Aſtres, auſſi bien que des autres Creatures comme des vents, de la mer, de la terre, des oyſeaux, des poiſſons, des arbres, des bêtes, & des hommes mêmes; comme nous voyons que de ces mêmes choſes on en emprunte une infinité pour la commodité & la beauté du langage. Quant à la celebration des Sacremens, il n'y a que tres-peu de choſes que nous y employons, comme ſont l'eau, le froment, le vin, & l'huile; & c'eſt l'effet de la liberté Chrêtienne, qui nous a affranchis de toutes les obſervations à quoy le premier peuple étoit obligé, & dont l'Ecriture ne nous demande plus que l'intelligence.

Matieres employées à la celebration des Sacremens.

Nous n'obſervons donc ny les années, ny les mois, ny les temps, de peur de nous trouver au rang de ceux que l'Apôtre reprend quand il dit, *je crains fort que je n'aye travaillé en vain parmy vous.* Car ces paroles s'addreſſent à tous ceux qui diſent, les uns je ne partiray pas aujourd'huy, parce que c'eſt un jour malheureux, ou parce que la Lune eſt à un tel point; les autres je partiray en tel temps, afin que mon voyage ſoit heureux, parce que les aſtres ſe trouvent diſpoſez de telle ou telle maniere: d'au-

Gal. 4 11.

Obſervations ſuperſtitieuſes des aſtres.

II. CLASSE. AN. 400. tres encore je ne trafiqueray point ce mois icy, parce qu'une telle étoile y preside; ou bien il fait bon trafiquer ce mois icy, car un tel astre domine; & d'autres enfin, je ne planteray point ma vigne cette année, parce c'est l'année du Bissexte. Cela ne fait pas neanmoins qu'un homme sage puisse condamner avec ceux-là ceux qui disent, je ne partiray pas aujourd'huy, car voilà un orage qui se leve; ou bien je ne m'embarqueray pas, car nous ne sommes pas encore hors de l'hyver; ou bien il faut semer presentement parce que la terre est trempée des pluyes de l'automne; ny enfin tous ceux qui ont égard à ce que peut naturellement apporter de changement à la constitution de l'air, ce cours si regulier des astres, dont il fut dit lors de leur creation, qu'ils serviroient à marquer & à conduire les temps, les années, & les jours. Du reste, QUAND l'Ecriture emprunte, & des astres, & des creatures sublunaires, diverses sortes de comparaisons & de figures, pour exprimer l'œconomie des mysteres; c'est par un effet de cette eloquence dont elle assaisonne ses enseignemens salutaires, & qui est d'autant plus propre à faire impression sur ceux qu'elle instruit, qu'elle

Gen. 1. 14.

les fait passer des choses visibles aux invisibles, des corporelles aux spirituelles, & des temporelles aux éternelles. II. CLASSE. AN. 400.

14. QUE le Soleil soit dans le belier, lors que nous celebrons la Pâque, comme en effet il est au mois de Mars dans une partie du Ciel que les Astronomes nous designent par ce nom-là, c'est à quoy nous ne regardons pas. Car quelque nom qu'ils donnent à cet endroit du Ciel, ce que nous sçavons par l'Ecriture, c'est que Dieu a creé tous les astres, & les a placez comme il a voulu; & c'est sans aucun égard aux divisions du Ciel faites par les Astronomes, & aux noms qu'il leur a plû de donner à chaque constellation, que Pâque a été placé au mois où la nature se renouvelle; & on l'a fait par une designation mysterieuse de ce renouvellement de vie dont nous avons parlé. Ainsi en quelque constellation que le Soleil pût être ce mois-là, la solemnité de Pâque l'y trouveroit. Et quand il seroit vray que l'endroit du Ciel où le Soleil est en ce temps-là eust quelque rapport par sa figure avec le nom de *belier*, l'Ecriture sainte n'auroit pas laissé pour cela d'en tirer quelque comparaison pour exprimer ses mysteres, comme elle fait de ce qu'il y a d'autres crea-

CH. VIII.

Psal. 32. 6.

II. CLASSE. AN. 400.

tures, soit dans le Ciel, telles que sont les constellations d'Orion & des Pleyades; soit sur la terre, comme des Montagnes de Sina & de Sion, les quatre Fleuves à qui elle donne les noms de *Geon*, de *Phison*, de *Tigre*, & d'*Euphrate*; & enfin du celebre fleuve du Jourdain, dont le nom y est si souvent employé pour signifier quelque mystere.

Difference des observations raisonnables des astres, avec les observations superstitieuses.

15. On peut donc bien observer les astres par rapport aux diverses constitutions de l'air, comme font les Laboureurs ou les Mariniers; ou par rapport à la situation des parties du monde, comme font les Pilotes, & ceux qui sans voye ny chemin marchent dans ces deserts & ces sablons que nous avons au midy; ou pour en emprunter des figures propres à faire entendre quelque chose d'utile. Mais il n'y a personne qui ne voye que tout cela est bien different des vaines imaginations de ceux qui observent les astres, non pour aucun de ces usages, ny même pour le calcul & la distribution des temps; mais pour prédire les divers evenemens qu'ils en font dépendre, comme d'une espece de destin.

CHAP. IX.

16. Mais voyons maintenant pourquoy dans la celebration de la feste de Pâques, on

on prend-garde qu'elle soit precedée du jour du Sabbat. Car cette observation est particuliere aux Chrêtiens ; les Juifs se contentant de celebrer leur Pâque dans le mois du renouveau depuis le quatorze de la Lune jusqu'au vingt-un Mars. Mais comme l'année que Nôtre-Seigneur mourut la Pâque se trouva placée de telle sorte que le jour du Sabbat fit le milieu entre celuy de la mort du Sauveur, & celuy de sa Resurrection ; nos peres ont cru qu'il falloit joindre cette observation à celle des Juifs ; tant pour distinguer nôtre solemnité de la leur, qu'afin que jusqu'à la fin du monde on observât dans la celebration annuelle de la Passion ce que nous ne sçaurions croire avoir été fait sans cause par celuy qui est avant tous les temps, & qui les a faits ; qui est venu dans la plenitude des temps ; qui avoit le pouvoir de quitter son ame & de la reprendre ; & qui par consequent attendoit, non une heure marquée par aucune necessité fatale lors qu'il a dit, *mon heure n'est pas encore venuë*, mais une heure propre à faire faire attention au mystere qu'il avoit resolu de marquer & de signaler.

II. CLASSE, AN. 400.

Pourquoy la Pâque des Chrêtiens est le lendemain du Sabbat.

1. *Esdr.* 6, 19.

Gal. 4. 4.

Iean. 10. 18.

Iean 2. 4.

17. Car ce que nous embrassons dés-à-present par la foy & par l'esperance,

II. CLASSE. AN. 400.

comme j'ay déja dit, & à quoy nous tendons par la charité, c'est un saint & perpetuel repos, qui enferme une exemption de tout ce qu'il y a de lassant & de fâcheux ; & nous y entrons au sortir de cette vie, par un passage dont la mort de Jesus-Christ a été le modele & la consecration. Or ce repos n'est pas une inaction languissante ; mais une certaine tranquillité ineffable dans une sorte d'action qui a toute la douceur du repos ; puisque le repos où nous trouverons la fin des travaux de cette vie, sera accompagné dans l'autre d'une action pleine de joye & de plaisir. Mais comme cette action n'est autre chose que de loüer Dieu sans aucune peine de corps, ny aucune agitation d'esprit, il ne faut pas concevoir que le repos par lequel nous y passons, soit suivi d'aucune sorte de travail ; & qu'en commençant d'agir de cette sorte nous cessions d'être en repos. Car quoique ce soit agir, ce n'est pas retomber dans les peines & dans les soins ; & cette sorte d'action conserve tout ce qui fait le repos, dont l'essence consiste à n'avoir rien de flottant dans la pensée, ny de penible dans l'operation.

Peinture de l'état des bienheureux

Quelle est l'action des Saints dans le Ciel.

En quoy consiste ce qu'on appelle repos.

Comme c'est donc par le repos que

ous revenons à nôtre premiere vie, d'où ame est déchcuë par le peché, ce repos ous est figuré par le Sabbat ; & cette remiere vie qui nous est renduë aprés 'exil de celle-cy, comme la premiere obbe de l'enfant prodigue luy fut renluë aprés son retour, nous est represenée par le premier jour de la semaine, ui est celuy que nous appellons le jour u Seigneur. Car qu'on prenne-garde aux ept jours marquez dans la Genese, on rouvera que le septiéme n'a point de oir, parce qu'il signifie un repos qui n'a oint de fin. La premiere vie de l'homne n'est donc pas éternelle ; & c'est son eché qui en est cause : mais son dernier epos marqué par le septiéme jour sera ternel. C'est donc la beatitude éterelle qui nous est representée par le huiiéme, puisqu'il suit le septiéme où ommence le repos, mais il le suit sans e terminer, autrement ce repos ne seroit as éternel ; & ce huitiéme se trouve le nême que le premier, pour marquer que la premiere vie de l'homme n'est pas aneantie, mais qu'elle luy est renduë, & renduë pour l'éternité.

II. CLASSE. A N. 400.

Luc 15. 22.

Gen. 1.

Pourquoy la Genese ne fait point de mention du soir du septiéme jour.

18. QUE s'il a été ordonné au peuple qui nous a precedé de solemniser le Sabbat par la cessation de tout travail cor-

CHAP. X.

Pourquoy l'observa-

II. CLASSE. AN. 400.

tion du Sabbat.

porel, ç'a été pour representer par cette figure la sanctification qui nous est communiquée par le repos interieur que le S. Esprit produit en nous. Aussi voyons-nous qu'au lieu que la Genese ne fait aucune mention de *sanctification* dans tout ce qu'elle dit des six premiers jours, elle dit en parlant du septiéme que Dieu le sanctifia. Car tous les hommes aiment le repos, aussi bien les méchans que les bons, quoique la pluspart ne sçachent pas par où on y arrive. Les corps mêmes inanimez ne cherchent que le repos, & y tendent par leur poids comme l'ame par son amour; & un corps est toûjours emporté par son poids, soit en haut, soit en bas, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au point où il tend, qui est celuy de son repos; comme nous voyons que l'huile abandonnée à son propre poids va en bas, si elle est dans l'air, ou en haut si elle est dans l'eau. Il en est de même de l'ame qui ne tend à ce qu'elle aime que pour s'y reposer quand elle y est arrivée.

Gen. 2. 3.

Repos, unique fin de tous les hommes.

Il y a bien des choses qui luy plaisent par l'impression qu'elles font sur le corps; mais le repos qu'elle y trouve, bien loin d'être éternel, n'est que de tres-peu de durée. Ainsi ces choses-là ne font que la soüiller & l'appesantir de plus en plus;

Repos dans les plaisirs de cette vie pernicieux, & pourquoy.

puisque ce sont autant d'obstacles à son veritable poids qui la porte naturellement en haut ; & elle n'est pas moins criminelle, lors que c'est en elle-même qu'elle trouve son plaisir ; puisque c'est toûjours le trouver en quelque autre chose que le bien souverain & immuable ; & que C'EST un étrange orgueil à l'ame que de se prendre elle-même pour le souverain bien, comme si Dieu n'étoit pas au dessus d'elle. Aussi ce peché ne demeure-t'il pas impuny : Car *Dieu resiste aux superbes, & ne donne sa grace qu'aux humbles.* Mais lors qu'elle met son plaisir en Dieu, elle y trouve le repos certain, veritable & éternel qu'elle cherchoit dans les autres choses, sans l'y pouvoir trouver ; & c'est pour cela que le Prophete nous avertit, que pourveu que nous mettions nôtre plaisir en Dieu, il nous donnera ce que nôtre cœur desire.

II. CLASSE. AN. 400.

Jac. 4. 6.

Le repos veritable est en Dieu.

Psal. 36. 4.

19. Ce qui fait donc que dans la Genese, il n'est fait mention de sanctification qu'au septiéme jour, qui est celuy où le repos est ordonné, c'est que la charité n'est répanduë dans nos cœurs que par le saint Esprit, dont les dons sont au nombre de sept ; & c'est parce que nous ne sçaurions ny bien faire en cette vie que par la vertu des dons de Dieu,

Pourquoy il n'est parlé de sanctification dans la Genese qu'au sujet du 7. jour.

Rom. 5. 5.

II. CLASSE. AN. 400. Philip. 2. 13.

selon ce que dit l'Apôtre, que c'est Dieu qui opere en nous le vouloir & le faire selon son bon plaisir; ny goûter le repos de l'autre aprés le bien que nous aurons fait en celle-cy, que par le bien-fait de ces mêmes dons, qui nous met dans le saint & parfait Sabbat de l'éternité; c'est pour cela, dis-je, qu'il est écrit que Dieu même, aprés qu'il eut fait tous ses ouvrages, dont il est dit qu'il n'y en avoit aucun qui ne fût tres-bon, se reposa le septiême jour; l'Ecriture nous marquant par ce repos celuy que Dieu nous doit donner aprés nos bonnes œuvres. Car de la même maniere qu'en parlant des bonnes œuvres que nous faisons elle dit que c'est Dieu qui les fait en nous, parce que nous ne les faisons que par sa grace; de même en parlant de nôtre repos éternel, elle l'appelle *le repos de Dieu*, parce que ce repos est en nous un bienfait de sa misericorde.

Gen. 1. 31. & 2. 2.

Philip. 2. 13.

Repos éternel des Bienheureux, pourquoy appellé le repos de Dieu.

CHAP. II.

Exod. 20. 2.

20. LA même chose nous est encore marquée dans l'ordre des preceptes du Decalogue, dont les trois premiers regardent Dieu, comme les sept derniers regardent le prochain. Car le premier de ces trois preceptes nous designe le Pere, en nous défendant d'adorer aucune des images par où les hommes pourroient

Col. 1. 15.

ſe repreſenter Dieu ; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait point d'image de Dieu ; mais qu'aucune autre image de Dieu ne doit étre adorée, que celle qui eſt une même choſe avec Dieu,& qui ne doit pas étre adorée au lieu de luy, mais avec luy.

II. CLASSE. AN. 400.

Le ſecond nous marque le Fils ; & en diſant, *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur vôtre Dieu.* Il tire du rang des creatures ce Verbe de Dieu, par lequel toutes choſes ont été faites. *Car toute creature eſt muable & ſujete à la vanité*, comme dit ſaint Paul ; & chacune en particulier nous fait voir à cet égard la nature de toutes. Comme donc les deux premiers preceptes nous marquent le Pere & le Fils, le troiſiéme qui nous preſcrit l'obſervation du Sabbat, en memoire de ce que Dieu ſanctifia le ſeptiéme jour auquel il ſe repoſa, nous deſigne le ſaint Eſprit, qui eſt l'Auteur de ce repos que nous aimons, & que nôtre cœur cherche dans toutes les choſes où il ſe porte, mais que nous ne trouvons que dans l'amour de Dieu, c'eſt à dire dans cette charité que le ſaint Eſprit qui nous eſt donné repand dans nos cœurs. Ce precepte du Sabbat ne doit pas neanmoins nous faire attendre de repos en cette vie ; mais il nous doit faire regarder dans toutes nos bon-

Exod. 20. 7.

Rom. 8. 20.

Rom. 5. 5.

Les Chrêtiens ne doivent point chercher de

II. CLASSE. AN. 400. nes œuvres le repos éternel, qui est la seule fin où elles doivent se rapporter. Car il faut toûjours se souvenir, comme j'ay déja dit, que nous ne sommes encore sauvez qu'en esperance, & que l'esperance n'a plus de lieu quand on voit ce qui en est l'objet.

repos en cette vie.

Rom. 8. 24.

21. Or ce n'est que pour exciter d'autant plus, & souffler, pour ainsi dire, ce feu de l'amour, afin que son impetuosité nous porte en haut, ou nous fasse rentrer au dedans de nous-mêmes, pour y chercher ce repos, qui n'est dans aucune des choses inferieures & exterieures, que toutes ces veritez nous sont proposées sous des voiles & des figures. Car cela les rend bien plus capables de reveiller & d'alumer l'amour, que si elles étoient proposées nuëment, & sans être revêtuës d'aucune figure mysterieuse. Il seroit assez difficile d'en trouver la raison ; mais enfin il est certain, que ce qui nous est presenté sous le voile d'une allegorie nous touche & nous plaît davantage, & nous paroît de plus grand prix, que s'il nous étoit montré à découvert, & exprimé par des termes simples & ordinaires. Peut-être que cela vient de ce que l'ame pendant qu'elle est assiegée des objets corporels, ne se

Pourquoy l'Ecriture voile les choses sous des figures.

D'où vient que les choses nous touchent da-

tourne pas si vivement vers les choses spirituelles, quand on l'y veut porter tout droit ; mais que quand on la fait passer par des images corporelles, pour delà l'élever à ce qu'il y a de spirituel caché sous ces figures, ce passage est comme un mouvement qui reveille & ranime son feu ; & qui fait qu'elle se porte avec un amour plus ardent vers ce bienheureux repos, qui doit étre la fin de tous ses desirs. II. CLASSE. AN. 400. *vantage quand elles sont exprimées par des figures.*

22. C'EST pour cela qu'entre ces dix commandemens, il n'y a que celuy du Sabbat, dont l'observation soit figurative : il n'y a plus neanmoins que l'intelligence de cette figure qui nous regarde ; & nous ne la marquons plus par la cessation du travail corporel. Le precepte du Sabbat est donc une figure de ce repos spirituel, dont il est dit dans les Pseaumes, *tenez-vous en repos & reconnoissez que je suis Dieu*, & auquel Jesus-Christ même appelle les hommes, quand il dit, *venez à moy vous tous qui étes dans les peines & sous le poids des tribulations, & je vous soulageray : prenez mon joug sur vous, & apprenez de moy que je suis doux & humble de cœur, & vous trouverez le repos de vos ames.* Pour tous les autres preceptes du Decalogue, nous les obser- CH. XII. *Psal. 6. 45. 11.* *Math. 11. 28. &c.*

II. CLASSE. AN. 400. vons comme ils sont couchez, & sans les rapporter à aucune signification figurative. Car nous avons reçû & embrassé nuëment, & dans la propre signification des termes, les preceptes de ne point adorer d'idole; de ne point prendre en vain le nom du Seigneur nôtre Dieu; d'honorer nos peres & nos meres; de ne point commettre d'adultere; de ne point tuer, de ne point dérober; de ne point porter faux témoignage; de ne point desirer la femme de nôtre prochain, ny rien de ce qui luy appartient; & nous ne les regardons point comme cachant quelque signification mysterieuse, sous le sens naturel des paroles: mais nous les observons à la lettre. Il n'y a que l'observation du Sabbat, à laquelle nous ne sommes plus obligez litteralement, comme étoient autrefois les Juifs; c'est à dire, par la cessation de tout travail corporel. En effet, à ne regarder ce precepte que par là, sans aucun rapport au repos interieur & spirituel, l'observation nous en paroît ridicule.

Exod. 20. 3. *&c.* & *Deut.* 5. 7. *&c.*

Or de ce que nous ne trouvons rien de figuratif dans le Decalogue, que le precepte qui regarde le repos, c'est à dire, l'unique objet de nôtre amour, puisque c'est ce que nous cherchons dans

tout ce que nous aimons, quoique nous ne trouvions de repos solide & digne de la sainteté, à laquelle nous sommes appellez qu'en Dieu seul; nous avons grand sujet d'en conclure, que tout ce qu'il y a de figuratif dans l'Ecriture, ne tend qu'à réveiller nôtre amour, qui est comme le poids qui nous porte vers le repos.

II. CLASSE. AN. 400.

CHAP. XIII.

Mystere de ce qui est representé par le 8. jour, reservé aux Chrêtiens,

23. CE qu'une figure qui n'étoit point aperçûë cachoit sous le voile du huitiéme jour, que nous appellons presentement *le jour du Seigneur*, a été découvert par la Resurrection de Jesus-Christ, non aux Juifs, mais aux Chrêtiens, qui pour cette raison ont commencé de solemniser ce jour-là, & voici ce que c'est. Quoy que les ames des Saints soient dans le repos dés avant la Resurrection des corps, elles ne sont pas dans cette sorte d'action, qui animera & vivifiera les corps, quand elles les auront repris. Or cette action nous est figurée par le huitiéme jour, qui se trouve le même que le premier, pour nous marquer que la resurrection ne fait pas cesser ce repos, mais qu'elle le couronne de gloire. Car les ames en reprenant les corps, ne retomberont pas dans cette difficulté d'agir qu'elles ressentent icy-bas; puisqu'elle ne vient que de l'appesantissement du

II. CLASSE. AN. 400.

corps; & que l'ame le reprendra dans un état d'incorruptibilité, selon cette parole de l'Apôtre, *il faut que ce corps mortel & corruptible soit revêtu d'immortalité & d'incorruptibilité.*

1. Cor. 15. 53.

Ainsi quoique dés avant la Resurrection de J.C. ce mystere caché sous la figure du huitiéme jour, ne fût point inconnu à ces Saints Peres de l'ancien Testament, que Dieu avoit remplis de l'esprit Prophetique, comme il paroît, & par les Pseaumes intitulez *pour le huitiéme jour*, & par la pratique de circoncire les enfans le huitiéme jour aprés leur naissance, & par cette parole de l'Ecclesiaste, où les deux Testamens sont désignez, *donnez sept à ceux-là, & huit à ceux-cy*; il est demeuré caché à tout le reste, & a été reservé aux Chrêtiens dans l'ancienne Loy, & il n'y a eu que la celebration du Sabbat d'ordonnée; parce qu'encore qu'il y eût deslors un repos pour les morts, il n'y avoit encore point eu de resurrection pour ne plus mourir, & pour n'étre plus sujet à l'empire de la mort; & Dieu l'a voulu ainsi, afin que ce ne fût qu'aprés qu'il auroit paru une Resurrection de cette sorte, dans le Corps de Jesus-Christ, en qui toute l'Eglise a vû comme dans son chef,

mais connu des Saints de l'ancien Testament.

Eccl. 11. 2.

Rom. 6. 9.

Resurrection de J. C. modele de la nôtre.

ce que tout le corps eſpere à la fin des ſiecles, qu'on commençât à celebrer le jour du Seigneur, qui eſt le huitiéme ; & qui ſe trouvant le même que le premier, nous repreſente le rétabliſſement du premier état de nôtre nature. II. CLASSE. AN. 400.

C'eſt par cette même raiſon, autant que nous pouvons juger, que la loy qui obligeoit les Juifs d'immoler & de manger un agneau à la fête de Pâques, *Exod.12.8.* par où la Paſſion de Jeſus-Chriſt étoit viſiblement figurée, ne les obligeoit point d'attendre pour la celebration de cette fête que le jour du Sabbat ſe rencontrât dans le mois du renouveau avec le commencement de la troiſiéme Semaine de la Lune ; Dieu reſervant à marquer ce jour par la Paſſion du même Jeſus-Chriſt qui venoit pour dévoiler par ſa Reſurrection le myſtere du huitiéme jour, que nous appellons le jour du Seigneur, & qui eſt le même que le premier.

CH. XIV. *Significations myſterieuſes & inſtructives du crucifiemẽt, de la ſepulturé, & de la Reſurrectiõ de Jeſus-Chriſt.*

24. VOYEZ donc ce que nous repreſentent les trois jours conſacrez par le crucifiement, la ſepulture, & la Reſurrection de Jeſus-Chriſt. Ce qui nous eſt marqué par le crucifiement c'eſt ce qui ſe paſſe en nous dans cette vie ; car nous ne ſçaurions encore atteindre que par la foy & l'eſperance à ce que les deux au-

II. CLASSE. AN. 400. tres mysteres nous representent. Dans le temps donc de cette vie, Jesus-Christ dit à l'homme, *prenez vôtre croix & me suivez*; & ce crucifiement de la chair, c'est la mortification des membres de l'homme terrestre qui est en nous, la fornication, l'impureté, l'abomination, les mauvais desirs, & autres semblables dont saint Paul fait le denombrement aux Collossiens, & qui sont les mêmes dont il veut parler quand il dit ailleurs, *si vous vivez selon la chair vous mourrez, mais si vous faites mourir par l'esprit les passions de la chair vous vivrez.* C'est ce qui a fait dire à ce saint Apôtre en parlant de luy-même, *le monde est crucifié pour moy, & je le suis pour le monde*, & encore ailleurs *nous sçavons que nôtre vieil homme a été crucifié avec Iesus-Christ, afin que le corps du peché soit detruit, & que nous ne soyons plus asservis au peché.* Tout le temps donc où toutes nos œuvres vont à detruire le corps du peché, & où nôtre homme interieur se renouvelle de jour en jour, à mesure que l'exterieur se detruit, tout ce temps-là, dis-je, est un temps de crucifiement.

Math. 16. 24.

Ce que c'est que prendre sa croix & suivre J. C.

Rom. 8. 13.

Gal. 6. 14.

Rom. 6. 6.

2. Cor. 4. 16.

25. Or ces œuvres, quoique bonnes, & si bonnes que le repos éternel en est la recompense, ne laissent pas d'être pe-

nibles ; & c'eſt pourquoy il eſt dit, *rejoüiſſez-vous dans vôtre eſperance* afin que la pensée du repos avenir nous faſſe porter avec joye le travail de l'action. Cette joye eſt figurée par la traverſe qui fait la largeur de la Croix, & où les mains ſont attachées : car les mains ſignifient les œuvres ; & la largeur ſignifie la dilatation de cœur & la joye de celuy qui les fait : car la joye met au large, au lieu que la triſteſſe reſerre.

II. CLASSE. AN. 400.

Effet de l'eſperance

Rom. 12. 12.

Ce que ſignifie la traverſe de la Croix,

Le haut de la Croix contre quoy la tête porte, figure l'eſperance de la retribution que nous attendons du haut du trône de la juſtice de Dieu, qui rendra à chacun ſelon ſes œuvres, en donnant la vie éternelle à ceux qui par leur patience & leur perſeverance dans les bonnes œuvres cherchent la gloire, l'honneur, & l'immortalité ; & cette patience eſt figurée par la longue piece de la Croix ſur quoy le Corps eſt étendu ; car il faut de la longanimité dans l'exercice de la patience. Enfin la partie de la Croix qui eſt enfoncée en terre marque la profondeur du myſtere. Je croy que vous voyez bien que ce que je viens de vous dire que ſignifient les diverſes parties de la Croix, eſt une explication de cet endroit de l'Apôtre aux Epheſiens, où il ſouhai-

& la partie qui ſurmonte la traverſe,

Rom. 2. 6. 7.

& celle qui va du haut au bas,

& celle qui entre dans la terre.

II. CLASSE. AN. 400.

te qu'étant fondez & enracinez dans la charité, ils puissent comprendre avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, & la profondeur du mystere de Jesus-Christ.

Ephes. 3. 17. & 18.

Voilà donc ce qui se passe en nous dans cette vie, & qui nous est representé par le jour du crucifiement de Jesus-Christ. Les deux autres jours nous representent ce que nous ne voyons ny ne possedons pas encore, si ce n'est en quelque maniere par la foy & par l'esperance.

Car ce que nous sommes obligez de faire icy bas, où nous marchons dans la crainte de Dieu, qui nous tient cloüez à la Croix par les clouds de ses preceptes, selon ce passage du Prophete, ***transperez ma chair des clouds de vôtre crainte***, ne se peut pas mettre au rang des choses desirables par elles-mêmes, quelque necessaire qu'il soit d'ailleurs.

Psal. 118. 120.

Ce qu'il y a de bon & de desirable, c'est, comme dit saint Paul, d'être degagé du corps, & d'être avec Jesus-Christ: mais il y a des choses d'assujettissement & de necessité, comme le même Apôtre le marque au même endroit, lors qu'aprés avoir exprimé l'extrême envie qu'il avoit d'être avec Jesus-Christ, il ajoûte,

Philip. 1. 23.

mais

mais il est necessaire pour vôtre bien que je demeure encore en cette vie. II. CLASSE.

C'est donc par cette dissolution qui nous deprend du corps, pour nous mettre avec Jesus-Christ, que commence le repos dont nous parlions, qui bien loin d'être interrompu par la resurrection, en reçoit comme le dernier sceau par la glorification des corps. Nous ne laissons pas neanmoins dés à present de joüir de ce repos par la foy : *car le juste vit de la foy* ; & *vous n'ignorez pas que tous tant que nous sommes, qui avons été baptisez en Iesus-Christ, nous l'avons été en sa mort ; & qu'ainsi nous sommes ensevelis avec luy par le baptême* : Et comment cela ? par la foy. Car bien loin que les choses soient déja accomplies en nous, *nous soupirons*, dit saint Paul, *& nous gemissons en nous-mêmes dans l'attente de l'effet de l'adoption divine, qui sera la redemption & la reparation de nos corps, n'étant encore sauvez qu'en esperance. Or quand on voit ce qu'on avoit esperé, ce n'est plus esperance, puisque nul n'espere ce qu'il voit déja ; mais esperant ce que nous ne voyons pas encore nous l'attendons avec patience.*

AN. 400.

Ibid. v. 24.

La mort, commencement du bonheur des Chrétiens.

Hab. 2. 4.

Rom. 6. 34.

Rom. 8. 23.

Ibid. v. 24. & 25.

26. Si je vous repete cela si souvent, c'est afin qu'on ne s'imagine pas que dés cette vie nous devions être heureux &

Le bonheur des Chrétiens n'est pas dans cette vie.

II. CLASSE. AN. 400. affranchis de toutes nos peines ; & qu'ainsi dans les angoisses où nous nous trouvons sur les choses temporelles, il ne nous arrive pas de tomber dans un aussi grand sacrilege que celuy de laisser sortir de nôtre bouche aucune parole de murmure contre Dieu, comme s'il manquoit à ce qu'il a promis. Il est vray qu'il nous a promis les choses necessaires au soûtien de cette vie, mais AUTRES sont les soulagemens des miserables, autres les joyes des bien-heureux. *Ce sera, Seigneur,* dit

Psal.93.19. le Prophete, *à proportion des douleurs qui ont accablé mon cœur, que vous remplirez mon ame de consolation & de joye.* Ne murmurons donc point dans nos peines, de peur de perdre la dilatation de la joye

Rom.12.12. que l'esperance produit ; & souvenons-nous que la patience est la mesure de l'esperance. C'est ce que l'Apôtre nous veut faire entendre, lors qu'aprés avoir dit, *rejoüissez-vous dans vôtre esperance*, il ajoûte tout de suite, & *soyez patiens dans l'affliction.* *Ibid.*

Esperance, joie de cette vie.

Patience, mesure de l'esperance.

La nouvelle vie se commence donc dés à present par la foy, & se soûtient par l'esperance ; mais elle n'aura sa perfection que lors que ce qu'il y a de mortel en nous sera absorbé par la vie, & que

1. Cor. 15. 54. la mort sera aneantie par une parfaite

victoire ; lors que le dernier ennemy sera detruit ; lors que nous aurons été changez, selon la parole du même Apôtre, qui dit que *nous resusciterons tous, mais que nous ne serons pas tous changez* ; enfin lors que nous serons devenus égaux aux Anges, selon celle de Jesus-Christ même. Car en cette vie, où Dieu nous tient encore dans la crainte, nous ne le sçaurions atteindre que par la foy ; mais dans l'autre, la perfection de la charité nous le fera atteindre par la claire vision. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne quand il dit que *pendant que nous habitons ce corps mortel nous sommes loin du Seigneur, & dans une espece d'exil ; parce que nous marchons encore par la foy, & que nous n'en sommes pas encore à la claire vision* ; & c'est ce qui fait que le même Apôtre qui nous dit qu'il s'élance pour arriver où Jesus-Christ l'a destiné en le prenant, avouë qu'il ne l'a pas encore atteint.

II. CLASSE. AN. 400.

Ibid. v. 26. & 51.

Ibid. v. 51.

Luc 20.36.

2. Cor. 5. 6. 7.

Philip. 3. 12. 13.

Mais parce que nôtre esperance est certaine, étant fondée sur les promesses de la verité même, saint Paul aprés avoir dit que nous sommes ensevelis avec Jesus-Christ par le baptême en signe de mort, ajoûte, que comme Jesus-Christ est resuscité d'entre les morts par la gloire de son Pere, ainsi nous passerons à une

Rom. 6. 4.

II. CLASSE. nouvelle vie. Nous vivons donc dans
AN. 400. des peines presentes & effectives, mais
Plan de l'état des Chrétiens en cette vie. en même temps dans l'esperance du repos qui nous attend ; & si nous sommes encore chargez du poids de nôtre ancienne corruption, nous sommes soûtenus
I. Cor. 5. 4. par la foy de nôtre renouvellement. Car,
Rom. 8. 10. dit le grand Apôtre, *quoique le corps soit dans un état de mort à cause du peché, l'esprit est vivant à cause de la justice. Que si l'esprit de celuy qui a resuscité Jesus-Christ d'entre les morts habite en nous, celuy qui a resuscité Iesus-Christ d'entre les morts redonnera aussi la vie à nos corps mortels, par son esprit qui habite en nous.*

27. Voilà les merveilles que nous celebrons annuellement à la fête de Pâques, appuyez sur l'authorité de l'Ecriture, & de toute l'Eglise, & qui, comme vous voyez, enferment de grands mysteres.

CH. XV. AINSI quoique l'ancien Testament ne prescrive autre chose pour la celebration de la Pâque, sinon qu'elle se rencontre
Esth. 6. 19. dans le mois du renouveau depuis le quatorziéme jour de la Lune jusqu'au vingtun, neanmoins comme l'Evangile nous aprend quelle a été la rencontre des
Math. 26. 2 jours que Jesus-Christ a été crucifié, qu'il a été ensevely, & qu'il est resuscité, on

a ajoûté à l'obſervation preſcrite par l'ancien Teſtament celle de la rencontre de ces jours-là ; & les Conciles ont determiné que tout le monde Chrêtien ſuivroit cette regle pour la celebration de Pâques.

II. CLASSE. AN 400.

Inſtitution du Carême, ſurquoy fondée.

28. Quant au jeûne de quarante jours que nous appellons *le Carême*, il eſt authoriſé & par l'ancien Teſtament, où nous trouvons que Moïſe & Elie ont jeûné quarante jours, & par l'Evangile qui nous aprend que Jeſus-Chriſt en a jeûné tout autant ; par où il nous a fait voir la conformité de l'Evangile avec la Loy figurée par Moïſe, & avec les Prophetes, figurez par Elie. Auſſi parut-il entre l'un & l'autre à ſa transfiguration, afin de marquer plus authentiquement ce que l'Apôtre dit de luy, que la Loy & les Prophetes luy rendent temoignage.

Exod. 34. 28.
3. Rois 19. 8.
Math. 4. 2.
Mat. 17. 3.

Pourquoi Moïſe & Elie ſe trouverent à la transfiguration de Jeſus-C.

Or quel temps plus convenable pouvoit-on prendre dans l'année pour le jeûne du Carême, que celuy qui aboutit à la Paſſion de Jeſus-Chriſt, puiſqu'elle nous repreſente la vie laborieuſe que nous menons icy bas, & qui doit être accompagnée d'une temperance qui nous ſevre des fauſſes douceurs que ce monde nous étale de toutes parts, & des careſſes trompeuſes par où il ne ceſſe point d'eſſayer de nous attirer ?

Carême placé dés les premiers temps, comme il eſt aujourdhuy.

Pourquoi on l'a mis dans ce temps-là.

II. CLASSE. AN. 400.

Peut-étre que le nombre de quarante represente le temps de cette vie; & ce qui me le fait croire, c'est que comme le nombre de huit figure la perfection de nôtre beatitude, en ce que le huitiéme jour se touve le même que le premier, le nombre de dix la figure aussi par une autre raison, qui est qu'il exprime l'union des creatures & du Createur, étant composé du nombre de sept, qui signifie les creatures, & du nombre de trois figure de la Trinité qui doit étre prêchée dans tout le monde durant tout le cours des siecles. Et comme le monde est & nettoyé par les quatre vents, & soutenu par les quatre élemens, & varié par les quatre saisons, ce n'est pas sans raison qu'il est figuré par le nombre de quatre, qui multiplié par dix fait quarante, & en ajoûtant à quarante le sept & le trois qui composent le nombre de dix, dont la multiplication par quatre fait celuy de quarante, on trouve celuy de cinquante qui nous marque la recompense de nos travaux & de nôtre abstinence, c'est à dire la plenitude du saint Esprit descendu sur les Apôtres cinquante jours aprés la Resurrection de Jesus-Christ.

Act. 2. 4.

Car ce n'est pas en vain que ce divin Sauveur est demeuré quarante jours sur

la terre, depuis sa Resurrection, conversant avec ses Disciples, & que dix jours aprés son Ascension, c'est à dire le jour de la Pentecôte, il envoya le Saint Esprit qu'il avoit promis. Il y a encore un autre mystere caché sous le nombre de cinquante: c'est que celuy de sept, qui represente les sept dons du saint Esprit, multiplié par luy-même fait quarante-neuf; & qu'en y en ajoûtant un, pour revenir au premier comme le huitiéme y revient, on a le nombre de cinquante, qui est celuy des jours qu'on celebre depuis la Resurrection jusqu'à la Pentecôte, & qui representent, non plus un temps de peine & de travail, mais un temps de repos & de joye. C'est pour cela que le jeûne cesse, & que l'on prie de bout, cette posture étant la marque de la Resurrection: ce qui fait qu'on l'observe tous les Dimanches à l'Autel. C'est encore pour cela que dans tout ce même temps on chante *alleluia*, ce qui signifie que toute nôtre occupation dans le Ciel sera de loüer Dieu, selon qu'il est écrit, *Heureux ceux qui habitent dans vôtre maison, ô Seigneur, ils vous loüeront éternellement.*

II. CLASSE. AN. 400.

Pourquoi on prie debout au temps Pascal & tous les Dimanches.

Que signifie l'alleluia.

Psal. 83. 5.

29. Aussi trouvons-nous le cinquantiéme jour signalé dans les Ecritures, & non seulement dans le nouveau Testa-

CHAP. XVI.

II. CLASSE. An. 400.

50. jours dans l'ancien Testament depuis l'immolation de la Pâque, jusques à la loy, & 50. jours dans le Nouveau, depuis la mort de Jesus-Christ, jusques à la décente du saint Esprit.

Luc. 11. 20. Matth. 12. 28.

ment, où nous voyons que le Saint Esprit descendit cinquante jours aprés la Resurrection de Jesus-Christ, mais encore dans l'ancien, où l'on trouve pareillement cinquante jours depuis la celebration de la Pâque par l'immolation de l'agneau, jusqu'au jour que le serviteur de Dieu Moïse reçût sur le mont de Sina la Loy écrite avec le doigt de Dieu, qui n'est autre que le Saint Esprit, comme nous voyons clairement par l'Evangile, puisque ce qu'un Evangeliste fait dire à Jesus-Christ en ces termes, *c'est par le doigt de Dieu que je chasse les demons*, un autre le luy fait dire en ceux-cy, *c'est par l'esprit de Dieu que je chasse les demons.*

Concert des deux Testamens.

Quelle joye ne donne pas la decouverte de ces mysteres lors qu'ils se montrent à nous à la faveur des lumieres de la saine Doctrine, & qui est-ce qui ne met pas ce plaisir-là au dessus de tous les Empires du monde les plus florissans & les plus heureux? Cét accord & ce concert des deux Testamens sur la même verité ne nous represente-t'il pas celuy de ces deux Seraphins qui se répondant l'un à l'autre chantoient les loüanges du tres-Haut en disant, *Saint, Saint, Saint, le Seigneur des armées?*

Isaïe 6. 3.

D'un côté on immole l'agneau, on

celebre la Pâque, & au bout de cinquante jours la Loy écrite avec le doigt de Dieu est donnée pour imprimer la crainte; & de l'autre côté la veritable Pâque est celebrée par l'immolation de Jesus-Christ qui, selon la parole du Prophete, s'est laissé conduire comme un agneau pour être égorgé, & au bout de cinquante jours le Saint Esprit, qui est le doigt de Dieu, est envoyé pour inspirer la charité, dont le caractere est de ne point chercher ses propres interêts, & qui par là est l'opposé de la disposition de cœur de ceux qui chargez de la Loy comme d'un joug & d'un fardeau accablant & insupportable, ne pouvoient trouver le repos de leurs ames parce qu'ils cherchoient leurs propres interêts.

II. CLASSE. An. 400.

Exod. 31. 18.

1. *Cor.* 5. 7.

Isaïe 53. 7.

Luc. 11. 20.

1. *Cor.* 13. 5.

Ce qui empesche qu'on ne trouve le repos

C'est ce que nous fait voir l'inquietude des heretiques, qui dés-là qu'ils sont hors de l'Eglise n'ont point la charité, & qui sont animez du même esprit, & transportez de la même ardeur que les Magiciens de Pharaon, comme l'Apôtre le declare, quand il dit que de la même maniere que Jannes & Mambres resisterent à Moïse, de même ceux-cy resistent à la verité, étant corrompus dans le cœur & pervertis sur tout ce qui regarde la foy; mais que le progrez qu'ils feront

Exod. 7. 11.

2. *Tim.* 3. 8. &c.

II. CLASSE. AN. 400.

aura ses bornes; parce que leur folie sera connuë de tout le monde, comme le fut alors celle de ces Magiciens. Car ce fut pour marquer cette contrarieté de l'esprit de Dieu, & de l'esprit d'inquietude, & d'opposition à la paix, qui regnoit en eux par la corruption de leur cœur, qu'ils demeurerent court sur le troisiéme miracle; & qu'ils avoüerent que le Saint Esprit, qui étoit dans Moïse, leur étoit contraire. Ce fut ce qui leur fit dire, lors qu'ils se virent arrêtez, que le doigt de Dieu étoit-là; & par-là nous apprenons que COMME LE S. ESPRIT, quand il est propice & favorable, comme il l'est à ceux qui sont doux & humbles de cœur, produit la paix & le repos; de même quand il est contraire & irrité, comme il l'est contre les ames orguëilleuses & turbulantes, il les punit & les tourmente par leur propre inquietude; & c'est cette inquietude que representoient ces petites mouches qui firent succomber les Magiciens de Pharaon, & qui les forcerent d'avoüer que le doigt de Dieu étoit-là.

Pourquoi les Magiciens de Pharaon demeurerent court sur le 3. miracle de Moïse plûtôt que sur les autres.

Exod. 8. 19.

Exod. 8. 24.

30. Lisez l'Exode, & voyez combien vous trouverez de jours depuis la celebration de la Pâque, jusques à la reception de la Loy. Vous y verrez que ce fut

le premier jour du troisiéme mois que Dieu parla à Moïse dans le desert de Sina, & qu'il luy dit entre autres choses, *Descendez, parlez au peuple, & le purifiez aujourd'huy & demain; qu'ils lavent leurs vêtemens, & qu'ils se tiennent prests pour le troisiéme jour; car le troisiéme jour le Seigneur descendra sur le mont de Sina devant tout le peuple.* Ce fut donc le troisiéme jour du troisiéme mois que la Loy fut donnée. Comptez donc depuis le quatorze du premier mois, qui fut le jour de la celebration de la Pâque, jusqu'au troisiéme jour du troisiéme mois, & vous trouverez dix-sept jours du premier, trente du second, & trois du troisiême, ce qui fait en tout cinquante jours.

II. CLASSE. AN. 400.

Exod. 16. 10. & 11.

Ce que signifie la Loi enfermée dans l'Arche.

La Loy fut ensuite enfermée dans l'Arche, ce qui represente le principe de la sanctification residant dans le Corps de Jesus-Christ, dont la Resurrection nous est un gage & une asseurance du repos avenir, & c'est pour nous y faire arriver que la charité nous est inspirée par le Saint Esprit. Mais il falloit que Jesus-Christ fût glorifié avant que d'envoyer le Saint Esprit, & c'est pour cela que le Prophete chantoit à Jesus-Christ dans la veuë de son Ascension qui a placé son Humanité sainte sur le trône de sa gloire,

Jean 7. 39.

Arche figure de l'humanité de Iesus-Christ.

II. CLASSE. AN. 400. *Levez-vous, Seigneur, pour entrer dans vôtre repos, Vous & l'Arche de vôtre sanctification.* La sanctification est donc où le repos se trouve, & nous en avons reçû les Arches & les premices de cette sanctification pour nous exciter à aimer & à desirer cet heureux état. Or c'est au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit qu'on est appellé à ce repos de l'autre vie, où nous introduit, au sortir de celle-cy, ce passage que la Pâque nous represente.

Psal. 131. 8.

CHAP. XVII. 31. C'EST pour cela que le nombre de cinquante multiplié par celuy de trois, avec le même nombre de trois sur-ajoûté, comme celuy qui rehausse la perfection du mystere, se trouve encore marqué dans l'Evangile par ces cent cinquante-trois gros poissons de la pesche miraculeuse qui se fit aprés la Resurrection de Jesus-Christ; le filet ayant été jetté par son ordre du côté droit, ce qui marque la nouvelle vie que nous attendons, & ne s'étant point déchiré, ce qui marque qu'alors il n'y aura plus de division comme il y en a presentement par l'inquietude des heretiques. Ce sera alors que l'homme arrivé au point de sa perfection & de son repos, & purifié dans le corps & dans l'ame par la parole du Seigneur,

Jean. 21. 11.

Psal. 11. 7.

II. CLASSE. AN. 400.

qui, comme dit le Prophete, eſt une parole chaſte, un argent épuré par le feu reçû par toute la terre & purifié ſept fois ; ce ſera alors, dis-je, que l'homme recevra la recompenſe figurée par le denier de l'Evangile. Or dans ce denier, figure de la recompenſe, nous trouvons le nombre de dix, * comme celuy de ſept dans cet *épurement de l'argent*, par où le Prophete deſigne la pureté de ce qui éleve l'homme à cette recompenſe ; & ces deux nombres joints enſemble font celuy de dix-ſept, qui enferme un myſtere admirable, auſſi bien que pluſieurs autres nombres qui dans l'Ecriture ſont autant de figures myſterieuſes.

Mat. 20. 2.

* Le mot *Denarium* en latin qui ſignifie denier, eſt tiré de *decem*, qui ſignifie dix.

Auſſi n'eſt-ce pas ſans raiſon que le Pſeaume dix-ſeptiéme eſt le ſeul qui ſe trouve tout entier dans le Livre des Rois ; & c'eſt parce que ce nombre de dix-ſept nous repreſente l'état où nous regnerons, ſans avoir plus d'adverſaire à combattre. Car le titre de ce Pſeaume porte qu'il fut chanté au jour que le Seigneur délivra David de la main de tous ſes ennemis, & de la main de Saul. Or qui eſt-ce qui eſt figuré en cét endroit par David ſinon celuy qui ſelon la chair eſt né de la race de David, c'eſt à dire Jeſus-Chriſt, qui ſouffre encore preſen-

2. *Reg.* 22. 2. *&c.*

Pſal. 17. 1.

Rom. 1. 3.

Col. 1. 24.

II. CLASSE. AN. 400. tement dans son corps, qui est l'Eglise, la persecution de ses ennemis? Et de là vient que lors qu'il abbatit Saul ce fameux persecuteur, & que de son ennemy qu'il étoit il en fit un des membres de son corps, il luy fit entendre du haut du Ciel cette voix de tonnerre, *Saul,* Act. 9. 4. *Saul, pourquoy me persecutez-vous?* Et quand sera-ce que son corps sera délivré de la main de tous ses ennemis, sinon lors que la mort même, qui est nôtre dernier ennemy, sera détruite? 1. Cor. 15. 26. Or ce nombre de cent cinquante-trois poissons nous Jean. 21. 11. designe ce temps-là, puisque celuy de dix-sept qui le represente est la racine triangulaire de celuy de cent cinquante & trois, qui fait un triangle dont dix-sept est le côté, en sorte que si vous ajoûtez ensemble tous les nombres, depuis un jusqu'à dix-sept vous trouverez cent cinquante trois; car un & deux font trois, & trois font six, & quatre font dix, & cinq font quinze, & six font vingt-un, enfin continuez de cette sorte jusqu'à dix sept, & vous aurez cent cinquante-trois.

32. Ce que je vous ay dit du temps de la Pâque & de la Pentecoste est comme vous voyez fondé dans l'Ecriture. Pour ce qui est de l'observation du Carême immediatement avant Pâques, c'est

ne chose établie par la pratique de l'E- II. CLASSE. AN. 400.
life, aussi bien que de celebrer plus so-
mnellement les huit jours où les nou-
eaux baptisez portent la robe blanche,
: de rendre la solemnité du huitiéme
gale à celle du premier. Quant à la
oûtume de ne chanter l'*alleluia* que de-
uis Pâques jusqu'à la Pentecôte, elle
'est pas generale; car il y a des endroits
à l'on le chante aussi en d'autres temps,
: cela se varie encore selon les diverses
oûtumes des lieux; mais au moins le
hante-t'on par tout durant ce temps-là.
our ce qui est de prier debout entre ces
eux fêtes, & tous les Dimanches, je
e sçay si c'est une pratique univer-
elle; mais au moins je vous ay dit, au-
int que j'en suis capable, ce que l'Eglise
egarde dans cette ceremonie, & je croy
u'il est visible que c'est ce que je vous
y dit.

Pourquoy le premier Dimanche d'aprés Pâques, est appellé Dominica in altis.

33. TOUCHANT le lavement des pieds, CHAP. XVIII.
ue nôtre Seigneur a institué par son
exemple, pour nous marquer par là jus-
ues où doit aller l'humilité qu'il est
enu nous enseigner, vous me deman-
ez quel est le temps le plus propre pour
enouveller par cette ceremonie la me-
ioire de cette grande action de Jesus-
Christ; & il semble que c'est celuy où la

Jean. 13. 5.

Lavement des pieds, en quel temps se doit celebrer.

II. CLASSE. AN. 400. celebration de sa Passion imprime le plus de sentimens de Religion pour cette institution si sainte. Neanmois il y en a plusieurs qui n'ont pas voulu en faire un usage ordinaire ; de peür que cette ceremonie ne fût regardée comme étant des appartenances du Baptême qui se confere dans le même temps. Il y en a même qui par cette raison n'ont pas fait difficulté de la supprimer : mais il y en a d'autres aussi qui pour la distinguer du Baptême, & la rendre même plus recommandable par la sainteté du temps qu'on prendroit pour la celebrer, choisissent pour cela ou le troisiéme jour dans l'Octave du Baptême, à cause de l'excellence des mysteres par où le nombre de trois se trouve consacré, ou le jour même de l'Octave.

34. Au reste je ne sçay pourquoy vous avez souhaité que je vous parlasse de la difference des pratiques qui s'observent en divers lieux, puisqu'il n'est point necessaire d'entrer dans ce détail, & qu'il n'y a en cela qu'une seule regle à suivre, qui est tres-seure & tres-salutaire. *Belle regle sur les nouvelles pratiques.* C'est que QUAND NOUS VOYONS établir une chose qui va à nous porter à mieux vivre, & qui dés-là ne doit étre contraire ny à la foy, ny aux bonnes mœurs, ou que

que nous apprenons qu'elle eſt établie quelque part que ce puiſſe être, bien loin de la condamner, il faut la loüer & la pratiquer, à moins qu'on ne fût arrêté par la crainte de bleſſer les foibles, & de faire par là plus de mal que de bien? Car DE'S QU'IL y a plus de bien à eſperer pour ceux qui auroient ſoin d'en profiter, que de mal à craindre pour ceux qui en feroient du bruit, il le faut faire ſans heſiter, ſur tout quand ce ſont des choſes que l'Ecriture autoriſe, comme, par exemple, l'uſage de chanter des Hymnes & des Pſeaumes, qui eſt fondé ſur l'exemple, auſſi bien que ſur les preceptes des Apôtres & de J. C. même. Cependant cette coûtume ſi utile pour porter les cœurs à la pieté, & pour exciter en nous le feu de l'amour divin, ſe pratique differemment; & il y a des Egliſes en Affrique où l'on eſt moins aſſidu à ce ſaint Exercice juſques-là que les Donatiſtes nous reprochent que les divins Cantiques des Prophetes ſe chantent *ſobrement* dans nos Egliſes. Il eſt vray que pour eux ils ne chantent pas *ſobrement*; & l'on les voit dans leurs feſtins de débauches s'animer à bien boire au chant de certains Pſeaumes de leur façon, comme les ſoldats s'animent au

II. CLASSE. AN. 400.

Ce qui doit determiner ſur les choſes, dont il y a du mal à craindre, & du bien à eſperer.

Pſalmodie

Eph. 5. 19.

plus en uſage en des lieux qu'en d'autres.

II. CLASSE. AN. 400.

combat par le son de la trompette.

A quoy les fideles s'occupoient dans l'Eglise.

Or tout le temps que les freres sont assemblez dans l'Eglise est un temps de Psalmodie, hormis quand on lit, ou qu'on prêche, ou que l'Evêque prie à haute voix, ou que le Diacre prescrit la priere commune. * Dans tout le reste du temps, qu'est-ce que des Chrêtiens assemblez peuvent faire de meilleur & de plus saint que de chanter des Pseaumes ?

* CHAP. XIX.

Sentiment de saint Augustin sur les nouvelles pratiques de devotion.

35. QUANT AUX NOUVELLES pratiques qu'on introduit, & dont on fait comme de nouveaux Sacremens, je ne sçaurois les approuver, quoique je ne m'en explique pas aussi librement que je ferois si je ne craignois de donner lieu aux scandales que pourroient faire certains esprits turbulens, & même quelques personnes d'ailleurs bonnes & pieuses. Mais

Institutions humaines

JE NE PUIS ME consoler de voir que pendant qu'on neglige des choses tres-salutaires que l'Ecriture prescrit, tout est plein d'institutions humaines; jusques-là que s'il arrive à un homme de mettre le pied nud à terre dans les huit premiers jours de son baptême, on luy en fait un plus grand crime que de s'être enyvré dans ce temps-là.

à rejetter

JE NE FAIS DONC NULLE difficulté qu'il

ne faille abolir, dés qu'on le peut, toutes ces sortes de choses, qui ne sont ny exprimées dans l'Ecriture, ny ordonnées par les Conciles, ny confirmées par l'usage universel de toute l'Eglise, mais qui se pratiquent d'une infinité de manieres differentes, selon les differentes coûtumes des lieux, sans quon voye quelle raison on peut avoir euë de les établir. II. CLASSE. AN. 400. *dés qu'on le peut,*

Car quand on ne pourroit pas montrer par où elles sont contraires à la foy, c'est assez pour les rejetter de voir que ce sont autant de pratiques serviles, qui chargent nostre sainte Religion, & qui de la liberté où la misericorde de Dieu l'a établie, en ne nous prescrivant qu'un tres-petit nombre de Sacremens, dont la fin & la vertu nous sont tres-clairement connuës, la font retomber dans une servitude pire que celle des Juifs; puisque s'ils ont les yeux bouchez pour ne pas reconnoître ce temps & cét état de liberté où Jesus-Christ nous a mis, les observations à quoy ils demeurent assujettis, sont au moins des choses ordonnées par la Loy de Dieu, & non pas des institutions humaines. Mais COMME l'Eglise enferme beaucoup de paille & d'ivroye, elle se voit obligée de tolerer *& pourquoy.* *Gal.* 4. 31. *Math.* 3. 12. *& chapitre* 13. 25.

II. CLASSE.
AN. 400.

Tolerance de l'Eglise, ne marque point approbation.

CH. XX.

bien des choses, sans neanmoins faire, ny approuver, ny même dissimuler ce qu'elle trouve de contraire à la foy ou aux bonnes moeurs.

36. Ce que vous m'avez écrit de quelques-uns de nos freres qui s'abstiennent de chair, parce qu'ils regardent la chair comme quelque chose d'impur, est si manifestement contraire à la foy, & à la saine doctrine, que de s'étendre sur ce sujet ce seroit donner lieu de croire que l'Apôtre ne s'en fût pas expliqué assez clairement, quoiqu'entre plusieurs choses qu'il a dites sur cét article, *il* en soit venu jusques à detester cette creance, & à la traiter d'impie. C'est dans la premiere Epître à Timothée, où il dit, que *l'Esprit de Dieu nous avertit expressement que dans les temps avenir quelques-uns abandonnant la foy suivront des esprits d'erreur, & des doctrines diaboliques, enseignées par des imposteurs pleins d'ypocrisie, & dont la conscience est gangrenée; qui interdiront le mariage, & les viandes que Dieu a creées pour étre prises avec action de graces par les fidelles, & par ceux qui connoissent la verité. Car tout ce que Dieu a creé est bon, & on ne doit rien rejetter de tout ce qui se mange, pourveu qu'on le prenne avec action de graces, parce qu'il est sanctifié par la parole*

1. Tim. 4. 1. &c.

de Dieu & par la priere. Et dans un autre endroit, *tout est pur pour ceux qui sont purs ; & rien ne l'est pour ceux qui sont impurs, & dont l'ame & la conscience sont soüillées.* Lisez vous-mêmes les autres choses qu'il a écrites sur le même sujet, & faites-les voir à tous ceux que vous pourrez, de peur qu'ils ne rendent inutile la grace que Dieu leur a faite de les appeller à un état de liberté. Qu'ils prennent-garde seulement que cette liberté ne leur soit pas une occasion de vivre selon la chair ; mais que sous pretexte de mortifier leur chair, ils se gardent bien de rejetter aucune sorte de viande ; car il leur est défendu de le faire de cette maniere superstitieuse, & indigne d'un Chrétien.

II. CLASSE. AN. 400.

Tit. I. 15.

Gal. 5. 13.

Sort par l'ouverture du Livre des Evangiles

37. Quant à ceux qui pour s'asseurer de ce qu'ils ont à faire, se reglent sur ce que leur presente le Livre des Evangiles ouvert au hazard, [a] quoiqu'il

a. Dans les Capitulaires des Rois de France, de l'an 789. chapitre 4. il est défendu d'user d'aucuns sortileges ou divinations, par le moyen des Pseaumes, ou de l'Evangile, ny de quelque autre maniere que ce soit, comme il l'avoit déja été par le Concile d'Agde l'an 506. can. 42. par celuy d'Orleans l'an 511. c. 30. & par celuy d'Auxerre, l'an 578. c. 4. On peut voir dans les notes de Monsieur Baluze, sur les mêmes Capitulaires, comment on se servoit des Livres sacrez pour ces sortileges.

II. CLASSE. AN. 400.

vaille mieux qu'ils s'en tiennent-là que d'aller consulter les demons, je ne sçaurois approuver cette coûtume, qui va à détourner à des usages vains & prophanes, & qui ne regardent que les affaires de cette vie, les Oracles de Dieu même qui n'a parlé que pour celle que nous attendons.

condamnable, & contraire au respect dû à l'Ecriture.

CH. XXI.

38. JE croy qu'en voilà assez pour satisfaire à vos questions ; & de me demander quelque chose de plus, ce seroit ne pas connoître mes occupations & mes forces ; car il s'en faut tant que l'on puisse dire, comme vous faites, que je sçay tout, qu'il n'y a rien dans toute vôtre lettre qui m'ait tant fait de peine que ce mot-là, parce qu'il est manifestement contraire à la verité ; & j'admire que vous ne sçachiez pas que dans la science de l'Ecriture, aussi bien que dans beaucoup d'autres, il y a bien plus de choses que j'ignore qu'il n'y en a que je sçay. Mais ce qui fait que l'esperance que j'ay au nom de Jesus-Christ ne demeure pas sans quelque fruit, c'est que non seulement j'ay ajoûté foy à cette parole de mon Dieu, que la Loy & les Prophetes se reduisent aux deux grands Commandemens de l'amour de Dieu & du prochain ; mais je l'ay éprouvé & l'é-

Modestie de saint Augustin.

Math. 22. 40.

Les Saints ne trouvent que charité dans l'Ecriture.

prouve encore tous les jours : Car JAMAIS AUCUN MYSTÉRE, ny aucun endroit de l'Ecriture ne se dévelope pour moy, que je n'y trouve ces deux Commandemens, parce que *la fin de la Loy, c'est la charité, qui part d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte*, & que c'est par elle que nous accomplissons la loy.

II. CLASSE. AN. 400.

1. Tim 1 5.

Rom. 13 10.

39. Lors donc, mon cher frere, que vous lirez cecy, & quoy que ce puisse étre que vous lisiez pour vous instruire, souvenez-vous toûjours que la science enfle, & que c'est la charité qui édifie, & que la charité n'est point jalouse & ne s'enfle point d'orgueil. Usez donc de la science comme d'une machine propre à élever l'édifice de la charité, qui demeure éternellement quoique la science soit détruite ; & souvenez-vous qu'EN RAPPORTANT la science à la charité elle est tres-utile ; au lieu que par elle-même, & sans rapport à cette fin, l'experience fait voir qu'elle est non seulement inutile, mais pernicieuse. Si je vous parle de cette sorte, ce n'est pas que je ne sçache combien vous êtes soigneux de regler toutes vos pensées & tous vos sentimens selon les principes de la Religion & de la pieté, pour vous tenir en seu-

Dans quelle disposition on doit étudier l'Ecriture & les autres bons livres.

1. Cor. 8. 1.

Ibid. 13. 4.

Science n'est bonne qu'autant qu'elle sert à faire croître la charité.

II. CLASSE. AN. 400.

reté sous les aîles du Seigneur nôtre Dieu; mais j'ay crû devoir finir par ce petit avis, parce que je ne doute point que vôtre charité, qui n'est point jalouse, ne communique cette lettre à plusieurs.

---

* Ecrite l'an 400. C'étoit auparavant la 237. & celle qui étoit la 56. est presentement la 118.

LETTRE LVI. *

Saint Augustin exhorte Celer à s'appliquer à l'étude des saintes Lettres, à se souvenir sans cesse que cette vie n'est qu'une vapeur qui se dissipe en un instant, & à se retirer du commerce des Donatistes.

AUGUSTIN saluë son tres-cher & tres-honorable fils, le tres-illustre Seigneur CELER. [a]

1. JE n'oublie point ce que je vous ay promis, & que avez souhaité de moy. Je n'ay pû neanmoins y satisfaire sur le champ par moy-même, étant obligé d'aller faire la visite des Eglises de mon Diocese. Mais ne pouvant aussi me resoudre à demeurer redevable envers vous d'une chose dont je pouvois m'acquiter, puisqu'elle est entre mes

a. C'est ce même CELER dont il est parlé dans les Lettres 139. & 209. Et qui étoit Proconsul en Affrique l'an 429. comme il paroît par des Loix du Code de Theodose qui luy sont adressées.

mains, j'ay chargé mon cher fils le Prê- II. CLASSE. AN. 480.
tre Optat de vous lire ce que je vous ay promis, de prendre son temps pour cela, lorsqu'il verra que vous serez en état d'aller jusqu'au bout, & de ne le faire qu'aux heures qui vous seront les plus commodes. C'est dequoy il s'acquitera avec d'autant plus de plaisir qu'il verra que vous y en prendrez davantage. Du reste je croy que vous voyez assez combien je vous aime, & combien je souhaite que vous vous appliquiez à tout ce qui vous peut avancer dans la connoissance des choses divines & humaines, & que vous vous en fassiez un plaisir.

2. Si vous ne rejettez point les soins que mon affection me presse de vous rendre, j'espere que le progrez que vous ferez dans la foy Chrêtienne, & dans un reglement de vie tel qu'il convient à un homme dans la place où vous étes, vous fera attendre le jour qui acheve de dissiper cette vapeur passagere qu'on appelle la vie humaine, peut-être avec impatience, sinon avec asseurance, ou au moins sans ces trances mortelles à quoy on est exposé quand on se laisse emporter à la vanité de l'esprit d'erreur, & dont on est exempt quand on est établi sur le fondement solide de la verité. Car au-

Attente tranquille de la mort, recompense de ceux qui ont eu soin de s'avancer dans la foy.

Effet que

II. CLASSE. AN. 400.

La doctrine de la verité doit faire en nous.

tant que vous étes assuré que vous vivez, autant le devez-vous étre par les enseignemens salutaires de la saine Doctrine, que quelque delicieusement que l'on passe cette vie mortelle, c'est une mort plûtôt qu'une vie, en comparaison de cette vie immortelle qui nous est promise en Jesus-Christ & par Jesus-Christ.

Du reste la bonté de vôtre esprit & de vôtre naturel ne me permet pas de douter, qu'ayant tout ce qu'il faut de principes de Religion pour juger de quelle importance il est de demeurer dans la pureté du Christianisme, vous ne vous retiriez aisement de ce commerce que vous avez avec les Donatistes. Car il n'y a rien de plus aisé que de voir qu'il n'y a point de replique aux raisons par où on leur montre qu'ils sont dans l'erreur. C'est ce que ceux-mêmes qui ont le moins d'ouverture d'esprit voyent clairement, pourveu qu'ils se veüillent donner la patience d'écouter avec quelque attention. Mais de rompre les liens par où l'on tient à une erreur invetérée & avec laquelle on a contracté une espece d'amitié, & de s'en tirer pour embrasser une Doctrine qui, quelque vraye qu'elle soit, paroît nouvelle, & comme étrangere par le défaut d'accoûtumance, c'est une cho-

Ce qui rend la conversion des heretiques difficile.

e bien plus difficile, & qui demande bien plus de force d'esprit. Je ne desespere pourtant pas de vous; & avec la grace de Jesus-Christ nôtre Dieu, & les sollicitations interieures de son Esprit, il n'y a rien qu'on ne doive attendre de vôtre courage, & de ce caractere d'un esprit vrayement libre qui reluit en vous. Je prie ce divin Sauveur, mon tres-cher Fils, & tres-illustre Seigneur de vous conserver par sa misericorde.

II. CLASSE. AN. 400.

LETTRE LVII. *

* Ecrite l'an 400. C'étoit auparavant la 210. & celle qui étoit la 57. est presentement la 187.

Saint Augustin parle au même Celer d'un écrit qu'il luy avoit envoyé pour luy faire voir que les Donatistes n'avoient eu aucun fondement de se separer de l'Eglise; & luy en promet de nouveaux, si celuy-là ne l'a pas entierement satisfait. Il le prie ensuite de faire en sorte qu'il put conferer avec un certain Donatiste qui dépendoit de Celer.

AUGUSTIN saluë en Jesus-Christ son tres-cher Fils, le tres honorable Seigneur CELER.

1. JE croy que vous voyez assez de vous-même, & par les seules lumieres de vôtre esprit, pour peu que

II. CLASSE. AN. 400. vous y fassiez d'attention, que les Donatistes n'ont eu aucun juste sujet de se separer de l'Eglise que l'on voit repan-
Psal. 2. 8. duë par toute la terre, selon les promesses de Dieu, contenuës dans l'un & dans
Math. 26. 13. l'autre Testament. Quand vous auriez eu besoin pour cela de quelque discours qui allât au fonds des choses, je me souviens de vous avoir donné un écrit fait sur ce sujet, ayant sçû de mon cher fils Cecilien que vous desiriez de l'avoir. Si vous avez donc voulu vous instruire de cette affaire par cet écrit, que vous avez gardé assez long-temps, ou que vos occupations vous ayent permis de le lire; je ne doute point que vous n'ayez vû clairement que les Donatistes n'ont rien de raisonnable à y répondre. S'il vous restoit neanmoins quelque difficulté, mon tres-cher & tres-honoré Fils, je croy que selon ce qu'il plairoit à Dieu de me donner de forces & de loisir, je pourrois y répondre lors que vous me la proposerez, ou vous envoyer encore quelque chose à lire.

2. Je vous conjure donc de recommander fortement les interêts de l'unité Catholique dans l'étenduë du territoire d'Hippone aux personnes qui dependent de vous, & sur tout à Paterne & à Mau-

ruſe. Je croy qu'il n'eſt pas neceſſaire de vous en dire davantage, connoiſſant comme je fais vôtre ſoin & vôtre exactitude, & combien il vous ſera aiſé, quand vous le voudrez, d'étre informé de ce qui ſe paſſe dans l'étenduë de vôtre juriſdiction & de vos terres, où les * autres ne s'endorment pas ſur tout ce qui peut avancer leurs affaires. II. CLASSE. AN. 400.

* Les Donatiſtes.

Il y en a un dans vôtre detroit qui panche fort du bon côté, à ce qu'on m'aſſeure, & avec lequel je ſouhaiterois fort de conferer. Je vous prie de m'en donner le moyen; par là vous acquererez une grande gloire devant les hommes, & une grande recompenſe devant Dieu. Car il m'a mandé par un certain Carus, qui eſt nôtre correſpondant à tous deux, qu'il n'y a que la crainte de quelques perſonnes violentes de ſon party, qui l'empêche de faire ce qu'il deſire; & comme il eſt dans un lieu où vous étes le maître, cette crainte ceſſera dés que vous le protegerez, comme j'eſpere. Car il ne ſeroit pas bien que vous aimaſſiez & que vous favoriſaſſiez en luy ce qui ne pourroit paſſer que pour opiniâtreté, & non pas pour fermeté. IL Y A DE LA honte à changer de ſentiment, quand par ce changement on abandonne la raiſon & la ve-

II. CLASSE. AN. 400.

Difference de la fermeté, & de l'opiniastreté.

rité : mais il est glorieux, aussi bien que salutaire de renoncer à un sentiment deraisonnable & pernicieux. Car comme ce qui nous empêche de changer en mal est fermeté, ce qui nous empêche de changer en bien n'est qu'opiniâtreté; & autant que l'un est loüable, autant faut-il avoir de soin de se deffaire de l'autre.

Le Prêtre que j'envoye vers vous vous fera entendre les autres choses que j'aurois à vous dire. Je prie Dieu, mon tres-cher Fils & tres-honoré Seigneur, de vous conserver par sa misericorde.

* Ecrite sur la fin de l'année 401. C'étoit auparavant la 134. & celle qui étoit la 58. est presentement la 121.

LETTRE LVIII. *

Saint Augustin loüe le Senateur Pammachius de ce que par ses soins & ses exhortations, il avoit ramené ses fermiers & ses tenanciers Donatistes à l'Eglise Catholique.

AUGUSTIN saluë en Jesus-Christ son tres-cher Fils, le tres illustre Seigneur PAMMACHIUS[a], qu'il embrasse de tout son cœur dans les entrailles de la charité de ce divin Sauveur.

a Philip. I. 8.

a. Ce PAMMACHIUS étoit un Seigneur Romain de l'ordre des Senateurs, gendre de Paule, mari de Pauline, & ami intime de saint Jerôme. Etant veuf il donna ses biens aux pauvres, & se donna luy-même à Dieu dans un Monastere, selon l'usage de ce temps-là.

1. ON ne sçauroit ny vous mieux connoître que je fais presentement, par les fruits des bonnes œuvres que la grace de Jesus-Christ vous fait produire, ny vous aimer & vous honorer davantage dans la charité qui unit tous les membres de ce divin Sauveur. Car quand je vous aurois vû toute ma vie, vous ne me seriez pas mieux connu que vous l'étes par l'éclat d'une seule action qui m'a fait voir vôtre homme interieur tout rayonnant de la lumiere de la verité & de la paix, & qui me l'a fait aimer en même temps qu'elle me l'a fait connoître. C'est donc à ce cher amy qui m'est presentement connu malgré l'éloignement qui nous separe, que j'écris & que je parle. Mais sommes-nous separez, & n'étions-nous pas déja unis & vivans sous un même chef? Oüy sans doute, puisque si vous n'aviez été enraciné dans la charité de ce chef adorable, vous n'auriez pas eu pour l'unité Catholique cet amour qui vous a fait employer auprés de vos fermiers & de vos laboureurs Donatistes, & vivans dans le milieu de la Numidie consulaire, c'est à dire dans le berceau

II. CLASSE. AN. 401.

Eph. 3. 17.

Saint Jerôme en fait de grands éloges dans les lettres 25. 34. & 50. Il mourut Prêtre de l'Eglise de Rome, pendant que les Gots assiegeoient cette Ville l'an 410. Le Martyrologe Romain met sa mort au 30. Aoust.

II. CLASSE. AN. 400. de ce mal-heureux schisme, des exhortations si vives, & si animées de la ferveur de l'esprit, qu'ils se sont determinez courageusement à suivre ce qu'ils ont bien vû qu'un homme de vôtre esprit & de vôtre poids ne pouvoit suivre que par la seule connoissance de la verité. Par-là, quelque grand que soit l'éloignement qui nous separe, ils se trouvent reunis avec nous sous un même chef, dont nous serons tous ensemble éternellement les membres, & par lequel ils regneront à jamais avec vous dans le Ciel, aprés vous avoir obeï par ses ordres sur la terre.

2. Dans le transport de la joye que m'a donné cette action, qui fait que je vous connois, & que je vous tiens embrassé de toute la tendresse de mon cœur, je n'ay pû m'empêcher de vous écrire, pour vous congratuler en Jesus-Christ d'une œuvre si sainte, & de vous donner cette marque de l'amour que j'ay pour vous, bien fâché de ne pouvoir faire davantage. Ne mesurez donc pas par là ce que je suis pour vous : allez au delà de tout ce que vous verrez dans cette lettre, & penetrez, par l'action invisible de la pensée, jusques dans le fonds de mon cœur, pour voir ce qui s'y passe sur vôtre

sujet.

ujet. Car L'OEIL de la charité penetre II. CLASSE.
usqu'au siege de la charité; c'est à dire jus- AN. 401.
ques au fonds de ce sanctuaire dont nous ermons la porte aux vanitez tumultueuses du siecle, lors que nous nous y retions pour adorer Dieu. C'est là que vous errez, bien mieux que par tout ce que je ous pourrois dire ny écrire, quel est 'excez de la joye que j'ay de la grande ction que vous avez faite; & combien cette joye se reveille & se renouvelle par e sacrifice de loüanges que j'offre à celuy qui vous a inspiré le dessein d'une œuvre i sainte, & qui vous a donné les moyens le l'accomplir. *Dieu soit loüé de son ineffable don.*

3. Combien y a t'il de vos Collegues, enfans de l'Eglise comme vous, qui pourroient faire en Affrique ce que vous venez de faire, & qui nous donnent autant de sujet de gemir de ce qu'ils ne le font pas, que nous en avons de nous rejoüir de ce que vous l'avez fait? Mais au lieu que nous pouvons vous congratuler en toute seureté de ce que vous avez fait, nous ne sçaurions sans danger les solliciter de faire ce qu'ils ne font pas. Car s'il arrivoit que nos instances n'eussent point d'effet; les ennemis de l'Eglise en prendroient avantage, comme ayant prevalu

II. CLASSE. AN. 401.

ſur nous dans leur eſprit, & en ſeroient d'autant plus en état de ſeduire les foibles. Pour vous, vous avez déja confondu les ennemis de l'Egliſe, en arrachant de leurs mains ceux qu'ils tenoient captifs. Du reſte je croy qu'il ſuffira que vous liſiez cette lettre à ceux de vos Collegues avec qui vous étes aſſez en amitié pour cela; & peut-être que vôtre exemple les fera apercevoir que ce qu'ils negligent d'entreprendre en Affrique, parce qu'ils le croyent impoſſible, ne l'eſt pas. Quant aux mauvais deſſeins que meditent les heretiques je n'ay pas daigné vous en rien dire; & je me ſuis mocqué de l'imagination qu'ils ont que tout ce qu'ils peuvent faire ſoit capable débranler tant ſoit peu un cœur qui eſt à Jeſus-Chriſt auſſi ſolidement que le vôtre. Mes freres * qui vous portent cette lettre, & que je vous recommande autant que je le puis, vous en diront neanmoins le detail; & je vous prie de les écouter, & de pardonner à leur crainte, quoique vaine & ſans fondement, puiſqu'elle ne vient que de l'amour que leur donne pour vous le ſalut ſi peu attendu de tant d'ames que vous avez ramenées à l'Egliſe Catholique.

* Les Evêques deputez à la Cour par le Concile de Carthage tenu en Septembre 401.

II. CLASSE. AN. 401.

LETTRE LIX*.

* Ecrite l'an 401. C'étoit auparavant la 217. & celle qui étoit la 59. est presentement la 149.

Augustin s'excuse envers l'Evêque Victorin de ce qu'il ne peut se trouver au Concile que cet Evêque convoquoit ; & le prie avant de passer plus avant de convenir avec l'Evêque Xantippe touchant la Primatie & le droit de convoquer des Conciles.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint Pere & Collegue dans l'Episcopat le tres-venerable Seigneur VICTORIN.

1. LA lettre de Convocation au Concile, que vous m'avez envoyée, me fut renduë le 5. des Ides de Novembre * à nuit close : elle m'a trouvé dans une indisposition qui ne me permet pas d'y aller, & m'a encore fait de la peine d'ailleurs : si c'est sans fondement ou avec fondement, vostre sainteté en jugera. Premierement j'y ay trouvé qu'on a écrit indifferemment aux Evêques de l'une & de l'autre Mauritanie, quoyque ces Provinces ayent chacune son Primat, comme tout le monde sçait ; & quand il y auroit lieu d'appeller ces Evêques à un Concile de Numidie, toûjours faudroit-il que quelques-uns des premiers fus-

* C'est à dire le 8. de ce mois là.

Ce qui s'observoit dans les Lettres de convocation au Concile.

II. CLASSE. AN. 401.

sent nommez dans la lettre de convocation ; & j'ay été fort surpris de n'en voir aucun de nommé dans celle-cy.

D'ailleurs en écrivant aux Evêques mêmes de Numidie, on a eu si peu d'égard au rang de chacun, que je m'y trouve nommé le troisiéme, quoyqu'il y en ait beaucoup qui sont mes anciens ; & cela est injurieux aux autres, & me rend moy-même odieux. Enfin il n'y est fait aucune mention de nostre venerable Frere & Collegue Xantippe Evêque de Tagose, quoyqu'il se pretende Primat,[a] & qu'il soit reconnu pour tel de plusieurs, & en possession d'envoyer les Lettres de Convocation. Je sçay bien qu'entre des personnes aussi Saintes que vous l'étes l'un & l'autre, cette faute est aisée à reparer ; mais aprés tout, il ne falloit pas que son nom fut oublié dans cette Lettre. S'il y étoit exprimé, & qu'il ne fut pas à la tête, il y auroit lieu de s'en étonner : combien est-il donc plus étrange qu'il ne soit fait aucune mention de

a. Xantippe étoit si bien fondé, que Victorin fut en effet obligé de luy ceder, puisque dés le commencement de l'année suivante, nôtre Saint écrivit la lettre 65. à Xantippe en qualité de Primat, & que la même année le 27. Aoust cet Evêque tint à Miléve le Concile de sa Province.

cet Evêque qui a plus de raiſon qu'aucun de ſe trouver au Concile, afin de regler avant toutes choſes ; en preſence de tous les Evêques de Numidie, l'article de la Primatie ? II. CLASSE. AN. 401.

2. Tout cela me feroit faire grande difficulté d'aller au Concile, & me feroit même craindre qu'une lettre de convocation ſi peu reguliere ne fut fauſſe. Mais d'ailleurs j'ay trop peu de tems pour m'y rendre ; ſans compter les autres empêchemens qui me retiennent. Je prie donc voſtre ſainteté de m'excuſer, & de vouloir bien avant toutes choſes convenir à l'amiable avec le Primat Xantippe, à qui de vous deux il appartient de convoquer le Concile. Le mieux ſeroit, à mon advis, que chacun de vous convocât de ſon côté, ſans prejudice du droit de l'un ny de l'autre, ceux de nos collegues qui ſont Evêques à peu prés du même temps que vous, & qui jugeront aiſément lequel de vous deux eſt le mieux fondé ; afin que la queſtion eſtant reglée avant toutes choſes, par le petit nombre des anciens, en ſorte qu'on ne puiſſe plus s'y méprendre, les plus jeunes qui ne peuvent & ne doivent s'en rapporter qu'à ceux qui ſont à la tête, mais qui ne ſçavent encore auquel,

II. CLASSE. AN. 401.

puissent être convoquez par les Anciens. Cette lettre sera cachetée d'un anneau où est gravée la tête d'un homme qui regarde à côté de luy.

LETTRE LX.*

* Ecrite l'an 401. Celle qui étoit auparavant la 76. est presentement la 86. & celle qui estoit la 60. est presentement la 88.

Saint Augustin avertit l'Evéque Aurele qu'un certain Donat & son Frere avoient quitté contre son gré le Monastere où ils vivoient : que ces cheutes étoient ordinaires à ceux de cette profession ; & que ce seroit faire injure à l'Ordre des Clercs que d'y recevoir de ces Deserteurs de Monasteres.

AUGUSTIN salüe en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-aimable Frere & Collegue le tres Saint Pape * & tres honoré Seigneur AURELE.

* Les Evêques mêmes traitoient ainsi celuy de Carthage à cause de la primatie attachée à ce Siege.

1. DEpuis que je vous ay quitté, je n'ay point reçû de lettres de vôtre sainteté, que celle que vous m'avez écrite sur le sujet de Donat & de son Frere ; mais j'ay été long-tems en balance sur la réponse que j'y devois faire ; & apres avoir bien pensé à ce que nous pouvons faire de mieux, pour le salut de ceux que nous tâchons de servir & de nourrir en Jesus-Christ, je suis de-

meuré perſuadé qu'il faut bien ſe garder de tendre ce piege aux Moines ; * & de leur donner lieu de croire que de retourner en arriere ce fût un moyen pour monter plus haut. Car d'enrôler dans la milice de la clericature les deſerteurs de la vie Monaſtique , c'eſt expoſer tous ceux qui la profeſſent à une grande tentation , & faire une grande injure à tout le Clergé ; puiſque entre ceux mêmes qui n'ont jamais abandonné les monaſteres , ce ne ſont que les meilleurs , les mieux éprouvez, & les plus gens de bien que nous choiſiſſons pour les élever à l'ordre des Clercs ; autrement ce ſeroit nous expoſer à la riſée du peuple , & luy vouloir faire changer ſon proverbe; en ſorte qu'au lieu de ce qu'il dit ordinairement , *c'eſt un mauvais joüeur de flute dont on a fait un bon hautbois*, il commençât de dire , *c'eſt un mauvais Moine dont on a fait un bon Clerc.*

II. CLASSE. AN. 401.

* Le latin porte *ſervis Dei*, & c'étoit le nom qu'on donnoit en ce temps-là à ceux qui s'étoient retirez dans les Monaſteres.

Les Moines n'étoient point Clercs pour l'ordinaire au temps de S. Auguſtin.

A Dieu ne plaiſe que par une telle conduite nous inſpirions aux Moines une ambition ſi pernicieuſe , & que vous faſſiez un tel outrage à l'ordre des Clercs, dont nous faiſons nous même partie. Car bien loin qu'un mauvais Moine puiſſe devenir un bon Clerc, nous avons bien ſouvent de la peine de faire un bon Clerc

II. CLASSE. AN. 401. d'un tres-bon Moine; puisque s'il a tout ce qu'il faut de mortification & de temperance, nous trouverons qu'il manque d'instruction, ou qu'il n'est pas exempt de tous les deffauts qui excluent de la clericature.

2. Quant à ces deux icy, je voy que vostre sainteté a crû que c'est par mon avis qu'ils sont sortis du Monastere, pour aller servir leurs compatriotes; mais cela n'est pas; c'est de leur propre mouvement; & ils n'en sont sortis que par ce qu'ils l'ont voulu opiniâtrement, quelques efforts que l'amour de leur salut nous ait fait faire pour les en empêcher. Pour Donat puisqu'il se trouve ordonné avant que nous eussions fait un Statut sur cette affaire dans le Concile [a] vôtre sainteté est libre d'en faire ce qu'il luy plaira, lors qu'il ne sera plus possedé de l'esprit d'orgueil. Mais pour son Frere qui a esté la principale cause de la sortie

a. Le Canon dont il fait icy mention est du Concile de Carthage du 13. Septembre l'an 401. où il est dit comme on voit au Code Afric. ch. 80. *Que si un Evêque entreprend d'élever à la Clericature un Moine d'un Monastere qui n'est point de son Diocese, ou de le faire Superieur dans un de ses Monasteres, il sera privé de la communion de tous les autres Evêques, & n'aura que celle de son Eglise propre; & quant au Moine qu'il ne demeurera ny Clerc, ny Superieur.* C'est de l'execution de ce Canon qu'il est icy question entre Aurele & S. Augustin qui l'avoient fait ensemble.

de l'autre, vous sçavez ce que j'en pense; du reste je n'ay rien à vous dire sur son sujet; car je n'ose contredire les sentimens d'un homme aussi sage & aussi plein de charité que vous l'êtes, & à qui je dois tant de respect. Mais enfin je croy que vous ne ferez que ce que vous jugerez le meilleur, & le plus utile aux membres de l'Eglise.

II. CLASSE. AN. 401.

LETTRE LXI.*

* Ecrite l'an 401. ou peu aprés. C'étoit auparavant la 223. & celle qui étoit la 61. est presentement la 204.

Saint Augustin écrit cette lettre à Theodore, afin qu'il eût dequoy faire voir que les clercs Donatistes qui reviendroient à l'Eglise Catholique conserveroient le rang de leurs Ordres.

AUGUSTIN Evêque saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-honoré Frere THEODORE.[a]

1. J'AY jugé à propos de vous mettre par écrit ce que je vous repondis quand vous me demandâtes, de quelle maniere nous recevrions les clercs Donatistes qui voudroient revenir parmy nous, & je le fais, afin que si on vous le deman-

a. Ce Theodore est celuy que S. Augustin envoya avec Maxime, à Macrobe Evêque Donatiste à Hyppone, pour luy donner en main propre la lettre 107. & en tirer la réponse qui est la lettre 108.

II. CLASSE. AN. 401.

de vous ayez dequoy faire voir, par un écrit de ma main, ce que je pense & que je suis prest de faire sur ce sujet.

Sçachez donc que nous ne condamnons en eux que leur separation, qui les rend Schismatiques ou Heretiques, & qui les tient hors de la verité, & de l'unité de l'Eglise Catholique, en ce qu'ils ne sont point unis par le lien de la paix & de la communion avec le peuple de Dieu répandu par toute la terre, & qu'ils ne reconnoissent & ne respectent point le Baptême de Jesus-Christ dans ceux qui l'ont reçû. Nous condamnons donc le mal & l'erreur qui est en eux; mais pour le bien qui y est, c'est-à-dire le nom de Dieu qu'ils portent, & le Sacrement de la regeneration, nous l'y reconnoissons, nous l'y cherissons, nous l'y respectons: Et c'est ce qui nous donne d'autant plus de douleur de les voir dans l'égarement, & qui nous fait souhaiter de les regagner & de les ramener à Dieu par la charité de Jesus-Christ, afin qu'au lieu qu'ils ne portent le Caractere du Sacrement qu'à leur condamnation, parce qu'ils sont hors de l'Eglise, ils le portent pour leur salut, lors qu'ils seront rentrez dans son sein.

Lors donc que ce qu'il y a de mal en

eux, & qui vient des hommes, sera aboli, & que tout le monde reconnoîtra & respectera dans tous les Chrestiens ce qu'il y a de bon, & qui vient de Dieu; la charité de Jesus-Christ prenant le dessus dans les cœurs, sur les persuasions de Sathan, fera regner l'union & la paix. II. CLASSE. AN. 401.

2. Ainsi quand quelques-uns du parti de Donat viennent à nous, nous ne recevons point ce qu'il y a de mal en eux, c'est à dire la division & l'erreur; mais en même tems que nous rejettons ces maux-là, comme des obstacles à l'union, nous embrassons nos freres, pour demeurer unis tous ensemble par l'unité de l'esprit & le lien de la paix, comme dit le grand Apostre. Nous reconnoissons donc en eux, ce qu'il y a de bon, & qui vient de Dieu; c'est à dire le Baptême, l'Ordination, la profession de Continence ou de Virginité, comme nous y reconnoissons la foy de la Trinité, & les autres choses de cette sorte, qui estoient en eux à la verité, mais qui leur demeuroient inutiles tant que la charité n'y étoit point. Or qui peut dire qu'il ait la charité de Jesus-Christ, tant qu'il ne demeure point dans son unité?

Charité ne se trouve point hors de l'unité de l'Eglise.

Lors donc qu'ils rentrent dans l'Eglise Catholique, ils n'y reçoivent pas ce qu'ils

II. CLASSE. AN. 401. avoient, mais ce qu'ils n'avoient pas ; & qui fait que ce qu'ils avoient commencé à leur être utile, puisqu'ils y sont entez sur la racine de la charité, par le lien de la paix, & l'unité de l'Esprit, par où tous les autres Sacremens de la verité qu'ils avoient déja, leur deviennent utiles pour le salut, au lieu qu'ils ne les avoient que pour leur condamnation. Car il ne faut pas que les sarments s'en fassent accroire, sous pretexte qu'ils viennent du tronc de la vigne, & non pas de celuy des épines ; puisque s'ils ne sont unis à la racine, & qu'ils ne soient vivans de la vie qu'elle communique ; tout ce qu'ils ont au dessus des épines, n'empeschera pas qu'ils ne soient jettez au feu. Mais quoy que ce soient des branches retranchées, Dieu est tout-puissant, pour les enter de nouveau sur la racine, comme dit le grand Apôtre.

Jean. 5. 61. *Rom.* 11. 23.

Ainsi, mon cher frere, lors que vous en verrez qui seront en doute quel rang ils auroient parmi nous, faites leur voir cette lettre que vous connoîtrez pour être de ma main : qu'ils la gardent même, s'ils le veulent ; car je prens Dieu à témoin, que je les recevray comme je viens de dire, en sorte que non seulement ils conserveront le baptême de

Jesus-Christ, qu'ils ont reçû; mais que ceux qui auront professé la continence, & qui se seront particulierement consacrez à Dieu, conserveront le rang qui leur appartient par l'Ordination [a], & par la profession de continence.

II. CLASSE. AN. 401.

a. La pratique a été diverse sur la maniere dont on recevoit les Clercs Donatistes qui revenoient à l'Eglise. D'abord on leur conserva leurs dignitez, pour rendre leur retour plus aisé par cette indulgence, comme nôtre Saint en fait foy lettre 43. & 185. & quoiqu'en cela la discipline de l'Eglise fust en quelque façon blessée, elle avoit au moins la consolation que ces Clercs avoient été ordonnez par des Evéques qui l'avoient été eux-mêmes dans l'Eglise Catholique. Mais comme dans la suite, ceux qui se trouvoient Clercs parmy les Donatistes, ne l'étoient que de l'autorité de ces schismatiques, le Concile d'Hippone de l'an 393. ordonna qu'on ne les recevroit qu'au rang des laïques. On revint neanmoins encore depuis à la premiere condescendance; & il paroît par le Concile tenu au mois de Juin 401. que l'on deputa au Pape Anastase, & à Venerius, qui avoit succedé à Simplicien, dans l'Evesché de Milan, pour les convier à donner les mains à la resolution qu'un Concile de Carthage anterieur à celuy-là, avoit prise de recevoir aux Ordres, ceux au moins d'entre les Donatistes qui n'avoient été baptisez parmy eux, que dans un âge à ne pouvoir prendre part à ce qui se faisoit en leur personne; & pour les consulter sur le sujet des Evéques Donatistes, qui voudroient revenir à l'Eglise, & y ramener leurs Peuples, sçavoir, si on leur conserveroit leur dignité. La réponse du Pape Anastase fut lûë dans le Concile qui se tint à Carthage, cette même année le 13. de Septembre. Et quoique le Pape ne goûtât point ces voyes de condescendance, les Peres de ce Concile declarerent, que tout consideré, ils étoient d'avis *en suivant*, disent-ils, *le sentiment & l'inspiration de l'Esprit de Dieu*, de preferer les voyes de douceur & de paix; & de donner part de

II. CLASSE.
AN. 401.

LETTRE LXII. *

* Ecrite sur la fin de l'année 401. C'étoit auparavant la 241. & celle qui étoit la 62. est presentement la 192.

Cette lettre est écrite en commun par Saint Augustin, & par deux autres Evêques Alipe & Samsucius, pour s'excuser envers Severe Evêque de Mileve, de ce qui s'étoit passé au sujet d'un certain Timothée qui s'étoit engagé par serment à demeurer auprés de Severe; mais que saint Augustin croyoit avoir droit de retenir.

ALIPE, AUGUSTIN, & SAMSUCIUS[a], & les freres qui sont avec eux, saluënt en JESUS-CHRIST, leur tres cher frere & Collegue dans l'Episco-

cette resolution aux autres Evêques, & sur tout *à leur venerable Collegue le Pape Anastase*, & de laisser la liberté à chaque Evêque de recevoir les Donatistes dans leurs degrez lors qu'ils le jugeroient à propos pour le bien de la paix.

Voilà le fondement de la conduite de saint Augustin sur ce sujet.

a. SAMSUCIUS étoit Evêque de Tours en Numidie, & voisin de saint Augustin, qui paroît avoir eu pour luy beaucoup de confiance & d'estime, à cause de sa sagesse & de sa capacité, comme on voit dans la lettre 34. nombre 6. On voit encore dans la lettre 83. que nôtre Saint s'autorise du sentiment de Samsucius contre Alipe, pour fortifier le sien dans une affaire assez delicate. Il assista au Concile de Carthage de l'an [illegible]. où il fut pris pour Juge avec saint Augustin, & d'autres par l'Evêque Maurence, qui avoit un different avec les Habitans de Germanie la Neuve. Depuis ce temps-là, l'Histoire ne nous apprend rien de ce Prelat.

par le tres-ſaint & tres-venerable Seigneur SEVERE[a], & les freres qui ſont avec luy. II. CLASSE. AN. 401.

a

1. ESTANT venus à Souſane, & ayant pris connoiſſance de ce qui s'y étoit paſſé en noſtre abſence & contre nôtre gré, nous avons trouvé qu'une partie étoit comme on nous l'avoit rapporté, que dans le reſte il y avoit quelque difference ; mais que dans l'un comme dans l'autre, il n'y a que des ſujets de patience & de douleur. Neanmoins à force de corrections, de repro-

a. Ce SEVERE eſt ce même Evêque de Mileve, de la part de qui nôtre Saint ſaluë ſaint Paulin, dans la Lettre 97. nombre 3. Il étoit de Thagaſte, & avoit vécu avec ſaint Auguſtin dans le Monaſtere d'Hippone. Il y eût toujours entr'eux une étroite amitié, comme il paroît par la Lettre ſuivante, & plus encore par la 110. & il n'y avoit pas à craindre qu'elle s'alterât par le petit demeſlé qu'ils eurent touchant ce Timothée, que S. Auguſtin & ſes deux autres amis, qui écrivirent cette Lettre conjointement avec luy, avoient droit d'enlever à Severe. Ce fut peut-être à l'occaſion de ce differend, que par un des Canons du Concile de Mileve, de l'an 402. il fut dit expreſſément, que quand quelqu'un n'auroit fait l'Office de Lecteur qu'une ſeule fois dans une Egliſe, c'eſt aſſez pour empeſcher qu'aucun autre ne puiſſe ſe l'attribuer & le recevoir dans ſon Clergé. Il y a du moins bien de l'apparence qu'on n'eût pas manqué d'alleguer ce Canon à Severe, s'il eut déja été fait. Severe mourut l'an 426. aprés avoir deſigné ſon ſucceſſeur à ſon Clergé. Nôtre Saint fut appellé pour le faire agréer au Peuple, comme on voit par la lettre 213. nombre 1.

II. CLASSE. AN. 401. ches, de remontrances ; & de prieres, nous avons reparé les choses, autant qu'il a plu à Dieu de nous en faire la grace.

Quant à ce qu'on a fait depuis vôtre départ, de laisser partir sans guide nos freres qui retournoient vers vous, c'est une faute que nous vous prions de pardonner ; puisque c'est par crainte plutôt que par malice qu'on y est tombé. Car ceux du lieu persuadez que nôtre fils Timothée n'envoyoit vers vous, que pour vous prevenir & vous irriter, & principalement contre nous, & voulant que toutes choses demeurassent en leur entier, jusques à nostre arrivée en ce lieu, où ils esperoient que vous vous trouveriez en même tems que nous, ils crurent que de ne point donner de guides à ceux qu'on vous envoyoit, c'étoit un moyen seur pour les empêcher de partir. Mais cela n'empêche pas que ce ne soit une faute que de ne leur en avoir pas donné. C'en est une encore que d'avoir fait accroire à Fossor que Timothée étoit party avec les autres ; quoyqu'il ne le fût pas : mais cela n'est point venu du Prêtre, & nôtre frere Carcedonius n'en sçavoit rien, comme il a été verifié autant que ces sortes de choses le peuvent être.

2. Du

II. CLASSE. A N. 401.

2. Du reste ce même Timothée qui est dans une extrême inquietude de se voir tout d'un coup, & sans y avoir contribué dans un état si douteux, nous a declaré que dans le temps même que vous tâchiez de le persuader de se tenir à Sousane, & de servir Dieu dans ce lieu-là ; il se sentit transporté d'un mouvement soudain, qui luy fit jurer de ne vous point quitter ; & quand nous luy avons demandé ce qu'il vouloit faire, il nous a répondu que ce serment ne luy permettoit pas d'aller où nous avions souhaité ; & qu'il le pouvoit d'autant moins que la liberté dont il se voyoit asseuré, le mettoit en état d'executer son serment.

Mais comme il convenoit qu'il n'y avoit point eu de serment reciproque de vostre part ; nous luy avons fait comprendre que le sien n'étant une loy que pour luy, & non pas pour vous, il ne seroit point coupable de parjure s'il arrivoit, non de sa part, mais de la vôtre, & par la crainte que vous auriez de donner lieu à quelque scandale en le retenant auprés de vous, que son serment demeurât sans effet. [a] Sur cela il s'est a

a. On peut recueillir de cette Lettre & de la suivante, que le serment d'un particulier n'ôte point à son

II. CLASSE. AN. 401.

rendu, & nous a parlé comme devoit parler un serviteur de Dieu, & un enfant de l'Eglise; nous asseurant qu'il feroit ce que nous conviendrions avec vôtre sainteté qu'il devroit faire.

Nous vous prions donc, & vous conjurons par la charité de Jesus-Christ de vous souvenir de tout ce que nous vous avons dit; & de nous faire une réponse qui nous console, & qui nous remette. Car ce que nous avons de force au dessus des autres, (si toutefois nous osons parler ainsi de nous-mêmes au milieu de tant de perils, à quoy les diverses tentations nous exposent,) nous doit faire supporter, comme dit l'Apôtre, les
Rom. 15. 1. foiblesses des infirmes. Nôtre frere Timothée n'écrit point à vôtre sainteté, parce que celuy qui est allé vers vous, vous aura dit tout ce qui s'est passé. Que le Seigneur soit vôtre gloire, nôtre tres-saint & tres-cher frere & Seigneur, & souvenez-vous toujours de nous.

Evêque le pouvoir de disposer de luy, & de l'appliquer à son Eglise dans quelque ministere, parce que la volonté de l'Evêque est au dessus de celle du particulier. Mais il n'en étoit pas de même, quand on s'étoit donné à Dieu dans un Monastere, par un engagement semblable aux voeux d'aujourd'huy.

II. CLASSE. AN. 401.

LETTRE LXIII. *

Saint Augustin aprés avoir reçû réponse de l'Evêque Severe à la lettre precedente, luy fait encore de nouvelles excuses par celle-cy de ce que depuis le serment que Timothée avoit fait de ne le point quitter, il avoit été ordonné Soûdiacre à Sousane dans le Diocese d'Hippone ; il proteste que cela s'est fait sans son consentement, quoyque Timothée fut Lecteur en fonction dans le même Diocese avant que d'avoir jamais rien promis à Severe, ce qui n'avoit pas empêché saint Augustin de le luy renvoyer, & qui devoit aussi obliger Severe de le luy rendre.

* Ecrite fort peu de temps aprés la precedente.

C'étoit auparavant la 240. & celle qui étoit la 63. est presentement la 18.

AUGUSTIN & les freres qui sont avec luy saluënt en Jesus-Christ son tres-cher frere & collegue dans l'Episcopat le tres-saint & tres-venerable Seigneur SEVERE, & les freres qui sont avec luy.

1. D'UN côté il semble que les égards de la charité devroient m'empêcher de vous dire tout ce qui est du merite de ma cause : mais aussi la liberté de l'amitié ne me permet pas de vous en rien cacher. Or aprés avoir ba-

II. CLASSE. AN. 401.

lancé quelque temps entre les deux, j'ay enfin pris le party de me justifier auprés de vous plûtôt que de me plaindre. Vous nous avez écrit que vous étes surpris que nous tolerions une chose qui nous fait de la peine, puisque nous aurions pû la raccommoder. Mais ne doit-on point avoir de peine du mal que l'on trouve fait, quoy qu'on le repare autant qu'on le peut; & qu'y a-t'il que l'on doive tant tolerer que ce qu'on ne sçauroit défaire, quoyqu'il soit constant qu'on ne l'auroit pas dû faire?

Cessez donc d'étre surpris, mon cher frere: car c'est contre mon avis & contre mon gré que Timothée a été ordonné Soûdiacre à Sousane dans le temps que nous deliberions encore sur ce qu'il falloit faire de luy; & la douleur que j'en ay euë me dure encore, quoiqu'il soit retourné auprés de vous, selon ce que vous avez souhaité, & à quoy je ne me repens point de m'étre rendu.

2. Vous ne voyez pas (dites-vous) ce que nous avons reparé à force de corrections, de remontrances & de prieres; mais il est aisé de vous le faire voir, & même dans ce qui s'est passé avant que vous partissiez d'icy, afin que vous ne

comptiez pas qu'il n'y ait rien eu de fait jusques au moment que Timothée est retourné auprés de vous. Premierement nous l'avons repris ce même Timothée qui ne se trouve dans cet embarras, que pour n'avoir pas voulu vous croire *, de ce qu'il étoit allé trouver vôtre sainteté sans la participation de nôtre frere Carcedonius. Car ce fut ce qui luy donna lieu de s'engager à vous; & c'est de là que tout le mal est venu. Secondement nous avons fait la correction au Prêtre & à Verin, de ce qu'ils l'avoient fait ordonner; car nous avons trouvé que cela venoit d'eux. Or dés-là que nos reprimandes ont fait l'effet de leur faire avouër qu'ils avoient manqué, & de leur faire demander pardon de cette faute, il y auroit de la dureté à ne pas croire qu'elle est reparée : car ils ne pouvoient pas faire que ce qui étoit fait, ne le fût pas, & nos corrections n'avoient pour but que de leur faire connoître leur faute, & de leur en faire concevoir de la douleur & du repentir.

II. CLASSE. AN. 401.

* c'est à dire pour n'avoir pas suivi l'avis que Severe même luy donnoit d'abord de se tenir à Sousane comme on voit par la lettre precedente n. 2.

Que si vous demandez qui sont ceux que nous avons redressez par nos remontrances, nous vous répondrons premierement que ce sont tous ceux qui ont eu part à cette affaire, & que

II. CLASSE. AN. 401. nous avons avertis de se bien garder à l'avenir d'une pareille entreprise, de peur de s'attirer la colere de Dieu ; & encore Timothée luy-même, qui disoit que son serment tout seul l'obligeoit de retourner vers vous. Car c'est l'avoir redressé que de luy avoir fait comprendre que si vôtre sainteté, aprés avoir fait reflexion à ce que nous avions dit, cessoit de le vouloir avoir auprés d'elle, de peur de scandaliser les foibles, pour qui
Rom. 14. 15 Jesus-Christ est mort, & par respect pour la discipline de l'Eglise, que cette sortie si peu reguliere, d'un homme qui avoit commencé d'être Lecteur dans ce Diocese leur donne lieu de mépriser, dés-là il seroit quitte de son serment, & pourroit servir ici en repos celuy à qui nous devons rendre compte de toutes nos actions. Enfin nos remontrances ont encore été utiles à nôtre frere Carcedonius, puisqu'elles l'ont mis au point de se soumettre volontiers à tout ce que les égards qu'il faut avoir pour la paix & la discipline de l'Eglise, nous obligeroient de faire de Timothée.

Quant à nos prieres, elles nous ont été utiles à nous-mêmes, en nous faisant remettre entre les mains de la misericorde de Dieu, l'evenement de nos

conseils, de nos soins, & de nôtre ad- ministration, & recourir aux remedes de sa grace pour guerir ce que l'émotion que cette affaire nous a donnée, pourroit avoir fait de playes à nos ames. Voila donc ce que nous avons reparé à force de corrections, de remontrances, & de prieres,

II. CLASSE. AN. 401.

Circonspection & condescendance de S. Aug.

3. Mais enfin aprés avoir pensé de quelle importance il est de ne pas s'exposer à rompre le lien de la charité, & de ne pas donner de prise sur nous à Sathan, dont nous n'ignorons pas les pensées & les artifices, nous avons crû que nous ne pouvions faire autre chose que nous rendre à ce que vous avez voulu, puisque vous avez persisté à croire que ce qui étoit arrivé ne se pouvoit reparer, qu'en vous remettant celuy que vous pretendez qu'on ne sçauroit retenir sans vous faire injure. Mon frere Carcedonius même, quoyque d'abord cette proposition luy ait donné un leger mouvement de colere, dont je vous prie de demander pardon à Dieu pour luy, est revenu tout d'un coup; & regardant Jesus-Christ en vous, il a donné les mains sans aucune peine; jusques-là que comme j'étois en balance, si je ne vous écrirois point une seconde fois, & si je ne

II. CLASSE. AN. 401. retiendrois point Timothée jusques à ce que j'eusse sçû de vos nouvelles, c'est luy qui m'a determiné, dans la crainte qu'il a eu que ce retardement ne vous fâchât. Ainsi non seulement il a consenti que je vous le renvoyasse; mais il m'a pressé de le faire.

4. Quant à moy, mon frere Severe, je vous fais juge de ce qui me regarde; car je sçay que vous avez Jesus-Christ dans le cœur. Je vous conjure donc par ce divin Sauveur de rentrer dans le secret de vôtre ame qui luy est si soumise, & où il preside comme verité éternelle, & d'examiner à la faveur de ses lumieres divines si l'on peut s'empêcher de regarder comme Lecteur un homme qui avoit commencé d'en faire les fonctions dans une Eglise de mon Diocese, comme celuy-cy a fait, non une fois, mais deux & trois, & non seulement à Sousane, mais aux Tours, à Cizan, & à Verbal où il accompagnoit le Prêtre de l'Eglise de Sousane. J'espere qu'aprés cela vous trouverez que Dieu veut que vous repariez ce que vous avez fait, faute d'étre informé des choses, comme nous avons crû qu'il vouloit que nous reparassions ce qui s'étoit fait depuis contre nôtre gré. Car vous voyez assez combien il est de dangereuse

consequence pour la Discipline de l'Eglise qu'un Evêque à qui un Clerc d'un autre Diocese a promis avec serment de ne le point abandonner, veüille retenir ce Clerc sous pretexte de l'empêcher d'être parjure ; au lieu qu'en demeurant ferme à ne le point souffrir auprés de luy, & à ne point avoir d'égard à un serment par où ce Clerc n'a pû obliger que luy-même, & non pas les autres, on entretient l'ordre & la paix, sans que personne y puisse trouver à redire. II. CLASSE. AN. 401.

LETTRE LXIV.*

* Ecrite à la fin de l'année 401. C'étoit auparavant la 235. & celle qui étoit la 64. est presentement la 22.

Saint Augustin exhorte le Prêtre Quintien à ne se pas impatienter si Aurele son Evêque, devant qui il étoit accusé, differoit de le juger. Il l'avertit ensuite de ne pas faire lire dans l'Eglise certains Livres apocriphes dont les Manicheens abusoient ; & luy répond sur quelque plainte qu'il avoit faite, que saint Augustin contre la disposition des Conciles recevoit dans son Monastere des personnes d'un autre Diocese que le sien, & de ce qu'il y avoit reçû entr'autres un certain Privatien.

AUGUSTIN à son cher frere & Collegue dans le Sacerdoce, le Seigneur QUINTIEN salut en JESUS-CHRIST.

II. CLASSE. AN. 401.

1\. CE qui fait que nous ne dedaignons pas de regarder les corps qui ont le moins de perfection & de beauté, c'est que nous sçavons que nos ames mêmes n'ont pas encore celle que nous esperons qu'elles auront un jour, lors que celuy qui est la source de toute beauté & de toute perfection, & en qui nous croyons presentement sans le voir, se montrera à nous. Car alors nous serons semblables à luy parce que nous le verrons tel qu'il est.

1\. Petr. 1. 8.

1\. Ioan. 3. 2.

Comme je suis persuadé que vous recevez de bon cœur ce que je vous dis, & comme de frere à frere, je vous exhorte de vous appliquer à vous-même ce que je viens de dire. Ne presumez donc pas que vôtre ame soit déja au point de beauté & de perfection qui luy conviendroit, mais faites toute vôtre joye de vôtre esperance, selon le Conseil de l'Apôtre; & n'oubliez pas ce qu'il ajoûte qu'il faut être patient dans l'affliction. *Car nous ne sommes encore sauvez qu'en esperance*, comme dit le même Apôtre; *Or si l'on voyoit ce qu'on espere, ce ne seroit plus esperance, puisque nul n'espere ce qu'il voit déja : que si nous esperons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience.*

Rom. 12. 12.

Ibid. v. 12.

Rom. 8. v. 24. & 25.

Que cette patience ne s'affoiblisse donc point en vous ; attendez dans la paix de la bonne conscience les moments du Seigneur ; agissez courageusement, que vôtre cœur prenne des forces, & esperez au Seigneur. II. CLASSE. AN. 401. *Ps.* 26. 14.

2. Quand vous viendriez vers nous nous ne pourrions pas communiquer avec vous, tant que vous n'aurez pas de communion avec le venerable Evêque Aurele. Cependant nous n'en userions ainsi que par le même principe de charité par lequel nous ne doutons point qu'il n'agisse. Mais enfin vous ne nous seriez pas à charge pour celà. Vous devriez aussi de vôtre côté prendre ce traittement en bonne part, par respect pour la Discipline de l'Eglise, sur tout si vôtre conscience, qui n'est connuë que de Dieu & de vous, ne vous reproche rien.

Du reste si Aurele differe de vous juger, ce n'est pas par aucune animosité qu'il ait contre vous, mais parce qu'il est accablé d'une infinité d'autres affaires. Si elles vous étoient connuës, & que vous les eussiez presentes comme la vôtre, vous ne seriez ny surpris ny affligé de ce delay. Ce que je vous dis pour Aurele, je vous le dis aussi pour

moy ; & comme vous pouvez ne pas sçavoir combien je suis accablé d'affaires, je vous prie de croire que je n'en manque pas. Il y a d'autres Evêques plus prés de vous, & plus anciens que moy, & de plus grande authorité, avec qui vous pourriez traiter des affaires de l'Eglise dont vous étes chargé. Je n'ay pas laissé de faire entendre vos plaintes & vôtre douleur à mon tres-cher & tres-honoré frere & Collegue le tres saint & tres-venerable Primat Aurele ; & j'ay taché de luy faire connoître vôtre innocence par une copie de vôtre lettre que je luy ay envoyée.

Quant à celle par où vous me marquez en quel temps il doit étre à l'Eglise de Badesili, où vous craignez qu'il ne se passe quelque chose qui aille à troubler le peuple de Dieu, & à le detourner du bon chemin, je la reçûs la veille ou l'avant veille de Noël : mais vôtre peuple n'étant point sous ma charge, je n'oserois luy écrire. S'ils m'avoient écrit je pourrois leur faire réponse ; mais d'écrire de mon mouvement à un peuple sur qui je n'ay aucune jurisdiction, il n'y a nulle apparence.

3. Pour vous qui m'avez écrit, voicy ce que je puis vous dire, & je souhaitte

qu'il aille de vous à tous ceux qui en ont besoin : c'est que si vous craignez des scandales pour l'Eglise, il ne faut pas que vous soyez les premiers à la scandalizer, en lisant publiquement aux peuples des Ecritures qui ne sont point Canoniques, & qui sont celles dont les Heretiques se servent pour renverser la tête des simples, & sur tout les Manicheens, dont j'apprens qu'il y en a qui se tiennent volontiers cachez dans vos campagnes. Car j'admire que vous qui m'avertissez de ne pas contrevenir aux decrets de nos Conciles, en recevant dans mon Monastere ceux qui viendroient de vôtre Eglise, vous ne vous souveniez pas quelles sont les Ecritures Canoniques que les Conciles [a] ont reglé qu'on liroit au peuple de Dieu. Consultez donc le Concile, & retenez bien ce

II. CLASSE. AN. 401.

a

a. Ces Conciles sont celuy d'Hippone tenu l'an 393. où nôtre Saint expliqua le Symbole par ordre du Concile ; & celuy de Carthage tenu l'an 597. Dans celuy d'Hippone, il fut ordonné *qu'on ne liroit rien dans l'Eglise, sous le nom de divines Ecritures, qui ne fust du nombre des Ecritures Canoniques :* mais dans le Concile de Carthage de 397. on ajoûta à ce Canon du precedent *qu'il seroit aussi permis d'y lire la passion des Martyrs, aux jours qu'on en celebre l'anniversaire.* On ne voulut pas que ce Canon des Ecritures fût reputé fixe qu'aprés qu'on auroit consulté les Eglises d'outre-mer, c'est à dire d'Italie & sur tout celle de Rome. Il est certain qu'en ce temps-là on n'avoit encore rien arrêté sur le nombre des Livres Canoniques; & que tels passoient dans

II. CLASSE. AN. 401.

que vous y trouverez : vous y verrez entr'autres choses que ce reglement de ne point recevoir indifferemment dans les Monasteres ceux qui se presenteroient, & de quelque part qu'ils vinssent, est une ordonnance qui ne regarde que les Clercs & non pas les Laïques ; & dans laquelle il n'est pas seulement fait mention de Monastere. Car ce Reglement n'est autre chose que celuy qui défend que nul Evêque ne reçoive les Clercs d'un autre Evêque. Mais par un autre Concile plus nouveau * il est ordonné que ceux qui se retireront d'un Monastere, ou qui en auront été chassez, ne seront point admis dans un autre Diocese à la Clericature, & qu'on ne les fera point Superieurs dans d'autres Monasteres.

* C'est celuy de Carthage tenu le 13. Septembre 401. Voyez la note sur la Lettre 60. nomb. 2.

N'ayez donc point de peine sur le

une Eglise pour Canoniques qui ne passoient pas pour tels dans une autre. S. Augustin donne une regle pour les reconnoistre au livre 2. de la doctrine Chrétienne chapitre 8. Il semble qu'il confonde icy le nom de Livres *Ecclesiastiques* avec celuy de *Canoniques*, quoique les anciens ayent fait une grande difference entre ces deux choses, comme on voit dans Ruffin sur le Symbole, dans saint Jerôme, & dans saint Augustin méme en divers endroits. Mais c'est qu'il entend par le nom d'Ecritures *non Canoniques*, celles qui n'étoient ny dans le Canon des Juifs, ny dans celuy de l'Eglise, & par celuy d'Ecritures *Ecclesiastiques* celles qui étoient receuës ou par l'Eglise, ou par les Juifs, & qu'il étoit permis de lire dans l'Eglise.

sujet de Privatien, & sçachez que je ne l'ay point encore reçû dans mon Monastere, & que j'ay renvoyé son affaire au saint Primat Aurele, prêt d'en user comme il ordonnera. Mais j'admire qu'on veüille faire passer pour Lecteur un homme qui n'a jamais leu qu'une fois dans l'Eglise, & qui même n'y a leu qu'un Livre non Canonique. Car si cela seul le doit faire connoître pour Lecteur Ecclesiastique, il faut donc aussi que ce qu'il a leu soit reconnu pour écriture Ecclesiastique. Si au contraire ce qu'il a leu n'est point une écriture Ecclesiastique, qui que ce soit qui l'ait leuë, & dans l'Eglise même, n'est point Lecteur Ecclesiastique : mais enfin je ne feray sur le sujet de ce jeune homme que ce que l'Evêque Aurele trouvera à propos.

II. CLASSE. AN. 401.

4. Quant au peuple de Vigesili qui m'est tres-cher aussi bien qu'à vous, & tres-uni dans les entrailles de la charité de Jesus-Christ, s'il refuse de recevoir un Evêque dégradé dans un Concile * plenier de toute l'Affrique, il fait tres sagement : personne ne doit ny ne peut l'y contraindre; & quiconque l'entreprendra fera voir par là ce qu'il est, & ce qu'il étoit dés le temps où il pretend qu'on croye qu'il a été irreprochable, puisqu'un

* C'est le Concile de Carthage tenu le 13 Sept. l'an 401.

II. CLASSE. AN. 402.

EVEQUE dégradé, ne fait jamais mieux connoître qu'il ne l'a pas été sans sujet, que lorsqu'il a recours aux puissances seculieres, ou qu'il employe quelque violence que ce puisse être pour se faire rétablir, sans se mettre en peine des troubles & des desordres qui en peuvent arriver. Car ce n'est pas vouloir rendre à Jesus-Christ un service qu'il demande; mais c'est vouloir exercer sur les Chrêtiens une domination qu'ils rejettent. Soyez sur vos gardes, mes freres, le demon est plein d'artifices, mais Jesus-Christ est la sagesse de Dieu.

FIN.

TABLE

TABLE
DES MATIERES.

A, Signifie les dix premieres lignes de la page; B, les dix d'aprés; & C, les dix dernieres.

A

B

D

F

I

L

M

P

Q

R

V

Fin de la Table des Matieres.

Fautes d'impression.

PAge 24. ligne 24. empruntez, *lisez*, empruntées, p. 49. lig 6. fut *l.* fût, *ibid.* lig. 24 quelques *l.* quelque, p. 64 lig. 21 fout *l.* sont, p. 66. lig. 15. veuillez *l.* veuilliez, p. 74. l. 25. Martvs *l.* Martyrs, pag. 86. l. 23. ne s'en orguëillit *l.* & ne s'en orguëillit, p. 103. notte lig. 2. Breviare *l.* Breviaire, p. 146 l. 18. qui s'accroissent *l.* que s'accroissent, *ibid.* lig. 22. de Dieu *l.* du Dieu, pag 16?. l. 13. la soulage *l.* me soulage, p. 177. l. 13. fut *l.* fût, p. 226. l 16. sçavoir bon gré *l.* se sçavoir bon gré, p. 241. l. 25. de sens *l.* des sens, p. 246. not. lig. 9. des Predestinations *l.* des Predestinatiens, p. 248. l. 19. pouvoit *l.* pourroit, p. 266. l. 19. par ainsi, ostez ainsi, p. 26?. l. 19. au lieu du point & du grand C qui le suit, mettez une virgule & un petit c, p. 272. l 19. fusse *l.* fasse, p. 321. l. 22. si vous ne veulez *l.* si vous voulez, p. 326. l. 8. de la lettre, au-chose *l.* autre chose, p. 333. l. 7. pas combien *l.* par combien, p. 385. l. 7. toutes leurs artifices *l.* tous leurs artifices, p. 387. l. 17. avec lesquels *l.* avec lesquelles, p. 426. not. l. 6. dont il est parlé dans la lettre *l.* dans la lettre 94. p. 450. l. 24. feres *l.* freres, p. 480. not. lig. 1. aux Donatistes *l.* aux Donatistes de Rome, p. 526 l. 6. parce c'est *l.* parce que c'est, p. 540. l. 19 & a été reservé aux Chrêtiens dans l ancienne Loy, *& il n'y a eu, &c.* *l.* & a été reservé aux Chrêtiens. Car dans l'ancienne Loy il n'y a eu, &c p. 556. l. 5. arches *l.* arrhes, p. 588. l. 2. commencé *l.* commence, p. 607. l. 10. connoître *l.* reconnoître.



